BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

VENDOMOIS

IVe ANNÉE

1865

VENDOME

LIBRAIRIE DEVAURE-HENRION

IMPRIMERIE LEMERCIER

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

VENDOMOIS

VENDOME

TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE LEMERCIER

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

VENDOMOIS

IVe ANNÉE

1865

VENDOME

LIBRAIRIE DEVAURE-HENRION

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDOMOIS

4e Année. — 1er Trimestre.

JANVIER 1865.

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le 12 janvier 1865, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au bureau :

MM. Launay, secrétaire, qui, en l'absence des président et vice - président, occupe le fauteuil comme doyen d'âge ; G. Boutrais, trésorier ; Nouel, conservateur - archiviste ; de La Hautière, secrétaire - adjoint ; Neilz ; l'abbé Tremblay ;

Et MM. de Bodard, l'abbé Bordier, Ch. Bouchet, l'abbé Bourgogne, curé d'Azé ; l'abbé Bourgogne, curé de Villavard ; H. de Brunier, Ch. Chautard, Em. Chautard, de Déservillers, V. Dessaignes, Devaux, Filly, Fontémoing, Fonteneau, Ch. d'Harcourt, l'abbé Haugou, Ch. Hème, Ch. de Lavau, Mareschal - Duplessis, Marganne, Martellière - Bourgogne, Menard - Dominique, l'abbé Monsabré, P. Porcher, l'abbé Ranc, Georges Renault, C. Roger, Rolland, l'abbé Roullet, R. de Saint-Venant, Souriau-Porcher, Gédéon de Trémault, Tremblay, Trillault, de La Vallière, l'abbé Van-Wanghen.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres reçus par le Bureau, depuis la séance générale du 13 octobre dernier ; ce sont :

MM. Lebatteux, conseiller général, médecin, à Savigny ; — Franchet, conservateur des collections de M. le marquis de Vibraye, à Cheverny ; — l'abbé Molard, curé à Cellettes ; — Allyre de Sarrazin, au château de la Bouteloye, c^e de Lesigny ; — Ach. Dupré, médecin à Choisy ; — Alban Ribemont, à Vendôme ; — Tremblay, à Vendôme ; — Fernand Dividis, à Chappe-d'Ane, c^e de Saint-Firmin ; — Arthur Dividis, id. ; — Guinebaud, instituteur aux Roches ; — Pierre Porcher, propriétaire, cultivateur à Houssay ; — Boucher de Perthes, à Abbeville ; — Dupré, bibliothécaire à Blois ; — Camille Souchay, employé à la Préfecture, à Blois ; — Henry de Meckenheim, au château des Diorières, c^e de Chauvigny ; — Odon de Meckenheim, id. ; — Raoul de Saint-Venant, au château de Villeporcher, c^e de Saint-Ouen.

M. le Président donne la parle à M. le trésorier.

COMPTE RENDU
DE L'ÉTAT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

J'ai présenté mes comptes dans la séance tenue le 5 de ce mois par les membres du Bureau de notre Société, auxquels s'étaient adjoints les membres nouvellement élus, qui doivent entrer en fonctions dans quelques instants.

Permettez-moi de vous rappeler que, dans l'assemblée générale du mois de juillet dernier, il a été décidé que le trésorier rendrait désormais ses comptes et présenterait le budget au mois de janvier, au lieu de les présenter au mois d'octobre, comme cela avait eu lieu jusqu'à

présent. J'ai donc à vous rendre compte aujourd'hui d'une gestion embrassant une période d'environ quinze mois, et qui s'étend du 8 octobre 1863 au 31 décembre 1864. Cette modification n'ayant point été prévue au moment du vote du dernier budget, je me suis trouvé chargé d'administrer les finances de la Société, pendant trois mois, sans avoir d'allocations régulièrement votées. Une délibération du Bureau, en date du 6 octobre 1864, m'a autorisé à prélever sur les recettes imprévues les sommes nécessaires à l'acquittement des dépenses de la Société, pendant cette période de transition.

Messieurs, les recettes de l'exercice qui vient de s'écouler s'élèvent à la somme de . . .	2,282 f	66 c
Les dépenses à celle de	1,984	78
Différence.	297	88

L'excédant des recettes sur les dépenses est donc de 297 f 88, que l'on pourra porter à l'avoir du budget de 1865.

Voici comment se décomposent nos recettes.

RECETTES PRÉVUES.

Cotisations. 160 membres inscrits au 8 octobre 1863	800 f	
Don du Conseil Général	300	
Reliquat du compte de 1863.	322	86
Cette somme s'élevait à 332 f 86 ; mais il y a lieu d'en retrancher 10 f, montant de deux cotisations dont il a été donné quittance au trésorier, par décision du Bureau en date du 2 juin 1865, qui a prononcé la radiation des deux membres ayant refusé de payer.		
Total . . .	1,422 f	86

RECETTES IMPRÉVUES.

Don du Ministre de l'Instruction publique.	400 f	
A reporter. . .	400 f	

Report. .	400 f	
Cotisations de 51 membres nouveaux.	255	
Allocation du Conseil municipal . . .	150	
Vente du Bulletin	44	80
Deux cotisations non portées en recette sur l'année 1863.	10	
Total . . .	859	80
Recettes prévues	1,422	86
Recettes imprévues	859	80
TOTAL. . . .	2,282 f	66

Voici maintenant, Messieurs, le détail de nos dépenses, chapitre par chapitre.

Chapitre 1.

FRAIS D'ADMINISTRATION. 177 85

— Ce chapitre est resté au-dessous des limites de son allocation, qui, eu égard aux 15 mois d'exercice écoulés, aurait dû être de 187 f 50.

Chapitre 2.

ACHAT ET ENTRETIEN DES COLLECTIONS. — Les dépenses ont dépassé de beaucoup votre allocation; mais il est bon de vous rappeler que nous avons fait cette année des acquisitions bien importantes pour notre Musée. Non-seulement nous avons acquis une collection d'oiseaux dont M. le conservateur vous fera apprécier tout à l'heure la valeur scientifique : mais encore notre médailler s'est enrichi de plusieurs monnaies précieuses pour l'histoire de notre pays, et notre galerie d'un grand nombre de portraits qui n'intéressent pas moins cette histoire. Toute dépense, d'ailleurs,

A reporter . . . 177 85

Report . .	177 f	85
ayant toujours été votée par le Bureau avant d'être faite, je puis maintenant, sans crainte d'être blâmé, vous faire connaître le chiffre de.	536	89
Il avait été alloué 150 f.		
La collection d'oiseaux a été achetée 700 f, sur laquelle somme on a versé comptant 200 f à valoir; le reste sera acquitté en trois annuités : 200 f en 1865, 200 f en 1866, et 100 f en 1867, conformément au traité passé avec M. Pesson, de Savigny, propriétaire de cette collection qu'il avait formée lui-même.		
Chapitre 3.		
FOUILLES ET RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES. — Je rentre enfin dans des chapitres dont les allocations n'ont pas été dépassées.		
Sur une allocation de 150 f dont je pouvais disposer, il n'a été employé que 11 francs . . . . . , ... , .	11	
Cette modeste somme nous a procuré quelques pièces de la belle collection des vases de Pezou.		
Chapitre 4.		
DÉPENSES IMPRÉVUES. — 50 f étaient alloués; 30 f 25 ont été dépensés, et 19 f 75 virés sur un autre chapitre, mais non sans l'autorisation du Bureau . . .	30	25
Chapitre 5.		
FONDS DE RÉSERVE. — La seule dépense faite est un virement de 48 f 35. Ce chapitre avait un crédit de 180 f . .	»	»
A reporter . . .	755	99

Report. . . 755 f 99

Chapitre 6.

LOYER. — Je dois vous rappeler que nous avons eu à payer trois semestres au lieu de deux, ci 270

Chapitre 7.

IMPRESSION DU BULLETIN. — Messieurs, vous ne m'aviez confié, pour subvenir aux frais d'impression de notre Bulletin, qu'une somme de 622f 86. Mais je ne devais être chargé que de la publication de quatre numéros, et non de celle de cinq. J'ai dû solder en outre l'augmentation de dépenses d'un tirage à 250 exemplaires au lieu de 200, et des frais de réimpression de deux numéros de la première année, qui n'avaient été tirés qu'à 100 ou 150 exemplaires. Cette dernière dépense, du reste, n'est qu'une avance de fonds, et devra rentrer petit à petit dans la caisse de la Société par la vente annuelle de notre Bulletin faite aux membres nouvellement reçus dans la Société, qui voudront compléter leur collection.

Je crois donc pouvoir avouer maintenant le chiffre des dépenses de ce chapitre, qui s'élève à 958 79

Tel est, Messieurs, le détail de nos dépenses, dont je vous ai donné plus haut l'ensemble, s'élevant à . . . . . 1,984 f 78

Le budget des dépenses voté en 1863 n'étant que de 1422f 86, nous avons donc dû demander à celui des recettes imprévues la somme de 561 f 92, qu'il a pu nous fournir tout en conservant un excédant de recettes de 297 f 88, qui forme le solde du compte de 1864.

Permettez-moi, je vous prie, avant de quitter cette place, de remercier chaleureusement mes collègues de la bienveillance soutenue et de la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder pendant toute la durée de mes modestes fonctions.

La Société approuve les comptes de M. le trésorier, et lui donne quittance définitive de sa gestion.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
DES OBJETS
offerts à la Société ou acquis par elle
depuis la séance du 13 octobre 1864.

I. OBJETS D'ANTIQUITÉ.

2 CLEFS, dont une en cuivre, trouvées dans les travaux du pont Saint-Bié.

Don des Ouvriers du pont.

Un ancien BRIQUET ou *fusil*, trouvé dans les mêmes fondations et offert par les Ouvriers [1].

Un petit BOULET du poids de 1 k. 220, trouvé sur la montagne, à quelques mètres de la tour de Poitiers, au commencement de ce siècle, par M. Jacquelin, qui le donne à la Société.

Petite STATUETTE en fer forgé, de 11 centimètres de hauteur, représentant un ouvrier en costume de travail, un saint Eloi (?).

Don de M. E. Renou.

[1] Ce briquet est tel qu'il est représenté sur certaines monnaies ou jetons des derniers ducs de Bourgogne. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (1419-1467), avait pris pour devise un *fusil* avec un caillou dardant des étincelles et pour devise : *Ante ferit quam flamma micet.* (Note de M. Bouchet.)

Petits CISEAUX d'une forme particulière, trouvés dans les fondations d'une vieille construction aux Roches.

Don de M. GUINEBAUD, instituteur de la commune.

ASSIETTE en verre bleu, provenant des fouilles de Pezou [1].

Don de M. PHILIPPE, chef d'atelier du chemin de fer.

2 PIERRES TUMULAIRES en marbre noir, provenant de Savigny.

Don de M. Adrien CHAUTARD.

Lot de SILEX TAILLÉS, trouvés aux Diorières (commune de Chauvigny).

Don de MM. DE MECKENHEIM [2].

Un SCEAU de César de Vendôme, reproduit par la galvanoplastie, d'après l'original qui existe au musée d'Epinal (Vosges). Diam. 0m,046.

Don de M. Jules CHAUTARD, professeur à la faculté des sciences de Nancy.

Armes de Bourbon-Vendôme avec le bâton chargé de 3 lionceaux d'argent, entourées des colliers de St-Michel et du St-Esprit, et se détachant sur le manteau de prince - pair ; par derrière sont passées en sautoir les deux ancres de grand-amiral, le tout sommé de la couronne de prince du sang, et accosté de deux C couronnés, initiales de César. Autour en légende : CESAR DVC DE VANDOSME PAIR GRAND MAISTRE CHEF ET SVRINdant GNal DE LA NAVIGAon ET COMERCE DE FRANCE.

II. GRAVURES.

Portrait gravé de CHARLES DE BOURBON, cardinal archevêque de Rouen, mort en 1590.

Don de M. A. DE TRÉMAULT.

Une suite de 7 gravures, format in-12, représentant les TROIS VERTUS THÉOLOGALES (la Foi, l'Espérance et la Charité), et les QUATRE VERTUS PRINCIPALES chez les Anciens (la Justice, la Prudence, le Courage et la Tempérance), gravées

[1] Voir dans le même No la NOTE de M. Launay.

[2] Voir plus loin une NOTICE sur ces silex.

d'après Martin de Vos, par Crispin de Pas, dans cette manière fine et précieuse qui distingue ceux qu'on est convenu d'appeler en gravure les petits maitres.

Plus 3 autres planches et 2 miniatures sur parchemin.

Don de M. Paul MARTELLIÈRE, qui observe avec raison que les pièces de Crispin de Pas doivent être rares, et que plusieurs ont un véritable mérite artistique.

Une lithographie (38 c. sur 24 c.), représentant le fameux VIADUC DE CHAUMONT, sur le chemin de fer de l'Est. Ce viaduc a 600m de long et 50m de hauteur au milieu.

Envoi de M. RUFFAT, ancien économe du lycée de Vendôme, actuellement économe au lycée de Chaumont et membre de notre Société.

III. NUMISMATIQUE.

Article de M. BOUCHET.

Nous avons reçu :

1° De M. DE NADAILLAC :

Quatre pièces, parmi lesquelles :

Un J. César GB [1], bien conservé, mais non authentique ; toutefois il n'en est pas moins intéressant, car c'est une des médailles du Padouan. On sait que cet artiste, dont le vrai nom est Jean Cavino, est un des graveurs les plus célèbres du XVIe siècle, et qu'il passa sa vie à contrefaire ou à inventer des pièces antiques. Celle-ci est de ce dernier nombre. Ces pièces sont néanmoins recherchées des amateurs.

Et un jeton en argent assez curieux :

D'un côté plusieurs rangées de jetons sont disposées horizontalement, mais en retrait les unes sur les autres. Légende: ORDINE POLLENT. Exergue : 1649. — Au revers, l'écu de France — NIL NISI CONSILIO. — Cette pièce nous indique la manière dont on comptait avec des jetons, qui se disposaient sur

[1] On sait que les initiales GB. — MB. — PB. signifient grand bronze, moyen bronze, petit bronze. Nous emploierons désormais ces abréviations, qui sont fort usitées.

une sorte d'échiquier ou d'*abaque*, et recevaient une valeur différente, selon la rangée où ils se trouvaient. C'est à quoi fait allusion la devise : ORDINE POLLENT; mais elle renferme encore un autre sens, comme presque toutes les devises, et signifie que c'est par *l'ordre* que les finances prospèrent.

2° De M. Em. Renou :

28 pièces, savoir :

8 françaises, — monnaies ou jetons ;

19 étrangères modernes, la plupart des Etats de l'Allemagne ;

1 indéterminée (brisée et fruste).

Nous remarquons un teston et un demi-teston de François Ier pour le Dauphiné, malheureusement fort endommagés.

1 jeton de la Société Académique de Blois aux armes de la ville.

1 pièce arabe en argent, de grand module, à laquelle on a adapté une petite bélière pour la suspendre.

3° De M. Guignon :

2 pièces, dont une de Charlemagne, fausse, un sceau et 2 menus objets.

L'autre pièce, en cuivre, à l'effigie de Bonaparte, 1er consul, a été frappée par le procédé de Gengembre, mécanicien de la Monnaie.

Le sceau est celui de PIERRE DE MALLES. Il porte ses armes : un oiseau perché sur la pointe d'un pin (?). XVe siècle.

4° De M. Froger, entrepreneur du pont St-Bié (mort depuis) :

5 pièces trouvées dans les fondations de ce pont, savoir :

4 doubles tournois de la première moitié du XVIIe siècle ;

Et 1 mereau en cuivre portant au droit, dans le champ, le monogramme de Jésus (IHS), en caractères gothiques. Légende : SALVATOR SECVLI OR (*a pro nobis*) — R. — Croix pattée, cantonnée de 4 étoiles. Autour : DOMINVS JHESUS CHRISTVS REX. Le tout en caractères gothiques. Fin du XVe ou commencement du XVIe siècle. — Quelques autres pièces à peu près semblables ont été déjà trouvées à Vendôme, ce qui nous fait croire qu'elles sont d'origine vendômoise. Nous le croyons d'autant plus volontiers que notre exemplaire porte au-dessous du monogramme une sorte de V renversé, analogue à celui qui se rencontre sur la plupart des monnaies vendômoises. La présence des étoiles communes à ces monnaies et à notre mereau serait encore un indice.

5° De M. Lebarbier, employé de la poste :

Une petite pièce d'argent de Louis XIV, dite *Quatre sous des Traitants*. Lyon. 1677 (?).

6° De M. Fougère, instituteur à Villebarou :

Deux impériales romaines, à peu près frustes. GB. — Trouvées à Challay près Montoire.

7° De M. l'abbé Bourgeois :

2 pièces trouvées à Artins, savoir :

Un Tibère, au revers de ROMETAVG. — PB. Très-effacé.

Un Vespasien GB. - ANNONA AVG.

8° De M. l'abbé Delaunay :

3 pièces, savoir :

2 impériales romaines GB. (Hadrien et Vérus.)

Et 1 Grand Blanc de Gaston de Foix, seigneur de Béarn (1436-71). Au droit : PAX ET HONOR FORQVIE MORLANI. Ecusson portant un dextrochère tenant une épée en pal, accostée de 2 vaches en chef. Le tout dans 4 tours de compas. — Au R. : GASTO DEI GRA DOMINVS BEARNII. Croix pattée, anglée de 2 épées et de 2 vaches, et enfermée dans 4 tours de compas.

Frappée à Morlaas en Béarn (Basses-Pyrénées).

Cette pièce est une des plus belles qui nous aient été offertes jusqu'ici.

9° De M. de Massol :

16 pièces trouvées en Bourgogne, savoir :

15 impériales romaines, dont 7 en argent plus ou moins pur, le reste en billon ou en cuivre, MB. et PB. Parmi les pièces d'argent se trouvent une tête de Trajan bien conservée et une de Gordien III (*Pius*) remarquable par l'expression et le style.

Plus une petite pièce de billon au nom et à l'effigie de Charles-Quint, frappée à Besançon en 1557.

10° De M. Fontémoing :

19 pièces, savoir :

1 impériale romaine ;

5 royales françaises ;

3 féodales ;

Et 10 étrangères modernes.

Nous avons remarqué : un jeton en cuivre de Henri II, à la date de 1554 ;

Un gros de Louis de Mâle, comte de Flandre (1346-84) ;

Et un jeton en cuivre de la Chambre des Comptes de Lille (?), portant le buste de Philippe II, roi d'Espagne, bien conservé.

11° De M. Gadeau :

Une médaille de piété en cuivre.

12° D'un anonyme :

Un cachet de franc-maçon ;

Et un jeton en cuivre de Louis XIV. Ordinaire des guerres. 1654.

13° De M. Louis Buffereau :

Un jeton ou médaille en cuivre d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV, trouvé dans les fondations du pont Saint-Bié. Au droit : ANTOINE ·DVC·DE·VENDOSMOYS. Armes de Bourbon-Vendôme, couronne de duc, collier de Saint - Michel. — Au revers : ✝ PER · DE · FRANCE · CONTE · DE · MARLE · ET · S. (*oissons*). Dans le champ un loup, ou plutôt un animal un peu fantastique. — Nous croyons que cette pièce était un jeton de la Chambre des Comptes de Vendôme. L'animal est peut-être une espèce de griffon, symbole de la garde des trésors.

Un exemplaire mieux conservé, également trouvé dans les fondations du pont Saint-Bié, a été acquis par la Société. Nous connaissons plusieurs spécimens de cette pièce dans le pays.

14° Enfin de M. Caron, avoué à Paris :

3 pièces féodales d'argent du XIIe siècle, provenant d'une trouvaille faite en Poitou. Nous laissons à M. Caron lui-même le soin de les décrire :

« 1° RICA Croix au-dessus, oméga au-dessous.
« RDVS
« ℟. — AGVITANIE. Croix simple.
« Richard Cœur-de-Lion pour l'Aquitaine.

« 2° RAIMVNDVS. Croix simple.
« ℟. — DE TVRENA. Deux croisettes et deux O cruciformes,
« dégénérescence du monogramme d'Eudes.
« Raimond de Turenne.

« 3° SCS MARCIAL. Tête barbue du saint patron de Limoges,
« dont on a promené les reliques pour arrêter le terrible incendie
« qui s'est déclaré il y a quatre mois.
« ℟. — LEMOVICENSIS. Croix cantonnée d'annelets.
« Abbaye Saint-Martial de Limoges. »

IV. ARCHIVES.

Un livre intitulé : LE TABLEAU DE LA CROIX REPRÉSENTÉ DANS LES CÉRÉMONIES DE LA SAINTE MESSE... (Paris. F. Mazot. 1651. Petit in-8°.)

Don de M. l'abbé ROULLET.

C'est une série de gravures représentant les divers moments de la Passion et les cérémonies de la Messe qui en sont le symbole... etc. Au commencement se trouve un beau portrait de Charles de L'Aubespine, garde des sceaux, par Guill. de Geyn. Le texte de l'ouvrage est lui-même gravé ; la reliure ancienne en maroquin rouge, couverte d'ornements à petits fers, est aujourd'hui malheureusement bien passée.

MÉMOIRES lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 8, 9 et 10 avril 1863.

2 vol. in-8°. Paris. Imprimerie impériale. 1864.

RÉUNION ANNUELLE des Sociétés savantes et distribution des récompenses en 1864.

REVUE des Sociétés savantes des départements. Numéros de juillet à octobre 1864.

Ces divers ouvrages nous sont adressés par le Ministère de l'Instruction publique.

M. Jules CHAUTARD, professeur à la faculté des sciences de Nancy, nous fait hommage des quatre brochures suivantes dont il est l'auteur :

1° RÉSUMÉ des Observations météorologiques faites à Nancy en 1863.

2° LEÇON d'ouverture du Cours de Physique de la faculté des sciences de Nancy. 1er décembre 1864.

3° DESCRIPTION de différentes monnaies trouvées en Lorraine.

4° NOTICE sur M. Auguste Monnier, membre associé de la Société de Numismatique belge.

Un CALENDRIER ecclésiastique pour l'année MDCCXLI, avec un nécrologe des personnes les plus dévouées à Port-Royal, et un abrégé chronologique des événements relatifs à la constitution *Unigenitus*. (Utrech. Aux dépens de la Compagnie. 1741.)
Ouvrage tout janséniste.
Un vol. petit in-16.

Don de M. DE LA VALLIÈRE.

NOTE sur le mode de reproduction de la Bruniera vivipara (Lemna arrhiza. Lin.), par M. A. FRANCHET. — Hommage de l'auteur.

NOTICE historique sur la maison de Sarrazin (originaire d'Auvergne), tirée à 100 exemplaires, par Allyre DE SARRAZIN. 1864.
Offert par l'auteur.

Un AUTOGRAPHE de M. de Musset-Pathay, père d'Alfred et de Paul de Musset, et auteur lui-même d'un grand nombre d'ouvrages. — Il consent à une procuration en tant qu'on ne pourra avoir de recours contre lui. — La Vaudorière. 1788.

Don de M. DE LA VALLIÈRE, contrôl. des contrib. dir.

Un LOT assez considérable de parchemins contenant des pièces extrêmement intéressantes pour l'histoire du Vendômois.
Il en sera donné une analyse, et nous publierons même *in extenso* les plus curieuses.

Don de Mme BESNARD au nom de M. DEROUIN fils.

Onze CARTES géographiques, la plupart de la fin du dernier siècle (de 1781 à 1790), dressées par Guill. Delisle et Ph. Buache et revues par Dezauche pour l'usage du roi.

Nous signalerons entre autres :
La Terre-Sainte moderne, par N. de Fer.
La Russie d'Europe en 1769, pour l'intelligence de la guerre

d'alors entre la Russie, la Pologne et les Turcs. Sur une grande échelle, par Moithey.

L'Europe en 1789, par G. Delisle et Ph. Buache.

Enfin la France en 1816, d'après les actes du congrès de Vienne, par Chaumier et Mauborgne. — Dimensions extraordinaires.

Don de Mme Besnard.

Plusieurs feuilles de la CARTE DE CASSINI, réunies en un seul morceau et comprenant par leur ensemble le département de Loir-et-Cher.

Cette carte précieuse est malheureusement en très-mauvais état.

Elle nous est offerte par M. L., par l'intermédiaire de M. de La Vallière.

V. HISTOIRE NATURELLE.

M. Bourgeois nous adresse un LOT DE FOSSILES représentant la série presque complète des espèces crétacées de l'*Etage Turonien* d'Orb. ou *Zône de l'Ammonites Peramplus* (craie micacée de Dujardin et d'Archiac). Cette assise se montre sur les coteaux de la vallée du Loir, aux Roches, à Montoire, à Trôo, à Sougé, à Artins et à Villedieu. Ces espèces dans notre pays, comme presque partout ailleurs, sont peu nombreuses, et on se les procure difficilement.

Tout le monde appréciera l'importance de cet envoi, accompagné de la promesse de compléter cette série et d'y ajouter successivement toute la faune des autres zônes du terrain crétacé du Vendômois.

BOIS FOSSILE du terrain crétacé, extrait d'une carrière des Roches.

Don de M. Guinebaud, instituteur.

COLLECTION D'OISEAUX de M. T. Pesson, ancien juge de paix à Savigny-sur-Braye, acquise par la Société Archéologique.

le 23 octobre 1864. (V. plus loin la NOTE relative à cette collection.)

Jeune AIGLE abattu à Selommes, par M. Eugène COLAS, cultivateur au Bouchet, qui en fait don au Musée de Vendôme. (Voir plus loin pour les détails.)

M, le Président dit que les fonctions conférées à MM. de Saint-Venant, président, Em. Renou, vice-président, Launay, secrétaire, G. Boutrais, trésorier, Nouel, conservateur ; Lacroix de Rochambeau, de La Sauzaye et l'abbé Tremblay, membres du Bureau, sont terminées. Il invite les membres élus dans la séance du 13 octobre 1864 à prendre place au Bureau.

« Je ne quitterai pas, ajoute M. Launay, mes fonctions de secrétaire, sans remercier la Société de sa bienveillante sympathie ; elle m'en a donné une nouvelle preuve, en profitant de la modification apportée à l'article 8 de nos statuts, pour me maintenir dans le Bureau, où je continuerai, par mes constants efforts, à travailler au succès d'une Société qui prend tous les jours de nouveaux développements. »

M. Em. Renou, président pour 1865, est absent.

Prennent place au Bureau : MM. Ch. de Lavau, vice-président ; Ch. Chautard, secrétaire ; V. Dessaignes, trésorier ; Nouel, conservateur-archiviste (réélu) ; Ch. Bouchet, Filly et Launay, membres du Bureau.

Restent membres du Bureau pour 1865 : MM. de La Hautière, secrétaire-adjoint ; l'abbé Bourgeois, de Nadaillac et Neilz.

M. Ch. de Lavau, vice-président, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« A peine installé dans les fonctions de vice-président, que je dois à votre bienveillance, je me vois obligé, par une circonstance que je déplore pour vous comme pour moi, l'absence du savant M. Renou, de monter au siége même de la présidence, et cela au moment où un autre savant, M. de Saint-Venant, vient de descendre de ce siége. C'est donc entre ces deux hommes distingués par leur savoir et leurs travaux sérieux, que se présente devant vous mon impuissance scientifique, pour un temps limité, j'espère ; tout au moins, pardonnez-moi d'en éprouver quelque trouble.

« Quoi qu'il en soit, et pour me rendre compte de mes devoirs, j'ai dû rechercher le mobile de cette bienveillance à mon égard ; certes ce ne pouvait être cette impuissance scientifique, dont je m'accuse sans peine ; vous avez pu l'apprécier vous-mêmes, depuis le premier jour de vos assemblées où j'ai dû vous paraître un de vos membres les plus inutiles. En acceptant, dans l'âge de la décadence et du repos forcé, de faire partie de votre Société, j'ai cru pouvoir renfermer mon modeste rôle dans le seul plaisir d'écouter et d'apprendre. C'est donc pour d'autres causes que vous avez bien voulu jeter les yeux sur moi.

« Serait-ce que sous mes cheveux blancs vous avez cru reconnaître quelques débris archéologiques des idées, des coutumes, des usages et des formes d'un autre âge, séparé par des abîmes de celui où nous vivons, et que vous avez pensé pouvoir, comme on l'a vu parfois à l'Académie française, mettre en honneur parmi vous un homme du monde des anciens jours ? A voir les succès croissants obtenus par nos savants archéologues, qui vont découvrir sous toutes les couches de notre globe les monuments des peuples presque antédiluviens, je

puis espérer, peut-être, que les générations qui me suivent prendront plaisir, plus tard, à exhumer et à remettre en lumière quelques souvenirs effacés de mon vieux temps.

« Mais je serais plus disposé à croire que vos regards avaient vu briller en moi quelques reflets de l'estime et de la considération dont jouit, parmi vous, une famille enracinée dans votre sol et dévouée à tous les intérêts de votre beau pays.

« Quelle que soit la valeur de toutes ces conjectures, du moins, Messieurs, veuillez croire que ma reconnaissance pour le choix que vous avez bien voulu faire est d'autant plus grande, que je devais moins m'y attendre.

« Quant aux devoirs que ce choix m'impose, je crois comprendre qu'il me faudra surtout me consacrer, dans la mesure de mes forces, à la bonne administration des affaires de notre Société et au développement de son influence. Ici, la tâche me sera d'autant plus facile, que je serai soutenu et conseillé par les hommes dont vous m'avez entouré dans votre nouveau Bureau. Sur ce terrain, qu'avons-nous à faire autre chose, qu'à suivre, pas à pas, les traces de nos devanciers?

« En effet, en jetant les yeux sur l'histoire de notre Société, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, je rencontre d'abord nos premiers fondateurs : sans doute, il me faut regretter de ne pas les trouver tous réunis autour de moi dans ce Bureau que vous venez de reconstituer; mais, si la rigueur et aussi la prudence de vos règlements en ont fait sortir successivement quelques-uns, je me réjouis pourtant d'y retrouver quelques autres, que vous y avez fait rentrer, et dont l'expérience nous éclairera et maintiendra, avec leurs traditions, l'esprit et la sagesse qui ont présidé à notre fondation.

« Dès l'origine, quelques-uns ont pu hésiter à croire au succès de cette œuvre : eh bien, à notre première séance générale du 9 janvier 1862, nous étions 81 membres inscrits; à la séance d'aujourd'hui, on vous présente une liste de plus de 230.

« Votre Bulletin a pris depuis ce temps une importance toujours croissante, et c'est à la valeur des travaux scientifiques, historiques et littéraires qu'il contient, qu'il faut surtout attribuer l'accroissement progressif de nos nouveaux associés, et nos précieux rapports établis avec plusieurs sociétés savantes qui échangent leurs publications avec les nôtres. Notre Musée s'est accru dans la même proportion, grâce à la plus habile direction, et offre déjà à l'étude ou à la curiosité publique d'importantes collections d'archéologie, de géologie, de minéralogie, de numismatique et d'ornithologie. Ces succès n'ont pas été obtenus sans des dépenses relativement considérables. Vous venez d'entendre le compte rendu, précis et détaillé, de nos modestes finances, et vous avez pu juger que leur intelligente administration a pu suffire à tout.

« Tel est, Messieurs, le tableau résumé de l'histoire de notre Société jusqu'à ce jour : l'honneur en revient certainement à tous ceux qui nous ont précédés; rendons grâces à ces hommes de cœur pour leur constance à poursuivre le but qu'ils s'étaient proposé dès l'origine, à savoir la réunion, sur le terrain commun de la science, de l'histoire, de la littérature et des arts, d'hommes venus de tous les horizons, heureux de se reconnaître et de s'estimer. Honneur à ceux qui ont rassemblé, coordonné, fécondé et développé ces éléments divers! Leurs traditions nous obligent : pour ma part, dans la mission passagère que j'ai à remplir, je n'ai rien à faire qu'à marcher dans la même voie, qu'à conserver, avec fidélité, toutes les conditions de nos règlements, qu'à maintenir à chacun la liberté de ses appréciations, en même temps que les égards mutuels que vous avez l'habitude d'observer entre vous. C'est dans ces limites, Messieurs, que doit se renfermer celui qui a l'honneur de vous présider; et c'est ainsi qu'il se rendra digne de ses prédécesseurs et de vous. »

M. le Président dit que dans sa séance du 1er décembre 1864, le Bureau a modifié sa décision relative au prix des Bulletins, insérée au Bulletin de 1863, page 90. A l'avenir, le Bulletin de la première année, 1862, sera vendu 3 francs ; tous les autres seront vendus 5 francs. — Les nouveaux membres de la Société qui désireront compléter leur collection, pourront s'adresser au conservateur-archiviste : les autres personnes se procureront les Bulletins à la Librairie Devaure-Henrion.

M. le Président annonce que la séance générale d'avril, ne pouvant avoir lieu le second jeudi du mois à cause des fêtes de Pâques, se tiendra le jeudi 6.

Le secrétaire donne lecture de deux lettres adressées par M. le Ministre de l'Instruction publique à M. le Président de la Société. Dans l'une, M. le Ministre invite la Société à lui indiquer les ouvrages relatifs à la littérature, l'histoire, les sciences, etc., qui, présentant un caractère particulier et local, pourraient être plus utilement distribués, par son département, dans les écoles primaires de l'arrondissement de Vendôme. Une commission est nommée pour répondre à la demande de M. le Ministre : elle est composée de MM. Ch. Bouchet, bibliothécaire ; de Déservillers, ancien président de la Société archéologique, propriétaire-agriculteur ; de La Hautière, avocat ; et l'abbé Monsabré, curé de la Madeleine de Vendôme.

Dans une autre lettre, M. le Ministre informe M. le Président de la Société que la distribution des récompenses qui seront décernées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1864, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1865 ; il invite les membres qui voudraient, dans le cours des réunions, prendre part aux lectures publiques, à lui transmettre leurs manuscrits avant le 1er mars prochain.

Sur la proposition d'un membre, une commission est nommée pour s'occuper spécialement des fouilles à faire

sur l'emplacement de l'ancien théâtre d'Areines. Cette commission est composée de MM. de Bodard, G. Boutrais, H. de Brunier, Launay, de La Vallière et Neilz.

M. le Président donne la parole à M. le trésorier.

BUDGET DE 1865.

Recettes.

	Reliquat de 1864.	297 f	88
1.	Cotisations de 211 membres . . .	1055	
2.	Cotisations de 20 membres nouveaux.	100	
3,	Diplômes	46	
4.	Vente de Bulletins	20	
5.	Allocation du Conseil municipal . .	150	
	TOTAL DES RECETTES. .	1668	88

Dépenses.

1.	Frais d'administration	150 f	
2.	Achat et entretien des collections. .	300	
3.	Fouilles et recherches archéologiques.	80	
4.	Dépenses imprévues.	50	
5.	Loyer	180	
6.	Impression du Bulletin.	900	
	TOTAL DES DÉPENSES. .	1660	
	Report des recettes. .	1668	88
	EXCÉDANT DES RECETTES. .	8	88

M. le Président met aux voix le projet de budget proposé par M. le trésorier ; il est adopté à l'unanimité.

NOTE

SUR UNE

COLLECTION D'OISEAUX

Acquise par la Société Archéologique, le 23 octobre 1864,

Par M. Nouel, Conservateur du Musée.

Messieurs,

Une acquisition très-importante a été faite par la Société depuis la dernière séance. Ce mois d'octobre dernier, nous avons été prévenu que M. Pesson, ancien juge de paix à Savigny, désirait se défaire de sa belle collection d'oiseaux. Cette collection, commencée il y au moins trente ans par cet amateur, se compose de plus de 500 pièces bien préparées, qui comprennent outre les espèces sédentaires du pays avec leurs variétés, la plupart des oiseaux de passage que l'on peut observer dans nos contrées et dont plusieurs sont très-rares. Il y a en outre un certain nombre d'oiseaux d'Europe étrangers au département.

Le Bureau a jugé que cette collection faite dans notre arrondissement, et qui comprend presque toutes les espèces du pays, était une véritable trouvaille pour notre Musée, dont la principale ambition est de devenir une *collection locale* complète sous tous les rapports. Aussi nous a-t-il chargés, M. Jules Chautard et moi, d'aller la visiter et d'entrer en marché avec son propriétaire. Après bien des pour parlers qu'il est inutile de rapporter ici, l'affaire a été conclue le 23 octobre dernier [1].

M. Pesson nous a abandonné, outre ses oiseaux, un assez grand nombre d'œufs d'oiseaux du pays bien déterminés, et plusieurs boîtes renfermant des papillons également du pays, qui formeront le noyau d'une collection plus complète de ces charmants insectes.

Je m'occupe de dresser un catalogue de cette collection et d'étiqueter chaque pièce. Quoique ce travail soit

[1] Pour plus de détails, V. le compte rendu du Trésorier.

loin d'être terminé, je puis dès à présent indiquer sommairement quelques-uns des sujets les plus rares.

La partie la plus remarquable de la collection est sans contredit celle qui comprend les oiseaux de rivage, ou *échassiers*, et les oiseaux d'eau, ou *palmipèdes*. La vallée de la Braye a fourni, sous ce rapport, à M. Pesson une série des plus complètes, dans laquelle on remarque de véritables raretés. — Citons :

1. La Spatule blanche (Platalea leucorodia. Lin.). Jeune individu tué à Savigny.

2. La Grue cendrée (Ardea Grus. Lin.). Bel oiseau de 1m de hauteur, tué à Savigny.

3. L'Avocette (Recurvirostra Avocetta. Lin.). Tué dans le pays.

4. Le Courlis cendré, vulgairement Grand Courlis (Numenius Arcuatus. Vieillot). Savigny.

5. L'Ardéole Blongios (Ardea Minuta. Lin.). Petite espèce de héron. Tué dans le pays. Cet oiseau est assez rare en France.

6. Le Héron Crabier, vulgairement Crabier de Mahon (Ardea comata Pallas). Tué à Sougé sur le Loir. Commun dans le midi de l'Europe.

7. Le Chevalier Gambette, vulgairement Chevalier aux pieds rouges (Totanus Calidris de Bechstein).

8. L'Outarde Canepetière (Otis tetrax. Lin.). Rare dans nos pays.

7. La Grande Outarde (Otis tarda. Lin.). Le plus gros des oiseaux d'Europe. Individu femelle tué à Sougé.

10. Le Plongeon Imbrim, ou Grand Plongeon du Nord (Colymbus Glacialis. Lin.). Tué à Thoré, dans un grand hiver.

11. Le Cormoran ordinaire (Pelecanus Carbo. Lin.). Tué à Lunay.

12. Le Harle vulgaire ou Harle bièvre (Mergus Merganser. Lin.). Du pays.

13. Le Harle Huppé (Mergus serrator. Din.).

14. Le Piette, ou petit Harle Huppé (Mergus Minutus. Lin.).

Les oiseaux de proie diurnes et nocturnes sont également très au complet. — Comme espèces remarquables, citons :

1. L'Aigle Botté (Aquila pennata. Brehm.). Le plus petit de nos aigles. Rare en France. Jeune individu mâle tué dans la forêt de la Gaudinière.

2. Le Balbusard (Pandion Fluviatilis. Sav.). Forêt de la Gaudinière.

3. Le Milan Royal (Milvus regalis. Brisson.). Tué dans le canton de Savigny.

Parmi les espèces communes, plusieurs offrent des variétés remarquables et rares. Exemple : la perdrix grise ; variété blanche. La perdrix rouge ; variété blanche. Le merle est représenté par plusieurs variétés, entre autres le fameux *merle blanc,* tué dans le pays.

Parmi les espèces étrangères au pays, citons :

1. Le Flammant (Phœnicopterus ruber. Lin.).

2. Le Hibou Grand-Duc (Bubo Europæus. Lesson.).

3. La Chouette Harfang (Strix Nyctea. Lin.). Qui habite le nord de l'Europe.

4. L'Eider (Anas Mollissima. Lin.). Dont le duvet constitue l'édredon.

5. Le Sterne Arctique, des bords de la mer. Etc.

J'ajouterai, en terminant, qu'il me paraît important que cette collection soit continuée par nos soins en tant que collection locale. J'engagerai donc les chasseurs qui tueront des oiseaux rares ou des mammifères remarquables à nous les apporter ; s'ils manquent à la collection ou s'ils y sont mal représentés, nous les ferons monter, et par ce moyen cette partie de notre Musée deviendra aussi complète que possible.

Comme il ne suffit pas d'avoir des pièces à préparer, mais qu'il faut encore qu'elles soient bien montées pour donner une idée exacte des individus et figurer avantageusement dans un musée, je me suis assuré la coopération d'un bon préparateur d'histoire naturelle, savoir

M. C. Souchay, employé à la préfecture de Blois, enfant de Vendôme, et qui a bien voulu se faire inscrire comme membre de notre Société. Je m'étais d'abord adressé à M. Lutandu, dont le talent est incontestable, mais qui m'a dit avoir tout à fait renoncé à ce genre de travail.

L'AIGLE DE SELOMMES.

Tout dernièrement j'ai eu une belle occasion d'enrichir la collection d'oiseaux.

Je fus informé, ce mois de décembre, qu'un aigle avait été abattu au Bouchet, près de Selommes, par M. Eugène Colas, cultivateur, et que, n'étant que blessé, il avait pu être conservé vivant et élevé par son vainqueur. J'allai le visiter et pus me convaincre que c'était bien un aigle de montagne (jeune âge). J'engageai fortement le maître de l'oiseau à l'offrir à notre Musée, où il figurerait avec beaucoup d'avantage.

Le 30 décembre dernier, M. Colas me l'apporta vivant, en très-bon état, et voulut bien nous le laisser en pur don pour nos étrennes. Je l'ai chaleureusement remercié au nom de la Société tout entière. L'oiseau, tué par asphyxie, a été envoyé à Blois, à M. Camille Souchay, préparateur du Musée de Vendôme, qui l'a monté, et qui nous l'enverra aussitôt qu'il sera sec.

Voici les dimensions de ce bel oiseau : longueur depuis le sommet de la tête jusqu'au bout de la queue, $0^{m},85$; envergure, $2^{m},15$.

C'est un aigle mâle (jeune âge).

RAPPORT

SUR UNE

DÉCOUVERTE DE SILEX TAILLÉS

Faite par MM. de Meckenheim

AUX DIORIÉRES, COMMUNE DE CHAUVIGNY,

Par M. Nouel, Conservateur du Musée.

Messieurs,

Vous vous rappelez que dans notre dernière séance du 13 octobre 1864, à la suite de la communication si intéressante de M. l'abbé Bourgeois, relative aux moyens de reconnaître l'âge des instruments de pierre, M. de La Vallière nous fit part d'une découverte de silex taillés qui venait d'être faite aux Diorières (commune de Chauvigny) par MM. de Meckenheim. Cette découverte joignait à son mérite intrinsèque celui de l'à-propos, et il fut décidé qu'une commission se transporterait sur les lieux pour examiner en détail les objets trouvés et leur gisement[1]. Quelques jours après (le 18 octobre), les membres se rendirent en effet aux Diorières, et je viens aujourd'hui, en qualité de rapporteur, vous faire part des résultats de notre mission. Nous nous rendîmes donc le 18 octobre sur le lieu de la découverte, où nous attendaient les deux MM. de Meckenheim, qui nous ont servi de guides, dans toute cette journée, avec une complaisance et une amabilité à laquelle je dois rendre hommage au nom de tous les membres de la réunion.

Le terrain où se trouvent les silex taillés forme une colline basse exposée au midi et comprise entre deux ruisseaux, l'un descendant de Chauvigny, l'autre longeant les bois de Gratteloup (forêt de Fréteval). Ces deux cours d'eau, en se réunissant au pied de ce mamelon, constituent le ruisseau de La Ville-aux-Clercs, qui descend ensuite par Busloup pour se jeter dans le Loir à Pezou.

[1] Cette commission se composait de MM. Bouchet, Launay, de Nadaillac, Nouel, Queyroy & de La Vallière.

Ce champ, parfaitement convenable pour une station de peuplades celtiques, est entièrement parsemé de silex grisâtres qui proviennent de *l'argile à silex*, assise qui présente à Chauvigny une puissance de 20 mètres. C'est au milieu de ces pierres, qui couvrent le sol, qu'on trouve un grand nombre de silex manifestement taillés par la main de l'homme. La plupart des échantillons, que l'on peut immédiatement ramasser en se baissant, et qu'un peu d'habitude fait distinguer des silex à cassures accidentelles, ne sont que de simples éclats présentant peu de retouches à petits coups, et dont les usages sont un peu douteux. On y reconnaît cependant bien les formes habituelles, qui ont été désignées sous les noms de *couteaux, grattoirs, fers de lance,* etc. ; mais beaucoup ne paraissent être que des éclats provenant de la taille de morceaux plus importants. C'est au milieu de ces silex que MM. de Meckenheim ont trouvé plusieurs belles pièces, que l'on peut désigner sous le nom général de *haches*. La plupart sont très-grossières, mais quelques-unes sont d'un travail remarquable. Aucune de celles rencontrées jusqu'à présent dans cette localité n'est polie ; mais M. le curé de Chauvigny a trouvé dans sa commune, sur un tas de pierres destinées à l'entretien des routes, une hache polie dont une extrémité est brisée, et qui est faite avec un silex de la localité.

Une seule hache a été ramassée par nous dans notre exploration ; mais, en nous rendant au château des Dioriéres, nous avons pu examiner le produit de recherches antérieures faites par MM. de Meckenheim, et, grâce à leur générosité et à leur complaisance, nous pouvons vous faire voir ici la plupart des morceaux les plus curieux qu'ils ont trouvés jusqu'à présent.

Je n'essaierai pas de décrire ces formes variées ; leur vue seule ou celle des planches bien faites peuvent en donner une idée convenable, et je passerai de suite à la question suivante :

Quel est l'âge de ces instruments ? Sont-ils diluviens ou celtiques ? Mettant à profit la leçon si claire que M. Bourgeois nous a faite dans notre dernière séance,

je commence par remarquer que les caractères stratigraphiques et paléontologiques nous font ici complètement défaut, puisque ces instruments de pierre se rencontrent à la surface du sol dans la terre végétale et sans être associés à des restes organiques. Il ne nous reste donc que les caractères intrinsèques, savoir : la forme de l'objet, sa nature minéralogique et le genre du travail.

J'ai déjà parlé de la nature minéralogique ; les silex qui ont servi à faire ces instruments appartiennent à l'argile à silex qui forme le sous-sol à une grande profondeur, et il n'y a rien à conclure de ce côté. Quant au genre de travail, il ne décide rien non plus ; ces haches n'étant pas polies, mais obtenues par de simples éclats enlevés irrégulièrement de la surface, absolument comme dans les haches diluviennes. Il ne nous reste donc que la forme, qui heureusement est caractéristique. Suivant la remarque très-simple de M. John Evans, dans les haches diluviennes c'est toujours l'extrémité la plus étroite qui est destinée à percer ou à trancher, tandis que dans les instruments celtiques c'est le gros bout qui forme le tranchant. Or, il suffit de passer en revue les haches de pierre des Diorières pour y reconnaître le type celtique proprement dit. Dans tous les échantillons qui sont déposés sous vos yeux, c'est bien évidemment le gros bout qui est façonné pour servir de tranchant. Quant aux petits fragments, ils sont bien certainement de la même époque que les haches. Nous avons donc là un curieux spécimen des pierres taillées de l'âge celtique. Il est à remarquer en outre que tous ces objets sont frais et ne présentent ni dendrites, ni incrustations calcaires, ni cacholong ; ils n'ont jamais été enfouis que dans la terre végétale, et n'ont pas séjourné sous les eaux. Cette observation vient s'ajouter au caractère de la forme pour fixer nettement l'âge de ces instruments de pierre. Il ressort de là une conséquence importante. Pendant longtemps on n'a appelé *hache celtique* que les haches polies, les seules d'ailleurs que l'on ramassât, et c'est plus tard que les haches simplement dégrossies par

éclats ont été remarquées ; mais c'étaient des haches diluviennes bien distinctes, non-seulement par la nature du travail, mais par la forme générale. C'est beaucoup plus récemment que l'on a distingué les haches celtiques simplement dégrossies et non polies, reconnaissables, non plus par la nature du travail, mais seulement par la forme. Pour mon compte, c'est dans le travail de M. Bourgeois, imprimé dans notre dernier Bulletin, que j'ai pour la première fois remarqué cette distinction importante, qui m'a de suite fait penser que les silex taillés des Diorières, quoique non polis, devaient appartenir à la période celtique.

Je n'aurais pas d'ailleurs osé prendre sur moi de décider cette question, étant aussi novice dans ce genre d'études ; aussi ai-je pris le parti prudent d'en référer à M. Bourgeois, qui, avec son obligeance habituelle, a bien voulu examiner les principaux types rapportés par nous des Diorières et me donner par écrit son opinion sur leur âge. J'ai été seulement heureux de voir l'opinion du maître confirmer celle du disciple, et c'est appuyé de son approbation et de l'autorité de son nom que je vous expose ces conclusions.

Mais ici se présente une autre question. Toutes les formes celtiques grossières que l'on rencontre étaient-elles destinées à être polies, et doivent-elles être considérées comme des instruments seulement ébauchés et qui attendaient un dernier travail? A priori la réponse est douteuse ; car, si d'une part il est vrai de dire que toute hache destinée à être polie a été d'abord dégrossie par éclats, d'un autre côté il n'est pas évident que toute hache ébauchée fut destinée à être polie. Beaucoup pouvaient être employées à cet état, comme l'étaient toujours les haches de la période diluvienne. M. Bourgeois, à qui j'ai communiqué cette manière de voir, me fait remarquer qu'en général les haches celtiques grossières sont rares, et ne se trouvent en grand nombre que dans les ateliers de fabrication. Partout ailleurs, là où les haches celtiques ne se rencontrent qu'accidentellement, elles sont presque toutes polies. Ainsi la plaine

de Pont-Levoy, que MM. Delaunay et Bourgeois ont si minutieusement explorée ou fait explorer sous le rapport des silex taillés, ne leur a fourni jusqu'à présent, contre une centaine de haches polies, que trois exemplaires de haches celtiques ébauchées. En Suisse, les milliers de haches trouvées dans les habitations lacustres sont polies. Ces faits donneraient donc à penser que la plupart des haches de l'âge celtique n'étaient livrées à la circulation qu'après avoir subi le polissage. Mais le premier travail était toujours la taille par éclats, qui est la seule manière de dégrossir le silex.

En résumé, le champ des Diorières nous offre le premier exemple signalé jusqu'à présent dans notre département d'un atelier de fabrication de haches celtiques, où se faisait seulement le premier travail qui donnait aux silex leur forme générale. Le polissage se faisait ailleurs. Si on remonte à environ 15 kilomètres plus au nord, jusqu'à Droué, localité encore éminemment celtique, on trouve à 1 kilomètre à l'est du bourg un groupe de rochers siliceux (qui a été déjà signalé par M. Baillet : V. 1re année de notre Bulletin, p. 54) ; parmi ces rochers, il s'en trouve un à fleur de terre, de 2^m de longueur sur $0^m,60$ de largeur environ, connu dans le pays sous le nom de *pierre cochée*. Elle porte environ 25 coches ou sillons de formes variables produits par le frottement des silex qui ont été usés à leur surface. C'est vraisemblablement dans ce lieu que se terminait le travail des haches ébauchées à Chauvigny.

Cette pierre très-remarquable est sans contredit le plus beau polissoir qui ait encore été signalé en France. Aussi je ne ferai que le rappeler de nouveau à votre attention, ne voulant pas anticiper sur une description plus complète qui pourra en être faite dans un prochain Bulletin.

—

Il n'est peut-être pas sans intérêt, à propos de la découverte des Diorières, de passer rapidement en revue

les trouvailles de silex taillés faites dans les environs de Vendôme, et qui ont précédé celle dont il s'agit.

Je les rangerai par époques.

Silex de l'époque celtique.

1° Haches polies.

Dans les dons offerts jusqu'à ce jour à la Société se trouvent 3 haches polies rencontrées dans le pays : l'une offerte par M. Em. Chautard, et trouvée à La Ville-aux-Clercs ; l'autre ramassée par M. de Nadaillac à Saint-Jean-Froidmentel en octobre 1863 ; la troisième enfin trouvée en 1864 à Coulommiers par M. Bruère. Je rappellerai en outre celle trouvée à Chauvigny et dont il a été question dans ce travail. J'ajouterai enfin qu'à Droué, feu M. Hamonnière, ancien régisseur du château, en avait découvert plusieurs, qui ont été offertes à M. Jameson Conrad, propriétaire du château. Nous avons eu occasion de les voir ; elles sont au nombre de 5, et plusieurs assez curieuses. Une petite (de 8c,5 de longueur et de 4c,5 de largeur au tranchant) est faite avec le grès qui forme les rochers de la pierre cochée. Une autre en silex blond de 10c de longueur sur 5c de largeur est taillée à facettes, et n'a subi qu'un commencement de polissage ; elle forme naturellement le passage à la catégorie suivante.

2° Haches celtiques non polies.

C'est de ces haches qu'il a été question dans la première partie de cette notice. Avant celles des Diorières, on en avait déjà trouvé plusieurs dans le Vendômois. Citons d'abord un échantillon magnifique trouvé à Saint-Vrin, il y a déjà longtemps, et offert par M. Bouchet (longueur, 18c ; largeur, 8c,5). M. de Bodard de la Jacopière en possède un autre échantillon un peu moins grand, mais tout pareil, trouvé dans nos environs. Enfin le frère Narcisse, à Huisseau, a trouvé autour du village plusieurs haches en pierre non polies que M. Bourgeois a vues et qu'il regarde comme celtiques.

Silex appartenant à la période quaternaire ou diluvienne.

Notre Musée ne possède encore aucun échantillon de cet âge trouvé dans le pays, mais voici ce qui a été signalé jusqu'à présent :

1° Échantillons trouvés en place (in situ), et dont l'âge est nettement déterminé par le caractère stratigraphique.

M. Bourgeois m'écrit qu'il a trouvé des éclats travaillés dans le diluvium du Loir à Artins (Loir-et-Cher) et à Poncé (Sarthe). M. Bouchet, qui s'occupe avec beaucoup d'ardeur de cette intéressante question des silex travaillés, fait depuis plus d'un an des recherches dans nos carrières de sable et dans la tranchée du chemin de fer ; il possède plusieurs échantillons incontestables d'éclats de silex travaillés, trouvés en place dans le diluvium de Vendôme. J'en possède également quelques-uns que j'ai ramassés moi-même *in situ*. Aucune hache diluvienne n'a encore été trouvée en place ici.

2° Silex trouvés à la surface du sol et se rapportant PROBABLEMENT *à l'époque quaternaire.*

En septembre 1863, M. Bourgeois rencontra à Sougé, à la surface du sol, une hache en pierre du type fer-de-lance, un peu tronquée dans sa petite extrémité, et que sa forme lui fait rapporter à l'époque quaternaire. Tout dernièrement, le même observateur a rencontré dans un lot de silex des Diorières qui lui était apporté par un des MM. de Meckeinheim, une petite hachette du type subtriangulaire, finement travaillée comme les exemplaires de Pont-Levoy ; il la regarde comme diluvienne.

Enfin j'ajouterai qu'à partir du commencement d'octobre 1863, sur les recommandations amicales de M. Bourgeois, je me suis mis à explorer les champs qui entourent la ville et que j'y ai rencontré un assez grand nombre de silex taillés ; malheureusement pas de haches, mais seulement des éclats très-simples (couteaux, grattoirs, fers de lance, nuclei, etc.), dont la forme n'est pas caractéristique. Cependant l'état de leur surface (dendrites, cacholong, marques d'érosion) porte à croire qu'ils

sont quaternaires et qu'ils ne se trouvent dans la terre végétale que parce que cette couche s'est formée aux dépens de la couche superficielle du diluvium sous-jacent.

Tel est, Messieurs, le bilan des découvertes en silex qui ont été faites jusqu'à ce jour dans le Vendômois.

TROIS CHARTES DU XIIIe SIÈCLE
ET UNE DU XVIe
Relatives à une ancienne maison de Vendôme,

Par M. Auguste DE TRÉMAULT.

L'un des buts de la Société Archéologique du Vendômois étant de tirer de l'oubli et de préserver d'une destruction complète ce qui peut rester d'anciens monuments locaux, il semble qu'à ce titre on peut faire entrer dans le cadre de son programme trois chartes du XIIIe siècle, essentiellement vendômoises et par le lieu de leur date et par leur objet. La première est de l'année 1277, les deux autres de 1278. Toutes les trois concernent une ancienne maison de la ville de Vendôme, qu'il est possible de reconnaître, malgré les transformations qu'elles a subies, et se rattachant à l'abbaye de la Virginité, sur laquelle il ne nous reste malheureusement que bien peu de documents. On a pensé que par leur double objet elles pourraient offrir quelque intérêt.

Elles ne sont postérieures que d'un demi-siècle environ à la fondation du couvent de la Virginité, car, suivant la chronique des comtes de Vendôme, écrite par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, c'est en 1220 que Jean IV de Montoire et Aiglantine sa femme en jetèrent les premiers fondements, sur les bords d'une fontaine arrosant un vallon étroit et sauvage, situé dans la paroisse des Roches-l'Evêque, et qui encore aujourd'hui semble comme perdu au milieu de bois dont une partie portait le nom de bois l'Evêque, vers la fin du XVIe siècle [1]. Ils y établirent une communauté de filles sous la règle de Citeaux ; et ce n'est qu'en 1247 que leur fils Pierre de Montoire, devenu comte de Vendôme en 1240, acheva l'œuvre commencée par ses père et mère.

[1] Registre ms. des titres du fief de la Barre de Lunay.

Ces chartes, sur un parchemin que le temps a bruni et rendu comme demi-transparent par endroits, sont toutes les trois d'une jolie écriture minuscule gothique, parfaitement nette et rangée, et évidemment l'œuvre d'une même main. L'encre a pris la teinte de la rouille ; quelques mots à moitié effacés ont pu être restitués ; d'autres, en petit nombre, sont complétement disparus ; mais leur absence ne nuit pas à l'intelligence générale du texte.

Une remarque qu'il convient de faire à cet égard, c'est qu'étant écrites en langue vulgaire, elles appartiennent par leur date aux premiers temps où l'on substitua cette forme de langage au latin, dans la rédaction des chartes. C'est, en effet, sous le règne de Philippe-le-Hardi (1270-1285), suivant l'opinion de M. Natalis de Wailly (*Éléments de Paléographie*, t. I, p. 157), que cette transformation s'accomplit dans les usages, et que les chartes en langue vulgaire, fort rares antérieurement à la deuxième moitié du XIIIe siècle, commencèrent à devenir communes[1]. Sous ce rapport encore, elles sont curieuses, et peut-être même précieuses pour l'histoire du langage en ce pays.

Les deux premières sont des actes de vente d'une maison dont l'emplacement est occupé par celle qui porte aujourd'hui le N° 13 de la rue Guesnault, ainsi qu'il résulte de différentes pièces qui seront citées.

Voici une analyse succincte de ces actes, passés par devant un personnage qui n'y est pas dénommé, mais qui était cependant revêtu d'un caractère public, comme le prouve cette formule initiale : « Quenne chouse soit « que par devant nos establiz en droit... » Par le premier, André le Fievre, clerc, fils de feu Henri le Fievre, reconnaît avoir vendu et vend à Johan dit Arcemon le coutelier et à ffressane sa femme et à leurs héritiers, une maison telle qu'elle se poursuit avec ses appartenances

[1] C'est en 1539 seulement que François Ier, par son ordonnance de Villers-Cotterets, rendit obligatoire l'usage du français à l'exclusion du latin, dans la rédaction des contrats.

devant et de côté, située à la Planchette, joignant au four aux Nonnins de la Virginité, en la censive de Geuffroi de Noiers, écuyer. Cette vente est faite à perpétuité, moyennant le prix de quinze livres de la monnaie courant au pays, que le vendeur reconnaît avoir reçus en deniers nombrés en présence du magistrat... « Ce fut « fet et scellé à la requeste doudevant dit André, au « sceau de notre cort de Vendôme, en l'an de grace « Notre Seigneur M. CC. seissante et diz et sept au mois « d'aoust. »

Par la seconde, les nouveaux acquéreurs Johan dit Arcemon de Vendôme, coutelier, ffressane sa femme et Johannin leur fils, vendent librement et à perpétuité à l'abbaye et au couvent de la Virginité une maison avec une treille et un courtil situés à côté, et une voie allant jusqu'au Loir, le fonds, la propriété et toutes les appartenances de ladite maison, « qui sont seanz le ponceau « joignant » d'une part au four desdites abbeye et couvent en la censive de Monseigneur Philippe de Noiers, chevalier. L'acte de cette vente, conclue moyennant le prix de *nuef* livres de la monnaie courant au pays, « fut « fet et scellé à la requeste des dits vendeors au seau « as causes de notre cort de Vendome sauve la droï- « ture de Monseigneur le Cte an lan de grace Notre « Seigneur, mil CC seixanty diz et oct au maes de oc- « touvre. »

On voit par ces pièces que l'abbaye de la Virginité possédait dans la ville de Vendôme un four qui devait être et était en effet un four banal, comme l'établit un titre plus récent que nous aurons occasion de citer ; que ce four était contigu à une maison dont le couvent, probablement dans un but d'agrandissement, fit l'acquisition ainsi que de ses dépendances, consistant en un certain terrain planté de vignes et une allée conduisant au Loir. Ces héritages étaient situés sur le petit bras de la rivière qui, après avoir traversé l'enclos de l'abbaye de la Trinité, coule aujourd'hui dans un canal couvert sous une partie de la place d'Armes. Nous avons la preuve qu'au XIIIe siècle déjà ce cours d'eau était désigné par

le nom de *Ponceau,* qu'il a constamment porté depuis, car celui de *Pontereau,* qui lui est quelquefois donné au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, n'est qu'une variante du nom primitif, et que dès cette époque il y était établi une planchette destinée, sans aucun doute, à faciliter le passage des piétons. Ces biens, situés au centre de la ville, étaient tenus à cens de seigneurs du nom de Noiers, dont l'un, appelé Geuffroi, vivait en 1277. Il est vraisemblable qu'il mourut vers cette époque, car ce n'est plus lui que l'on trouve nommé l'année suivante, mais Philippe de Noiers, qui était sans doute son fils et certainement son successeur.

On ne peut déterminer aujourd'hui le motif de la différence remarquée entre les prix portés à ces deux ventes, qui semblent avoir eu cependant le même objet. En effet, ce prix est fixé dans la première à 15 livres, et dans la seconde à 9 livres de la monnaie courant au pays; désignation bien vague pour une époque où les mosnaies seigneuriales circulaient à côté de celle du roi. Mais quelle qu'ait été le motif de cette différence, si l'on cherche à évaluer en monnaie actuelle les sommes exprimées, et si pour terme de comparaison l'on prend le blé au prix moyen de 20 francs l'hectolitre, sachant que le septier valait environ 5 sous vers la fin du du XIIIe siècle [1], on trouve que la première représenterait environ 1800 fr. et la seconde 1080 fr. de notre monnaie.

La lecture de ces deux pièces donne à penser que la confiance qu'inspirait, à cette époque, un contrat même passé en la forme authentique, n'était pas assez grande pour que l'on ne crût prudent d'en corroborer la valeur par d'autres garanties; et pour cela on faisait prêter au vendeur, entre les mains du magistrat, un serment dont nous trouvons les nombreux objets détaillés avec soin, suivant lequel il devait exécuter loyalement toutes les clauses du contrat, garantir la jouissance de la chose vendue, ne rien faire, soit directement, soit par personnes tierces, qui pût y apporter quelque trouble, renoncer à toute espèce de privilége et d'exemption, ne

[1] *Histoire de Chartres et du pays Chartrain* par M. Doyen.

réclamer devant aucune cour le prix de la vente, et en outre engager encore tous ses biens, meubles et immeubles, présents et à venir. Une telle énumération de tout ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire, peut sembler un luxe de précautions capables de donner une assez mince idée de la bonne foi privée en ces temps où l'on avait sans cesse recours à des serments qui n'étaient que trop souvent violés.

Cette coutume d'exiger des serments en toutes occasions, eut pour conséquence directe de multiplier les parjures, car c'est une des imperfections inhérentes à la faiblesse humaine de perdre bientôt, par un usage trop fréquent, le respect des choses même les plus saintes. Or, il arrivait souvent que l'entraînement de l'ambition, la puissance des intérêts, ou la violence des passions, ne savaient pas se contenir ni s'arrêter en face d'engagements même solennellement jurés sur des reliques ou sur des évangiles; car, pour rendre au serment un peu de la valeur qu'il perdait par l'emploi trop habituel que l'on en faisait, on commença à le faire prêter sur les reliques des saints, que l'on prenait ainsi à témoins. Mais bientôt l'intérêt personnel, si ingénieux pour préparer à la conscience des facilités de capituler avec le devoir, s'arma d'un certain esprit de critique, et établit des degrés de mérite entre les reliques des saints, qui n'eurent plus toutes droit à une égale vénération. L'abbé de Vertot, dans une curieuse dissertation sur la forme des serments, constate l'usage où furent les princes, dans les serments garantissant les traités politiques, de déterminer de part et d'autre les reliques sur lesquelles on devait jurer, chacun désignant à sa partie adverse celles sur lesquelles elle devait faire serment. Parfois il y en avait que l'on convenait de ne pas employer, ainsi que cela arriva lors du deuxième traité d'Arras entre Louis XI et François duc de Bretagne, qui réservèrent de ne point être tenus de faire serment sur le précieux corps de Notre Seigneur, ni sur le bois de la vraie croix étant en l'église de Monsieur St Lô d'Angers.

« La vénération que l'on avoit pour les reliques de

« ce saint, dit l'abbé de Vertot, dépassoit celle inspirée « par St Martin lui-même, et si Louis XI ne vouloit pas « entendre d'y prêter serment, sous prétexte que c'étoit « profaner l'instrument de notre salut, un de ses his- « toriens nous apprend que sa répugnance ne venoit que « d'une vieille croyance que ceux qui se parjuroient en « jurant sur cette relique mouroient dans l'année, et « le bon prince, qui étoit aussi attaché à la vie qu'il « l'étoit peu à sa parole, dissimuloit sa crainte sous un « respect religieux. »

Mais le désir de rapporter cette citation, si conforme au caractère cauteleux de ce monarque, nous a conduit bien loin de nos actes de vente, dont cependant il nous reste encore un mot à dire pour les faire entièrement connaître.

Le contrat faisait bien loi entre les parties, mais il n'avait pas pour effet d'opérer la mutation de la propriété, qui n'était transférée que par l'intervention du magistrat; aussi nos chartes contiennent-elles cette mention que le vendeur se dessaisit de la chose vendue entre les mains de celui-ci, pour qu'il en saisisse l'acquéreur et l'en vêtisse immédiatement, suivant l'ancienne expression. Enfin il est fait une réserve relative aux droits du suzerain : Sauve la droiture de monseigneur le Comte.

La troisième charte contient des lettres d'amortissement, du genre que l'on appelait mixte, c'est-à-dire portant à la fois sur des objets déterminés et sur d'autres qui ne l'étaient pas. Elles sont données par Phelippe de Noiers, chevalier, en faveur des religieuses dames et couvent de l'abbaye de la Virginité, de l'ordre de Citeaux, diocèse du Mans, pour l'acquisition qu'elles ont faite d'une maison appartenant jadis à feu Henri le Fièvre, sise à Vendôme, joignant leur four, et encore pour le manoir de la Fousse [1] et toutes ses appartenances, assis en la paroisse d'Azé et en quelque autre lieu que ce soit de ses fiefs, et enfin pour toutes acquisitions qu'elles

[1] On trouve sur la carte de Cassini un lieu du nom de la Fosse, sur le coteau de la rive gauche de la rivière de Boulon, à peu près à la hauteur de Galette.

auraient pu faire à titre onéreux ou gratuit (pour reson d'achat ou d'aumosne) de quelques personnes que ce soit, de tous biens situés dans ses fiefs; promettant que ni lui, ni ses héritiers, ni ses successeurs ne réclameront rien de ces choses pour raison de fief ou de domaine, ni pour aucune autre reson que ce soit, et ne molesteront en aucune manière lesdites religieuses. Et pour que ce soit ferme et établi, il leur en donne ces présentes lettres scellées de son propre sceau, témoin de vérité. Donné et scellé en l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur mil deux cent soixante et diz et oct, au maes de Novembre.

On peut faire cette remarque, que ces lettres ne sont que de trois années postérieures à l'ordonnance rendue en 1275 par Philippe-le-Hardi, la plus ancienne connue sur le droit d'amortissement dont l'usage était cependant établi bien antérieurement à cette date.

On sait que l'amortissement était la faculté de posséder des biens, que le souverain accordait à des gens de mainmorte. Les anciennes constitutions du royaume ne permettaient ni aux églises, ni aux couvents, ni aux communautés laïques ou ecclésiastiques, de posséder des biens-fonds. Cette interdiction était motivée sur le préjudice qu'éprouvait l'Etat, lorsque des biens tombant entre les mains de communautés qui étaient perpétuelles, malgré le décès successif des membres qui les composaient, sortaient à tout jamais du commerce, et devenaient affranchis des charges et services dont ils étaient grevés auparavant. Les églises et les ecclésiastiques acquirent néanmoins des biens, qui, restant indéfiniment la propriété d'une même personne civile, tout en passant par les mains d'usufruitiers successifs, ne donnaient plus lieu à l'ouverture d'aucun de ces droits de mutation perçus par les seigneurs et que l'on appelait profits de fief. Aussi arriva-t-il souvent que ceux-ci troublèrent les ecclésiastiques pour les forcer à se dessaisir de leurs acquisitions. Ces derniers portèrent même leurs plaintes au pape Clément IV, et saint Louis, voulant déférer aux représentations du Saint-Père, trouva cet expédient, de leur accorder la grâce d'acquérir des fonds, mais à la

condition de lui payer une certaine somme, qui, dans sa pensée, devait être fixée à un taux assez élevé pour faire de cette obligation une entrave capable de combattre la multiplicité d'acquisitions aussi contraires au bien de l'Etat.

Il voulut encore qu'outre le droit d'amortissement, c'est-à-dire la somme à payer en échange de la grâce que le roi avait seul pouvoir d'accorder et qu'il fixait arbitrairement, une indemnité fût payée aux seigneurs à raison des acquisitions de biens faites dans leurs fiefs ou censives, comme dédommagement et compensation des droits que ces biens auraient produits s'ils étaient restés dans le commerce.

La législation se trouvait ainsi fixée ; mais les faits n'y étaient pas toujours conformes. Aussi n'y a-t-il rien de surprenant si les lettres d'amortissement qui nous occupent n'émanent pas du roi, mais d'un simple seigneur ; car, à cette époque, la puissance souveraine n'avait encore qu'une action limitée et souvent contestée par des grands vassaux sans cesse travaillés du désir de s'en affranchir, et, à leur exemple, chaque seigneur de fief, se considérant comme souverain dans ses domaines, s'attribuait tout ou partie des droits régaliens et des prérogatives de la couronne.

Après ce qui vient d'être dit sur les biens de mainmorte, on ne s'étonnera pas de retrouver, au XVIe siècle, l'abbaye de la Virginité encore en possession du four à ban de Vendôme. Seulement, à cette époque, ce four et les maisons qui en dépendaient étaient dans un tel état de délabrement et de ruine, que, bien qu'ils fussent affermés pour 50 livres tournois par an, la communauté n'en tirait que peu de profit, attendu qu'il fallait prélever sur cette somme le prix des réparations les plus urgentes faites par le fermier. Les religieuses résolurent alors de les donner à bail à long terme, en considération de cet état de choses, et « aussi pour la grande cherté « qui est et sera encore plus grande à l'advenir au dit « Vendome et es environs, » dit la pièce qui nous fournit ces détails. C'est un bail, dont il existe une grosse

en parchemin, passé en la cour du roi de Navarre à Vendôme, par devant Michel Fouscher, notaire juré, et suivant lequel « Jehan Dulac, marchand fournier, boullan-« ger de Vendome, prend et accepte à titre de rente « emphytéotique de honorable et discret maître Michel « Garrault, chanoine de l'église collégiale de St Martin « de Troô, au nom et comme procureur des religieuses « abbaye et couvent de la Virginité, le four à ban ap-« partenant aux dites religieuses abbaye et couvent vul-« gairement appelé le four aux Nonnains, situé devant « la rivière du Ponceau en cette dite ville, avec toutes « et chacune des maisons, ouvrouers et boutiques, « court, jardins, etc.... avec le droit de contraindre « suivant la coutume du pays, tous les bancquiers, sub-« jetz et estaigiers du dit four; lequel, avec ses appar-« tenances, est joignant d'un côté à la maison [1] et ap-« partenances de la malladrye dont joyssaient les enfants « de deffunt maître Jehan Tesnière, vyvant bailly de « Vendomois, d'un bout par derrière à une traite ou « ruelle commune tendant de la rue du Pont St Byé au

[1] Cette maison faisait partie des biens appartenant à des établissements hospitaliers, tels que maladries, hôpitaux, maisons-Dieu, etc. . . . qui, par Edit de décembre 1672, furent donnés et réunis à l'ordre de Notre-Dame de Montcarmel et de St-Lazare. Comme beaucoup de ces biens étaient détenus par des communautés régulières ou séculières ou par des tiers qui, dans le but de se perpétuer dans ces usurpations, s'étaient efforcés de les faire réunir à des bénéfices, ou avaient surpris des concessions, ou même supprimé ou supposé des titres, un arrêt fut rendu le 4 mars 1673 par la chambre royale siégeant à l'Arsenal, sur la requête du vicaire général et chancelier de l'ordre, ordonnant à tous les détenteurs de ces biens de s'en dessaisir entre des mains de l'ordre et d''en rapporter les titres avec les fruits des vingt-neuf dernières années.

C'est en exécution de cet arrêt que par assignation du 13 octobre 1687 donnée par Jacques Froger, 1er huissier au siége présidial de Blois, noble homme Godineau, conseiller du roi, Elu et grénetier (du grenier à sel) en l'élection de Vendôme, fut cité à comparaître devant ladite chambre de l'Arsenal pour se voir condamner à se dessaisir d'un corps de logis situé rue Guesnault à Vendôme, et d'en rapporter les titres et les fruits depuis vingt-neuf ans.

« ruisseau du Ponceau, en laquelle traite le dit four a « droit, et d'autre bout par devant à la rue du dit « Ponceau. »

Mais, pour se rendre compte de cet acte, il convient peu-être de rappeler sommairement ici ce qu'était le contrat d'emphytéose.

Ce contrat d'un genre particulier, que les mutations de la propriété si multipliées de nos jours ont à peu près fait abandonner, était au contraire d'un usage très-fréquent dans l'ancien droit, surtout à l'égard des biens de mainmorte. Il offrait cet avantage de faciliter en quelque sorte la transformation de ces biens dont la propriété était immuable, et d'atténuer dans une certaine mesure les inconvénients de cet état de choses. On sait en effet que c'était une sorte de bail d'un héritage et souvent de terres incultes, à la charge de les cultiver et de les améliorer, — ou d'un fonds, à la charge d'y construire, — ou d'une maison, à la condition de la rebâtir et de la réparer, moyennant une somme modique, payable chaque année par le preneur, qui habituellement donnait encore, au moment du contrat, une somme déterminée.

Il pouvait être temporaire, mais toujours fait à long terme, pour 30, 40, 50, 60, 80 ans, sans dépasser cependant la limite de 99 ans, au delà de laquelle il cessait d'être temporaire pour devenir perpétuel [1].

Le laps de temps pour lequel l'emphytéose était consentie n'était pas toujours déterminé d'avance d'une manière précise. Elle pouvait être faite pour la vie du preneur seul, — ou bien pour la vie du preneur et de ses enfants, — ou bien du preneur, de ses enfants et des enfants de ses enfants. Quelquefois même on ajoutait encore un terme de cinquante années après la troisième génération [2]. Alors elle prenait fin par l'extinction de

[1] La loi des 18-29 août 1790 abolit l'emphytéose perpétuelle, qui, comme toutes les autres rentes foncières perpétuelles, fut déclarée essentiellement rachetable.

[2] En 1507 les chanoines du chapitre de la collégiale de Saint-Georges, donnèrent à bail en cette forme, leurs moulins de la

la famille ou de celui des degrés en faveur duquel elle avait été stipulée.

Ces formes, qui peuvent sembler singulières aujourd'hui, sont parfaitement observées dans le bail que nous analysons, et la jouissance y est ainsi réglée : « Pour « joyr des dites choses baillées au dit tiltre, par le dit « preneur et Catherine Tenier sa femme pour une vie, « — pour les enfants du dit preneur et de Marie Guil- « lon, sa première femme, qui sont Nicolas Dulac et « Laurent Dulac, et meme pour les enfants nés et à « nestre du mariage de lui et de la dite Tenier sa « femme, et du plus vivant des dits enfants de l'un et « l'autre mariage, pour la seconde vie, — et pour les « enfants légitimes qui proviendront et seront nés du « mariage des enfants du dit Dulac et de sa première et « seconde femme pour la troisieme vie. »

Quant aux charges, elles sont de plusieurs sortes; il est stipulé d'abord que les preneurs seront tenus d'employer dans le temps de deux années une somme de soixante-six écus deux tiers d'écus d'or sol, au prix de soixante sols tournois chaque, pour faire aux bâtiments et dépendances, celles des réparations qui, d'après l'avis d'experts. seront jugées les plus urgentes par les bailleresses et le preneur, « et en ce comptera le pavé « que les eschevins pourront faire mettre devant la « maison dudit four, comme l'on a commencé faire ès « autres rues et endroits de cette dite ville. »

Nous avons ainsi la preuve que cette partie de la ville, tout centrale qu'elle est, n'était point pavée en 1578, bien qu'il y eût déjà plus de quarante années que Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, avait abandonné à la ville le droit de barrage qui se percevait à l'entrée (1534), « à la charge de faire tenir et entretenir les pa- « vés de la dite ville et forsbourgs au dedans des dites « limites et barrieres, tant es rues qu'es places et car- « refours, le plus commodément que faire se pourra [1]. »

Fontaine, paroisse de Thoré, à Mathurin Minier et à sa femme, leur vie durant, et après eux à leurs enfants légitimes, et pour 40 années encore après le dernier survivant.

[1] *Histoire du Vendômois,* par M. de Pétigny, p. 339.

Non-seulement l'entretien des bâtiments était à la charge du preneur, mais encore il devait les remettre à la fin du bail en tel et si bon état qu'ils auront été trouvés, suivant rapport dressé par gens à ce connaissant, après que la somme de soixante-six écus, stipulée pour les réparations, y aura été dépensée. Les bailleresses se réservaient en outre la faculté de pouvoir y faire, suivant la coutume, la recette de leurs cens, ventes, moissons, tant en grains qu'en deniers, des choses situées dans la chastellenie de Vendôme, et d'y faire tenir les plaids de leur justice foncière des fiefs de Puteaulx, de Curris, de la Nonnetière et Araines, quand bon leur semblera.

Enfin la rente annuelle dont le paiement devait être effectué au couvent même de la Virginité, en deux termes, l'un à la Saint-Jean, l'autre à Noël, était fixée à seize écus tournois. Le fermier était en outre tenu d'aller tous les ans « au 1er janvier, estrenner les dites « dames de deux gateaux de chacun un boisseau de blé « froment, quatre chappons et un écu ; fait et passé en « la court de Vendome, en présence de honorable homme, « maître Laurent Bry, licencié es lois, advocat au dit Ven- « dome, bailly des fiefs, terres et seigneuries de la dite « abbaye de la Virginité, et François Moulin, marchant, « demeurant au dit Vendome, témoins, le deux juin « 1578. »

Le 22 du même mois, les religieuses ratifièrent ce contrat par devant Gilles Girard, notaire, en la cour du roi de Navarre, en présence de vénérable et discret frère Mathurin Lemercier, religieux de l'ordre de Citeaulx, curé de Saint-Rimay, et messire Marin Moreau, prêtre demeurant en la dite abbaye [1].

C'est peu d'années seulement avant la révolution de 89 que le couvent de la Virginité cessa de posséder le

[1] Les religieuses nommées comme présentes à cette ratification sont : Florence de Cremainville, abbesse ; Loyse de Courtous, prieure ; Charlotte de Courtous, chantre ; Marguerite de Villeblanche et Ambroise de Paigny, soubs-chantres ; Jacqueline le Paouvre ; Suzanne de Baillet ; Marie de Saint-Léonard : Charlotte de Mailly ; Françoise Lemesureur ; Suzanne de la Chasteigneraye, et Anne de Courtoux.

four banal de la rue Guesnault. A cette époque, M. Charles-Joseph de Tremault, ancien mousquetaire de la garde du roi, désirant agrandir sa maison, qui était contiguë à ce four, proposa aux religieuses de le lui céder, leur offrant en échange une pièce de six quartiers de prés, située à la Croix-de-Ris, paroisse des Roches, et dépendant de la terre de la Barre. A cet effet, celles-ci adressèrent à Monseigneur Trouvé, abbé et supérieur général de Citeaux, une supplique, pour être autorisées à effectuer cet échange, dont elles font ressortir les avantages pour leur communauté, le pré situé dans le voisinage de l'abbaye étant loué pour 120 livres par an, tandis que le four, sujet à de fréquentes réparations, n'était affermé que 100 livres.

L'autorisation leur fut donnée le 29 juillet 1778. Elles obtinrent des lettres patentes du roi du mois de juin 1779, enregistrées au parlement le 15 décembre 1780.

Entre autres clauses du contrat passé par Gobert, notaire royal à Montoire le 11 juin 1782, devant la grille du principal parloir de l'abbaye, il est stipulé que la maison de Vendôme restera grevée de 3 deniers de cens annuel envers le fief de la Nonnetière appartenant au monastère, et que le pré sera chargé d'un denier de cens envers la terre de la Barre[1].

Tel est le contrat qui fit rentrer dans le droit commun ce fonds qui depuis cinq siècles était immuable entre les mains des religieuses. Bientôt après, sur le terrain du four qui fut rasé, s'éleva le corps de logis qui est aujourd'hui en façade sur la Place d'Armes.

[1] Les religieuses nommées comme présentes sont : Mme Marie de Murat, abbesse ; Dame Aimée-Amable Riet de Maugay, prieure; Dame Marie Proust; Dame Julienne Bouteillier; Dame Catherine Charles; Dame Anne Favereau ; Dame Marie-Anne Dupré ; Dame Marie de Torquat; Dame Marie Gilles et Dame Louise-Armande de Combarel de Sartiges. Au bas de la requête à l'abbé de Citeaux se lisent les mêmes noms, plus encore ceux de sœur Lebert et de sœur de Fretay.

Les deux actes de vente étant identiques dans leur forme et conçus en termes à peu près semblables, on en transcrit un seul ici, en suppléant seulement aux abréviations assez nombreuses d'ailleurs.

1re PIÈCE. — ACTE DE VENTE.

Quenue chouse soit atouz que pardevant nos establiz endroit. Johan dit Arcemon de Vendome coutelier et fressane sa femme et iohannin lor fuiz Requenurent et endroit pardevant nos que il avoient vendu et especiaument vendirent encores par devant nos, d'un commun accort d'un assentement et d'une volonte alabbaesse et au convent de la Virginité une meson ofonz (o. *avec*; ofonz, *avec le fonds*) et opropriete et otreille et cortil seant detries *(de côté)* ladite meson et o une voie alant des ladicte meson jusques au Loir par detries et si comme la dite meson et la dite treille et ledit cortil et la dite voie alant au Loir se porsieent loue et le omerien[1] et opierre apartenanz a la dite meson et as autres dites chouses vendues et estanz dedanz. Lesqueles chouses sont seanz jouste le ponceau joignant dune partie aufor as dites abbaesse et convant en la censive monseigneur phelippe de noiers chevalier a avoir atenir et a porseoir heritaument et perdurablement pesiblement quittement et ampez *(en paix)* de la dite abbaesse et doudit convant qui ores sont et de celles qui sont avenir desores en avant par non et par reson dachat Et fut fete la dite vencion le pris de nuef livres de la monoie courant au pais si comme lidevant diz vendeors requenurent en droit pardevant nos. Et desquex deniers devant diz lidevant diz vendeors se tindrent antigirement *(entièrement)* et pleinement por touz paies pardevant nos en deniers nombrez senz endemander desores en avant ret.... en nulle cort. Toutes lesqueles chouses vendues cidesus devisees otoutes les apartenances et si come elles se porsieent devant et detries lidevant diz vendeors promistrent pardevant nos et sont tenuz par les foys de lor cors donces en notre main deffandre garentir et delivrer de touz et contre touz et en

[1] Merain, matériaux de bois.

jugement et dehors a la dite abbaesse et au convant et alor commandement et icelles qui seront apres ; contre toutes personnes tant que droit doura . et promistent ensor que tout li diz vendeors et par les foys devant dites que encontre la devant dite vencion si comme elle est ci-dessus devisee desores en avant niront ne ne feront aler ne es devant dites chouses vendues ne en lor apartenances, Riens ne demanderont ne neferont demander ne reclamer par aus *(eux)* ne par autres en nulle maniere ne par nulle reson, ne par reson de conqueste ne de heritaige ne de retraite ne par reson de decevance outre moitie de droit pris audedanz ne pour autre reson quelle que elle soit ains deffandront et garderont la dite abbaesse et convant ez lar commandement sur la dite vencion de touz domaiges. Et se des seisirent li devant diz vendeors de toutes cestes chouses vendues cidessus devisees de toutes les apartenances dou tout en tout en notre main. Et nos a la requeste diceux vendeors vestimes et sessimes la devant dite abbaesse et le dit convant et meimes en corporel possession et perdurable de toutes icelles chouses vendues et de toutes lor apartenences par la baillee de cestes presentes Lestres. Et quant a toutes cestes chouses cidessus devisees et chacune pour soy feir. Segre tenir et acomplir fermement et leaument senz maumestre et senz aler encontre en nulle maniere li devant diz vendeors en obligent par devant nos a la dite abbaesse et audit convant ous *(eux)* et lors hers et touz les biens muebles et nonmuebles presenz et avenir en quelqueleu quils soient trouves a prendre et a vendre de ior en ior *(de jour en jour)*[1] par les mains de noz aloez[2] seil deffaillaient dacomplir aucune des dites chouses et chacun por le tout. Et renuncerent en cest fet pardevant lidevant dit vendeors et par les foys devant dites atoutes excepcions resons et allegacions de fet de droit de coustume de canon et de lay de cort deglise et de cort laie et a tout privileige de croiz done et a doner

[1] Ou de toz en toz, de tout en tout.

[2] Aloé gl. *allocatus*. — Celui qui agit pour et au nom d'une autre personne, procureur.

et atouz establissements fez et a fere de quicunquez persones. Et atoute decevance de mal et de fraude et de tricherie et atoutes autres resons et allegacions par quoi la dite vencion si comme elle est ci dessus devisee peust estre ampeschee retarde rappelee ou anneantee ou en tout ou en partie ; Et ce nos avon avigie *(avisé)* a tenir par le jugement de notre cort. Ce fut fet et scelle a la requeste des diz vendeors au seau as causes de notre cort de Vendome, sauve la droiture monseigneur le comte an lan de grace notre seigneur mil ce seixante diz et oct au maes de octouvre.

La formule de renonciation à tous priviléges contenue dans le premier acte de vente est encore plus détaillée ; la voici :

Et renunce en cest fet pardevant nos cil andre et par la foy dessus dite a touz privileige de croiz donc et adoner et a toutes excepcions resons et allegacions de fet de droit de coustume de canon de lay et a toute indulgence dapostoire *((d'apostoile, de pape)* et de roi donee et adoner et a toute decevance de boidie *(de fraude)* et de tricherie, et a tout aide de droit de cort d'eglise et de cort laic et a toute autres resons et allegacions qui li peussent valoir, et as diz achateors nuire et a tout droit escrit et non escrit et a touz establissemenz feiz et a fere de quelcunques persones, par lesquex cestes chouses si que elles sont cidessus devisees ou aucune de celles puesseint estre ampechees ou aneantee.

Les priviléges désignés ici par le nom de priviléges de croix sont ceux que le souverain pontife ou les princes accordaient aux fidèles qui prenaient la croix pour passer en terre sainte. Ils étaient nombreux et divers ; les principaux consistaient dans la faculté accordée aux croisés de n'être pas tenus de payer leurs dettes pendant le temps de leur voyage ni même pendant un certain délai après leur

retour (constitutions de Saint-Louis — octobre 1243), dans la possibilité de donner leurs biens en gage aux églises ou à des ecclésiastiques sans le consentement des seigneurs, de voir leurs personnes et leurs biens sous la protection de saint Pierre et du pape, et leur procès jugés en cour d'église, etc. ; mais le croisé qui se rendait coupable de quelque crime cessait de jouir de ces priviléges.

Du reste ils cessèrent avec le temps d'être un avantage, et devinrent plutôt une entrave pour les privilégiés eux-mêmes en multipliant les difficultés qu'ils rencontraient à se procurer les ressources dont ils avaient besoin ; et cette situation amena l'usage de ces formules de renonciation.

2e PIÈCE. — LETTRES D'AMORTISSEMENT.

A touz ceux qui cestes presentes Lestres verront et oiront phelippe de noiers chevalier. Salut en notre seigneur. Sachent tout que gie por. Lamor de dieu et le remede de mame *(mon âme)* et de mes peines veult et accor. . . que religieuses Dames Labbaesse et le convant de la Virginité de lordre de Cisteaux de la dyocese du Mans Tiengnent et porsieent quittement pesiblement amortiement et perdurablement. La meson qui fut jadis feu Henri le fevre ofonz. . , . propriete et otoutes ses apartenances queles que elles soient. La quele meson otoutes ses apartenences siet.. (à) Vendome joignant au for as dites Religieuses ; et le manaer de la fousse otoutes ses apartenances queles que elles soient et en quelque leu que elles soient assises ; en la paroisse daze et quelcumqzs autres leus en mes fiez. Et toutes autres chouses quelles que elles soient que les dites Religieuses . ont acquises en mes fiez de quicunques persones par reson dachat ou daumonne ou par quelcunque autre reson. Et promet que ie en toutes les devant dites chouses ne en nulle de celles riens ne demandere ne moy ne mes hers ne mes successors . reson de fie ne de domaine ne par

nulle autre resou par quelle que elle soit. Je, les devand dites religieuses sur les chouses devant dites, ne molestere des ores en avant ne ne fere molester ne moy ne mes hers ne mes successors en nulle maniere ne pour nulle raison quelle que elle soit. Et que ce soit ferm et estable atoziorz *(à toujours)*. Gie phelippe dessus dit en a done as dites religieuses. cestes presentes Lestres sellees de mon propre seau. en tesmoing de verite. Ce fut fet done et saelle an Lan de lincarnation notre seigneur mil. Deuscenz seixante diz et oct au maes de Novambre.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA

STATISTIQUE RELIGIEUSE (avt 1789) DES PAROISSES

de l'arrondissement actuel de Vendôme[1],

Par M. Dupré, bibliothécaire à Blois.

Observations préliminaires & plan du travail.

La majeure partie du fonds des archives départemenmentales de Loir-et-Cher (à la Préfecture de Blois) s'applique aux anciens établissements religieux du pays, monastères, prieurés, églises paroissiales, chapelles, etc.

Dans les liasses des paroisses, on remarque trois catégories de titres : ceux des biens de la cure, — ceux des biens de la fabrique paroissiale, de l'*église* proprement dite, — ceux des confréries pieuses ou charitables, autrement nommées *boîtes*.

Chaque cure avait ordinairement un *présentateur*, qui choisissait les titulaires ; ensuite, l'évêque diocésain leur conférait l'institution canonique (à peu près comme aujourd'hui le Gouvernement nomme les évêques et les présente à l'approbation décisive du souverain pontife). Quelquefois, néanmoins, l'évêque nommait seul aux cures, comme *plein collateur*.

Un certain nombre de cures étaient à la présentation de l'archidiacre dans le ressort duquel elles se trouvaient.

J'ai emprunté l'indication exacte des présentateurs : 1° à deux anciens pouillés, l'un du diocèse de Chartres,

[1] J'ai fait pareil travail sur les deux arrondissements de Blois et de Romorantin qui, réunis à celui de Vendôme, forment le diocèse actuel de Blois (le département de Loir-et-Cher). L'arrondissement de Vendôme forme aussi un archidiaconé. Avant la Révolution, cet archidiaconé était composé différemment ; sa circonscription, d'origine immémoriale, correspondait à celle de l'ancien *pagus Vindocinensis*, subdivision franque et peut-être gallo-romaine de la *Civitas Camotensis*.

dressé au XIIIe siècle, et publié par M. Guérard dans les prolégomènes de l'abbaye de Saint-Père de Chartres [1]; 2° à l'Almanach historique de l'Orléanais, de 1788; 3° à l'Essai statistique de Cauvin sur le département de la Sarthe et sur l'ancien diocèse du Mans [2].

L'abbaye de la Trinité, la principale communauté religieuse du Vendômois, possédait sa bonne part des *présentations* aux cures.

Quant au plan du travail, je suivrai l'ordre alphabétique des noms des paroisses. J'indiquerai sommairement l'ancienne désignation latine de chaque localité, le diocèse et l'archidiaconé dont elle dépendait, les églises, chapelles, monastères, prieurés, communautés religieuses, établissements de charité ou d'instruction publique qu'elle possédait, l'origine de ces différentes institutions, avec une notice très-succincte de leurs titres existants et de leurs principales vicissitudes jusqu'en 1789; les saints, les personnages pieux ou les ecclésiastiques distingués, nés dans chacune de ces villes ou paroisses.

Les sources auxquelles j'ai puisé sont : 1° les archives de la Préfecture, que je cite par les initiales A. D.; — 2° deux registres de la Bibliothèque communale de Blois, marqués A. B.; — 3° divers ouvrages imprimés, entre autres, les livres de MM de Passac et de Pétigny sur l'histoire du Vendômois.

J'ai laissé de côté la partie archéologique et monumentale, pour m'occuper exclusivement des institutions religieuses du pays, considérées en elles-mêmes, indépendamment des édifices plus ou moins anciens, plus ou moins curieux, qui en furent le siége et qui continuent de les rappeler au souvenir de la génération présente.

[1] Collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, publiés par ordre du gouvernement.

[2] On sait que le Bas-Vendômois dépendait de l'ancien diocèse du Mans.

—

AMBLOY.

(Saint Martin, patron.)

Diocèse du Mans et archidiaconé de Château-du-Loir.

L'évêque du Mans, plein collateur.

A. D. Liasse, composée de testaments de divers particuliers, contenant des dispositions pieuses, XVIIe et XVIIIe siècles, — Inventaire de ces mêmes testaments, dressé en 1770. — Comptes de la fabrique, de 1682 à 1789. (Série incomplète.)

AREINES.

(Arenæ.) — Notre-Dame du Mont-Carmel.

Diocèse de Blois. — Archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : le prévôt de Mazangé, chanoine dignitaire du chapitre de la cathédrale de Chartres.

Paroisse portée sur le pouillé Chartrain du XIIIe siècle (édition Guérard).

Ancienne dévotion à la sainte Vierge, pèlerinage, et confrérie du scapulaire [1].

ARTINS.

(Saint Pierre.)

Diocèse du Mans, et archidiaconé de Château-du-Loir,

Présentateur : le Chapitre de la cathédrale du Mans.

Les anciennes légendes du Maine attribuaient à saint Julien, premier évêque du diocèse, plusieurs miracles accomplis en ce lieu [2]. Suivant ces traditions, une église aurait été érigée, à Artins même, dès les premiers siècles du christianisme, sur les ruines d'un temple païen, renversé par saint Julien en personne [3].

[1] *Notre-Dame de France*, t. I, p, 179 (Nouvelle Histoire du culte de la sainte Vierge en France, par M. le curé de Saint-Sulpice).

[2] Histoire du Vendômois, par M. de Passac, p. 84.

[3] Vie des premiers évêques du Mans, par l'abbé Voisin, p. 78 et suiv.

Il y avait en cette localité une commanderie de l'ordre de Malte (autrement dit de de *Saint-Jean de Jérusalem*), à laquelle furent unis les biens de celle des Cogners, dans le département actuel de la Sarthe [1].

A. D. Copie, faite en 1779-1780, d'un supplément au terrier de cette commanderie (1 registre).

Les archives du département de la Vienne gardent, en outre, plusieurs liasses de pièces concernant ce bénéfice : on cite, entre autres, une sentence arbitrale de 1282, rendue au profit de *l'hospitale de Artins* [2].

Quelques restes de la chapelle de la commanderie d'Artins se voient encore.

ARVILLE.

Arida Villa. (La Sainte Vierge.)

Diocèse de Chartres, archidiaconé de Châteaudun.

Présentateur : le commandeur de Sours et d'Arville.

Paroisse portée sur le pouillé Chartrain du XIIIe siècle.

Ancienne dévotion à la Sainte Vierge, patronne de la paroisse [3].

A. D. Liasse de testaments et titres recognitifs de rentes, XVIIe et XVIIIe siècles.

Il existait à Arville, dès le XIIIe siècle, une commanderie de l'ordre de Malte [4].

A. D. Registre terrier des cens et droits féodaux dont cette commanderie jouissait sur le territoire de Villejoint, près Blois, dressé en 1722. — Autre terrier des mêmes redevances, dressé en 1749.

[1] Analyse des documents historiques conservés dans les archives de la Sarthe, par Ed. Bilard, n° 770.

[2] De Pétigny, p. 264 et 265. — Cette commanderie fut d'abord un bénéfice ou prieuré de Templiers, fondé au XIIe siècle, et donné à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au XIVe, après la destruction des Templiers (De Pétigny, ibidem).

[3] *Notre-Dame de France*, t. I, p. 179.

[4] L'abbé Bordas, Histoire du Dunois, Chorographie, p. 27.

A, B. [1]. Bail fait en 1696 des biens dudit fief de Villejoint.

La commanderie d'Arville avait été réunie à celle de Sours, située dans le voisinage; et ces deux bénéfices n'en formaient plus qu'un seul au siècle dernier.

AZAY, OU AZY.

(Saint Pierre.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'archidiacre.

A. D. Quelques pièces concernant les réparations exécutées à une chapelle de *Saint-Sulpice,* située auprès du bourg d'Azay, et la répartition de cette dépense par voie de taxe sur les habitants de la paroisse, 1778-1783.

Au village de Courtozé *(Curtozillum* ou *Curtis Ozilli)*, existait un prieuré dépendant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme [2]; sa fondation remontait aux premiers temps des monastères [3].

A Beaulieu s'élevait une chapelle de la Sainte Vierge [4].

AUTHON.

(Saint Hilaire.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'archidiacre.

Cette église est inscrite, sous le nom d'*Autheneum*, dans la bulle que le pape Clément II accorda en 1047 à l'abbaye de la Trinité, tout nouvellement fondée, pour lui confirmer ses premières possessions [5]. La paroisse

[1] Ces initiales désignent deux registres actuellement déposés à la Bibliothèque communale de Blois, et contenant, l'un, les déclarations du revenu des biens de mainmorte de l'ancien diocèse de Blois, l'autre, l'enregistrement des baux de ces mêmes biens.

[2] De Passac, le Vendômois, p. 50.

[3] Histoire de Vendôme, par l'abbé Simon, t. 3, p. 243 et suiv.

[4] Notre-Dame de France, t. I, p. 179.

[5] Dissertation de Launay sur les titres les plus anciens de cette abbaye, t. 3, p. 247 de ses œuvres complètes ; et Histoire du Vendômois, par M. de Pétigny, p. 192.

d'Authon se trouve aussi mentionnée dans un acte de 1263[1].

Sur son territoire on rencontrait l'abbaye de Saint-Sauveur de l'*Etoile*, ordre de Prémontré, située au fond d'une vallée étroite qui se terminait en pointe comme une étoile, d'où lui vint son nom. Elle fut fondée, vers 1130, par Geoffroy III Grisegonelle, comte de Vendôme, sous l'invocation de la Sainte-Trinité ou de *Saint Sauveur*. Les comtes de Vendôme et ceux de Blois, les évêques de Chartres et du Mans, figurent parmi ses bienfaiteurs. La *Commende* s'y introduisit en 1560. *Jean de Lavardin*, savant théologien, originaire de Lavardin, en Vendômois, fut le premier abbé de cette catégorie abusive. En 1666, les prémontrés réformés y rétablirent la discipline et la bonne administration du temporel[2].

A. D. *Papier censif* (état des cens dus à cette maison), dressé en 1555, mais déchiré en plusieurs endroits.

Liasse de pièces, du XVe au XVIIIe siècles. — Baux et autres actes : procédures, etc. — Collations et prises de possessions du prieuré simple et de la chapelle de Sainte-Radegonde, situés dans la paroisse de Busloup, avec d'autres pièces concernant le même bénéfice. (Voir ci-après l'article de BUSLOUP.)

A. B. Déclaration du revenu de l'abbaye de l'Etoile en 1693.

Mgr de Caumartin, 2e évêque de Blois, prélat distingué par son esprit et son talent littéraire, naquit en 1668, au château du Fresne, situé dans ladite paroisse d'Authon.[3]

[1] Analyse déjà citée des archives de la Sarthe, par M. Billault, p. 605.

[2] *Gallia christiana*, t. 8, col. 1402 et suiv. — De Pétigny, p. 249.

[3] Histoire de Vendôme, par l'abbé Simon, t. 3, p. 558.

(Nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui qu'une courte partie de l'excellent travail de M. Dupré; nous le terminerons certainement dans le cours de l'année 1865.)

RÉSUMÉ
DE L'ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE

Du 1er décembre 1863 au 30 novembre 1864,

Par M. G. Boutrais.

MOIS	BAROMÈTRE à 0° H. moyenne	MINIMA T. moyenne	MAXIMA T. moyenne	MOYENNE	PLUIE Total du mois	RIVIÈRE T° moyenne
Décembre	761m 49	3° 06	7° 91	5° 48	45m 02	6° 51
Janvier	761 00	—0 75	4 88	2 06	28 17	3 61
Février	753 72	—0 96	5 85	2 44	38 75	3 86
Mars	747 81	3 80	13 16	8 48	65 76	8 87
Avril	756 04	5 69	17 63	11 66	22 69	12 84
Mai	754 30	9 44	21 43	15 43	23 55	17 53
Juin	755 96	10 92	21 19	16 05	65 42	18 31
Juillet	755 92	13 05	24 81	18 94	24 78	20 40
Août	756 90	11 47	23 33	17 40	100 43	19 94
Septembre	755 69	10 90	19 50	15 20	55 90	16 47
Octobre	750 16	5 63	15 12	10 37	38 65	11 32
Novembre	751 61	2 49	8 42	5 45	65 70	6 84
Moyennes	755m 05	6° 23	15° 27	10° 75	574m 82	12° 20

Jours de pluie.	146
Id. de moins d'un millimètre	51
Id. id centimètre	81
Id. de plus d'un centimètre.	14

Jours de neige	8	Jours sereins.	82
Id. de brouillard	19	Id. 1/4 couverts	38
Id. de gelée blanche	53	Id. 1/2 couverts	76
Id. de gelée	51	Id. 3/4 couverts	63
Jours de tonnerre	13	Id. couverts	107

ETAT DU CIEL PAR SAISONS.

PLUIE	JOURS	SAISONS	JOURS de tonnerre	JOURS sereins	JOURS 1/4 couverts	JOURS 1/2 couverts	JOURS 3/4 couverts	JOURS couverts
111 94	48	Hiver	1	10	8	12	19	42
112 00	32	Printemps	4	26	9	20	19	18
190 63	33	Eté	7	26	15	21	12	18
160 25	33	Automne	1	20	6	23	13	29
574 82	146		13	82	38	76	63	107

Maxima barométrique, 770.21, le 7 décembre 1863, à 9 heures du matin.
Minima barométrique, 727.50, le 15 novembre 1854, à 3 heures du soir.
Moyenne barométrique de 8 années d'observation, 754.915.
Au niveau de la mer, d'après la formule de Laplace, 763.66.

Minima annuel, —11°0, le 6 janvier 1864.
Maxima annuel, 30°4, le 6 août 1864.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

RELATIVE AUX FOUILLES DE PEZOU

Par M. LAUNAY.

Messieurs,

Depuis la publication du rapport sur les fouilles du cimetière gallo-romain de Pezou, inséré dans le Bulletin du mois de juillet dernier, nous avons été informé de l'existence de plusieurs objets qui avaient été découverts et qui avaient échappé à nos recherches. Une nouvelle excursion faite sur les lieux nous a permis de voir ces objets et de les dessiner avec soin, de manière à vous les décrire exactement.

Nous citerons d'abord une petite clef en argent de $0^m,04$ de long, portant à un demi-centimètre de l'extrémité de la tige un anneau plat de $0^m,009$ de diamètre percé d'un trou de $0^m.004$, destiné à la suspendre; le long de la tige, des rainures ou entailles réunies deux à deux dans le sens du panneton, assez semblable aux pannetons de nos clefs.

C'était sans doute la clef d'un petit coffret renfermé dans la tombe de femme où se trouvaient le bracelet en argent et les épingles à cheveux dont nous avons déjà parlé. Il contenait aussi une grande quantité d'anneaux en bronze guilloché, d'un centimètre de diamètre, avec enroulements intérieurs à jour. La bélière destinée à les suspendre indique qu'ils faisaient partie d'un collier. Nous possédons un de ces anneaux, mais il nous a été impossible d'obtenir du propriétaire la cession de la petite clef en argent.

La découverte la plus importante, toujours dans la même fosse et dans le même coffret, est celle d'une bague en or massif, dont le chaton renferme une pierre d'un bleu opaque, que nous croyons être un *lapis lazuli*, et sur laquelle est gravé un sujet représentant un homme assis sur un fragment de rocher et ayant à ses

côtés son bâton de voyageur. Un chien semble se précipiter vers lui.

Ce sujet pourrait bien indiquer Ulysse reconnu par son chien.

Le possesseur de ce bijou, d'une parfaite conservation, n'a malheureusement pas voulu s'en dessaisir, malgré les offres que nous lui avons faites.

Nous regrettons aussi de ne pas avoir connu plus tôt la découverte de ces objets, que nous eussions fait figurer dans la planche de notre rapport sur le cimetière de Pezou.

Nous avons trouvé dans les mêmes mains :

1° Une médaille, en bas argent, de Constantin Ier, portant d'un côté la tête de cet empereur diadêmée, à droite, avec l'inscription (CONS) TANTINUS; un P et AV; et au revers la déesse Rome assise, tenant de la main droite une Victoire, *Victoria* AV, et à l'exergue : S · M · T ·;

2° Une coupe ou assiette en verre d'un beau bleu foncé, que nous avions déjà signalée, sous le n° 13, sans qu'elle fût en notre possession, mais qui maintenant va contribuer à l'ornement de notre Musée.

Des renseignements nouveaux, que nous avons eu occasion de vérifier, nous permettent d'espérer que nous n'en avons pas fini avec les découvertes gallo-romaines dans les environs de Pezou.

MILLEVOYE.

Que j'aime de tes vers la suave harmonie,
Quand ton luth inspiré parle dans l'élégie
Le doux langage d'un amant,
Ou que, triste et plaintif, de la mélancolie
Tu peins le charme attendrissant!
Mon âme doucement bercée,
Rêveuse et tendre tour à tour,
Dans un vague enchanteur laisse errer sa pensée,
Ou palpite agitée au nom seul de l'amour.

Mais tu fais résonner la trompette guerrière,
Soudain la gloire enflamme ma valeur:
Des preux de Charlemagne arborant la bannière,
Par tes vers entraîné, je vole au champ d'honneur.

Tu présageais ta triste destinée.
Ton teint pâle et flétri comme une fleur fanée,
Helas! te faisait pressentir
Qu'au doux matin de la journée,
Malheureux! tu devais mourir.

Tu disais: « Jeune encor je vais quitter la vie,
Lorsque je vois briller l'étoile du bonheur.
Adieu mon pauvre enfant... adieu mère chérie...
Pour la dernière fois pressez-vous sur mon cœur...

La mort brise ma lyre et mes rêves de gloire.
Je descends dans la tombe oublié pour toujours.
A la postérité, la muse de l'histoire
Ne dira pas mon nom, mes vers ni mes amours... »

Alors des pleurs amers coulaient de ta paupière
Et ton front se couvrait d'une froide sueur...
Le poëte expirait; sa fervente prière
Implorait le divin Sauveur.

Tel que le dernier son d'une harpe plaintive,
Son âme tendre et fugitive
Exhala le dernier soupir...

On dit qu'au lever de l'aurore,
Quelquefois sur sa tombe au souffle du zéphyr,
Emu, l'on croit entendre encore
Son luth harmonieux gémir.

J. Fontémoing.

HYMNE A JEAN BART.

Jean Bart, salut ! salut à ta mémoire !
De tes exploits tu remplis l'univers.
Ton seul aspect commandait la victoire
Et, sans rival, tu régnas sur les mers.
Un feu sublime embrasait ton courage :
La hache au poing, affrontant le trépas,
Tu t'élançais, terrible, à l'abordage,
Tel qu'un lion au milieu des combats.

Jean Bart ! Jean Bart ! la voix de la patrie
Te rend hommage et monte jusqu'au ciel,
Et la cité qui te donna la vie
Redit ta gloire et ton nom immortel.

Enfant du peuple, il conquit sa noblesse,
Dompta l'anglais, les flots et le destin,

Et son épée, aux jours de la détresse,
Sauva la France en lui donnant du pain.
Son pavillon, symbole de la gloire,
D'un saint amour faisait battre son cœur,
Car, dans ses plis, il portait la victoire
Sur l'océan qui fut son champ d'honneur.

Jean Bart ! Jean Bart ! la voix de la patrie
Te rend hommage et monte jusqu'au ciel,
Et la cité qui te donna la vie
Redit ta gloire et ton nom immortel.

Découvrons-nous... Sculpté par le génie,
Jean Bart renaît dans ce bronze éloquent :
Et toi qui fus l'idole de sa vie,
Son glaive encore, ô France ! te défend.
Si l'ennemi qui pâlit à sa vue,
Dans son délire osait nous outrager,
Du piédestal qui porte sa statue
Il descendrait armé pour nous venger.

Jean Bart ! Jean Bart ! la voix de la patrie
Te rend hommage et monte jusqu'au ciel,
Et la cité qui te donna la vie
Redit ta gloire et ton nom immortel.

J. Fontémoing.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDOMOIS

4e Année. — 2e Trimestre.

AVRIL 1865.

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le 6 avril 1865, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents, au Bureau :

MM. Ch. de Lavau, vice-président ; V. Dessaignes, trésorier ; Nouël, conservateur-archiviste ; Ch. Chautard, secrétaire, de La Hautière, secrétaire-adjoint ; Ch. Bouchet, Filly, Launay, de Nadaillac et Neilz ;

Et MM. l'abbé Bertin, G. Boutrais, H. de Brunier, Dattin, de Déservillers, Deshayes, Devaux, A. Dividis, Duriez, Faton, Franchet, de Geoffre, de Gouvello, Guinebaud, Hème, Hinglais, A. de Lavau, Mac-Léod, L. Martellière, Martellière-Bourgogne, O. de Meckenheim, l'abbé Monsabré, Picard, l'abbé Renou, Ribemont, Rolland, R. de Saint-Venant, J. de Saint-Venant, l'abbé Sanguinède, G. de Trémault, l'abbé Tremblay, Valée, de La Vallière, l'abbé Van-Wanghen.

M. le président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance générale du 12 janvier 1865 est lu et adopté.

Le secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres reçus par le Bureau depuis la dernière séance générale ; ce sont :

MM. Picard, avoué à Vendôme ; Hinglais, professeur au lycée, à Vendôme ; Gatien-Arnoult, professeur de philosophie à la faculté des lettres, à Toulouse ; Louis Martellière, architecte, à Paris ; l'abbé Gaudron, à Cheverny ; Julien de Saint-Venant, au château de Villeporcher, commune de Saint-Ouen ; l'abbé Bertin, vicaire de la Madeleine, à Vendôme.

La Société a perdu un de ses membres, M. Leroy-Buffereau, à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le conservateur-archiviste.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
depuis la séance du 12 janvier 1865.

I. OBJETS D'ANTIQUITÉ.

1. CLEF gallo-romaine trouvée à Saint-Rimay par M. Henri Brulon, et offerte par M. D'HARCOURT.

2. CLEF en fer trouvée dans la muraille de l'église de Villavard.

Don de M. BOURGOGNE, curé de Villavard.

3. POIDS ROMAIN (?) en pierre, trouvé à Saint-Rimay.

Don de M. D'HARCOURT.

4. POIGNARD HAITIEN rapporté d'Haïti à la fin du dernier siècle par M. Frédureau de Villedrouin.

Don de M. D'HARCOURT.

5. HACHE en silex, ébauchée. Type celtique trouvée à Coulommiers.

Echantillon remarquable.

Don de M. TRILLAUT, percepteur.

6. Un ÉPERON, un MORS de cheval, et deux FERS de flèche, trouvés dans les fouilles du vieux château du Rouillis.

Don de M. HAUGOU, percepteur à La Ville-aux-Clercs.

7. Fragment d'un ancien VITRAIL, représentant une tête de Christ en grisaille, trouvé dans un mur des anciens greniers de l'abbaye de la Trinité.

Offert par M. TROUILLEBOULT.

II. NUMISMATIQUE

(Note de M. BOUCHET.)

Depuis notre dernière réunion, nous avons reçu :

1° De M. l'abbé LANDAU :

Quatre pièces, parmi lesquelles :

Un jeton en cuivre *Pour la maison commune de Blois,* avec le nom et la devise de Henri III : *Manet ultima cœlo.*

Et un autre également en cuivre de C. Forget, Sr de Baudry, maire de Tours, 1593, 1594.

2° De M. LEBARBIER, employé de la poste :

Un jeton en cuivre de Louis de Gonzague et de Henriette de Clèves, duc et duchesse de Nevers. D'un côté, leurs armoiries ; de l'autre un symbole. Date effacée.

3° De M. l'abbé BOURGEOIS :

Une pièce gauloise trouée, en bronze. D'un côté un cheval surmonté de deux globules, surmontés eux-mêmes d'un croissant ; de l'autre un ensemble d'objets qu'il serait difficile de définir. Très-barbare.

4° De M. l'abbé HAUGOU, vicaire à Onzain :

Quarante-quatre pièces françaises et étrangères, parmi lesquelles :

Un beau jeton en cuivre portant d'un côté la tête de Louis XV enfant; de l'autre, les armes de la ville d'Angers. Autour : *Assiduis consiliis.*

Un double de Sedan. Date effacée.

Un jeton en cuivre de Louis de Gonzague et Henriette de Clèvès (1624), semblable à celui que nous avons décrit au N° 2.

Une pièce en cuivre de 4 maravédis, de Philippe V, roi d'Espagne (1743).

Une autre de 8 maravédis, de Charles III (1775). Belle.

5° De M. Hinglais, professeur au Lycée :

Six pièces (deux romaines et quatre étrangères), parmi lesquelles :

Deux pièces en cuivre de Philippe II, roi d'Espagne, pour la Flandre.

Et une de Philippe V, de 1722.

6° De M. de Nadaillac :

Un quart d'écu de Charles X, roi de la ligue (1590), trouvé à Buslou. On sait que Charles X était fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

7° De MM. Em. Renou, G. Boutrais, Rolland, notaire, Trillaut, Labbé et Quentin fils :

Neuf pièces, françaises ou étrangères, monnaies ou jetons.

8° De M. l'abbé Boudevillain :

Un jeton en cuivre, frappé au sujet du mariage de Louis XIV.

9° De M. Renard, menuisier :

Un autre *Pour la maison commune de Blois.* 1630.

10° De M. Ruet et de M. Gadeau :

Sept assignats de 125 livres du 7 vendémiaire, an II.
Et un de 200 livres du 31 août 1792.

11° De M. Souriau-Porcher,

Des assignats de 1000, 100 et 50 fr.

12° De Mme veuve Cadiou :

Dix pièces qu'elle nous a prié de choisir dans la collection de son mari. Toutes mériteraient d'être décrites, malheureusement nous sommes forcé d'abréger. Nous nous contenterons donc de signaler :

Une impériale romaine, Sévère II. *Génie du peuple romain.* M. B. Bien conservé.

Un jeton en cuivre à l'effigie d'Anne d'Autriche. R. — Une lune dans son plein : *Nullos passura labores.* 1654.

Un très-beau jeton en cuivre à l'effigie de Louis XIV. — *La Flandre subjuguée.* 1677.

Une pièce obsidionale de Lille. Armes du maréchal de Boufflers. R. — X. S. *Pro defensione urbis et patriæ.* 1708. Belle.

Un teston de Savoie : CAROLVS DVX SABAVDIE II. Buste du duc à dr. coiffé d'une toque. — R. — † NIL DEEST.... DEVM I. P. F. Ecusson à la croix de Savoie, surmonté du lacs d'amour et accosté de la devise de l'ordre : FE — RT. Mal conservé.

Une pièce en cuivre de Jacques II, roi d'Angleterre (1690), avec cette devise : *Christo victore trivmpho.*

13° Enfin de M. Eug. Dehargne :

Vingt-sept pièces, savoir :

Quatorze impériales romaines, M. B. ;

Cinq françaises ou étrangères ;

Huit frustes.

Parmi les romaines : un Marc-Aurèle César, imberbe, un Septime Sévère, deux Alexandre Sévère et une Julie Mammée, bien ou assez bien conservés.

Parmi les françaises et étrangères : un jeton en cuivre, *Pour la maison commune de Blois*, au nom d'Henri IV, et deux petites pièces d'argent (Louis IV et Espagne).

Nous prions toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire quelque offrande d'agréer ici les sincères remerciements de la Société.

III. ARCHIVES.

1. MÉMOIRE sur les Sépultures en forme de puits, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. le comte A. L. de Rochambeau. Extrait du Bulletin Monumental, publié à Caen par M. de Caumont. — Caen, 1664.

Offert par l'auteur.

2. ALMANACH de l'Archéologue Français, par les membres de la Société française d'Archéologie. 1re année. Caen, 1865.

Acquis pour le compte de la Société.

3. MÉMOIRES de la Société des Sciences et Lettres de Blois. Tome 1er. — Blois, 1834.

Don de Mme veuve CADIOU.

4. UN MOT sur l'Histoire de France en général et sur celle du Comté de Blois en particulier, par A. de Martonne, archiviste du département de Loir-et-Cher. — Brochure in-8o. Imprimerie Impériale, 1864.

Hommage de l'AUTEUR.

5. REVUE des Sociétés savantes des départements. Novembre-décembre 1864. Paris.

Envoi du MINISTÈRE.

6. RAPPORT fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. B. Hauréau. Séance du 29 juillet 1864. — Paris, 1864.

Envoi du MINISTÈRE.

M. G. BOUTRAIS a offert une grande CHARTE sur parchemin de 0m,59 sur 0m,40.

M. Bouchet m'a remis à ce sujet la note suivante :

Cette charte contient le testament d'un nommé Jean Georget, Elu de Vendôme (*Electus Vindocinensis*), en date du 19 avril 1487. Ce testament est en latin et renferme des dispositions curieuses ; il mériterait d'être reproduit *in extenso ;* malheureusement il a été fort endommagé par l'humidité, qui a détruit, ou à peu près, une partie des mots. Nous essaierons néanmoins de le

déchiffrer et d'en donner le texte dans un prochain numéro du Bulletin. Ce n'est, il est vrai, qu'un *vidimus* (copie authentique), mais contemporain de l'original (6 juillet 1487).

IV. HISTOIRE NATURELLE.

1. Quelques FOSSILES de Saint-Rimay.
Don de M. D'HARCOURT.

2. Reçu, le 18 février, de M. CHAUVIN de Montoire, un *Harle bièvre* (Mergus Mergauser. Lin.).

On l'a fait dépouiller, et il pourra être remonté plus tard. Il existe d'ailleurs dans notre collection.

3. Le lundi 13 mars, M. CHAUTARD (ancien pharmacien) m'a apporté un oiseau de passage très-rare dans nos contrées. C'est un jeune *Plongeon Imbrinx* (Colymbus glacialis, Lin.), pris aux Fontaines, près Vendôme. Quoique nous en ayons déjà un individu, à cause de la rareté du sujet, je l'ai fait remonter.

4. Enfin M. BILLARD, négociant à Montoire, nous a adressé un *Courlis cendré* (Numenius arcuatus, Vieillot), mais trop endommagé pour être utilisé. D'ailleurs nous le possédons en très-bon état déjà.

M. le président annonce que le Bureau de la Société a reçu de M. le maire de Vendôme une lettre, en date du 23 mars, dans laquelle ce fonctionnaire dit qu'au moment où la ville a l'intention de construire une salle qui pourrait être destinée aux collections de la Société Archéologique, il a pensé qu'il était opportun de régler les conditions auxquelles serait faite la translation des objets d'antiquité et autres composant ces collections.

M. le président ajoute, après que le secrétaire a donné lecture de la correspondance échangée entre M. le maire et le Bureau, que M. le maire ne lui ayant pas fait connaître ses intentions positives, mais ayant insisté

pour que la Société elle-même lui fît ses offres, il a cru pouvoir poser, après avoir pris l'avis du Bureau, comme bases des conventions à intervenir entre la ville de Vendôme et la Société Archéologique, les points suivants :

1° Modification de l'article 10 des Statuts, en ce qui touche la réserve, en cas de dissolution de la Société, des objets composant les collections ;

2° Abandon, dans ce cas, de la propriété de ces collections, au profit de la ville de Vendôme ;

3° En attendant l'exécution de cette nouvelle attribution de propriété, réserve du droit d'administration et de surveillance des collections, mais publicité du musée, dès qu'il sera installé dans les bâtiments municipaux.

Après discussion, et avec réserve du droit prévu dans l'article 15 des Statuts, de disposer des fonds qui pourraient rester en caisse le jour de la dissolution de la Société, l'assemblée adopte à l'unanimité les propositions de M. le président, et autorise le Bureau à s'entendre avec M. le maire pour la rédaction de la convention définitive, et pour toute autre mesure d'exécution, après la décision du conseil municipal.

M. le président dit :

Que sur la proposition de M. de La Vallière, membre de la Société, le Bureau a décidé que des affiches seront apposées dans les communes de l'arrondissement de Vendôme, afin de faire mieux connaître à tous le but de la Société Archéologique, en fondant le musée vendômois pour la conservation des objets intéressant l'histoire locale ; il ajoute que M. le sous-préfet a bien voulu se charger de l'envoi de ces affiches à MM. les maires, avec recommandation de leur donner la plus grande publicité ;

Qu'un membre du Bureau a fait la proposition de recueillir les mots anciens qui semblent propres au Vendômois et qui disparaissent chaque jour du langage populaire ; le Bureau ayant approuvé cette proposition, il engage les membres de la Société à rassembler les ma-

tériaux de ce travail, qui pourrait plus tard former le glossaire des mots et locutions populaires du Vendômois :

Enfin que, sur la proposition d'un autre de ses membres, le Bureau a émis le vœu de rappeler brièvement, à la fin de chaque année, les faits intéressants arrivés dans le Vendômois, tels que constructions ou réparations de monuments, inondations, ouvertures de rues ou de routes, événements d'un intérêt général dans la commune, etc. : il invite ses collègues à noter les faits locaux et à les communiquer au Bureau, qui les réunira dans une notice et les sauvera de l'oubli.

VIE D'HILDEBERT

PAR

M. DE DÉSERVILLERS.

CHAPITRE II

Gravité de l'élection d'Hildebert. — Ancienne forme de l'élection des évêques en Occident. — Querelle des investitures. — Attitude de Guillaume-le-Conquérant pendant la lutte des investitures. — Guillaume-le-Roux. — Le comte Hélie du Maine. — Opposition des chanoines du Mans contre l'élection d'Hildebert. — Ils l'accusent d'immoralité près d'Yves, évêque de Chartres. — Lettre d'Yves de Chartres ; son authenticité douteuse. — Le comte Hélie, après avoir contesté l'élection d'Hildebert, la reconnaît. — Sacre d'Hildebert comme évêque du Mans. — Fureur du roi Guillaume-le-Roux. — Il envahit le comté du Maine. — Portraits d'Hélie du Maine et de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre.

Le temps, les lieux, les circonstances, la disposition des esprits, tout concourait à augmenter la gravité de l'élection d'Hildebert. Elle survenait au milieu de la querelle des investitures : c'était, pour ainsi dire, le peuple et le clergé tranchant la question, revenant aux anciens usages et aux anciens canons, sans s'inquiéter des prétentions de la féodalité ; et cela dans le pays du Maine, sur lequel le roi Guillaume-le-Roux, prince colère, despote et entiché de sa domination sur l'Eglise, faisait valoir de prétendus droits à la souveraineté.

Cet acte d'indépendance du peuple et du clergé du Mans avait donc le double caractère religieux et national, car Hildebert avait toujours été étranger aux intrigues comme aux faveurs des princes normands.

Ce n'était pas ainsi qu'avait eu lieu l'avénement d'Hoël, prédécesseur d'Hildebert, sur le siége du Mans.

Voici la manière piquante dont Orderic Vital raconte le choix que fit de lui Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre.

A la mort d'Ernauld, évêque du Mans, le roi Guillaume dit à Samson de Bayeux, son chapelain : « Le « siége de l'évêché du Mans est privé de son pontife, « et, avec la permission de Dieu, je veux t'y placer. « Le Mans, qui tire son nom de la rage canine[1], est « une ville ancienne dont le peuple est insolent et san- « guinaire pour ses voisins, en même temps qu'il est « toujours opposé à ses maîtres, et avide de révoltes. « C'est pourquoi je juge à propos de te remettre les « rênes pontificales, à toi que j'ai nourri dès l'enfance, « et que j'ai toujours aimé. Je désire maintenant t'éle- « ver au rang des plus grands seigneurs de mon « royaume. » Samson répondit : « D'après les tradi- « tions apostoliques, un évêque doit être irrépréhensi- « ble ; quant à moi, je suis loin d'être dans ce cas, « pour toutes les circonstances de ma vie ; à la face de « Dieu mon âme et mon corps sont souillés de crimes, « et je ne puis, à cause de ces souillures, recevoir tant « d'honneurs, malheureux et méprisable que je suis. » Le roi reprit : « Tu as de l'esprit, et tu vois habilement « qu'il convient que tu te confesses pécheur. Je ne « m'en arrête pas moins à mon projet, et je ne per- « mettrai pas que vous persistiez à refuser l'évêché, ou « que vous ne désigniez pas quelqu'un pour l'occuper. » A ces mots, Samson, plein de joie, répondit : « Main- « tenant, seigneur roi, vous avez très-bien parlé, et « vous me trouverez, avec l'aide de Dieu, disposé à « vous servir. Vous avez, dans votre chapelle, un cer- « tain clerc qui est pauvre, mais qui est noble et de « bonnes mœurs. Confiez-lui l'évêché du Mans dans la « crainte du Seigneur, parce qu'il est, comme je le

[1] *Cœnomanis à canina rabie.* Etymologie absurde.

« pense, digne d'un tel honneur. » Le roi ayant demandé quel était ce clerc, Samson ajouta : « On l'ap-
« pelle Hoël, il est originaire de Bretagne ; mais il est
« humble et véritablement homme de bien. » Le roi donna ordre de mander Hoël, qui ignorait encore pourquoi on l'appelait. Le roi, l'ayant trouvé jeune, maigre et vêtu simplement, conçut pour lui du mépris, et, s'étant tourné vers Samson, il lui dit : « Voilà donc l'homme
« que vous exaltez tant ? » Samson reprit : « Oui, sei-
« gneur, je le loue en toute fidélité et sans aucun doute ;
« et c'est avec raison que je le mets avant moi et mes
« semblables. Il est doux et bienveillant, et par consé-
« quent digne du siége épiscopal. Que sa maigreur ne
« vous le fasse point mépriser. Ses vêtements simples
« ne le rendent que plus agréable aux sages. Dieu ne
« s'arrête pas à l'extérieur, mais il considère ce qui est
« caché intérieurement. » Le roi, qui était prudent, réfléchit au discours du sage et commença un examen plein de sagacité. Ayant fait un retour sur lui-même, il resserra peu à peu, dans les liens de la raison, ses pensées diffuses, manda aussitôt le clerc dont il s'agit, et lui confia le soin et les droits séculiers de l'évêché du Mans [1].

Certes, l'élection d'Hildebert était bien différente de celle-là : non-seulement le roi d'Angleterre n'avait pas été consulté, mais le peuple et le clergé du Maine, en enlevant l'élection et laissant de côté Geoffroy, avaient voulu se donner un évêque étranger aux influences normandes. Ils avaient présent à la mémoire l'appui que les princes anglo-normands avaient trouvé chez Hoël, dans toutes les luttes précédentes, et les sérieux inconvénients qui en étaient résultés pour le pays du Maine. Mais, pour bien comprendre toute l'importance de cette élection, pour bien saisir comment elle eut sur toute la vie d'Hildebert une influence si marquée, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les évènements qui

[1] Orderic Vital, L. IV. *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

l'avaient précédée, sur la crise qui agitait alors la catholicité, sur la politique suivie par Guillaume-le-Conquérant vis-à-vis de l'Eglise, et continuée par ses successeurs.

L'ancien usage de l'Eglise était que les évêques fussent nommés par les suffrages réunis du clergé et du peuple. Plus tard, en Orient, l'usage prévalut que le suffrage populaire ne fût plus réclamé dans les élections, après le synode de Nicée, dans lequel il n'est fait aucune mention du suffrage du clergé, et qui ordonne que les évêques soient faits et ordonnés par les évêques de la province; mais, en Occident, le droit pour le peuple d'intervenir dans les élections s'est conservé même après le concile de Nicée, et les décrets de plusieurs papes ordonnent de procéder aux élections dans cette forme. Sous la domination romaine, les élections des évêques se faisaient, dans la Gaule, par le suffrage du clergé et du peuple. Plus tard, sous la conquête des Germains, les fonctions épiscopales conquirent une grande importance politique, et les princes ne crurent pas devoir les laisser conférer sans leur intervention et leur volonté. Les évêques réclamèrent souvent, dans les conciles, contre cette prétention des souverains, et s'efforcèrent de conserver aux élections leur ancienne liberté. L'autorité des rois l'emporta, et ils établirent qu'aucun évêque ne serait fait sans leur consentement, et que s'ils étaient demandés par le clergé et par le peuple, sans leur approbation[1]; ce qui était juste et raisonnable, car les évêchés possédaient des fiefs importants, et les prélats qui en étaient investis ne pouvaient, selon la loi du temps, rester étrangers au seigneur suzerain. Mais de là à nommer directement les évêques, sans l'intervention du clergé et du peuple, il n'y avait qu'un pas; il fut bientôt franchi, et les souverains concédèrent les évêchés et investirent les évêques de leurs fonctions. Ainsi choisis par le souverain, investis par lui de leur pouvoir temporel et spirituel par le don de l'anneau et du bâton

[1] Recueil des Histoires des Gaules et de la France.

pastoral, ces deux emblèmes de la puissances pontificale, à une époque où les emblèmes avaient une si grande puissance sur les imaginations, les évêques se trouvaient livrés complétement à la puissance politique et séparés du souverain pontife, leur chef spirituel.

Cette rupture de la hiérarchie sacerdotale avait eu les plus déplorables effets sur les mœurs du clergé ; rentré dans le siècle, il en avait pris non-seulement les habitudes, mais les vices. Aussi son caractère avait-il perdu, aux yeux des peuples et à ses propres yeux, son côté spirituel et apostolique. Quant aux souverains, ils poussaient l'oubli des intérêts religieux au point d'investir de ces saintes fonctions des hommes pervers et corrompus : les positions ecclésiastiques purent être briguées par tout le monde ; l'oubli des devoirs qu'elles imposent était complet ; l'intrigue, la simonie, quelquefois même la violence, tous les moyens les plus honteux étaient employés pour obtenir des souverains les fonctions sacerdotales, qui semblaient n'obliger plus à aucune retenue. Les choses en étaient là quand Grégoire VII parut. Il comprit tout de suite qu'au milieu de ce débordement des passions et des habitudes mondaines dans le clergé, c'en était fait du sacerdoce et de l'Eglise, si d'une main il ne reprenait pas à la puissance politique le droit d'investiture des évêques, et si de l'autre il ne ramenait pas les ecclésiastiques aux devoirs d'une vie sainte, continente, exceptionnelle. Il souleva contre lui les souverains et cette masse de prêtres qui avaient intérêt à la conservation des abus. Ce fut même du côté du clergé qu'il rencontra l'obstacle, non-seulement le plus pénible, mais le plus obstiné. Des chapitres tout entiers se révoltèrent contre les projets de réforme. A Lucques, les chanoines soulevèrent la population en leur faveur. A Cambrai, ils écrivent à ceux de Reims : *Si vous avez du cœur, vous méprisserez tous ces conciles qui nous couvrent de confusion. Pour nous, notre parti est pris ; nous garderons nos usages, qui ont été sagement établis par l'indulgence de nos pères, et nous ne consentirons pas aux nouvelles*

traditions qu'on veut introduire[1]. Cette résistance des chapitres est à remarquer : nous verrons plus tard qu'elle touche à l'opposition et aux protestations qui suivirent l'élection d'Hildebert.

Pendant que Grégoire VII tenait tête aux passions brutales d'Henri IV, empereur d'Allemagne, à la dépravation du roi de France, Philippe Ier, à la violence de quelques prélats, à la résistance de toute la féodalité, à la démoralisation presque générale du clergé séculier, Guillaume Ier, conquérant d'Angleterre, suivit au milieu de ce grand conflit une marche toute particulière, qui est tout à la fois l'expression de son caractère, de son intérêt et de ses principes. Son merveilleux tact politique lui fit voir que dans cette querelle des investitures il y avait une question de fond, celle de l'origine du pouvoir spirituel, et une question de forme, celle du mauvais choix des ecclésiastiques, et qu'en sacrifiant la forme il pourrait maintenir son autorité absolue sur l'Eglise. Guillaume ne trompa pas Grégoire VII, qui lui aussi avait une grande pénétration ; mais, au milieu des scandales inouïs qui se produisaient de toutes parts, il crut devoir ménager un prince qui tout au moins sauvait les convenances, et qui, toutes les fois que son intérêt n'y était pas engagé, se faisait volontiers le champion de la religion et de la morale, et puis, il faut le reconnaître, son éducation avait laissé dans son esprit des impressions religieuses qui ne s'effacèrent jamais[2]. Guillaume-le-Conquérant put donc masquer de l'intérêt religieux l'envahissement qu'il effectua au profit des Normands de tous les bénéfices de toutes les positions ecclésiastiques.

Le clergé anglo-saxon était ignorant et corrompu, et avait à sa tête Stigaud, archevêque de Cantorbéry, qui avait, aux yeux de Guillaume, le double tort d'avoir été un des plus rudes champions de l'indépendance de son pays et d'avoir eu une ordination irrégulière. Il fut remplacé par Lanfranc, qui allait couvrir de l'autorité de son

[1] Histoire de l'Eglise gallicane, t. VII, p. 430.

[2] Docteur John Lingard ; *Guillaume* Ier, t. II.

nom et de ses vertus la grande spoliation que Guillaume méditait. Lanfranc, séduit par les avantages de remplacer des ecclésiastiques ignorants et dissolus par des prêtres pieux et instruits, crut sincèrement, en opérant ce changement, rendre service à l'Eglise. Stigaud fut déposé au concile de Winchester et jeté en prison. Sa chute fut le signal de la proscription de tous les évêques et bientôt après de tous les ecclésiastiques anglo-saxons. Les Normands qui furent mis à leur place étaient, pour la plupart, de bonnes mœurs, et réalisaient le but de Guillaume d'avoir sous sa dépendance directe et absolue un clergé rangé et discipliné, lui devant toutes ses positions et étant pour lui un auxiliaire utile dans l'accomplissement de son idée fixe, l'établissement inébranlable de sa conquête. C'est ainsi que tout le clergé d'Angleterre fut placé dans la main du roi : *Se velle omnes baculos pastorales Angliceæ in manu sua tenere*, disent les anciens auteurs de l'histoire d'Angleterre[1]. Guillaume-le-Bâtard, par des voies différentes, avait donc atteint le résultat que l'empereur d'Allemagne, Henri IV, poursuivit avec tant de scandales sans pouvoir l'atteindre d'une manière durable, tant il est vrai que les effets de la violence passent et s'affacent, tandis que ceux de la ruse grandissent avec le temps. Cette domination que Guillaume-le-Conquérant s'attribua sur les ecclésiastiques eut sur les destinées religieuses de l'Angleterre une incalculable influence, et fut le point de départ de cette série de persécutions dont saint Anselme et Hildebert furent les premières victimes, saint Thomas de Cantorbéry le martyr, et qui aboutirent au schisme de l'église d'Angleterre.

Le savant et pieux Lanfranc, qui avait été le principal instrument de Guillaume dans la spoliation du clergé anglais, ne tarda pas à concevoir des inquiétudes pour l'avenir; il prévit l'abus que les successeurs du Conquérant feraient de cette autorité immodérée qu'il avait contribué à établir. « Je vous conjure au nom de Dieu, écrit-

[1] *Historiæ Anglicanæ scriptores ;* édit. Roger Twisden, p. 132.

« il au pape Alexandre, que comme vous m'avez im-
« posé ce fardeau par votre autorité, à laquelle il ne
« m'a pas été possible de résister, vous me déchargiez
« par la même autorité, et me permettiez de retourner
« à la vie monastique, que j'aime sur toutes choses. »
Il conclut en demandant au pape de prier pour la longue vie du roi d'Angleterre : « car, ajoute-t-il, de son
« vivant nous avons quelque sorte de paix; après sa
« mort nous n'espérons ni paix ni aucun bien. »

La prédiction de Lanfranc ne tarda pas à se réaliser. Le conquérant mourut, et Guillaume-le-Roux, son second fils, fut choisi par son père pour lui succéder dans ses possessions d'Angleterre, parce qu'il reconnaissait en lui sa ténacité, sa fermeté, sa politique, la même disposition à tout sacrifier, la nation elle-même, à la conservation de sa conquête. Guillaume-le-Roux avait de moins que son père le respect des convenances et l'attachement à la religion. Pour lui, les ecclésiastiques n'étaient que des tributaires; il s'empara de l'administration de tous les grands bénéfices vacants; et, s'il consentait à nommer un titulaire, il prenait soin que le nouveau prélat payât d'avance, à l'échiquier, une somme proportionnée à la valeur du bénéfice [1].

Prodigue, sans mœurs, sans foi, colère jusqu'à la fureur, Guillaume-le-Roux ne respectait rien et brisait tout ce qui faisait obstacle à sa volonté. Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, avait essayé de résister doucement à cette nature despotique et irascible ; il avait été obligé de fuir le sol de l'Angleterre, emportant avec lui les menaces et les imprécations du roi.

Voilà quel était le souverain contre la volonté duquel Hildebert avait été élu, et ce n'était pas seulement la politique traditionnelle de son père, le Conquérant, qui se trouvait déjouée; c'était aussi ses prétentions à la suzeraineté du Maine qui étaient contestées et méconnues; ce qui devait lui être d'autant plus sensible, qu'elles étaient moins fondées et qu'elles ne reposaient

[1] Docteur John Lingard. — Guillaume II, t. II. — Orderic Vital.

réellement que sur la force. Guillaume-le-Roux ne représentait que les prétentions de Robert, son frère aîné, duc de Normandie, qui, en partant pour la terre sainte, lui avait remis pour cinq ans son duché, moyennant dix mille marcs d'argent, et Robert, lui-même, n'avait à faire valoir sur le Maine que les droits d'une fiancée qu'il n'avait jamais épousée [1].

Il existait encore un descendant direct des anciens comtes du Maine, issus du sang de Charlemagne, c'était le comte Hélie, arrière-petit-fils d'Herbert-Eveille-Chien, par Paule, son aïeule paternelle, femme de Lancelin Ier, sire de Beaugency [2].

Hélie était donc le représentant des droits héréditaires des anciens comtes du Maine et aussi des intérêts nationaux. Autour de lui se groupaient les hommes dévoués à leur pays, qui préféraient aux honneurs, aux richesses et aux séductions des princes anglo-normands, le souvenir du passé et l'espérance de voir revivre pour l'avenir, une indépendance et une existence nationale prêtes à disparaître. Hélie était digne, à tous égards, d'être l'expression de ces intérêts et le chef de cette cause : il était le type, dans sa primitive grandeur et dans sa simplicité, du chevalier chrétien ; il joignait à la force du corps l'élévation de l'âme : brave, sincère, pieux, magnanime, désintéressé, en lui se réunissaient la vaillance du soldat et la sainteté du moine, ces deux grandeurs de son temps ; aussi était-il généralement aimé et admiré, et s'il n'avait pu réunir toutes les forces vives du comté du Maine pour repousser les Normands, cela tenait aux institutions du temps et au

[1] Marguerite, fille d'Herbert II, avait été fiancée à Robert, fils aîné de Guillaume-le-Bâtard. Elle mourut avant la consommation de son mariage, et fut inhumée à Fécamp. Ce fut en considération de ces fiançailles qu'Herbert transmit en mourant le comté du Maine à Guillaume, recommandant aux Manceaux de le reconnaître pour leur seigneur s'ils voulaient vivre en paix. — Art de vérifier les dates. Comtes du Maine ; Herbert II, p. 837.

[2] Art de vérifier les dates. Comtes du Maine ; Hélie, p. 845.

caractère inconstant et remuant des Manceaux, qui, placés entre les prétentions des ducs de Normandie, sous la suzeraineté des comtes d'Anjou, et les droits héréditaires des descendants d'Herbert-le-Vieux, préféraient cette situation flottante, favorable à leur goût de révolte et à leur amour du changement, à la stabilité et à la paix. Inquiet, jaloux de tout pouvoir, le peuple du Mans, incapable de se gouverner soi-même, aimait à changer de maître : il avait encore souvenir de ce privilége unique qui lui avait été accordé par Childebert de ne recevoir aucun duc et aucun comte que choisis par l'évêque et par le peuple [1].

Quant aux seigneurs du Maine, les contestations et les fréquents changements de leurs suzerains les avaient habitués à suivre le parti où ils voyaient leur intérêt ; il n'y avait entre eux aucun lien, et c'était autour d'Hélie que se réunissaient quelques chevaliers manceaux ayant au cœur des sentiments de patriotisme, et pensant à autre chose qu'à la vengeance personnelle ou à l'agrandissement de leurs domaines. Le comte Hélie n'avait, lui, aucune ambition personnelle ; il eût volontiers abandonné tous ses intérêts et tous ses droits pour aller combattre en terre sainte, s'il n'avait pas considéré la protection de son pays comme un devoir sacré.

Quand le pape Urbain II était venu à Clermont, en 1095, prêcher la croisade et soulever, comme une mer, les chevaliers de l'Occident, Hélie était de ceux qui avaient répondu *Dieu le veut!* et il s'était croisé avec Robert duc de Normandie, dont il était l'ami et qui l'avait laissé, sans l'inquiéter, jouir de son comté du Maine. Mais Robert, ayant remis son duché et ses droits entre les mains de son frère Guillaume-le-Roux, Hélie, inquiet des dispositions du roi d'Angleterre, et ne voulant pas abandonner les Manceaux à la merci des Normands, dont le joug, au dire d'un chroniqueur contemporain [2], *étoit*

[1] Mabillon cite la charte de Childebert qui concède aux Manceaux ce privilége unique en France. *Vetera analata*, p. 221.

[2] Orderic Vital.

très-lourd pour ceux auxquels il étoit imposé, résolut d'aller sonder lui-même quelles étaient les intentions du roi anglo-normand. Il se rendit donc à Rouen, à la cour du roi. Après s'être longtemps entretenu avec Robert, il s'adressa au roi et lui dit :

« Seigneur roi, d'après l'avis du pape, j'ai pris la « croix du Sauveur pour son service, et je lui ai fait « vœu d'entreprendre le voyage de Jérusalem avec beau- « coup de nobles pèlerins. Je vous demande votre ami- « tié comme votre fidèle sujet, et je désire entrepren- « dre ce voyage dans votre paix. »

Le roi répondit : « Allez où vous voudrez ; mais re- « mettez moi la ville du Mans avec tout le comté, parce « que je veux avoir tout ce qu'avoit mon père. »

Hélie repartit : « C'est par droit héréditaire que je « possède le comté de mes ancêtres, et, avec l'aide de « Dieu, je le laisserai libre à mes enfants, comme je « l'ai maintenant. Si vous voulez plaider, je subirai vo- « lontiers le jugement, et je perdrai ou garderai mon « patrimoine d'après la décision des rois, des comtes « et des évêques. »

Le roi reprit en ces termes : « Je plaiderai avec « vous, mais ce sera avec des épées, des lances et « d'innombrables traits. »

Hélie continua : « Je voulois combattre au nom du Sei- « gneur contre les païens ; mais voici un nouveau champ « de bataille contre les ennemis du Christ ; car tout « homme qui résiste à la vérité et à la justice prouve « par là qu'il est ennemi de Dieu, qui est la véritable « vérité et le soleil de la justice. Il a daigné me confier « le comté du Maine, que je ne dois pas, par légèreté, « abandonner follement, de peur que le peuple de Dieu « ne soit livré aux brigands, comme les brebis au « loup en l'absence des pasteurs. Vous tous, seigneurs, « ici présents, écoutez la revélation publique de l'avis « que le ciel a inspiré à mon esprit. Je ne quitterai « pas la croix de notre Sauveur, que j'ai prise à la ma- « nière des pèlerins ; mais je la placerai sur mon bou- « clier, sur mon casque, sur toutes mes armes, ainsi

« que sur la selle et la bride de mon cheval. Fort d'un « tel caractère, je marcherai contre les ennemis de la « paix et de l'équité, et je défendrai, le glaive à la « main, le territoire des chrétiens. Mon cheval et mon « armure seront marqués d'un signe sacré, et tous les « ennemis qui m'attaqueront combattront contre un « soldat du Christ. Je me confie en celui qui gouverne « le monde, parce qu'il connaît le fond de mon cœur. « Sa clémence me fera trouver le temps favorable à « l'accomplissement d'un vœu qui m'est cher. »

Le roi Guillaume lui fit cette réponse : « Allez où il « vous plaira, et faites ce que vous voudrez. Je ne veux « pas combattre contre les croisés, mais je n'abandon- « nerai pas la ville dont mon père étoit propriétaire au « jour de sa mort [1]. »

Hélie était donc revenu dans le comté du Maine pour veiller à sa défense et pour se préparer à recevoir vigoureusement le roi d'Angleterre quand il se présenterait comme il l'avait promis, entouré d'innombrables lances. Guillaume, distrait par d'autres guerres, avait laissé s'écouler deux années avant de réaliser ses menaces.

Voilà dans quelle situation était le comté du Maine quand Hoël mourut, et qu'Hildebert fut, à l'âge de quarante ans, acclamé évêque du Mans.

Le comte Hélie, comme nous l'avons vu, avait choisi Geoffroy, doyen de l'église du Mans, pour remplacer Hoël. Vivement blessé de ce que le peuple et le clergé n'avaient pas tenu compte de son choix, son premier mouvement fut de résister et de s'opposer de toutes ses forces à cette nomination ; mais Hélie était sincèrement et profondément pieux. De sages ecclésiastiques se firent facilement écouter, quand ils lui représentèrent que les intérêts de la religion se trouvaient engagés dans cette affaire, et qu'il ne devait pas préférer son choix à l'élection ecclésiastique. La crainte d'être l'occasion d'un schisme dan-

[1] Orderic Vital, livre X.

gereux parmi le clergé du Mans le fit céder, et il consentit à reconnaître cette élection faite selon les formes canoniques[1].

Il n'en fut pas de même de Guillaume-le-Roux ; cette nomination d'Hildebert froissait à la fois son amour-propre, ses intérêts, ses prétentions et ses idées. La reconnaissance qu'en avait faite Hélie, son rival, la lui rendait encore plus odieuse. Aussi mit-il tout en œuvre pour l'annuler.

La plupart des chanoines du Mans, soit par ambition, soit par reconnaissance, étaient du parti anglais ; les autres appartenaient à cette faction plus honnête, mais craintive, que l'on trouve dans tous les conflits, prête à tout sacrifier à la tranquillité, et qui protége d'autant mieux les abus qu'elle en profite moins. Presque tous étaient partisans de leur doyen Geoffroy, et avaient vu avec irritation que leur préférence avait été négligée par le bas clergé et par le peuple. Aussi étaient-ils disposés à seconder Guillaume-le-Roux dans ses efforts pour annuler l'élection.

Dès le jour de son élection, Hildebert vit donc se former les orages qui ne cessèrent de fondre sur lui pendant tout le cours de son épiscopat. S'il ne recula pas, ce n'est pas qu'il aimât la lutte : son caractère pacifique, ses habitudes studieuses, sa piété douce, tout la lui faisait redouter ; mais il était de ces natures qui puisent dans leur conscience une force surhumaine, et qui ont d'autant plus de mérite de ne reculer jamais qu'elles ne s'avancent qu'en tremblant dans le sentier du devoir.

On avait vu dans ce siècle les plus saints et les plus fermes champions de l'Eglise se défier de leur force en présence des passions et des obstacles qui se dressaient devant eux. Lanfranc, saint Anselme n'avaient pour ainsi dire cédé qu'à la force ; Grégoire VII lui-même se sentit défaillir après son élection, et il resta quelques jours malade et comme écrasé sous le poids qui lui était imposé.

[1] Et ne lethale in membris Ecclesiæ schisma fieret, canonicis consentit. — Ordericus Vitalis, *Eccles. Histor.*, lib. X.

Victor III, son successeur, pour échapper à la tiare et au fardeau qui l'accompagne, s'enfuit dans son couvent du mont Cassin, et ne cède qu'après une année d'instances et de prières. Ces exemples étaient récents. Les chanoines du Mans pensèrent donc qu'il leur serait possible d'effrayer Hildebert en le calomniant : ils ne réfléchirent pas qu'il y a certaines accusations devant lesquelles une conscience pure se révolte et ne cède pas. Hélie, en reconnaissant l'élection d'Hildebert, l'avait confirmée ; car un évêque ne pouvait pas être sacré sans le consentement du comte[1]. Il ne leur restait donc plus que la chance de le faire renoncer à l'épiscopat, et il s'agissait de le lui faire conseiller par une voix ayant autorité.

Il y avait alors sur le trône épiscopal de Chartres un saint et illustre évêque nommé Yves, à qui ses vertus, sa science, son énergie, les persécutions qu'il avaient endurées, donnaient une grande prépondérance. Sa parole, comme un flambeau, venait apporter la lumière au milieu du chaos des passions du temps. Aucune considération humaine ne l'avait jamais fait tenir la vérité sous le boisseau, lorsqu'il y avait un abus à signaler, des vices à combattre, des erreurs à dissiper. Les papes, les rois, les évêques, les monastères recevaient de lui ces lumineuses lettres qui sont arrivées jusqu'à nous, et qui lui ont valu dans son siècle le nom bien mérité de *Lucerna juris*.

Les chanoines, partisans de Geoffroy, stimulés par les intrigues du roi Guillaume, conçurent le projet de faire intervenir le saint évêque de Chartres pour engager Hildebert à ne pas accepter l'épiscopat. Ils lui adressèrent donc une protestation contre l'élection d'Hildebert, dans laquelle ils accusent le nouvel élu des plus odieuses débauches.

Cette dénonciation n'est pas arrivée jusqu'à nous : mais on devine facilement ce qu'elle devait contenir par la lettre attribuée à Yves de Chartres et adressée à Hildebert. Cette lettre a été acceptée par quelques auteurs

[1] Notæ in præcedentia Cenomanensium episcoporum gesta doctissimi D. Loyauté.

comme une preuve suffisante qu'Hildebert avait eu des mœurs dissolues pendant son archidiaconat. Nous pourrions citer ce document, faire ressortir que loin d'être positif il ne manifeste que des doutes, et ne prouve qu'une chose, c'est que le parti de Geoffroy, le parti anglais, fit essai des plus odieux moyens pour arriver à son but. Nous ne le ferons pas pour deux raisons : la première, c'est que cette lettre nous semble, avec le docte Loyauté, avec Dom Beaugendre, avec le Père Bondonnet, avec enfin les savants auteurs de l'histoire littéraire de France, d'une authenticité tout au moins douteuse ; la seconde, c'est que certaines grandes figures se trouvent au-dessus de la justification, et qu'il suffit d'opposer leur vie tout entière, les événements, la tradition aux sourdes menées de l'envie [1].

Cette lettre, attribuée à Yves de Chartres, se trouve, dit Dom Beaugendre, dans très-peu de manuscrits ; il y a six exemplaires manuscrits des lettres d'Yves de Chartres dans la bibliothèque royale, elle ne se trouve que dans un seul, et encore est-elle la pénultième. Dans les neuf manuscrits de la bibliothèque de Colbert, il n'y en a qu'un où elle se trouve, et écrite, comme on peut le voir, d'une manière différente. Elle ne se trouve point dans le manuscrit de Saint-Germain. Dans le manuscrit de Saint-Victor, elle est adressée à Adalbert, et le nom d'Yves ne s'y trouve pas ; elle est inscrite après les autres, dont elle est séparée par une page vide, de façon qu'on peut penser qu'elle ne fait pas partie de l'ouvrage. Elle est donc exclue de la plupart des manuscrits, et même, dans ceux où elle se trouve, elle n'occupe pas la place qu'elle doit avoir, puisqu'elle se trouve dans les dernières, tandis que, suivant l'ordre de la raison et du temps, elle devrait être placée dans les premières (avec les lettres qui ont été écrites l'an 1097). Comme aussi, ajoute Dom Beaugendre,

[1] L'abbé Simon, dans son Histoire de Vendôme, discute la lettre d'Yves de Chartres. Hildebert sort de cette discussion complétement lavé de toute accusation d'impureté, mais incontestablement amoindri.

le nom a été changé, elle doit être rejetée comme apocryphe : c'est ce que pensent les savants Juret, Souchet, Bondonnet, Jean de Maan[1].

C'est le cardinal Baronius qui, en la publiant dans ses annales, à l'année 1088[2], lui a donné de l'importance. Baronius la cite au sujet de Béranger, pour les erreurs duquel il est sans miséricorde, et dans l'intention évidente de détruire l'effet des louanges qu'un homme de l'autorité d'Hildebert donne au trop fameux hérésiarque. Dans une épitaphe dont nous nous sommes occupé dans le précédent chapitre, il dit : « Quand Hildebert écrivit ces « louanges, il n'étoit pas encore évêque ; il étoit seule- « ment archidiacre, et menoit une vie dissolue, comme « on le voit d'après la lettre que lui écrivit Yves de Char- « tres, lorsqu'il fut nommé évêque. » Il cite alors la lettre en question, sans dire un mot des circonstances qui l'avaient précédée, sans examiner les doutes qu'elle manifeste ni le peu d'authenticité qu'elle peut avoir.

Nous pensons, dit franchement Dom Beaugendre, que le cardinal Baronius fut injuste pour notre prélat. L'éminent orateur des Annales ecclésiastiques, dit le docte Loyauté, fut injurieux et injuste en portant atteinte à la réputation d'un homme aussi saint, et en se servant dans un esprit hostile et prévenu du témoignage d'Yves de Chartres. Je n'ai l'intention en écrivant ni de médire, ni de reprendre, ajoute le savant conseiller[3] ; je ne suis mu que par l'amour de la vérité, pour laquelle j'ai toujours professé un culte. Je vénère pieusement la mémoire de cet homme incomparable, sans pour cela avoir à sacrifier la vérité[4].

Hâtons-nous d'ajouter que les rapports d'une cordiale et réciproque déférence ne cessèrent jamais de régner

[1] Beaugendre, *Venerabilis Hildeberti Vita*, p. XIX.

[2] *Annales ecclesiastici Baronii*, an 1088, § XII, p. 1-594.

[3] Loyauté était conseiller au parlement de Paris.

[4] *Notæ doctissimi D. Loyauté.*

entre saint Yves et Hildebert. Nous avons, lui écrit Yves, une haute idée de votre piété, parce que aussitôt que la vérité vous apparaît vous ne vous écartez plus de la droite voie [1].

Il n'existe aucune trace, de l'époque d'Hildebert, qui justifie les calomnies signalées dans la lettre d'Yves de Chartres. Les Actes des évêques du Mans les contredisent positivement ; ils disent : *Post decessum ipsius* (Hoëlli), *Hildebertus propter scientiæ et honestatis meritum, communi cleri plebisque assensu in ejus loco substitutus est.*

Après la mort d'Hoël, Hildebert, à cause de sa science et de l'honnêteté de ses mœurs, lui succéda par l'assentiment du clergé et du peuple. Comment supposer que cet assentiment si général eût pu être acquis à un homme de mœurs scandaleuses ? N'est-il pas raisonnable et juste de s'en rapporter plutôt à cette vénérable tradition qui nous dit que cet enthousiasme fut inspiré par les vertus et par la science que nous retrouvons partout, dans les actes et dans les œuvres d'Hildebert ?

Non-seulement le tradition et toute la vie d'Hildebert viennent démentir ces accusations : mais aussi toutes les circonstances de son élection les rendent inadmissibles. Le peuple et le clergé, au milieu desquels il vivait, l'acclament quand il entre dans l'église, et deux princes sont irrités de cette domination improvisée : l'un, d'une piété éminente et reconnue ; l'autre, indifférent et corrompu. Ni l'un ni l'autre ne font valoir l'indignité du nouvel élu. Hélie cède à la crainte d'être l'occasion d'un schisme dans l'église du Mans ; certainement il eût persisté dans son refus si la moindre tache avait existé sur la réputation d'Hildebert : sa résistance eût eu alors un tout autre motif que des considérations personnelles, et les ecclésiatiques qui le calmèrent n'eurent pas pu lui dire *qu'il ne devoit*

[1] Ivo Carn. Epis., 167.

pas préférer son choix à celui du clergé et du peuple réunis. Quant à Guillaume, il put bien favoriser les intrigues par lesquelles on chercha à intimider Hildebert; mais il ne crut pas devoir produire en plein jour les calomnies qui s'ourdissaient dans l'ombre.

Si cette élection échauffa les passions au point de faire employer par les partisans de Geoffroy des moyens désespérés, c'est qu'elle renfermait autre chose que des préférences de personnes; elle renfermait une lutte de principes et de répulsion nationale. Geoffroy représentait, tout à la fois, le candidat imposé par la féodalité et le parti normand : tandis qu'Hildebert était l'expression du droit d'intervention du clergé et du peuple, selon les anciennes formes canoniques, et de l'indépendance nationale. Guillaume-le-Roux ne s'y trompait pas; il fit tous ses efforts pour annuler cette élection cléricale et populaire: menaces, promesses, calomnies, bruits mensongers, tout fut employé; mais tout fut inutile. Raoul, archevêque de Tours, comme métropolitain, sacra Hildebert le jour de Noël de l'année 1097. Le comte Hélie assista au sacre [1], pour témoigner avec éclat qu'il avait abandonné toute opposition, et qu'il approuvait franchement et sans réserve le choix d'Hildebert.

Guillaume-le-Roux, exaspéré, profite de cette circonstance pour revendiquer ses prétendus droits de souveraineté sur le Maine, et, à la tête d'une formidable armée, il entre dans le Maine, ravage les domaines de l'évêque, rase ses maisons de campagne et met tout à feu et à sang. Hélie se hâte de réunir autour de son étendard ses valeureux chevaliers et tous ses partisans, qu'animait le double sentiment de dévouement pour lui et de la haine de la domination normande.

Voilà donc le comte Hélie devenu le champion de l'évêque. C'est dans cette première lutte que se formèrent les liens de mutuelle affection, qui ne se rom-

[1] Ex Tabulario Prulliacensi.

pirent qu'au moment où le saint évêque ferma les yeux et ouvrit le ciel au brave chevalier.

Il y a toujours eu, à toutes les époques, des sympathies profondes entre le prêtre et le soldat chrétien. Ces sympathies ont leur source dans la partie la plus noble et la plus élevée de l'âme, dans le sentiment du dévouement, commun au prêtre et au soldat : l'un et l'autre l'admirent sous une forme différente que celle sous laquelle ils sont appelés à la pratiquer. Le soldat, pour le prêtre, représente l'homme toujours prêt à se dévouer jusqu'à la mort à son pays, à son devoir. Le prêtre est, pour le soldat, l'ange de l'abnégation constante, maîtrisant en lui toutes les passions humaines pour être, et toujours et partout, prêt à servir. Chez le prêtre, le dévouement a quelque chose de profondément réfléchi, et il apparaît, au guerrier, comme pénétré d'une lumière divine qui transfigure la partie la plus intime et la plus noble de ses propres sentiments.

A ces affinités générales se joignaient des idées, des sentiments et des intérêts communs qui rapprochaient d'une manière toute particulière Hildebert et le comte Hélie : tous deux avaient une foi vive et une piété tendre ; l'un et l'autre appartenaient au pays du Maine, qu'ils désiraient voir délivré du joug des Normands ; l'évêque par son élection, le comte par ses droits héréditaires étaient l'expression complète des intérêts patriotiques.

Tout dans Guillaume-le-Roux contrastait avec ces sentiments, et l'opposition qui existait entre son caractère et celui d'Hélie se faisait remarquer dans ses mœurs, dans ses habitudes et même dans son extérieur.

« Le comte Hélie, dit Ordéric Vital, étoit d'une haute « taille, d'une force extraordinaire, nerveux sans em- « bonpoint. Il avoit le visage basané, la barbe hérissée « et les cheveux tondus comme un prêtre. Il parloit « avec agrément et facilité. Les personnes tranquilles « et soumises n'avoient qu'à se louer de lui : mais il « traitoit rudement les brouillons et les rebelles. Il ob- « servoit et faisoit observer rigoureusement les lois de

« la justice. Pénétré de la crainte de Dieu, il pratiquoit « avec ferveur tous les exercices de la religion. Sa piété « tendre et affective lui faisoit souvent verser des larmes « dans la prière. Il jeûnoit fréquemment, et passoit ré- « gulièrement tous les vendredis sans manger. Les « Eglises trouvèrent en lui un zélé défenseur, et les « pauvres un père charitable[1]. »

Guillaume était de petite taille et très-replet ; il avait les cheveux blonds et plats, et le visage couperosé, ce qui lui fit donner le surnom de Rufus ou le Roux. Dans la conversation ordinaire sa prononciation était lente et embarrassée ; dans l'emportement de la passion elle devenait précipitée et inintelligible. En public il affectait un port majestueux, promenait fièrement ses regards sur les spectateurs, et tâchait, par le ton de sa voix et la forme de ses réponses, d'intimider ceux qui s'adressaient à lui[2].

Adonné aux plus honteuses débauches[3], autour de lui se pressaient ces *effœminati* si souvent mentionnés par les anciens écrivains. Ils portaient des tuniques à grandes manches et des manteaux à queue. La pointe de leurs souliers était fourrée d'étoupes et entortillée de manière à imiter les cornes d'un bouc ou les replis d'un serpent, invention récemment introduite par Foulques, comte d'Anjou, pour cacher la difformité de ses pieds. Leurs cheveux étaient séparés sur le front et flottaient sur leurs épaules.

Quand un intérêt l'appelait, Guillaume quittait facilement cette tourbe, dont il partageait l'obscène libertinage. Dur et sans pitié pour le pauvre pendant la paix, soit dedain, soit fierté chevaleresque, il n'était pas sans générosité envers ceux que ses armes avaient vaincus.

[1] Orderic Vital.

[2] Docteur John Lingard, *Histoire d'Angleterre, Guillaume II.*

[3] Lasciviæ et animi desideriis deditus, pauperum intolerabilis oppressor, ecclesiarum crudelis exactor, et irreverentissimus retentor et dissipator. — Suger.

Voilà les principaux traits que les chroniqueurs du temps nous ont transmis des deux princes qui allaient se disputer la souveraineté du comté du Maine. L'un le meilleur ami, l'autre le plus terrible et le plus constant ennemi du saint évêque Hildebert.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE DU VENDOMOIS

Par M. Ch. Bouchet.

Nous avons parlé dans le dernier numéro du Bulletin d'un lot assez considérable de parchemins offerts à la Société par Mme Besnard, au nom de M. Derouin fils. Ces pièces, au nombre de quarante-neuf, offrent en général un véritable intérêt au point de vue local : quelques-unes même sont d'une importance réellement historique pour le Vendômois. D'autres, il est vrai, ne donnent en passant qu'un simple renseignement, mais ce renseignement même a son prix, et il est utile de le recueillir. Malheureusement ces titres ne remontent pas très-haut : le plus ancien est de 1515, mais ils se continuent à des intervalles plus ou moins rapprochés jusqu'en 1791. Quant à leur origine, elle est assez incertaine : les uns proviennent assurément de l'étude du grand-père de M. Derouin, qui était huissier à Vendôme ; les autres, et ce sont les plus importants, faisaient sans doute partie, dans le principe, de ces nombreuses liasses qui existaient à l'hôtel-de-ville, sous la Restauration, et qui furent alors vendues *comme pièces inutiles*. Ce lot sera tombé entre les mains de M. Derouin, et c'est à lui que nous en devons la conservation. Mais on pourra juger par là de la perte que nous avons faite. Quoi qu'il en soit, nous allons donner une analyse de chacun de ces documents, en renvoyant à la fin de cet article la copie textuelle des plus remarquables. Sans entrer dans une discussion complète, ce qui nous entraînerait trop loin, nous les accompagnerons de notes et d'éclaircissements, lorsque nous le jugerons utile. Nous prévenons aussi une fois pour toutes que tous ces titres sont des originaux, ce qui nous a

engagé à en suivre très-scrupuleusement l'orthographe dans les transcriptions que nous en donnons. Les sceaux, lorsqu'il y en avait, ont disparu.

Nous procéderons dans l'ordre chronologique.

I. — 8 juin 1515. — PROTESTATION DES HABITANTS DE VENDOME CONTRE LA NOMINATION D'UN GOUVERNEUR. — Le duc de Vendôme avait nommé à cet office Jean d'Illiers, chevalier, seigneur des Radretz. Mais, dans la réception qui lui fut faite en assemblée générale, les quatre échevins de la ville, au nom de tous les habitants, protestèrent que le don et octroi de cette charge, ainsi que l'institution qui en était conférée, ne devait point nuire ni préjudicier pour l'avenir « aux « droiz, franchises et libertez que iceulx manans de lad. « ville de Vendosme maintiennent auoir dicelluy office « de gouuerneur nommer et présenter a mondit Sei- « gneur le duc. » Maître Jacques d'Amours, son procureur, proteste en sens contraire. Les courageux échevins, ou du moins trois d'entre eux, Guillaume de la Fosse, licencié ès-lois, Jean Mauguy et Jean Mingres, requirent deux notaires de leur donner acte de leur protestation, ce qui leur fut accordé ainsi qu'au procureur du duc. C'est cette protestation des échevins que nous possédons aujourd'hui, signée Laurent et Mautrote *(notaires)*.

Pièce en travers, de 0m,37 sur 0,18, écriture soignée qui rappelle encore celle de la fin du XVe siècle. Voy. à la fin, No 1.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'extrême importance de cette pièce. C'est une page nouvelle pour l'histoire du Vendômois. Le duc était alors Charles de Bourbon, fils de François de Bourbon et de Marie de Luxembourg. Son comté venait d'être érigé en duché, l'année précédente, par François Ier. (Février 1514. *Vieux style.*) Il paraît que le nouveau duc avait hâte,

à l'exemple de son maître, avait hâte de mettre sa petite royauté *hors de page*. — Quant à la famille d'Illiers, célèbre dès le XIVe siècle, elle se disait issue des anciens comtes de Vendôme. Celle qui porte aujourd'hui ce nom n'en est point une descendance.

II. — 7 juillet 1531. — ACCORD ENTRE MICHEL GAUGUYN, PRIEUR DE LANCÔME, ET L'ABBAYE DE LA TRINITÉ, D'UNE PART, ET PIERRE SAUVAGE, ancien valet de chambre de *la feue royne dernière décédée*[1], demeurant à Blois, d'autre part. — Il s'agissait de certains profits de fiefs et *rentes* de certaines terres assises au lieu de Clérice, paroisse de Lancôme, et tenues à terrage dudit prieur, à cause de son prieuré. Sauvage disait n'être point astreint à payer ces droits; un procès s'en était suivi, et un jugement avait été rendu au profit de Gauguyn. Mais Sauvage en avait appelé *par devant le juge d'Anjou ou son lieutenant à son siège de Baugé*[2]. Là, nouvelle sentence confirmative de la première. Sauvage alors en appelle en parlement. Mais, pendant que le procès était encore indécis, les parties se présentèrent par-devant Jean Sublet, notaire à Blois. L'abbaye était représentée par André Du Val, *grand-prieur du cloître de ladite abbaye et armoisier dicelle, prieur de Combergen et de Surgères*. Les parties en vinrent à un arrangement. Sauvage promit payer à Gauguyn la somme de six vingts livres tournois, dont il paya comptant 20 livres; le reste payable, savoir : dans huit jours 40 livres, et 60 livres à la Toussaint suivante; moyennant quoi il acquiesça, sous le bon plaisir de la

[1] Claude de France, femme de François Ier, morte à Blois, le 20 juillet 1524, à l'âge de 25 ans.

[2] On sait que c'est là qu'étaient relevés les appels de Vendôme.

cour, à la sentence de Baugé, etc., etc. L'acte se termine par les formules ordinaires. Présents : François de Sonsches, conseiller et avocat à Blois, Jehan de Sonsches et Pierre Raoul. Date. Signé J. SUBLET.

Pièce en travers, de 0m,55 sur 0,50. Grande et belle écriture.

Jean Sublet était un des ancêtres, ou du moins un des parents ascendants de Michel Sublet, qui fut abbé de la Trinité de 1596 à 1649 [1]. On sait en effet qu'il était originaire de Blois. André Du Val était un des personnages importants de l'abbaye à cette époque. En 1514, celle-ci ayant songé à faire imprimer pour la première fois son Bréviaire, A. Du Val, qui était alors quart-prieur, fut choisi pour présider à cette opération. En 1531, il cumulait à la fois, comme on vient de le voir, les fonctions et les bénéfices de grand-prieur du cloître [2], *armoisier* [3], c'est-à-dire bibliothécaire, et prieur de deux prieurés, situés l'un dans le Vendômois et l'autre dans l'Aunis, et ne résidant ni dans l'un ni dans l'autre. On voit quels abus s'étaient introduits déjà dans la discipline monastique. Quelques années plus tard, Antoine de Crevant chargea son suppléant de faire pour le Missel ce qu'il avait fait pour le Bréviaire; et en effet cet ouvrage, après une révision savante, fut imprimé à Tours, chez Jean Rosset, en 1536. C'est un vrai chef-d'œuvre typographique [4].

III. — 25 juillet 1578. — LETTRES PATENTES DE HENRI III AUX TRÉSORIERS DE LA GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS, ordonnant la levée d'un impôt sur tout le duché

[1] Et non à 1643, comme le dit l'abbé Simon. Voy. *Gallia christ.*, et l'avènement du successeur de Mich. Sublet.

[2] L'abbé, qui était alors Antoine de Crevant, étant presque toujours absent de son abbaye, il avait fallu nommer un supérieur pour le remplacer. Ce nouveau dignitaire prenait le nom de grand-prieur du cloître ou prieur claustral.

[3] *Armarius,* qui a le soin de l'armoire. On disait aussi *armoirier.*

[4] La bibliothèque de Vendôme en possède un exemplaire.

de Vendômois, à l'effet d'amortir la rente de la maison de Chicheray [1] que la ville de Vendôme avait louée pour y établir un collége. — Les habitants de Vendôme s'étaient réunis plusieurs fois en assemblées générales, pour traiter de leurs affaires, et avaient décidé, entre autres, de fonder un collége composé d'un principal et sept ou huit régents, qui pussent donner à la jeunesse de la ville et des environs l'instruction convenable. Ils avaient loué à cet effet une grande maison, dite la maison de Chicheray, appartenant à un conseiller du parlement de Paris, nommé Charles de Marillac [2]. Le nouvel établissement n'avait pas tardé à prospérer et à compter cinq ou six cents écoliers, tant du Vendômois que autres villes et lieux. Encouragés par un tel succès, les habitants résolurent d'acheter cette maison, et députèrent deux de leurs échevins à Paris vers le sieur de Marillac et sa femme. Ceux-ci consentirent à céder leur maison moyennant une rente de 102 écus $^2/_3$ d'écu sol [3], et 6 sous 8 deniers tournois, amortissable pour la somme de 1233 écus $^1/_3$ d'écu sol en un seul paiement. Acte fut passé de ces conventions par-devant deux no-

[1] Aujourd'hui bâtiments de l'hospice, du moins en partie.

[2] Il était en même temps seigneur de Freschines, comme on le verra plus bas. Nous trouvons en 1531 un J. Ch. Cueillette seigneur de Freschines et de Chicheray. Ch. de Marillac lui avait sans doute succédé dans ses propriétés et ses titres. Il ne faut pas le confondre avec un autre Charles de Marillac, qui fut l'un des plus habiles diplomates des rois François Ier et Henri II, et mourut en 1560. Peut-être le nôtre était-il son fils (?).

[3] L'écu sol ou écu au soleil était une monnaie d'or dont la valeur avait été fixée par édit du mois de novembre 1577 à 3 livres. Un autre édit du mois de septembre précédent avait ordonné qu'à partir du 1er janvier 1578, on ne compterait plus par livres, mais bien par écus. Il en était résulté que le signe qui servait à exprimer dans l'écriture le mot *livre* fut employé à désigner le mot *écu*, et c'est ce qui arrive plus d'une fois dans nos chartes.

taires du Châtelet de Paris. Cependant la ville de Vendôme n'avait ni fonds ni biens patrimoniaux pour servir cette rente, et les échevins s'étaient engagés en leurs propres et privés noms d'en opérer le rachat. La ville n'avait donc d'autre ressource que de solliciter du roi l'assiette d'un impôt local; ce qui lui fut octroyé. En conséquence le roi adressa l'ordre à ses trésoriers généraux à Orléans d'avoir à faire lever, par le ministère des Elus, tant sur les habitants de la ville de Vendôme que *sur tous et chacuns les paroissiens de toutes les paroisses du pays et duché de Vendômois, au sol la livre, à raison des tailles ordinaires*, ladite somme de 1233 écus un tiers d'écu sol, ensemble les frais taxés à la somme de 35 écus, *et ce en 2 années prochaines*. Les deniers en provenant devront être délivrés aux échevins de Vendôme, et par eux employés au rachat de ladite rente, et non ailleurs, sous peine d'en répondre.

Donné à Paris le.... etc.

Par le roi en son Conseil. ROTIER (?)

Pièce en travers de 0m,54 sur 0,30. Ecriture fine offrant quelques difficultés de lecture. Voy. à la fin, N° II.

Ce document, comme l'on voit, ne le cède guère en importance au premier que nous avons analysé : il est, pour ainsi dire, la charte de fondation d'un établissement qui a toujours fait la gloire de Vendôme. Mais il atteste en même temps, sans rien diminuer de la reconnaissance que nous devons à César, que le premier et le véritable fondateur, c'est la ville elle-même, ce sont *les manants et habitants* et leurs échevins; c'est à leur initiative et à leur dévouement que nous devons ce collége qui dès l'origine acquit de si grandes proportions. Ce n'est pas, à vrai dire, qu'il n'existât alors à Vendôme aucun établissement d'instruction publique un peu important, car nous trouvons dans l'Histoire manuscrite

de Saint-Georges, par le chanoine du Bellay (p. 144), que, vers 1562, le revenu d'une prébende de cette église fut affecté *à l'entretien du collège* [1], ce qui dura, affirme l'auteur, jusqu'à l'établissement des Pères de l'Oratoire en cette ville. Mais ce collége, qui devait être peu de chose, puisqu'il n'a pas laissé d'autre souvenir, fut précisément remplacé par celui que créèrent les habitants, et c'est de cette époque que date sa prospérité, on peut dire sa véritable fondation. Elle est due, au reste, à une pensée toute religieuse. Les habitants avaient vu en 1562 Jeanne d'Albret confier l'éducation de leurs enfants à un maître huguenot; puis, forcée par la clameur de l'opinion, le remplacer par un catholique. Ils avaient vu le gouvernement accorder ou retirer tour à tour aux protestants, selon les vicissitudes de la guerre, le droit de tenir des écoles et colléges [2]. Ils résolurent, en ce qui les concernait, de trancher enfin la question par une institution définitive. La Ligue d'ailleurs était déjà dans toute sa force et enflammait les esprits. Vendôme l'avait embrassée avec ardeur. On conçoit qu'un collége fondé sous de tels auspices dut obtenir promptement une vogue immense. Il l'obtint d'autant plus que beaucoup de villes environnantes ne possédaient encore, à ce qu'il paraît, aucun établissement de ce genre un peu considérable, puisque les enfants affluaient à Vendôme *tant du Vendômois que autres villes et lieux*. Ce qui est certain, c'est que Blois n'avait encore que ses Grandes-

[1] Ce renseignement doit être exact, car l'ordonnance rendue par Charles IX, aux États généraux d'Orléans en 1560, dispose, article 9, que « en chacune église cathédrale ou collégiale... une « prébende ou le revenu d'icelle demeurera destiné pour l'entre- « tenement d'un précepteur, qui sera tenu, moyennant ce, in- « struire les jeunes enfants de la ville *gratuitement et sans sa- « laire.* » — Au reste, il est probable qu'à Vendôme le nouveau collége fut fondé d'accord avec le chapitre de Saint-Georges, qui de tout temps avait eu le monopole de l'instruction dans cette ville. Pourtant les lettres du roi n'en disent rien.

[2] Ordonnance de Charles IX de 1570. — Paix de *Monsieur*, 1576.

Ecoles, son collége n'ayant été érigé qu'en 1581[1]. Celui de Chartres, fondé par l'évêque, est de 1587. Toutes ces institutions sont dues à la même cause, au même esprit, au désir d'assurer l'avenir catholique de la France. Peut-être aussi les villes et les campagnes de nos environs trouvaient-elles plus de motifs de sécurité à placer leurs enfants dans une ville catholique appartenant à un prince protestant. On avait ainsi des garanties des deux côtés. Tout ceci explique suffisamment, il nous semble, ce chiffre de cinq à six cents écoliers, qui au premier abord paraît exagéré.

Le roi, qui venait de se déclarer lui-même chef de la Ligue (1577), dans l'espoir d'y supplanter l'influence du duc de Guise, entra avec empressement dans les vues des habitants de Vendôme, puisque le contrat passé avec le sieur de Marillac est du 23 juillet, et l'autorisation du roi du 25. Quant au duc de Vendôme, à ce prince protestant dont nous parlions tout à l'heure, c'était Henri, roi de Navarre, depuis Henri IV. On conçoit qu'il dut rester entièrement étranger à une fondation faite dans un esprit aussi orthodoxe. D'ailleurs toujours absent de son duché, il avait alors bien d'autres intérêts en vue. Mais plus tard, devenu catholique et roi de France, il accueillit avec une extrême faveur une requête des habitants au sujet de leur collége. Il les combla de prérogatives et d'immunités, eux et surtout le principal et les régents (1595). On peut voir l'énumération de toutes ces grâces dans M. de Pétigny, p. 360. Mais la charte elle-même nous semble si curieuse, elle fait suite si naturellement à celle de Henri III, que nous demandons la permission de la reproduire intégralement, quoiqu'elle ne fasse pas partie de celles que nous analysons. On la trouvera à la fin sous le N° III, d'après une copie que M. A. Gendron a léguée à la bibliothèque de cette ville. Nous ignorons ce qu'est devenu l'original.

[1] Voy. A. de Martonne. *Les Grandes Ecoles et le Collége de Blois.* — Blois. Lecesne. 1855. Broch. in-8°.

Ce fut sans doute cette prospérité extraordinaire du collége qui détermina César à le transférer depuis dans un local plus vaste et mieux approprié. Mais la conclusion la plus générale qui nous paraisse ressortir des divers documents que nous avons vus jusqu'ici, c'est de nous faire voir combien la vie municipale et même la vie intellectuelle étaient actives dans nos pays au XVIe siècle. Les querelles religieuses n'avaient pas peu contribué, comme nous l'avons dit, à ce mouvement des esprits, et c'était en quelque sorte la compensation de ce malheureux état de choses.

Qu'il nous soit permis d'approfondir encore notre charte à un autre point de vue, au point de vue financier, et elle va nous révéler sous ce rapport d'autres détails non moins curieux : en effet, la ville y déclare qu'elle ne possède ni fonds ni biens patrimoniaux. Cependant en 1514 (V. S.) le duc Charles avait abandonné aux habitants le droit de *barrage* (d'octroi) qu'il percevait depuis longtemps, mais sur lequel il entretenait le pavé de la ville. Il est vrai que la commune, en entrant en jouissance de ce droit, fut astreinte à faire le même emploi du revenu, et de plus à payer tous les ans au duc et à ses successeurs 2 sous 6 deniers tournois de devoir et reconnaissance le premier jour de l'an. Il est dit encore dans l'acte de concession que « à l'acom-« plissement, effect et exécution desquelles charges et « choses dessus dictes les dicts manans et habitans tant « pour eulx que pour leurs dicts successeurs seront « tenus eulx submectre soubz obligacion et hypothèque « DES BIENS ET CHOSES APPARTENANS A LEUR COM-« MUNAULTÉ, tant et si avant que l'on peult faire en tel « cas [1]. »

Ainsi la ville avait des fonds ; elle avait le revenu de son octroi et le revenu de la prébende de Saint-Georges,

[1] Voy. à la bibliothèque de Vendôme une copie de cette pièce qui porte la date de 1514. Si elle est exacte, comme tout le fait présumer, elle peut servir à rectifier M. de Pétigny, qui la reporte à l'an 1534.

spécialement affectée au collége; mais ces fonds étaient certainement insuffisants, puisque M. A. de Trémault a démontré, dans son dernier article[1], que précisément en cette même année 1578, la partie centrale de la ville n'était pas encore pavée, c'est-à-dire que le produit de l'octroi ne s'étant pas accru, on n'avait pu pourvoir même au pavage de ce quartier, qui avait dû rester dans le même état que par le passé.

Quant aux biens patrimoniaux que la ville possédait en 1514, sans doute aussi le malheur des temps, les guerres civiles, les exactions multipliées, le renchérissement excessif de toutes choses l'avaient forcée de les aliéner en tout ou en partie. Elle exagérait donc un peu en disant qu'elle n'avait ni fonds ni biens, mais assurément elle n'était pas fort éloignée de la vérité. La misère générale en effet était telle, que Henri III avait essayé d'y porter remède, et par un édit du mois de novembre 1577 s'était efforcé de réduire le prix des denrées. Dans cette autre ordonnance que nous citions plus haut, et par laquelle il prend désormais l'écu pour *pied* et fondement de son système monétaire, il dit en parlant des extrêmes abus qui s'étaient introduits à ce sujet : « dont « est à craindre que toutes les choses de nostre estat « tombent en si grand désordre et confusion que sans « doute il s'en ensuyve l'entière ruine d'iceluy[2]. » Ajoutez à cela les charges sans nombre qui pesaient sur les citoyens et dont on peut voir la triste énumération dans les Lettres de Henri IV, en faveur du collége (Pièces justific., N° III), et l'on comprendra que la ville fût dans la nécessité de recourir à un impôt. Ceci posé, elle trouvait juste sans doute de faire supporter à tout le pays une dépense dont tout le pays profitait.

Encore un mot sur cette charte si intéressante : on aimerait savoir à quelle somme équivaudrait aujourd'hui cet impôt de 1268 écus $^1/_3$. Malheureusement la réponse

[1] Voy. le précédent numéro de ce Bulletin, p. 44.

[2] Isambert. Recueil des anciennes lois françaises.

à cette question est presque impossible, tant le problème se complique d'éléments divers et même d'éléments moraux. Tout ce que nous pouvons dire ici, c'est que la livre tournois contenait alors autant d'argent en poids qu'en contiennent aujourd'hui 3 fr, 14 c. Par conséquent un écu valant 3 livres, 1268 écus $^1/_3$ valaient 3,805 livres et contenaient 11,947 fr. 70 c. d'argent. Mais nous ne connaissons pas ce qu'on appelle le *pouvoir* ancien de l'argent relativement à son pouvoir actuel. Au reste, ceux qui désireraient étudier plus à fond cette question pourront consulter le beau Mémoire de M. Mantellier *sur la valeur des principales denrées et marchandises... à Orléans, au cours des XIVe-XVIIIe siècles.* (V. Mém. de la Soc. Archéol. de l'Orléanais. T. V. En particulier pp. 103 et suivv. 133 et 134.)

Mais hâtons-nous enfin de passer à la pièce suivante.

IV. — 27 août 1578. — Transfert de la rente du collége fait par Ch. de Marillac a Mathieu de Lor. — A tous ceux... Anthoine du Prat [1], seigneur de Nantouillet, garde de la Prévôté de Paris, Salut. Ch. de Marillac, conseiller au parlement, seigneur de Ferrières et de Freschaines et damoiselle Loye Preudhomme sa femme, vendent et transportent « à honorable homme Mathieu de Lor, maistre au faict d'armes, bourgeois de Paris, Cent deux escuz et deux tiers « dor soleil, Six solz huict deniers tourn. Revenans à « Trois cent huict livres, six solz huict deniers tournois « de rente [2], » qui leur sont dus par les échevins et habitants de Vendôme, payables à Paris, à deux termes, par moitié, avec faculté de rachat, suivant l'acte passé

[1] Petit-fils du célèbre chancelier.

[2] Ce passage donne, comme l'on voit, le rapport de l'écu soleil à la livre pour cette époque. Si l'on fait le calcul, on trouvera que cet écu valait en effet 3 livres, comme nous l'avons dit plus haut.

par-devant Mathurin Mitart (?)[1] et Phil. Cothereau. Ladite vente faite moyennant le prix de 1233 écus et un tiers que ledit acheteur a payés comptant... etc., etc.[2]. Formules finales très-développées. Date. — Signé DUBOYS. P. COTHEREAU.

Sur la marge du premier feuillet on lit : « Les cent « deux escuz deux tiers descu six solz huict deniers « tourn. de rente mentionnes en ces presentes ont este « racheptez et les arreraiges paiez par lesd. de Rotelle[3] « et Pasquier escheuins susd. es mains de Mre Michel « Maupeou, conseiller du Roy et maistre des comptes « à Paris, selon qu'il est contenu en la quictance de ce « faicte et passee par deuant les notaires soubzsignez ce « jourdhuy vnziesme jour de mars mil Vc IIIIvx . » Signé P. COTHEREAU. BONTEMPS.

Contrat de 6 feuillets petit in-folio sur vélin. Belle et large écriture, à la fois régulière et hardie.

On voit que les échevins de Vendôme avaient été fidèles à leurs engagements, et qu'ils avaient même anticipé le terme, puisqu'il leur était accordé deux ans pour se libérer à partir du 25 juillet 1578, et que le 11 mars 1580 la rente était entièremeut amortie. Cela démontre que l'impôt était rentré avec la plus grande facilité, parce que l'objet en était populaire. Il n'en sera pas de même de celui que nous allons voir.

V. — 13 ou 14 août[4] 1593. — LETTRES PATENTES DE HENRI IV AUX TRÉSORIERS DE LA GÉNÉRALITÉ

[1] Mot corrigé et surchargé dans le manuscrit.

[2] Les autres conditions ne nous intéressent plus aussi directement.

[3] Ce nom est essentiellement vendômois ; il se rencontre fréquemment dans nos anciens titres.

[4] Cette date est confuse dans l'original. Le roi, dans ses premières lettres de jussion (Voy. plus bas), rappelle ses lettres *du 13e jour d'août*, et dans ses deux dernières il dit : *Nos lettres du 14*. Les trésoriers ont lu constamment : *le 13*.

D'ORLÉANS. EDIT D'IMPOSITION. — Cette pièce et les six suivantes sont relatives au même objet. Il s'agit encore d'un impôt que la ville de Vendôme demandait l'autorisation d'asseoir sur le pays. Mais cette affaire est particulièrement curieuse en ce qu'elle nous fait connaître un conflit qui s'éleva, à ce sujet, entre l'autorité royale et l'administration financière. Voici d'abord l'analyse de la première pièce : Les échevins et habitants de Vendôme avaient fait un bail au rabais par-devant les Elus, pour la fourniture du gros bois, des fagots et de la chandelle nécessaires à l'entretien des corps-de-garde établis aux quatre portes de la ville, à l'endroit des Cordeliers et autres lieux. L'adjudication avait été faite au taux de 50 sous pour chaque jour d'été, commençant le 1er mars 1593 et devant finir le 1er septembre suivant, et au taux de un écu $^2/_3$ pour chaque jour d'hiver, commençant le 1er septembre et finissant le 1er mars suivant. Le tout revenant pour l'année entière à 450 écus[1], qui devaient être payés à René Champenois, adjudicataire. Les habitants demandent au roi la permission d'imposer cette somme sur toutes les paroisses de l'Élection[2]. Le roi le leur accorde, et en conséquence

[1] L'écu valait encore à cette époque 3 livres ou 60 sous, valeur qu'il conserva jusqu'en 1602. Un écu 2/3 valait par conséquent 100 sous, c'est-à-dire que le jour d'hiver se payait le double du jour d'été. Le chiffre de 450 écus indique d'ailleurs que l'année n'avait été calculée qu'à raison de 360 jours.

[2] On sait que l'Election était une certaine circonscription financière, une subdivision de la Généralité ; ainsi la Généralité d'Orléans comprenait douze Elections. Chacune se composait d'un président, un lieutenant criminel vérificateur des rôles, un lieutenant civil, plusieurs Élus, qui ne dépassaient pas le nombre de sept, un procureur du roi et un greffier. (Extrait d'un Mémoire manuscrit sur la Généralité d'Orléans, dressé en 1699 par un M. de Bouville.) D'après l'auteur : « L'Election de Vendosme « compte 89 villes, bourgs et paroisses et 8672 feux. Elle a rap- « porté en l'année 1698 119,040 livres 9 sous. » — Ce Mémoire sera publié dans le présent Bulletin par M. A. de Trémault.

mande aux trésoriers généraux d'Orléans de faire établir cet impôt par les Élus, conformément à la requête des exposants, en y ajoutant les frais de la levée et ceux de l'obtention de la demande, ces derniers taxés à 10 écus. Donné à Saint-Denys, le... etc. Contresigné DE VERTON.

Pièce en travers, de 0m,45 sur 0,19, un peu usée. Petite écriture régulière et lisible. Voy. à la fin, N° IV.

Ainsi il y avait encore une garnison protestante à Vendôme; elle y était certainement depuis la prise de la ville en 1589. La ville d'ailleurs devait être alors fort gênée, puisqu'elle ne pouvait suffire, à l'aide de ses seules ressources, à l'entretien de bois et de chandelle de six ou huit corps-de-garde pendant une année, et qu'il lui semblait même trop lourd de supporter à elle seule cet impôt. Elle en était réduite à demander qu'il fût réparti sur tout un pays qui ne profitait qu'indirectement du bénéfice de la dépense, c'est-à-dire de la sécurité de la ville. En sorte que Vendôme, d'après cette combinaison, ne devait contribuer que pour $^1/_6$ environ de cette charge, autant qu'il est possible d'apprécier aujourd'hui cette proportion [1]. Tout cela démontre assez l'état indigent où ses finances étaient tombées, état qui existait déjà quinze ans auparavant, et que nous avons constaté dans cette charte de Henri III où la ville déclare n'avoir ni fonds ni biens patrimoniaux. Quant à la valeur *actuelle* des 450 écus, nous renverrons à ce que nous avons dit plus haut, au sujet de l'impôt de 1578, en observant que la livre tournois, en 1593, contenait toujours la même quantité d'argent. Par conséquent 450 écus, ou plutôt 460 (y compris les frais d'obtention), ou, ce qui était la même chose, 1380

[1] Nous avons vu que l'Election comptait en 1699 89 villes, bourgs et paroisses, et 8,672 feux. Il serait difficile de dire pour combien Vendôme entrait dans ce nombre de feux. Le 1/6 serait 1445, qui, à raison de 4 personnes par feu, donnerait 5,780. Telle devait être en effet, à peu près, la population de la ville. Aujourd'hui le rapport de cette population à celle de l'arrondissement (110 communes) est de 1 à 8,78.

livres contenaient 4,333 fr. 20 c. d'argent. Mais, nous le répétons, nous ne savons pas ce que l'on *pouvait* autrefois avec telle quantité d'argent déterminée. Voici néanmoins quelques prix que nous donnons d'après le Mémoire de M. Mantellier :

A Orléans, dans le dernier quart du XVIe siècle :

Les céréales valaient autant qu'aujourd'hui. (*Vol. cité,* p. 115.)

La viande de consommation de même. (P. 119.)

Le sel, trois fois sa valeur actuelle. (P. 124.)

La journée d'un manœuvre (fin du XVIe siècle), 1 fr. 09, un peu moins de la moitié de ce qu'il reçoit aujourd'hui. (P. 132-133.)

Le transport d'une pièce de vin à Paris, 17 fr. 77. En 1860, par chemin de fer, 6 fr. 50. (P. 132.)

La chandelle de suif pour corps-de-garde, de 0,94 c. à 1 fr. 17 la livre (en moyenne 1 fr. 09), c'est-à-dire une fois et demie environ la valeur actuelle. (P. 324 et 489.)

Le bois de chauffage (bois de moule, le millier), en 1593-94, de 29 fr. 89 à 45 fr. 62, en moyenne 37 fr. 75. (P. 328.)

Mais tout ceci, nous ne saurions trop le répéter, exprime simplement que dans les monnaies anciennes, qui représentent le prix de chaque denrée, il entrait autant d'argent que dans la somme moderne correspondante. Si l'on réfléchit maintenant aux prix que nous venons de donner des choses les plus nécessaires à la vie, et à la rareté de l'argent à cette époque, relativement à son abondance actuelle, on pourra se faire une certaine idée de la misère des peuples [1]. On peut également par là prendre un aperçu de la difficulté du problème qui se propose de chercher non plus la valeur intrinsèque d'une somme ancienne en monnaie mo-

[1] Bien que ces prix soient donnés pour Orléans, on peut néanmoins, jusqu'à un certain point, en tirer une conclusion analogue pour le Vendômois.

derne, mais la valeur *morale* pour ainsi dire qu'avait autrefois et qu'aurait aujourd'hui cette ancienne somme. On voit en effet que les prix des mêmes objets aux deux époques que l'on considère, ne sont point proportionnels. De là l'extrême difficulté; pas de commune mesure, pas d'étalon général. Il faudrait que tous les éléments entrassent en ligne de compte, c'est-à-dire que tout ce qui peut s'échanger contre de l'argent devînt facteur de l'opération.

On nous pardonnera sans doute d'être entré dans ces détails, à raison de l'intérêt qu'ils présentent. Mais voyons quelle fut la réponse des trésoriers à l'ordre du roi.

VI. — 1er septembre 1593. — Ordonnance des Trésoriers généraux d'Orléans adressée aux Élus de Vendôme. — Vu les lettres du Roi, par lesquelles il leur enjoint de faire lever sur les habitants de Vendôme et les paroisses de l'Élection la somme de 450 écus, pour fourniture... etc. Vu le contrat de bail et adjudication.... Ils consentent l'entérinement et accomplissement desdites lettres, pour être ladite somme cueillie et levée *sur tous les habitans de lencloz de lad. ville de vendosme seulement*. Ordonnent aux Élus la faire asseoir sur lesdits habitants avec la somme de 10 écus, à laquelle ont été taxés les frais de l'obtentention, pour lesdites sommes être baillées à René Champenois. — Date. — Signé Delagrange. Baudet. Letonnellier. — Contresigné Choppin.

Pièce en travers de 0m,36 sur 0,31. Ecriture fine, contournée, hardie, offrant quelques difficultés de lecture [1].

Ainsi les trésoriers ne faisaient même pas peser l'impôt sur les faubourgs de la ville, loin de l'étendre à

[1] Nous n'avons pas cru devoir donner toutes les pièces justificatives de cette affaire, à cause des nombreuses répétitions qu'elles contiennent et qui auraient trop allongé cet article.

toutes les paroisses de l'Élection. Selon eux, les habitants de l'*enclos* seulement y devaient contribuer, attendu que les corps-de-garde, étant renfermés dans l'enceinte, ne protégeaient qu'elle. Il y avait là, il faut le dire, un peu d'exagération et de mauvais vouloir.

VII. — 24 septembre 1593. — Lettres de jussion[1] du Roi aux Trésoriers généraux. — Les échevins et habitants de Vendôme lui ont fait remontrer que *par le moien de la garnison dud. vendosme tous ses subiectz de leslection estoient daultant mieulx conseruez et gardez des voleryes et incursions de ses ennemis*. En conséquence, après avoir rappelé ses premières lettres, ainsi que l'ordonnance des Trésoriers, contraire à son vouloir et intention, ne voulant pas que les habitants de la ville fussent contraints seuls à supporter les frais en question, de l'avis de son conseil, il leur mande, commande et très-expressément enjoint que, sans avoir égard aux motifs qui ont déterminé leur première décision, ils aient à faire imposer et lever ladite somme de 450 écus, tant sur les habitants de la ville que sur ceux des paroisses de l'Élection, en sorte que les exposants n'aient plus occasion de recourir par devers lui pour cet effet. Donné à Chartres le.... etc. Par le Roy en son conseil. Bonnet.

Pièce en travers, de 0m.57 sur 0,26. Ecriture régulière et lisible.

VIII. — 15 octobre 1593. — Deuxièmes Lettres des Trésoriers généraux d'Orléans aux Élus de Vendôme. Remontrances au Roi. — Vu les premières lettres du roi ; vu leur ordonnance par laquelle

[1] On appelait ainsi des lettres adressées par le roi soit aux parlements, soit à toute autre cour, pour leur enjoindre d'enregistrer un édit.

ils avaient décidé que levée serait faite des 450 écus sur les habitants de l'enclos de la ville seulement, vu les lettres de jussion du roi, ils consentent l'entérinement et accomplissement de ces lettres, « pour estre « lad. somme.... cuillye et leuee sur tous les habitans « de lad. ville et faulxbourgs de vendosme seulement ; « auecq la somme de dix neuf escuz cinquante solz a la- « quelle auons taxe les fraiz faictz par lesd. Escheuins « de vendosme pour paruenir a lexecution desd. lettres. « Et quant adce qui nous est mande par lesd. lettres « comprendre en lad. leuee les habitans des paroisses « de lad. eslection, NOUS FAISONS treshumbles remon- « strances au Roy ou a Nosseigneurs de son conseil quil « nest raisonnable que lad. somme de IIII^c L escuz ou « partie dicelle soit leuee sur les paroisses dicelle elec- « tion, attendu l'incursion des gens de guerre qui logent « et fouraigent continuellement en leur maison et les « grandes et execessiues leuees de deniers et contri- « butions qui se font par les ennemis de sa Majeste. « Aussy que lesd. paroisses ne recoyuent aulcun soul- « laigement de lentretenement desd. corps de garde. A « quoy supplions sad. Majeste et Nosseigneurs de son « Conseil auoir esgard. » — Date. Signatures.

Pièce en travers, de 0m,36 sur 0,30. Ecriture semblable à celle de la première ordonnance. Voy. à la fin, N° V.

Les trésoriers font ici une première concession : ils comprennent dans la circonscription de l'impôt les faubourgs de la ville qu'ils avaient d'abord exemptés, et ils taxent les déboursés faits par les échevins à 19 écus 50 sous, au lieu de 10 écus que portait la première ordonnance.

IX. — 6 novembre 1593. — SECONDES LETTRES DE JUSSION AUX TRÉSORIERS D'ORLÉANS, conçues à peu

près dans les mêmes termes que les précédentes. La dernière ordonnance des trésoriers a contraint les habitants de Vendôme de recourir au roi et de le supplier humblement *sur ce leur pourvoir*. En conséquence il réitère son ordre de faire répartir les 450 écus sur toutes les paroisses de l'Élection, et termine en les invitant à ne plus *donner subject aus dictz exposans retourner pardeuers lui plaintifz pour cest effect*. — Donné à Tours le, etc. — Par le Roy en son conseil.

DESONNART.

Pièce en travers, de 0m,49 sur 0,21. Ecriture assez négligée. On y remarque une forme de *c* fort singulière; la lettre est retournée et barrée horizontalement.

Ici devrait se placer une nouvelle ordonnance des trésoriers, maintenant toujours leur première décision. Cette pièce nous manque, mais il y est fait allusion dans les deux suivantes, principalement dans la seconde, où l'on voit qu'elle était datée du 13 novembre.

X. — 22 janvier 1594. — TROISIÈMES LETTRES DE JUSSION. — Le roi rappelle toutes les pièces qui précèdent et en énonce sommairement le contenu, particulièment de ses dernières, où il leur commandait de procéder à la vérification de ses patentes purement et simplement[1], sans avoir égard à leurs ordonnances et sans plus y faire difficulté. Et néanmoins ils avaient, au mépris et *contempnement* de sa volonté, décidé que leur première ordonnance tiendrait, *occasion que* les exposants ont été obligés de nouveau de recourir à lui. A ces causes, après avoir fait voir et mûrement délibérer en son conseil les pièces ci-dessus, il leur mande, commande et très-expressément enjoint par ces présentes, signées de sa main, qu'ils prendront pour dernière et finale jussion, sur peine de lui désobéir *et de plus grande sy elle y eschet*, d'avoir à procéder purement et simple-

[1] Ceci n'est pas exprimé textuellement dans la pièce.

ment à la vérification de ses lettres, sans s'arrêter à leurs ordonnances, qu'il veut demeurer nulles, sans effet et comme non avenues. Qu'ils aient à imposer et lever ladite somme de 450 écus sur les habitants de la ville et Élection de Vendôme, ensemble les frais qu'ils taxeront le plus justement et modérément que faire se pourra. « Car tel est notre plaisir. » Donné à Mante le..... etc. — Signé HENRY. Contresigné RUZÉ.

Pièce en travers, de 0m,40 sur 0,30 ; parchemin de qualité supérieure ; écriture soignée, régulière et lisible. Tout annonce une pièce qui devait recevoir la signature autographe du roi. On comprend donc combien cette charte est précieuse pour nous. Voy. à la fin, N° VI.

Après une sommation aussi impérieuse, il ne restait plus aux trésoriers qu'à s'exécuterr C'est ce qu'ils firent par l'ordonnance suivante.

XI. — 25 février 1594. — ORDONNANCE DÉFINITIVE DES TRÉSORIERS, ADRESSÉE AUX ÉLUS DE VENDÔME. — Ils commencent, selon l'usage, par rappeler toutes les pièces qui précèdent, et la marche de l'affaire jusqu'à ce jour. Ils énoncent, entre autres, leur ordonnance du 13 novembre 1593[1], par laquelle ils avaient décidé que celle du 15 octobre serait maintenue, toujours par les mêmes motifs. Enfin ils consentent l'entérinement et accomplissement des lettres royales, selon leur forme et teneur, et mandent aux Élus de faire asseoir et lever sur tous les contribuables aux tailles de la ville et Élection de Vendôme, le fort portant le faible, le plus justement et également que faire se pourra, ladite somme de 450 écus, plus 84 écus 27 sous 6 deniers, somme à laquelle ils ont taxé les frais avancés par les habitants, tant pour l'obtention des lettres d'assiette et de jussion que de tout ce qui s'en était suivi. Lesdits deniers une

[1] La pièce qui nous manque.

fois levés devront être mis aux mains du receveur des tailles de l'Élection et par lui employés au paiement de la somme due à René Champenois, et les 84 écus 27 sous 6 deniers au remboursement des échevins. Donné audit bureau le... etc. — Signatures de quatre trésoriers.

Pièce en travers, de 0m.46 sur 0,30. Ecriture à peu près semblable à celle des ordonnances précédentes, peut-être un peu plus soignée. Voy. à la fin, No VII.

Ainsi se termina cette petite affaire. C'était bien du bruit, il faut en convenir, pour une pauvre somme de 450 écus. On y ferait moins de façons aujourd'hui. On remarquera que les avances faites par les habitants sont ici évaluées à plus de 84 écus, tandis que dans l'ordonnance du 15 octobre elles n'étaient taxées qu'à 19 écus 50 sous. Il est vrai que depuis cette ordonnance il y avait eu deux lettres de jussion, et ces lettres, comme il paraît, ne s'accordaient pas pour rien. Il est encore vrai que les trésoriers ajoutent au coût des lettres tout ce qui s'en est suivi. Au reste, cette question des frais n'est pas assez nettement établie pour qu'on en puisse raisonner avec certitude. Elle n'est d'ailleurs que d'une importance secondaire. Essayons de nous élever à des considérations plus hautes.

On s'étonnera peut-être de voir une simple administration provinciale, des officiers de finance résister avec tant de fermeté à l'autorité royale ; mais il faut songer qu'à cette époque la vie politique des provinces était beaucoup plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui. Paris n'avait pas encore tout absorbé. Presque toutes les grandes villes du royaume avaient, pour ainsi dire, leur existence propre. Nous en avons vu un exemple au commencement de cet article, dans notre petite ville elle-même, qui revendiquait le droit de nommer son gouverneur. L'esprit féodal, c'est-à-dire l'esprit d'individualité et de résistance à l'unité régnait partout, surtout dans les grands corps administratifs et judiciaires. Ce fut

même là son dernier refuge. Ajoutons que les bureaux de finance, créés par Henri III en 1577 (?)[1] étaient encore dans toute la ferveur de leur institution nouvelle. Chargés, entre autres objets, de la répartition des impôts, ils étaient convaincus qu'il leur appartenait de décider quelle partie de leur circonscription devait supporter telle ou telle charge. Ils s'étaient donc posés, comme on le voit, sur le pied des parlements : et de même que ceux-ci s'étaient arrogé le droit de refuser, en certains cas, l'enregistrement des édits et d'adresser des remontrances aux rois, de même les bureaux de finances, qui devaient *entériner* les édits d'impositions locales, se montrèrent parfois récalcitrants, et ne cédèrent aussi que sur un *très-exprès commandement du roi*. L'autorité de Henri IV, comme roi, d'ailleurs, à l'époque qui nous occupe, était loin encore d'être parfaitement établie. Il n'était point encore maître de Paris, où il n'entra que le 21 mars 1594. Il venait à peine de faire son abjuration à Saint-Denis, trois semaines environ avant ses premières lettres aux trésoriers, lesquelles sont précisément datées de cette ville. Il n'avait pas encore été sacré, et ne le fut que le surlendemain de ses dernières lettres de jussion, délivrées à Chartres, où devait avoir lieu la cérémonie. Ainsi c'est entre ces deux grands actes, si décisifs pour l'avenir de sa royauté, que Henri trouvait le moyen de s'occuper des minces affaires de notre pays. Peut-être, au moment de se séparer moralement et religieusement de ses anciens compagnons d'armes, prenait-il plus que jamais à cœur le soin de leurs intérêts, et tenait-il à leur prouver qu'il ne les abandonnait pas entièrement. Pourtant on peut observer que, quelle que fût la décision définitive dans ce conflit, qu'elle fût en faveur de la ville ou en faveur de l'Election, les intérêts de la garnison n'en étaient pas moins sauvegardés, les corps-de-garde étaient toujours sûrs d'être entretenus. Il convient donc réellement d'attribuer la détermination

[1] Du moins ceux des principales villes. Celui d'Orléans paraît remonter à 1573, mais il ne fonctionna que deux ans après.

du roi à une marque particulière de bienveillance envers une ville qui était le berceau de ses ancêtres ; à moins que l'on ne préfère y voir un calcul et le désir de s'assurer moralement d'une place, en gagnant l'esprit de ses habitants, au moment où il pouvait s'aliéner ceux de ses hérétiques soldats.

Nous nous sommes demandé si l'opposition que lui firent les trésoriers était fondée en raison, ou si elle n'était pas, au contraire, purement politique et inspirée par le vieil esprit ligueur. Il ne le paraît pas : partout le langage de ces magistrats est extrêmement modéré et respectueux ; partout le roi y est traité de Majesté, et ceux qui portent les armes contre lui sont les ennemis de Sa Majesté. Leur résistance ne doit donc être attribuée qu'à des considérations financières. A ce point de vue, on peut se demander encore qui avait raison d'eux ou du roi. Le roi disait : La garnison de Vendôme assure la tranquillité de tout le pays : par conséquent il est juste que tout le pays contribue à son entretien. Les trésoriers répondaient : C'est une erreur ; la garnison ne protége pas les campagnes : elle ne les garantit ni des incursions des gens de guerre, ni des levées d'argent et contributions de toute sorte dont elles sont accablées, ni du logement continuel des soldats qui viennent s'installer et fourrager chez le paysan. — On peut croire qu'il y avait beaucoup de vrai dans ce tableau, et Henri devait le savoir mieux que personne. Mais, comme nous l'avons dit, il voulait sans doute favoriser Vendôme, et lui faire oublier le dur traitement qu'il lui avait infligé, quatre années auparavant, lorsqu'il l'avait prise d'assaut. Quoi qu'il en soit, il nous semble que le roi gascon a dû sourire plus d'une fois, au milieu de ses graves préoccupations, en songeant aux 450 écus de René Champenois.

Nous bornerons ici l'analyse de nos documents, sauf à la reprendre dans un prochain numéro. Nous pourrons être alors plus concis et plus sobre de réflexions, attendu que les pièces suivantes n'offrent pas le même

degré d'intérêt. Nous nous sommes étendu peut-être un peu longuement sur celles qui précèdent et en particulier sur la dernière affaire. On nous le pardonnera, nous l'espérons, puisque Henri IV lui-même a daigné s'en occuper si longtemps.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

PROTESTATION DES HABITANTS DE VENDÔME CONTRE LA NOMINATION D'UN GOUVERNEUR.

— 1515. 8 Juin. —

Aujourduy huitiesme de juing Lan mil Cinq cens et quinze, En la presence de nous Guillaume Laurent et Jacques Mautrote, notaires jurez soubz les sceaulx aux contractz de vendosme, Les officiers et quatre de lad. ville de vendosme [1] Pour les manans et habitans dicelle ville, En la Recepcion par eulx ce jourduy faicte en lassemblee generalle et congregacion desd. manans et habitans de lad. ville, De loffice de gouuerneur dicelle ville pays et duche de vendosmois Nagueres donnee et conferee par monseigneur le duc A noble et puissant Sr missire (*sic*) Jehan dilliers cheuallier seigneur des Raddrez Ont proteste que le don et octroy dicelluy office de gouuerneur fait par mond. Sr le duc aud. Sr des Raddrez Ensemble linstitucion dicelluy office ne leur puisse nuyre preiudicier ne desroger pour laduenir Aux droiz franchises et libertez que iceulx manans de lad. ville de vendosme maintiennent auoir dicelluy office de gouuerneur nommer et presenter a mond. Sr le duc Et ace faire estoient presens honnorable homme maistre Jacques damours licencie es loix procureur de mondit seigneur Lequel a proteste au contraire, honnorable

[1] Il ne faut pas entendre ce passage comme s'il y avait : *Les officiers, plus quatre habitants de la ville.* Il s'agit des mêmes personnages, c'est-à-dire des échevins, qui étaient au nombre de quatre. C'est pourquoi on les appelait souvent *les quatre.* Voy. à la fin de cette même pièce un autre passage qui confirme ce que nous disons. Voy. aussi M. de Pétigny, p. 340.

homme et saige maistre guillaume de la fosse aussi licencie es loix Jehan mauguy et Jehan myngres Lesquelz comme des quatre escheuins et officiers de lad. ville Pour lesd. manans et habitans nous ont requis et demande ce present acte que leur auons octroye et audit procureur pour mond. seigneur[1] En temps et lieu ce que de raison. En tesmoing de verite nous auons signe ces presentes de noz seings manuelz, Cy mis les jour et an dessusd.

Signé LAURENT MAUTROTE

II.

LETTRES PATENTES DE HENRI III, RELATIVES AU COLLÉGE DE VENDÔME.

— 1578. 25 Juillet. —

HENRY PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE A Noz amez et feaulx conseillers Tresoriers Generaulx de france au Bureau de noz finances estably a Orleans Salut Noz chers et bien amez Les Escheuins manans & habitans de La Ville de Vendosme Nous ont faict dire & remonstrer que cydeuant ilz auroient faict faire plusieurs assemblees generalles en lad. ville Pour traicter aduiser & conferer des affaires dicelle Esquelles assemblees auroit este aduise que pour luttilite public estoit besoing & necessaire faire ediffier & establir en lad. ville vng college compose dun principal & sept ou huict regens pour linstruction de la jeunesse de lad. ville de vendosme duche de vendosmois & pais circonuoisins Ce qui auroit este faict & accomply, Pour lexercice duquel college auroient iceulx escheuins manans et habitans de lad. ville prins a ferme ou loyer vne grande maison size en lad. ville appellee la maison de chicheray appartenant a nostre ame et feal conseiller en nostre court de parlement

[1] Le copiste a passé les mots : *Pour leur servir.*

Mre Charles de marillac Comme estant la plus commode pour ce faire. Et voyant par eulx le bon exercice & deuoir qui ce faict par lesd. principal et regens a linstruction de lad. jeunesse Et que de jour en jour led. college florit et augmente pour y voir Cinq ou six cens escolliers tant dud. pays que aultres villes & lieux Et le grand nombre de pensionnaires, auroient de rechef faict aultres assemblees Esquelles auroit este conclud dachepter lad. maison et appartenances, Et pour cest effect choisy & deppute deux desd. escheuins pour sacheminer en nostre bonne ville de paris Et prier au nom de lad. ville led. sieur de Marillac et sa femme de leur vouloir vendre ou bailler a rente lad. maison et appartenances pour faire led. exercice, lesquelz ayans eu esgard a lestablissement dud. college se seroient condescenduz a lad. requeste aumoien dequoy auroient lesd. Escheuins prins a rente diceulx lad. maison et appartenances Pour le pris de Cent deux escus deux tiers descu sol et six solz huict deniers tournois amortissable pour la somme de douze cens trente trois escus vng tiers descu sol a vng seul paiement Suiuant le contract de ce faict et passe entre eulx pardeuant deux noteres de nostre Chastelet de paris le XXIIIe juillet dernier passe cy auec les extraictz desd. assemblees attache soubz le contreseel de nostre chancellerie. Et dautant que ce leur seroit vne grande surcharge & ruyne de payer et continuer lad. rente nayant aucuns biens patrimoniaux ny fons pour ce faire, Joinct que lesd. Escheuins sont obligez en leurs propres & priuez noms et enuers (?) leurs caution den faire le rachapt Auquel il leur est impossible paruenir Sinon en leur permettant de faire assoir et leuer sur eulx ensemble sur toutes les parroisses du pays & duche de Vandosmois jusques a la concurrance de lad. somme de douze cens trente trois escus vng tiers descu sol ensemble des fraiz pour lamortissement de lad. rente, Nous requerans treshumblement attendu que cest pour le profiict public leur octroyer lettres dassiette a ce necesseres Nous a ces causes de laduis de nostre conseil qui a veu les susd. contract de bail a rente &

Extraictz desd. assemblees Inclinans liberalement a la supplication & requeste desd. Escheuins et habitans ayans esgard a icelle Et pour les considerations cy dessus VOUS mandons ordonnons & enjoignons Que par les Esleuz sur le faict de noz aydes et tailles aud. vendosme appellez ceux qui seront a appeller faictes assoir imposer et leuer Tant sur lesd. manans et habitans de lad. ville de vendosme fauxbourgs dicelle Que sur tous & chacuns les parroissiens manans & habitans de toutes les parroisses du pays et duche de vendosmois sans aucune parroisse excepter le fort portant le foible le plus justement etgallement que faire ce pourra au sol la liure araison de noz tailles ordinaires La somme de douze cens trente trois escus vng tiers descu sol Ensemble les fraiz pour limpetration et execution de ces presentes, que nous auons moderez a la somme de TRENTE CINQ ESCUS Et ce en deus annes prochenes [1] Voulans que lesd. habitans tant de lad. ville que de toutes lesd. parroisses des pays et duche de vendosmois soient contrainctz a payer chacun sa cottite par les contrainctes accoustumees pour noz deniers & affaires Nonobstant oppositions & appellations quelzconques Pour lesquelles & sans prejudice dicelles ne voulons estre differe, Voulant que lesd. deniers soient baillez & deliurez ausd. Escheuins de vendosme Et par eulx employez au rachapt & amortissement de lad. rente, Et non ailleurs ny a aultres effectz Sur peyne den respondre. Mandant au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis faire toutes signiffications et contrainctes a ce requises pourueu que noz deniers ne soient retardez [1] Et en oultre A tous noz justiciers et officiers que a vous et a chacun de vous soit obey Car tel est nostre plaisir Nonobstant quelzconques ordonnances mandemens deffences & let-

[1] *Trente-cinq escus....deus annes prochenes.* Ces mots ont été ajoutés après coup par une autre main.

[1] *Pourueu que nos deniers ne soient retardez.* Ces mots ont été écrits après coup sur un endroit gratté du parchemin.

tres a ce contraires. DONNE A Paris le XXVe jour de juillet Lan de grace mil cinq cens Soixante dix huict Et de nostre regne le cinquiesme

PAR LE ROY EN SON CONSEIL

ROTIER (?)

III.

PRIVILÉGES ACCORDÉS PAR HENRI IV AU COLLÉGE DE VENDÔME.

— 1595. 7 Décembre. —

HENRY par la grâce de dieu Roy de France et de Navarre A tous présens et à venir SALUT. Nos chers et bien amés, les eschevins, manans et habitans de nostre ville de Vendosme nous ont tres humblement fait remonstrer que, dès lan mil cinq cens soixante et dix huict au moys de juillet, pour le bien et utillité public et avoir moyen de nourrir, instruire et eslever la jeunesse, au service, craincte, honneur, et reverance de dieu et en la congnoissance des lettres et sciences, ils achepterent de leurs propres deniers une maison et hostel anciennement appartenant aux seigneurs de Chicheray desquels la dicte maison portoit le nom, où depuis ils establirent un principal nommé Me Guillaume Girard, homme docte, de bonne Vye et condition qui auroit tousjours tenu prés de luy bon nombre de régents selon les moyens et entretenements qui luy ont esté par eulx donnés, non sans grande despence mais aussy avec beaucoup de fruict et contantement jusque à ce que le dict girard trouvant party et commodité plus grande en la ville de Tours auroit prins congé d'eulx et se seroit retiré au dict tours, au lieu et place duquel ils nous ont tres humblement supplié et requis que en suivant ceste première institution, il leur soit loysible establir aultre principal au dict collége à leurs despens, sans qu'aultres, quels

qu'ils soient se puissent attribuer la disposition de la dicte charge de principal ne appropryer l'usage de la dicte maison, ne s'en prévaloir à aultre quelqu'il soit, et sur ce leur en octroyer toutes déclarations et confirmacions nécessaires, Nous louant et jugeant la bonne et sincère intention et institution des dicts exposans, voulant qu'elle ayt lieu et soit entièrement suivie et accomplye et y adjouster nos grâces, franchises et immunités à l'honneur de dieu et mémoire de nous, avons de nostre grâce spécial, plaisir, puissance et auctorité royal dict et statué, voulu, déclaré et ordonné, disons, statuons, voulons, déclarons et ordonnons que la dicte maison dicte de chicheray avec les appartenances et deppendances seize en la rue de la porte St. Michel de nostre dicte ville de Vendosme en laquelle a esté et est encore estably le college de la dicte ville soit et demeure affectée au dict college et non à aucuns aultres effects ni usages quels qu'ils puissent estre et en la libre disposition du corps et communeaulté des habitans de nostre dicte ville, pour estre par eulx establis, logés et entretenus personnes de religion catholique, apostolique et romaine, doctes et bien renommés et non aultres pour avoir la charge de principaulx avec la conduicte et administration du dict college à mesure qu'elle vacquera, qui y serviront avec le meilleur nombre de régens de semblable religion, pietté et condition pour l'instruction de la jeunesse qu'il conviendra et que les moyens des dicts principaulx ou habitans le pouront porter et jouïront des droicts, gratiffications aulmosnes, et bienfaicts qui sont jà affectés, ordonnés et délégués au dict college et y seront cy après, donnons quant et quant pouvoir aus dicts habitans de mettre et déposséder les dicts principaulx et régens de leurs dictes charges quant par leur mauvaise vye, déportement ou aultres occasions de mauvaise conséquence et exemple ils en donneront occasion, lesquels principaulx régens et leurs domestiques actuellement résidens et servans au dict college, nous avons de nostre plus ample grâce, privilege et libéralité spéciale affranchis, quictés et deschargés, quictons, affranchissons et deschargeons

de toutes tailles, aydes, taillon, solde de prévosts des maréchaux, crues, levées, empruncts et impositions, solde, entretenemens, logement de personnes passans et repassans par la dicte ville comme aussy de tous gens de guerre, garnisons, fournitures d'ustancilles, boys et aultres choses pour eulx desquelles les habitans de la dicte ville pourroyent estre cottisés, comme aussy de la garde des portes, murs, circuitz, Chasteau et aultres lieux, tant de nuict que de jour, fortiffications, corvées et réparacions tant de nostre dicte ville et chateau que des faulxbourgs d'iceulx, demeurant aussy en leur estat et force les règlemens, ordonnances et décrets faicts pour l'érection, continuacion et conservation du dict college pour estre suivis gardés et observés selon qu'ils ont esté dès lors de leur première institution et parceque depuis l'absence du dict Girard précédent principal les dicts habitans ont d'un commun accord advis et consentement choisy et esleu pour succéder en sa charge Me René Collas maistre ès arts nous avons l'eslection et institution d'icelluy Me René Collas agréable, icelle approuvons et consentons, voulons et nous plaist qu'il en jouïsse et des droicts, fruicts et esmolumens qui en deppendent pleinement et paisiblement tant et si longuement que par le corps et communeauté générale des dicts habitans il sera jugé digne et cappable, faisant deffence à toutes personnes de le troubler ou inquietter en sorte et façon que ce soit, ne les aultres qui après luy succèderont légitimement et par les formes cy prescriptes en la dicte charge, comme aussy de s'immiscer en telle et semblable charge ne entreprendre l'instruction de la jeunesse en public en la dicte ville sans le sceu, permission, auctorisation, commandement et consentement du dict corps général et communaulté des dicts habitans. Sy donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant nostre court de parlement, court des aydes, président et trésoriers généraulx de france, Bailly de Vendosmois ou ses lieutenans que les présentes ils facent lire, publier et registrer et du contenu d'icelles jouïr et user le corps général et communeauté

des habitans de nostre dicte ville et ceux qui seront ores et pour l'advenir promeus et admis aus dictes charges de principal et regens ou leurs domestiques servant actuellement au dict college, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Car tel est nostre plaisir et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons faict mettre notre scel à ces dictes présentes.

Donné au camp devant la fère le VIIme jour de décembre l'an de grâce mil cinq cens quatre vingt et quinze et de nostre Regne le septième.

Signé HENRY.

Sur le repli est écrit : Registré ouy le procureur général du Roy, pour jouyr par les dicts impetrans de l'effect du contenu en icelles. A paris en parlement le vingt deuxiesme janvier l'an mil cinq cens quatre vingt dix sept.

Signé VOYSIN.

IV.

LETTRES PATENTES DE HENRI IV AUX TRÉSORIERS D'ORLÉANS. ÉDIT D'IMPOSITION.

— 1593. 13 ou 14 Août. —

HENRY PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE A Noz amez et feaulx Conseillers les presidens et tresoriers generaulx de france en la generallite dorleans transferee a bloys Salut. Noz chers et bien amez les escheuins manans et habitans de nostre ville de vendosme nous ont faict remonstrer quil auoient faict bail judiciaire pour vng an pardeuant noz esleuz dud. vendosme au rabais et moings disant[1], La fourniture du gros bois fagotz et chandelles necessaires pour le [2] corps de garde

[1] Il y a ici un mot passé, par ex. le mot *pour*.

[2] *Le* au lieu de *les*.

des soldatz de la garnison et habitans qui se font aux quatre portes et a lendroict des cordelliers et aultres lieux de lad. ville de vendosme pour la Somme de Cinquante solz pour chacun jour deste commancant au premier jour de mars dernier et finissant au premier jour de septembre prochain & vng escu deux tiers pour chacun jour diuer commancant aud. premier jour de Septembre jusques au premier jour de mars prochain ensuivant lesd. sommes pour chacun jour de lad. presente annee reuenant ensemble a la somme de quatre Cens Cinquante escuz Laquelle lesd. exposantz desireroient estre payee et fournye a Rene champenois Encherisseur moings disant et adjudicataire Sil nous plaisoit leur permettre asseoir et imposer icelle somme sur eulx et tous les aultres habitans de lad. ville et parroisses de lellection dud. vendosme Ce quilz nous ont treshumblement faict supplier et requerir voulloir faire et surce leur octroyer noz lettres ace necessaires A CES CAUSES de laduis de nostre conseil qui auroit veu lad. adjudication et consantemens desd. habitans faict pardeuant les ellus dud. vendosme Cy attache soubz nostre contreseel vous mandons commandons et enjoignons faire asseoir et imposer cueullir & leuer par nosd. esleuz de vendosme lad. somme de IIII c L escuz pour estre payee et rendue aud. Rene champenois adiudicataire & icelle estre employee aud. gros bois fagotz et chandelles qui leur est necessaire pour lesd. corps de garde quil a conuenu & conuiendra faire aud. vendosme en ceste presente annee commancant le premier jour de mars dernier & finissent apareil jour dud. mois de mars prochain ensuiuant auec les fraiz dicelle leuee raisonnables et les fraictz de lobtention des presentes qu'auons taxez et moderez ala somme de dixs esus Sur tous lesd. exposantz et habitans des parroisses & ellection dud. vendosme le plus justement & esgallement que faire ce pourra le fort portant le foible et Iceux contraignez & faictes contrandre au payement de leurs taxes & dettes (?) [1] par

[1] Les deux premières lettres sont effacées.

toutes voyes deues et raisonnables nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans preiudice dicelles pourueu que noz deniers nen soient aulcunement retardez Car tel est nostre plaisir DONNE A St DENIS Le XIIIe jour de Aoust Lan de grace mil Cinq Cens quatre vingtz treize et de nostre Regne Le Cinquiesme.

PAR LE ROY EN SON CONSEIL

DEVERTON

V.

DEUXIÈMES LETTRES DES TRÉSORIERS GÉNÉRAUX D'ORLÉANS AUX ÉLUS DE VENDÔME. REMONTRANCES AU ROI.

— 1593. 15 Octobre. —

LES TRESORIERS GENERAULX DE FRANCE Au bureau des finances dorleans transfere a blois Aux presidentz lieutenants esleuz et controleur conseillers pour le Roy en lellection de vendosme Salut Veu par nous les lettres patentes du Roy donnees a st denis le XIIIe jour dAoust dernier signees par le Roy en son conseil de verton & scellees a nous addressantes Par lesquelles & pour les causes y contenues Sa Majeste nous Mande commect et enjoinct Que facions asseoir imposer et leuer sur les habitans de la ville de vendosme & des parroisses de lellection dud. vendosme La somme de Quatre cens cinquante escuz a laquelle se trouue monter la fourniture faicte par Rene Champenois de Gros boys fagotz & chandelles necessaires pour les Corps de Garde qui se font aux Quatres portes et endroict des Cordelliers et aultres lieux de lad. ville de vendosme durant vne annee Commance Le premier jour du mois de Mars dernier & finissant au premier jour de Mars prochain Qui est a raison de Cinquante solz tournoiz pour chacun jour deste Et vng escu deux tiers pour chacun jour dhiuer suiuant le bail judiciaire qui en a este faict par les esleuz de lad.

ellection de vendosme aud. Champenois comme moins disant selon quil est plus au long porté par lesd. lettres Nostre attache sur icelles par laquelle auons ordonne Que leuee seroit faicte delad. somme de Quatre Cens Cinquante escuz sur tous les habitans de lencloz de lad. ville de vendosme seullement AULTRES LETTRES patentes de jussion donnees a Chartres Le XXIIIe jour de septembre dernier signees par le Roy en conseil Bonnet & scellees a Nous addressantes Par lesquelles Sa Majeste de laduis de son conseil Nous mande commect & tres expressement enjoinct Que sans nous arrester aux Causes qui nous auroient meu a Consentir la leuee de lad. somme de IIII^c L escuz sur les habitans de lencloz de lad. ville Nous ayons a icelle faire imposer & leuer tant sur les habitans delad. ville de vendosme que sur les habitans des parroisses delad. Ellection selon quil est plus au long contenu et declare par lesd. lettres desquelles En tant qu' a nous est CONSENTONS lentherinement & accomplissement Pour estre lad. somme de IIII^c L escuz cuillye & leuee sur tous les habitants delad. ville & faulxbourgs de vendosme seullement auecq la somme de dix neuf escuz cinquante solz a laquelle auons taxe les fraiz faictz par lesd. Escheuins de vendosme pour paruenir a lexecution desd. lettres Et quant adce qui nous est mande par lesd. lettres comprendre en lad. leuee les habitans des parroisses delad. eslection NOUS FAISONS treshumbles Remonstrances au Roy et a Nosseigneurs de son Conseil quil nest raisonnable Que lad. somme de IIII^c L escuz ou partie dicelle soit leuee sur les parroisses dicelle ellection attendu lincursion des Gens de Guerre qui logent & fouraigent continuellement en leurs maison (*sic*) & les Grandes & execessiues leuees de deniers & contributions qui se font par les ennemis de sa Majeste Aussy que lesd. parroisses ne recoyuent aulcun soullaigement de lentretenement desd. Corps de Garde A quoy supplions sad. Majeste et nosseigneurs de son Conseil auoir esgard Donne aud. bureau Le XVme jour de Octobre Mil V^c IIII^xx treize.

BAUDET LE TONNELLIER

Par les Tresoriers generaulx de France au bureau dorleans tranfere a Bloys

DRION

VI.

TROISIÈMES LETTRES DE JUSSION DU ROI AUX TRÉSORIERS GÉNÉRAUX D'ORLÉANS.

— 1594. 22 Janvier. —

HENRY PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAUARRE A Nos amez et feaulx Conseillers les presidentz et tresoriers generaulx de france, transferez a blois salut. Par noz patantes du quatorziesme jour d'aoust dernier nous aurions ordonne estre leue sur les habitans de nostre ville et eslection de vendosme, la somme de quatre cens cinquante escuz, pour le bois et chandelle quil conuient fournir durant la presente annee aux corps de gardes des soldatz de la garnison de lad. ville. Lesquelles vous ayant este presentees, au lieu de suiure nostre intention, vous auriez ordonne que lad. somme seroit leuee sur les habitans de lad. ville seullement Occasion que par aultres noz patantes du vingt quatriesme septembre dernier, Nous vous aurions ordonne fere cuillir et leuer lad. somme tant sur les habitans de la ville, que ellection dud. vendosme, Nonobstant vostre ordonnance, que nous aurions voullu demeurer sans effect, Mais au lieu de satisfere a noz voulloir et intention Vous auriez ordonne par aultre vostre attache, du quinziesme jour d'Octobre aussy dernier, que lad. somme de IIII^c L escuz seroit leuee sur les habitans de la ville & faulxbourgs dud. vendosme seullement, et non sur les habitans de lad. ellection, Attendu l'Incursion et gens de guerre, et les grandes et excessifues leuees de deniers, et contributions, qui se font par noz ennemys, Aussy que lesd. paroisses ne recoiuent auleun soulagement de lentretenement desd. corps de

garde, Combien que par le moyen de la garnison dud. vendosme noz[1] subiectz de lad. ellection sont daultant mieulx conseruez et gardez des volleryes et incursions de nosd. ennemys, sur quoy par aultres noz patantes du VIe nouembre dernier, Nous vous aurions mande et enjoinct proceder a la veriffication de nosusd. patantes, purement et simplement, nonobstant et sans auoir esgard a vosd. ordonnances ne aux causes et motetz dicelles, Et sans plus y fere difficulte, Et neanlmoins vous auriez au mespris et contempnement de nostre vollonté, Ordonne que vostre premiere ordonnance tiendroit, Occasion que lesd. expos^tz nous ont treshumblement faict supplyer sur ce leur pourueoir. A CES CAUSES, Desirans que nosd. premieres patantes, comme justes et raisonnables, sortent leur plain et entier effect Aprez auoir faict veoir et muremement (*sic*) desliberé en nostre conseil les pieces justifficatifues de ce que dessus, Cy attachees soubz nostre contresel, DE LADUIS dIcelluy Vous mandons commandons et tresexpressement enjoignons par ces presentes signees de nostre main, que vous prendrez pour derniere et finalle jussion, et sans plus donner occasion ausd. exposants recourir plaintifs pardeuers nous, sur peyne de nous desobeyr, et de plus grande sy elle y eschet Vous ayez a proceder purement et simplement a la veriffication de nos susd. lettres, Et ce faisant sans auoir esgard a voz ordonnances Que nous voullons demeurer nulles, sans effect, et comme non aduenues, vous faictes imposer, ceullir et leuer par nosd. ellus de vendosme lad. somme de IIII^c L escuz sur les habitans de nostred. ville et ellection, ensemble les fraiz qui ont este et seront faictz, a la poursuitte de nosd. patantes, vos ordonnances et leuee de lad. somme, que vous liquiderez et taxerez le plus justement et moderement que faire ce pourra, pour estre le tout couuerty et employe a leffect susd. De ce fere nous vous auons donne et donnons, pouuoir puissance et authorité. Nonobstant tout ce que dessus, Et toutes autres choses

[1] Le manuscrit : *Non*, par erreur.

a ce contraires, A Quoy nous Auons desroge et desrogeons par cesd. presentes. Car tel est nostre plaisir Donne a Mante le XXIJe jour de Januier Lan de grace Mil cinq cens quatre vingtz quatorze, Et de nostre regne le Cinquiesme.

Henry

Par le Roy

Ruzé,

VII.

ORDONNANCE DÉFINITIVE DES TRÉSORIERS, ADRESSÉE AUX ÉLUS DE VENDÔME.

— 1594. 25 Février. —

Les Tresoriers generaulx de France au bureau des finances estably a orleans transfere a bloys Aux presidens lieutenans & Esleuz par le Roy en lellection de Vendosme Salut Veu par nous les lettres patentes du roy donnees a St Denis le XIIJe jour daoust dernier signees par le Roy en son conseil de verton & scellees a nous adressantes Par lesquelles Sa Majeste nous mande fere par vous asseoir imposer & leuer sur les habitans de lellection dud. Vendosme La somme de Quatre cens cinquante escuz A laquelle se trouue monter la fourniture faicte par rene Champenoys de gros bois fagotz & chandelle necessaires pour les corps de gardes qui se font aux Quatre portes & endroit des Cordelliers & aultres lieux de lad. ville de vendosme durant vne annee Commancee le premier jour de mars dernier qui est a raison de cinquante solz par chacun jour dhiuer Suiuant le bail judiciaire qui en a este par vous faict aud. champenois Comme moings disant Selon quil est plus au long porté par lesd. lettres Nostre attache sur icelles du premier septembre dernier portant que leuee seroit faicte de lad. somme de IIIIc L escuz Sur les habitans delencloz delad. ville de

vendosme seullement AULTRES lettres patentes donnees a chartres Le XXIIIIe Septembre aussy dernier signees par le Roy en son conseil bonnet & scellees Par lesquelles sad. Majeste veult lad. somme estre imposee & leuee tant sur les habitans de la ville dud. vendosme que sur les habitans des parroisses delad. ellection Aultre nostre attache sur icelles du quinzeiesme octobre dernier Par laquelle Aurions ordonné que lad. somme de quatre cens Cinquante escuz seroit cueillie & leuee sur tous les habitans delad. ville & faulxbourgs de vendosme seullement Et quant a ce quil estoit mandé comprendre en lad. leuee les habitans des parroisses de lad. ellection Aurions faict treshumbles remonstrances a Sad. majeste quil nestoit raisonnable que lad. somme feust leuee sur tous les habitans dicelle ellection Attendu Incursion des gens de guerre & plusieurs aultres causes portees par icelles AUTRES lettres de jussion donnees a Tours Le sixiesme du present mois Par lesquelles nous estoit mande que sans nous arrester a aulcune modiffication ou restrinction Eussions a fere leuer icelle somme de IIII^c L escuz sur tous les habitans delad. ville & fauxbourgs de vendosme & sur les habitans des parroisses delad. ellection Nostre ordonnance sur icelles du XIIIe nouembre dernier Par laquelle aurions ordonne que nostre ordonnance du XVe octobre dernier tiendroit pour les raisons portees par icelles AULTRES lettres de jussion donnee A mante le XXIIe januier dernier signees henry & plus bas par le Roy Ruze et scellees Par lesquelles Sad. Majeste nous mande et tresexpressement enjoinct qu' ayons a procedder purement et simplement a la veriffication de sesd. lettres du XIIIe jour daoust dernier Sans auoir esgard a noz ordonnances quelle veult estre & demourer nulles et sans effect & comme non aduenues Et en ce faisant ayons a fere imposer cueillir & leuer lad. somme de quatre cens cinquante escuz ensemble les fraiz qui ont este faictz a la poursuicte des susd. lettres patentes, Le tout selon quil est plus au long porte par lesd. lettres de jussion Desquelles En tant qu a nous est Consentons lentherinement

& accomplissement selon leur forme et teneur Et ce faisant vous mandons fere asseoir cueillir & leuer sur tous les contribuables aux tailles delad. ville & eslection de vendosme Le fort portant le foible & le plus justement & esgalement que fere ce pourra Lad. somme de Quatre cens cinquante escnz Auecq la somme de quatre vingtz quatre escuz vingt sept solz six deniers A laquelle auons taxe & liquide les fraiz aduancez par lesd. habitans tant pour lobtention desd. lettres dassiette que de jussion & tout ce qui sen seroit ensuiuy Pour lesd. deniers estans leuez estre mis es mains du receueur des tailles delad. ellection de vendosme & par luy employez au paiement delad. somme de quatre cens cinquante escuz deue aud. champenoys Et la somme de quatre vingtz quatre escuz vingt sept solz six deniers au remboursement desd. fraiz aduancez par lesd. escheuins Contraignans ou faisant contraindre au paiement de leurs taxes & cottites tous ceulx qui pour ce seront a contraindre par toutes voyes & manieres deues & acoustumees & nonobstant oppositions ou appellations quelsconques & sans preiudice dicelles Donne aud. Bureau Le XXVe jour de feburier Mil V^c quatre vingtz quatorze.

LASNE DELAGRANGE MALREY (?)

BAUDET

RENSEIGNEMENTS

SUR LA

STATISTIQUE RELIGIEUSE (avt 1789) DES PAROISSES

de l'arrondissement actuel de Vendôme[1],

Par M. DUPRÉ, bibliothécaire à Blois.

(*Suite.*)

ERRATA.

Il s'est glissé dans le dernier article de M. Dupré plusieurs fautes que nous nous empressons de corriger :

Page 52, fin de la note, au lieu de *Camotensis*, lisez *Carnotensis*.

Page 55, 2e ligne, le mot *de* se trouve répété inutilement avant *Saint-Jean de Jérusalem*.

Même page, 3e ligne, au lieu de : *des Cogners*, lisez : de *Cogners*.

Page 56, on a placé l'article *Azay* avant *Authon*, contrairement à l'ordre alphabétique.

Même page, 17e ligne, au lieu *des monastères*, lisez *du monastère*.

Même page, dernière note, au lieu de *Launay*, lisez *Launoi*.

Page 57, 1re note, au lieu de *Billault*, lisez *Bilard*.

BAIGNAUX.

Balneoli. (Saint Pierre.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.

Paroisse portée sur la bulle du pape Clément II, en 1047, confirmative des biens de cette abbaye, alors fondée depuis peu [1].

En 1090, Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme, renouvela en faveur de la même abbaye le don de cette

[1] De Pétigny, p. 181.

église, déjà concédée à la Trinité par ses nobles prédécesseurs [1].

L'abbaye de la Trinité avait établi un prieuré à Baignaux.

BAILLOU.

(Saint Jean-Baptiste.)

Diocèse du Mans, archidiaconné de Montfort.

Présentateur : le seigneur du lieu.

La fondation de cette église est attribuée à saint Julien, premier évêque du Mans, l'apôtre de ces contrées [2].

A. D. Quelques titres de propriété, et baux des biens de la cure, XVIIe et XVIIIe siècles.

BEAUCHESNE.

(Saint Jacques.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de Saint-Georges-du-Bois, au diocèse du Mans, maison de chanoines réguliers [3].

A. D. Liasse de titres de rentes et testaments, au profit de la fabrique, XVIIe et XVIIIe siècles. — Entre autres, le testament très-pieux d'un curé de Beauchesne, en 1681.

BONNEVAU.

Bona Vallis. (Saint Jean-Baptiste.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : le chapitre de Trôo.

A. D. Liasse de testaments et autres titres de propriété concernant quelques biens-fonds et rentes de la cure, XVIIe et XVIIIe siècles.

[1] De Passac, le Vendômois, p. 90.

[2] De Pétigny, p. 181.

[3] A la différence des moines proprement dits (comme les Bénédictins, les Bernardins, etc.), les chanoines réguliers desservaient eux-mêmes les cures qui dépendaient de leurs abbayes ou prieurés : on appelait ces desservants *curés blancs*, à cause de la couleur de l'habit religieux qu'ils continuaient de porter dans l'exercice des fonctions curiales.

Prieuré de Saint-Médard, fondé très-anciennement par les bénédictins de Saint-Médard de Soissons [1].

BOUFFRY.

Bofferium. (La Sainte Vierge et Saint-Jean.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : le chapitre de la cathédrale de Chartres.

A. D. Liasse de testaments et de titres constitutifs ou recognitifs de rentes foncières, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Quelques pièces concernant le prieuré de St-Nicolas des Fouteaux (*de Fortellis*), situé dans ladite paroisse de Bouffry.

Ce prieuré avait été fondé, sur la fin du XIe siècle, par un comte de Blois, en faveur de l'abbaye de St-Sauveur de Tiron ; il possédait le droit de haute justice accompagné du titre de *baronnie*. — La chapelle de ce prieuré existait encore au siècle dernier ; mais celle de *St-Jacques*, jadis érigée sur le même territoire, n'appartenait déjà plus au culte avant 1789 [2].

La paroisse de Bouffry ou *Bofery* est portée dans une bulle papale de 1175, comme appartenant déjà au chapitre de Notre-Dame de Chartres [3].

BOURSAY.

Borsecium ou *Bourseium.* (Saint Pierre.)

Diocèse de Blois et archidiaconé de Dunois.

Présentateur : l'abbesse de St-Avit-lès-Châteaudun (abbaye de Bénédictines).

Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle, et mentionnée par l'abbé Bordas [4].

[1] De Pétigny, Histoire du Vendômois, p. 89.

[2] L'abbé Bordas, Chorographie du Dunois, pp. 52 et 53.

[3] Cartulaire de ladite église, récemment publié par la Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 191.

[4] Chorographie du Dunois, p. 54.

A. D. Liasse de testaments, titres de rentes, baux et sentences, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Comptes de la fabrique de 1720 à 1789.

BRÉVAINVILLE.

Breveinvilla ou *Bevreinvilla*. (Saint-Médard.)

Diocèse de Blois et archidiaconé de Dunois.
Présentateur : l'abbé de Bonneval [1].
Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

BUSLOUP.

Bullotum ou *Bucellum*.. (Sainte Anne et Saint Pierre.)

Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.
Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de la Trinité.

Cette église fut une des plus anciennes possessions de la Trinité de Vendôme [2]. S'il faut en croire une tradition, elle aurait été donnée, dès 1072, aux Bénédicdictins de ce couvent, par un seigneur désireux d'expier ses fautes [3]. Ces religieux fondèrent aussitôt à Busloup un prieuré régulier, qui tomba depuis en commende [4].

Dans cette paroisse étaient la fontaine et la chapelle de St-Étienne, où l'on amenait les enfants malades. — Autre pèlerinage à la chapelle de Ste-Radegonde, anciennement dite de Ste-Madeleine, dans la même paroisse. Ce dernier bénéfice, situé au village de l'Ecottière, formait un prieuré simple relevant de l'abbaye des Prémontrés de l'Etoile.

A. D. Liasse de titres, du XVIe au XVIIIe siècles, concernant le prieuré de Busloup, membre dépendant de la Trinité de Vendôme.

[1] Chorographie du Dunois, p. 54.
[2] De Passac, p. 68.
De Pétigny, Histoire archéologique du Vendômois, p. 213.
[4] L'abbé Simon, Histoire de Vendôme, p. 242 du tome III.

CELLÉ.

Celleyum. (Notre-Dame.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir. Présentateur, l'abbé de St-Laumer.

En 870, Robert, évêque du Mans, donnait aux moines de Corbion, transférés ensuite à Blois, le village de Cellé, pour y fonder une église et un prieuré de Notre-Dame, qui depuis ont toujours dépendu de l'abbaye de St-Laumer, devenue l'héritière de celle de Corbion [1].

L'ancienne église de Cellé était un lieu de pèlerinage en l'honneur de la Vierge [2].

A. D. Terrier, aveux, dénombrements et déclarations censuelles pour ce prieuré, qui avait le titre de *baronnie.* (Un registre, de 1585 à 1726.)

Liasse de déclarations censuelles et féodales concernant ledit prieuré, actes originaux de 1587 à 1666. On y voit que ce bénéfice fut souvent tenu en commende par des seigneurs séculiers.

Autre liasse renfermant les titres de l'église paroissiale, savoir : titres de rentes et biens-fonds, procédures et sentences, testaments, acquisitions, baux, délibérations des assemblées de la paroisse (XVIIe et XVIIIe siècles) ; deux inventaires sommaires des titres, en 1669 et 1725, déclaration de biens-fonds en 1692. — Pièces relatives à une confrérie du Saint-Sacrement qui existait en 1653. — Testament pieux de M. René Lemoyne, prêtre, habitant la paroisse ; il demandait qu'on l'inhumât dans l'église de Cellé, *au droit de l'image de Notre Dame* (1653).

Il y avait, au hameau de la Herbercherie, une chapelle de Sainte-Anne, d'abord consacrée au culte, puis abandonnée et réduite en un bénéfice simple, qui était desservi dans la cathédrale du Mans.

[1] De Pétigny, p. 114, et Noël Mars (Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Laumer).

[2] *Notre-Dame de France.* Histoire du culte de la Sainte Vierge en France (par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice), t. I, p. 178.

Cellé possédait aussi un petit couvent de Camaldules, fondé en 1659, par le Sr Renard, écuyer. En 1787, cette maison religieuse fut supprimée, et ses biens, très-modiques, furent unis au collége de St-Calais [1].

CHAPELLE-ENCHERI [2].

Capella Anscherici. (Saint Sulpice.)

Diocèse de Blois et archidiaconé de Dunois.

Présentateur ; l'abbé de la Trinité de Vendôme.

Eglise inscrite sous le nom de *Villa Anscherici* dans la bulle du pape Clément II, octroyée en 1047 à l'abbaye de la Trinité, fondée depuis peu [3].

CHAPELLE-VICOMTESSE.

Capella vice-comitissæ. (Saint Michel.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Dunois.

Présentateur : l'abbé de Tiron (au pays chartrain).

Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

A. D. Liasse de titres de propriétés foncières ou de rentes et testaments au profit de la cure et de la fabrique, XVIIe et XVIIIe siècles. — Comptes de fabrique, de 1643 à 1787. — Marché passé entre Pierre Janvier, peintre demeurant à Mondoubleau, le curé et les marguilliers, pour la confection d'un tableau de la Résurrection, destiné au maître-autel.

Prieuré anciennement fondé par une *vicomtesse de Châteaudun, dame de Mondoubleau*, en faveur de l'abbaye des Bénédictins de Tiron, d'où sera venu probablement le nom de la paroisse [4]. Ce bénéfice, qui por-

[1] Cauvin, Essai sur la statistique du département de la Sarthe, p. 181.

[2] Et non pas *Enchérie*, comme on dit vulgairement. On devrait plutôt écrire *Anschéri*, pour se conformer à l'étymologie, tirée d'*Anschericus*, nom propre d'homme (probablement du fondateur de la primitive église ou chapelle).

[3] *Gallia christiana*, t. 8, col. 416. *Instrum. eccl. Blæs.*

[4] L'abbé Bordas, Chorographie du Dunois, p. 102.

tait le titre seigneurial de *châtellenie et vicomté,* relevait directement du comté du Maine sous le rapport féodal. Il fut uni au séminaire de Blois en 1737, et dès lors cessa d'être donné en commende.

A. D. Registre de l'état des biens de ce prieuré en 1746. Deux liasses de baux, déclarations censuelles et titres de rentes, du XVe au XVIIIe siècles. — Arpentages et plans des bois, en 1731 et 1755.

A. B. Déclaration des biens et revenus du prieuré en 1705.

On voyait en cette même paroisse une chapelle de St-Blaise, déjà fondée au XIIe siècle, et appartenant aux frères condonnés de l'hôtel-Dieu de Châteaudun.

CHAUVIGNY.

Calviniacum. (La Sainte Vierge et Saint Jean.)

Diocèse de Blois et archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Marmoutier.

Cette abbaye possédait à Chauvigny un prieuré fondé au XIIe siècle par les libéralités des seigneurs du pays. (De Pétigny, p. 269.)

A. D. Liasse de testaments, XVIIe et XVIIIe siècle. — Acquisitions, baux, titres de rentes et actes de procédures des mêmes siècles. — Devis de réparations à faire à l'église, 1778. — Inventaire des titres de la fabrique, 1778. — Procès-verbaux de l'élection des marguilliers par l'assemblée des principaux habitants, 1773, 75 et 76.

Sur le territoire de Chauvigny est l'ancienne chapelle de St-Gilderic (ou Joudry), but d'un pèlerinage accrédité [1].

CHOUE.

Choia. (Saint Clément.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Dunois.
Présentateur : l'abbé de La Madeleine de Châteaudun.

[1] Bréviaire de Blois, 14 mai.

Eglise portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

A. D. Titres du presbytère, construit vers 1617; ces actes sont de 1469, 1617 et 1646. — Titres des immeubles et rentes du prieuré-cure, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Baux de ces mêmes biens, XVIIe et XVIIIe siècles.

CORMENON.

Curia Menonis ou *Cormarium*. (Saint Pierre.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Dunois.

Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.

En 1314, un vicomte de Châteaudun confirmait à cette abbaye bénédictine la possession de l'église de Cormenon [1]. Les Bénédictins de Vendôme établirent en ce lieu un prieuré, dit de *Savigny*.

A. D. Liasse de baux et titres de rentes de la cure, XVIIe et XVIIIe siècles; état sommaire de ses biens, XVIIIe siècle. — Sentence arbitrale rendue à la suite de procédures longues et compliquées, entre le prieur de Savigny-Cormenon et le seigneur de Mondoubleau, en 1496. (C'est une grande pièce composée de bandes de parchemin, qui mesurent plus de deux mètres en longueur.)

La fondation dudit prieuré de Savigny remontait à la fin du XIe siècle [2].

COULOMMIERS.

Anciennement dit *Colummiers* (*Colomberiæ* ou *Colummeriæ*).

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de la Trinité.

L'église et ses dépendances furent données à cette abbaye, en 1080, par le chevalier Robert de Montcontour, aux termes d'une charte publiée par l'abbé Simon [3]. Aussitôt après, les Bénédictins de la Trinité établirent en ce lieu un prieuré de leur ordre.

[1] De Pétigny, Histoire du Vendômois, p. 257.
[2] De Pétigny, Histoire du Vendômois, p. 213 et 216.
[3] Histoire de Vendôme, t. III, p. 267 et 268.

A. D. Titres de la maison presbytérale, XVIIe et XVIIIe siècles. Titres de rentes dues à la cure, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Mémoire sur une contestation relative aux dîmes et novales perçues dans la paroisse, XVIIIe siècle. (Une liasse.)

COUTURE.

Cultura. (Saints Gervais et Protais.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir. L'évêque du Mans, plein collateur.

La fondation de cette église, comme de plusieurs autres du même territoire, est attribuée à saint Julien, premier évêque du Mans, et à saint Thurîbe, son successeur [1].

A. D. Liasse contenant ce qui suit : Inventaire des titres de la fabrique en 1729. — Titres de cette même fabrique, XVIIe et XVIIIe siècles. — Titres de rentes dues à la cure, XVIIIe siècle. — Déclaration faite en 1733 des biens de la cure tenus à cens de la terre de la Poissonnière [2]. — Un testament de 1681. — Inventaire des titres de la confrérie du Rosaire, 1707. — Extraits de ces titres et de divers actes de fondation au profit de la même confrérie ; entre autres, du testament de M. Dubois, sieur du Poirier, valet de chambre de Louis XIV, fondateur de la chapelle du Rosaire (1669), testament rédigé en termes très-pieux (*Notre Dame de France*, t. I, p. 179 et 180). — Titres de la chapelle de Ste-Catherine desservie en l'église de Couture, XVIIIe siècle. — Titres de la chapelle de St-René, fondée en l'église de Couture en 1654, par René Boucher, prêtre chapelain de Sainte-Croix, demeurant à Couture. — Titres de la chapelle de Sainte-Catherine, desservie en l'église pa-

[1] Vie de Saint Julien et de ses premiers successeurs, par M. l'abbé Voisin, p. 55 ; et Histoire du Vendômois, par M. de Passac, p. 85.

[2] Ancienne propriété de la famille de Ronsard, le célèbre poëte vendômois.

roissiale. — Fondation d'une *prestimonie*, petit bénéfice affecté à l'entretien d'une école de paroisse ; laquelle fondation résultait du testament de Nicolas Dufeu et de sa femme Louise Castonet. — Cauvin attribue cette même fondation à Charles Lemoine, seigneur de Bellisle, en 1664 [1].

CRUCHERAY OU CRUCHERÉ.

Cruchercium. (Saint Pierre.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Marmoutier-lès-Tours.

L'église de Crucheray fut très-anciennement (en 1122) cédée à ladite abbaye par un seigneur du pays, avec le consentement de l'évêque de Chartres [2].

DANZÉ.

Danzeium. (Saint Martin.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de la Trinité.

A. D. Liasse de testaments, titres de rentes et baux pour la fabrique paroissiale, XVIIe et XVIIIe siècles. — Inventaire des ornements et autres objets mobiliers de l'église, dressé en 1650 et années suivantes. — Procédures au sujet du droit d'inhumer dans le chœur, droit que les Bénédictins de Vendôme contestaient à la cure et à la fabrique, XVIIe siècle.

Il y avait, en cette église, une chapelle de St-Aignan.

L'abbaye de la Trinité possédait à Danzé un de ses anciens prieurés, qu'elle tenait de la charité d'un chevalier nommé Josselin Bodeau, et dont la première fondation remontait à 1082 [3].

[1] Statistique des établissements de charité et d'instruction publique de l'ancien diocèse du Mans, p. 135.

[2] Mabillon, Annal. Bened., t. 6, lib. 74 ; et *Gallia christiana*, t. 8, col. 1135.

[3] L'abbé Simon, t. 3, p. 253, et de Pétigny, p. 213.

DROUÉ.

Droveum ou *Druacum* (Saint Nicolas et Saint Claude.)

Diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois (partie septentrionale, demeurée au diocèse de Chartres après le démembrement qui forma le diocèse de Blois, en 1698).

Présentatrice : l'abbesse de St-Avit près Châteaudun.

Il y avait deux églises : celle de Notre-Dame, à Boisseleau, était la principale ; celle de Saint-Nicolas, à Boisguérin, lui servait de succursale [1]. L'une et l'autre sont mentionnées dans la bulle du pape Alexandre III, accordée, en 1177, à l'abbaye de St-Avit [2]. Celle de Boisguérin (*Burgus Guarini* ou *Garnerii*) est inscrite au pouillé chartrain du XIIIe siècle,

A. D. Liasse de testaments et titres de rentes au profit de ces deux églises : actes de procédures, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; comptes de la confrérie de N.-D. du Mont-Carmel, instituée dans l'église de Boisseleau, et de celle du Rosaire, établie dans l'église de Boisguérin, de 1691 à 1773 (un cahier à part).

EPIAIS.

Esperiæ. (Saint Martin.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois (dans le Bas-Vendômois).

A. D. Liasse de testaments, de 1643 à 1650, avec quelques titres de propriété en faveur de l'église.

ÉPUISÉ.

Espireium. (Saint Etienne.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'archidiacre.

[1] Jusqu'au XVIIe siècle, Droué demeura un simple village sans importance ; le gros de la population habitait les bourgs de Boisseleau et de Boisguérin, que Droué séparait. (L'abbé Bordas, Chorographie du Dunois, p. 177 et suiv.)

[2] L'abbé Bordas, p. 81.

Église portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

A. D. Quelques titres de biens et rentes de la cure et de la fabrique, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

ESPÉREUSE.

Essa petrosa. (Notre-Dame.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois [1].

A. D. Liasse de titres de propriété et d'actes de procédures, concernant les droits féodaux du prieuré-cure d'Espéreuse, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

LES ESSARTS.

Essarta. (Saint Georges.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

L'évêque du Mans, plein collateur.

Il y avait un prieuré de Notre-Dame, dépendant de la Trinité de Vendôme [2].

Sur la même paroisse s'élevait une chapelle rurale de Notre-Dame. En 1453, ce bénéfice formait un petit prieuré appartenant à l'abbaye bénédictine de Bourgueil en Anjou [3]. En 1780, le titulaire de ladite chapelle affermait des biens qui en dépendaient, situés sur le territoire de la paroisse des Essarts [4].

FAYE OU FÉE.

Fagia. (Saint Brice.)

Diocèse de Blois et archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'archidiacre.

[1] L'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, comme celle de Bourg-moyen de Blois, appartenait à des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin ; par conséquent, les cures qui en dépendaient portaient aussi le titre de prieurés.

[2] Cauvin, Essai sur la statistique du département de la Sarthe, p. 172.

[3] Inventaire des titres de la seigneurie de La Roche-Turpin, t. III, p. 777. (Archives départementales.)

[4] Pièce des mêmes archives.

A. D. Deux liasses de titres de propriété, baux et actes de procédures concernant les biens de la cure, avec plusieurs délibérations des assemblées d'habitants pour l'administration de ces biens et pour les autres affaires de la paroisse, XVIIe et XVIIIe siècles. — Testament très-pieux d'un curé de la paroisse en 1684. — Inventaire des meubles, effets mobiliers, titres et papiers de l'église, dressé en 1790.

FONTAINE-EN-BEAUCE.

Fontanæ. (Saint Pierre.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbé de Saint-Calais.

A. D. Titres de rentes dues à la fabrique, XVIIe et XVIIIe siècles, entre autres, d'une rente (léguée vers 1600) de l'huile nécessaire à l'entretien d'une lampe qui devait être allumée jour et nuit devant le maître-autel de l'église, et du vin employé aux ablutions des communiants de la paroisse pendant la quinzaine de Pâques[1].

Un prieuré de St-Blaise, situé dans cette paroisse, au village de Grand-Ry, dépendait de l'abbaye du Gué-de-Launay, au diocèse du Mans, ordre de St-Benoît. Il avait été fondé vers 1155[2].

FONTAINE-RAOUL.

Fons Radulphi. (Saint Marc.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Dunois.
Présentateur : l'abbé de Tiron.

A. D. Liasse de titres de rentes et baux des biens de la fabrique, XVIIe et XVIIIe siècles. — Testaments de

[1] L'usage de ces ablutions, très-ancien dans l'Église, existait encore en France pour les laïcs au XVIIe siècle, en certaines localités du moins; aujourd'hui, les prêtres seuls font l'ablution après avoir communié, en célébrant la messe. (Dictionnaire de Liturgie dans l'encyclopédie Migne).

[2] De Pétigny, Histoire du Vendômois, p. 269; et Cauvin, Statistique du département de la Sarthe, p. 173.

1629 à 1688. — Testament d'un curé de cette paroisse, daté de 1747 et 1749 : procès-verbal de la vente de ses meubles à l'encan, après sa mort, en 1750.

Autre liasse de titres des XVIe et XVIIe siècles, concernant le prieuré simple de Fontaine-Raoul, dépendant d'abord de l'abbaye de Tiron, et uni au séminaire de Blois dans le siècle dernier.

Bail, en 1788, des propriétés du bénéfice de Ste-Cécile, situé dans la même paroisse. Cette chapelle rurale avait été donnée en 1224 aux frères religieux desservant l'hôtel-Dieu de Châteaudun [1].

Il y avait aussi une ancienne chapelle de la Madeleine, située dans la forêt de Fréteval [2].

LA FONTENELLE.

Juvenis Fontenella. (Saint Leu et Saint Gilles.)

Diocèse de Chartres, archidiaconé du Dunois.

Présentateur : le chapitre de la cathédrale de Chartres.

Église portée sur le cartulaire chartrain du XIIIe siècle, et précédemment sur la bulle de 1175, confirmative des possessions et droits du chapitre de Chartres [3].

A. D. Liasse contenant : un inventaire des titres de la fabrique, dressé en 1758 et 1759 ; — titres de rentes, baux, testaments et autres actes pour la cure et la fabrique, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; — comptes de fabrique, de 1773 à 1776 ; — testaments et autres actes en faveur d'une confrérie du Saint-Rosaire, XVIIe siècle.

FORTAN.

(Saint Calais.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Montfort.

Présentateur : l'abbé de Saint-Calais.

[1] L'abbé Bordas, Histoire du Dunois, p. 163 et 183, et Chorographie du même pays, p. 83.

[2] Ibidem, p. 83.

[3] Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, publié par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, p. 191.

A. D. Liasse de titres de rentes, XVIIIe siècle ; un testament de 1741 ; baux pour l'église et pour la cure, XVIIe et XVIIIe siècles. Comptes de fabrique, de 1599 à 1731 (série incomplète). On voit par ces comptes, qu'au XVIIe siècle, la fête de Saint-Blaise était célébrée avec solennité, et qu'à certains jours de l'année la paroisse allait en procession à Lunay, à Cellé, à Vendôme, à Saint-Calais, à Villavard.

Il y avait à Fortan un prieuré de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Calais.

A. B. Liasse d'actes concernant ce bénéfice simple.

FRÉTEVAL.

Fracta Vallis. (Saint Nicolas.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de Marmoutier.

Anciennement il y eut deux paroisses à Fréteval, St-Nicolas et St-Victor ; cette dernière cessa d'exister au XVIIe siècle [1].

Prieuré dépendant de Marmoutier, fondé au XIe siècle, et depuis tombé en commende.

Petite collégiale de chanoines, instituée pour desservir la chapelle de St-Georges, dans le château de Fréteval, supprimée au XVIIe siècle, lorsque les comtes de Dunois abandonnèrent cette résidence [2].

Ancienne maladrerie et chapelle de St-Marc, unie ensuite à l'hôtel-Dieu de Morée, et réduite dès lors en une simple chapelle rurale. Il existe un titre de 1537, relatif à cette fondation charitable [3].

A. D. Liasse concernant le prieuré : chartes originales des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Baux, pièces de procédures, et autres actes relatifs à la possession des biens, dîmes, droits féodaux, dépendant du prieuré de Fréteval, XVIe siècle.

[1] L'abbé Bordas, Chorographie du Dunois, p. 85 et 86.
[2] Ibidem, p. 86.
[3] Ibidem, p. 92. Il ne reste plus de cette chapelle que quelques ruines. (De Pétigny, p. 12.)

A. B. Bail des biens dudit prieuré en 1693.

A. D. Liasse pour les deux paroisses de St-Nicolas et de St-Victor. Originaux, copies ou extraits de testaments faits par des paroissiens, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Titres et actes de procédures concernant des rentes dues à la fabrique, du XVe au XVIIIe siècle. — Acquisitions, échanges et baux, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Mémoire au sujet des dîmes-novales, 1631. — Deux inventaires des titres, biens, revenus, rentes, legs, donations et fondations de l'église St-Nicolas; l'un du XVIIe siècle, l'autre du XVIIIe. — Inventaire des vases sacrés, linges et ornements, 1754. — Liste informe et incomplète des messes qui se disaient pour les bienfaiteurs, au XVIIe siècle. — Procès-verbal de la réception solennelle d'une relique de *Saint Romain, prêtre, neveu de saint Julien* (premier évêque du Mans), extraite de la châsse de saint Romain, appartenant aux religieuses du Pré au Mans, et donnée par l'abbesse de ce couvent à l'église de Fréteval (24 mai 1651). La fête de la translation de cette relique fut fixée au.... juillet, jour déjà adopté dans l'église du Mans pour l'anniversaire de la translation des corps de saint Romain, de saint Julien et d'autres saints du pays. A la suite dudit procès-verbal sont transcrits les actes authentiques qui constatent l'extraction et le don de la relique en question, et qui permettent de la vénérer... Mais, suivant une note écrite depuis au dos de cette copie de pièces, la relique susdite ne se retrouvait plus, même avant 1789[1].

Registre contenant un inventaire des titres de la fabrique de Fréteval, XVIIIe siècle.

LE GAULT.

Gaudus. (Autrefois Saint Etienne, aujourd'hui Sainte Anne.)

Diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois,

Présentateur : l'abbé de Marmoutier.

Eglise inscrite sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

[1] Les actes de saint Julien ne font point mention de ce saint Romain, son prétendu neveu.

A. D. Liasse de testaments et de titres de rentes. XVIIe et XVIIIe siècles.

GOMBERGEAN.

Gombergentum. (Saint Georges.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.

A. D. Liasse d'acquisitions de biens-fonds, faites par la cure, de 1553 à 1558.

Prieuré simple, de l'abbaye de la Trinité, fondé au XIe siècle [1].

A. B. Bail des biens de ce prieuré.

LES HAYES.

Haiæ. (Saint Léonard.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de l'Etoile, ordre de Prémontré, du diocèse de Blois.

A. D. Liasse de titres de rentes et testaments, XVIIe et XVIIIe siècles. Inventaire des titres de la fabrique, 1770.

Dans cette paroisse était le prieuré simple de Ste-Madeleine de Croixval, dépendant de l'abbaye des Bénédictins de Tiron. Le célèbre poëte vendômois, Ronsard, a joui de ce bénéfice, au XVIe siècle [2].

Ancienne chapelle de la Sainte-Vierge, aujourd'hui détruite [3].

HOUSSAY.

Husseium. (Saint Jacques.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.

On attribue la fondation de cette église à Renaud, évêque de Paris et seigneur de Vendôme au XIe siècle [4].

[1] L'abbé Simon, t. III, p. 256 ; et de Pétigny, p. 213.
[2] De Passac, le Vendômois, p. 82.
[3] Notre-Dame de France, t. I, p. 179.
[4] De Pétigny, Histoire du Vendômois, p. 155.

Les Bénédictins de la Trinité possédaient à Houssay un prieuré simple, d'où leur vint le droit de présenter à la cure. Ceux de Marmoutier jouissaient, dans la même paroisse, du prieuré simple de St-Etienne d'Origné ou Origny.

A. D. Inventaire des titres de la cure et du vicariat, dressé en 1784, en exécution d'une délibération de l'assemblée des habitants.

Liasse de titres concernant en particulier le prieuré susdit de la Trinité.

HUISSEAU-EN-BEAUCE.

Vissael ou *Uxellum*. (Notre-Dame.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'archidiacre.

Eglise inscrite au pouillé chartrain du XIIIe siècle.

Liasse de testaments, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Inventaire du mobilier sacré en 1624. — Note des terres dépendant de cette même église au XVIIe siècle. Il y avait, en 1647, une confrérie et une boîte du Saint-Rosaire.

LANCÉ.

Lanceium. (Saint Martin.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de Marmoutier.

Eglise portée au pouillé chartrain du XIIIe siècle.

En 1090, deux nobles chevaliers donnèrent le village de Lancé aux religieux de Marmoutier, qui établirent un prieuré en ce lieu[1]. Ledit prieuré passa à la nomination du roi, depuis l'union de la mense abbatiale de Marmoutier à l'archevêché de Tours, en 1737, et il en fut de même des autres prieurés de la même obédience[2].

[1] De Pétigny, p. 246; Salmon. Chroniques de Touraine, p. 320.

[2] Calendrier ecclésiastique de 1782, pp. 338 et 355.

A. D. Liasse de donations, testaments et fondations religieuses, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; procédures faites pour obtenir l'accomplissement de certaines fondations religieuses tombées en litige, XVIIe siècle.

A. B. Bail des biens du prieuré simple de Lancé, tenu alors en commende, 1694.

LAVARDIN.

Labricinum ou *Lavardinum*. (Saint Genès.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de Saint-Georges-du-Bois.

Prieuré simple de St-Gildric ou St-Martin, fondé au XIe siècle, par un seigneur de Lavardin, en faveur de l'abbaye de Marmoutier [1].

Ancien établissement de Templiers.

Léproserie ou maladrerie, fondée avant le XVe siècle, et unie en 1699 à l'hôtel-Dieu de Montoire [2].

A. D. Liasse de titres de biens-fonds et de rentes, testaments et baux, XVIIe et XVIIIe siècles. — Comptes de la fabrique, 1781, 82 et 83. — Testament de M. Laurent, prêtre, demeurant à Lavardin, qui fonda la chapelle du grand cimetière, en 1559.

Autre liasse d'actes concernant le prieuré des Bénédictins de Marmoutier.

Le vénérable Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, mort en 1134, était né à Lavardin. Il a laissé des écrits en latin, vers et prose, fort estimés [3].

Jean de Lavardin, abbé de l'Etoile, savant théologien du XVIe siècle, appartient à la même ville [4].

[1] De Pétigny, p. 208. — (La fondation du prieuré eut lieu sous le titre de saint *Gildric*, changé depuis en celui de saint *Martin*.)

[2] Cauvin, Statistique des établissements de charité et d'instruction de l'ancien diocèse du Mans, p. 19.

[3] L'abbé Simon, Histoire du Vendômois, t. III, p. 368.

[4] Ibidem, p. 17[illegible].

LIGNIÈRES.

Lineriæ (Saint Aignan.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de la Trinité.
Eglise portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.
A. D. Un bail des terres de la cure en 1787.

LISLE.

Insula. (Saint Jacques.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Saint-Georges-du-Bois.
Eglise portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.
A. B. Déclaration des biens et revenus du prieuré-cure.

Outre cette cure, de l'ordre de St-Augustin (à cause des chanoines réguliers de St-Georges-du-Bois), il y avait, dans la paroisse de Lisle, un prieuré de St-Jacques, appartenant aux Bénédictins de la Trinité de Vendôme, qui étaient, à ce titre, principaux seigneurs de la paroisse de Lisle.

A. D. Petit cahier des cens dus à ce prieuré simple.

LONGPRÉ.

Longum pratum. (Saint Pierre.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois.
Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle : alors elle était à la présentation de l'abbé de la Trinité de Vendôme.

A. D. Un bail de biens-fonds appartenant à la fabrique, en 1759.

LUNAY.

Luniacum. (Saint Martin.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbé d'Evron au Maine, de l'ordre de St-Benoît.

D'anciennes chroniques faisaient remonter jusqu'à saint Thuribe, deuxième évêque du Mans, successeur de saint Julien, la consécration de la primitive église de Lunay [1].

Prieuré de St-Martin, dépendant de l'abbaye d'Évron.

A. D. Liasse de baux des biens de la cure, XVIIIe siècle. — Sentence de 1582 qui ordonne le paiement d'une rente litigieuse. — Pièces concernant les réparations exécutées au presbytère en 1787. — Bail des biens du prieuré, aussi en 1787.

Lunay avait, outre son église paroissiale, une chapelle de Notre-Dame des Douleurs, objet de la dévotion populaire, et fréquentée surtout par une confrérie de Notre-Dame de Pitié [2].

MARCÉ.

Marceium.

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.

Paroisse maintenant réunie à celle de Montrouveau.

MARCILLY - EN - BEAUCE.

Marcilliacum (Saint Pierre.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'archidiacre.

Paroisse inscrite au pouillé chartrain du XIIIe siècle.

MAZANGÉ.

Mazangeium. (Saint Lubin.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : le prévôt de Mazangé, membre dignitaire du chapitre de la cathédrale de Chartres, et, à ce titre, principal seigneur du lieu [3].

Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

[1] De Pétigny, Histoire du Vendômois, p. 66.

[2] Notre-Dame de France, ouvrage déjà cité, t. I, p. 174.

[3] De Pétigny, Histoire du Vendômois, pp. 304 et 305.

Prévôté du chapitre de Notre-Dame de Chartres, bénéfice important [1]. Cette prévôté figure dans une bulle de 1175, qui confirmait les biens, droits et priviléges de l'église de Notre-Dame de Chartres [2].

Le hameau de la Bonne-Aventure possédait une chapelle de St-Bonaventure, où les Cordeliers de Vendôme venaient quelquefois en procession, pour honorer la mémoire du saint patron de ce sanctuaire, un des premiers pères de l'ordre des religieux Mineurs, dont les Cordeliers formaient une branche considérable [3].

MESLAY.

(Saint Calais.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'archidiacre.

A. D. Testaments, qui contiennent des fondations pieuses et des legs en faveur de l'église, XVIIe siècle. — Bail des biens de cette église, en 1765.

MONDOUBLEAU.

Mons Dubelli (Saint Denis.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de la Madeleine de Châteaudun.

Paroisse démembrée, vers 1500, de celle de Choue, dont Mondoubleau n'était auparavant qu'une succursale.

Les premiers seigneurs du lieu fondèrent dans l'enceinte du château une église collégiale, ou prieuré, sous le titre de Notre-Dame de l'Annonciation. Cette église fut donnée, en 1070, aux Bénédictins de St-Vincent du Mans. Plus tard (en 1238), ledit prieuré fut

[1] Les *prévôtés* des chapitres séculiers correspondaient aux prieurés des ordres monastiques.

[2] Cartulaire publié par la Société archéologique d'Eure-et Loir, p. 192.

[3] De Passac, Histoire du Vendômois, p. 61.

transféré à Guéritault, village auprès de Choue, et continua d'appartenir à l'abbaye de St-Vincent[1].

Mondoubleau avait une très-ancienne maison-Dieu, qui fut, au XVIIe siècle, érigée en hôpital, au moyen de l'annexion de deux maladreries voisines[2]. En 1783, ce petit hôpital était administré par deux directeurs laïcs et par les échevins de la ville. On a conservé, aux archives de la Préfecture, quelques baux de ses biens-fonds, passés par lesdits administrateurs dans le cours du siècle dernier.

Deux prieurés, Notre-Dame de Chêne-Galon et Ste-Catherine de Beaufeu, situés sur le territoire de Mondoubleau, appartenaient à l'ordre de Grammont.

Le village d'Alleray avait une chapelle de St-Antoine.

A. D. Livres de recettes et dépenses de la fabrique paroissiale, 1658-59. — Registre des délibérations de cette même fabrique, 1777-1788.

Deux liasses de pièces.

(Première liasse) : — Pour la fabrique : Arrêt du parlement, relatif à une concession de banc dans l'église. — Titres de propriété, XVIIe siècle. — Donations et testaments, titres de rentes et baux, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Pour la cure : Baux, titres de propriété et de rentes, XVIIe et XVIIIe siècles. — Titre de 1640 pour la chapelle de Notre-Dame des Douleurs, située dans le *Grand-Cimetière*[3].

(Deuxième liasse) : Actes des assemblées d'habitants pour les affaires de l'église et de la paroisse, XVIIIe siècle : entre autres, plusieurs délibérations pour subvenir à la dépense d'un vicaire, XVIIIe siècle. — État général des rentes dues à la fabrique, de 1764. — Comptes de la fabrique, de 1760 à 1786. — Inventaire des titres, en 1699. — Ordonnance de Mgr de Caumartin, évêque de Blois, en 1729, qui fixe au 8 octobre la fête patro-

[1] Dictionnaire de la France, t. IV, p. 824; *Gall. christ.*, t. XIV, col. 132; de Pétigny, pp. 275, 276 et 315.

[2] De Passac, p. 71; Annuaire de Loir-et-Cher pour 1806, p. 55.

[3] Voir aussi le livre de *Notre-Dame de France*, t. I, p. 174.

nale de l'église, consacrée sous le vocable de St-Denis. — Ordonnance de Mgr de Themines évêque de Blois, en 1780, pour la suppression du *petit cimetière,* attenant à l'église.

A. B. Déclaration des biens et revenus du prieuré de Beaufeu et de la chapelle d'Alleray, en 1691.

Mondoubleau est la patrie de Laneau, fameux missionnaire en Orient, évêque de Metellopolis, que l'on pense avoir souffert le martyre par ordre d'un roi de Siam [1].

[1] Dictionnaire de la France, t. IV, p. 825.

(La suite au prochain Bulletin.)

LES BORDS DU LOIR

A la Société Littéraire de Vendôme.

Ille terrarum mihi præter omnes
Angulus ridet.
Horace.

« Bref, quelque part que j'erre,
« Tant le ciel m'y soit dous,
« Ce petit coin de terre
« Me rira par sus tous[1]. »

Aux beaux jours du jeune âge,
Tel, sur les bords du Loir,
Caché sous le feuillage,
Aux approches du soir,

De notre vieux poëte,
Sur l'émail des prés verts.
Parmi l'ombre secrète,
Je répétais les vers ;

Et pour ces chants fertiles,
Ces coteaux et ces bois,
Que ses rimes faciles
Ont chantés tant de fois ;

Pour cette onde paisible
Qui, plus lente en son cours,
D'une pente insensible
S'égare en longs détours ;

Pour la clarté sereine
Qui d'un ciel pur m'a lui,
Je me laissais sans peine
Eprendre comme lui.

Oh ! trop heureux, disais-je,
Qui, sous l'ombrage errant,
Ou couché sur un siége
De gazon odorant,

De tout soin qui le grève
Affranchi pour toujours,
Au doux loisir, au rêve,
Livre là tous ses jours !

Et qui, sur la colline,
Au sentier tournoyant,
Qui par degrés s'incline
Vers le pré rosoyant,

Possède une cabane
Où, dans la paix des champs,
Loin d'un monde profane,
Loin des sots, des méchants,

Il n'ait que grâce à rendre
Au Dieu qui daigne ainsi
Sous sa garde le prendre
En sa sainte merci !

Ah ! par faveur suprême
S'il te plaisait, mon Dieu,
Avec tout ce que j'aime,
M'abriter en ce lieu !

Pour célébrer ta gloire,
Et partout, à jamais
Consacrer la mémoire
Des célestes bienfaits.

1. Ronsard, ode 13, livre II.

Quels vers pleins d'harmonie,
Quels chants redits en chœur,
A défaut de génie,
Saurait trouver mon cœur !

Puis comme avec délices
Je chanterais aussi
Les fleurs aux frais calices
Qui n'éclosent qu'ici ;

Et la vierge timide
Qui, d'un pied si léger,
Effleure l'herbe humide
Et l'émail du verger ;

Et vous, molles prairies
Qu'éclaire un si beau jour,
Du poëte chéries,
Des Muses le séjour ;

Et l'agreste richesse,
Et les divers trésors,
Avec tant de largesse
Etalés sur ces bords !

Plage heureuse et féconde,
Doux sol du Vendômois,
Sois béni dans ton onde,
Tes vallons et tes bois !

Dans l'épi qui couronne
Tes guérets triomphants ;
Dans le ciel qui rayonne
Sur tes joyeux enfants !

O terre bienfaisante
Où partout chaque seuil
Au voyageur présente
Un fraternel accueil ;

Où des plus nobles flammes
Les feux brillent encor ;
Où revivent les âmes
De l'antique âge d'or !

Ah ! sans autre but suivre,
Sans plus au loin courir,
C'est là qu'on voudrait vivre.
Là qu'on voudrait mourir !

GINDRE DE MANCY.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDOMOIS

4e Année. — 3e Trimestre.

JUILLET 1865

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le 13 juillet 1865, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. Ém. Renou, président; Ch. de Lavau, vice-président; V. Dessaignes, trésorier; Noüel, conservateur-archiviste; A. Queyroy, conservateur-adjoint; Ch. Chautard, secrétaire; Ch. Bouchet, l'abbé Bourgeois, Filly et Launay;

Et MM. de Bodard de la Jacopière, l'abbé F. Bourgogne, l'abbé C. Bourgogne, G. Boutrais, Bruland, H. de Brunier, Ém. Chautard, Dehargne, l'abbé Delaunay, de Dézervillers, A. Dividis, Dourze, Franchet, Gadeau, Oct. Gendron, de Geoffre, d'Harcourt, Hinglais, Lebatteux, Martellière, Martellière-Bourgogne, H. de Meckenheim, O. de Meckenheim, D. Menard, l'abbé Monsabré, Picard, Rolland, l'abbé Renou, de Saint-Venant, J. de Saint-Venant, R. de Saint-Venant, Thoraux, Tremblay, Ulysse Besnard, de la Vallière, de Vibraye.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance générale du 6 avril 1865 est lu et adopté.

Le secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres reçus par le Bureau depuis cette séance : ce sont :

MM. Aug. Arnoul, directeur du journal *l'Institut*, à Paris ; Béon, ancien principal du collége de Blois, rue Mogador, 15, à Paris ; Briançon, capitaine au 2e Carabiniers, à Vendôme ; de Froberville, propriétaire, au château de Villelouet, commune de Chailles ; Lorieux, vétérinaire, à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le conservateur-archiviste.

DESCRIPTION SOMMAIRE

des Objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 6 avril 1865.

I. OBJETS D'ANTIQUITÉ.

1. MM. de Meckenheim nous ont fait remettre à la séance du 6 avril dernier UN LOT DE SILEX TAILLÉS provenant des Diorières.

2. BOULE EN SILEX dont la surface est criblée de cassures écailleuses.

Trouvée dans le ruisseau de Droué.

L'âge, l'origine et l'usage de cet objet singulier restent indéterminés.

Don de M. Vannier, huissier à Droué.

3. HACHETTE POLIE en roche volcanique verte, de 9 cent. de longueur, trouvée dans le ruisseau de Droué. Très-bien conservée.

Don de M. VANNIER.

4. HACHE CELTIQUE de 15 cent. de longueur, en roche trachytique.

Trouvée dans une cour du Grand-Faubourg par M. VÉRET, directeur des Enfants trouvés, qui l'offre à la Société [1].

5. ARME EN BRONZE, trouvée près de Naveil dans une sépulture.

Cet objet important fait le sujet d'une petite notice qui sera lue à la séance de ce jour.

Don de M. l'abbé BOURGEOIS.

6. AGRAFES DE BAUDRIER, en cuivre, trouvées à Sargé.

Don de M. RAVIER, propriétaire à Sargé.

7. EPERON ANCIEN en fer, trouvé dans les fondations d'une maison près de l'École mutuelle.

Don de M. NEILZ.

8. EPERON EN FER, du Moyen âge, trouvé par M. Belot, rue Ferme, dans une cave au pied du château. Cette cave dépendait des souterrains du château.

Don de M. BELOT.

9. DEUX MOULES EN SCHISTE, destinés à couler des objets de piété.

L'un, incomplet, porte la date de 1650, et représente une croix.

L'autre, complet, sans date, représente une petite croix qui porte un long appendice dont le sujet est difficile à préciser.

Don de M. GUELLIER, concierge de Mme Dessaignes.

[1] Ces deux haches, trouvées dans le pays, quoique fabriquées avec des pierres étrangères à la contrée, nous offrent une preuve remarquable des relations commerciales étendues qui existaient déjà à l'époque celtique entre les peuples de la Gaule et de l'Europe.

II. ARCHIVES

1. CAHIER EN PARCHEMIN de 6 feuillets in-4°, contenant plusieurs pièces relatives à l'abbaye de Vendôme.

Don de M. DE BARTHÉLEMY, secrétaire du Conseil du sceau au ministère de la Justice.

M. Bouchet m'a remis la note suivante à ce sujet :

Ces pièces, au nombre de quatre, sont en général des extraits des originaux, en ce qui concerne les possessions de l'abbaye dans l'île d'Oléron, extraits authentiques d'ailleurs, c'est-à-dire faits par devant notaires en 1772 et 1775, pour le besoin d'une cause ou procès.

Le 1er est tiré de la charte de fondation même de l'abbaye. Agnès de Poitiers, femme du fondateur, donne l'église Saint-Georges d'Oléron, avec le quart de l'île, et l'église Notre-Dame qui était située dans l'intérieur même du château. — La charte a été publiée en entier par Mabillon et Launoi.

La seconde pièce est la confirmation de la première par Guillaume, duc d'Aquitaine, fils d'Agnès. On la trouvera dans l'abbé Simon, T. II, pp. 57-58.

La 3e renferme des priviléges accordés à l'abbaye par Charles V en 1325 et confirmés par Philippe de Valois en 1328, toujours en ce qui concerne l'île d'Oléron. L'original existe aux archives de Blois [1].

La 4e enfin contient la mention des précédentes, plus de deux autres, savoir : une charte de confirmation de Louis VII, donnée en 1146, dont l'original est également à Blois [2], et une réclamation de droits d'amortissement par le roi François Ier en 1522, droits qui furent en effet payés par l'abbaye. Nous ne nous souve-

[1] Il s'en trouve également une double copie aux archives de La Rochelle, où nous l'avons transcrite en 1852.

[2] Une belle copie contemporaine existe aux archives de l'Empire, où nous l'avons transcrite.

nons pas d'avoir vu nulle autre part mention de ce dernier document.

La Société remercie sincèrement M. de Barthélemy.

2. NOTICE historique sur la chapelle Saint-Jacques, l'église et le collége de Vendôme, par M. A. Gendron.

Vendôme. Librairie Henrion. 1847.

Don de M. L. MARTELLIÈRE.

3. ITINÉRAIRE de l'expédition de César d'*Agendicum* à *Gergovia Boiorum* et à *Avaricum*, par M. A. Bréan.

Brochure grand in-8° avec planches. Orléans, 1865.

Don de M. L. MARTELLIÈRE.

4. NOTE relative à l'iconologie de la sainte Vierge, saint Georges et saint Cheron, par M. Huron de Montoire.

Don de M. L. MARTELLIÈRE.

5. DEUX BROCHURES, offertes par leurs auteurs, en réponse à une communication faite par M. E. Robert, à la séance du 3 avril 1865, à l'Académie des Sciences, où il prétendait que les silex taillés du Grand-Pressigny étaient simplement des résidus de fabrication de pierre à fusil.

La première de ces réponses, un peu vive dans la forme, est intitulée : *Les Mystifiés de l'Académie des Sciences, défi adressé à MM. Decaisne et Elie de Beaumont* par M. G. DE MORTILLET. Paris, 1865.

L'autre, beaucoup plus académique, de M. BOURGEOIS, est intitulée : *Réponse aux observations critiques de M. E. Robert, sur l'âge de pierre.*

6. Nous avons reçu du MINISTÈRE :

MÉMOIRES lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, les 30, 31 mars et 1er avril 1864. — 2 volumes in-8° Histoire, Philologie, et Sciences morales ; — Archéologie.

Paris, Imprimerie impériale, 1865.

DISCOURS prononcé par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique à la Réunion des Sociétés savantes, le 22 avril 1865.
Imprimerie impériale. Avril 1865.

7. Nous avons reçu de diverses SOCIÉTÉS SAVANTES avec lesquelles nous sommes en échange de publications :

BULLETIN de la Société Polymathique du Morbihan, 2e semestre 1864 ;

BULLETIN de la Société Archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestres 1864 ;

BULLETIN de la Société Archéologique, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, 1re année, 1864.

8. PARCHEMINS remis par M. de La Vallière de la part de M. PEZIÈRE-PASQUIER (Jean), à Villeneuve de Lunay. Sans importance.

III. NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

1° De M. AUBERT, ancien boulanger :

8 pièces en cuivre, parmi lesquelles :

Un sou de Louis XVI. La Rochelle. 1780. Bien conservé.

Une médaille frappée à l'occasion de la mort de Mgr Sibour, archevêque de Paris, avec effigie.

Un petit jeton en cuivre de Charles II, roi d'Angleterre, portant pour devise un chardon : *Nemo me impune lacessit.* 1677. Malheureusement bien effacé.

2° De M. BEAUMETZ, propriétaire à Prépatour :

9 pièces rapportées de Naples (8 romaines et 1 étrangère).

La plus remarquable est une once de fabrique campanienne : Tête de femme casquée à dr. — R. : Proue de vaisseau, au-dessus ROMA, au-dessous un gros point. P.B. Bien conservé. (V. Hoffmann. *Consulair.*, Nos 960 et 961.)

Nous signalerons encore un denier de la famille Egnatuleia : C. EGNATVLEI C. F. Tête laurée d'Apollon ; au-dessous Q. — R. : Victoire écrivant sur un bouclier au-devant d'un trophée. Dans le champ Q. A l'exergue ROMA. Conservation médiocre.

Un Domitien, au revers de Jupiter vainqueur. G. B.

1 Trajan-Dèce. — Génie debout près d'une enseigne militaire. M. B. — Tous deux mal conservés.

La pièce étrangère est un Charles III, roi des Deux-Siciles. 1757.

3° De M. Ravier, à Sargé :

Un jeton en cuivre du XIVe siècle, à l'instar des gros à la couronne du roi Jean. On lit du côté de la croix, en caractères gothiques : PAR AMOVRS SVI DONE. S. (?) C. De l'autre la légende est presque effacée.

4° De M. Vannier, huissier à Droué :

5 pièces trouvées dans cette localité, parmi lesquelles :

1 Antonin G. B., bien conservé.

Et 2 gauloises en bronze très-barbares. — Type de l'animal aux jambes repliées.

5° De MM. Filly, avoué, Javary, juge de paix à Droué, le curé de Saint-Jean-Froidmentel et un anonyme :

4 pièces, entre lesquelles une petite monnaie d'argent, de Louis XIV, 1692.

6° De M. le capitaine Picard, du 2e Carabiniers :

4 impériales romaines G. et M. B. (1 Trajan, 2 Adrien et 1 Commode) fort mal conservées, mais trouvées à 200 pas environ du théâtre d'Areines. Elles sont à peu près de la même époque que celles qui ont été trouvées déjà dans le voisinage et qui ont été signalées dans le Bulletin de 1863, p. 27. Ces dernières en effet étaient de Domitien, Trajan, Adrien et Marc-Aurèle.

Nous devons rectifier à cette occasion les conclusions que nous tirions alors de l'existence du théâtre sur cet emplacement. Nous avions cru en effet pouvoir en induire que Vendôme se groupait

alors autour de cet édifice, induction prématurée, attendu que des théâtres semblables ont été reconnus quelquefois sur des emplacements où certainement aucune ville n'avait existé.

7° Enfin la Société a acquis :

1. Un beau jeton en argent, de l'époque de la Renaissance, trouvé dans les fondations du pont Saint-Bié. La signification ne nous en est pas bien connue.

2. Un petit sceau en cuivre, trouvé dans le Faubourg-Chartrain, en creusant les canaux du gaz. Il représente un écu penché, portant une fasce accompagnée de 3 trèfles. Au-dessus, un heaume ou casque de profil ; autour : S. IEHAN LE TORT, en caractères gothiques du XVe siècle.

—

La Société a acquis en outre par échange avec M. Dupuy, libraire,

10 gravures ou lithographies, savoir :

5 portraits de la famille royale des Bourbons : Louis XVIII, alors roi, le comte d'Artois, le duc de Berry, le duc et la duchesse d'Angoulême, dessinés et gravés par John Godefroy.

Un portrait de La Fayette, jeune, gravé en 1792 par Christophe Guérin, d'après la peinture de Jean Weyler. C'est la plus belle pièce du lot.

3 portraits lithographiés : Casimir Périer, par Aubry-Lecomte, d'après Hersent ; Prudent le pianiste par Alophe, et statue de Washington par Garnier.

Enfin une vue d'Edimbourg, gravée au trait par Richardson d'après le tableau de Hills.

Plusieurs volumes dont voici les titres :

Ordonnances royaux sur le faict de la Justice, etc. — Lyon, 1606. 2 vol. petit in-8°.

Desid. Erasmi colloquia. — Amsterdam. Louis Elzevier, 1650. 1 vol. petit in-8°.

Les Œuvres d'Ovide. — Amsterdam, Elzevier. 1676.

Philosophie du rire, par P. Scudo. — Vendôme, imprimerie de Henrion, 1840. Gr. in-18.

Enfin une pièce en cuivre, de l'église St-Georges de Vendôme, de 0m,02 de diamètre. D'un côté saint Georges à cheval terrassant le dragon ; la tête du saint est nimbée ; à droite et à gauche les initiales S. G. ; devant la tête du cheval, 2 étoiles l'une au-dessus de l'autre. — Au revers : † : S : GEORGIVS : DE : VINDOCINO : (mélange de caractères romains et gothiques) ; dans le champ 11 (gothiqnes) entre deux traits horizontaux ; dans les intervalles, trois gros points en losange.

Cette pièce d'un joli style, d'une bonne conservation[1], remonte, selon nous, au XIIIe siècle ; elle a été trouvée dans les fondations de la maison que l'on reconstruit en ce moment à l'angle de la rue du Puits, à droite. — C'est un mereau, et le chiffre qu'elle porte en indique la valeur conventionnelle, c'est-à-dire sans doute 2 deniers. C'est du reste le premier mereau de Saint-Georges que nous voyions. Pourtant M. Cottereau en possédait un à peu près semblable, dont il a donné la description dans l'*Annuaire de Loir-et-Cher pour 1828*. Il ne portait que le chiffre 1, et était large « comme une ancienne petite pièce de 10 centimes », mais il était en billon.

IV. OBJETS D'ART

1° PORTRAIT de Jean I de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, mort en 1393.

Dessin aquarelle fait par M. A. Queyroy d'après une miniature de la collection Gaignières, à la Bibliothèque Impériale.

Don de M. A. Queyroy.

[1] Grâce aux soins de M. Dupuy, qui l'a nettoyée avec intelligence.

2° VITRAIL d'une chapelle de la Trinité de Vendôme, représentant la Vierge portant l'enfant Jésus sur ses genoux. Première moitié du XIIIe siècle. Dessin colorié de M. A. Queyroy, qui l'offre à la Société.

Ce vitrail a été publié par Gailhabaud et cité par M. F. de Lasteyrie dans son ouvrage sur la peinture sur verre.

3° Trois PORTRAITS encadrés, achetés à la vente de Me Ve de Surville, au château de Surville à Montereau (Yonne).

Don de M. P. Martellière.

Deux sont ovales et sont des aquarelles représentant des portraits d'enfants.

L'autre est un in-4°, gravé, avant la lettre, du moins avant le nom du personnage. Au bas on lit : *L. Vigée pinx. — C. A. Littret sc. 1765.* Plus 2 autres légendes et des armoiries. Le personnage doit être M. de Sartines, lieutenant de police.

V. HISTOIRE NATURELLE

1° M. Buffereau, capitaine d'infanterie de marine, nous offre deux crânes de *calao*, oiseau bizarre qui habite les Indes Orientales.

2° Nous avons reçu de M. Ch. d'Harcourt une caisse de fossiles crétacés, provenant de Saint-Rimay, et offerts par lui et plusieurs personnes de la localité.

M. le Président donne la parole à M. Launay, membre délégué par la Société Archéologique pour assister aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Messieurs,

A l'occasion de la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements, qui a eu lieu à la Sorbonne

les 19, 20, 21 et 22 avril dernier, la Société Archéologique du Vendômois avait désigné quelques-uns de ses membres pour assister à ces séances.

Ces membres se sont fait un devoir de répondre à l'appel de la Société : ce sont : MM. A. de Trémault, de Nadaillac, Lacroix de Rochambeau et Launay.

M. Renou, notre Président, comme membre du comité établi auprès du ministère de l'instruction publique, y avait sa place marquée. Notre collègue, M. J. Chautard, professeur à la faculté des sciences de Nancy, s'y était rendu de son côté.

Le comité se compose de trois sections :

1° Section d'histoire et de philologie ;
2° Section d'archéologie ;
3° Section des sciences.

Nous avons surtout assisté à la section d'archéologie, où des questions intéressantes ont été traitées. Vous aurez occasion de les apprécier, lors de l'envoi qui nous sera fait du compte-rendu de ces séances. Voici, sur le bureau, le volume qui contient celui des réunions de l'année dernière, dont chaque membre de la Société peut prendre connaissance, et se rendre compte de la nature et de l'importance des questions qui y sont traitées.

Entre autres travaux présentés cette année dans la section d'archéologie, nous avons remarqué un rapport de M. Leguay, architecte, sur une pierre cochée découverte aux environs de Paris ; un autre, sur les sépultures mérovingiennes dans le Soissonnais : un troisième, sur un buste de Bacchus trouvé à Troyes : un quatrième, enfin, sur une sépulture gallo-romaine découverte à Lillebonne (Normandie) par M. l'abbé Cochet.

Nous avons un regret à exprimer, c'est qu'aucun travail spécial au Vendômois n'ait été envoyé par notre Société, qui a déjà reçu des marques flatteuses d'approbation pour ses publications. Cependant deux de nos membres, dont les travaux ne sont malheureusement

pas relatifs à notre pays, M. J. Chautard et M. Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, ont lu des Mémoires intéressants, le premier sur divers phénomènes découverts par lui dans les spectres lumineux obtenus à l'aide des tubes de Geissler ; le second a reçu une médaille bien méritée pour un travail présenté à la section d'histoire.

Nous terminerons en engageant certains membres à donner une nouvelle preuve de leur dévouement par l'envoi de productions qui ne pourront que faire honneur à la Société.

RAPPORT

SUR UNE

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A SARGÉ

Par M. G. LAUNAY.

Messieurs.

Dans les premiers jours de mai, nous fûmes prévenus, par l'instituteur de Sargé, qu'on venait de découvrir, dans cette commune, des restes de constructions assez importantes, paraissant être de l'époque gallo-romaine. Nous nous y transportâmes, MM. Bouchet, Nouel et moi, et c'est de cette excursion que je viens vous rendre compte.

A l'angle aigu formé par les deux routes de Vendôme à Saint-Calais et de Sargé à Savigny, au lieu dit Monplaisir, dans un terrain appelé la Petite-Pommeraye, et porté au cadastre sous le n° 397, le sieur Besnard, en creusant dans son jardin les fondations d'une maison, a rencontré, dans différentes directions, une certaine étendue de murailles enfouies. Le besoin de matériaux pour son bâtiment à élever l'a engagé à poursuivre ses recherches, qui ont abouti à la découverte d'une construction circulaire à laquelle des murailles venaient aboutir.

Arrivés sur les lieux, nous avons voulu nous rendre un compte exact de l'étendue et de la disposition de ces bâtiments.

Après en avoir levé le plan, nous avons fait fouiller l'espèce de tour dans le centre de laquelle s'élevait un arbre fruitier. La forme de cette tour n'est pas complétement circulaire, c'est celle d'un segment de cercle plus grand que la demi-circonférence dont le diamètre intérieur est de 2m.40; l'épaisseur des murs est de 0.80. A un mètre de profondeur, nous avons trouvé une

aire parfaitement unie, composée d'une couche épaisse de ciment romain, dont on s'était servi en même temps pour enduire les parois des murs à l'intérieur et à l'extérieur.

L'arasement régulier et parfaitement horizontal de ces derniers fait supposer que la construction en maçonnerie s'arrêtait à cette hauteur, et que celle qui s'élevait au-dessus était en bois ou en terre. L'absence de portes pour entrer dans cette tour, le soin avec lequel les murs avaient été enduits, nous ont fait penser que sa destination était celle d'une citerne, pouvant contenir environ 4 mètres cubes d'eau.

Autour de cette construction, gisait une quantité considérable de briques de toutes formes, creuses et à rebords, de grands pavés, des fragments de mosaïque.

Là venaient se relier deux murs, dont l'un, parallèle à la route de Sargé à Savigny, mesure 8m.60 de longueur. Sur ce dernier, et faisant avec lui un angle obtus, vient aboutir une autre fondation qu'on ne peut évaluer à moins de 26m de long, son prolongement sous la route nouvelle de Vendôme n'ayant pas permis d'en déterminer la longueur totale. Une autre fondation transversale, parallèle à la première et à 14m de distance, n'a été fouillée que sur une étendue de quelques mètres.

Ces murs sont généralement construits avec de bons matériaux, liés entre eux par un mortier-ciment très-dur.

Il n'est pas douteux pour nous, d'après l'inspection des lieux et des matériaux, que les Romains ont dû avoir élevé là une de ces stations dont la position s'explique d'autant mieux qu'une voie romaine du Mans à Orléans, indiquée sur la carte archéologique de la Sarthe, vient aboutir au pont de Sargé, à 1500 mètres de là. C'est cette même voie dont nous trouvons le prolongement en plusieurs endroits dans la plaine de Vendôme, et tout porte à croire qu'elle devait même passer au pied des constructions dont nous venons de parler.

La présence des Romains dans la pittoresque vallée de la Braye est encore attestée par les recherches et les découvertes de M. l'abbé Voisin, qui a trouvé, sur la

hauteur qui domine Sargé et sur l'emplacement de l'ancien bourg de Saint-Martin, un vaste amas de ruines antiques, de briques creuses et à rebords et de pavages en mosaïque.

Sargé et ses environs n'ont pas cessé, depuis l'époque gallo-romaine, d'être un centre d'habitations importantes; car on retrouve aussi de nombreuses traces de l'époque mérovingienne, entre autres des cercueils de pierre découverts à plusieurs pieds de profondeur dans les jardins et sous quelques maisons du bourg. L'un d'eux renfermait une curieuse agrafe de baudrier dont M. Ravier, propriétaire, a bien voulu enrichir notre Musée.

Que vous dire maintenant des constructions de Sargé, sinon que la position était parfaitement choisie, à quelques cents mètres de la Braye, qui coule au milieu de riches prairies, sur la pente d'un coteau boisé, dans le voisinage d'une voie romaine? N'était-ce pas là une de ces stations ou forteresses élevées par les Romains pour protéger leurs excursions, ou bien une de ces villas importantes que la beauté pittoresque du pays aurait fait élever? Il ne subsiste rien d'assez caractéristique pour déterminer d'une manière positive l'ancienne destination; toujours est-il que ces constructions datent de l'époque gallo-romaine; qu'elles devaient être considérables, à en juger par leur étendue, et qu'elles attestent une fois de plus que les Romains ont exercé leur domination sur toute la surface de notre arrondissement.

NOTE

SUR UNE ARME DE L'AGE DE BRONZE

Découverte à Naveil, près Vendôme,

Par M. Ch. Bouchet.

M. l'abbé Bourgeois fait don d'un très-curieux objet. C'est une lame de lance en bronze, trouvée près de Naveil, dans une carrière de sable qu'a fait ouvrir l'administration du chemin du fer. A une profondeur d'un mètre environ, sur une couche de diluvium, les ouvriers ont mis à jour un squelette presque entier, dans une position à peu près horizontale. Auprès de la tête se trouvait cette lame. Malheureusement ils ont rejeté les ossements, qui étaient déjà ensevelis de nouveau sous un épais monceau de *jars*, lorsque l'arme a été remise à M. l'abbé Bourgeois, en sorte que ces os, et en particulier le crâne, n'ont pu être recueillis. Or c'est un petit événement archéologique que cette découverte, car ce n'est rien moins que celle de l'âge de bronze dans notre pays. Il ne faudrait pas, en effet, attribuer à cette époque les fibules, anneaux, bracelets, etc., que nous possédons. Ils sont bien postérieurs, et appartiennent à la période gallo-romaine ou mérovingienne. Les armes que l'on a rencontrées associées à ces objets étaient toujours en fer, jamais en bronze. Celle-ci, au contraire, est formée de cet alliage, et remonte à ces temps reculés où les hommes, ayant enfin découvert les premiers métaux, commencèrent à abandonner l'usage de la pierre. M. l'abbé Bourgeois fait remarquer d'ailleurs que les armes en bronze sont en général fort rares dans notre département. Celle-ci est de la forme la plus simple et la plus élémentaire, autre preuve de sa haute antiquité. Plate et mince, sans être relevée en arête au milieu, seulement tranchante sur les bords.

elle présente une surface triangulaire allongée de 0m,16 de hauteur environ[1] sur 0m,065 de largeur, et se termine à la base par une queue ou appendice également plat, de 0m,03 de long sur 0m,028 dans sa plus grande largeur. L'épaisseur est presque partout la même, et n'excède guère 0m,001 là où elle est la plus forte, c'est-à-dire à la ligne d'insertion avec le manche. Quatre trous pratiqués le long de la base[2], et un autre un peu au-dessous dans l'appendice permettaient de fixer l'arme au moyen de clous dont un subsiste encore. Elle est en outre bordée sur ses deux faces, le long des grands côtés, de trois filets minces gravés en creux, d'une main sûre, qui offrent assurément l'un des premiers essais de la gravure sur métaux. On sait d'ailleurs que, dans l'âge de pierre, les hommes gravaient déjà sur des os. Quant à l'insertion, elle dut avoir lieu au moyen d'une fente pratiquée dans le bout de la hampe, et dans laquelle entrait l'appendice. Le système de trous dont nous avons parlé l'indique suffisamment. M. Nouel a remarqué d'ailleurs que l'oxydation de la lame avait dessiné sur les deux faces, près de la base, deux contours parallèles qui marquent les extrémités du manche.

Il résulte pour nous de ce système d'insertion que l'on ne connaissait pas encore à cette époque la manière de façonner une douille, car il n'est pas douteux que l'on n'eût préféré ce mode si simple et si universellement adopté depuis[3]. On peut conclure enfin, il nous semble, du peu d'épaisseur de notre lame, que les armes défensives n'étaient pas encore connues, du moins des peuples gaulois de cette époque, car il n'est pas de

[1] En réalité, elle n'a que 0,12c, parce que la pointe manque.

[2] Un de ces trous a disparu par suite de l'ébréchement de la lame en cet endroit.

[3] Dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, M. l'abbé Cochet a trouvé quelques lances larges et plates comme la nôtre; mais elles étaient en fer, et toutes avaient une douille. (*Normandie souterraine*, 1854, p. 292.)

cuirasse ni même de bouclier en bois qui n'eût repoussé sans peine le choc d'une pareille feuille de métal. Evidemment on eût songé à lui donner plus de force. Telle est aussi l'opinion de M. le commandant Innocenti du 2e Carabiniers.

Nous remercions vivement M. l'abbé Bourgeois de son présent, en regrettant de n'en pouvoir donner ici un dessin.

OBSERVATION DE M. DE VIBRAYE.

—

Aussitôt après cette lecture, M. le marquis de Vibraye, après avoir examiné avec attention l'arme en question, a demandé la parole.

Son opinion est que cette lame de bronze n'est pas une lance, mais bien un poignard. Il a vu, dit-il, à Zurich, dans la collection d'objets retirés des lacs de la Suisse, des poignards de bronze avec manche de même métal, dont la lame avait l'angle aussi ouvert que celui-ci. La lame était emmanchée de la même manière avec des clous de bronze. Il a encore revu le même type à Paris, chez M. Desnoyers, bibliothécaire du Muséum, qui possède une armure complète en bronze de cette époque.

Le poignard trouvé à Vendôme avait vraisemblablement un manche de bois qui s'est détruit dans la terre.

E. N.

M. Bouchet n'insiste pas et fait observer seulement pour sa justification que n'ayant à sa disposition aucun ouvrage sur ces matières il n'a pu faire aucune recherche, aucun rapprochement ;

Qu'il ne s'est chargé de cette notice qu'au refus et à la prière de M. l'abbé Bourgeois ;

Qu'il était naturel de penser qu'une lame qui offrait 6 centimètres et demi de largeur à la base devait appartenir plutôt à une lance qu'à un poignard ;

Enfin et surtout que l'ouvrier qui l'a découverte a affirmé qu'elle était placée près de la tête du squelette, ce qui est la position ordinaire des fers de lance dans ces anciennes sépultures.

Au reste tout ceci n'a qu'une importance secondaire. L'essentiel est que cette arme, quelle qu'elle soit, soit un monument de l'âge de bronze, dont elle constate ainsi l'existence dans notre pays.

TABLE ALPHABÉTIQUE & ANALYTIQUE

DES

Matières de l'HISTOIRE DU VENDOMOIS de M. de Pétigny,

Par M. DE FROBERVILLE.

—

Compte rendu par M. Ch. CHAUTARD.

Messieurs,

Il existait une lacune dans l'*Histoire Archéologique du Vendômois*, par M. de Pétigny. Cette œuvre remarquable à tant de titres, et qui charme le lecteur par l'agrément du style comme par la science historique, fut publiée par livraisons, de 1845 à 1849. Le nombre des livraisons ne devait point dépasser vingt : mais le savant et consciencieux auteur, entraîné par son sujet, ne se limita point au chiffre annoncé aux souscripteurs, et, sans augmentation de prix, conduisit notre histoire jusqu'à l'époque « où, réduite, dit-il, à la condition de « simple chef-lieu de bailliage, la ville de Vendôme vit « disparaître peu à peu les souvenirs de son ancienne « splendeur. »

L'ouvrage, divisé en trois livres, subdivisés eux-mêmes par époques, offre quelques difficultés pour les recherches. M. de Pétigny se proposait, je crois, d'en donner une seconde édition, lorsque la mort l'enleva dans un âge qui permettait d'espérer encore que sa tâche d'historien n'était point accomplie, et il eût probablement rempli cette lacune dont je parlais à l'instant, en faisant suivre le livre d'une table des matières. Cette table, complément indispensable de l'œuvre, vient d'être faite avec un soin filial, une grande exactitude et une remarquable intelligence du texte, par M. de Froberville, gendre de M. de Pétigny : elle ne contient pas moins de 137 pages

in-4°, à deux colonnes : elle est en même temps analytique et alphabétique, de sorte que sous chaque nom, dont la recherche est devenue facile, se trouve une analyse complète de tous les passages qui y ont rapport : c'est un abrégé de l'ouvrage dont la lecture même n'est pas sans intérêt ; vous en pourrez juger par une seule citation. J'ouvre la table au mot : CHAPELLE-VENDÔMOISE.

« Dolmen de la Chapelle-Vendômoise ; dimensions, orientation ; trois plateformes graduées ; rigole aboutissant à un bassin percé d'une ouverture étroite. — Le plus beau dolmen qui existe en France. — Commune de l'arrondissement de Blois, faisant partie du *pagus* vendômois. — Nom donné par le comte Foulques à une ancienne chapelle. — Le dolmen de la Chapelle-Vendômoise reconnu comme borne des comtés de Vendôme et de Blois, par un traité entre Foulques l'Oison et Thibaut (vers l'an 1057). — Par un traité de délimitation conclu en 1339, entre Bouchard VI et Guy de Châtillon, la limite du Vendômois est reportée du dolmen à l'hôtellerie du Breuil. »

Voilà, Messieurs, une note excellente qui, en nous renvoyant aux pages 17, 18, 19, 23, 200 et 318 de l'*Histoire du Vendômois*, résume ce qui y est dit du bourg et du dolmen de la Chapelle-Vendômoise. Je vous ai cité l'une des plus courtes analyses ; il en est qui, comme le mot TRINITÉ DE VENDÔME, ne comprennent pas moins de quinze colonnes, dans lesquelles on retrouve l'histoire entière de notre célèbre abbaye.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, de quelle utilité sera une table qui est moins encore une œuvre de patience qu'un savant travail, conçu et achevé par un digne continuateur de M. de Pétigny. L'auteur fait hommage à notre Société d'un exemplaire manuscrit de cette table, qui, par la netteté de l'écriture, l'heureuse disposition des matières, montre les soins minutieux apportés à son exécution, et qui sans doute indique aussi chez

l'auteur la pensée que nulle part, autant que chez nous, serait accueilli avec reconnaissance un travail qui se recommande doublement, et par lui-même, et par le souvenir du nom aimé et illustre de M. de Pétigny.

LA LÉGENDE

DE

La Vierge noire de Villavard,

Par M. l'abbé Ct Bourgogne.

Le voyageur qui va de Vendôme à Montoire, un peu avant cette dernière ville aperçoit sur sa gauche une petite église au toit élancé, surmonté d'un clocher d'ardoises assez élégant, entouré de quelques maisons; c'est l'église de Villavard. Je vais exposer simplement la légende que les habitants de ce pays racontent sur la statue ancienne de la Vierge noire que possède actuellement leur église.

« Au bas du coteau de Villavard, à l'endroit où est bâtie l'église, on trouva autrefois, dans un massif de coudriers, une statue taillée grossièrement, d'un bois très-brun, et c'est cette même statue qui aujourd'hui est en vénération dans l'église de Villavard sous le nom de Vierge Noire.

« Aussitôt on eut la pensée de bâtir une chapelle pour y vénérer la statue noire de la sainte Vierge; et comme l'endroit où elle avait été trouvée était souvent rempli d'eau, on commença à construire sur un terrain plus élevé, à une distance d'environ cent mètres. Mais ce fut en vain qu'on travailla, chaque nuit voyait détruire l'ouvrage de la journée.

« On comprit alors que la sainte Vierge voulait être honorée au lieu même qu'elle avait indiqué par sa statue, et l'on construisit sur cet emplacement une église sous le titre de N. D. de Villavard. Dans cette église, la statue noire de la sainte Vierge fut toujours honorée avec une singulière dévotion. »

Voilà la légende que les habitants de Villavard racontent depuis plusieurs siècles sur la statue de la Vierge

qu'ils possèdent. Cette légende n'est pas indigne de fixer l'attention des archéologues.

Selon cette légende, l'endroit où fut trouvée la statue était souvent rempli d'eau. Il suffit de considérer l'emplacement où s'élève actuellement l'église, dont une partie fut très-probablement la première chapelle construite pour recevoir la statue de la Vierge, il suffit de considérer cet emplacement pour être convaincu qu'autrefois il a pu être souvent rempli d'eau. Presque devant l'église maintenant encore, après de grandes pluies, l'eau séjourne plusieurs jours, bien qu'on ait fait des fosses d'écoulement.

D'après la légende, une chapelle ou église fut construite à Villavard pour recevoir la statue trouvée dans un massif de coudriers, sans savoir par qui ni comment elle y avait été portée. La légende suppose que cette statue est la même que celle pour laquelle les habitants de Villavard et des paroisses voisines ont actuellement une très-grande vénération. L'archéologue, en cherchant à quelle époque fut probablement sculptée la statue de la Vierge noire et fut construite l'église qui la possède, trouvera peut-être la confirmation des faits attestés par la légende.

En effet, la statue de Villavard, haute de 0,75 centimètres, représentant la sainte Vierge portant l'enfant Jésus sur son bras gauche, n'a plus extérieurement aucun signe d'antiquité ; elle est richement vêtue et ornée de cœurs et de diadèmes. Affreusement mutilée en 1793, elle a été réparée il y a près de vingt ans ; le visage et les mains de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus furent recouverts de plâtre et peints d'un noir très-brillant ; mais quelques planchettes de bois recouvertes aussi de plâtre soutiennent le reste de la statue, et derrière le cou apparaît le vieux bois dans lequel elle fut sculptée, qui est probablement du noyer.

M. M..., un de mes prédécesseurs, a décrit la statue telle qu'elle était autrefois avant qu'on fût obligé de la réparer. Je transcris cette description.

« La tête de la Vierge était très-longue et le bas de la figure, ovale : un simple cercle de bois adhérent formait sa couronne, et l'enfant Jésus était au milieu de la poitrine. Cette statue avait beaucoup de ressemblance avec celle de N. D. de Chartres, si ce n'est que celle-ci est assise, tandis que la statue de Villavard est debout. »

J'ai fait connaître cette description à un savant bénédictin, dom Piolin, qui m'a fait cette réponse : « ... Pour la statue de la sainte Vierge, je pense qu'elle est du XIe siècle. J'ai vu un assez grand nombre de statues de cette époque, elles portaient toutes les caractères que vous lui assignez. Si la tête du divin enfant se trouvait au milieu de la poitrine de sa sainte mère, c'est probablement que dans l'origine celle-ci était assise. »

L'abside et le sanctuaire de l'église actuelle de Villavard semblent, comme la statue de la Vierge, être du XIe siècle : c'est le sentiment des différents archéologues qui ont visité cette église [1].

L'abside et le sanctuaire seraient donc contemporains de la statue elle-même. Qui ne voit en cela une confirmation de cette partie de la légende qui rapporte que l'église fut construite pour recevoir la statue?

Je termine ce petit travail par quelques détails sur le culte tout particulier rendu à la Vierge dans notre église. Depuis des siècles, elle est un lieu de pèlerinage en l'honneur de la sainte Vierge, et elle porte le titre de Notre-Dame de Villavard. Au XVIIe siècle, une confrérie de la sainte Vierge était érigée dans cette église. On lit, en effet, dans le registre paroissial de 1674, qu'en cette année, à la demande de messire Jean Leclerc, curé de la paroisse, messire Anthoine Martin de la Fuyïe, prêtre official du diocèse du Mans, régla les honneurs dus pour la fondation d'une messe à dire tous les vendredis et samedis de chaque semaine,

[1] Ici l'auteur en donne une description où il prouve que certaines portions en effet sont du XIe siècle.

et de prières à faire tous les dimanches pour les confrères et sœurs de la confrérie Les habitants ont conservé le souvenir de la cessation soudaine d'une grande sécheresse accordée, au XVIIIe siècle, aux habitants d'une paroisse éloignée de 25 à 30 kilomètres, venus en grand nombre pour invoquer la sainte patrone en son modeste sanctuaire : et des vieillards affirmaient, il y a peu d'années, qu'il y avait autrefois une grande affluence de pèlerins à la fête paroissiale (la Nativité), et aux fêtes de Notre-Dame des Avents et de mars (l'Immaculée Conception et l'Annonciation).

Je crois avoir suffisamment montré que la légende qui vient d'être racontée n'est pas un récit populaire indigne de fixer l'attention des archéologues. Cette légende, ajoutée à d'autres qui lui ressemblent, sera un nouveau document à consulter pour l'histoire des pèlerinages en l'honneur de la sainte Vierge.

NOTE

SUR LE

DILUVIUM DE VENDOME

Par M. l'abbé Bourgeois

Messieurs,

Le 16 avril 1863, en vous parlant de silex taillés trouvés à Pont-Levoy, je vous disais qu'un jour on en découvrirait aussi dans notre gracieuse vallée du Loir, qui de tout temps a dû être pour l'homme un séjour de prédilection.

Deux membres distingués de notre Société, toujours pleins de zèle quand il s'agit de concourir aux progrès de la science, MM. Nouel et Bouchet, se mirent de suite à l'œuvre, étudièrent le diluvium à cailloux roulés dans les fosses creusées près de la ville pour l'extraction du sable, et ne tardèrent pas à y remarquer des silex qui portaient des traces incontestables d'un travail humain.

Depuis cette époque, des terrassements nécessités par la construction du chemin de fer nous ont permis d'observer une surface plus étendue, et nous avons recueilli des instruments de pierre si nombreux, si variés dans leurs formes, que Vendôme peut être cité aujourd'hui comme une des localités les plus riches sous ce rapport.

La voie ferrée, entre cette ville et Saint-Ouen, coupe une sorte de terrasse diluvienne, jusqu'à la profondeur moyenne de 4^{m}, sur une longueur d'environ 1200. Le terrain se compose des deux couches suivantes de haut en bas :

1° Limon sableux, gris ou jaunâtre, présentant certaines analogies avec le loess. C'est un dépôt très-irrégulier qui disparaît totalement en certains endroits et sur

d'autres points, au contraire, acquiert une puissance de 3^m, aux dépens de la couche inférieure. Sa puissance moyenne est de $0^m,50$.

2° Cailloux roulés avec petits lits de sable horizontaux, plus ou moins ondulés, colorés en jaune ou en noir par la limonite et l'oxyde de manganèse. Cette couche repose immédiatement sur la craie à *spondylus truncatus*.

Les éléments minéralogiques dont ce diluvium est formé sont tous empruntés à des roches traversées par le Loir et ses affluents[1]. On peut les énumérer ainsi dans l'ordre de leur importance :

1° Galets siliceux demi-roulés, provenant des assises crétacées dénudées par la rivière, c'est-à-dire de l'argile à silex, de la craie à *spondylus spinosus*, et de celle à *spondylus truncatus*. Ils constituent presque totalement la couche diluvienne inférieure.

2° Petits grains de quartz arrondis et déjà roulés antérieurement. Ces éléments granitiques peuvent provenir d'un remaniement des grès du Maine, qui affleurent sur plusieurs points du Perche, notamment à la butte de Cormont (Fontaine-Raoul), et de sables tertiaires supérieurs au calcaire de Beauce, dont nous avons constaté la présence à Moisy, près Morée.

[1] Nous devons mentionner une exception, sinon pour Vendôme, du moins pour la vallée du Loir. Nous avons rencontré sur le remblai du chemin de fer, près du château de Rougemont, entre la station de Cloyes et celle de Saint-Hilaire, un schiste argileux roulé, assez épais, présentant deux sillons, l'un en dessus, l'autre en dessous, qui se dirigent dans le sens du grand axe et se rejoignent sur la tranche. Ces sillons, larges et profonds, paraissent avoir été creusés par un silex, dans le but de diviser l'objet en deux parties. Il existe dans les cavernes du Périgord des polissoirs d'un très-petit volume en matière schisteuse. On voulait peut-être fabriquer des instruments de ce genre. Les portions de sable fin dont les cavités et les fissures sont remplies prouvent que ce schiste appartient à la couche diluvienne supérieure exploitée le long de la voie pour former le remblai. Quant à la roche dont il a été détaché, elle est étrangère au bassin du Loir.

3° Grès et poudingues de la période éocène [1]. Ils sont rares, mais atteignent un volume considérable, car il en est qui mesurent plus d'un mètre dans leur grand diamètre. Ces masses plus ou moins arrondies et fortement érodées ne peuvent avoir été charriées que par un courant d'une grande violence.

4° Fragments de craie roulés. Ils ne sont abondants qu'au pont des Coulis.

C'est dans la couche à cailloux roulés que se trouvent les silex travaillés.

Nous devons signaler avant tout les instruments désignés ordinairement sous le nom impropre de haches, et remarqués pour la première fois par M. Boucher de Perthes dans le diluvium de la Somme. Sur dix exemplaires que nous avons pu nous procurer, neuf appartiennent au type en fer de lance. Le dixième, qui est d'un beau travail et parfaitement conservé, se rapproche du type subtriangulaire de Pont-Levoy dont nous avons déjà fait la description. La rareté de ces haches peut s'expliquer par cette considération qu'elles proviennent presque toutes des assises voisines de la craie, qui n'affleurent qu'au fond des fossés pratiqués de chaque côté de la voie.

Les instruments tels que couteaux, grattoirs, scies, têtes de lance, têtes de flèche, et beaucoup d'autres que nous ne pouvons pas nommer, parce que nous n'en connaissons pas la destination, sont en nombre incalculable. Ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous avons rencontré là, *in situ*, dans des dépôts quaternaires bien caractérisés, presque tous les types recueillis par nous sur le sol dans les environs de Pont-Levoy.

[1] On peut constater l'âge de ces roches qui sont de même formation à la Chaume, près de Villedieu (Loir-et-Cher), où les grès sont recouverts par le travertin inférieur à *lymnea longiscata*. Comme elles se rencontrent fréquemment à l'état de blocs au-dessus de notre sol crétacé, elles ont été utilisées pendant l'âge de la pierre polie par les peuples qui nous ont laissé les monuments mégalithiques. Je puis citer, comme exemple de grès, le beau polissoir de Droué, et, comme exemple de poudingues, la pierre levée du Temple, près de la ville.

La plupart de ces objets sont roulés, et parfois même il faut un œil exercé pour les reconnaître : mais il en est qui, sans doute enfouis sur place, ont conservé leur fraîcheur primitive.

Cette question de l'âge de pierre qui préoccupe aujourd'hui le monde scientifique étant encore enveloppée de nuages, nous devons être sobres de théories. Quant aux faits, il importe de les étudier minutieusement ; c'est pourquoi nous voulons consigner ici quelques observations qui nous paraissent dignes de remarque.

La matière des objets travaillés est quelquefois le silex pris dans sa position originelle, mais le plus souvent c'est un silex à l'état de galet complètement identique à celui qui compose en majeure partie l'alluvion caillouteuse de la vallée. Il y a même certains instruments qui après avoir été roulés par les eaux ont été de nouveau taillés, puis ensuite enfouis une seconde fois là où ils sont aujourd'hui. Ce fait est rendu manifeste par des retouches fraîches qui existent sur d'anciennes facettes plus ou moins érodées.

Nous devons noter aussi que, malgré des recherches persévérantes, nous n'avons pu découvrir un seul silex qui fût décoloré et fendillé par le feu, comme il en existe assez communément sur le sol à Pont-Levoy.

Mais ce qu'il y a de plus digne d'attention peut-être dans le diluvium de Vendôme, c'est l'existence d'une incroyable quantité de très-petits instruments qui semblent n'être qu'une imitation, pour ainsi dire microscopique, des instruments d'un volume ordinaire. C'est là que nous les avons observés pour la première fois. Ils nous présentaient bien tous les caractères d'authenticité, savoir : la convexité qui résulte de la cassure conchoïdale, les retouches nombreuses, les entailles symétriques et la fréquente répétition de formes trop compliquées pour qu'on puisse les attribuer au hasard. Cependant le nombre nous effrayait. Pour éclairer la question, nous avons observé les cailloux roulés du lit actuel de la Loire : nous avons soigneusement examiné, sur la commune de Pont-Levoy, un dépôt tertiaire exploité pour l'extraction du

sable comme les dépôts quaternaires de Vendôme. Or, malgré l'identité des conditions au point de vue du transport par un courant et des chocs fortuits qui pouvaient en résulter, nous n'avons rien rencontré de semblable à ce que nous signalons ici. Le doute ne peut donc plus subsister.

Mais comment expliquer la multiplicité de ces instruments de toute dimension? Nous avouerons volontiers que cette question nous embarrasse; toutefois, nous soumettons à votre appréciation les idées suivantes:

1° Une matière première inépuisable était sous la main de nos grossiers industriels, et sans doute ils ne la ménageaient pas;

2° Le silex est une substance réfractaire qui ne se prête que difficilement à la production d'une forme intentionnelle, et par conséquent pour obtenir un instrument il fallait en ébaucher un grand nombre;

3° Le silex est inaltérable et il peut braver l'influence des agents atmosphériques,

4° La position des instruments de pierre au sein de couches plus ou moins profondes et, en tout cas, leur inutilité depuis l'invention ou l'importation des métaux, les ont protégés contre l'action destructive de l'homme.

5° Nous sommes probablement dans le faux quand nous considérons tous les silex ouvrés comme des outils pour l'industrie ou des armes pour la guerre. Il y a longtemps déjà que M. Boucher de Perthes a remarqué des silex *votifs* accumulés en nombre prodigieux dans les anciennes sépultures. Nous avons vu récemment à Paris chez M. Leguay, bien connu par ses intéressants travaux d'archéologie, une immense quantité de très-petits silex travaillés, recueillis par lui dans quelques tombeaux qui appartiennent à l'époque de la pierre polie. Ces objets sont aussi petits que les miniatures dont nous vous signalons l'existence dans notre diluvium, et généralement leurs formes sont moins soignées. Cette coutume de consacrer aux mânes des morts un si grand nombre de silex plus ou moins travaillés pouvait exister déjà pendant la première époque de l'âge de pierre, et,

en nous expliquant le nombre des instruments en général, elle nous donne en particulier la raison de ceux qui sont trop petits pour avoir été utilisés dans une industrie quelconque.

Le savant que nous venons de citer en dernier lieu s'est assuré aussi que, pendant l'âge de la pierre polie, des silex travaillés étaient jetés sur les bûchers là où existait l'usage d'incinérer. C'est peut-être à la même époque et à la même cause qu'il faut attribuer les silex de Pont-Levoy modifiés par l'action du feu. La non-existence de ce phénomène au sein de nos couches diluviennes tient peut-être à ce que, dans ces temps les plus reculés, on ne brûlait pas encore les morts. Du reste, il est naturel de supposer que l'inhumation a précédé l'incinération.

Nous pourrions poursuivre ces détails, mais étant dans l'intention de compléter prochainement notre Note en faisant figurer dans le Bulletin, si la Société le permet, les principaux types de notre diluvium[1], nous terminerons en disant la raison de l'importance que le monde savant semble attacher aujourd'hui à ces grossiers vestiges de l'industrie primitive en Europe. Ce n'est pas une simple affaire de curiosité, bien légitime pourtant quand il s'agit de connaître l'existence mystérieuse des peuples qui ont habité le pays que nous habitons et sur lesquels l'histoire est complètement muette. Il y a là en outre un grave problème de philosophie qui agite et passionne les esprits. Vous n'ignorez pas, si vous suivez la marche des idées en France, en Allemagne et en Angleterre, que le matérialisme contemporain a mis à l'ordre du jour trois questions qui sont unies logiquement comme les anneaux d'une même chaîne, savoir : la génération spontanée, la mutabilité indéfinie de l'espèce et l'origine *simienne* de l'homme. Une première monade s'est organisée d'elle-même, au sein des eaux,

[1] Les formes signalées jusqu'à ce jour dans le diluvium à cailloux roulés sont peu nombreuses, et par conséquent une monographie de nos types vendômois serait très-intéressante.

sous la triple influence de la lumière, de la chaleur et de l'électricité. Elle s'est perfectionnée graduellement en montant les degrés de l'échelle animale ; elle est devenue le singe, puis une forme intermédiaire plus voisine de l'orang-outang que le sauvage, un être sans nom précis, auquel nous devons les premiers silex taillés, et enfin l'homme, qui, marchant de progrès en progrès, en est venu à courber les lois de la nature sous le joug de sa volonté. En face de ce système, dont les conséquences antisociales sont manifestes, se dresse le spiritualisme chrétien, qui affirme positivement l'intervention directe de Dieu dans la création de l'homme comme espèce fixe et distincte, qui considère le sauvage comme un Adam dégénéré et non comme un singe perfectionné, qui reconnaît dans les plus informes débris de l'art et de l'industrie quaternaire les traces non équivoques d'une *raison* dont le quadrumane anthropomorphe est fatalement dépourvu. Entre ces deux solutions si nettement formulées, il n'existe pas de milieu. Il n'est donc plus permis aujourd'hui de jeter un voile sur le berceau de l'humanité, de nous dire avec le chef de l'éclectisme que *l'homme est né d'une sublime expansion de la nature ;* et c'est là un bien, car la vérité n'aime pas les nuages.

Nous pensons qu'il suffit d'exposer ainsi l'état actuel de ces débats scientifiques pour en faire apprécier la gravité et nous laver du reproche de jouer aux cailloux.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA

STATISTIQUE RELIGIEUSE (avt 1789) DES PAROISSES

de l'arrondissement actuel de Vendôme,

Par M. Dupré, bibliothécaire à Blois.

(Suite.)

MONTOIRE.

Mons aureus. (Saint Laurent et Saint Oustrille.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de Saint-Calais.

Cette abbaye avait à Montoire un prieuré de St-Gilles, fondé au Xe siècle par les seigneurs du pays [1], possédé en commende, au XVIe siècle, par le poëte Ronsard [2]. Le prieur de St-Gilles jouissait, dans la même ville, de quelques droits seigneuriaux et du titre de *curé-primitif.*

Avant la Révolution, Montoire comptait deux paroisses : St-Laurent et St-Oustrille [3] ; cette dernière a été supprimée.

Une chapelle de Notre-Dame de Pitié attirait, de temps immémorial, la dévotion publique à Montoire [4].

A. D. (Liasse de la paroisse St-Laurent) ; Permission accordée par l'évêque du Mans de célébrer solennellement la fête de Notre-Dame de Pitié dans la chapelle de ce nom, le vendredi avant le dimanche de la Passion, 1640. — Accord et règlement pour les sépul-

[1] De Pétigny, pp. 104 et 134.

[2] De Passac, p. 244.

[3] Ce saint patron, appelé aussi *Austregisile* (du nom latin Austregisilus), était un évêque de Bourges, mort en 624 ; sa fête est marquée au 20 mai.

[4] Notre-Dame de France, t. I, p. 174.

tures qui se feront dans ladite chapelle, 1621. — Enquête et autres procédures au sujet de la même chapelle, XVIIe siècle. — Ordonnance de l'évêque du Mans, qui institue, dans l'église paroissiale de St-Laurent, une confrérie du Saint-Sacrement, et qui en approuve les statuts (3 juillet 1658). — Autres pièces et actes épiscopaux, relatifs à la même dévotion, XVIIe et XVIIIe siècles. — Requête des habitants au comte de Vendôme, François de Bourbon, pour obtenir la réédification, dans l'intérieur de la ville, de leur église St-Laurent, qui se trouvait alors *dans les champs*, disaient-ils. — Ordonnance conforme de François de Bourbon, portant la signature autographe de ce prince (1492). — Titres de l'établissement d'une confrérie du Rosaire dans l'église de Notre-Dame de Pitié, en 1618. — Titre de l'institution de la confrérie de St-Jacques en la même église, avec les statuts approuvés, 1520. — Actes d'acquisition de plusieurs terrains pour la construction et l'agrandissement de la même église, et en particulier pour l'établissement d'une chapelle annexe du Rosaire, XVIIe siècle. — Testaments et titres de rentes au profit de la fabrique paroissiale de St-Laurent, XVIIe et XVIIIe siècles. — Testaments, titres de propriétés foncières et de rentes pour la cure, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Compte de la fabrique, de 1785 à 1788.

(Liasse de la paroisse St-Oustrille) : — Testaments, titres de propriétés et de rentes pour la fabrique et pour la cure, XVIIe et XVIIIe siècles. — Pièces sur une ancienne fondation religieuse dont il avait fallu, en 1732, réduire les charges, à cause de l'insuffisance du revenu.

Couvent d'ermites de l'ordre de Saint-Augustin, établi en 1427 par les libéralités de Louis de Bourbon, comte de Vendôme [1].

A. D. Testament de Louis Ronsard, chevalier, seigneur de La Poissonnière et gouverneur du Vendômois, en date du 13 mai 1578, qui lègue auxdits Augustins

[1] De Pétigny, p. 329. — Cauvin, Statistique du département de la Sarthe, p. 180.

une rente de deux septiers de seigle, assignée sur sa terre de La Poissonnière en Vendômois. (Ce Louis Ronsard était parent du poëte, son frère peut-être.) — Acte du 1er octobre 1594, par lequel Jacqueline du Bellay, veuve de Louis Dampierre de La Chenelière, lègue au même couvent une rente de méteil. — Titres divers de rentes et baux de biens-fonds, au profit de cette maison religieuse. — Donation par César, duc de Vendôme, auxdits Augustins, des bâtiments et de la chapelle de l'Hermitage, situés à Montoire, à la charge de quelques services religieux, 14 octobre 1659. (Une liasse.)

Le manoir de la Voûte, bâti auprès de Montoire, appartenait aux Augustins; il renfermait une chapelle de Notre-Dame de Lorrette, où se disaient, à certains jours, des messes de fondation.

Hôtel-Dieu, constitué en 1696 et 1699 par l'union de plusieurs anciennes maladreries, notamment de celles de La Madeleine et de St-Léonard de Montoire, de celles de Trôo, des Roches-l'Evêque et de Lavardin [1]. Il était administré par une commission, composée des échevins de la ville et des officiers de la justice du lieu.

A. D. Plusieurs titres de fondations religieuses faites dans la chapelle de cet hôtel-Dieu. — Fondation spéciale et à perpétuité, faite au nom des habitants et dans l'église paroissiale de St-Laurent, de messes qui devaient s'y dire pour M. et Mme de Querhoent, seigneurs de Montoire et bienfaiteurs des pauvres du pays. (Une liasse.)

La congrégation, connue encore sous le nom de *Sœurs de la Charité de Montoire,* fut instituée au XVIIe siècle, par M. Moreau, curé de la ville, mort en odeur de sainteté [2]. En 1790, elle desservait quarante-cinq

[1] Cauvin, Statistique des établissements de charité et d'instruction publique dans l'ancien diocèse du Mans, p. 58. — Annuaire de Loir-et-Cher pour 1806, p. 55.

[2] Voir sa vie imprimée.

établissements : depuis, elle a été transférée à Bourges, son chef-lieu actuel [1].

MONTROUVEAU.

(Saint Blaise.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbé de Tiron.

MORÉE.

Moræcia ou *Moresium*. (Notre Dame.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Marmoutier.

Eglise portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle. Elle s'appelait primitivement *Notre-Dame des Hautes-Forêts*, à cause du voisinage de la forêt longue *(sylva longa)*. L'abbaye de Marmoutier possédait en ce lieu le prieuré de Francheville *de Francâ Villâ*, fondé à la fin du XIe siècle [2].

A. D. Testaments, titres de rentes et baux pour la cure et pour l'église, XVIIe et XVIIIe siècles. — Compte de fabrique en 1757, avec des pièces de procédures qui s'y rapportent. (Une liasse.)

Hôpital, fondé en 1614 par M. Amelot de Chaillou, maître des requêtes. Sa sœur, madame Béon de Luxembourg, ajouta à cette fondation une donation d'héritages, spécialement destinée à l'entretien d'une sœur religieuse qui tiendrait les petites écoles de la paroisse. La maladrerie de Saint-Marc de Fréteval fut réunie plus tard à l'hospice de Morée [3].

[1] Cauvin, Statistique du département de la Sarthe, p. 186. — Le même, Recherches sur les établissements de charité, etc., p. 95, où se lit un abrégé des statuts de cette congrégation méritante.

[2] De Pétigny, p. 46, note.

[3] L'abbé Bordas, pp. 92 et 156. — De Passac, p. 65. — Annuaire de Loir-et-Cher pour 1806, p. 54.

La chapelle de Saint-Cyr, située aux environs du bourg, dépendait de l'abbaye de Marmoutier, comme le prieuré de Francheville.

NAVEIL.

Navolium (Saint Gervais.).

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Marmoutier.
Eglise portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.
L'abbaye de Marmoutier possédait un très - ancien prieuré, au village de St-Marc, dépendant de Naveil.

A. D. Titres de propriété du presbytère acquis en 1589 (XVIe et XVIIe siècles). — Baux des biens de la cure, et titres de rentes qui lui appartenaient, XVIIe et XVIIIe siècles. — Titres et procédures concernant les dîmes et novales de la paroisse. (Une liasse.)

NOURAY.

Noreium. (La Sainte Vierge.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Marmoutier.
Cette église fut donnée, en 1122, à ladite abbaye par Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, auparavant archidiacre de Vendôme[1]. Elle est inscrite au pouillé chartrain du XIIIe siècle.

OIGNY.

Oigniacum. (La Sainte Vierge.)

Diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois.
Présentateur : l'abbé de St-Calais.

A. D. Titres d'une rente foncière, XVIIe siècle.

PÉRIGNY.

Perigniacum. (Saint Lubin.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de St-Laumer.

[1] *Gallia christiana*, t. 8, col. 1135, et Mabillon, *Annal. Bénéd.*, t. 6, lib. 74.

Cette abbaye possédait, à Périgny, un prieuré fondé au XIe siècle [1]. L'église paroissiale est portée sur les bulles obtenues par l'abbaye au XIIe siècle et sur le pouillé chartrain du XIIIe.

A. D. Registre contenant l'aveu et le dénombrement des biens dudit prieuré, qui relevaient du comté de Vendôme en 1466.

Une petite liasse de titres, savoir : quelques testaments pour la cure et la fabrique, au XVIIe siècle, entre autres un testament, de 1635, qui fonde un vicariat à Périgny. — Devis, procès-verbal d'adjudication, et autres pièces concernant les travaux de restauration faits à l'église en 1786, moyennant une somme de 4,575 fr.

PEZOU.

Pizotum ou *Pezotum*. (Saint Pierre.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de la Trinité.

Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

Ancien prieuré de Ste-Catherine, donné en 1079 à l'abbaye de la Trinité [2].

A. D. Registre-minute des testaments faits par les paroissiens de Pezou et rédigés par le curé, de 1553 à 1575. — Autre registre contenant un état des biens de l'église en 1669.

En 1617, Françoise Guerry, veuve de M. Marescot, seigneur du pays, donna à la fabrique un capital de 7,200 livres pour la fondation et l'entretien d'un vicaire, qui serait en même temps chapelain du château de Chicheray, situé dans la paroisse.

[1] Histoire manuscrite (à la Bibliothèque de Blois).

[2] L'abbé Simon, t. 3, p. 283 et suiv. — De Passac, p. 67. — De Pétigny, p. 212.

LE PLESSIS-DORIN.

Plessiacum Dorini. (Saint Jean-Baptiste.)

Diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois.
Présentateur : l'abbé de St-Calais.

A. D. Titres de biens-fonds et de rentes appartenant à l'église et à la cure, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Testaments au profit de l'église, XVIe et XVIIe siècles : entre autres, celui de M. de Neveu, seigneur du Plessis-Dorin, en 1733.

LE POISLAY.

Poleium. (Saint Peregrin.)

Diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois.
Présentateur : le chapitre de la cathédrale.

A. D. Donations, testaments, titres de biens-fonds et de rentes, échanges, baux, procédures et sentences pour la fabrique, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Entre autres sentences, une de 1766 concernant une rente due à la cure.

PRAY.

(Saint Pierre.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Marmoutier.
Ancien prieuré, membre dépendant de cette abbaye.

A. D. (Une liasse.) Testaments et baux de terres, au profit de l'église et de la cure, XVIIe et XVIIIe siècles. — Deux transactions entre les religieux de Marmoutier, seigneurs de la paroisse, et le curé de Pray, au sujet des dîmes, de la portion congrue, et des droits féodaux, 1655 et 1688. Acquisition d'un terrain pour établir un nouveau cimetière, 1784.

PRUNAY.

Prunetum. (Saint Jean-Baptiste.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Pontlevoy.

Ancien prieuré de cette abbaye, existant dès le XIe siècle, et fondé en même temps que la maison-mère [1]. L'église de Prunay est portée sur la bulle du pape Clément II, en 1047, qui énumère et confirme les premières possessions de l'abbaye vendômoise [2]. La même paroisse se trouve mentionnée dans un titre de 1263 [3].

A. D. (Une liasse.) Devis, adjudication de travaux, et autres pièces concernant les réparations faites à l'église en 1787.

RENAY.

Rena. (Saint Gilles.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de la Trinité.
Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

RHODON.

Rhodo. (Saint Cloud.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Marmoutier.

A. D. Testament d'un curé de Rhodon, en 1726, qui lègue quelques terres à la boîte de la charité pour secourir les pauvres de sa paroisse. — Déclarations à terrier, fournies au censif de l'église de Rhodon par les tributaires dudit censif. (Cahier sur parchemin.)

ROCÉ.

Roceium. (Saint Pierre.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'archidiacre.

A. D. Titres de rentes, titres de propriété et baux de biens-fonds, pour la cure. — Pièces concernant la cure.

[1] L'abbé Simon, t. 3, p. 248. — De Passac, p. 88.
[2] De Launoy, Dissertation sur les anciennes chartes des priviléges de ladite abbaye (t. 3, p. 347 de ses œuvres complètes).
[3] Analyse déjà citée des documents conservés aux Archives du Mans, N° 605.

— Pièces sur les réparations faites au presbytère en 1780. — Accord du curé avec les habitants pour réunir au jardin du presbytère un ancien passage public, en 1645. (Une liasse.)

LES ROCHES-L'ÉVÊQUE
EN VENDÔMOIS.

Rochæ. (Saint Almir.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé d'Evron.

Le nom de cette paroisse lui vint de ce que l'évêque de Chartres en était seigneur, par une ancienne concession [1].

A. D. Baux des biens-fonds de la cure.

Maladrerie de peu d'importance, fermée vers 1600, par suite des désordres qui s'y étaient introduits, et de l'insuffisance de ses revenus. (Procès-verbal du 2 avril 1698, où se lisent des détails curieux sur les circonstances qui avaient amené la ruine de cette maison de charité.) Ses biens furent, en 1699, unis à l'Hôtel-Dieu de Montoire, érigé vers cette même époque [2].

Dans la paroisse des Roches se trouvait l'abbaye de la Virginité de Notre-Dame, fondée en 1220 par Jean de Montoire, comte de Vendôme [3], d'autres disent en 1247, par Pierre de Montoire, son fils et son successeur [4]. Ce couvent de Bernardines, religieuses de l'ordre de Cîteaux, a eu pour abbesses plusieurs nobles dames de l'illustre maison de Vendôme. L'église abbatiale avait été consacrée, en septembre 1283, par un archevêque de Tours [5].

[1] De Pétigny, p. 316.

[2] Cauvin, Statistique des établissements de charité et d'instruction de l'ancien diocèse du Mans, p. 58.

[3] De Pétigny, p. 213. — De Passac, p. 540. — *Gallia christiana*, t. 14, p. 540.

[4] Cauvin, Statistique du département de la Sarthe, p. 161.

[5] *Gallia christiana*, t. 14, col. 500 du texte et 92 des *Instrumenta*.

A. D. Donation d'une rente en froment au profit desdites religieuses. (Pièce égarée dans la liasse des titres de la paroisse de Ste-Gemme ci-après mentionnée.)

Deux chapelles existaient, en outre, dans cette paroisse, celle de *St-Gervais*, auprès du bourg[1], et celle de *St-Nicolas*, au village du même nom. Le titulaire de ce second bénéfice était tenu de faire l'école aux enfants de la paroisse. La chapelle de St-Nicolas, qui dépendait de l'abbaye de St-Georges-du-Bois ci-après relatée, fut unie à la cure des Roches-l'Evêque, en 1701[2].

Le bourg des Roches a vu naître Geoffroy Freslon, 46e évêque du Mans, prélat vertueux, ennemi des abus, et plein de zèle pour la discipline ecclésiastique, qu'il s'attacha particulièrement à faire revivre dans son diocèse. Il mourut en 1274[3].

ROMILLY.

Romiliacum, (La Sainte Vierge.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Saint-Avit-lès-Châteaudun.

A. D. (Une liasse.) Actes de procédure ; sentence de l'officialité de Chartres, 1572, et arrêt du parlement, 1558, au sujet d'une dîme. — Transaction sur une autre dîme, 1646. — Déclaration des biens-fonds et rentes de la cure, 1712. — Déclarations des biens de la fabrique, fournies en 1697 et 1705. — Donations et testaments, titres de rentes, pour la cure et la fabrique, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Procédures faites dans l'intérêt de l'église paroissiale, XVIIe et XVIIIe siècles.

LE ROUILLIS.

(La Madeleine.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de la Trinité.

[1] De Pétigny, p, 39.
[2] Cauvin, Statistique des établissements etc., p. 189.
[3] L'abbé Simon, t. 3, p. 359 et suiv.

Église portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

A. D. Titres des biens-fonds de la cure, et notamment du presbytère. — Ancien plan de la maison presbytérale. — Testaments et titres de rentes au profit de la fabrique, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Titres de propriété et baux des biens-fonds de l'église, mêmes siècles. — Comptes de la fabrique, de 1661 à 1757. (Une liasse.)

RUAN.

Rothomagum. (Saint Valerian.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Dunois.

Présentateur : l'abbé de La Madeleine de Châteaudun.

Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

La possession de cette église fut confirmée, en 1131, aux chanoines réguliers de l'abbaye de La Madeleine [1].

Prieuré simple, au village des Fouteaux, dépendant de l'abbaye des Bénédictins de Tyron [2].

SARGÉ.

Cergeium. (Saint Cyr et Saint Martin.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Deux paroisses : St-Cyr et St-Martin. La première subsiste seule aujourd'hui. (L'église de St-Martin a cependant été conservée, mais comme simple chapelle.)

Présentateurs : à la cure de St-Cyr, l'abbé de St-Denis-lès-Paris ; et à celle de St-Martin, le chapitre de St-Pierre de St-Calais.

La fondation de la primitive église et du bourg de Sargé est généralement attribuée à saint Julien, premier évêque du Mans, ou à saint Thuribe, son successeur immédiat [3]. — L'église de St-Cyr, avec ses dépendances, fut donnée, en 1183, par un seigneur de Mondoubleau et par un évêque du Mans, à l'abbaye bénédic-

[1] L'abbé Bordas, p. 176.
[2] Ibidem.
[3] De Pétigny, p. 66.

dictine de St-Denis-lès-Paris [1]. Cette abbaye en fit bientôt un prieuré [2].

Une paroisse de Sargé (soit St-Cyr, soit St-Martin) est mentionnée dans plusieurs chartes du XIIIe siècle, une entre autres de 1230 [3].

A. D. (Une liasse.)

— Paroisse de St-Cyr : Titre de dîme, 1714. — Pièces concernant le legs de fondation fait par M. Lebout, pour l'établissement de deux sœurs et d'un maître d'école dans ladite paroisse. — Comptes de la fabrique, de 1780 à 1788.

— Paroisse de St-Martin : Titres de rentes et de biens-fonds appartenant à l'église ou à la cure, XVIIe et XVIIIe siècles. — Titres de la maison presbytérale, XVIIIe siècle.

Dans l'église de St-Cyr, confrérie du Saint-Sacrement, à laquelle le pape Innocent II avait accordé des indulgences [4].

Prieuré simple dépendant de l'abbaye de St-Calais.

Il y eut anciennement à Sargé un établissement de Templiers.

SASNIÈRES.

Sasneriæ. (Saint Martin, abbé de Vertou.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.
Paroisse mentionnée dans un titre de 1288 [5].

[1] Histoire de cette abbaye par Dom Félibien, pp. 205 et 206. — L'abbé Bordas, Histoire du Dunois, p. 163. — Rapport de M. de Martonne sur les archives départementales, année 1861, p. xxxj (ce passage du rapport signale un recueil de pièces intéressantes sur l'église de Saint-Cyr, conservées au presbytère actuel de Sargé).

[2] De Pétigny, p. 276.

[3] Ed. Bilard, Analyse de documents des Archives départementales de la Sarthe, No 438.

[4] Rapport déjà cité de M. de Martonne.

[5] Analyse des Archives de la Sarthe, No 625.

A. D. Titres de biens-fonds et de rentes appartenant à l'église ou à la cure. — Testaments concernant des dispositions pieuses en faveur de l'une et de l'autre, XVIIe et XVIIIe siècles. — Déclaration des biens de la cure sujets aux droits de cens à terrier, 1686. — Titre de 1620 pour la boîte des trépassés. (Une liasse.)

Prieuré de la Hubaudière, fondé à la fin du XIIIe siècle pour l'ordre de Grammont par Bouchard IV, comte de Vendôme, et Hugues II, sieur de Chaumont-sur-Loire [1]. Les archives départementales de la Sarthe conservent les chartes des concessions des biens, droits et priviléges accordés à ce prieuré au XIIIe siècle [2].

SAVIGNY.

Saviniacum. (Saint Pierre.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.

On croit que cette église a été fondée, au IVe siècle, par saint Julien, premier évêque du Mans, ou par son successeur saint Thuribe [3]. En 1090, Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme, la donnait, avec ses dépendances, aux Bénédictins de la Trinité, qui formèrent en ce lieu un prieuré dit de *St-Sauveur* [4]. Il y avait une confrérie de Ste-Barbe et une du Rosaire, en 1685.

A. D. Deux liasses de titres de propriété et de baux pour ce prieuré. Une liasse spéciale pour la paroisse, savoir : — Titres de propriété et baux des biens, droits et dîmes de la cure, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Titres particuliers de la maison du presbytère, 1680 et 1725. — Titres de rentes dues à la cure ou à l'église ; testaments et autres actes en faveur des mêmes, XVIe,

[1] Cauvin, Statistique du département de la Sarthe, p. 169. — De Pétigny, p. 281.

[2] Ed. Bilard, Analyse déjà citée, N°s 588 et suiv.

[3] De Pétigny, p. 216.

[4] De Passac, p. 216, et de Pétigny, p. 222.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Adjudications de bancs dans l'église, faites par l'autorité et au nom de l'assemblée des notables habitants, XVIIIe siècle. — Compte de fabrique, 1714. — Inventaire des titres et papiers de l'église, 1739.

Registre où sont transcrits les titres-nouvels des rentes dues à la fabrique, de 1668 à 1688. — Autre registre, contenant un inventaire des titres et papiers de la même église, dressé en 1770.

SELOMMES.

Selommæ. (La Sainte Vierge.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de Bourgmoyen.

Paroisse portée sur la bulle de 1154, du cartulaire de Bourgmoyen, et sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

A. D. Donations, testaments et autres titres de biens-fonds ou de rentes pour la fabrique ; XVIIe et XVIIIe siècles, sauf un acte daté de 1521, et le procès-verbal d'arpentage et de bornage d'une pièce de terre de ladite fabrique, dressé en 1578. — Inventaire des titres, papiers, ornements et mobilier de l'église, 1754. — Comptes de la fabrique, de 1774 à 1788. (Une liasse.) Livre-registre des rentes dues à la même fabrique. XVIIIe siècle.

SOUDAY.

Soldaium ou *Soudaium.* (Saint Pierre.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de St-Vincent du Mans.

Eglise donnée avec ses dépendances, en 1070, par le seigneur du lieu à cette abbaye, qui en fit un prieuré [1].

Le village de Glatigny, qui dépend aujourd'hui de la paroisse de Souday, formait autrefois une paroisse dis-

[1] De Pétigny, p. 336. — Chalmel, Tablettes chronologiques de Touraine, p. 514.

tincte, dont la cure était à la présentation du seigneur de l'endroit[1].

En 1724, furent fondées, en faveur des deux paroisses de Souday et de Glatigny, les *petites écoles*, placées sous la direction des Sœurs de charité de Montoire. Cet établissement d'instruction populaire et gratuite jouissait de trois métairies successivement léguées par différents bienfaiteurs[2].

La chapelle *des Peschards* fut établie, en 1390, sur le territoire de Souday, par une famille qui lui donna son nom. Un décret de l'évêque du Mans, daté du 3 mai 1738, convertit ce même bénéfice en école de charité[3].

SOUGÉ.

Sougeium (Saint Quentin.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
L'évêque du Mans collateur.

A. D. (Une liasse.) Titres de rentes dues à l'église : le plus ancien est de 1494. — Procédures relatives à quelques-unes de ces rentes, XVIIIe siècle. — Comptes de la fabrique, 1764, 65 et 66. — Legs de biens-fonds à la cure pour services religieux, XVIe et XVIIe siècles. — — Legs faits, en 1647, au profit de la chapelle d'une confrérie du Rosaire, érigée en ladite église.

L'école de Sougé est qualifiée *collège* dans un testament de 1697, qui lègue 400 livres pour aider à la subsistance du principal de ce petit établissement d'instruction publique.

SAINT-AGIL.

Sanctus Agilius. (Saint Agil.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Dunois.
Présentateur : l'abbesse de St-Avit-lès-Châteaudun.

[1] Cauvin, Statistique du département de la Sarthe, p. 113.
[2] Cauvin, Statistique des établissements de charité et d'instruction publique de l'ancien diocèse du Mans, p. 98.
[3] Cauvin, Statistique des établissements, etc, p. 144.

En 1190, Hugues, vicomte de Châteaudun, fonda un prieuré de St-Agil pour les religieuses bénédictines de St-Avit[1].

A. D. Bail et plan au lavis d'un moulin dépendant dudit prieuré.

SAINT-AMAND.

S. Amandus. (Saint Amand.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'archidiacre.

Paroisse inscrite sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle, et mentionnée aussi dans un titre de 1252[2].

A. D. Etats des biens et revenus de la cure, dressés en 1614 et 1665. — Déclarations censuelles et féodales, actes de foi et hommage des propriétés de ce bénéfice. — Déclarations préalables pour le défrichement de quelques bois qui en dépendaient, de 1681 à 1785. — Titres et baux des biens-fonds de la même cure, de 1689 à 1759 : entre autres, l'acte de prise de possession d'un *prieur-curé commendataire* en 1732. — Testaments, titres de rentes, baux et procédures pour la fabrique paroissiale, du XVIe au XVIIIe siècle. — Comptes de cette même fabrique, de 1705 à 1779. (Une liasse.)

Déclaration des biens et revenus de la Boîte du Rosaire, en 1692.

Sur le territoire de St-Amand se trouve la chapelle de Notre-Dame de Villethion ou Villethiou (*Villa Thionis* ou *Villatio*), célèbre par un ancien pèlerinage en l'honneur de la Sainte Vierge. Cette dévotion a repris de nos jours une nouvelle faveur, sous les auspices de Mgr des Essarts, évêque de Blois. Le sanctuaire de Vil-

[1] L'abbé Bordas, p. 178.

[2] Ed. Bilard, Analyse des Archives du département de la Sarthe, No 591.

lethiou était autrefois le siége d'un petit prieuré dépendant de l'abbaye de St-Georges-du-Bois [1].

SAINTE-ANNE.

S. Anna. (Sainte Anne.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois.

Paroisse inscrite sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

SAINT-ARNOULT.

S. Arnulphus. (Saint Arnoult.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois.

Cette paroisse portait le nom d'un saint évêque de Gap, né à Vendôme, mort vers l'an 1074, et honoré, le 19 septembre, dans le diocèse de Blois [2].

SAINT-AVIT OU AVIT.

Avitus. (Saint Avit et la Sainte Vierge.)

Diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois.
Présentateur : l'abbé de Saint-Calais.

Paroisse inscrite au pouillé chartrain du XIIIe siècle.

Saint Avit, pieux anachorète du VIe siècle, habita, dit-on, ce lieu alors inculte et désert, avant de se fixer auprès de Châteaudun, où il fonda un monastère [3].

[1] De Pétigny, p. 55, et Pièces des Archives départementales de Loir-et-Cher. — Voir aussi l'Année de Marie, t. 2, p. 115. — Voir enfin l'excellente notice publiée en 1863 sur ce sanctuaire, par M. l'abbé Landau, curé de Chouzy-lès-Blois.

[2] Brev. Bles., 19 septembre.

[3] Brev. Bles., 17 juin, et l'abbé Bordas, p. 179.

A. D. Testaments, titres d'acquisitions et baux de biens-fonds, titres de rentes pour l'église, XVIe XVIIe et XVIIIe siècles. — Un acte concernant le presbytère, 1644. — Compte de fabrique, pour 1658 ; autre, de 1773 à 1776. — Inventaire de titres de cette même fabrique, 1717.

Prieuré de St-Avit, qualifié baronnie, appartenant à la congrégation de Cluny, possédé à titre de commende en 1644, redevenu régulier en 1789, année où l'on voit un religieux de Cluny, titulaire de ce bénéfice, en affermer les biens par un bail *in extremis*, que la Révolution ne tarda pas à résilier.

Chapelle de St-Etienne, démolie en 1733, faute de revenus suffisants pour l'entretenir [1].

SAINT - CLAUDE - FROIDMENTEL.

S. Claudius de Frigido Mantello.

Diocèse de Blois, archidiaconé de Dunois.

Présentateur : l'abbé de Saint-Laumer.

Cette abbaye possédait, en ladite paroisse, un prieuré de St-Etienne, tenu en commende en 1772.

Au siècle dernier, la paroisse de St-Claude-Froidmentel était desservie par le curé de St-Jean-Froidmentel [2]; maintenant elle est réunie à celle de Brévainville.

A. D. Titres d'acquêts et baux de biens-fonds pour l'église de St-Claude ; donations et testaments pour la même, XVIIe et XVIIIe siècles. — Titres de rentes, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Etat de ces rentes, dressé en 1697. — Déclaration du revenu général de la fabrique paroissiale en 1693. — Déclaration de ses héritages tenus à cens du prieuré de Morée, membre dépendant de l'abbaye de Marmoutier, 1776. — Etat des baux de la même fabrique, en 1739.

[1] Pièces des Archives départementales de Loir-et-Cher.

[2] L'abbé Bordas, p. 180.

A. B. Déclaration faite en 1705, des biens et revenus de la chapelle de St-Etienne, située à une certaine distance du bourg de St-Claude-Froidmentel, et dépendant aussi de l'abbaye de St-Laumer.

SAINT-FIRMIN-DES-PRÉS.

S. Firminus de Pratis. (Saint Firmin.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois.
Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

A. D. Pièces relatives aux réparations exécutées à la sacristie vers 1778, et aux difficultés que cette dépense occasionna. — Bail des biens de la fabrique paroissiale en 1784. — Compte de la même fabrique. (Une liasse.)

Dans la paroisse de St-Firmin-des-Prés se trouve une ancienne chapelle de St-Vrin, avec une fontaine sacrée. Ce sanctuaire, très-renommé dans le pays, attire, durant toute l'année, mais surtout au mois de mai, de nombreux pèlerins, qui s'y rendent pour demander la santé et les autres grâces promises à la dévotion publique [1].

SAINTE-GEMME.

Sta Gemma. (Sainte Gemme.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateurs : les religieux de Marmoutier.
Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

SAINT - HILAIRE - LA - GRAVELLE.

S. Hilarius de Calculo. (Saint Hilaire.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de Marmoutier.

[1] De Pétigny, pp. 53 et 67.

Eglise portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

SAINT-JACQUES-DES-GUÉRETS.

S. Jacobus de Blemars. (Saint Jacques-le-Majeur.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois.

SAINT-JEAN-FROIDMENTEL.

S. Joannes de frigido Mantello. (Saint Jean-Baptiste.)

Présentateur : l'abbé de St-Laumer.

Paroisse portée sur la bulle de 1107, donnée en faveur de cette abbaye, et sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle. La même bulle mentionne une église de Ste-Opportune-de-Froidmentel, depuis réduite à l'état de simple chapelle. Cette église, la première nommée en ladite bulle, était le siége et le titre d'un prieuré que les Bénédictins de Blois possédaient au même lieu [1].

A. D. Actes de foi et hommage que les curés rendirent pour certains héritages tenus en fief de seigneurs laïcs, aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Titre d'une pièce de terre, acquise par la cure en 1714. (Une liasse.)

A. B. Déclaration des biens et revenus du prieuré de Ste-Opportune, en 1692.

SAINT-LUBIN-DES-PRÉS.

S. Leobinus de Pratis. (Saint Lubin.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Dunois.
Présentateur : l'abbé de Marmoutier.

Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle. Elle a été réunie à celle de Fréteval, depuis la Révolution.

[1] L'abbé Bordas, p. 187.

A. D. Baux des terres et prés de l'église de St-Lubin, XVIIIe siècle. (Une liasse.)

A. B. Bail des biens de l'ancienne maladrerie de cette paroisse, XVIIe siècle.

SAINT - MARC - DU - COR.

S. Medardus. (Saint Médard.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de la Madeleine de Châteaudun.

Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle. Son nom devrait s'écrire *St-Mars*, abrégé de *St-Médard*, et non *St-Marc*, comme on l'écrit aujourd'hui.

A. D. Titres de biens-fonds et de rentes, testaments, baux, procédures, etc., pour le prieuré-cure et pour l'église, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Comptes de la fabrique paroissiale, de 1579 à 1789.

SAINT-MARTIN-DU-BOIS.

S. Martinus de Nemore. (Saint Martin.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois.

A. D. Titre d'une rente due au prieuré-cure de cette paroisse.

SAINT-OUEN.

S. Audoenus. (Saint Ouen.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de la Madeleine de Châteaudun (ordre des chanoines réguliers de St-Augustin).

Eglise inscrite au pouillé chartrain du XIIIe siècle.

A. D. Sentence du bailliage de Vendôme, rendue au profit de la fabrique, 1774; procédures et autres pièces se rattachant à la même affaire. — Testament d'un curé de St-Ouen, 1725. — Titres de rentes et baux de biens-fonds pour le prieuré-cure et pour la fabrique, XVIIe et XVIIIe siècles. — Longues procédures et autres pièces relatives à l'acquittement d'une fondation faite dans ladite église, en 1499 (XVIIe et XVIIIe siècles.). — Autres procédures, à l'effet d'obtenir le paiement d'une rente due à la fabrique, XVIIe et XVIIIe siècles. — Pièces concernant d'autres fondations religieuses, ainsi que des rentes constituées, au profit de la cure ou de la fabrique, XVIIIe siècle.

SAINT-PIERRE-DU-BOIS.

S. Petrus de Nemore. (Saint Pierre.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois.

Petite paroisse, maintenant réunie à St-Martin-du-Bois, ci-dessus inscrite.

A. D. Bail des biens du prieuré-cure en 1783. — Deux ordonnances de l'intendant d'Orléans, pour les réparations à faire à l'église et au presbytère, 1770 et 1782.

Abbaye de St-George-du-Bois, fondée avant 542 par le roi Childebert et la reine Ultrogothe sa femme : rétablie et augmentée en 1048 par Geoffroy Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, qui introduisit dans cette maison les chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin : elle passa, en 1726, aux Prémontrés réformés [1].

[1] *Gallia christiana* (contin.), t. 14, col. 508 et suiv. — L'abbé Voisin, Histoire des premiers évêques du Mans, p. 289, et Histoire de saint Calais, pp. 58, 59 et 60. — De Pétigny, pp. 173 et 210. — Cauvin, Statistique du département de la Sarthe, pp. 164 et 173.

SAINT-QUENTIN-DES-VARENNES.

Quintinus. (Saint Quentin.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
L'évêque du Mans collateur.

Eglise fondée, assure-t-on, au XIIe siècle, par le vénérable Hildebert, évêque du Mans, qui était, comme nous l'avons vu, originaire de Lavardin en Vendômois [1].

SAINT-RIMAY.

S. Richimirius (Saint Rimay.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbé de St-Georges-du-Bois.

Richimir, vulgairement appelé *Rimay*, saint anachorète du VIIe siècle, fonda auprès de la fontaine de Gondrée un petit monastère, qui n'existait déjà plus au XIe siècle ; mais sa chapelle demeura debout et devint même église paroissiale [2].

A. D. Quelques titres de rentes au profit de la fabrique, XVIe XVIIe et XVIIIe siècles. — Bail d'héritages dépendant de la cure, en 1777. — Donation faite à la fabrique en 1699. — Testament en faveur de la même, en 1664. (Une liasse.)

La chapelle de St-Nicolas, dotée de quelques biens-fonds, formait un petit bénéfice, situé dans cette paroisse.

TERNAY.

(Saint Pierre et Saint Paul.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbe de Tiron.

[1] De Passac, p. 83.

[2] L'abbé Simon, t. 3, p. 302, et de Pétigny, pp. 91 et suiv.

Cette abbaye possédait, à Croix-Val, dans la paroisse de Ternay, le prieuré de Ste-Madeleine, fondé sur la fin du XIIe siècle [1]. Ce bénéfice avait le titre de baronnie : le poëte Ronsard en jouissait par commende, au XVIe siècle [2]. Le théologien Collet, prêtre de la mission, naquit à Ternay, en 1693.

A. D. Titres de rentes dues à la cure, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Acquêts de biens-fonds par la même cure, XVIIe siècle. — Actes de foi et hommage, rendus par les curés, à raison d'un fief dépendant de leur cure, du XVe au XVIIIe siècle. — Bail fait, en 1788, d'une maison appartenant à la chapelle de Ste-Anne érigée dans l'église paroissiale.

LE TEMPLE.

Templum. (La Sainte Vierge.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : le commandeur de Sours et d'Arville, de l'ordre de Malte.

Cette paroisse, portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle, doit son nom à un établissement de Templiers qui existait audit lieu en l'année 1134, et qui fut supprimé avec l'ordre entier, au XIVe siècle [3].

Ancien pèlerinage établi en l'honneur de la Sainte Vierge, mais tombé en désuétude depuis 1789 [4].

THORÉ.

Toreia. (Saint Denis.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.

[1] De Pétigny, p. 281.
[2] De Passac, p. 244.
[3] De Pétigny, p. 261.
[4] Notre-Dame de France, t. 1, p. 179.

Prieuré, fondé au XIe siècle en faveur de cette abbaye [1].

A. D. Inventaire des titres et papiers de l'église, dressé en 1781. (Un registre.)

— Deux liasses de pièces :

(1re liasse) : Testaments et titres de rentes pour la cure et la fabrique, XVIIe et XVIIIe siècles. — Compte de la fabrique en 1748.

(2e liasse) : Donations, legs et autres acquêts de biens-fonds et de rentes, pour la cure et la fabrique; baux d'héritages et titres-nouvels de rentes pour les mêmes; sentences rendues au profit des mêmes, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Le plus ancien de ces actes est le testament de M. René Vimeur de Rochambeau, seigneur de la paroisse de Thoré, qui constituait une rente au profit de l'église, pour des prières spécifiées dans l'acte. — Legs à l'église de certaine somme destinée à l'achat d'une chappe de taffetas rouge, 1710. — Legs fait à la confrérie du Rosaire en 1677 et 1689. — Déclarations des biens et revenus de la cure en 1658 et 1718. — Arpentage des prés dépendant de cette même cure, en 1659.

TOURAILLES.

(Saint Jean.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

Présentateur : l'abbé de l'Epau, de l'ordre de Cîteaux, du diocèse du Mans.

Paroisse portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

TRÉHET.

(La Sainte Vierge.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.

[1] L'abbé Simon, t. 3, pp. 251 et suiv.

Ancienne maladrerie, annexée en 1696 à l'Hôtel-Dieu de Château-du-Loir [1].

A. D. Quelques titres de rentes dues à la cure ou à l'église, XVIIIe siècle. — Legs de biens-fonds à l'église sous la condition de services religieux, 1644. — Un titre de rente foncière au profit de la cure, daté de 1493.

TROO.

Trugiæ, Treuga, Troia, Trous, Trou.
(Saint Martin et Saint Jacques.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir. Présentateur : l'abbé de Marmoutier.

Prieuré de *Notre-Dame-des-Marchais*, fondé, en 1124, en faveur de cette abbaye [2]. Ce prieuré était à nomination royale, depuis la réunion de la mense abbatiale de Marmoutier à l'archevêché de Tours en 1737 [3]. L'église priorale détruite par la Révolution était un lieu de pèlerinage en l'honneur de la Sainte Vierge [4].

Eglise collégiale et paroissiale de St-Martin, érigée au XIe siècle, au moyen des libéralités de Geoffroy Martel, comte d'Anjou et du Vendômois. Le chapitre de Trôo se composait de six chanoines, dont le doyen était ordinairement curé de la paroisse [5].

Autre église paroissiale, appelée *St-Jacques*.

Maladrerie de Ste-Catherine, instituée avant le XIIIe siècle, unie en 1699 à l'Hôtel-Dieu de Montoire [6].

[1] Cauvin, Statistique des établissements de charité et d'instruction publique du département de la Sarthe, pp. 11 et 63.

[2] Mabillon, Annal. Bened., t. 6, lib. 74. — De Pétigny, pp. 32, 114 et 247.

[3] France ecclésiastique, pour l'année 1782, pp. 338 et 357.

[4] Notre-Dame de France, t. 1, p. 178.

[5] De Pétigny, p. 198, et de Passac, p. 83.

[6] De Pétigny, p. 322, et Cauvin, Etablissements de charité, etc., p. 63.

A. D. Une liasse de titres concernant le chapitre, du XVe au XVIIe siècle. — Autre liasse concernant la paroisse. — Testaments et autres titres de rentes dues à la fabrique de l'église paroissiale de St-Martin, XVIIe et XVIIIe siècles. — Testament pieux d'un ancien curé de cette paroisse, qui lègue des biens-fonds à la cure, 1694.

Pierre Leroyer, né à Trôo, fut d'abord chanoine en la cathédrale du Mans, puis archidiacre de Château-du-Loir, et enfin évêque du Mans; il mourut en 1295 ou 1296, après une seule année d'épiscopat [1]. — Son petit-neveu, Jean Leroyer, né aussi à Trôo, fut employé dans des négociations importantes, obtint l'amitié et la confiance du cardinal de La Forêt, devint évêque de Meaux, remplit avec édification les devoirs de cette charge, et mourut en 1378 [2].

[1] L'abbé Simon, p. 361.
[2] Idem, p. 363.

(La fin au prochain Bulletin.)

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDOMOIS

4e Année. — 4e Trimestre.

OCTOBRE 1865

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le 12 octobre 1865, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. Ém. Renou, président, Ch. de Lavau, vice-président; V. Dessaignes, trésorier; Nouel, conservateur-archiviste; de la Hautière, secrétaire-adjoint; Ch. Bouchet, Launay, de Nadaillac et Neilz;

Et MM. de Bodard, l'abbé Bordier, G. Boutrais, Bruland, H. de Brunier, l'abbé Caille, J. Chautard, de Dézervillers, Deshayes, Devaux, Dupuy, Duriez, Faton, Fontémoing, Gadeau, O. Gendron, d'Harcourt, Hinglais, Laillaut de Wacquand, de Linas, l'abbé Loiseau, Mareschal-Duplessis, H. de Meckenheim, D. Menard, de Monterno, Poussin, l'abbé Raue, l'abbé Renou, L. de Rochambeau, Rolland, l'abbé Roullet, de Saint-Venant, R. de Saint-Venant, J. de Saint-Venant, Souriau, de La Vallière, l'abbé Van-Wanghen.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance générale du 13 juillet 1865 est lu et adopté.

Le secrétaire-adjoint fait connaître les noms des nouveaux membres reçus par le Bureau depuis cette réunion ; ce sont :

MM. Ch. Bénier, maire de Sasnières ; l'abbé Roger, curé à Lignières ; l'abbé Rabier, curé aux Hayes ; Ch. de Galembert, propriétaire, à Etteveaux (Nièvre) ; Luce, propriétaire, au château de Maugué, commune de La Chapelle-Enchérie ; Moreau, juge de paix, à Saint-Amand (Loir-et-Cher) ; A. de Goutaut-Biron, propriétaire, au château de Courtalain (Eure-et-Loir) ; de Château-Bardon, propriétaire, à Vendôme.

Le secrétaire-adjoint annonce que la Société a perdu deux de ses membres, M. Vallée, jardinier-pépiniériste, décédé à Vendôme, et le général d'Orgoni, mort en Birmanie, à qui le musée doit sa curieuse collection d'objets de ce pays. — Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de lui consacrer une notice que nous nous efforcerons de donner plus tard.

M. le Président donne la parole à M. le conservateur-archiviste.

DESCRIPTION SOMMAIRE

des Objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 13 juillet 1865.

I. OBJETS D'ANTIQUITÉ.

1. HACHE EN PIERRE, type fer de lance, trouvée par M. l'abbé Bourgeois dans le diluvium de Vendôme (tranchée du chemin de fer), et offerte par lui à notre musée [1].

[1] Voir, au sujet de cette hache, la notice remarquable sur le diluvium de Vendôme, présentée par M. l'abbé Bourgeois à la séance du 13 juillet 1865.

2. LOT DE SILEX TAILLÉS du Grand-Pressigny. Ce lot se compose de neuf gros blocs ou *nuclei* (dits *livres de beurre* dans le pays) et d'un certain nombre d'éclats (couteaux, etc.).

Cet envoi important nous a été fait par M. Besnier, de Sasnières.

3. Quelques menus OBJETS EN BRONZE, entre autres une bague et un instrument cylindrique en os, que l'on regarde comme une flûte romaine.

Ces objets, ainsi que des monnaies qui seront décrites plus loin, proviennent du cimetière gallo-romain de Saint-Acheul. Ils ont été rapportés par M. Bourgeois (septembre 1865), qui les offre à notre musée.

4. CARABINE ESPAGNOLE, à pierre ; provenant probablement de la guerre de 1808.

Don de M. Claveau, maire de La Ville-aux-Clercs.

II. NUMISMATIQUE.

(Note de M. Bouchet.)

Nous avons reçu :

1° De M. l'entrepreneur des travaux du clocher de Morée deux pièces trouvées dans les fouilles de ce clocher, savoir :

Un Blanc au K de Charles V ;

Et une médaille satirique en cuivre, dont voici la description : D'un côté, le lion de Flandre, accroupi, est attaché par le cou à une colonne, au haut de laquelle se dresse une statue de femme. Un rat ronge le collier du lion ; on y lit INQV(*isitio*). La légende est : ROSIS LEONM (*sic pro* leonem) LORIS MVS LIBERAT. Au revers, le lion est libre ; le roi d'Espagne, Philippe II, lui présente une branche d'olivier, tandis que de l'autre main il tient caché derrière lui un carcan qu'il voudrait de nouveau lui passer autour du cou. Près du roi est le pape Grégoire XIII en grand costume pontifical. Autour on lit : LIBER REVINCIRI LEO PERNEGAT. — Allusion à l'insurrection des Pays-Bas et à

une paix trompeuse qui leur était offerte par le roi d'Espagne, en 1579, et qu'ils refusèrent en faisant frapper cette médaille comme un témoignage de leurs sentiments. Elle a été décrite et expliquée par M. de Fontenay, dans son *Manuel de l'Amateur de jetons*, p. 153-4. Elle n'est pas rare, mais notre exemplaire est bien conservé.

2° De Madame Gheerbrant :

6 pièces (3 françaises et 3 étrangères, dont 2 en argent).

Parmi les françaises, 2 jetons en cuivre :

L'un de Louis XIV (*Lentrée de la royne à Paris*) ;

L'autre : IECT. DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE BAR. Armes de Bar, couronne ducale. 16-56. Au revers : PLVS PENSER QVE DIRE. Trois pensées. — Très-bien conservé.

3° De M. Gindre de Mancy :

6 pièces (2 françaises et 4 suisses, dont 3 en argent).

Les françaises sont : une petite pièce d'argent de Louis XV, frappée à Tours (date effacée), et une médaille en commémoration de la naissance du duc de Bordeaux.

4° De M. l'abbé Delaunay, à Pont-Levoy :

Un quart d'écu de Henri III, frappé à Rennes (?). Date indistincte. — Trouvé à Montoire.

5° De M. Victor Dessaignes :

3 pièces françaises en cuivre, parmi lesquelles :

Un jeton, malheureusement bien effacé, de François d'Alençon, frère de Henri III. D'un côté, les armes de France, FRAN. D. ALEN. FIL. FR. 1578. De l'autre, un soleil au milieu des nuages. FOVET . ET . DISCVTIT.

6° De M. l'abbé Bourgeois :

10 pièces romaines en bronze, très-oxydées, provenant d'un cimetière gallo-romain de Saint-Acheul. Elles paraissent être du IVe siècle. — Plus 2 pièces relativement modernes, qu'il est difficile de déchiffrer.

7° De Madame Fournier :

Un Trajan M. B., du second consulat. — R. Figure voilée sacrifiant devant un autel. Assez bien conservé.— Cette pièce étant du second consulat, est de l'an 98 de J. C. ou première année du règne du prince. Elle porte le nom de son père adoptif en toutes lettres, NERVA, et le sien propre en abrégé, TRAIAN., suivi du surnom de Germanicus que Nerva lui avait donné en l'adoptant.

III. ARCHIVES.

Un manuscrit in-folio, sur papier, de 234 feuillets, contenant *Le compte tant en recepte que dépense rendu par deuant M. Mre le Grand Conseiller au Parlement, par Robert Crenel*[1] *solliciteur et ayant charge des affaires et procès des sieurs créanciers de deffunctz Messires François de Vandôme et Jehan de Ferrières, viuans vidames de Chartres, et de dame Béraulde de Ferrières, leur héritière, et ce, suiuant l'arrest du Parlement, en datte du XXIIe jour de feburier MDCIII.* »

Ce registre, divisé en 46 chapitres, paraît n'être, ou à peu près, qu'un long Mémoire de frais faits auprès des gens d'affaires, par suite de la ruine et de la liquidation de deux grands seigneurs[2]. On n'y trouvera aucun renseignement sur notre histoire locale ; mais il pourrait bien s'en rencontrer d'assez intéressants sur celle des vidames de Chartres, et même à un point de vue plus général. On en jugera par l'intitulé des chapitres suivants :

IIe Chap. — En l'instance pour faire sortir Madame de Beauvoir et Monsieur le vidame du château de la Ferté. — « Tout ainsy comme lon avoit fait au précedant feu Monsieur le vidame dernier décédé. » (Dans le corps du chapitre.)

IIIe Chap. — Pour la sixiesme criée des terres de Beaussart et La Ferté.

[1] Ou *Crevel*.

[2] Les Préliminaires et la Recette ne comprennent pas plus de 4 feuillets. La *mise* seule en remplit 228. Il y a 2 feuillets blancs.

IXe Chap. — Autres frais faicts à la poursuitte d'une cinquiesme criée, vente et adjudication par décret de la terre et baronnie de Confolant.

Autres chapitres relatifs aux terres de Lassay, Champlay, Maligny, Thiffaulges, Loubert, et instances contre M. de La Mothe Fénélon et les commissaires. Criées de l'hôtel et maison de Graville. Instances contre un grand nombre de personnages, entre autres contre M. le marquis de Boissy.

Le 45e chapitre nous apprend que le rendant compte était entré au service des créanciers dès le 16 juin 1583. Ainsi cette procédure durait depuis plus de vingt années ! Pendant tout ce temps, le *rendant* n'avait point été payé de ses *gages*, qui, à raison de six vingts écus par an, donnaient 2,460 écus ou 7,380 livres. — Il remontre en outre aux créanciers que durant tout ce temps il a éprouvé beaucoup de perte non-seulement par les avances qu'il lui a fallu faire, mais encore parce qu'il n'a pu placer son argent à intérêt. Enfin il a été obligé de prendre un clerc, auquel il donne gages et nourriture ; en un mot il ne peut plus supporter tous ces frais, d'autant qu'il est *un pauvre homme, chargé de neuf petits enfants.* — Nous ne savons si les créanciers se seront laissé attendrir.

On aimerait à connaître le total de cette immense procédure. Malheureusement le compte restait à faire, plusieurs articles n'ayant pas encore été taxés et demeurant en blanc.

Ce manuscrit, endommagé par l'humidité, aura besoin de quelques réparations. Il a été acheté à Paris, chez un bouquiniste, par les soins de M. A. de Rochambeau, et c'est M. Ch. de Lavau, notre vice-président, qui a bien voulu faire les frais de l'acquisition. La Société l'en remercie bien sincèrement. Ce document fera suite en quelque sorte au testament d'un autre François de Vendôme, également vidame de Chartres, en date de 1560, pièce qui a été léguée par M. de Pétigny à la bibliothèque de Vendôme [1], et qu'il avait lui-même publiée dans la *Bibliothèque de*

[1] Ce n'est qu'une copie datée de 1563.

l'Ecole des Chartes, numéro de mars-avril 1850. — (NOTE de M. BOUCHET.)

M. ROLLAND, notaire, offre quatre pièces sur parchemin ou sur papier, parmi lesquelles : Un congé militaire délivré au nommé René Verry, natif de Sougé en Vendômois, soldat au régiment royal d'infanterie, compagnie de Brunier. Mahon, 9 août 1760. Signé du chevalier Brunier (*sic*) et du colonel Du Tillet.

La Réception de René Verry, comme maître tonnelier. 29 octobre 1765. — Pièce assez curieuse.

Et un Brevet de lieutenant dans la garde nationale. 31 août 1818. Signature autographe de *Charles-Philippe*, depuis Charles X.

Nous avons reçu à titre d'échanges :

1° Les BULLETINS de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, de 1848 à 1864, et la première livraison de 1865.

2. ANALYSE DES TRAVAUX de la Société royale des Arts du Mans, depuis l'époque de son institution (1794) jusqu'à la fin de 1819. — Ire partie. Sciences mathématiques et physiques. Le Mans, 1820. 1 vol. in-8°.

3° MÉMOIRES de la Société Archéologique de Touraine. 3e et 4e trimestres 1864.

4° BULLETIN de la Société Polymathique du Morbihan. 1er semestre 1865.

5° PROCÈS-VERBAUX de la Société Dunoise. 1re année. 1865.

Par envoi du MINISTÈRE :

1° REVUE des Sociétés savantes des départements. Janvier, février, mars et avril 1865.

2° DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES accordées aux Sociétés savantes le 22 avril 1865.

3e RAPPORT fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. B. Hauréau. Lu à la séance du 7 juillet 1865. — Paris. Didot, 1865.

L'ART GAULOIS, ou Les Gaulois d'après leurs médailles, par Eugène Hucher. — Le Mans. Monnoyer, 1865. — 1re et 2e livraisons. — Abonnement de la Société.

NOTICE sur la Grotte de la Chaise (Charente), par MM. Bourgeois et Delaunay. 1 planche. — Extrait de la Revue Archéologique, 1865. — Offerte par les auteurs.

SOUVENIRS d'un Voyage en Sicile, par le baron de Galembert. — Autun, 1861. — Hommage de l'auteur.

PRIX MOYEN, par périodes quinquennales, de l'hectare de terres, pris dans les diverses communes du canton de Condé-sur-Escaut (Nord), depuis 1790 jusqu'à 1865. Relevé fait par M. Martel, notaire à Condé. Manuscrit offert par M. de Saint-Venant comme modèle d'un travail du même genre à entreprendre dans notre arrondissement.

M. Vital Duray, curé de Landelies (Belgique), nous fait hommage d'une carte intitulée : MONDE à évangéliser par les douze apôtres. Cette carte, qui fait partie de l'*Atlas Universel de l'Église,* du même auteur, contient un Planisphère dressé sur les proportions proposées par M. Mareschal-Duplessis à la Société Archéologique du Vendômois [1].

ORFÈVRERIE MÉROVINGIENNE. Les Œuvres de saint Éloi et la Verroterie cloisonnée. — P. Didron et Demichelis. 1864. Gr. in-8o, avec planches. — Don de l'auteur, M. Ch. de Linas.

Cet ouvrage a obtenu une 2e mention au Concours des Antiquités nationales de cette année. (V. Rapport de M. Hauréau à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

[1] Voir le Bulletin de 1864, p. 54.

IV. OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

1° Deux PERRUCHES empaillées. Offertes par M. Gaston DE LAVAU.

2° Une AMMONITE du terrain crétacé (moule extérieur contenant une portion de l'intérieur); provenant de Couture.

Don de MM. TRILLAUT, percepteur à Couture, et GERBAUT, carrier.

3° COQUILLES FOSSILES tertiaires (terrain subapennin de la montagne d'El-Bordj, près Mascara, province d'Oran).

Envoi de M. DE LA SAUZAYE, commandant du Génie.

Après cette lecture, on procède à l'élection indiquée par l'ordre du jour.

M. le Président rappelle qu'en vertu de la modification de l'article 8 des Statuts, un membre du Bureau pouvant être appelé à y remplir d'autres fonctions, M. Ch. de Lavau, dont la vice-présidence n'expire que dans un an, a été, à l'unanimité, présenté par le Bureau comme candidat à la présidence.

Le nombre des votants est de 41.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

PRÉSIDENT : M. Ch. de Lavau, 40 voix ;

VICE-PRÉSIDENT : M. G. Boutrais, 37 voix :

MEMBRES DU BUREAU : MM. Hinglais, 34 voix ; — de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, 40 voix ; — l'abbé Roullet, 40 voix ; — de La Vallière, 39 voix.

Les membres sortants du Bureau au 31 décembre 1865 sont MM. Ém. Renou, président ; de La Hautière, secrétaire-adjoint ; l'abbé Bourgeois, de Nadaillac et Neilz.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

SUR

LA MAISON DE RONSARD, A PARIS[1]

Par M. le cte Achillle DE ROCHAMBEAU.

LETTRE à MM. les Membres
de la Société Archéologique du Vendômois.

Messieurs,

Vous n'avez pas oublié, j'en suis convaincu, l'intéressante étude qu'un de nos plus spirituels causeurs vous a donnée en 1864 sur Ronsard, notre poëte vendômois : le travail se terminait par une provocation adressée aux chercheurs et amis du poëte. « Quelle maison habitait Ronsard à Paris? Cette maison existe-t-elle encore? » A cette demande, le respectable M. de Martonne répondit par l'organe de notre cher bibliothécaire que l'ancienne maison de Ronsard, possédée ensuite par Colletet, existait rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont, autrefois rue du Mûrier, derrière le Panthéon.

La question a été étudiée ici, depuis 1861, par des hommes très-compétents, et le résultat de leurs investigations a été de nous faire révoquer en doute la parfaite fidélité de souvenirs de notre honorable collègue.

M. Prosper Blanchemain, éditeur si apprécié de Ronsard, M. Paul Lacroix, qui a publié les œuvres choisies du poëte, enfin M. Berty, un chercheur émérite qui connaît l'ancien Paris mieux peut-être que le nouveau, ont chacun pris la plume pour défendre leur opinion à ce sujet.

Nous, modeste ouvrier de la dernière heure, nous nous sommes mis en rapport direct avec chacun de ces

[1] Voir le Bulletin de 1863, p. 43 et 90.

messieurs ; nous profiterons de leurs travaux, et si, en les complétant par nos recherches particulières, nous parvenons à élucider la question, nous serons heureux de vous avoir fait connaître un point obscur dans la vie de notre illustre compatriote.

Nous devons d'abord établir un fait certain, c'est que la maison que nous cherchons a été habitée par Guillaume Colletet après avoir appartenu à Ronsard. Colletet le dit lui-même en termes non équivoques. Mais laquelle de ses maisons était celle de Ronsard? Colletet avait eu dans son temps une réputation bien établie, il fut un de nos premiers académiciens : aussi eut-il ses moments de richesse. « Dans la maturité de son âge, dit-il dans sa Vie de Ronsard, il [1] aimoit le séjour de l'entrée du faux-bourg Saint-Marcel, à cause de la pureté de l'air et de cette agréable montagne que j'appelle son Parnasse et le mien. Et certes, je marqueray toujours d'un éternel crayon ce jour bienheureux que la faveur du ministre de nos roys [2] me donna moyen d'achepter une des maisons qu'il aimoit autrefois habiter, en ce même faux-bourg, et sans doute après celle de Baïf [3], qu'il aima le plus. » Ainsi parle Colletet ; après avoir gueusé de cette manière tout le long d'un livre, dit Tallemant des Réaux, il finit par ce sonnet :

SUR LA MAISON DE L'AUTEUR QUI ÉTOIT AUTREFOIS LA DEMEURE DE RONSARD, AU FAUBOURG SAINT-MARCEL. — 1638.

Je ne voy rien ici qui ne flatte mes yeux.
Ceste cour du Ballustre est gaye et magnifique.
Ces superbes lyons qui gardent ce portique
Adoucissent pour moy leurs regards furieux.

[1] Ronsard.
[2] Richelieu.
[3] Cette maison de Baïf, que l'on considère généralement comme le berceau de l'Académie française, était dans la rue des Fossés-Saint-Victor. Elle était occupée jusqu'à ces derniers temps par le couvent des Chanoinesses anglaises, appelé Notre-Dame de Sion ou Couvent des Anglaises. Elle a été démolie en 1860.

Ce feuillage animé d'un vent délicieux
Joint au chant des oiseaux sa tremblante musique.
Ce parterre de fleurs, par un secret magique,
Semble avoir dérobé les estoiles des cieux.

L'aimable promenoir de ces doubles allées,
Qui de prophanes pas n'ont point esté foulées,
Garde encore, ô Ronsard, les vestiges des tiens.
Etc., etc.

Ce sonnet est pour Tallemant l'objet des plus piquantes railleries; suivant lui, la cour du Ballustre a quatre pieds carrés; le feuillage est celui d'un grand mûrier dont Colletet vendait les mûres, et les allées sont de quatre pieds chacune[1]. C'est là que Guillaume filait des jours heureux avec sa Claudine adorée. « Il étoit voluptueux, dit Chevreau; et pour le tenter, il ne falloit être ni jeune ni belle. Comme il ne vouloit pas être en scandale à son voisinage, et qu'il ne pouvoit vivre sans quelque servante, il épousoit celle qu'il avoit prise, et qui n'étoit pas plus tôt morte qu'il en cherchoit quelqu'autre dont il ne manquoit pas de faire sa femme. Nous allions bien souvent manger chez luy, à condition que chacun y feroit porter son pain, son plat avec deux bouteilles de vin de Champagne ou de Bourgogne; et par ce moyen nousn'étions pas à charge à notre hôte. Il ne fournissoit qu'une vieille table de pierre, sur laquelle Ronsard, Jodelle, Belleau, Bayf, Amadis, Jamyn, etc., avoient fait en leur temps d'assez bons repas, et comme le présent nous occupoit seul, l'avenir et le passé n'y entroient jamais en ligne de compte. Claudine, avec quelques vers qu'elle chantoit, y choquoit de verre avec le premier qu'elle entreprenoit, et son cher époux M. Colletet nous recitoit, dans les intermèdes du repas, ou quelque sonnet de sa façon, ou quelque fragment de nos vieux poëtes que l'on ne retrouve pas dans leurs livres.... [2] »

[1] Tallemant des Réaux, Historiettes. Paris, chez Delloye, 1840. in-12, t. IX.

[2] Extrait des Chevræana ou Mélanges de M. Chevreau. 2 vol, in-12. Paris, chez Florentin et Pierre Delaulne. M. DC. XCVII. Biblioth. Mazar. 22616. F. G.

Tout ce que nous avons dit prouve assez, ce nous semble, que la maison dont nous venons de vous entretenir est bien, de toutes celles qu'a habitées Colletet, celle qu'il a possédée en propre et qu'a illustrée pour lui le souvenir de Ronsard. Grâce au sonnet précité, grâce aux malignes critiques de Tallemant des Réaux, nous pouvons nous la représenter avec sa cour séparée du jardin par une balustrade ; à l'entrée de ce jardin une porte dont les piliers sont surmontés de deux lions en pierre ; au milieu un magnifique mûrier, et à l'ombre de cet arbre la vieille table de pierre autour de laquelle s'étaient réunis jadis les membres de la Pléiade.

Il nous reste maintenant à chercher dans quelle rue du faubourg Saint-Marcel était située cette maison.

M. Blanchemain a découvert dans les papiers de Colletet, à la Bibliothèque du Louvre, un sonnet manuscrit de J. Leblanc, adressé à Colletet, son ami, vers 1615, qui va nous le révéler.

A M. COLLETET, SUR SA MAISON DU FAUBOURG SAINT-MARCEL.

Dans une région dite *la Morfondue,*
D'autant qu'elle est sujette au frileux Aquilon,
Colletet, embrasé des flammes d'Apollon,
Va faire maintenant sa demeure assidue.

Cette région froide à sa flamme était due :
Son feu tempérera l'hémisphère Gelon ;
Desja sa Muse y balle au son du violon,
Sous l'ombre d'un meurier par la cour espandue.

Les poëtes voisins, pour desdier ces lieux,
Ont fait un sacrifice aux domestiques dieux,
Affin que tout arrive à bien au nouvel hôte.

Garnier avec Leblanc et le père Thomas
Le trouvèrent, ayant au chef une calotte,
Et par les vins fumeux chassèrent les frimas.

A ce sonnet, Colletet répondit par ce galimatias ridicule :

GALIMATHIAS A VN POETE SCIENTIFIQUE,

Pour responce à ses vers faicts sur la maison de l'Autheur.

Grand didascale de mon fils
Le Blanc, mon docte Musagette[1]
Dont la dextre porte-sagette
Rend tous les haineux déconfits,

Tes vers que j'ayme autant qu'Iphis
Ayma la gente Anaxarette,
Ont tant exalté ma logette
Qu'elle est plus noble que Memphis.

Cotisé de cette bugade
Qui vint chez moi faire gambade
Au son du luth Aonien;

Pour ton loyer puissent tes Muses
Vaincre l'effort du Cronien
Et rendre les miennes camuses[2] !

C'est donc dans la rue des Morfondus qu'était notre maison, et c'est vers 1615 que Colletet en a fait l'acquisition. Jaillot et le plan de Gomboust nous apprennent que la rue des Morfondus s'appela ensuite rue du Puits-de-Fer, puis rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont. Les mêmes indications résultent des plans de Paris de Buret[3], architecte du roi, du plan Turgot[4], et de celui de La Caille[5].

Du reste, elle remplit bien les conditions indiquées dans le sonnet de Leblanc. Elle est située sur le versant

[1] *Musagette*,, surnom d'Apollon, chef des Muses.

[2] Poésies diverses de M. Colletet, quatorzain burlesque, sonnet 9.

[3] Le Plan de Paris, etc., par Buret, architecte du Roy.

[4] Plan de Paris, commencé en 1734, achevé en 1739, dessiné par Bretez et gravé par Lucas; appelé généralement *Plan Turgot*, parce que c'est ce dernier qui le fit exécuter.

[5] Plan de la Ville, Cité et Université de Paris, ses Faubourgs et ses Environs, par La Caille, 1714.

nord-est de la montagne Sainte-Geneviève, et doit être bien sujette l'hiver au *frileux Aquilon*. Cette rue semble, nous ne savons à quel titre, avoir été le séjour privilégié de plus d'un écrivain célèbre : après Ronsard y vécut Pascal, puis ensuite Rollin, dont la demeure est encore signalée par une inscription.

M. de Martonne dit que la rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont s'appelait, au temps de Ronsard, rue du Mûrier. Nous le croyons dans l'erreur : nous avons examiné avec attention plusieurs plans de Paris, et nous y avons acquis la conviction que ces deux rues ont toujours été parfaitement distinctes. La rue du Mûrier s'appelait d'abord rue *Pavée*. Elle prend le nom de rue du *Meurier* vers le XVe siècle. Le plan Turgot indique bien la rue du Meurier ou Mûrier, tenant à la rue Saint-Victor et aboutissant à la rue Traversine, entre la rue du Paon et la rue Saint-Nicolas, près Saint-Nicolas-du-Ghardonnet et la rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont ou des Morfondus, commençant à la rue Contrescarpe et finissant à la rue Lacépède. La Caille, de quelques années antérieur à Ronsard, marque aux mêmes endroits la rue du Meurier, qui possédait de son temps 15 maisons et 2 lanternes, et la rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont ou des Morfondus.

Maintenant que nous avons démontré l'identité de la maison de Ronsard et de celle de Colletet, maintenant que nous avons indiqué le quartier et la rue qu'elle occupait (car hélas ! il n'en reste plus trace depuis longtemps, et, sans doute, c'est dans sa plus tendre jeunesse que M. de Martonne a vu les lions qui en gardaient le portique), il nous reste, pour être complet, à en fixer l'emplacement exact.

M. Berty s'est chargé de cette partie du programme : il a fait des recherches dans les archives de l'abbaye Sainte-Geneviève, dont le fief comprenait la rue du Mûrier et la rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont. Il a trouvé dans le censier de 1646, sous la rubrique de « Rue du Puitz-de-Fer, *aliàs* des Morfondus, » les paragraphes suivants : « Me Guillaume Colletet, advocat au Parle-

ment et au Conseil du Roy, pour une maison où est pour enseigne *L'Image de Sainct Nicolas,* qu'il a acquise de Nicolas Lefèvre, douse deniers parisis.... XII *d.* — *Iceluy,* pour une maison suivant, où est pour enseigne *L'Image de Sainct François,* qui fut à Guillaume Massieu, à cause de sa femme, fille de Lucian de la Mare, quatorze deniers parisis. Pour ce.... XIIII *d.* — Gilles Naudé, controlleur des décimes du Nivernois, pour une maison par luy acquise dudit sieur Colletet, advocat, qui fut à Jean Massieu, à cause de sa femme, fille de Lucien de la Mare, à laquelle maison est pour enseigne *Le Coffin d'Or,* quatorze deniers parisis. Pour ce.... XIIII *d.* (Arch. de l'Empire, reg. S, 1635, f° 106, 2°.) »

Un autre censier de 1636 confirme ces détails (Reg. S., 1634, f° 106, 2°), et l'on voit, par celui de 1663, que la maison de Saint-Nicolas appartenait alors au potier de terre Guillaume Marboutin, qui en avait été *ensaisiné* dès le 4 septembre 1653. Guillaume Colletet s'en défit donc plusieurs années avant de mourir, puis il décéda en 1659. Les trois maisons qu'il possédait en forment aujourd'hui quatre, distinguées par les n°s 33, 35, 37, et 39. Ce sont de très-petites habitations, sans cour ni porte cochère, et derrière lesquelles se voient quelques petits bosquets. Elles sont très-légèrement construites, et paraissent remonter à un siècle tout au plus; nous les avons visitées autant que possible, sans avoir pu y découvrir le moindre vestige du passé.

Nous avons avancé plus haut que, contrairement aux allégations de M. de Martonne, la rue Neuve-St-Etienne-du-Mont ne s'était jamais appelée rue du *Mûrier.* Ce qui a peut-être induit en erreur notre honorable collègue, c'est que François Colletet, fils de Guillaume, a habité la rue du Mûrier. M. Paul Lacroix pense même que c'est là qu'il faut chercher la maison de Ronsard. Entre autres arguments, il allègue que la maison de Guillaume Colletet renfermait un mûrier, objet des railleries de Tallemant des Réaux, et il suppose que ce mûrier a donné son nom à l'ancienne rue Pavée, à cause de la

célébrité des réunions de la Pléiade à l'ombre de cet arbre. Puis il nous présente le journal des affiches, édité par François Colletet en 1676, qui porte ce titre : *Journal des avis et des affaires de Paris, contenant ce qui s'y passe tous les jours de plus considérable pour le bien public.* (Paris, du Bureau des journaux des avis et affaires publiques, rue du Meurier, proche Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 1676, in-4° de 152 pages.) A la fin de chaque numéro, on annonce que « Les cahiers du journal se distribuent tous les jeudis chez le sieur Colletet, rue du Meurier, proche Saint-Nicolas-du-Chardonnet. » A ces arguments nous répondrons que la rue du Mûrier portait ce nom bien avant Ronsard ; ensuite, nous lui dirons, avec M. Berty, que les maisons possédées par Guill. Colletet de 1646 à 1653, et celle possédée ou plutôt *habitée* par Francois Colletet, son fils, en 1676, n'ont aucun caractère d'identité, et que d'ailleurs Colletet n'aurait pu considérer comme située à l'entrée du faubourg Saint-Marcel, une maison de la rue du Mûrier, puisqu'elle se trouvait en deçà du mur de Philippe-Auguste. Puis, dans la rue du Mûrier, pas la moindre trace du nom de *Morfondus,* tandis que la rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont, qui est froide en hiver, peut avoir mérité d'abord le qualificatif qui est devenu son nom propre.

Enfin, nous avons étudié avec soin la physionomie actuelle des deux rues. Dans la rue Saint-Etienne-du-Mont. tout est moderne, et par conséquent la maison de Ronsard peut y avoir existé au siècle dernier sans qu'il en reste vestige. La rue du Mûrier, au contraire, renferme un assez grand nombre d'anciens hôtels paraissant remonter à l'ancien Paris, au Paris du XVe ou XVIe siècle. Les maisons sont bâties en bonnes pierres de taille et les murs noircis par le temps. Il y a presque partout des cours, jadis assez grandes, aujourd'hui encombrées d'affreuses masures en planches disjointes ; les anciens salons sont devenus les bouges d'une population hétéroclite, qui remplace les vitres par des papiers huilés et les antiques bahuts par des tas de chiffons infects et la

hotte traditionnelle. Mais pas de traces de lions de pierre, pas apparence de jardins, ni même de la place qu'ils auraient pu occuper.

Colletet avait eu, nous l'avons dit, des moments de richesse ; il avait ses maisons *intra muros*, dont nous avons parlé. Chevreau le trouve un *admirable tempérament* et vante sa complaisance. Il parle de ses nombreuses habitations ; il est vrai qu'à l'époque de Colletet (1598-1659) les maisons ne coûtaient pas cher ; aussi notre poëte dit :

J'ay des maisons aux champs, j'ay des maisons en ville.

Ces maisons, Chevreau les croit *in partibus infidelium*. Nous pensons que c'est à tort : si elles n'ont pas toutes les qualités et les splendeurs dont Colletet se plaît à revêtir tout ce qui lui appartient, au moins elles ont existé.

Tallemant des Réaux, qui ne flatte pas le poëte, comme nous l'avons vu, dit sérieusement que Guillaume Colletet avait à Runguis, à trois lieues de Paris, sur la route de Choisy à Versailles un *Juguriolum* (cabane, maisonnette) [1], et le poëte dit lui-même quelque part :

J'abandonne la cour puisqu'elle m'abandonne.

. . . . . .

Je veux porter ailleurs la lyre que je sonne [2].

. . . . . .

Mon jardin, mon vallon, mon bois et mon ruisseau,
Exerceront chez moi ma lyre peu commune.

Telle était, en 1651 une des propriétés de Colletet ; ce luxe d'une maison de campagne nous paraît du reste le dernier crépuscule de sa richesse. Il finit par tomber dans le dénûment, et fut obligé de vendre l'ancienne maison de Ronsard, la maison de *Sainct-Nicolas*, en

[1] Tallemant des Réaux, Historiettes. Paris, Delloye, 1840, in-12, t. IX, p. 184.

[2] Poésies diverses de M. Colletet, Amours de Claudine ; Retraite des Muses, Sonnet, 42 (an 1661).

1653, six avant sa mort, au potier de terre Guillaume Marboutin. Son inconduite l'avait réduit à la misère, et les trois servantes qu'il épousa successivement prirent si bien l'intérêt du ménage, qu'il ne laissa à *M. son fils*, dit Chevreau, *que le nom de Colletet pour tout héritage*. Du reste, il paraît que le nom de Colletet ne valait pas grand'chose, car le pauvre François, crotté jusqu'à l'échine, allait quêter son pain de cuisine en cuisine[1]. Où demeurait-il? Il demeurait partout; à chaque instant il changeait de gîte, comme ceux qui n'ont pas de quoi payer leur loyer et qu'un propriétaire inflexible met rigoureusement à la porte. Toujours est-il qu'en 1660 il demeurait près la porte Saint-Michel; dans une lettre burlesque que François écrivait, le 10 mars de cette année, à M. Richelet, professeur au collége de Vitry-le-Français, il lui donne son adresse :

Près de la *Porte Saint Michel*,
Chez Madame Robert, mercière,
Voisine d'une chandelière.... [2]

Dans le même recueil se trouve une autre épître qu'il adresse à M. de Riantz, et qu'il date de la *Porte-Saint-Marcel*. Vers 1665, date de la première édition du *Tracas de Paris*, il habite la paroisse Saint-Médard; enfin, vers 1676, on le retrouve rue du Mûrier, sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont. Il nous serait difficile de reconnaître dans ce pauvre diable le propriétaire de la maison de Ronsard.

[1] Boileau.

[2] Poésies manuscrites de Colletet, Bibl. du Louvre, n° 2598.

HANS SACHS

Par M. Hinglais.

Messieurs,

Le poëte pour lequel je demande l'hospitalité de votre Bulletin, a eu le bonheur d'être à la fois un auteur éminent et un honnête homme. Les Allemands l'appellent *notre* Hans Sachs, notre *bon* Hans Sachs. Sa gloire n'a pas eu cet éclat fugitif qui s'éteint avec la vie et qui force le biographe de l'avenir à user de toutes les ressources de la rhétorique pour remettre quelques chairs sur des ossements desséchés. Hans Sachs, pour me servir d'une comparaison chère à ses compatriotes, a été comme ces astres remarquables qui s'éclipsent de temps à autre pour reparaître avec une lumière toujours plus pure et plus radieuse. Il semble que ces éclipses soient nécessaires pour tempérer la monotonie d'une gloire interrompue, et pour amener les explosions d'enthousiasme qui retentissent, comme à l'apparition d'un souverain, chaque fois que de vieux maîtres oubliés sont rappelés à la mémoire des peuples.

L'Allemagne du moyen âge eut deux époques particulièrement fécondes en œuvres poétiques; celle des *Minnesinger*, appelée aussi période souabe, qui commence avec le règne des Hohenstauffen et s'arrête à l'origine des universités allemandes (1137-1346); et celle des *Meistersinger*, ou période rhénane, qui prend naissance avec les universités et dure jusqu'au commencement des temps modernes, jusqu'à ce prodigieux mouvement que la Réforme de Luther opéra aussi bien dans la littérature que dans l'Eglise (1346-1523). Les noms de période *souabe*, période *rhénane*, de même que celui de période *saxonne* donné à l'époque de Luther, indiquent les principaux dialectes alors en honneur.

Les minnesinger, chanteurs d'amour et de grands coups d'épée, représentent la chevalerie dans le domaine des lettres. Presque tous étaient nobles, et leurs accents, toujours mélodieux et inspirés, s'élèvent souvent à une hauteur que n'ont pas dépassée les poëtes des temps les plus heureux de la littérature allemande.

Mais quand les discordes qui naquirent à la chute des Hohenstauffen eurent plongé la noblesse dans les brigandages de la guerre civile, les muses effarouchées s'enfuirent loin d'elle, et se réfugièrent dans les rangs les plus humbles de la bourgeoisie. Les artisans les accueillirent, et, pour leur donner une retraite plus sûre, ils s'établirent en corporations de poëtes où l'on prenait ses grades, comme dans les corporations de métiers, depuis celui de *compagnon-chanteur* jusqu'à celui de *maître*. Cette hospitalité porta ses fruits : vivant avec le peuple, les muses se firent son écho ; elles en prirent le ton satirique et railleur, mais aussi le bon sens et la droiture ; elles perdirent l'esprit délicat, sublime et chevaleresque, qu'elles avaient eu avec les minnesinger ; mais avec les meistersinger, leur langage, rigoureusement asservi à la mesure du vers, répandit dans les masses le respect de la justice et de la morale, et vengea l'une et l'autre des outrages qu'elles subissaient dans les classes plus élevées de la société.

Notre vanité nationale et notre dédain pour tout ce dont nous n'avons pas l'initiative, nous ont bien fait connaître superficiellement les productions des minnesinger, élèves, plus grands que leurs maîtres, des ménestrels français ; mais nous ignorons si complétement les maîtres-chanteurs, que nous avons regardé comme un phénomène unique l'apparition en ce siècle d'artisans-poëtes comme Reboul et Jasmin. Pour les rattacher au passé, nous avons exhumé de sa profonde sépulture maître Adam, le charpentier ; mais personne, que je sache, n'a songé aux maîtres-chanteurs si nombreux en Allemagne que la seule ville de Nuremberg en eut jusqu'à deux cent cinquante fréquentant en même temps les écoles de maîtrise.

Hans Sachs, surnommé *le dernier et le maître* des maîtres-chanteurs, naquit en cette ville fortunée, en 1494. Son père était tailleur ; lui-même exerça l'état de cordonnier : un tisserand, Léonard Nunnenbeck, fut son premier maître en poésie, et lui communiqua la connaissance de la *tablature*, le code poétique des meistersinger. A dix-sept ans, il entreprit son tour d'Europe, et visita successivement toutes les villes renommées par leurs écoles de chant. Cinq ans après, également perfectionné dans sa double profession de cordonnier et de poëte, il revint s'établir dans sa ville natale, et commença la longue série de ses œuvres par une *Ode à la Trinité*. Dès lors plus de repos dans sa laborieuse carrière : des lectures multipliées, sérieuses et variées, occupèrent ses loisirs et lui rendirent familiers, non-seulement les écrivains de son temps et de son pays, mais aussi les auteurs grecs et latins dont il lisait les œuvres dans les traductions paraphrasées du XVIe siècle.

Quelque longue qu'ait été sa vie, quelque féconde sa facilité à écrire en vers, on se demande avec étonnement comment cet artisan, obligé de pourvoir par son travail manuel aux besoins d'une femme et de sept enfants, a trouvé le temps de composer les 6048 pièces, très-étendues pour la plupart, qui forment la somme de ses œuvres, et dont le quart seulement, parvenu jusqu'à nous, remplit cinq volumes in-f^o^. C'est ici que l'on se rappelle la légende du malin esprit refusant de tenter le solitaire adonné au travail : en effet, dans une existence de quatre-vingt-deux ans, les historiens de Hans Sachs ne trouvent pas un devoir négligé, pas une action blâmable. Il vieillit doucement, entouré du respect et de l'affection de ses concitoyens. Supérieur à la fortune, il porta d'une âme égale la douleur que la mort de tous les siens appesantit sur lui. Un de ses élèves, le cordonnier Adam Puschmann, nous le montre dans la dernière année de sa vie, alors que ses facultés intellectuelles entraient déjà dans ce repos avant-coureur chez les vieillards du repos éternel de la tombe.

« Dans une salle, dit Puschmann, percée de fenêtres par lesquelles on pouvait voir les fruits des jardins d'alentour, se trouvait une table couverte d'un tapis de soie verte. A cette table était assis un vieillard, gris et blanc comme une colombe ; une grande barbe lui descendait sur la poitrine, et ses yeux s'arrêtaient sur les pages d'un grand livre richement garni d'or et posé devant lui sur un pupitre. Sur des bancs tout auprès se voyait une foule de gros livres précieux, tous bien ferrés, et sur lesquels le vieux maître portait de temps en temps ses regards. Quiconque venait auprès du vieux maître dans cette belle salle et le saluait de loin, le vieux maître le regardait sans rien dire ; seulement il inclinait silencieusement vers lui son chef affaibli, car sa parole et son ouïe tendaient à leur déclin, et ses facultés affaiblies se mouraient dans leur source. »

Qui de nous, Messieurs, à ce touchant tableau, ne songe au doux soleil d'automne s'éteignant lentement à l'horizon, après une journée qui a porté partout la joie tranquille, le bien-être et la chaleur ?

Hans Sachs a cultivé tous les genres de poésie ; s'il n'en a porté aucun à la perfection, il a su se tenir au-dessus de la médiocrité qui ne résiste pas à l'épreuve du temps. Toujours aimable et séduisante, parfois acerbe et railleuse, sa naïveté est souvent noble, élevée, sublime. Ce qui rendra ses œuvres impérissables, c'est qu'elles sont la peinture parfaite du temps où vivait notre poëte. Partout s'y montrent la pureté des mœurs, la naïve franchise, le dévouement constant et loyal, l'amour de la famille et du foyer, modestes mais si aimables et si précieuses vertus de la race allemande. Hans Sachs excella surtout dans les contes et récits dont il prenait les sujets dans la mythologie, dans l'histoire, dans la Bible, ou dans les Nouvelles en vogue de son temps. Le plus souvent cité est celui que j'ai essayé de traduire en vers français, en lui conservant, autant que le comporte notre langue, sa naïve simplicité. Puisse la lecture de cette pièce nous donner une

idée de la manière d'écrire du vieux maître, et vous imprimer dans l'âme pour son nom respecté un souvenir d'amour et de vénération !

SAINT PIERRE ET LA CHÈVRE.

Au temps où Jésus-Christ était encor sur terre
Et qu'avec lui marchait saint Pierre,
D'un village sortant un jour,
L'apôtre commença tout près d'un carrefour :
« O Seigneur Dieu, mon maître,
Combien m'étonne ta bonté ;
La toute-puissance est ton être,
Et cependant en vérité,
Sans que cela t'inquiète,
Partout dans ce pauvre univers
Tout va sans cesse de travers,
Comme le dit Habacuc, le prophète.
La force et l'injustice en place du bon droit ;
L'équité sans appui, les talents sans issues ;
L'impiété l'emportant sur la foi ;
Toutes doctrines confondues,
Comme poissons dans l'Océan ;
L'un toujours l'autre dévorant,
Le bon traqué par le méchant.
Ainsi tout marche à la dérive
En tous états,
En haut, en bas.
N'importe quelle chose arrive,
Tu la vois, tu te tais !
On dirait que fort peu vraiment il t'en soucie
Et que tu n'y peux mais !
Cependant pour briser les efforts de l'impie,
De ta foudre ta main n'a qu'à saisir les traits.
Oh ! que ne suis-je Dieu seulement une année !
Que ne m'est pour ce temps ta puissance donnée !
J'y veillerais bien autrement.
Tout le long de l'échelle
De la condition mortelle

Quel plus sage gouvernement !
Cette main briserait usure, perfidie,
Rébellions, vol, incendie ;
Et la paix, grâce à moi, régnerait dans la vie. —
Çà, Pierre, dis-moi donc, répondit le Seigneur,
Penses-tu nous fournir plus sage directeur ;
Mieux régler toute chose et porter sur la terre
Ton aide aux gens pieux, aux méchants ta colère ? —
Et saint Pierre de répéter :
« J'établirais, je te l'assure,
Dans ce monde plus de mesure,
Et tout ce pêle-mêle en voudrais bien ôter
Pour une meilleure ordonnance. »
Lors le Seigneur dit : « Prends donc ma puissance,
Pierre, je te mets en mon lieu,
Aujourd'hui tu seras bon Dieu.
Agis et commande à ta guise ;
Sois bienveillant ou rigoureux,
Bon, secourable ou dur aux malheureux.
Dispense le beau temps, ou bien tout écraser.
Tu peux punir, tu peux récompenser,
Soutenir, épargner, ou la pluie et la bise.
En un mot que ma force à ton bras appartienne,
De ce jour elle est tienne. » —
Et des mains du Seigneur
Le sceptre va parer celles du serviteur.
Pierre ne se sent pas de joie,
La puissance lui sied si bien !

Voici paraître sur la voie
Une vieille au tremblant maintien,
Les pieds nus, en haillons, la face pâle et sèche,
Qui va menant sa chèvre en quête d'herbe fraîche.
Jusques au carrefour lentement elle vient ;
Et là : « Va donc, au nom de Dieu, dit-elle ;
Dieu te conserve et te prenne en tutelle
Contre le loup, contre le mauvais temps !
Jamais plus loin qu'ici ne t'ai-je accompagnée ;
Si je ne gagnais pas chaque jour ma journée,
Je n'aurais pas de pain, ni mes petits enfants.
Va donc, où tu pourras, quêter ta nourriture,

Et que la main de Dieu t'assure ! » —
La pauvresse à ces mots regagne le hameau
Et laisse la chevrette aller seule au coteau.
Alors le Seigneur dit à Pierre :
« De cette pauvre femme entends-tu la prière?
Il te faut prendre en pitié sa misère ;
Et puisque de bon Dieu tu portes qualité,
C'est un devoir de cette dignité
De conserver sa chèvre en ta garde assidue,
Et d'exaucer sa prière ingénue.
Jusqu'au soir il te faut veiller
Qu'elle n'aille se fourvoyer
Dans les buissons ; qu'aux larrons cherchant proie,
Aux loups, aux ours elle n'échoie ;
Que saine en son logis, sur le déclin du jour.
Auprès de sa maîtresse elle soit de retour.
A l'œuvre donc et du courage ! » —
Du Christ écoutant le langage,
De l'animal Pierre se fait pasteur,
Et le conduit au pâturage.
Pauvre disciple, quel labeur !
La bique était d'humeur joyeuse,
Jeune, vive et capricieuse.
La voilà déjà loin de lui !
A droite, à gauche elle s'enfuit,
Dans la pâture court et saute,
Tantôt grimpe au rocher, tantôt descend la côte,
Ou disparaît çà, là, dans les épais buissons.
Soupirant, essoufflé, la gorge haletante,
Pierre poursuit ses écarts vagabonds ;
Et du soleil la chaleur accablante
A ruisseaux sur son corps fait couler la sueur.
Le vieillard sans repos consume la journée.
Enfin, lorsque bien tard, brisé de son labeur,
La chèvre en sa chaumine est par lui ramenée,
Il s'arrête épuisé, sans force et sans vigueur.
Avec un doux souris Jésus le considère :
« De mon pouvoir, dit-il, veux-tu plus longtemps, Pierre ? —
Mon bon Seigneur, répond le téméraire,
Reprends ton sceptre et ton pouvoir ;
Puissè-je ne jamais me voir

Gérant de ta toute-puissance !
D'une chevrette ma prudence,
Malgré tous mes efforts, mes soins et mes tracas,
A peine, je le sens, peut diriger les pas.
Seigneur, pardonne à ma folie !
Aussi longue que soit ma vie,
Je ne veux plus te blâmer désormais. —
Ainsi fais, tu vivras dans une heureuse paix,
Dit le Seigneur ; et vois sans défiance
Du monde entre mes mains reposer l'ordonnance. »

RENSEIGNEMENTS

SUR LA

STATISTIQUE RELIGIEUSE (avt 1789) DES PAROISSES

de l'arrondissement actuel de Vendôme,

Par M. Dupré, bibliothécaire à Blois.

(Suite et fin.)

VENDOME.

Vindocinium [1].

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

L'origine de cet archidiaconé, comme celui de Blois, remonte à la division primitive de l'ancien diocèse de Chartres, dont le Blésois et le Vendômois faisaient partie [2]. L'archidiaconé de Vendôme entra dans la composition du nouveau diocèse de Blois, formé en 1698.

§ I. ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-GEORGES.

Geoffroy-Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, fonda cette église en 1032 (ou 1047), tout auprès du Château, dont elle devint le sanctuaire domestique et la *sainte chapelle* [3]. En dernier lieu, le chapitre de St-

[1] On attribue communément cette circonscription à saint Lubin, évêque de Chartres, qui vivait au VIe siècle de l'ère chrétienne. (Chevart, Histoire de Chartres, t. I, p. 269.)

[2] Les ouvrages de l'abbé Simon, de M. de Passac et de M. de Pétigny, sur Vendôme et le Vendômois, me dispensent d'entrer dans les détails du sujet; je me bornerai donc à un résumé très-succinct de ces publications estimables, en ce qui concerne les établissements religieux de Vendôme.

[3] De Passac, p. 20, et de Pétigny, p. 173.

Georges se composait de douze chanoines titulaires, sept hebdomadiers, et deux vicaires chapelains [1].

A. D. Vingt-une liasses de titres, dont plusieurs paraissent fort anciens [2].

§ II. PAROISSES.

Saint-Martin.

Présentateur : l'archidiacre.

Cette église fut bâtie, dit-on, sur le lieu même où saint Martin, allant de Tours à Chartres, aurait annoncé l'évangile au peuple encore païen, et aurait ressuscité un enfant, comme le rapporte son historien Sulpice Sévère [3].

A. D. Inventaires des titres et nécrologie (9 registres in-folio). Plus trois liasses de titres. A l'aide de ces documents, M. de Martonne, archiviste, a pu donner sur ladite paroisse un travail complet et très-bien fait, auquel nous renvoyons les curieux [4]; on y trouvera largement traité tout ce qui regarde les vicissitudes historiques, le patrimoine, l'administration, les institutions pieuses et charitables de cette paroisse, la plus ancienne et longtemps la seule qu'ait eue la ville de Vendôme. Entre autres confréries, celle de la sainte Vierge y florissait [5].

Saint-Lubin.

Présentateur : l'abbé de Saint-Georges-du-Bois.

Eglise fondée vers la fin du VIe siècle, comme simple

[1] Calendrier historique de l'Orléanais pour 1789, p. 193.

[2] L'abbé Simon en a relevé un grand nombre (T. I, *passim*).

[3] De Pétigny, p. 170.

[4] Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Blois, t. VI, pp. 3 à 98.

[5] Notre-Dame de France, p. 177.

chapelle, par saint Bouchard, pieux solitaire, disciple de saint Lubin, évêque de Chartres ; érigée plus tard en paroisse [1].

A. D. Une liasse de titres des biens-fonds et des rentes, de baux, de procédures, etc. Parmi ces pièces diverses, on remarque un questionnaire de statistique religieuse, adressé au curé par l'évêque de Chartres en 1692, avec les réponses écrites en marge. (C'est le seul document de ce genre que nous puissions signaler dans les Archives de la Préfecture : il serait à désirer que ce dépôt fournît des renseignements semblables pour d'autres paroisses.)

Saint-Bié ou Bienheuré *(Beatus)*.

Présentateur : l'archidiacre.

La *Chapelle de Saint-Bienheuré* fut bâtie sur la grotte même que ce saint solitaire avait habitée, et dans laquelle son corps reposait : cette grotte et le dragon qui s'y cachait d'abord font le sujet d'une légende miraculeuse accréditée dans le pays [2]. La chapelle, devenue ensuite église paroissiale, fut donnée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme avant 1047, puisqu'elle figurait déjà dans une bulle datée de cette année, et confirmative des possessions du monastère bénédictin [3].

A. D. Une liasse de titres.

La Madeleine.

Présentateur : l'archidiacre.

Eglise érigée en 1474, comme simple succursale de la paroisse, et devenue paroissiale en 1487 [4].

[1] De Pétigny, p. 85, et de Passac, p. 48.

[2] Bréviaire de Blois, 8 mai, et de Pétigny, pp. 71 et suiv.

[3] De Passac, p. 47, et l'abbé Simon, t. III, p. 62.

[4] De Pétigny, p. 331, et note de p. 332. — De Passac, p. 47.

A. D. Trois liasses de titres.

Nota. — En 1789, il y avait donc à Vendôme quatre paroisses : Saint-Martin et la Madeleine pour la ville *intrà muros*, Saint-Lubin et Saint-Bienheuré pour les deux faubourgs de mêmes noms. Depuis, la paroisse Saint-Martin a été transférée dans l'église abbatiale de la Trinité ci-après mentionnée ; celles de Saint-Lubin et Saint-Bienheuré ont été supprimées, et leurs églises démolies. L'église de Saint-Martin a été pareillement détruite de nos jours, à l'exception du clocher. Seule des quatre anciennes paroisses de Vendôme, la Madeleine a conservé son église d'autrefois.

§ III. CHAPELLES ET PRIEURÉS.

L'origine de la chapelle de *Saint-Pierre-la-Motte*, située au bord du Loir, paraissait remonter jusqu'aux temps mérovingiens[1] ; dans le XIe siècle, elle passa sous la dépendance du chapitre de Saint-Georges[2].

La chapelle de *Saint-Denis*, bâtie hors la ville, à l'Ilette, sur l'ancienne route de Paris[3], a été détruite avant la fin du XVIIIe siècle[4].

La chapelle de *Saint-Jacques-du-Bourbier* (au faubourg Saint-Georges), ruinée pendant les guerres de religion, n'était plus, au siècle dernier, qu'un pauvre bénéfice[5].

[1] De Pétigny, p. 86.

[2] De Pétigny, p. 174. Voir aussi, sur le registre de la bibliothèque de Blois, la déclaration des revenus de ce bénéfice en 1705.

[3] De Pétigny, p. 349.

[4] L'abbé Simon, t. III, p. 201.

[5] Déclaration des revenus de cette chapelle en 1705, f°s 150 et 151 du registre des biens de main morte de l'ancien diocèse de Blois (Bibliothèque communale).

Le prieuré de *Saint-Léonard,* contigu à l'église de Saint-Lubin, appartenait à l'ordre de Premontré[1].

Le prieuré de *Saint-Médard-lès-Vendôme* (vulgairement appelé *Saint-Mars* ou *Saint-Marc*) avait été fondé, au XIe siècle, par les bénédictins de Marmoutier-lès Tours[2]. Le hameau de Courtiras avait une chapelle de *Saint-Hubert,* consacrée le 5 décembre 1514. (Notice ci-après du docteur Gendron.)

Il existait aussi une chapelle dans le grand cimetière commun aux deux paroisses de Saint-Martin et de la Madeleine[3].

Le prieuré de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, établi au faubourg du Temple, appartint d'abord aux Templiers, qui donnèrent leur nom à ce lieu : après l'abolition de cet ordre (XIVe siècle), il fut donné à l'abbaye des Bernardins de Notre-Dame-de-l'Espace, située à peu de distance du Mans[4].

§ IV. MONASTÈRES.

Bénédictins.

Abbaye fondée en 1030, sous l'invocation de la Sainte Trinité, par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, et par la comtesse Agnès, sa femme[5] ; obtint, en 1063, par concession, du pape Alexandre III, le titre cardinalice de Ste-Prisque[6], d'où vint la haute qualifi-

[1] De Passac, p. 48.

[2] De Pétigny, p. 159.

[3] De Passac, p. 50, et de Martonne, p. 34, du travail déjà cité sur l'église paroissiale de Saint-Martin.

[4] De Passac. p. 57.

[5] De Pétigny, pp. 64 et suiv. — Gallia christiana, t. VIII, col. 1364, et suiv. L'abbé Simon, 2e volume consacré presque tout entier à l'abbaye de la Trinité.

[6] L'église cardinalice de Ste-Prisque est située à Rome sur le mont Aventin.

cation de *cardinal*, donnée à ses abbés [1]; tomba en commende à partir de 1539 [2]. Son dernier abbé commenditaire fut Mgr de Bourdeilles, évêque de Soissons en 1789 [3]. L'église abbatiale se glorifiait de posséder une des larmes que Notre-Seigneur versa sur le tombeau du Lazare; cette insigne relique était l'objet d'une dévotion célèbre dans le Vendômois. Le peuple vénérait aussi une image de la sainte Vierge peinte sur un des vitraux de la même église. Ce temple, heureusement conservé, est devenu, depuis 1791, le siége de la principale paroisse de Vendôme; il reste d'ailleurs l'un des beaux monuments religieux du diocèse actuel de Blois.

A. D. 4 petits cahiers d'actes concernant le temporel des prieurés de La Trinité, situés en dehors du diocèse, XVe, XVIe et XVIIe siècles. — Registre des déclarations faites au fief du prieuré de Gombergean, qui dépendait de l'abbaye de La Trinité, par les vassaux et tributaires de cette seigneurie ecclésiastique, 1770 et 1771. — 51 liasses de pièces, savoir : 24 pour les menses abbatiale et conventuelle, et 27 pour les prieurés.

Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, établie en 1070 par les Bénédictins dans l'enceinte de leur monastère, au milieu de leur cimetière particulier [4].

Templiers.

Etablis en 1150 dans le local qu'occupèrent au siècle suivant les Pères cordeliers. — Ces chevaliers furent alors transférés dans le faubourg ou village qui a gardé

[1] De Pétigny, pp. 204 et 309; de Passac, pp. 30 et suiv.; l'abbé Simon, t. II, p. 80. pp. 205 et suiv.

[2] L'abbé Simon, t. II, p. 357.

[3] Calendrier historique de l'Orléanais pour 1789, p. 194.

[4] De Pétigny, p. 214; de Passac, p. 217; l'abbé Simon, t. III, p. 201.

le nom de *Temple*, malgré leur suppression au XIVe siècle[1].

Cordeliers.

Ce couvent de Franciscains, fondé en 1223, fut une des premières maisons que l'ordre austère de Saint-François-d'Assise eût en France[2]. Auprès de l'église des Cordeliers s'élevait une chapelle du Saint-Sépulcre, qui en dépendait[3].

A. D. Une liasse de titres.

Capucins.

Etablis en 1605, par les libéralités de César, duc de Vendôme (fils naturel d'Henri IV), et par les soins de la duchesse, sa femme, Françoise de Lorraine-Mercœur.[4]

Calvairiennes.

Maison de religieuses bénédictines réformées, établie en 1626 par les mêmes personnages[5]. Elle existe encore, et continue de se livrer à l'instruction des jeunes personnes.

A. D. Trois liasses de titres.

Ursulines.

Instituées en 1632, grâce aux mêmes bienfaiteurs; elles tenaient une école et un pensionnat prospères[6].

A. D. Trois liasses de titres.

[1] De Pétigny, pp. 363 et suiv.; l'abbé Simon, t. III, p. 84.

[2] L'abbé Simon, t. III, p. 84; de Passac, p. 39: de Pétigny, p. 313.

[3] De Passac, p. 40.

[4] De Passac, p. 46; de Pétigny, p. 366.

[5] L'abbé Simon, t. III, pp. 118 et suiv.; de Passac, p. 41.

[6] L'abbé Simon, t. III, p. 139; de Passac, p. 43; de Pétigny, p. 366.

§ V. ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION ET DE CHARITÉ

Collége.

En 1573, les habitants de Vendôme fondèrent un modeste collége, qui eut d'abord peu de succès. En 1623, César, duc de Vendôme, agrandit cette première institution, et la ville, secondant les généreuses intentions du prince, confia le nouvel établissement aux Oratoriens. Sous cette habile direction, le collége devint florissant et célèbre, surtout pour les mathématiques, qui étaient alors peu cultivées dans l'université ou dans les maisons tenues par les ordres religieux[1].

A. D. Inventaire et extraits des titres des biens de l'ancienne maladrerie (ou hôpital) *Saint-Jacques;* lesquels biens devinrent, en 1623, le patrimoine du collége; cet inventaire, dressé au XVIIIe siècle, comprend une suite d'actes passés depuis 1203 jusqu'à 1733. — Livre des cens, terrages, dîmes et rentes du même patrimoine, XVIIIe siècle. — Plus, dix liasses de pièces, la plupart inscrites et analysées dans l'inventaire ci-dessus mentionné.

Hôtel-Dieu.

Fondé, à la fin du XIIe siècle, sous l'invocation de Saint-Jacques, et desservi par des Frères Condonnés qui mettaient leurs biens en commun. En 1622, les bâtiments et les biens de cet hôpital furent cédés aux Oratoriens pour former la dotation du collége, à la charge par eux de payer une indemnité au nouvel hôtel Dieu, qui

[1] L'abbé Simon, t. III, pp. 205 et suiv.; de Passac, p. 43; de Pétigny, pp. 305 et suiv. — Calendrier historique de l'Orléanais pour 1789, p. 194. Voir aussi une notice publiée en 1847 par M. le docteur Gendron sur la chapelle de l'ancien hôpital Saint-Jacques et sur le collége des Oratoriens.

remplaça l'établissement supprimé. La chapelle fut restaurée pour l'usage du collége; depuis, elle a conservé cette destination; et le vocable primitif de Saint-Jacques lui est également demeuré, en mémoire de son origine[1].

A. D. Inventaire des titres de l'hôpital Saint-Jacques, dressé au XVIe siècle (un registre). — Une liasse de titres particuliers au nouvel hôtel-Dieu, depuis 1622.

§ 6. PERSONNAGES ECCLÉSIASTIQUES NÉS A VENDOME.

Saint-Arnoult, d'abord religieux dans l'abbaye de la Trinité, puis évêque de Gap, vivait au XIe siècle, Il est honoré le 19 septembre, et demeure le patron d'une paroisse du Vendômois[2].

Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis et régent du royaume sous le règne de saint Louis, mourut en 1286[3].

Denis Lefevre, professeur des langues grecque et latine en l'université de Paris, puis religieux Célestin, mort au commencement du XVIIe siècle dans les plus grands sentiments de piété[4].

Le père *Agathange,* Capucin de la maison alors naissante de Vendôme (*Noury* était son nom de famille); fut missionnaire dans la Turquie, la Syrie et l'Egypte; après

[1] L'abbé Simon, t. III, pp. 205 et suiv.; de Passac, pp. 43 et 46. — Annuaire de 1806, p. 53. — Chorographie de Loir-et-Cher, par Anthony Genevoix, pp. 116 et 117. — Notice déjà citée du docteur Gendron.

[2] L'abbé Simon, t. III, p. 309.

[3] L'abbé Simon, t. III, p. 318, et la Biographie Michaud.

[4] L'abbé Simon, t. III, p. 328.

bien des fatigues et des persécutions, il tomba sous les coups des barbares Ethiopiens, et mourut martyr de la foi en 1638 [1].

VILLAVARD.

Villavardi. (La sainte Vierge.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.

Présentateur : l'abbé de Saint-Calais.

Paroisse dont les dîmes furent le sujet d'une charte de 1228 [2]. Elle est aussi mentionnée dans un titre de 1274 et dans d'autres actes du même siècle [3].

Ancienne dévotion à la sainte Vierge ; pèlerinage et confrérie en son honneur [4].

A. D. Quelques titres de rentes dues à la fabrique, XVIIIe siècle.

Ancien établissement de Templiers, ordre aboli au XIVe siècle.

VILLE-AUX-CLERCS.

Villa clericorum. (Saint Barthélemy)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.

L'évêque était collateur direct de la cure.

Un saint Gildéric ou *Joudry*, originaire de la Grande-Bretagne, était particulièrement honoré dans cette paroisse et dans plusieurs autres du voisinage [5].

[1] L'abbé Simon, t. III, p. 332.

[2] Analyse de documents tirés des Archives départementales de la Sarthe, par Ed. Bilard, n° 3.

[3] Ibidem, n° 615.

[4] Notre-Dame de France, t. I, p. 178.

[5] Bréviaire de Blois, 14 mai.

VILLEBOUT ou VILLEBON.

Villa Rebon. (Saint Jean-Baptiste.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Dunois.
Présentateur : l'abbé de la Madeleine de Châteaudun.
Eglise portée sur la bulle du pape Adrien IV en faveur de cette abbaye (XIIe siècle), et sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle[1].

A. D. (Une liasse) : Testaments et autres titres de biens-fonds, de rentes et de fondations religieuses pour la fabrique, du XVe au XVIIIe siècle. Le plus ancien de ces actes est un testament de 1488. — Baux d'héritages acquis en vertu des actes ci-dessus. — Derniers comptes de la fabrique, de 1786 à 1791.

VILLECHAUVE.

Villa calva. (Saint Gatien.)

Diocèse de Tours, archidiaconé d'Outre-Loire.
Présentateur : le doyen du chapitre de la cathédrale.
Eglise inscrite au cartulaire de l'archevêché de Tours, 1290[2].

A. D. (Une liasse.) Testaments et autres titres de propriété de biens-fonds ou de rentes appartenant à l'église ou à la cure, XVIIe et XVIIIe siècles : un seul de ces actes (un testament) remonte au XVIe siècle. — Déclarations détaillées des biens et revenus de la cure, en 1692 et et 1704.

VILLEDIEU-EN-BEAUCE.

Villa Dei. (Saint Jean-Baptiste.)

Diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir.
Présentateur : l'abbé de la Trinité de Vendôme.

[1] L'abbé Bordas, p. 216.
[2] Mémoires de la Société Archéologique de Touraine, t. IX, p. 357.

Cette abbaye eut, dès son origine, un prieuré de Saint-Jean, fondé à Villedieu, en 1037, par un évêque du Mans[1]. Ce bénéfice, qui devint riche en possessions territoriales, jouissait des droits épiscopaux sur le pays, et portait le titre noble de *baronnie*.

Un autre prieuré, fondé vers l'an 1153, existait à Gastineau, auprès du bourg de Villedieu, et dépendait de la même abbaye ; on lui donnait aussi le titre de baronnie[2].

La chapelle de Notre-Dame fut la première église paroissiale du lieu ; une très-ancienne statue de la sainte Vierge, conservée dans ce sanctuaire, était l'objet de la dévotion publique ; et les habitants s'opposèrent énergiquement à ce qu'on l'enlevât de sa place, comme on essaya de le faire au XVIIe siècle[3]. Cette chapelle était jadis le but d'un pèlerinage célèbre, en l'honneur de Marie. L'édifice n'est plus qu'une ruine ; mais la dévotion qu'il abritait se continue dans l'église paroissiale actuelle, où a été transféré le beau groupe de Notre-Dame de Pitié[4].

A. D. Trois cahiers pour la perception des cens du prieuré de Gastineau, XVIe siècle. — Sentence du bailliage de Vendôme, en faveur dudit prieuré.

(Une liasse.) Legs de quelques terres à la fabrique par un testament de 1636. — Titres, procédures et sentences de la justice du prieuré-baronnie de Villedieu, concernant des rentes dues à la fabrique, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Le plus ancien de ces actes est un testament de 1483, rédigé en latin, au profit de l'église paroissiale. — Comptes de fabrique, de 1767 à 1772. — Titres d'une confrérie de la sainte Vierge, XVIIIe siècle. — Titres particuliers d'une chapelle de Saint-Laurent,

[1] L'abbé Simon, t. III, p. 322, et de Pétigny, p. 181.

[2] De Pétigny, p. 268.

[3] Simon, t. III, p. 229, et de Passac, p. 85.

[4] Notre-Dame de France, t. I, p. 174.

située en dehors du bourg, XVIe et XVIIe siècles. — Déclarations des biens de la cure de Villedieu et de la chapelle de Saint-Laurent, lesquels biens relevaient féodalement du prieuré, 1699.

VILLEMARDY.

Villa Mardini ou *Materdi*. (Saint Martin.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'abbé de la Trinité.
Prieuré dépendant de cette abbaye.
Eglise inscrite au pouillé chartrain du XIIIe siècle.
Le prieuré fut fondé, au commencement du XIIe siècle, en faveur de l'abbaye de la Trinité, qui avait reçu en pur don cette église et ses premières dépendances [1].

A. D. Cahier des cens, des rentes et autres revenus dudit prieuré, de 1468 à 1507. — Registre de déclarations féodales au profit du même bénéfice, 1595-1602. — Plus une petite liasse de titres relatifs aux cens et rentes de ce prieuré.

Autres pièces concernant la paroisse, savoir : un bail de terres qui appartenaient à la cure, 1791 ; — acte de nomination d'un curé par l'abbé et les religieux de La Trinité, en 1420, sauf l'institution canonique, réservée à l'évêque de Chartres, collateur ordinaire des bénéfices de son diocèse ; — titre de propriété d'une pièce de terre, donnée à la boîte des Trépassés en 1533.

VILLEPORCHER.

Villa porcherii. (Saint Pierre.)

Diocèse de Tours, archidiaconé d'Outre-Loire.
Présentateur : le doyen du chapitre de la cathédrale de Tours.

[1] L'abbé Simon, t. III, pp. 261 et suiv. ; de Pétigny, p. 251, note 4.

Eglise mentionnée dans le cartulaire de l'archevêché de Tours, en 1290[1].

A. D. Dons et legs faits à la cure, XVIIe et XVIIIe siècles.

VILLERABLE.

(Saint Denis.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'archidiacre.
L'abbaye de La Trinité possédait, peu de temps après sa fondation, l'église et le territoire de Villerable, suivant la bulle du pape Clément II, datée de 1047[2].

A. D. Déclarations féodales des héritages de la cure tenus à cens de divers seigneurs, XVIIe et XVIIIe siècles. — Déclaration genérale de ses possessions et revenus. — Pièces de procédures, et sentence rendue en 1774, au sujet des dîmes, XVIIIe siècle.

VILLEROMAIN.

Villa Romani. (Saint Etienne.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'archidiacre.
Eglise portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.
Au XIIe siècle, un évêque de Chartres remit l'abbaye de Saint-Laumer en possession de cette église, dont certains seigneurs laïcs du voisinage avaient usurpé les dîmes et les autres droits[3].

[1] Mémoires de la Société Archéologique de Touraine, t. IX, p. 362.

[2] De Launoy, Dissertation sur les anciens titres et priviléges de l'abbaye de la Trinité (t. III, p. 347 de ses œuvres complètes). Voir aussi de Pétigny, p. 192.

[3] Charte insérée dans l'Histoire manuscrite de Saint-Laumer, f° 44, v° (à la Bibliothèque de Blois).

VILLETRUN.

Villetrum. (Saint Martin.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'archidiacre.
Eglise inscrite au pouillé chartrain du XIIIe siècle.

VILLIERS.

Villare. (Saint Hilaire.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'archidiacre.
Eglise portée sur le pouillé chartrain du XIIIe siècle.

VILLIERSFAUX.

(Saint Georges.)

Diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme.
Présentateur : l'archidiacre, et auparavant, l'abbé de Saint-Georges-du-Bois.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

SUR LE

PLANISPHÈRE RÉDUIT

Par M. MARESCHAL-DUPLESSIS[1].

Messieurs,

L'an dernier, j'ai eu l'honneur de soumettre à la Société un travail dans lequel, appelant Hipparque à mon aide, je proposais, pour les atlas d'enseignement, la réforme de nos planisphères modernes, et le retour de celui de Mercator à sa véritable destination, la carte marine. Il faut croire qu'on n'est pas prophète dans son pays, ou qu'en France l'autorité scientifique ne peut se décentraliser plus aisément que l'autorité politique, car une seule approbation française, venue d'ailleurs d'assez haut, m'est parvenue jusqu'à ce jour; mais, dans un pays presque français, en Belgique, la nouvelle projection, qui est née au milieu de vous, a promptement triomphé de la routine; on lui rend justice, elle est pratiquée dans le grand établissement géographique de Bruxelles.

Nous devons ce résultat à M. l'abbé Duray, curé de Landelies, petit bourg des environs de Charleroi, sur notre frontière. M. Duray est un géographe renommé qui a entrepris un ouvrage immense, l'Atlas universel des différentes églises, 30 cartes, grand in-folio et historico-géographiques, pour lesquelles il n'épargne ni soins, ni veilles, ni argent, et il est déjà arrivé au tiers de son travail. Après avoir admiré l'ordre et la richesse des enseignements qui s'y trouvent, j'ai déposé ce premier tiers sur le bureau, invitant nos collègues à s'édifier à leur tour sur une œuvre qui sera, au dire des savants les plus autorisés, un véritable monument élevé à l'histoire religieuse de l'humanité, dans tous les temps et dans tous les lieux.

[1] Voir le Bulletin de 1864, p. 54.

Or vous avez rendu à M. l'abbé Duray un grand service en publiant le système de projection planisphérique qui vous était soumis. Il s'est empressé de l'adopter, car, en présence des innombrables éléments qu'il avait à classer, il y trouvait une ressource pour économiser l'espace, tout en restant dans la vérité. La 9e carte, celle du Paganisme, qu'il m'adresse pour vous être offerte, renferme la première application qui ait été faite de notre nouveau planisphère, et, par une attention délicate, il a mentionné mon nom sur le bord du cadre. Il m'écrit d'ailleurs, à la date du 11 août dernier, que, lorsqu'il dessinera les cartes 25, 26, 29 et 30, il emploiera la même projection sur une échelle tout à fait grande.

Ce n'est point sans une intention spéciale que je communique au Bureau ce bel et important ouvrage : j'ai pensé qu'il pouvait être l'objet d'un rapport, qu'il serait naturel de confier à l'un des savants ecclésiastiques qui font partie de notre société.

J'ajoute que le travail de M. Duray porte, dans les temps anciens, le caractère le plus archéologique ; et que les fouilles géographiques qu'il a dû opérer ont même amené une découverte qui ne manquera pas de piquer la curiosité : en sondant la *Cosmographie universelle* de *Sébastien Munster,* il y a trouvé, à la date de 1552, une projection qui a le rapport le plus intime avec la projection homolagraphique de M. Babinet. Il serait à désirer que quelqu'un de nos collègues de Paris voulût bien chercher l'ouvrage dans une des bibliothèques, prendre le calque de cette projection et nous l'adresser avec copie du texte, si elle en était accompagnée.

RÉSUMÉ

DE LA

Communication verbale de M. J. Chautard

Sur les propriétés éclairantes du *Magnesium* & le pouvoir phosphogénique de cette lumière.

Après la lecture de M. Mareschal, la parole a été donnée à M. Jules Chautard, professeur de physique à la faculté des sciences de Nancy. Dans une improvisation pleine d'intérêt, notre savant compatriote a fait connaître à l'assemblée les propriétés éclairantes d'un métal nouvellement introduit dans le commerce, le *Magnesium*, et notamment le *pouvoir phosphogénique* de cette lumière, propriété curieuse qu'il a découverte récemment. Il a accompagné ses explications d'expériences qui ont vivement intéressé son auditoire.

Voici le résumé de cette causerie scientifique.

Le métal dont il s'agit existe, en combinaison, dans la *magnésie blanche* des pharmaciens, dans le *sulfate de magnésie*, ou *sel d'Epsom*, également usité en pharmacie. Il existe aussi à l'état de *chlorure* dans les eaux de la mer. Ce corps est donc très-répandu dans la nature à l'état de combinaison, mais son extraction a présenté de grandes difficultés aux chimistes.

Ce n'est qu'en 1831 que M. Bussy parvint à l'isoler en petite quantité. Il resta à l'état de rareté chimique jusqu'en 1855, époque à laquelle M. Bunsen le prépara en plus grande masse, et reconnut sa propriété de brûler à l'air avec une flamme très-éclairante lorsqu'il est réduit en fil mince.

Enfin, il y a quelques années (1862 environ), MM. Deville et Caron ont perfectionné le procédé de M. Bussy et donné un procédé industriel de préparation de ce métal. Aussi son prix, qui était en 1861 de 7 à 8 fr. le gramme, est-il tombé successivement à 2 fr. 50.

1 fr., et actuellement on peut se procurer des fils de magnesium à 0f,25 le gramme.

Arrivons maintenant à la propriété éclairante du magnesium. Si on plonge l'extrémité d'un fil fin de ce métal dans la flamme d'une lampe à alcool ou même d'une bougie, on voit le fil fondre et s'allumer, pour brûler ensuite dans l'air avec une flamme blanche éblouissante. Le produit de la combustion est de la magnésie, substance blanche et fixe qui donne à la flamme son éclat extraordinaire. Cette lumière est destinée certainement à rendre de grands services à l'industrie.

D'abord son *pouvoir éclairant* considérable (un fil de $^1/_3$ de millimètre de diamètre répand en brûlant autant de lumière que 74 bougies ordinaires) l'a fait proposer pour éclairer les travaux des mines et ceux qui s'exécutent la nuit, pour l'éclairage de phares, etc.

En outre, cette lumière a toutes les *propriétés chimiques* de celle du soleil. Il suffit d'éclairer un objet avec un fil de magnesium en combustion pour pouvoir le reproduire par la photographie, comme s'il était frappé par la lumière du jour. On s'en sert déjà avec succès pour prendre ainsi les intérieurs de cathédrales, les cryptes, les grottes, etc. On a pu dernièrement photographier l'intérieur des pyramides d'Egypte à l'aide de ce procédé.

Enfin, tout dernièrement M. J. Chautard a reconnu que cette même lumière avait un grand *pouvoir phosphogénique*, c'est-à-dire jouissait de la faculté de développer la *phosphorescence* dans les substances aptes à produire ce genre de phénomènes.

Ces substances phosphorescentes qui donnent les effets les plus remarquables sont les *sulfures de calcium, de baryum, et de strontium*. Ces matières en poudres blanches, enfermées dans des tubes de verre scellés, étant exposées quelques instants à la lumière solaire directe, puis reportées dans l'obscurité, émettent une lumière faible qui s'éteint peu à peu et qui présente des nuances variées (jaunes, bleues, violettes), suivant

la nature et le mode de préparation de la substance. M. Chautard a rappelé avec beaucoup d'à-propos que la découverte des principaux phénomènes de la phosphorescence était due aux beaux travaux de M. Dessaignes, l'ancien directeur du collége de Vendôme.

La difficulté d'avoir le soleil pour répéter ces expériences dans les cours de physique avait fait employer la lumière électrique qui exige un maniement long et dispendieux, lorsque M. Chautard imagina d'éclairer simplement les substances phosphorescentes avec la lumière du magnesium. Quelques secondes d'exposition suffisent pour développer le phénomène dans tout son éclat. Il sera donc maintenant très-facile de réaliser ce genre d'expériences dans les cours de physique.

M. Chautard a pu immédiatement, à l'aide d'un fil de magnesium qu'il avait apporté et de tubes contenant les sulfures phosphorescents, rendre les membres de la réunion témoins de ces curieux phénomènes, peu connus jusqu'à présent, même des physiciens.

E. Nouel.

PIÈCES DE VERS

ENVOYÉES AU CONCOURS D'UN ORPHÉON

Par M. Mareschal-Duplessis.

Les Saisons à la Campagne.

J'aime au printemps le réveil de l'année :
Chant des oiseaux, renaissance des fleurs ;
L'homme donnant à la terre hivernée
Nouveaux labeurs ;
Air qui s'épure
Et jour qui dure
Vont promettant
Aux prés verdure,
Et moisson sûre
A qui l'attend.

J'aime en été la tranquille rivière
Où le bateau peut suivre le nageur ;
J'aime des bois l'aventureux mystère
Et la fraîcheur.
Belles glaneuses
Et moissonneuses,
En grands chapeaux,
Passent chanteuses
Et vont rieuses
Par nos hameaux.

J'aime l'automne et le fruit qu'elle dore
Sous son brouillard échauffé du soleil ;
La violette est là qui prend encore
Un doux réveil.
Au premier signe,
Monte à la vigne
Fille ou garçon ;

Puis, quand on foule,
Le vin s'écoule.....
Ah ! qu'il est bon !

J'aime en hiver la neige amoncelée ;
Je prends la grive arrêtée au gluau,
Ou vais glisser le long de la vallée
Sur un traîneau.
A la veillée,
Chanson rimée
Qui dit surtout :
Sage est sur terre
Qui sait se faire
Content de tout.

La Légende de Ste Geneviève.

Apprenez comme, au temps jadis,
Simple bergère
De Nanterre
Devint patronne de Paris.

Sa tête de fleurs était ceinte
Quand un jour l'évêque Germain
Dit sur elle imposant la main :
« Geneviève, tu seras sainte.
« Va donc, enfant, prends ton essor ;
« Mais au front point d'argenterie ;
« Qu'on y lise ta belle vie :
« Un cœur pur est plus beau que l'or. »
Et voilà comme. . . . .

Donc, en la ville sans pareille,
Pour les pauvres tendant la main,
De vierges se fit un essaim
Dont elle fut la mère abeille ;

Et quêta même, en tous chemins,
Onze grands bateaux de farine
Que ces filles, en la famine,
Boulangèrent à belles mains.
Et voilà comme. . . . .

Et quand les Huns vinrent en guerre,
Tout bourgeois voulait fuir Paris.
« Non pas, dit-elle, mes amis,
Çà, mettons-nous tous en prière ! »
Et le bon Dieu vite envoya
De brouillards une épaisee nue
Qui cacha la ville éperdue
Et fit rebrousser Attila.
Et voilà comme. . . . .

Elle habitait sur la montagne
Qui porte aujourd'hui son beau nom.
A sa châsse de grand renom
Qui va prier toujours y gagne.
Il est juste à présent que l'or
Et la plus belle argenterie
Couvrent les restes de sa vie.
O Paris, c'est là ton trésor !
Et voilà comme. . . . .

Les Français.

Quand, loin de la France,
Ses fils vont porter
Honneur et vaillance,
Mépris du danger,
L'étranger s'écrie :
Ah ! je les connais ;
Je sais leur patrie,
Ce sont des Français.

Qui de la bataille,
Semble faire un jeu ?
Qui prend la muraille
Quand elle est en feu ?
— L'étranger s'écrie. . . .

Qui, sur l'onde amère,
Malgré le danger,
Pour sauver un frère,
Reste à louvoyer ?
— L'étranger s'écrie. . . .

Qui de l'injustice
Redresse le tort ?
Qui, pour un service
Sait refuser l'or ?
— L'étranger s'écrie. . . .

Consul, c'est la peste ;
Sœurs de charité,
Fuyez! — Non, je reste. . . .
Et tout est resté !
— L'étranger s'écrie. . . .

A notre patrie
Toujours notre cœur,
Toujours notre vie
Et toujours honneur !
Que l'étranger dise :
Ah ! je les connais :
Gloire est leur devise,
Ce sont des Français.

ERRATA.

Page 96, dernière ligne, effacez *avait hâte,* répété à la ligne suivante.

Page 183, ligne 4, au lieu de *entouré,* lisez *entourée.*

Page 184, ligne 12, au lieu de *fosses,* lisez *fossés.*

Page 185, avant-dernière ligne, au lieu de *honneurs,* lisez *honoraires.*

TABLE

Séance du 12 janvier 1865.

Liste des membres présents . . . . . Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 13 octobre 1864. 2
Compte rendu de l'état financier de la Société. . . 2
Description sommaire des objets offerts a la société ou acquis par elle depuis la réunion du 13 octobre 1864 7
Installation du Président et des membres du Bureau élus le 13 octobre 1865. 16
Discours du Vice-Président 17
Fixation nouvelle par le Bureau du prix des Bulletins. 20
Communication de deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique 20
Nomination d'une commission chargée des fouilles à faire à Areines 20
Budget de 1865 21
Note sur une collection d'oiseaux acquise par la Société, par M. Nouel. 22
Rapport sur une découverte de silex taillés, commune de Chauvigny, par M. Nouel. 26
Trois chartes du XIIIe siècle et une du XIVe, relatives à une ancienne maison de Vendôme, par M. Auguste de Trémault. 34

Renseignements sur la statistique religieuse (av' 1789) des paroisses de l'arrondissement de Vendôme, par M. Dupré. 52
Résumé de l'année météorologique 1864, par M. G. Boutrais 58
Note supplémentaire relative aux fouilles de pezou, par M. Launay 60
Poésie. — Millevoye. — Hymne a Jean Bart, par M. Fontémoing. 61

Séance du 6 avril 1865.

Liste des membres présents. 65
Liste des membres admis depuis la séance du 12 janvier 1865 66
Description sommaire des objets offerts a la société depuis la séance du 12 janvier 1865. 66
Communications du Président: 1° relativement à la convention à faire entre la Société et la ville de Vendôme au cas de la construction d'un Musée; 2° à l'apposition d'affiches dans les communes de l'arrondissement de Vendôme, faisant connaître le but du Musée; 3° à la proposition de recueillir les mots anciens propres au Vendômois; 4° à celle de rappeler, à la fin de chaque année, les faits intéressants arrivés dans le Vendômois 71
Vie d'Hildebert, *chapitre II*, par M. de Déservillers. 74
Nouveaux documents sur l'histoire du vendomois, par M. Ch. Bouchet 95
Pièces justificatives 119
Renseignements sur la statistique religieuse (av' 1789) des paroisses de l'arrondissement de Vendome, par M. Dupré. — *Suite* 135
Poésie. — Les bords du Loir. par M. Gindre de Mancy 159

Séance du 13 juillet 1865.

Liste des membres présents. 161
Liste des membres admis depuis la séance du 6 avril 1865 162
Description sommaire des objets offerts a la société ou acquis par elle depuis la séance du 6 avril 1865 162
Communication relative aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, en avril 1865 170
Rapport sur une excursion archéologique a Sargé. par M. Launay 173
Note sur une arme de l'age de bronze découverte a Naveil, par M. Ch. Bouchet 176
Observation de M. de Vibraye. 179
Compte rendu, par M. Ch. Chautard, de *la table des matières de l'Histoire du Vendômois,* de M. de Pétigny, *par M. de Froberville.* 180
La légende de la vierge noire de Villavard, par M. l'abbé C. Bourgogne. 183
Note sur le diluvium de Vendome, par M. l'abbé Bourgeois 187
Rénseignements sur la statistique religieuse (avt 1789) des paroisses de l'arrondissement de Vendome, par M. Dupré. — *Suite.* 194

Séance du 12 octobre 1865.

Liste des membres présents 221
Liste des membres admis depuis la séance du 13 juillet 1865 222
Description sommaire des objets offerts a la société ou acquis par elle depuis la séance du 13 13 juillet 1865. 222

Election du Président, du Vice-Président & de quatre membres du Bureau 229
Nouveaux renseignements sur la maison de Ronsard a paris, par M. Achille de Rochambeau. . . 230
Hans Sachs, par M. Hinglais 243
Renseignements sur la statistique religieuse (avt 1789) des paroisses de l'arrondissement de Vendome, par M. Dupré. — *Suite et fin*. 248
Communication scientifique sur le planisphère réduit, par M. Mareschal-Duplessis 263
Résumé de la communication verbale de M. J. Chautard sur les propriétés éclairantes du *Magnesium* & le pouvoir phosphogénique de cette lumière, par M. Nouel 265
Pièces de vers envoyées au concours d'un orphéon, par M. Mareschal-Duplessis. 268

FIN.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

Puis, quand on foule,
Le vin s'écoule.....
Ah ! qu'il est bon !

J'aime en hiver la neige amoncelée ;
Je prends la grive arrêtée au gluau,
Ou vais glisser le long de la vallée
Sur un traîneau.
A la veillée,
Chanson rimée
Qui dit surtout :
Sage est sur terre
Qui sait se faire
Content de tout.

La Légende de Ste Geneviève.

Apprenez comme, au temps jadis,
Simple bergère
De Nanterre
Devint patronne de Paris.

Sa tête de fleurs était ceinte
Quand un jour l'évêque Germain
Dit sur elle imposant la main :
« Geneviève, tu seras sainte.
« Va donc, enfant, prends ton essor ;
« Mais au front point d'argenterie ;
« Qu'on y lise ta belle vie :
« Un cœur pur est plus beau que l'or. »
Et voilà comme. . . . .

Donc, en la ville sans pareille,
Pour les pauvres tendant la main,
De vierges se fit un essaim
Dont elle fut la mère abeille ;

Et quêta même, en tous chemins,
Onze grands bateaux de farine
Que ces filles, en la famine,
Boulangèrent à belles mains.
Et voilà comme. . . . .

Et quand les Huns vinrent en guerre,
Tout bourgeois voulait fuir Paris.
« Non pas, dit-elle, mes amis,
Cà, mettons-nous tous en prière ! »
Et le bon Dieu vite envoya
De brouillards une épaisee nue
Qui cacha la ville éperdue
Et fit rebrousser Attila.
Et voilà comme. . . . .

Elle habitait sur la montagne
Qui porte aujourd'hui son beau nom.
A sa châsse de grand renom
Qui va prier toujours y gagne.
Il est juste à présent que l'or
Et la plus belle argenterie
Couvrent les restes de sa vie.
O Paris, c'est là ton trésor !
Et voilà comme. . . . .

Les Français.

Quand, loin de la France,
Ses fils vont porter
Honneur et vaillance,
Mépris du danger,
L'étranger s'écrie :
Ah ! je les connais ;
Je sais leur patrie,
Ce sont des Français.

Qui de la bataille,
Semble faire un jeu ?
Qui prend la muraille
Quand elle est en feu ?
— L'étranger s'écrie. . . .

Qui, sur l'onde amère,
Malgré le danger,
Pour sauver un frère,
Reste à louvoyer ?
— L'étranger s'écrie. . . .

Qui de l'injustice
Redresse le tort ?
Qui, pour un service
Sait refuser l'or ?
— L'étranger s'écrie. . . .

Consul, c'est la peste ;
Sœurs de charité,
Fuyez! — Non, je reste. . . .
Et tout est resté !
— L'étranger s'écrie. . . .

A notre patrie
Toujours notre cœur,
Toujours notre vie
Et toujours honneur !
Que l'étranger dise :
Ah ! je les connais :
Gloire est leur devise,
Ce sont des Français.

ERRATA.

Page 96, dernière ligne, effacez *avait hâte*, répété à la ligne suivante.

Page 183, ligne 4, au lieu de *entouré*, lisez *entourée*.

Page 184, ligne 12, au lieu de *fosses*, lisez *fossés*.

Page 185, avant-dernière ligne, au lieu de *honneurs*, lisez *honoraires*.

TABLE

Séance du 12 janvier 1865.

Liste des membres présents . . . . . Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 13 octobre 1864. 2
Compte rendu de l'état financier de la Société. . . . 2
Description sommaire des objets offerts a la société ou acquis par elle depuis la réunion du 13 octobre 1864 7
Installation du Président et des membres du Bureau élus le 13 octobre 1865. 16
Discours du Vice-Président 17
Fixation nouvelle par le Bureau du prix des Bulletins. 20
Communication de deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique 20
Nomination d'une commission chargée des fouilles à faire à Areines 20
Budget de 1865 21
Note sur une collection d'oiseaux acquise par la Société, par M. Nouel. 22
Rapport sur une découverte de silex taillés, commune de Chauvigny, par M. Nouel. 26
Trois chartes du XIIIe siècle et une du XIVe, relatives à une ancienne maison de Vendôme, par M. Auguste de Trémault. 31

Renseignements sur la statistique religieuse (avt 1789) des paroisses de l'arrondissement de Vendôme, par M. Dupré. 52
Résumé de l'année météorologique 1864, par M. G. Boutrais 58
Note supplémentaire relative aux fouilles de Pezou, par M. Launay 60
Poésie. — Millevoye. — Hymne a Jean Bart, par M. Fontémoing. 61

Séance du 6 avril 1865.

Liste des membres présents. 65
Liste des membres admis depuis la séance du 12 janvier 1865 66
Description sommaire des objets offerts a la société depuis la séance du 12 janvier 1865. 66
Communications du Président: 1° relativement à la convention à faire entre la Société et la ville de Vendôme au cas de la construction d'un Musée; 2° à l'apposition d'affiches dans les communes de l'arrondissement de Vendôme, faisant connaître le but du Musée; 3° à la proposition de recueillir les mots anciens propres au Vendômois; 4° à celle de rappeler, à la fin de chaque année, les faits intéressants arrivés dans le Vendômois 71
Vie d'Hildebert, *chapitre II*, par M. de Déservillers. 74
Nouveaux documents sur l'histoire du vendomois, par M. Ch. Bouchet 95
Pièces justificatives 119
Renseignements sur la statistique religieuse (avt 1789) des paroisses de l'arrondissement de Vendome, par M. Dupré. — *Suite* 135
Poésie. — Les bords du Loir, par M. Gindre de Mancy 159

Séance du 13 juillet 1865.

Liste des membres présents. 161
Liste des membres admis depuis la séance du 6 avril 1865 162
Description sommaire des objets offerts a la société ou acquis par elle depuis la séance du 6 avril 1865 162
Communication relative aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, en avril 1865 170
Rapport sur une excursion archéologique a Sargé. par M. Launay 173
Note sur une arme de l'age de bronze découverte a naveil, par M. Ch. Bouchet 176
Observation de M. de Vibraye. 179
Compte rendu, par M. Ch. Chautard, de *la table des matières de l'Histoire du Vendômois,* de M. de Pétigny, *par M. de Froberville.* 180
La légende de la vierge noire de Villavard, par M. l'abbé C. Bourgogne. 183
Note sur le diluvium de Vendome, par M. l'abbé Bourgeois 187
Rénseignements sur la statistique religieuse (av^t 1789) des paroisses de l'arrondissement de Vendome, par M. Dupré. — *Suite.* 191

Séance du 12 octobre 1865.

Liste des membres présents 221
Liste des membres admis depuis la séance du 13 juillet 1865 222
Description sommaire des objets offerts a la société ou acquis par elle depuis la séance du 13 13 juillet 1865. 222

Election du Président, du Vice-Président & de quatre membres du Bureau 229
Nouveaux renseignements sur la maison de Ronsard a paris, par M. Achille de Rochambeau. . . 230
Hans Sachs, par M. Hinglais 243
Renseignements sur la statistique religieuse (avt 1789) des paroisses de l'arrondissement de Vendome, par M. Dupré. — *Suite et fin*. 248
Communication scientifique sur le planisphère réduit, par M. Mareschal-Duplessis 263
Résumé de la communication verbale de M. J. Chautard sur les propriétés éclairantes du *Magnesium* & le pouvoir phosphogénique de cette lumière, par M. Nouel 265
Pièces de vers envoyées au concours d'un orphéon, par M. Mareschal-Duplessis. 268

FIN.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

VENDOMOIS

VENDOME

TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE LEMERCIER

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

VENDOMOIS

Ve ANNÉE

1866

VENDOME

LIBRAIRIE DEVAURE-HENRION

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDOMOIS

5e Année. — 1er Trimestre.

JANVIER 1866

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 janvier 1866, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Ch. de Lavau, vice-président; V. Dessaignes, trésorier; Nouel, conservateur; de La Hautière, secrétaire-adjoint; Ch. Bouchet, Filly, Launay, de Nadaillac et Neilz;

Et MM. de Bodard de la Jacopière, l'abbé L. Bourgogne, l'abbé C. Bourgogne, G. Boutrais, Bruland, H. de Brunier, Dourze, Faton, Hinglais, Ad. de Lavau, Martellière-Bourgogne, de Martonne père, H. de Meckenheim, O. de Meckenheim, D. Menard, G. Renaud, l'abbé Renou, C. Roger, Rolland, l'abbé Roullet, l'abbé Sanguinède, Gédéon de Trémault, l'abbé Tremblay et de La Vallière.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire-adjoint fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 12 octobre 1865 ; ce sont :

MM. Léon Legué, tanneur à Mondoubleau ; l'abbé Em. Guinebaud, château de La Roncière, près Neuville-au-Bois (Loiret) ; Alph. de Rochebrune, à Angoulême ; et Philibert Lalande, à Brives-la-Gaillarde.

Le secrétaire-adjoint dit qu'il a le regret d'annoncer que la Société a perdu un de ses membres, M. Devaure, libraire à Vendôme, décédé au mois de novembre 1865.

M. le Vice-Président dit que les fonctions conférées à MM. Em. Renou, président ; de La Hautière, secrétaire-adjoint ; l'abbé Bourgeois, de Nadaillac et Neilz, membres du Bureau, sont terminées. Il invite les membres élus dans la séance du 12 octobre dernier à prendre place au Bureau.

Prennent place au Bureau : MM. Geoffroy Boutrais, vice-président ; Hinglais, l'abbé Roullet et de La Vallière.

M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, membre du Bureau, est absent.

Restent membres du Bureau pour 1866 : MM. Ch. de Lavau, président ; Ch. Chautard, secrétaire ; Filly, secrétaire-adjoint ; V. Dessaignes, trésorier ; Nouel, conservateur ; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste, et Launay.

M. Ch. de Lavau, président, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Cette place que j'occupe en ce moment, vous m'y « avez fait asseoir depuis assez longtemps déjà ; mais « je n'y suis monté aujourd'hui que sous l'influence « d'une plus sérieuse préoccupation. Il est vrai, et je « vous en dois une profonde gratitude, vous avez élevé « mon titre d'honneur jusqu'à la Présidence de votre « Société, mais, en même temps, vous avez aggravé le « poids de ma charge et de mes devoirs.

« Cependant, Messieurs, en présence de ce témoi- « gnage renouvelé, persistant, agrandi, de votre bien-

« veillance, j'aurais mauvaise grâce à vous reparler encore de l'intime sentiment de ma faiblesse : bien plutôt « serais-je disposé à concevoir quelques sentiments de « fierté ; mais, rassurez-vous, je suis trop vieux pour « vouloir remonter le cours de mon âge, et pour me « laisser entraîner à l'enfantillage d'une vanité puérile ; « et puis je n'oublierai pas que pour la défense de vos « intérêts, pour le développement de vos travaux et de « votre influence, vous m'avez entouré d'un conseil dont « l'expérience et les lumières seront ma règle et mon « appui. »

M. le Président engage ensuite les membres de la Société à s'occuper activement de rassembler les documents nécessaires à la rédaction du *Dictionnaire géographique de l'arrondissement*, et à collectionner les matériaux propres à former le *Glossaire des vieux mots vendômois*. Il ajoute que la commission chargée de faire des fouilles sur l'emplacement de l'ancien théâtre d'Areines devra se réunir dès que la saison permettra de commencer les travaux. — Il rappelle enfin aux membres de la Société que les mémoires, destinés à être lus dans les séances générales, doivent être soumis à l'examen du Bureau un mois avant ces séances.

M. le Président donne la parole à M. le conservateur-archiviste.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
depuis la séance du 12 octobre 1865[1].

I. OBJETS D'ART.

M. Ch. de Lavau, notre président, a fait don d'une somme de 25 francs pour l'acquisition d'un PORTRAIT DE FRANÇOIS DE VENDOME (le roi des Halles), qui devait être vendu à Paris, à la vente Camberlyn[2], dans le cours du mois de novembre dernier.

Ce portrait, gravé par Robert Nanteuil d'après Nocret, était une fort belle épreuve du premier état. Si elle eût été absolument sans défauts, elle eût coûté plus de 60 fr., car ce portrait est fort recherché ; mais elle avait quelques-unes de ces imperfections qui ne sont sensibles qu'aux yeux des connaisseurs, en sorte que nous avons pu l'obtenir au prix de 32 f 55, frais compris. M. Bouchet,

[1] Les 4 premiers chapitres de ce Rapport sont de M. Bouchet.

[2] Le chevalier Camberlyn, de Bruxelles, était un des plus grands amateurs qu'il y eût en Europe. Il est mort en 1861. Sa vente d'estampes a eu lieu, à Paris, en deux fois ; la première au mois d'avril 1865, la seconde du 22 au 28 novembre suivant. Ce n'est point ici le lieu d'énumérer toutes les merveilles que renfermait cette collection. Il nous suffira de dire qu'un autre portrait de Robert Nanteuil, chef-d'œuvre de l'artiste, s'est élevé à 705 fr. Mais la pièce qui a obtenu les honneurs de la vente a été le *Jean Lutma* de Rembrandt, qui a été adjugé à 2,605 fr. Il est vrai qu'il est difficile de concevoir rien de plus beau comme eau-forte et comme condition. Il se trouvait également parmi ces chefs-d'œuvre un petit portrait de César de Vendôme, à l'âge de 4 ans, par Jérôme Wiérix, pièce de quelques centimètres carrés, mais d'une insigne rareté. M. Rolland, négociant à Paris, l'a poussée jusqu'à 60 fr., dans l'intention de l'offrir à la Société ; elle a été adjugée à 63. Citons encore un Henri de Bourbon, roi de Navarre et duc de Vendôme *(dux Vendomæ)*, 27 fr., et une Marie de Médicis, femme de Henri IV, superbe épreuve, 151 fr. Ces deux derniers portraits par le même Wiérix.

qui se trouvait alors à Paris, s'est chargé de l'acquisition. Cette gravure, lorsqu'elle sera un jour encadrée, sera l'un des ornements de notre Musée.

M. l'abbé Boudevillain, curé de Ruan, fait don d'une gravure représentant le MARTYRE DE St LAURENT, par Io. Giacomo Rossi, à Rome, pièce médiocre, mais qui n'est pas sans intérêt pour nous. Elle reproduit en effet un tableau composé également par un maître italien, et qui se trouve aujourd'hui dans l'église de Ruan. Ce tableau lui a été donné, nous ne savons à quelle époque, par un M. Bonnefons de la Vialle. L'église est d'ailleurs sous le patronage de St Laurent [1].

M. Paul Martellière offre un ALBUM représentant un grand nombre d'objets celtiques ou gallo-romains, trouvés à Gien-le-Vieux et photographiés d'après les aquarelles de MM. Martellière, Patron et Marois. Le donateur se proposant de faire un article pour notre Bulletin à ce sujet, nous nous dispenserons d'entrer ici dans plus de détails.

M. Pinet, membre de la Société, nous offre une VUE PHOTOGRAPHIÉE du château de Pau, où est né Henri IV. Dimensions : 30 cent. sur 20 cent.

II. NUMISMATIQUE.

Nous avons reçu :

1° De M. de la Vallière :

3 pièces de cuivre, dont un Tibère au revers de l'autel de Lyon.

2° De M. l'abbé Boudevillain :

5 pièces du même métal, parmi lesquelles un jeton de Louis XIV de 1653, faisant allusion sans doute à la rentrée du roi dans Paris après les troubles de la Fronde. (21 octobre 1652.)

Et un autre jeton des Etats de Lille, portant un héliotrope tourné vers le soleil, avec cette devise : VNI SERVAVIT AMO-

[1] V. Notice sur Ruan par M. Boudevillain.

REM. — 1713. Ce qui signifie, si nous ne nous trompons, que la ville avait conservé son amour au roi, quoiqu'elle eût été prise 8 ans auparavant par les Anglais et les Impériaux.

3° De M. Picard, de Morée, par l'entremise obligeante de M. Buffereau, commissaire-priseur :

13 pièces trouvées dans cette localité. Ce sont des *douzains* de la fin du XVIe siècle, parmi lesquels :

1 de Henri IV comme roi de Navarre ;

1 de Charles X, roi de la Ligue, à la date de 1597, bien que ce prince fût mort dès l'an 1590. Frappé à Nantes. En outre, le nom du prince est du côté de la croix et la date au bout de cette légende, tandis que le SIT NOMEN.... est du côté de l'écu ;

1 de Henri, prince de Dombes, seigneur de Montpensier, 1597 (?).

1 d'un vice-légat du pape à Avignon; l'écu accosté de deux A. Nom et date indistincts.

4° De M. de Bellenoue, 15 pièces, savoir ;

2 romaines en bronze (Constance Ier, Tétricus);

7 françaises, dont une petite en argent de Louis XIV, 1703.

1 seigneuriale en billon, liard de Navarre d'Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret ;

5 étrangères, cuivre ou billon, parmi lesquelles une charmante pièce de Marie-Thérèse d'Autriche, à l'usage des Pays-Bas, 1749.

La Société remercie sincèrement les donateurs que nous venons de nommer.

En outre, il a été trouvé dans notre arrondissement pendant l'année 1865 deux pièces intéressantes :

1. Un Valentinien Ier en or. Au revers : RESTITVTOR REIPVBLICAE. L'Empereur debout, en habit militaire, tient d'une main le labarum et de l'autre un globe surmonté d'une Victoire qui lui tend une couronne. A droite du prince, dans le champ, une petite croix latine. A l'exergue : ANT S. Trouvée à Morée (?).

2. Une gauloise en or. Tête laurée d'Apollon, profil assez pur, chevelure légèrement flamboyante. — R : Cheval androcéphale

conduit par un aurige tenant au bout d'un stimulus un tableau carré. Sous le cheval, personnage habillé à la gauloise, tenant par la chevelure une tête humaine (?) — Type des Cénomans. Pièce légèrement bombée et un peu usée. Trouvée à Huisseau.

III. ARCHIVES.

M. Besnier de Sasnières a fait don de 2 CHARTES originales du XIIIe siècle, dont l'une porte un fragment de sceau. C'est la confirmation par Jean, comte de Vendôme, et par Jean de Montoire d'une donation faite par un chevalier nommé Pierre de Turne à l'église de la Trinité de Vendôme et consistant en un fief nommé le Corilet ou le Chevalet, paroisse de Houssay (1217).—Nous donnerons à la fin du présent Bulletin le texte et la traduction de l'une de ces chartes, dont l'autre n'est qu'une répétition,

En outre, M. Besnier a bien voulu nous confier provisoirement un grand nombre de liasses relatives à Sasnières et à Houssay. Elles nous paraissent renfermer des titres intéressants, et nous en rendrons compte dans un de nos prochains numéros.

M. Octave Gendron, conservateur des hypothèques à Vendôme, fait don de 5 CONTRATS sur parchemin, relatifs au bail à ferme de divers offices de la prévôté d'Orléans de 1618 à 1734. Nous donnons l'analyse de trois de ces pièces.

1° 1630. 12 octobre. — Antoine Goussault, seigneur Dessouvignière, membre des Conseils d'Etat et privé, baille à ferme pour trois années consécutives à Robert Barberousse, ci-devant greffier au bailliage et prévôté de Lorris, la jouissance du greffe criminel d'Orléans, moyennant la somme de 750 livres tournois par an. Si pendant le présent bail il arrive que le sieur Goussault soit remboursé de la finance par lui payée pour ledit greffe et qu'ainsi il ne puisse faire jouir le preneur le reste du temps qui resterait à courir, ou que vente en fut faite par le bailleur, il ne sera tenu d'aucun dédommagement...,. etc. — Et en faveur des présentes, le preneur devra fournir et envoyer et faire présent au bailleur en sa maison à Paris deux douzaines de boîtes de cotignac *honnête*

et recevable, par chacune desdites trois années, en saison propre, et sans diminution de prix dud. bail.—Sera tenu en outre le preneur de faire ratifier ces présentes par sa femme et la faire obliger avec lui solidairement. Fait à Paris...., etc.

2° 1718. 30 mars.—Françoise Lemaire, fille majeure, baille à ferme pour 9 ans à Jean Toupet, praticien, une des sergenteries fieffées du bailliage d'Orléans, à elle appartenant à Aschères. Le preneur sera tenu de se faire recevoir et admettre en ladite sergenterie, par-devant M. le bailli d'Orléans. Bail fait moyennant la somme de 30 livres et 6 chapons par an, évalués ensemble à 4 livres 10 sous. Fait à Orléans.

Pièce presque entièrement effacée; deux autres sur papier y sont annexées.

3° 1734. 28 octobre.—1° Samuel Menjot, seigneur de Dammartin-en-Brie, tant en son nom que comme procureur de Ch. André Renouard, Sr de Montaigu, *garde* de ses deux enfants mineurs, et se faisant fort des dames Delagrange et de Pinceloup; 2° Louise Menjot, majeure; 3° Nicol. Leclerc de Chambray, ancien maître-d'hôtel du roi; tous propriétaires des quarante-unièmes portions dont les 42 font le tout des greffes d'Orléans ci-après; lesdits Sr et demoiselle Menjot et Sr de Chambray pour les 31 parts 3/4. Quant aux 9 autres parts 1/4, elles appartiennent audit sieur Renouard et aux susnommés.

Tous baillent à ferme pour neuf années consécutives à Me Hierosme Gaillard, greffier civil du bailliage d'Orléans, la jouissance desdites 41 portions des greffe civil et contrôle du bailliage d'Orléans, châtellenies en dépendant, places de clercs en iceux, avec le droit de parisis, y compris le greffe des affirmations de voyage, excepté toutefois les greffes des châtellenies d'Yèvre-le-Châtel, d'Yenville et de Beaugency, desquelles châtellenies d'Yenville et de Beaugency ledit preneur pourra prendre le parisis seulement, à la réserve des contrôles desdites châtellenies qui ne lui sont pas affermés, non plus que le greffe criminel d'Orléans. Ledit bail est fait moyennant la somme de 2,400 livres par an, payable aux-

dits Sr et demoiselle bailleurs, chacun pour la portion qui leur revient, et ce en espèces d'or et d'argent ayant cours, sans aucuns billets ni papiers[1]. Fait à Paris.

M. Buffereau, commissaire-priseur, qui nous donne de si fréquentes preuves de son zèle, nous offre encore aujourd'hui 4 RAPPORTS manuscrits adressés au roi Louis XVIII, les trois premiers par le duc d'Otrante (Fouché), à la date des 9, 12 et 25 août 1815, et le quatrième par les ministres, en donnant leur démission au mois d'octobre de la même année. Dans ces rapports fort curieux l'habile chef de la police trace à grands traits un tableau de la France et de l'état des partis à cette époque, tableau dont il assombrit à dessein les couleurs, afin de se faire considérer comme indispensable et de se maintenir au pouvoir. C'était au moment, en effet, où le nouveau gouvernement songeait à se débarrasser de cet étrange auxiliaire.

Deux de ces mémoires (les deux premiers) ont été publiés; ils ont même reçu dans le temps, par les soins de leur auteur, une immense publicité. Nous ignorons si les deux autres ont vu le jour. Les manuscrits offerts ont d'ailleurs extérieurement tous les caractères de l'époque, on peut dire même un certain caractère officiel. Peut-être sont-ils sortis des bureaux du ministre.

M. Buffereau offre en outre 2 FEUILLES volantes imprimées, dont l'une est relative à l'emprunt forcé de l'an IV.

IV. OUVRAGES OFFERTS.

CATALOGUE des inscriptions du Musée gallo-romain de Sens, par M. G. Julliot, conservateur de ce Musée. — Sens. Duchemin. S. D. (1865 ?) Brochure in-8°.

Envoi de l'Auteur.

FRAGMENTS des Mémoires inédits de Dubois, gentilhomme servant du roi, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV, par M. L. Aubineau, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archi-

[1] Allusion au système de Law, dont la chute avait eu lieu en 1720.

viste d'Indre-&-Loire.[1] (Paris. Typ. de Firmin Didot. 1847.) — Brochure grand in-8°.

Don des descendants de DUBOIS, par l'entremise obligeante de M. TRILLAULT, percepteur à Couture.

EMPLOI MÉDICAL des Eaux minérales de Vals (Ardèche) par M. le docteur TOURRETTE. Valence. Imprim. Jules Céas et fils. S. D. (1865?) — Brochure in-8°.

Envoi de l'AUTEUR.

BULLETIN de la Société de la Sarthe. 1865. 2e Trimestre. Br. in-8°.

REVUE des Sociétés Savantes des Départements. Numéros de mai-juin, juillet, août et septembre 1865. (Imprim. impér.) 4 broch. in-8°.

Envoi du MINISTÈRE.

ANNALES de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne). 1864. 1re année. Broch. in-8°.

Envoi de la SOCIÉTÉ.

MÉMOIRE présenté par M. A. BOUDEVILLAIN de Gisors (Eure) pour proposer à l'agrément du gouvernement l'admission d'une langue nouvelle internationale. Mars 1865. Broch. in-8°

NOTICE sur le château de Lavardin (Loir-et-Cher), avec 3 planches renfermant plusieurs plans et un essai de restitution du château, par A. DE SALIES. Tours. J. Bouserez. 1865. Broch. gr. in-8°.

Il sera rendu compte dans un prochain bulletin de cet ouvrage intéressant.

V. OBJETS D'ANTIQUITÉ.

2 HACHETTES gallo-romaines en bronze dites *celtae*, et une lampe en bronze d'un style moderne.

Don de M. Louis MARTELLIÈRE, architecte à Paris.

POLISSOIR CELTIQUE DE MONDOUBLEAU.—Depuis notre dernière séance, le musée s'est enrichi d'une pièce fort impor-

[1] Dubois habita Montoire et plus tard Couture, où il bâtit le manoir de *Poivier*. Les évènements de ces deux localités, ainsi que ceux de Vendôme, sont souvent relatés dans ses Mémoires.

tante par sa masse d'abord, puis par sa rareté et son intérêt vendômois. Il s'agit de l'énorme polissoir celtique qui est déposé en bas dans la cour du musée. Ce bloc est un poudingue quartzeux, c'est-à-dire une agglomération de silex rougeâtres réunis par un ciment siliceux. Il a une forme allongée et arrondie, dont voici les dimensions approchées :

Longueur, 1m, 30 ; — Largeur, 0m, 75 ; — Hauteur, 0m, 57.

Par suite son volume est égal à 0mc, 560, et, en prenant pour sa densité 2,6, on trouve que son poids est égal a 1456 kil., ou environ 1500 kilos.

Ce n'est donc pas un polissoir portatif comme la plupart de ceux qui ont été signalés en France jusqu'ici.

Le dessus de la pierre, qui mesure 1m, 30 sur 0m, 75, affecte une forme convexe irrégulière, et présente à un bout une partie plane assez étendue, évidemment usée par le frottement; puis, dans l'autre moitié, 9 entailles plus ou moins profondes, les unes en forme de dépression allongée et polie, les autres en forme de rainures à section angulaire, mais dont le fond est arrondi. La plus grande de ces entailles a 40 cent. de longeur et une profondeur moyenne de 5 cent.

L'usage et l'antiquité de cet objet ne font plus l'objet d'aucun doute pour personne à présent. C'est un *polissoir* qui servait dans l'âge de la pierre à polir ces haches celtiques que l'on retrouve fréquemment à la surface du sol.

L'attention des savants est dirigée depuis quelques années seulement sur ces instruments primitifs, et le nombre des polissoirs décrits est encore très-restreint jusqu'à présent. Le Vendômois paraît un des points de la France les plus riches sous ce rapport. — Au Grand-Pressigny, on en a trouvé plusieurs[1], dont le plus beau appartient à M. le docteur Léveillé. M. John Evans, un des savants le plus versés dans ce genre d'études, dit en le citant : « Le polissoir de M. le docteur Léveillé est presque sans rivaux[2]. » Or

[1] D'après M. de Vibraye. Note sur le silex de Pressigny. Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 17 juillet 1865.

[2] Lettre à M. de Mortillet, 18 mai 1865.

ce polissoir est : « un bloc de grès de 40 à 50 cent. de longueur sur 25 à 30 cent. de largeur, tout sillonné de rainures de section angulaire [1]. »

Notre polissoir est certainement plus important que celui-là et serait peut-être sans rival sans le magnifique polissoir de Droué dit *pierre cochée,* déjà mentionné dans notre Bulletin [2].

L'importance pour notre Musée de cette pierre, dont l'extérieur n'est pas séduisant, il faut l'avouer, vous paraîtra, je l'espère, suffisamment démontrée par ce qui précède. M. Launay s'engage à en publier un dessin exact dans notre Bulletin, afin de le faire connaître aux personnes étrangères qui ne peuvent venir l'examiner ici.

Cette pierre a été découverte en 1865 par M. l'abbé Delaunay à Mondoubleau, sur le talus d'un chemin, ce qui la rendait propriété communale. Il avait d'abord l'intention d'en enrichir sa collection ; mais, en présence de notre vif désir et de celui de M. le Maire de Mondoubleau de voir figurer cette pièce dans notre Musée, il a bien voulu se désister en notre faveur de ses prétentions. Nous avons donc à remercier à la fois M. le Maire de Mondoubleau et M. l'abbé Delaunay du don d'un objet que plus d'un musée nous enviera.

V. OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

Un morceau de SEL GEMME provenant d'une saline près Bayonne de 45m de profondeur.

Don de M. Pinet.

UNE VALVE D'HUITRE A PERLE et UNE PORCELAINE TIGRÉE.

Don de Mme Douchement.

[1] Lettre de M. l'abbé Chevalier à Elie de Beaumont, Séance de l'Académie des Sciences du 17 août 1864.

[2] V. Ire Année, p. 54, et 4e Année, p. 30.

UNE COQUILLE fossile bivalve de la craie de Bourré (Loir-&-Cher).

Don de Mme DOUCHEMENT.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1865.

RECETTES ORDINAIRES

Avoir en caisse au 1er janvier 1865. .	24f	88
Produit des cotisations (41 appartenaient à 1864)	1092	»
Produit des diplômes	18	»
Vente des bulletins.	51	80
Total des recettes ordinaires. .	1186	68

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Allocation du Conseil municipal. . .	250	»
Don de M. de Lavau	25	»
Total des recettes extraordinaires.	275	»

Recettes ordinaires. . , .	1186	68
Recettes extraordinaires . .	275	»
TOTAL des Recettes.	1461	60

DÉPENSES ORDINAIRES.

Frais d'administration	220 f	54
Loyer	180	»
Entretien des collections	152	20
Fouilles et recherches	27	50
Frais des bulletins (le quatrième trimestre reste à payer)	615	»
Depenses imprévues	39	19
Total des dépenses ordinaires. .	1234	43

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Deuxième à-compte sur le prix de la collection de M. Pesson	200	»
TOTAL des Dépenses.	1434	43

RÉCAPITULATION.

Total des Recettes	1461	68
Total des Dépenses.	1434	43
EXCÉDANT des Recettes au 1er janvier 1866	27	25

BUDGET DE 1866.

1re Section.

REPORT DES RECETTES ET DES DÉPENSES NON EFFECTUÉES EN 1865.

Recettes à recouvrer sur 1865.

1. Excédant en caisse au 1er janvier 1866	28	25
2. A recevoir 56 cotisations arriérées.	280	»
Total des Recettes à recouvrer.	307	25

Dépenses à payer sur 1865.

1. Frais des bulletins, 4e trimestre 1865	198 f	38
2. Prix d'une gravure achetée par M. Bouchet	32	55
2. Don au bureau de bienfaisance de Mondoubleau	20	»
Total des dépenses à payer.	250	93

Recettes à recouvrer.	307	25
Dépenses à payer.	250	93
EXCÉDANT des Recettes à reporter à la 2e section	56	32

2e Section.

Recettes ordinaires.

1. Excédant des Recettes de la 1re sect.	56	32
2. Produit des cotisations (220 réalisables)	1100	»
3. Produit des Diplômes	20	»
4. Vente du bulletin	30	»
Total des Recettes ordinaires.	1206	32

Dépenses ordinaires.

1. Frais d'administration (Timbres, 85f ; Personnel, 25f ; Impressions diverses, 80f ; Bois, 20 f	210	»
2. Loyer	180	»
3. Entretien des collections	100	»
4. Fouilles et recherches	50	»
5. Frais du bulletin.	820	»
6. Dépenses imprévues	40	»
Total des Dépenses ordinaires.	1400	»

Dépenses ordinaires.	1400 f	»
Recettes ordinaires.	1206	32
EXCÉDANT des Dépenses à reporter à la 3e section	193	68

3e Section.

Recettes extraordinaires.

1. Allocation du Conseil municipal. .	200	»
2. Subvention du Ministre.	300	»
Total des Recettes extraordinaires.	500	»

Dépenses extraordinaires.

1. Report de l'excédant de dépenses du budget ordinaire.	193	68
2. 3e à-compte sur le prix de la collection Pesson	200	»
Total des Dépenses extraordinaires.	393	68

Recettes extraordinaires.	500	»
Dépenses extraordinaires.	393	68
EXCÉDANT des Recettes du budget de 1866	106	32

Les comptes de M. le trésorier sont approuvés, et le budget de 1866 est voté à l'unanimité.

UNE EXCURSION A PALMYRE

(NOVEMBRE 1844)

Par M. le Marquis DE NADAILLAC.

Le jour de notre départ de Damas est fixé au 19 novembre, et l'heure donnée pour huit heures du matin; mais nous avons affaire à des Orientaux, et, malgré nos impatiences, nos menaces, nos promesses même, nous perdons deux longues heures avant de pouvoir quitter la maison de M. Wood, consul d'Angleterre, où était le rendez-vous général.

Notre expédition, que nous préparions depuis plusieurs jours, avait fait grand bruit dans la ville. Les graves Turcs ne comprennent guère cette curiosité franque, qui nous entraîne si loin pour visiter quelques ruines. Les plus fins s'imaginent que nous espérons des trésors cachés; mais, il fauf le dire, tous nous regardent passer avec une bienveillance inaccoutumée. Dans leur crainte des Arabes nomades, dans la haine qu'ils leur portent, ils oublient un moment leur vieille haine pour les chrétiens, et les bénédictions, les invocations à Allah, les souhaits de bon voyage, se font entendre de tous les côtés, tandis que notre caravane défile gaîment, aux rayons d'un beau soleil d'automne. Quant aux chrétiens, ils étaient accourus en grand nombre, dès le matin, au couvent Franciscain, nous saluer et prier pour nous. La confraternité religieuse est un lien immense; il faut avoir parcouru l'Orient pour comprendre toute sa puissance. Symbole de notre nationalité, le chapeau, que nous n'avions pas voulu quitter, était pour les pauvres chrétiens de Damas comme un signe de protection; mieux encore, comme une espérance de temps meilleurs: bien peu d'années, en effet, auparavant, nul n'au-

rait osé paraître dans les rues de cette ville fanatique avec le costume européen.

Nous étions nombreux : des Anglais, un Autrichien, nos compagnons habituels. Le consul de France et M. Wood s'étaient joints à nous et aux domestiques venus avec nous d'Europe, sur lesquels nous pouvions entièrement compter. Puis tout un monde de drogmans, de cavas, de seis, de meueres, toute la suite, en un mot, indispensable en Orient. D'énergiques représentations, et surtout un bachis supplémentaire, ont seuls pu mettre fin à leurs lamentations et les décider à nous accompagner dans une expédition dont ils s'exagèrent les dangers. Un prince persan, proche parent du shah, exilé de son pays, complète notre société. Son chambellan, son médecin, son iman l'accompagnent. Comme autrefois, pour un chevalier de haut parage, ses fauconniers le suivent le faucon encapuchonné sur le poing; des valets conduisent ses lévriers accouplés. Tous ces Persans portent le costume pittoresque et le grand bonnet national. Ils vivent entre eux, et forment au milieu de nous une bande complétement à part. Les sectateurs d'Ali haïssent leurs coreligionnaires de la secte schiite plus peut-être que les chrétiens eux-mêmes. Tous, j'ai à peine besoin de l'ajouter, nous étions armés jusqu'aux dents, parfaitement décidés à repousser toute agression.

Nous sortons par la porte d'Alep, et après une heure et demie de marche nous arrivons au village de Carista, où se terminent les jardins, fameux dans tout l'Orient, qui entourent Damas comme d'une verte ceinture. Tout le pays est très-peuplé et parfaitement cultivé jusqu'à la dernière chaîne de l'Anti-Liban. Au pied de la montagne est le tombeau d'un santon vénéré ; en face un khan beau et vaste, qui sert de première halte à la caravane d'Alep. Tout autour sont des tentes de Bédouins, les premières que nous ayons encore rencontrées. Notre première marche se termine à Xtifa, petit et médiocre village où nous devons passer la nuit.

Le 20 novembre au point du jour, nous sommes à cheval, et à huit heures nous arrivons à Djeroud, village du

sheik Pharès, le chef d'une des tribus irrégulières à la solde de la Porte. Pharès était dans son harem, et, pendant qu'on le réveillait avec toutes les précautions voulues par l'étiquette orientale, pour le prévenir de notre arrivée, nous avons tout le loisir d'examiner sa demeure. Elle est de la plus grande simplicité; la principale richesse du sheik consiste en des juments magnifiques, rapporte la chronique, car nous n'avons pu en juger par nous-mêmes: malgré les amulettes et les sentences du Koran dont elles étaient couvertes, Pharès ne put se résoudre à les faire amener devant nous, tant il redoutait pour elles le mauvais œil et la funeste influence d'un infidèle. Peut-être aussi ne se souciait-il pas que leur renommée arrivât jusqu'à Damas. Il savait par expérience que le pacha et ses principaux officiers ne se gêneraient guère pour exiger de lui le don d'une de ses juments trop vantées.

Notre sheik paraît enfin, et vient nous saluer à la tête de ses plus proches parents. Il nous introduit dans sa salle d'audience. Nous nous accroupissons de notre mieux sur des coussins. On nous offre la pipe et le café; puis nos drogmans lisent l'ordre du Pacha, qui enjoignait à Pharès de nous accompagner lui-même à Palmyre avec 150 de ses meilleurs cavaliers. Cet ordre contrarie très-visiblement les Arabes. De toutes parts des objections s'élèvent; fatigues, dangers, obstacles, tout est retracé, commenté, amplifié avec une exagération ridicule. Mais nous n'étions pas venus si loin pour reculer de prime abord; notre réponse invariable « Nous le voulons, » transmise par M. Wood, qui par sa connaissance parfaite de la langue arabe nous a rendu d'immenses services, finit par vaincre la mauvaise volonté évidente de tout ce monde, et l'ordre du départ est enfin arraché pour sept heures du soir.

A l'heure dite, un petit tambour, sur lequel on frappe avec une seule baguette et qui résonne comme un glas funèbre, se fait entendre Les principaux de la tribu viennent chercher le drapeau du Sheik. C'est un lambeau d'étoffe d'un vert foncé, la couleur du Prophète. Pharès

le remet à son neveu, mais seulement après qu'un vénérable vieillard eut prononcé une fervente prière pour attirer la bénédiction d'Allah sur notre expédition, sur la tribu et sur son chef. Ce drapeau joue un grand rôle dans les guerres fréquentes des tribus. Une importance superstitieuse est attachée à sa possession, et, s'il vient à être pris, les vaincus ne cherchent plus à combattre. Les vêtements de nos Arabes sont brillants et ressemblent peu aux misérables haillons que nous devions voir plus tard dans le désert. Une robe en soie pour les plus marquants; sur la tête un keffié rouge et jaune serré autour des tempes par une corde en poils de chameau; un mashallah à larges raies blanches et noires, des pantalons blancs qui viennent à mi-jambes et de petites bottines en maroquin rouge forment un costume des plus gracieux et des plus pittoresques. Les chevaux qu'ils montent sont vifs et légers; aucun, sauf peut-être celui du Sheik, ne mérite d'être cité.

En quittant Djeroud, nous laissons à notre droite un lac que les habitants prétendent être le lac de Sodôme, fable fondée uniquement sur l'extrême amertume de ses eaux qui les rend impossibles à boire; à gauche un autre lac, le Bahr-el-Merdge, où vient se perdre la Barada.

La nuit arrive peu de temps après notre départ; le pays que nous traversons ajoute à la tristesse de la marche. C'est le désert, mais le désert faute de culture, et je ne sais rien de plus désolant que la vue de tout ce pays, qui pourrait, qui devrait être fertile, qui n'a pas manqué à l'homme, mais auquel l'homme a manqué. Pendant toute cette nuit, le froid est vif. Nos Bédouins allument à chaque instant de grands feux, pour servir de ralliement à ceux d'entre nous qui se seraient écartés, et autour desquels nous nous serrons avec joie. A neuf heures et demie du matin nous sommes à Kariatein.

Kariatein est le dernier village qui reconnaisse l'autorité du Pacha de Damas, et encore cette autorité est-elle plutôt nominale que réelle. Le Sheik peut au besoin mettre mille cavaliers sous les armes; mais cette force ne es rassure guère. Chaque maison, chaque jardin, chaque

champ même sont entourés de murs construits en boue comme les maisons elles-mêmes. C'est la défense des habitants de Kariatein contre les Arabes nomades, avec qui ils vivent dans un état de guerre continuelle. Un tiers environ de la population est catholique, et appartient au rit syrien. C'est chez le prêtre qui dirige cette petite communauté que nous établissons notre demeure. Nos quartiers, disons-le en passant, sont autrement beaux et autrement propres que ceux que nous avons rencontrés dans le Liban, où la civilisation est comparativement bien plus avancée.

Nous venons de dire que le Sheik de Kariatein est indépendant du Pacha de Damas. Il nous le fit bien voir dès notre arrivée, en voulant exiger de nous un présent de bienvenue. La connaissance que M. Wood avait de tout le pays, le ton qu'il prit vis-à-vis du Sheik forcèrent celui-ci à renoncer à sa prétention. Après une lutte de plusieurs heures, marquée à la fois par toute la ténacité et toute l'avidité arabe, le Sheik se rabattit à demander que cinquante de ses cavaliers se joignissent à la caravane, à nos frais bien entendu, pour aider à notre défense contre les dangers qui nous menaçaient selon lui. Le consul sut encore refuser : « Des Francs, répondit-il fièrement, passent partout ; ils ont une escorte pour leur faire honneur, ils n'ont besoin de personne pour les défendre. » En 1751, MM. Wood et Dawkins, qui nous ont laissé les meilleures ou plutôt les seules vues que nous avions de Palmyre jusqu'à la découverte de la photographie, partirent comme nous de Kariatein. Wood parle même d'un grand nombre de chapiteaux corinthiens enchâssés dans les murailles, qui annonçaient son importance passée. Kariatein était en effet une station pour les caravanes de Damas. Les caravanes cessèrent, et la prospérité de la ville cessa avec elles.

Vingt-qnatre heures de route séparent Kariatein de Palmyre. Il faut les faire sans nous arrêter ; le désert où nous allons entrer n'offre aucune eau potable, et il est impossible de se procurer les chameaux pour en porter la quantité nécessaire à nos chevaux et à ceux

de notre escorte. Il était donc urgent d'exécuter cette marche avec toute la célérité possible.

Le 22 novembre, nous partons à 10 h. 30 du matin. Nous pénétrons silencieusement dans le désert inculte et sablonneux qui de tout temps a séparé Damas de Palmyre, ce désert où l'empereur Aurelien eut tant à souffrir du manque d'eau et des nomades. Dans le lointain, nous apercevions les feux de ces mêmes Arabes, qui probablement étaient alors ce qu'ils sont encore aujourd'hui. Nous nous attendons à une attaque certaine de leur part. Leurs espions, en effet, étaient venus toute la journée à Kariatein se promener au milieu de nous et observer chacune de nos actions. Notre nombre probablement, les armes dont nous faisions parade les avaient intimidés, et aucun d'eux ne jugea convenable d'inquiéter notre marche. Nous traversons une vaste plaine sans un arbre, sans un buisson même qui vienne en relever la monotonie. A droite et à gauche, comme horizon deux chaînes de montagnes qui se rejoignent à peu de distance de Palmyre et en interceptent la vue. Notre route fait sur tous une profonde impression :

. . . . . Omnia nuda,
Omnia deserta, ostentant omnia mortem[1].

A six heures environ, nous faisons notre première halte auprès d'une vieille tour, évidemment de construction romaine et destinée selon toutes les apparences à protéger les marchands qui portaient à Rome les richesses de l'Inde. A côté, un riche entablement de porte. Sur les murs presque écroulés, une croix, grossièrement sculptée, vient encourager le voyageur. C'était pour nous l'espérance au milieu des ruines, l'espérance à côté de la mort. Après une halte d'une heure et demie environ, nous recommençons notre route. La nuit était profonde, et nous retrouvons les mêmes épisodes et les mêmes ennuis que la veille. Pour ma part,

[1] Catulle.

il ne me souvient que de mes efforts constants pour vaincre le sommeil qui me gagnait; ce sommeil pouvait être dangereux, car mon cheval avait le désagrément de s'arrêter volontiers, et si un de nous était resté en arrière, on ne s'en serait guère aperçu qu'au jour, et le malheureux sans défense serait infailliblement tombé au pouvoir des nomades, qui nous suivaient en grand nombre, selon le rapport que venaient, à chaque instant, nous faire les gens de notre escorte. Au point du jour, se place un petit épisode qui faillit devenir tragique. Nos éclaireurs accourent à toute bride nous annoncer une troupe nombreuse déjà en ordre de bataille. Pharès, en général expérimenté, donne aussitôt ses ordres. Nous nous rangeons sur deux lignes ; son tambour s'évertue à battre de toutes ses forces, le fameux drapeau vert est déployé, nos armes préparées. Il était temps, car, à un quart de lieue environ, nous distinguons une ligne noire présentant un front très-étendu. Sont-ce des ennemis? Sont-ce des amis? Le doute n'est pas long; car un instant après les coups de fusil se font entendre sur toute la ligne; et nos Arabes de riposter, pour brûler de la poudre, apparemment, car il était impossible que leurs balles produisissent le moindre effet. Nous découvrons heureusement notre erreur avant qu'elle ne fût irréparable. Nos « féroces ennemis » étaient de pauvres marchands de sel, voisins et amis de Pharès, qui étaient venus dans le désert chercher leur marchandise [1]. En nous apercevant si nombreux, ils s'étaient crus perdus, et, pour nous détourner du projet qu'ils nous supposaient de leur enlever leurs chameaux, ils les avaient fait accroupir, de manière à présenter de loin une formidable apparence; et leurs coups de fusil devaient nous prouver qu'ils étaient armés et bien résolus à se défendre. Bientôt après, ces pauvres gens

[1] Le sel se trouve en abondance dans une vallée, à 2 lieues environ au S.-E. de Palmyre. On place dans cette vallée le théâtre d'une victoire de David sur les Syriens. (Rois, II, c. VIII, ỳ 13.)

nous passaient avec force salams, encore tout émus de leurs terreurs.

Le Djebel Rouag et le Djebel Abiad, tel est le nom des deux chaînes qui, comme nous venons de le dire, forment un arc de cercle qui, de loin, paraît n'offrir aucune issue. A leur pied même, s'ouvre une petite vallée triste et morne, comme tout le pays que nous venons de traverser. Nous la suivons en jetant un regard distrait sur les sepulcres et les restes d'aqueduc [1] qui paraissent se renouveler à chaque pas. Tout à coup les montagnes s'écartent, et nos yeux étonnés découvrent toute une immensité de ruines. Nous sommes à Palmyre, et nous doutons encore du bonheur qui nous y a conduits.

Il faut remonter à près de trente siècles et au grand nom de Salomon pour trouver l'origine de Palmyre. L'Ecriture nous dit que le fils de David bâtit « Gazer et Bethoron la Basse et Baalath et Tedmor au désert [2]. » Tedmor était sans doute destinée à protéger le passage des caravanes, qui, dès cette époque reculée, se rendaient de la Mésopotamie en Syrie. Jean d'Antioche, chroniqueur byzantin du VIe siècle [3], ajoute que cette ville s'éleva au lieu même où David tua le géant Goliath. Ce qui est plus sûr, et ce que nous confirment au besoin Josèphe [4] et St Jérôme [5], c'est que Tedmor est la ville que les Grecs et les Romains appelèrent plus tard Pal-

[1] Procope rapporte que ces aqueducs furent réparés par Justinien.

[2] Rois, III, ch. IX, ŷ 17 et 18. Voy. aussi Paralipomènes, l. II, ch. VIII, ŷ 4.

[3] Cron. liv V. Son vrai nom est *Malala*. La tradition qu'il rapporte est plus qu'apocryphe, car on est d'accord pour placer le théâtre de ce combat fameux dans une vallée qu'on traverse en allant de Ramla à Jérusalem. Voy. Rois, l. I, ch. XVII.

[4] *Ant. jud.*, l. VIII, édit. Feyerabendt, Francfort-sur-Mein, 1680.

[5] Lettres.

myre. Tedmor en hébreu signifie *palmier* [1], et ce nom est encore le seul que connaissent les Arabes et sous lequel ils célèbrent avec une poétique exagération toutes les magnificences de Palmyre. Lors de la visite de Wood, ces mêmes Arabes lui avaient montré avec respect le palais, le harem et le tombeau d'une des concubines de « Soleyman ebn Daoud, » le fondateur de Tedmor. Aucune tradition, on le voit, ne se perd au désert.

Jean d'Antioche, dont nous venons de parler, autorité assez médiocre, convient-il d'ajouter, raconte que la ville de Salomon fut détruite par Nabuchodonosor quelque temps avant la prise de Jérusalem. Puis il nous fait sauter de Nabuchodonosor à Marc Antoine, du monarque assyrien au triumvir romain. Celui-ci attaqua les Palmyrenéens, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas gardé une neutralité assez stricte dans la guerre qu'il faisait aux Parthes. Appien [2] ajoute que le véritable motif de Marc Antoine fut de s'emparer des richesses considérables que renfermait, à cette époque, Palmyre ; mais son avidité fut déçue. Les habitants se défendirent avec énergie et repoussèrent les légions romaines.

« Palmyre, rapporte Pline [3], ville célèbre par sa situation, par la richesse de son sol et ses eaux agréables, est entourée par une vaste ceinture de sables. Séparée pour ainsi dire du reste de la terre par la nature, elle jouit de l'indépendance entre deux empires très-puissants, les Romains et les Parthes, attirant, en cas de discorde, la première pensée des uns et des autres. Elle est éloignée de Séleucie, sur le Tigre, de 337,000 pas: de la côte syrienne la plus voisine, de 203,000, et de Damas, de 176,000. »

J'ai tenu à rappeler cette description de Pline, les sables seuls en attestent aujourd'hui la vérité. Les eaux

[1] Thamar, palmier en hébreu. *Thadamoram eam appellavit*. Jos., loc. ant. cit.

[2] De Bello civili, lib. V.

[3] Hist. Nat., lib. V, c. 25. Trad. Littré.

ont disparu; toute fertilité a disparu avec elles. Quelques palmiers, derniers témoins des temps anciens, croissent encore, mornes et tristes eux-mêmes, au milieu de la désolation et de la mort.

Si nous devons en croire une inscription relevée par Wood, Hadrien visita Palmyre, qui, en l'honneur de cette visite impériale, s'appela Hadrianopolis. Des médailles nous apprennent encore que sous Caracalla elle reçut le titre envié de colonie romaine; une autre inscription, enfin, que, sous Alexandre Sevère, les Palmyrenéens prirent part à une expédition contre les Parthes. Puis nous retombons dans l'ignorance jusqu'à Gallien, où Palmyre vient occuper un instant l'attention du monde. Quelques historiens veulent qu'elle ait eu jusques-là un gouvernement républicain; d'autres, au contraire, lui attribuent des princes indépendants. Le médecin persan, savant distingué, qui voyageait avec nous, me citait une suite de noms des chefs qui, selon lui, avaient à cette époque gouverné Palmyre. Nous avons regretté que l'absence d'un drogman persan nous mît dans l'impossibilité de profiter de son érudition autant que nous l'aurions voulu.

Le plus célèbre de tous ces chefs, le seul plutôt dont l'histoire ait conservé le nom, est Odenath [1]. Sapor venait de vaincre et de faire prisonnier l'empereur Valérien [2]. Odenath lui envoya des ambassadeurs chargés de le féliciter et de lui offrir des présents. Le roi de Perse, enivré de sa victoire, les repoussa avec dédain. Odenath irrité lui déclara la guerre, le défit complétement, et le poursuivit jusqu'à Ctésiphon. Gallien, le fils et le successeur de Valérien, se hâta de décerner au vainqueur le titre d'Auguste; mais Odenath ne jouit pas longtemps

[1] Nous savons peu de chose sur son origine. Agathias, historien byzantin du VIe siècle, le dit d'une humble famille. Zozime le veut riche et puissant. Procope l'appelle même un prince sarrasin.

[2] 260 ap. J.-C.

de ses succès. Il périt assassiné par son neveu Mœonius, et Zénobie sa veuve lui succéda[1].

Septimia Zenobia nous offre un type rare dans toute l'histoire de l'Orient, celui d'une reine sachant secouer l'indolence caractéristique de son sexe dans ces climats brûlants, et les historiens, dans une juste admiration, semblent oublier pour elle le trop fameux *Væ victis!* qui déshonore si souvent leurs pages et ne leur laisse des louanges et des adulations que pour les seuls vainqueurs.

D'une grande beauté, d'une force corporelle remarquable, d'une chasteté qui étonnait ses faciles contemporains, d'un esprit élevé, d'un caractère altier, Zénobie se vantait de descendre des Ptolémées et que le sang de la belle Cléopâtre coulait dans ses veines. Le philosophe Longin[2] fut son maître, et, grâce à son habile enseignement, elle parlait avec perfection le grec, le syriaque, l'égyptien et le latin. Elle avait composé pour son usage un abrégé de toute l'histoire orientale, et sa conversation familière roulait souvent sur les beautés de Platon ou d'Homère. Son courage égalait celui d'Odenath. Elle se plaisait à l'accompagner dans ses chasses aux lions, aux léopards et aux ours, et même dans ses expéditions guerrières, où son mari lui dut, si nous devons en croire Aurelien[3], une partie de ses succès. Zénobie aimait aussi la pompe et la magnificence. Aux occasions solennelles, elle offrait de somptueux banquets où elle paraissait vêtue

[1] Trebellius Pollio *(Vie de Zénobie)* assure qu'elle fut complice du meurtre de son mari, bien qu'elle tira une vengeance éclatante de ses assassins. Gibbon se prononce énergiquement contre cette accusation; nous nous rangeons pleinement à son avis.

[2] Longin naquit à Emèse vers 213 (ap. J.-C.). Il était, rapporte-t-on, neveu par sa mère de Plutarque, et, ce qui est plus certain, il fut le maître de Porphyre. La critique moderne a prétendu avec raison que le traité du *Sublime* n'était pas de lui. — Voy. Vaucher, in-8°. Genève, 1854.

[3] Voy. Treb. Pollio. Lettre d'Aurélien au Sénat.

de la pourpre royale et le diadème sur la tête. Trebellius Pollio ajoute qu'elle invitait à ces festins, avec ses courtisans et les chefs de Palmyre, les Perses et les Arméniens, grands buveurs, et que, mettant de côté sa sobriété habituelle, elle prétendait même les vaincre à table, ne voulant être inférieure à personne en aucune chose [1].

Zénobie, avec le caractère que nous venons de tracer, ne pouvait accepter le joug des Romains. Après avoir vengé la mort d'Odenath, son premier soin fut de marcher contre eux. Elle défit Héraclianus, leur général, et soumit, à la suite de sa victoire, toute la Syrie. Elle sut ensuite profiter, en habile politique, des désordres qui suivirent la mort de Gallien. Par ses ordres, Zabdas [2] s'empara de l'Egypte, qu'elle regardait comme un héritage de famille. Le gouverneur Probus avait voulu résister : il avait été vaincu et fait prisonnier, et, avec une énergie qui n'appartenait plus aux Romains dégénérés des Césars, il s'était tué pour ne pas survivre à sa défaite.

Aurélien, à peine ceint de la couronne impériale, voulut venger de tels échecs. A la tête des valeureuses légions du Danube, il passa en Asie, défit complétement les Palmyrenéens auprès d'Antioche et à Emèse [3], et Zénobie, qui avait voulu commander elle-même ses armées, fut bientôt réduite à défendre sa capitale. Les habitants opposèrent une héroïque résistance, et une

[1] Bibit sæpè cum ducibus cum esset alias sobria bibit et etiam cum Persis et Armenis ut eos vinceret. (Treb. Pollio, Hist. Aug.) Voy. aussi Gibbon, ch. XI. Ce grand historien résume à merveille la vie de Zénobie ; il réfute toutes les accusations portées contre elle, notamment celle d'avoir été complice de la mort de son mari.

[2] Zabdas était parent d'Odenath. Voici une inscription qui le concerne, retrouvée à Palmyre par M. de Vogüe : « A Septimia Zenobia la très-illustre et pieuse reine, Zabdas le grand général et Zabbaios le chef qui commande en ces lieux. Puissants à leur souveraine la 582e année au mois de Ious (août 270 ap. J.-C.). »

[3] Vopiscus. Hist. Aug. — Zozime, in vita Aureliani, liv. I.

lettre d'Aurélien lui-même à un de ses amis nous a conservé le récit des difficultés qu'il eut à vaincre. « Les Romains, dit-il, parlent avec mépris de la guerre que je fais à une femme. Ils ignorent et le pouvoir et le caractère de Zénobie ; il est impossible d'énumérer ses vastes préparatifs, les amas immenses de pierres, de flèches, de toute espèce d'armes de guerre. Chaque partie des murailles est défendue par deux ou trois balistes, et ses machines lancent des feux artificiels. La crainte de la punition qui l'attend l'a réduite au désespoir. Mais j'ai mis mon assurance dans les dieux tutélaires de Rome, qui m'ont accordé jusqu'ici une si éclatante protection. »

Il paraît que la confiance d'Aurélien en ses dieux s'affaiblit rapidement, car, bien peu de jours après cette lettre, il écrivit lui-même à Zénobie pour lui assurer son pardon si elle consentait à se rendre. La réponse de la reine mérite d'être citée tout entière.

« Zénobie, reine de l'Orient, à Aurélien Auguste. — Nul avant toi n'a osé me faire des propositions pareilles à celles de tes lettres. Le vrai courage consiste à faire tout ce qui est possible dans les choses de la guerre. Tu me parles de reddition, comme si tu ignorais que la reine Cléopâtre aima mieux mourir que de vivre privée de sa couronne. Nous attendons le secours des Perses, ils ne nous feront pas défaut. Les Sarrasins nous soutiendront. Déjà quelques brigands syriens [1] ont presque vaincu ton armée, Aurélien ; que sera-ce donc quand arriveront de toutes parts les renforts que nous attendons? Laisse donc là l'arrogance avec laquelle tu nous parles de soumission, comme si déjà tu étais notre vainqueur. »

Aurélien, irrité par cette fière réponse, pressa plus vivement le siége. Les secours espérés n'arrivaient pas ; tous les convois étaient interceptés par la vigilance des

[1] *Latrones Syrii*, dit la reine avec une allusion assez insolente aux échecs qu'ils avaient causés aux Romains.

Romains. Zénobie voulut presser elle-même ces renforts si ardemment désirés. Elle partit sur un dromadaire renommé pour sa vitesse. Déjà elle atteignait l'Euphrate ; sur l'autre rive elle était en sûreté, lorsque les soldats qu'Aurélien, averti par ses espions, avait envoyés à sa poursuite, l'atteignirent et la ramenèrent prisonnière.

A sa vue, le camp romain retentit de cris de haine et de mort. Les soldats lui imputaient leurs longues souffrances, et réclamaient son supplice immédiat. En cet instant terrible, la femme se retrouva ; Zénobie s'abaissa devant le vainqueur, et consentit à racheter une vie déshonorée en abandonnant tous ses amis, et en dénonçant Longin comme l'auteur de la lettre qui avait excité la colère de l'empereur[1].

En apprenant la captivité de leur reine, les Palmyrénéens s'étaient soumis. Aurélien les traita avec indulgence. Il se contenta d'exiger les armes, les chevaux, les chameaux, l'or, l'argent, les vêtements de soie, les pierres précieuses, toutes les richesses accumulées à Palmyre par des années de commerce florissant. Telle était l'indulgence romaine ! Puis l'empereur reprit le chemin de sa capitale, laissant 600 archers seulement pour maintenir sa conquête.

A peine était-il éloigné que les Palmyrenéens se soulevèrent, massacrèrent la faible garnison romaine, et, par un juste sentiment de gratitude, appelèrent à leur tête un parent de Zénobie ; mais ils avaient compté sans l'énergie et la fermeté d'Aurélien. Dès qu'il eut appris cette nouvelle, il n'hésita pas un instant ; il revint sur ses pas avec son armée, non moins exaspérée que lui. Cette fois, la vengeance fut terrible. Palmyre fut détruite de fond en comble. Les femmes, les vieillards, les enfants périrent dans un horrible massacre. « Il est inutile, écrivait Aurélien lui-même plus tard à Ceionius Bassus, en lui recommandant de relever le temple du Soleil, il

[1] Zozime. — Vopiscus et T. Pollio, convient-il d'ajouter, ne donnent pas ces mêmes détails.

est inutile d'exciter davantage les soldats. Assez de Palmyrenéens ont péri ; nous n'avons pas épargné les femmes, nous avons égorgé les enfants ; les vieillards ont été étouffés, les campagnards eux-mêmes ont été massacrés. A qui laisserons-nous donc la ville ? A qui laisserons-nous donc le pays, si nous n'épargnons ceux qui ont survécu [1]. »

Quand Aurélien écrivait cette lettre, il se dirigeait vers Rome, tout occupé des splendeurs de son triomphe. Ce triomphe fut en effet un des plus magnifiques qui ait honoré les murs de la ville impériale. Des Goths, des Vandales, des Sarmates, des Alains, des Germains, des Gaulois, des Syriens, des Egyptiens, des Perses venaient attester le nombre et l'éclat des victoires de l'empereur. Zénobie, remarquable entre tous, précédait le char comme écrasée sous le poids des chaînes, que le vainqueur, par une amère dérision, avait voulu être d'or. Aurélien lui abandonna ensuite assez dédaigneusement une villa à Tivoli. La reine de l'Orient devint une matrone romaine [2] ; des enfants perpétuèrent sa race, et, au temps de saint Ambroise, Zenobius, évêque de Florence, se vantait de descendre de celle qui avait été la glorieuse Zénobie.

Nous nous sommes étendu plus longtemps que nous ne le voulions sur Zénobie. Son histoire résume en effet la grandeur et la décadence de Palmyre. A partir de la destruction de la ville par Aurélien, nous savons seulement par une inscription [3] que Dioclétien répara un de ses temples, puis par Procope [4] que Justinien fit fortifier Palmyre comme station militaire. A cette époque, le christianisme y avait fait de grands progrès ; des évêques de Palmyre, dépendant du métropolitain de Damas,

[1] Vopiscus, Vit. Aurel., ut suprà.

[2] Treb. Pollio, id.

[3] Voy. Wood et aussi Philos. Transactions, vol. XIX.

[4] De Ædif., Just., lib. II, c. 2.

assistèrent aux conciles de Nicée et de Chalcédoine, et Baronius nous a conservé les noms honorés de martyrs Palmyrenéens.

Puis un voile épais s'étend sur les destinées de tout ce pays. C'est la lamentable histoire de l'Orient; partout la barbarie remplace la civilisation. Benjamin de Tudèle, juif espagnol, qui naquit vers 1170 et qui parcourut une grande partie de la Syrie et de la Palestine, prétend avoir trouvé à Palmyre[1], lors de sa visite, 2,000 Juifs; mais son récit ne mérite qu'une très-mince confiance[2]. Deux siècles après, Abulfeda[3] parle de Tedmor, de ses palmiers, de ses mille colonnes, de son château. Il ajoute que la ville était entourée d'Arabes pillards et nomades. Nous les retrouvons aujourd'hui, comme Aurélien, lui aussi, les avait rencontrés à la tête de ses légions.

Il est un point que les historiens n'ont peut-être pas fait assez ressortir, et qui m'a singulièrement frappé dans le cours de mon voyage, c'est combien peu l'islamisme au fond a modifié les mœurs des Arabes[4]. Les empires se sont écroulés, les peuples ont disparu, la face du monde s'est renouvelée maintes fois: on retrouve au XIXe siècle les Arabes tels qu'ils étaient alors qu'ils attaquaient les convois romains. Pour eux seuls le temps n'a pas marché!

Ce furent les récits fantastiques de ces Arabes qui décidèrent deux marchands anglais de la factorerie d'Alep à pénétrer jusqu'à Palmyre. Après une première tentative inutile en 1678, ils réussirent en 1691, et leur récit[5] excita une vive sensation dans leur patrie. MM. Wood, Dawkins et Bouverie arrivèrent à leur tour à Tedmor en

[1] Itinér., p. 57, 58.

[2] Nous trouvons l'inscription suivante citée par Wood : « Statua Julii Aurelii Schalmalath filii Malæ Hebrœi ducis societatis perigrinatorum. » Elle est antérieure à Aurélien.

[3] Emir de Hamals et célèbre historien. Il vivait vers 1320.

[4] Voy. Caussin de Perceval. Hist. des Arabes avant l'islamisme.

[5] Phil. Transactions, vol XIX, oct. 1695. Voy. aussi Seller Antiquitas of Palmyra. London. 1696.

1751. Ils purent y rester assez longtemps pour dessiner les ruines et pour y relever de nombreuses et importantes inscriptions. Leur voyage, publié peu de temps après leur retour, est aujourd'hui encore notre seul guide.

Depuis le siècle dernier, le nombre des voyageurs a toujours été très-restreint, et, parmi les innombrables pèlerins de l'Orient, bien peu ont pu contempler les grandes ruines de Tedmor. La célèbre Lady Hestor Stanhope y parvint en 1813 en donnant 30,000 francs aux Arabes. Les capitaines Irby et Mangles, M. Poujoulat en 1837, suivirent la route d'Homs[1]. M. de Vogüe en 1853, et, je crois, M. le comte de Paris en 1860, suivirent la même route que notre propre caravane. Dernièrement enfin, M. Vigne, un des compagnons de voyage du duc de Luynes, a pu relever astronomiquement la position de Palmyre et reproduire photographiquement les principaux monuments[2].

Tels sont les seuls renseignements connus sur la ville de Zénobie. Les voyageurs répètent tour à tour les maigres récits que nous venons de donner. Est-ce donc à dire que ceux qui viendront après nous ne seront pas plus heureux? Je crois pouvoir affirmer, au contraire, qu'il sera facile de reconstituer une grande partie de l'histoire de Palmyre, quand on connaîtra les inscriptions qui existent en nombre considérable sur tous les points des ruines. Beaucoup de ces inscriptions, notamment celles de la grande colonnade, sont bilingues, en grec et en palmyrenéen. Le palmyrenéen est une langue sémitique[3], qui se rapproche beaucoup de l'hébreu, et plus

[1] Ancienne Emèse.

[2] Aujourd'hui, pour parvenir à Palmyre, il faut payer environ 500 fr. par voyageur au sheik des Anazes pour obtenir sa permission de traverser le désert; par une bizarrerie assez singulière, ce sheik a épousé Lady Ellenborough, épouse divorcée de l'ancien gouverneur général des Indes.

[3] L'araméen est, on le sait, la langue-mère de toutes les langues sémitiques, le chaldéen, le syriaque, l'hébreu, etc.

encore, au point même de se confondre avec lui, du dialecte syriaque ou syro-chaldéen, qui était le langage usuel de toute la Palestine lors de la venue du Sauveur, et celui, selon toutes les apparences, qu'il parlait lui-même. Pour n'en donner qu'un exemple, les mots *Eli Eli lamma sabachtani*, que l'Evangile nous a conservés, appartiennent à la langue palmyrenéenne comme à la langue syriaque. Malheureusement pour l'archéologue, les nomades sont et seront longtemps encore, je le crains, un obstacle à tout séjour prolongé à Palmyre. De là une difficulté sérieuse, mais non, je l'espère, insurmontable; le temps et l'argent sont de grands maîtres, ne l'oublions pas, même au désert. Il faudrait bien choisir les inscriptions, les étudier, les comparer, puis enfin les relever avec soin, et je souhaite de tout mon cœur au patient antiquaire plus de bonheur qu'à M. de Vogüé, qui, ayant déchiffré quelques-unes de ces inscriptions avec beaucoup de soin et beaucoup de peine, eut le regret, à son retour en France, de les trouver imprimées dans le grand ouvrage de Wood[1], que son poids ne permet guère de placer dans le mince bagage du voyageur.

Palmyre avait dû sa prospérité[2] au commerce des Indes, qui enrichit successivement toutes les nations assez heureuses pour en obtenir le monopole. Aussi le commerce était-il en grand honneur dans la ville, tout au moins durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, et bon nombre d'inscriptions, principalement celles sous les statues de la colonnade dont nous allons parler tout à l'heure, sont à la louange des chefs qui avaient protégé la marche des caravanes. Ces caravanes se rendaient à Vologesias[3] sur l'Euphrate, à Carax, capi-

[1] Aucune inscription reproduite par Wood n'est antérieure à l'ère chrétienne, aucune, sauf celle déjà mentionnée de Dioclétien, postérieure à Aurélien.

[2] On peut consulter sur Palmyre une lettre de Longin à Porphyre.

[3] Fondée par Vologesias, roi des Parthes, contemporain de Néron (Pline, Hist. nat., L. VI.). Ptolémée (L. V, c. 15) nous a conservé les stations entre Vologesias et Palmyre.

tale de la Caracène, par où elles arrivaient au golfe Persique, ou bien encore à Petra, d'où elles pouvaient gagner à volonté la mer Rouge ou la Méditerranée. Ces caravanes allaient aussi de Palmyre à Damas ; mais alors c'étaient les habitants de Damas qui les escortaient, et on comptait de quatre à cinq jours de marche [1].

Le commerce, au temps des empereurs, était surtout destiné à satisfaire au luxe effréné de la capitale du monde; aussi les caravanes ne portaient-elles guère à Rome que des produits précieux, la myrrhe et l'encens de l'Arabie, les aromates, les perles, les pierres précieuses, les vestes de soie de l'Inde. Les profits de ce commerce étaient immenses; ils firent la richesse de Palmyre [2]. Leur cessation amena, plus encore que la défaite, sa ruine.

Rien ne saurait rendre l'aspect de Palmyre. Pour tout horizon un océan de sables, où s'élèvent comme des mâts de vaisseau sur la mer, d'innombrables colonnes, muets témoins du passé. Nos soirées entières, il nous en souvient, s'écoulaient à les contempler dans un silencieux étonnement. Peut-être, nous disions-nous, un jour viendra où notre civilisation si vantée périra à son tour, où nos villes si magnifiques serviront, elles aussi, d'enseignement aux générations futures, où des voyageurs venus de l'extrémité de l'univers méditeront sur les grandeurs passées de Paris ou de Londres, et rechercheront curieusement leur histoire, comme nous l'avons fait nous-mêmes, assis sur les ruines de Babylone et de Tyr, de Thèbes aux cent portes et de Palmyre ! Les peuples ont-ils donc leur vie comme les individus ? Généreux, imprévoyants même dans leur enfance, grands à l'époque virile, sont-ils, eux aussi, condamnés à arriver par des

[1] Heeren. Commercia urbis Palmyræ, Gottingue, 1831. Voy. encore Volney, Voyages en Syrie, II, et Burkhart, Travels in Syria.

[2] Flav. Vopiscus cite comme exemple de cette richesse que toutes les maisons avaient des carreaux de verre.

changements imperceptibles à l'incapable vieillesse, puis à mourir enfin quand la mission qui leur a été donnée se trouve accomplie ? En pensant à ces grands peuples qui ne sont plus, faut-il dire, avec le barde écossais : « Ils n'ont fait que disparaître avant nous, car nous aussi il nous faut disparaître [1] ! » ?

Le plus remarquable des monuments de Palmyre est le temple du Soleil, où nous avions établi notre demeure. Il avait été converti par les Sarrasins en citadelle, et leurs constructions étaient venues comme écraser l'antique édifice et contribuer à coup sûr à sa ruine. Il était, lors de notre visite, encombré d'une quantité de masures abandonnées par leurs propriétaires depuis six mois environ [2], pour échapper aux intolérables avanies des nomades qui, chaque semaine, pour ainsi dire, venaient leur imposer des tributs nouveaux. Quelques jardins, derniers vestiges de l'homme, subsistaient encore ; chacun était entouré d'une muraille élevée, et la porte était si basse, qu'il fallait presque ramper jusqu'à terre pour y pénétrer. Rien, à coup sûr, ne pouvait mieux indiquer les dangers et les craintes des Palmyrenéens modernes.

Le temple comprenait une enceinte extérieure avec 62 pilastres corinthiens sur chacune de ses faces ; des pavillons aux quatre angles venaient en rompre la monotonie. Cette enceinte, par un hasard qui a déjà été signalé bien des fois, offre une certaine ressemblance avec notre colonnade du Louvre. Assez bien conservée du côté nord, elle a beaucoup souffert sur les trois autres faces. Un portique couvert, soutenu par un double rang de colonnes cannelées d'ordre corinthien, d'une belle élévation, faisait tout le tour de la cour, et permettait de braver au besoin les ardeurs du dieu. On y pénétrait par une porte malheureusement bien dégradée. Les montants en marbre blanc, couverts de riches sculptures

[1] They have but fallen before us, for one day we must fall ! (Ossian.)

[2] M. de Vogüé me raconte qu'il trouva le temple habité de nouveau et qu'il put s'y procurer quelques vivres frais.

de branches de palmier et de grappes de raisin, subsistent seuls aujourd'hui. Cette porte était placée au nord, fait assez rare, car l'usage presque constant des adorateurs du Soleil était de placer l'entrée de ses temples à l'est, pour que les premiers rayons de l'astre vinssent frapper sa demeure. La longueur de cette enceinte, en ramenant les mesures anglaises à notre système métrique, était, selon Wood, de 197 mètres.

La cella formait un carré long au milieu de cette cour. L'extérieur était orné par un rang de colonnes cannelées, toujours d'ordre corinthien. Les ornements des chapiteaux étaient en bronze, et n'ont pu échapper à la cupidité soit des Romains, soit des Arabes. Onze seulement sont restées debout. On pénétrait vraisemblablement dans le temple par un perron qui conduisait au péristyle. Il n'en reste aucune trace. La porte placée par une exception assez curieuse sur la face latérale, était couverte de riches sculptures à peu près pareilles, mais mieux conservées que celles de la porte extérieure. Le sofite est tombé. Il représentait, comme à Balbeck, un aigle aux ailes éployées sur un fond semé d'étoiles. Cette porte a été masquée par de grossières constructions, et on n'arrive aujourd'hui dans l'intérieur qu'en se glissant péniblement par une étroite ouverture située au fond d'une demeure arabe. Il faut encore citer à chaque extrémité du temple une petite chambre ; celle de l'ouest offre sculptés sur le plafond les signes du zodiaque grec. Les Sarrasins avaient converti le temple du Soleil en mosquée, et une niche d'un bon travail rappelle l'islamisme triomphant au milieu des ruines du paganisme.

En sortant du temple et en se dirigeant vers le nord, on se trouve en face d'un arc de triomphe en marbre blanc à trois portes. Celle du milieu servait sans doute de passage aux chars et aux chameaux ; celles latérales ouvraient sur des portiques soutenus par des colonnes, et joints, selon toute apparence, de l'autre côté aux demeures des Palmyrenéens, aujourd'hui complétement disparues. Ces portiques permettaient de se promener durant la chaleur du jour, et étaient d'un usage fré-

quent dans les villes syriaques. Ainsi on en trouve de semblables à Damas, à Djerash et à Sebaste, l'ancienne Samarie. Toutes datent des trois premiers siècles de l'ère chrétienne ; mais celles de Palmyre sont de beaucoup les plus remarquables, car aujourd'hui encore elles mesurent 880 mètres, dans leur plus grande longueur, jusqu'au temple qui devait vraisemblablement leur servir de limite [1]. 102 de ces colonnes sont restées debout. Elles ont $2^{m},95$ de circonférence et environ 18^{m} de hauteur, autant qu'on en peut juger toutefois, car les sables amoncelés ne permettent pas de découvrir complétement leur base. A 6^{m} environ du chapiteau, elles présentent un piédestal, sous lequel on peut encore lire ces inscriptions bilingues dont nous avons déjà parlé, célébrant les citoyens à qui avaient été décernés les honneurs d'une statue. Par une exception unique, au-dessous d'un de ces piédestaux, l'inscription est remplacée par une couronne de lauriers. Mon imagination y plaçait volontiers la statue de Zénobie, dont le glorieux souvenir plane sur ces ruines. Toutes les statues ont disparu ; il en reste à peine un vestige. Les tremblements de terre, si fréquents en Syrie, le temps et la ferveur musulmane sont d'accord pour leur destruction.

Cette colonnade est coupée par quatre gros piédestaux destinés également à des statues ; puis de distance en distance par des portiques donnant sans doute accès à des colonnades latérales dont le parcours semble encore indiqué par quelques colonnes éparses au milieu des sables. Une de ces portes est en granit assez semblable par son grain à celui des monuments égyptiens. Les marchands anglais qui les premiers visitèrent Palmyre disent aussi avoir trouvé un obélisque monolithe de 50 pieds d'élévation [2] sur 12 pieds et demi à sa base. Ces faits confirment ce que l'histoire nous apprend des re-

[1] M. de Vogüé a trouvé 325^{m} jusqu'aux quatre piédestaux et 555^{m} ensuite. Nos mesures moins précises se sont trouvées à peu près d'accord avec les siennes.

[2] Mesures anglaises.

lations qui existent entre les habitants de Palmyre et les Egyptiens.

La colonnade formait une magnifique avenue triomphale qui conduisait du temple du Soleil à un autre temple, que j'ai vu appeler le temple de Neptune. Il est carré et compte 25 mètres environ sur chacune de ses faces. En avant, un élégant péristyle supporté par six colonnes encore debout. Quelques portions de l'architrave sont tombées, et rappellent par la richesse des sculptures ce que nous avons trouvé de plus beau à Balbeck. Ce temple était construit sur un soubassement voûté ; la partie souterraine est malheureusement comblée. Nous avons trouvé des colonnes d'ordre ionique, fait presque unique à Palmyre.

En continuant vers l'ouest, on rencontre un autre temple du même caractère, mais plus petit que le précédent[1]. La porte était ornée de deux statues ; l'une représentait une femme couchée et appuyée sur une boule, l'autre est méconnaissable. Puis une masse de ruines, dont la destination échappe au voyageur ; il faut y noter, car ils sont rares, deux bas-reliefs de médiocre exécution et une inscription presque fruste, où nous n'avons pu déchiffrer que les mots « *agatha prottova.* »

Au nord-ouest de ces temples sont les restes de la muraille de Justinien, qui formait l'enceinte de Palmyre alors qu'elle ne comptait dans l'histoire que comme station de la légion illyrienne. L'aspect des ruines montre clairement que la ville de Zénobie comprenait une enceinte bien autrement considérable.

Les tombeaux, où notre promenade nous amène, méritent une description toute particulière. Quelques-uns sont taillés dans le roc vif ; c'est une disposition qu'on retrouve dans toute la Syrie et la Palestine. Les plus soignés ont des niches destinées à recevoir les sarcophages. Un d'entre eux, dont nous avons visité l'intérieur, est même orné de riches sculptures, représentant vraisem-

[1] Deux colonnes seulement marquent le péristyle.

blablement la mort de celui qui devait y trouver sa dernière demeure. D'autres sont des tours souvent très-élevées et divisées en plusieurs étages. Le plus remarquable de ces sépulcres est connu sous le nom d'*Elabelos,* le dieu Bel ou Baal[1]. Etait-ce le nom du mort ou le nom de la divinité à laquelle il avait dédié sa dernière demeure? Probablement les deux à la fois. L'intérieur présente une salle en plan incliné de 12m environ de long sur 5 à 6 de large. Le plafond, soutenu par des pilastres corinthiens, est orné de sculptures, malheureusement mutilées, placées dans des cartouches de couleurs différentes. Ces peintures ont conservé une fraîcheur et une vivacité de coloris inconcevables. Tout autour de cette salle, des niches préparées pour recevoir les corps[2]; au-dessus, des tablettes de marbre avec des inscriptions. Leur étude a permis à M. de Voguë de relever sept générations avec leurs alliances et leurs portraits; malheureusement les sculptures sont toutes mutilées. Dans le coin un escalier conduisait au premier étage. Les niches, pareilles à celles du rez-de-chaussée, étaient formées par des arcades soutenues par les éternels pilastres corinthiens. Toutes ces niches sont aujourd'hui vides. Au deuxième étage, une chambre complétement nue, peut-être celle du gardien de ce tombeau. Les niches se retrouvent dans les deux étages supérieurs; mais ces étages sont tellement encombrés de ruines qu'il est presque impossible d'y pénétrer. La tour enfin est surmontée d'une terrasse d'où l'œil s'étend sur toute la plaine de Tedmor.

Ce dernier monument est situé à l'entrée de la petite vallée par où nous étions arrivés à Palmyre. Les Arabes l'appellent *Wady el Kebour,* la vallée des Tombeaux, et ce nom est assurément convenable, car on en aperçoit de tous les côtés. J'en ai compté autour de moi 32 dans

[1] Il remonte à 103 ans ap. J.-C.

[2] Wood affirme avoir trouvé dans un de ces tombeaux une momie pareille aux momies égyptiennes. La question de savoir si les Palmyrenéens embaumaient leurs morts n'est pas encore résolue.

un état à peu près complet de conservation ; le nombre de ceux en ruine est bien autrement considérable. Un des plus remarquables par ses sculptures a été mesuré par nos compagnons de voyage. Il devait avoir 22 à 23m de hauteur[1]. Ce tombeau est sans doute celui auquel Wood a donné comme date 3 ans après J.-C., et comme propriétaire Jamblichus, fils de Mocimus.

D'autres tombeaux sont plus anciens encore ; il est facile de le reconnaître à leur construction grossière et à leurs pierres à peine équarries. Ces derniers sont tous d'accès difficile, et c'est avec grand'peine que nous avons pu pénétrer dans quelques-uns d'entre eux.

Continuons notre description, que nous voudrions en vain moins aride, en descendant cette fois vers le temple du Soleil, que nous avions pris pour point de repère. Nous avons noté successivement un temple qui offre un péristyle semi-circulaire et une cella ornée de niches du plus riche travail. Ce temple, où une inscription à demi brisée vient rappeler le nom de Dioclétien, était entouré d'une cour extérieure et d'une colonnade dont il ne reste plus debout qu'une seule colonne. La porte qui y donnait accès est assez bien conservée. Tout cet ensemble formait-il le temple de Vénus, que nous savons avoir été particulièrement honorée à Palmyre ? C'est une simple conjecture que je me hasarde à émettre. Tout auprès une porte précédée d'un rang de colonnes corinthiennes, seuls restes d'un édifice que nul n'a rappelé et dont la destination est inconnue ; puis un autre temple avec neuf colonnes presque entièrement enterrées dans les sables. Un des embranchements de la colonnade principale y venait vraisemblablement aboutir.

En marchant toujours vers le sud, on rencontre une masse de ruines assez imposantes, que les uns ont voulu être le Gymnase, d'autres le lieu de réunion des commerçants. Tout l'édifice comprenait un carré d'environ 30m

[1] Il comprend cinq étages. Des niches étaient disposées pour 147 cadavres.

de long ; en avant, une anti-salle, où nous pouvons encore distinguer huit fenêtres, une porte principale et deux portes latérales. Le tout serait d'un bel effet si on pouvait le dégager des sables qui l'encombrent. C'est auprès que M. de Vogüé place, si je ne me trompe, le palais de Zénobie, se fondant sur ce fait très-plausible, que tout autour on retrouve des inscriptions, brisées pour la plupart, en l'honneur de la reine, d'Odenath et de leur famille. Citons encore rapidement une petite mosquée due aux Sarrasins, un temple qui a conservé le nom de l'empereur Adrien, une colonne isolée enfin, la plus haute de toutes celles qui existent à Palmyre. Une inscription bilingue nous apprend qu'elle avait été élevée[1] par le concours du Sénat et du peuple, en l'honneur d'Alelamos. L'illustre Alelamos, par un de ces retours qui montrent bien tout le néant des splendeurs et des gloires humaines, est aujourd'hui complétement inconnu, et les savants se disputent sur la manière même dont il faut lire son nom.

Au nord de la ville, sur le plus haut sommet de la chaîne qui entoure de ce côté Palmyre, on aperçoit un château dont l'arrivée est très-escarpée. Tout autour un fossé profond, taillé dans le roc même, que nous n'avons pu franchir qu'avec difficulté. L'architecture de ce château est très-mauvaise, et non-seulement indigne de Justinien, à qui on a voulu l'attribuer, mais des Sarrasins eux-mêmes. Les Anglais qui ont découvert les ruines de Tedmor ont rapporté, sur l'autorité fort suspecte de leurs guides arabes, qu'il avait été bâti par Man-Ogle, prince des Druses, sous le règne de Sultan-Murad[2]. Du haut de cette forteresse, on jouit d'une imposante vue du désert. Le capitaine Mangles affirme même avoir pu découvrir les hautes cimes de

[1] 138 ans ap. J.-C.

[2] Il régna de 1574 à 1595. Le château aurait été bâti en 1585. Il est plus probable que sa construction est due aux sultans ayoubites.

l'Anti-Liban. Les flancs de la montagne, en calcaire jurassique et recouverts de sable, sont percés d'hypogées qui se présentent à chaque pas ; une d'elles est d'un assez bon style. L'intérieur est orné de trois statues de femme remarquables par leur exécution ; malheureusement elles ont été décapitées par les fanatiques musulmans.

Les soins pieux des Palmyrenéens pour la sépulture de leurs morts nous permettent de suivre facilement les progrès de l'art chez eux. D'abord des grottes creusées dans les rochers, puis des tours en pierres à peine dégrossies. L'architecture grecque traverse le désert, les tours s'élèvent, les pierres sont régulièrement taillées, les fenêtres sont sculptées : puis les tours elles-mêmes ne suffisent plus au luxe des habitants, de véritables temples se dressent, les statues, les peintures viennent décorer l'asile de la mort. Mais les efforts de l'homme sont bien vains et son orgueil bien impuissant : les grottes et les tours, les temples et les grands monuments, les sépultures des grands et les sépultures des petits ont été également profanés, et tous aujourd'hui sont vides de ceux à qui ils étaient consacrés.

Tels sont les détails qu'une visite, malheureusement bien courte, nous a permis de recueillir. Il nous faut renoncer à décrire tous les débris amoncelés, les colonnes éparses, les pierres immenses brisées comme des jouets d'enfant, les sculptures profanées, les inscriptions à demi enfouies dans le sable. Il faudrait d'actives recherches et une science sérieuse pour pouvoir établir, même problématiquement, à quels édifices ils appartenaient. Ce que nous voulons seulement redire encore, c'est l'impression profonde qu'on éprouve en voyant cette immensité de ruines au milieu du désert, cette ville tout entière qui se dresse devant le voyageur, sans habitants, sans rien qui rappelle l'homme, au milieu des œuvres de sa main.

Les détails malheureusement ne répondent pas à l'impression première. Aucun des monuments de Palmyre n'est comparable au temple de Balbeck, bien autrement imposant, encore moins aux monuments de Thèbes,

les plus étonnants sans doute que l'homme ait jamais construits, ou aux admirables temples d'Athènes, les chefs-d'œuvre de l'art classique. Notre description en a fait suffisamment ressortir l'extrême monotonie ; ces temples, ces monuments présentent tous les mêmes caractères, la même disposition, et malheureusement ils remontent tous à une époque où l'art était en pleine décadence, et cette décadence de la Rome des Césars s'étendait jusqu'aux confins de l'Orient.

Nos coureurs arrivaient à chaque instant avec de sinistres rapports. Les Anézés [1], furieux de notre course à Tedmor, où nous les avions bravés en refusant le tribut qu'ils prétendent exiger de chaque voyageur traversant leur territoire, rappelaient en toute hâte leurs cavaliers, qui escortaient ou pillaient à tour de rôle la caravane de la Mecque. De plus, nous avions compté trouver quelques habitants, par suite des provisions, et il nous devenait impossible de nous procurer des vivres pour notre escorte et pour nos chameaux. Il était donc de toute nécessité de quitter Palmyre plus tôt que nous ne le pensions.

Le 25 novembre, à 10 heures du matin, nous sommes à cheval, et notre colonne s'ébranle au signal de sheik Pharès. Nous jetons un long regard sur ces ruines qu'il ne sera jamais donné de revoir, puis nous défilons en silence par la vallée des Tombeaux.

Le 26 novembre, après une marche toute semblable à celle que nous avons racontée, nous sommes à Kariatein, établis dans nos anciens quartiers. Pendant notre absence, la ville avait été soumise à une rude épreuve. Le jour même où nous l'avions quittée, elle avait été attaquée par ces mêmes Arabes dont nous avions vu les feux, et, après un engagement où quelques hommes

[1] Selon Burkhardt, ils peuvent mettre 30,000 cavaliers sous les armes. Une autre tribu, les Alkel Chemal, est presque aussi puissante.

avaient été tués de part et d'autre, le sheik de Kariatein avait été forcé de payer une contribution de 200 ghayis [1]. C'était pour les nomades une faible réparation de l'impunité avec laquelle ils avaient été forcés de nous permettre de traverser leur territoire.

Avant d'arriver à Djeroud, les cavaliers de notre escorte nous donnent le spectacle d'un combat des plus brillants, je dirai même des plus émouvants, par la rapidité avec laquelle ces hommes chargent et s'arrêtent au moment même où leurs camarades seraient inévitablement culbutés. Puis nous prenons un affectueux congé de sheik Pharès, un des seuls Arabes dont le souvenir me soit resté cher.

Le 28 novembre, à 5 heures du soir, nous rentrons à Damas, et nous retournons au couvent de Terra-Santa, où les bons Pères nous ont reçus comme de vieilles connaissances, avec une joie qui m'a touché. Ces amitiés de passage, si vite nouées, si vite terminées, restent bien des années après un des bons souvenirs du voyageur [2].

[1] Environ 2,200 fr. de notre monnaie.

[2] Nous joignons le détail de ce que nous a coûté notre voyage pour ceux que cela peut intéresser.

	PIASTRES.	
355 mesures d'orge pour les chevaux de notre escorte ; le gouverneur paie 2 piastres, supplément de 3 piastres	1365	
145 mesures pour nos propres chevaux, à 5 piastres.	725	
31 chameaux à 50 piastres. . . .	1550	
60 mesures de farine pour les hommes, à 13 piastres, sur lesquels le gouvernement paie 8. . . .	780	
Un exprès envoyé à Djeroud . . .	60	
Un maschallah blanc pour sheik Pharès	150	
Deux maschallahs noirs pour ses deux lieutenants	140	
Deux Kefiés	77	20
Cadeaux divers	101	10
A reporter. . .	4948	30

Report. . .	4948 30
Cartouches et poudre	123 20
Montre et lunette d'approche pour sheik Pharès . , ...	320
Gratification pour l'escorte . . .	1200
Total. . .	6591 30

Nous étions 11 pour payer cette somme, qui pouvait se monter à 1,200 francs environ de notre monnaie.

TEXTE & TRADUCTION

DE L'UNE DES CHARTES OFFERTES PAR M. BESNIER

Uniuersis presentes litteras inspecturis, Johannes Comes vindocinensis Salutem. Notum facio tam presentibus quam futuris quod cum petrus de turne miles deo et ecclesie Sancte Trinitatis de uindocino dedisset & in perpetuam elemosinam concessisset : de consensu Marie vxoris sue & etiam nepotum suorum Johannis et petri & Gaufridi cruce signati, cum tunc temporis alios heredes non haberet quorum requirendus esset assensus quicquid habebat tam in feodo quam in dominio aput coriletum et quicquid ad totum illud feodum pertinebat. Ego uero ad peticionem eiusdem petri de turne militis et prefate Marie vxoris necnon & nepotum suorum supradictorum Johannis et petri & Gaufridi donationem supradictam manucepi tenendam et modis omnibus conseruandam. Ne autem super hoc posset inposterum ab aliquibus suboriri calumpnia presentem paginam sigilli mei testimonio confirmaui ; Datum anno gratie. M° CC° Septimo decimo.

Original sur parchemin, en travers, de 0m,22 sur 0m, 095. Belle écriture du temps. Restes d'un sceau pendant où l'on ne distingue presque plus rien.

Voici la traduction de cette pièce par M. Bouchet.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jean, Comte de Vendôme[1], salut : Je fais à savoir à tous présents et à venir que Pierre de Turne, chevalier, ayant donné à Dieu et à l'église de la Sainte Trinité de Vendôme et concédé en aumône perpétuelle du consentement de Marie son épouse et aussi de ses neveux Jean et Pierre et Geoffroy le croisé[2], — attendu qu'alors il n'avait pas

[1] Jean III (1207-1218).
[2] Sans doute dans la croisade des Albigeois.

d'autres héritiers dont l'assentiment dût être requis, — tout ce qu'il avait tant en fief qu'en domaine à Corilet [1] et tout ce qui appartenait à tout ce fief, Moi, à la demande du même Pierre de Turne chevalier et de ladite Marie son épouse, ainsi que de ses susdits neveux Jean, Pierre et Geoffroi, j'ai garanti la donation susdite à avoir et à conserver de toutes les manières. Et pour qu'à l'avenir il ne pût s'élever à ce sujet aucune contestation j'ai confirmé la présente charte du témoignage de mon sceau. Donné l'an de grâce M. CC. dix-sept.

Cette charte, comme nous l'avons dit, est accompagnée d'une autre de Jean de Montoire (*de Montorio*), confirmant la même donation, dans les mêmes termes et à la même date. Les deux pièces sont évidemment de la même main. C'est ce Jean de Montoire qui succéda à Jean III comme comte de Vendôme, et fut le premier de la branche de son nom (1218-1240).

[1] Une note inscrite au dos de la charte et d'une écriture du XVIIIe siècle appelle ce fief *Corilet ou le Chevalet, paroisse de Houssay.*

ESSAI

SUR

L'ARMORIAL DU VENDOMOIS

Par M. A. DE MAUDE,

Auteur de l'Armorial du diocèse du Mans.

« Pius patriæ facta referre labor. »
Ovide.

Il n'existe pas d'Armorial dressé pour le pays vendômois. Nous avons entrepris sur ce sujet un travail auquel nous donnons pour titre *Essai sur l'Armorial du Vendômois*, et que nous compléterons un jour, si Messieurs les Membres de la Société Archéologique de Vendôme veulent bien nous y aider [1]. « Nous avons pensé « qu'à une époque où chacun peut se fabriquer des ar- « moiries, sans encourir d'autres reproches qu'un sot « orgueil, d'autre peine que celle du ridicule, il y avait « quelque intérêt pour nos anciennes familles à posséder « un recueil-armorial, qui serait pour elles d'abord un « miroir d'honneur et ensuite une garantie contre une « usurpation possible de la part des parvenus d'hier et « des enrichis de demain. »

Notre travail comprend le plus possible d'armoiries appartenant à des familles originaires du Vendômois, ou qui y ont possédé des seigneuries, des terres, des charges, des offices ou des emplois, ou bien qui ont fixé récemment leur domicile dans le pays.

Nous avons relevé un certain nombre de blasons dans l'*Armorial manuscrit des Généralités*. Ce recueil

[1] Préface de l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans, par l'auteur.

est le *seul officiel*. Toutefois, nous faisons remarquer que plusieurs des personnes qui y sont indiquées n'étaient pas nobles d'origine, mais qu'elles furent simplement autorisées à prendre des armoiries, soit à cause de leurs charges, soit à d'autres titres.

Quant aux armoiries des villes, des familles éteintes ou des anciennes communautés, il nous a paru tout à la fois intéressant et digne de la science archéologique de pouvoir lire les signes héraldiques gravés sur les tombes ou sur les monuments élevés par la piété de nos pères.

Enfin, nous avons pris soin d'indiquer, après chaque article, les sources où nous avons puisé, afin de donner plus d'authenticité à nos recherches toutes désintéressées, et nous pouvons dire, en terminant, avec le poëte auquel nous avons emprunté notre épigraphe : *Veritas opus movet hoc.*

Paris, 1er septembre 1865.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

Ar. ms. — Armorial manuscrit des Généralités, dressé en 1698, par ordre du roi.
Ar. d. M. — Armorial du diocèse du Mans, par A. de Maude, 1863.
Dub. — Dubuisson, Armorial des principales familles du royaume.
La Ch. — La Chenaye-des-Bois, Dictionnaire généalogique.
S. Sgrie. — Sieur, seigneur et seigneurie.
Pr. de M. — Preuves de Malthe. Manuscrit précieux de la Bibliothèque de l'Arsenal.

M. t. — Maintenue dans sa noblesse en l'année.
M. d. R. — Généalogie des Maîtres des Requêtes.
Nob. d. N. — Nobiliaire de Normandie.
Ms. — Différents manuscrits de la Bibliothèque impériale.
A. de Rochambeau, Ch. Bouchet, A. de Trémault. V. les Bulletins de la Société Archéologique du Vendômois, de 1863 et 1864.
Ec. — Ecuyer.
Lambron. — Armoiries de Touraine.
Cauvin. — Armorial du Maine, 1840.

ALENÇON d', V. BOURBON.

ALLERAY d', V. ANGRAN. Cette sgrie fut pendant plusieurs siècles la résidence de la famille de Vandômois.

ALLUYE, marquis d', V. ESCOUBLEAU.

AMBLOY les Sgrs d', de la maison de Verthamon.

AMBOISE d', Ingerger, époux de Marie de Flandre, dame de Mondoubleau, XIVe siècle : pallé d'or et de gueules de 6 pièces.

AMILLY d', S. d'Alleray, XVIIe siècle. Sgrie qui appartint aux de Trémault.

AMIOT des, Louis, éc., S. des Homesses des Prépatours : tiercé en bande, d'or, d'azur, et de vair. (*Ar. ms.*) Ces armes ont été données d'office par d'Hozier, et doivent être fausses.

ANGRAN d'ALLERAY, Denis-François, conseiller au Parlement de Paris, S. d'Alleray et de Saint-Agil, fin du XVIIe siècle : d'azur, à 3 chevrons d'or, accompagnés de 3 étoiles du même.

ARGY d', noblesse originaire du Berri. N... d'Argy était capitaine des chasses du duc de Vendômois, en 1635. Une branche de cette famille, titrée comte, habite le Mans : d'or à 5 trangles (burèles impaires) d'azur.

ARRONDEAU, md bourgeois de Vendôme, XVIe siècle. Famille originaire du Mans, où l'on trouve des Arrondeau, S. de Vaux, alliés avec les le Paige. Arondeau, à Paris : d'azur au chevron d'or, surmonté à dextre d'une étoile d'or, et, à senestre, d'un croissant de même, avec un oiseau d'argent, en pointe.

ASON d', Louis-Paul, éc., S. de Haiechamp, 1698 : d'azur à une face d'or accompagnée de 3 étoiles d'argent, 1, 2. (*Ar. ms.*)

ARSEGNY, le comte d', propriétaire de Glatigny, en Souday, XIXe siècle.

Commanderie d'ARTINS (ordre de Saint-Jean de Jérusalem), située dans le Bas-Vendômois, sur le Loir, était composée de 7 membres, y compris le chef-lieu:

1o Artins, paroisse du même nom;

2o Saint-Jean des Aizes, autrefois le Temple des Aizes, paroisse de Villavard;

3o Saint-Jean du Boulay, paroisse du Boulay, près de Château-Regnault;

4o Saint-Jean de Chateau du Loir, autrefois le Temple-lès-Château-du-Loir, paroisse de Saint-Martin de la même ville, antérieurement paroisse de Vouvray;

5o Saint-Jean de Congners, paroisse de Congners;

6o Saint-Jean de Rortre, paroisse de Beaumont-la-Chartre;

7o Saint-Jean-des-Ruisseaux, paroisse de Marçon.

En 1744, le revenu de la Commanderie s'élevait à 3,410 francs. Le chel-lieu était affermé 1,040 f.; Château-du-Loir, 450 f.; Torte et les Ruisseaux, 870 f.; Congners, 200 f.; le Temple, 350 f.; le Boulais, 200 f.

La déclaration de 1640 porte tout le revenu d'alors à la somme de 2,000 fr., sur laquelle il fallait payer 300 f. pour la desserte des 6 chapelles faisant partie des membres de la Commanderie, 150 f. pour décimes, 600 f. pour responsions.

Commandeurs d'Artins dont on a recueilli les noms.

NOTA. — Les doubles dates qui suivent une grande partie des noms marquent l'époque de la réception des chevaliers dans l'ordre de Malte et celle de leur mort

DREUX, Thobaldus de Drocis, præceptor de Artinis, 1316 : échiqueté d'or et d'azur.

GIROUST, Hamelin, 1352-1383.

BONIN, Guillaume, 1388, du Poitou : de sable à la croix d'argent.

LECONTE, Nicolas, 1416.

LECONTE, Jean, 1443-1454, sans doute de la maison Leconte

de Nonant en Normandie, qui porte : d'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe de 3 besans d'or, 2, 1. (*Pr. d. M.*)

CHATEAU-CHALON Jacques de, 1467, de Touraine : d'argent à une bande d'azur, chargée de 3 tours crenelées et donjonnées de 3 donjons d'or ; avec un lambel de gueules sur le tout.

APPELVOISIN, Guillaume d', 1471 : de gueules à la herse d'or. (*Pr. d. M.*)

BOUCHERIE, Mathurin de la, 1509, 24 ou 26 : d'azur au cerf passant d'or.

LYNAME, Bauld de, 1529.

AUDEBERT, Jean, 1547, sieur de Laubage, du diocèse de Poitiers : d'or au sautoir d'azur.

NUCHEZE Louis de, du diocèse de Poitiers : de gueules à 9 molettes d'éperon d'argent, 3, 3, 3.

PERCIL Claude de, 1578-1609, du diocèse de Tours : d'hermines à 3 tourteaux d'azur.

CAMBOUT de Valleron, Jean, 1610, du diocèse de Saint-Brieuc : de gueules à 3 faces échiquetées d'argent et d'azur.

BONNIN de la Reigneuse, Jacques, 1632, du Poitou : de sable à la croix d'argent.

PERIERZ DU BOUCHET, Ambroise, 1636, d'Anjou : d'azur semé de larmes d'or, au lion de même, armé, lampassé et couronné de gueules.

BREUIL DE CHASSERION, du, Jacques, 1646, du diocèse de Maillezays : d'argent à la croix ancrée de gueules.

LAVAL, François de, 1659, *alias* Robert de Laval-la-Faigne : d'or, à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent, accompagnée de 16 alerions d'azur.

BRUNETIÈRE DU PLESSIS DE GESTÉ, Guy de, 1672, d'Anjou : de sable à 3 lions d'argent, armés, lampassés, couronnés d'or.

BARRE HAUTEPIERRE, de la, 1680, d'Anjou : d'or à trois fusées d'azur, mises en face, écartelé d'or fascé d'azur.

BREUIL-HELION-DE COMBES du, Benjamin, 1688, du Poitou : d'argent au lion de sable, couronné, armé et lampassé d'or.

NEUCHÈZE, Jean de, 1697-1728.

PERSY, Pierre-Jean-Baptiste de, 1732 : d'argent à 3 besans de sable, 2, 1, accompagnés de 9 mouchetures d'hermines, aussi de sable, 3 en chef, 3 en face et 3 en pointe.

VILLEDON de SANSEY, Alexis-François, 1747, devait être

des Villedon de Perreffons, du diocèse de Saintes, qui portent : d'argent, à 3 fasces ondées de gueules.

LINGIER DE SAINT-SULPICE, Léon-Hyacinthe, 1778, du Poitou : d'argent à une fasce fuselée de gueules de 5 pièces, accompagnée de 8 mouchetures d'hermines de sable, 4 en chef et 4 en pointe.

APOTHICAIRES de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande d'or, de sinople et de gueules. (*Ar. ms.*)

APREMONT d', ou d'Aspremont. V. du PORTAIL.

AUBY d', S. de la vicomté d'Argerie, Boiry, et Quercy, XVIIIe siècle, époux N. de Lannoy. Des Lanoy d'Anjou ou du Hainaut ?

AUGRY, René, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Vendôme, 1698 : parti au 1, d'azur à une gerbe d'or surmontée d'un oiseau d'argent ; et, au 2, de gueules à une main d'or tenant une plume et une épée d'argent accompagnée en chef de 2 étoiles d'or. (*Ar. ms.*)

AUGUSTINS, à Montoire, couvent fondé en 1427 : tiercé en bande d'azur, d'hermines et de vair. (*Ar. ms.*)

AUTROCHE d, V. de LOYNES.

BABOU de la Bourdaisière, s. de Mondoubleau, XVIe siècle. Illustre famille du Berri, éteinte, portait : écartelé aux 14, d'argent, au bras de gueules, sortant d'une vache d'azur, tenant une poignée de vesce, en rameau de 3 pièces de sinople ; aux 2 et 3, de sinople, au pal d'argent, parti de gueules au pal d'argent. (*La Ch.*)

BAGLAN, Jean, chanoine de l'église de Vendôme, 1698 : d'or à un heaume d'azur, percé d'une épée de gueules, mise en face, coupée d'azur, à 2 croissants d'or rangés en fasce (*Ar. ms.*)

BAILLOU de, Marie, épouse, en 1300, de N. de Coutance, s. de la Fredonnière. De Baillou, s. du lieu, au Maine, dont était le médecin de Louis XIII : d'or à 3 hures de sanglier de gueules. (*Hist. de Baglion.*) Ces 2 familles étaient-elles distinctes ?

BAPAUME, comtes de, du nom de de Coigne, S. de Poncé, 1682-1761.

BARENTIN, Joseph, Chev., S. de la Salle, 1698 : d'or à 3 fasces ondées d'azur et un chef de même chargé de 3 étoiles d'or. (*Ar. ms.*) ; d'or à 3 fasces, la 1re d'or et droite, les 2 autres d'argent et ondées, surmontées de 3 étoiles d'or. (*Dub.*)

BARON, officier du roi, à Saint-Cyr de Sargé, 1674. Baron, S. de Chavigny : d'azur à la bande d'or, accostée de 2 besans de même. (*Cauvin.*)

BARRE la, en Vendômois : d'argent à 3 lions de sable parés d'or. La Brosse porte de même. (*Ar. d. M.*) La Barre, en Vendômois : d'or à la bande de gueules accostée de 2 croissants de même. (*De Trémault.*)

BARRILLER le. V. LEBARILLET.

BAUDRY de, S. de Villejussin, 1789. Baudry, procureur du roi, 1698, à Blois : de gueules, au casque d'argent, écartelé aussi de gueules, au panache ou aigrette d'argent. (*Ar. ms.*)

BEAUCORPS de, avec titre de comte : d'azur, à 2 fasces d'or.

BEAUFORT, duc de, fils de César, duc de Vendôme, portait comme son père, un lambel de 3 pendants de gueules. (*La Ch.*)

BEAUFORT, comte de, V. MONTBOISSIER.

BEAUGENCY de, Srs de La Flèche, en Anjou. L'ancienne maison de ce nom s'armait, d'après *Ménage :* de gueules à 2 tours d'argent et d'une flèche de même au milieu de ces tours, à la bande d'azur, parsemée de fleurs de lys d'or. D'après *la Chenaye,* elle portait : échiqueté d'or et d'azur, à la fasce de gueules brochante sur le tout. Godefroi II de Beaugency fut abbé de Vendôme, en 1222.

BEAUJEU, la dame de, 1789, qui fit partie de l'assemblée de la noblesse du Vendômois, de Mondoubleau et Saint-Calais ; était de la maison Chatillon-du-Plessis, du Maine.

BAUME, marquis de la, V. TALLART.

BEAUMONT, famille ancienne originaire de Vendôme, répandue en Provence, Artois et Normandie : d'or à la bande d'azur, accompagnée de 3 étoiles de gueules, 2 à senestre, en chef, et 1 à dextre, en pointe. (*La Chen.*)

BEAUMONT de, V. BONNINIÈRE et VASSEUR.

BEAUMONT-LA-CHARTRE, prieuré de, dépendant de l'abbaye de Saint-Julien de Tours : de sinople, à la montagne d'or. (*Ar. ms.*)

BEAUVAIS DE SAINT-PAUL de, ancienne noblesse du Gastinais ou de Normandie, passée au Maine. Alexandre-Désiré de Saint-Paul, né à Mondoubleau, a écrit l'*histoire* de cette ville. Son fils, M. le vicomte de Saint-Paul, existe à Saint-Michel de Chavaigne (Sarthe) : d'azur à 3 fasces d'or. (*Ar. du Maine.*)

BEAUXONCLES de, S. de Saint-Calais, 1593-1601, et d'Oucques, XVIIe siècle : de gueules à 3 coquilles d'or, 2, 1. Famille

originaire du Dunois, où on la trouve en 1400. Elle avait titre de marquis et de comte dès avant 1789; éteinte au XIXe siècle.

BELABRE, marquis de, en Berri, et s. d'Oucques, 1789. V. le COIGNEUX.

BELIN, Noel-Benjamin, dernier doyen du chapitre de Trôo, 1760-1789, était d'une famille originaire de la Suze au Maine, où elle était connue en 1550. Notre Belin était sorti de la branche du Gaceau, devenue celle de Chantemèle : d'azur à un bélier passant d'or, accompagné de 3 étoiles à 5 rais d'argent, 2 en chef et 1 en pointe. (*Ar. d. M.*)

BELLAY du, René, S. de la Flotte, XVIe siècle, un des principaux ligueurs du Vendômois. Maison illustre, avec titre de marquis de Thouarcé, en Anjou, et de prince d'Yvetot : d'argent à la bande fuzelée de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur, mises en orle, 3 en chef, et 3 en pointe. (*La Ch.*)

BELLEFOND de, du nom de le Jai et Jabre.

BELOT, Guillaume. S. du Clos, Moulins, Laleu, la Mothe. Famille du Blaisois. Cette branche : d'azur au las d'amour d'or, surmonté en chef de 2 étoiles de même. (*La Ch.*)

BELLIGNY de, en Saint-Avit. Un de ses ancêtres avait commandé l'artillerie sous Henri IV.

BENEDICTINS de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, 1698 : d'or à un agneau pascal de sable couronné d'argent, et portant dans sa patte dextre une croix de sable, à laquelle pend une banderolle d'argent chargé d'une larme de gueules. (*Ar. ms.*)

BENEHART de, V. MAILLÉ.

BERNARD de la Crossonnière, de, aux Rouaudières, en Cormenon, XIXe siècle. Plusieurs familles du nom de Bernard.

BERNARDON de, S. d'un fief à Saint-Firmin, assista à l'assemblée de la Noblesse du Vendômois, 1789 : d'argent à 3 têtes de chardon renversées de gueules, fleurées d'argent, 2, 1. (*Peinture.*)

BERRUIER, Maurice, officier vétéran du roi, 1698 : d'or à un arbre arraché de gueules, accompagné de 3 croissants, de même, 2, 1, et une barre d'azur brochant sur le tout. (*Ar. ms.*)

BRUYERRE, la Berruère, la Bruyère, depuis les Radrets, en Sargé ; ancien fief possédé autrefois par une famille d'Houdausset, laquelle avait pris le nom de la Berruyère (en 1456). On dit que Jean de la Bruyère était sorti d'une famille du pays de Mondoubleau. Les la Bruyère d'Houdausset ont peut-être donné lieu à cette opinion.

BEZAY de, V. GALLOIS.

BIRÉ de, propriétaire en 1842, de la terre du Grand-Bouchet, en Choue, était-elle des Fontaine de Biré, de la Flèche, qui portent : d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de 2 trèfles et en pointe d'une gerbe de même (*Ar. ms.*)? Il y a, en Bretagne, une autre famille de Biré, qui n'est point du nom de Fontaine.

BODIN de, S. du Chastellier, originaire de Flandre : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 roses de même, 2, 1, au chef d'argent chargé de 3 molettes d'azur.

BODINEAU Pierre, éc., S. de Meslé : de sable à un aigle éployé d'argent, lampassé et armé de gueules. Bodineau de Meslay, s. du Plessis, fut appelé à l'assemblée de la Noblesse de Vendôme, en 1789. (*Ar. ms.*)

BOIL du, V. POULARD.

BOHYERS, baron de Saint-Cyergue, S. de Barthelemy et de Longue-Touche, en Vendômois, du chef de sa femme, Catherine Briçonnet, Général de France : d'or au lion d'azur, au chef de gueules. (*M. des R.*)

BONNINIÈRE de la, marquis de Beaumont-la-Ronce et de la Chartre-sur-Loir, 1789 : d'argent à la fleur de lys de gueules. (*Sceau.*) Le comte de la Bonninière était pair de France, de 1814.

BONVOUST de. Deux gentilshommes de ce nom assistèrent à l'assemblée des bailliages du Vendômois, Mondoubleau et Saint-Calais, 1789. Les Bonvoust, s. de la Miottière, au Bas-Maine. d'argent à 2 faces d'azur accompagnées de 6 merlettes de sable, 3, 2, 1. (*Ar. d. M.*)

(La suite au prochain Bulletin.)

RÉSUMÉ
DE L'ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE

Du 1er décembre 1864 au 30 novembre 1865,

Par M. G. Boutrais.

MOIS	BAROMÈTRE à 0° H. moyenne	MINIMA T. moyenne	MAXIMA T. moyenne	MOYENNE	PLUIE Total du mois	RIVIÈRE T. moyenne
Décembre	757m 67	—1° 22	3° 56	1° 17	17m 99	3° 76
Janvier	747 32	1 33	6 06	3 70	85 09	3 98
Février	753 97	0 73	6 79	3 76	58 36	4 54
Mars	752 06	—0 13	6 96	3 54	35 14	5 55
Avril	756 81	9 79	22 65	15 90	27 15	15 11
Mai	754 17	10 15	22 16	16 47	51 11	
Juin	758 79	11 93	25 87	18 90	73 00	
Juillet	755 45	14 11	25 82	19 96	87 09	
Août	754 46	12 80	23 00	17 90	83 80	
Septembre	753 58	11 63	24 26	17 95	0 50	
Octobre	747 43	8 97	17 37	13 17	90 80	
Novembre	754 01	5 05	11 16	8 10	49 85	
Moyennes	753m 64	7° 09	16° 30	11° 70	659m 88	

Jours de pluie . . . . . de moins d'un millimètre.	158
Id. . . . . id.	47
Id. . . . . centimètre.	91
Id. . . . . de plus d'un centimètre.	20

Jours de neige.	21	Jours sereins	71
Id. de brouillard . . .	21	Id. 1/4 couverts	45
Id. de gelée blanche .	34	Id. 1/2 couverts	82
Id. de gelée.	48	Id. 3/4 couverts	60
Jours de tonnerre. . . .	15	Id. couverts.	107

ETAT DU CIEL PAR SAISONS.

PLUIE	JOURS	SAISONS	JOURS de tonnerre	JOURS sereins	JOURS 1/4 couverts	JOURS 1/2 couverts	JOURS 3/4 couverts	JOURS couverts
161 44	52	Hiver	2	5	10	14	18	43
113 40	40	Printemps	7	9	12	30	20	21
243 89	34	Eté	5	26	15	24	8	19
141 15	32	Automne	1	31	8	14	14	24
659 88	158		15	71	45	82	60	107

Maxima barométrique, 768.10, le 3 décembre 1864, 9 heures du matin.
Minima barométrique, 729.51, le 1er février 1865, 6 heures du matin.
Moyenne barométrique de 9 années d'observation, 754.774.
Au niveau de la mer, d'après la formule de Laplace, 763.52.

Minima annuel, —8°70, le 26 décembre 1864.
Maxima annuel, 34°90, le 16 juillet 1865.

GEOFFROY & BÉRENGÈRE.

LÉGENDE DU XIIe SIÈCLE[1].

Dans les forêts de la Bretagne
Le comte Geoffroy de Rudel,
Comme un aigle sur la montagne,
Habitait seul en son chastel.
Avec les preux, le noble comte
Guerroyait, chassait tour à tour,
Et s'ennuyait ; car on raconte
Qu'il n'avait point aimé d'amour.

Voilà qu'un soir, un coup de cloche
Annonce un pauvre pèlerin ;
Il revenait à pied d'Antioche,
Ayant froid et las du chemin ;
Il en secoua la poussière,
Réchauffa ses membres au feu,
Puis à la table hospitalière
Il prit place en bénissant Dieu.

Après les Grâces, le trouvère
Lentement ayant bu les vins
Qu'un page versait dans son verre,
Prit sa lyre aux accords divins :

[1] Geoffroy, ou Godefroy, ou Gauffre Rudel, prince de Blaye, fut un troubadour du XIIe siècle, dont il reste quelques pièces de vers, dans les manuscrits renfermant les monuments de la littérature provençale. La légende qu'on va lire est historique; elle est racontée dans la biographie de Rudel (*Biographie Michaud*), et dans l'*Histoire littéraire des Troubadours, par l'abbé Millet*. Pétrarque a fait mention de Rudel, et César de Nostradamus, parlant de la comtesse de Tripoli, a dit qu'elle entra au couvent *per la dolor qu'elle ac de lui e de la son mort.*

Il dit la Croisade nouvelle
Où s'enrôlaient peuples et rois,
Et, sur le rivage infidèle,
Le Croissant vaincu par la Croix.

Il dit les combats, les victoires
Que célébraient les troubadours,
Et les merveilleuses histoires
Des chevaliers dans leurs amours.
Mais le chevalier le plus brave
Ni le page le plus joli
Ne put charmer, fidèle esclave,
La comtesse de Tripoli.

A ce nom, d'un pieux délire
Le pèlerin est transporté ;
De Bérengère sur sa lyre
Il chante l'esprit, la beauté.
« Dame de haute courtoisie,
Non, jamais empereur ou roi,
Eût-il les trésors de l'Asie,
Ne sera digne de ta foi ! »

Le comte et ses nobles convives,
Quand le vieillard de son luth d'or
Détendit les cordes captives,
En silence écoutaient encor.
Trois fois le nom de l'étrangère
Sur les lèvres du comte erra,
Et de Madame Bérengère,
Sans la voir, il s'enamoura.

Alors, ne dormant plus, pour elle
Geoffroy composa maints beaux vers,
Rondeau, chanson et vilanelle
Qu'il chantait sur de nouveaux airs ;

Et dans leurs notes cadencées,
Le soir, les échos du vallon
De la dame de ses pensées
Apprenaient à dire le nom.

O gentille dame inconnue,
C'était vous qu'il chantait le jour,
Vous qu'il chantait, la nuit venue,
Pour vous qu'il languissait d'amour !
Enfin, armant vassaux et pages,
Il prit la croix, et du manoir
Partit en nombreux équipages
Par le seul désir de vous voir.

Pour cette amoureuse croisade
Tandis que sur l'onde il courait,
Soudain Geoffroy tomba malade,
Et l'on crut qu'il trépasserait.
Mais, grâce à la Vierge Marie,
De Tripoli gagnant le port,
Ses gens dans une hôtellerie
Le déposèrent comme mort.

Un chapelain, blanchi par l'âge,
Recevait son acte de foi,
Quand Raymond, son fidèle page,
Qui savait l'amour de Geoffroy,
Part, et, d'une course légère,
Arrive au palais souverain
Où la comtesse Bérengère
Offrait un gîte au pèlerin.

Or une foule curieuse
Chez la comtesse entre avec lui,
Et de sa beauté radieuse
Le jeune page est ébloui.

« Madame, le comte, mon maître,
Dit-il en baisant ses genoux,
De vos charmes, sans les connaître,
Est amoureux, et meurt pour vous. »

« Hélas ! répondit Bérengère,
Troublée au milieu de sa Cour,
Une beauté si passagère
Doit-elle inspirer tant d'amour ?
Je croyais, dans ma foi profonde,
Qu'un héros savait en guérir,
Et que Dieu seul, sauvant le monde,
Pouvait aimer jusqu'à mourir. »

Ayant dit ces mots, la comtesse
Sentit, avec un doux effroi,
Qu'elle était prise de tristesse
Et du désir de voir Geoffroy.
Elle approcha donc de sa couche,
Et, soulevant le moribond,
Pleura chastement, et sa bouche
Effleura d'un baiser son front.

Et quand de sa maîtresse émue
Il reçut ce baiser pieux,
Le comte recouvra la vue,
Et sur elle levant les yeux,
Il loua Dieu, du fond de l'âme,
Pour avoir permis qu'il vécut
Assez longtemps pour voir sa dame.
Alors rendant grâce, il mourut.

« Comte, murmura Bérengère,
O comte de Rudel, adieu !
Vous fûtes mon amant sur terre,
Soyez mon époux devant Dieu ! »

Et, par ses soins, les fiançailles
Du plus noble des chevaliers
Furent d'illustres funérailles
En la maison des Templiers.

Loin de ses femmes isolée,
La comtesse, en ce déconfort,
Ne voulut être consolée,
Parce que le comte était mort,
Et pour lui demeurer fidèle
Prit le voile le second jour.
Las ! à tant d'amour, pouvait-elle
Ne pas répondre par l'amour !

Ch. Chautard.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDOMOIS

5e Année. — 2e Trimestre.

—

AVRIL 1866

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le jeudi 12 avril 1866, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au bureau :

MM. Ch. de Lavau, président; G. Boutrais, vice-président, V. Dessaignes, trésorier; Nouel, conservateur; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste; Ch. Chautard, secrétaire; Filly, secrétaire-adjoint; Hinglais, Launay et de La Vallière;

Et MM. d'Anouilh de Salies, Hipp. de Brunier, de Déservillers, Fontémoing, d'Harcourt, de La Hautière, A. de Lavau, Lemaître, l'abbé Loiseau, L. Martellière, Ph. Martellière, l'abbé Monsabré, de Monterno, Neilz, Picard, A. de Rochambeau, A. Rolland, Tremblay, de Vacquant, l'abbé Van-Wanghen.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le Secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 11 janvier 1866 ; ce sont :

MM. d'Anouilh de Salies, à Tours ; l'abbé de Préville, curé de Saint-Ouen ; Ch. Maître, pharmacien à Auteuil-Paris ; Lemaître, professeur au lycée, à Vendôme ; de Villebrême, propriétaire, château de Rocheux, commune de Fréteval ; Proust, propriétaire, à Vendôme ; et Moreau, instituteur à Lavardin.

Il dit que c'est avec un vif regret qu'il annonce que la Société a perdu un de ses membres, l'honorable M. Aug. de Trémault, ancien maire de Vendôme, décédé le 1er avril dernier.

Il dit que plusieurs membres de la Société Archéologique, délégués pour la représenter à la réunion générale des Sociétés savantes à la Sorbonne, ont assisté à ces réunions ; ce sont : M. l'abbé Bourgeois, qui y a lu son mémoire sur le Diluvium Vendômois, et MM. Hinglais, Launay, de Nadaillac, Nouel et Em. Renou.

Il ajoute que M. Dupré, bibliothécaire à Blois, membre de la Société Archéologique du Vendômois, a été, sur la proposition des deux sections d'histoire et d'archéologie du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, nommé officier d'Académie.

M. le Président dit qu'il a reçu le programme du Congrès archéologique international, organisé par l'Académie d'Archéologie de Belgique de concert avec la Société française d'Archéologie ; que ce congrès s'ouvrira à Anvers le 12 août prochain ; que le programme contient une série de questions importantes, relatives à l'archéologie et à l'histoire ; qu'il restera déposé aux archives de la Société, où chaque membre en pourra prendre connaissance ; et enfin que la Commission d'organisation du Congrès invite la Société Archéologique du Vendômois à s'y faire représenter.

M. le Président annonce que les travaux de construction de la Bibliothèque communale et du Musée archéologique de Vendôme ont été adjugés le 8 avril dernier, et devront être achevés en septembre 1867.

M. le Président donne la parole à M. le conservateur-archiviste.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 11 janvier 1866[1].

Nous avons reçu :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. d'Anouilh de Salies, auteur de la Notice sur le château de Lavardin :

Une PHOTOGRAPHIE encadrée de ce château, par M. Gabr. Blaise, à Tours. Dimensions : 0m,48 sur 0,38.

De M. Morin, curé de Suèvres (Loir-et-Cher) :

Un beau FRAGMENT DE MOSAIQUE gallo-romaine, d'environ 0m,60 sur 0,50, composé de briques *sur champ*, alternativement blanches, rouges et noires, disposées en arêtes de poisson. — Trouvé auprès de Suèvres.

[1] Les trois premiers chapitres sont de M. Bouchet.

De M. de Nadaillac :

La collection en fac-simile de tous les sceaux relatifs au Vendômois qui se trouvent aux archives de l'Empire ; ensemble 21 pièces, dont nous donnons plus loin le détail.

Collection précieuse pour notre Musée et qui mérite un remerciement spécial.

II. — NUMISMATIQUE.

De M. Haugou, vicaire à Onzain, 10 pièces, savoir :

5 royales françaises, dont 4 en argent ; parmi ces dernières, un 8e d'écu de Henri IV. Toulouse, 1602.

1 seigneuriale.

4 étrangères, dont 3 en argent, parmi lesquelles une jolie pièce de Charles VI, Empereur d'Allemagne. 1713.

De M. Arthur Dividis, agent du chemin de fer à Nantes, par l'entremise de M. de La Vallière, 19 jetons en cuivre, généralement bien conservés, parmi lesquels :

1 de Marie de Médicis. Maria. dei. gra. franc. et nava reg. Ecu parti de France et de Médicis. — Revers : Solem sola sequor. Héliotrope se tournant vers le soleil. A l'ex., 1601. — On voit que l'emblême du roi-Soleil et de l'héliotrope avaient été imaginés avant Louis XIV.

1 de ce prince enfant (1651). Charmant buste.

1 de la Chambre des Comptes royaux. 1574.

1 *Povr la maison commvne de Blois*, de 1595. H majuscule, traversé d'une épée en pal, entourée de lauriers, ainsi que d'un sceptre et d'une main de justice en sautoir. Légende : Dvo protegit vnvs.

2 au nom et aux armes de Daniel Fillau, secrétaire du prince de Condé. Au revers, 2 flambeaux d'hymen en sautoir liés par des lacs d'amour, avec cette légende grecque : *anierôs* (sans être consacré). Allusion sans doute à quelque lien illégitime. 1611.

De M. Lemaitre, professeur au Lycée :

1 P. B. de Constantin Ier. Au revers : Sarmatia devicta. Vic-

toire tenant une palme et un trophée. A ses pieds, un captif enchaîné. — La victoire sur les Sarmates étant de l'an 323, la date de cette médaille se trouve ainsi fixée.

De M. Goussery, ouvrier :

2 royales françaises, dont un double tournois de Charles VI.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De M. et Mme Dourday, de Pezou :

MÉMOIRES DE COMMINES. (Paris. Oudin-Petit, 1549 [1].) 1 vol. in-8o.

ANDRÆ.E DE CLERCQ, Congregat. Orat. Jesu, SYLVARUM libri II. . . . . ad excellentissimum principem Cæsarem ducem de Vendosme. (Vindocini. Ex typogr. Sebastiani Hyp, Regis, Dveis, Vrbisque typographus. M DC XXXVII.) 1 vol. in-16.

Le P. André de Clercq fut le premier professeur de rhétorique du nouveau collége créé à Vendôme par César. Toutes les Muses du nouvel établissement rivalisèrent de zèle pour célébrer le fondateur (V. l'abbé Simon, T. III, p. 214). Les Sylves [2] d'André de Clercq, en vers latins, à l'instar de celles de Stace, renferment principalement l'éloge des hauts faits de César et de ses enfants, les ducs de Mercœur et de Beaufort, diverses pièces adressées à des personnages ou relatives à des évènements de l'époque ; une sur la statue de Henri IV qui venait d'être érigée sur le Pont-Neuf, une sur la restauration du château de Vendôme, dédiée à César ; une à Gaston, frère du roi, arrivé subitement dans cette ville ; une sur la mort de Henri de la Chesnaye de Chicheré, adressée à Pierre de la Boulaye, supérieur de l'Oratoire de Vendôme ; 2 d'un ton plaisant, l'une pour et l'autre contre la calotte [3] : plusieurs sur saint Charles Borromée, dont la canonisation était

[1] La première édition de Commines est de 1524.

[2] Ce mot veut dire *Recueil, Mélanges.*

[3] On sait que cette mode, introduite en France par le cardinal de Richelieu, était alors d'un usage général et n'était pas restreinte comme aujourd'hui aux membres du clergé.

alors assez récente (1610) et le culte fort répandu, surtout parmi les membres de l'Oratoire ; plusieurs en l'honneur du Mans, etc., etc. — La latinité du P. de Clercq est savante, recherchée et par cela même quelquefois obscure. Son livre est sans doute un des premiers qui aient été imprimés par Sébastien Hyp. La bibliothèque de notre ville en possédait déjà un exemplaire. Le même auteur avait aussi composé une tragédie latine intitulée *Balthazar* et imprimée également à Vendôme en 1640.

De M. Lusine, employé à Paris :

Un SUÉTONE annoté par Erasme. (Lyon. Séb. Gryphe, 1544.) 1 vol. in-8o.

Et les PROVINCIALES. (Cologne. Nicol. Schoute. 1685.) Edition elzévirienne. 1 vol. in-24.

De M. de Nadaillac, qui l'a acheté dans une vente à Paris :

Un CAHIER MANUSCRIT sans date, mais certainement de la première moitié du XVIe siècle, intitulé : *Déclaration au vray du bastiment et apartenances du prieuré de Morees et enquoy conciste le revenu dudict prieuré.* 7 pages in-4o. Mérite d'être publié.

Des Auteurs, MM.

A. L. de Rochambeau. — MONOGRAPHIE topographique, historique et statistique de THORÉ, suivie d'un grand nombre de pièces justificatives et de chartes extraites du cartulaire manuscrit de Saint-Denys en France. (Paris, Dumoulin; Vendôme, Devaure-Henrion. 1866. Fig. 1 vol. gr. in-8o. — Très-complète et consciencieuse histoire d'une des plus intéressantes localités du Vendômois.

Et l'abbé Voisin, du Mans :

LA FRANCE AVANT CÉSAR, par le Marin de Tyr. Origines gauloises. . . . , etc. (Paris. Franck. 1864-65.)

VIE DE SAINT JULIEN, apôtre du Maine, par Sergius, le Romain, avec commentaires d'un ancien Bénédictin. (Le Mans, Monnoyer frères. 1863.)

NOTRE-DAME DU MANS ou Cathédrale de Saint-Julien. (Ibid., 1866.)

Ensemble 4 brochures gr. in-4°.

Par ABONNEMENT de la Société :

L'ART GAULOIS, ou les Gaulois d'après leurs médailles, par M. EUG. HUCHER. . . . 4e livraison. 10 planches lithog. In-4°.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après :

BULLETIN de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1865. 4e trimestre. Broch. gr. in-8°.

BULLETIN de la Société Archéologique de l'Orléanais. Nos 45-50. 6 broch. gr. in-8. — Le no 47 renferme 2 mémoires remarquables, l'un de M. de Pibrac, l'autre de M. Loiseleur, sur l'inscription trouvée à Orléans et contenant le mot CENAB (*um*).

BULLETIN de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 3e et 4e trimestres de 1865. 1 vol. gr. in-8°.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

MÉMOIRES lus à la Sorbonne. . . . dans les séances du 19-21 avril 1865. — Histoire, philologie et sciences morales. (Imprimerie impériale. 1866.) 1 gros vol. in-8°.

REVUE des Sociétés savantes des départements. Nos d'octobre 1865 à février 1866 inclusivement. (Imprimerie impériale.) Ensemble 4 brochures in-8°.

Le No d'octobre renferme un récit de la journée des Barricades de 1648, par un contemporain nommé Dubois. L'éditeur, M. Alph. Feillet, l'attribue à notre Dubois, qui habita Montoire et Couture et écrivit des Mémoires dont M. L. Aubineau a publié quelques fragments. (V. notre dernier Bulletin, p. 9.)

Le no de novembre-décembre annonce que M. Dupré, bibliothécaire à Blois, a envoyé à la section d'histoire plusieurs inventaires inédits de l'artillerie du château de cette ville au XVe siècle, plus la copie d'un document relatif au dépôt d'une somme d'or fait par la reine Ysabeau de Bavière à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. (20 mai 1416). « M. Delisle pense que ce document a

« été publié par M. de Pétigny dans la *Bibliothèque de l'école des* « *Chartes*. Le secrétaire est chargé de faire cette vérification. » Sur quoi nous observerons : 1° Que cette pièce se trouve aux archives du département, où nous l'avons transcrite en 1854 ; 2° Qu'elle a en effet été publiée par M. de Pétigny dans le Recueil en question, N° de mai-juin 1849; 3° Qu'elle porte la signature d'*Ysabel*, mais qu'il y aurait peut-être lieu de vérifier ; 4° Enfin que la somme déposée par la reine était de 3,000 fr. en écus d'or à la couronne.

Le même N° de la Revue porte que M. G. Le Roy, archiviste à Melun, a adressé au Ministère une note sur le testament de François de Vendôme, vidame de Chartres, mort à la Bastille en 1561. M. de la Villegille fait observer que ce testament a déjà été l'objet d'un article de M. de Pétigny, dans le même Recueil que ci-dessus (3e série, t. Ier, pp. 327-342). Nous avons dit nous-même dans le présent Bulletin (1865, p. 226) que la bibliothèque de Vendôme possédait une copie de ce document, datée de 1563.

Enfin, nous trouvons dans le N° de février un rapport de M. Bellaguet sur le Bulletin de notre Société depuis son origine, rapport où sont analysés avec beaucoup d'indulgence nos principaux articles. M. Bellaguet veut bien rappeler la diversité de nos travaux, l'activité que nous avons déployée, et en tirer l'augure le plus favorable pour notre avenir. Nous ne pouvons que remercier l'honorable membre du Comité de tant de bienveillance et considérer ses appréciations comme un encouragement.

IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. A. L. de Rochambeau :

Un lot de FOSSILES de la craie provenant de Thoré.

De Mme Chaffin :

Deux magnifiques échantillons de *Spondylus truncatus*, Goldf. COQUILLES fossiles du terrain crétacé, trouvées près de Châteaurenault, en faisant le déblai du chemin de fer.

De M. Quantin :

Base et fragment du BOIS D'UN GRAND CERF FOSSILE trouvé à Poncé (Sarthe), en creusant une cave.

Il y a là l'indication d'une brèche osseuse quaternaire, qu'il sera intéressant d'étudier sur place.

Remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire tous ces dons.

Voici la note qui accompagnait l'envoi des sceaux vendômois à M. de Nadaillac, et qui en contient l'énumération :

« Sur la demande de M. le marquis de Nadaillac, lui ont été délivrées les épreuves ci-après désignées, tirées dans les moules de la collection des sceaux et portant sur la tranche la marque de provenance :

Nos 986 et bis. Sceau de Jean II, cte de Vendôme, de l'an 1207.
987. Sceau et contre-sceau de Jean III, de l'an 1210.
988 et bis. Sceau et contre-sceau de Jean IV, de l'an 1230.
989 et bis. Sceau et contre-sceau de Pierre de Montoire, fils de Jean IV, de l'an 1246.
990 et bis. Sceau et contre-sceau de Bouchard V, 1267.
991. Sceau de Jean de Vendôme, de l'an 1343.
992. Autre, de l'an 1345.
993. Sceau de Bouchard VII, de l'an 1368.
994. Sceau de Jeanne de Ponthieu, femme de Jean de Vendôme, de l'an 1345.
995. Sceau de Jeanne, comme comtesse, de l'an 1372.
996. Sceau de Louis de Bourbon, cte de Vendôme, 1425.
997 et bis. Sceau et contre-sceau de Marie de Luxembourg, veuve de François de Bourbon, cte de Vendôme, 1522.
3841. Sceau de Geoffroi de Vendôme, de l'an 1265.
3842. Sceau de Jean de Vendôme, de l'an 1317.
3843. Autre de la même année.
3660. Sceau de Jeanne de Vendôme, femme de Henri de Sully, de l'an 1313.

Nos 8434. Sceau de l'abbaye de la Sainte - Trinité de Vendôme, 1367.

9022 et bis. Sceau et contre-sceau de Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, de l'an 1281.

6235. Sceau de Louis, cardinal de Vendôme, de l'an 1668.

9170. Sceau d'Antoine de Crevant, abbé de la Sainte-Trinité de Vendôme, de l'an 1523.

10209. Sceau de Robert de Wylugby, cte de Vendôme et de Beaumont-sur-Oise, de l'an 1432.

Fait à Paris, au Palais des Archives, le 19 décembre 1865.

Le Directeur Général des Archives de l'Empire,
Membre de l'Institut,

Cte DE LABORDE. »

ESSAI

SUR

LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

DES PLANTES PHANÉROGAMES

dans le département de Loir - & - Cher[1],

Par M. A. FRANCHET.

L'étude de la répartition des plantes sur la surface de la terre peut être considérée comme l'une des plus dignes d'occuper les esprits curieux, soit que l'on s'y livre dans le but de se procurer une jouissance purement intellectuelle, soit que l'on se propose un résultat pratique en demandant à la nature le secret des lois qui

[1] Ce travail est extrait d'un *Catalogue raisonné des plantes phanérogames du département de Loir-et-Cher,* que des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis jusqu'à ce jour de publier. Dans ce catalogue, je fais suivre chaque nom de plante de celui du botaniste qui le premier me l'a signalée dans le département. Mais on comprendra que dans un travail du genre de celui que j'ai l'honneur de soumettre à la Société, une pareille marche m'ait été impossible. J'adresse donc ici d'une façon générale mes remerciements aux botanistes qui ont bien voulu me communiquer le résultat de leurs recherches, et en première ligne à mon ami M. Em. Martin, qui a généreusement mis à ma disposition ses plantes et ses notes manuscrites sur la végétation de l'arrondissement de Romorantin; à MM. Nouel, A. Rolland, E. Peltereau, Bruland, de Vendôme; à MM. Roger, d'Avaray, Moreau et Mathonet, de Blois. Feu le Dr Monin m'a communiqué tout son herbier et toutes ses notes; le regrettable abbé Rimboux m'a guidé dans les riches localités des environs de Pruniers. Enfin, j'ai mis à profit les notes, accompagnées de spécimens à l'appui, déposées dans l'herbier du Dr Monin, par notre compatriote, Em. Desvaux, de Mondoubleau, qu'une mort prématurée est venue enlever à la science et à ses amis. Que tous ici reçoivent l'expression de ma sincère gratitude !

ont présidé à la naissance, à l'accroissement, à la propagation des végétaux qui charment les regards de l'homme ou servent à ses besoins.

La science de la distribution des végétaux sur notre globe fait de jour en jour des progrès rapides, et grâce à ses nombreux adeptes sera bientôt peut-être la branche de la botanique la mieux connue, et en même temps la plus féconde en utiles enseignements. C'est elle qui, en nous apprenant à connaître et en nous faisant apprécier les milieux dans lesquels les plantes naissent, se développent et se propagent naturellement, nous permettra de poser les principes d'une véritable acclimatation, ce rêve de tant d'esprits sérieux, aujourd'hui surtout que nous sentons augmenter nos besoins en multipliant nos jouissances.

Je n'entreprendrai point ici de vous développer les grandes lois qui régissent la répartition des végétaux sur les différentes parties du globe; je ne signalerai point les applications qu'il nous est dès aujourd'hui loisible de faire d'après les connaissances que nous avons acquises. Mon but est plus modeste; et en vous entretenant de la distribution des plantes dans le département de Loir-et-Cher, j'ai voulu simplement mettre sous vos yeux le tableau fidèle de la végétation de notre pays, et vous démontrer en même temps que sur un point de la France relativement assez restreint, la nature avait trouvé le moyen de varier singulièrement ses productions.

J'examinerai donc dans cette étude la végétation des trois régions distinctes dont l'ensemble compose en grande partie notre département. Je ne me livrerai point à cet examen en invoquant seulement l'existence des plantes rares qu'on y peut rencontrer. C'est là l'exception, et l'on n'en saurait d'ordinaire rien conclure relativement au fond même de la végétation, soit aux conditions climatériques, soit à l'opportunité de l'introduction de certains végétaux.

Je comparerai ensuite entre elles la végétation de chacune des trois régions; je la comparerai aussi avec la

végétation des contrées limitrophes. Je signalerai en dernier lieu plusieurs espèces d'introduction ancienne ou récente, et qui peuvent, par leur persistance ou leur extinction, nous fournir d'utiles données sur le véritable caractère de notre région au double point de vue de son état climatérique et de la constitution du sol.

Comme je l'ai dit précédemment, le département de Loir-et-Cher est en grande partie formé de trois régions naturelles que la diversité de leur sol et de leurs productions distingue fort nettement. J'ai nommé la Beauce, le Perche et la Sologne. Une faible portion située à l'ouest doit seule être exclue de ces trois grandes divisions et ne saurait se rattacher à aucune autre, si ce n'est peut-être à certaines parties du Berry. La végétation y est du reste fort peu accentuée, assez pauvre, et n'a présenté jusqu'ici aucun type remarquable aux recherches des botanistes.

Trois grands cours d'eau principaux limitent ces régions. Le Loir, séparant le Perche d'avec la Beauce, la Loire, limitant fort naturellement au sud la Beauce et au nord la Sologne ; enfin le Cher bornant au sud cette dernière et la séparant du Berry.

Au point de vue du relief du sol, le Perche est le plus accidenté ; la Sologne vient ensuite, mais la Beauce n'est guère qu'une vaste plaine où les éminences sont rares et peu accentuées, en dehors des coteaux bordant les deux Cisses.

Quant à la répartition des eaux, la Beauce en est presque dépourvue ; le Perche et la Sologne se montrent à peu près également riches en cours d'eau naturels ; mais la Sologne l'emporte de beaucoup sur le Perche par ses réservoirs d'eau factices, bien que le nombre tende chaque jour à diminuer. Il en résulte naturellement que l'état ordinaire de l'atmosphère est fort sec dans la Beauce, et plus humide dans la Sologne que dans le Perche. Il ne faudrait pas toutefois s'exagérer cette humidité atmosphérique en Sologne : cet état étant combattu par une température assez élevée, due peut-être en partie à l'échauffement de ses plaines de

sables sous l'influence des rayons ardents du soleil d'été. Cette élévation de la température est démontrée par les moyennes thermométriques, comme elle peut se déduire aussi du caractère général de la végétation.

Le sol de la Beauce appartient exclusivement à un calcaire d'origine lacustre datant à peu près du milieu de l'époque tertiaire. Ce calcaire lui est presque particulier; aussi est-il connu des géologues sous le nom de calcaire de Beauce. Dans notre département, le calcaire de Beauce est strictement borné au nord par le cours du Loir, mais il jette quelques ramifications au sud de la Loire jusque sur les rives du Cher à Billy.

La silice est le véritable élément constitutif des terres de Sologne. Elle s'y montre soit presque pure à l'état de sable très-fin, soit constituant des argiles par sa réunion avec l'alumine, soit encore formant, dans les terrains humides, de vastes tourbières, par suite de son mélange intime avec des détritus végétaux.

Dans le Perche les argiles dominent; toutefois, en un certain nombre de points, principalement sur le bord des cours d'eau, on voit affleurer un calcaire crétacé représenté soit par des rochers à peu près nus, soit par des marnes argileuses.

N'ayant ici à m'occuper de la constitution géologique du sol qu'au point de vue de ses relations avec les végétaux qu'il produit, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet; mais l'on comprend que ces détails étaient nécessaires, en ce que la nature du sol est intimement liée avec la végétation et lui imprime par-dessus tout son caractère distinctif.

Avant d'étudier la distribution des végétaux dans les trois régions naturelles du département, je crois devoir faire observer que la végétation des vallées et des cours d'eau est indépendante de celle des terrains qu'ils sillonnent, en ce qui constitue du moins le fond de la végétation; car chaque rivière, chaque vallée présente d'ordinaire une ou plusieurs espèces, plus ou moins abondamment répandues, qui ne se retrouvent point ailleurs. De plus, les grands cours d'eau tels que la

Loire ou le Cher offrent souvent une végétation en partie adventive due à différentes causes. J'en signalerai trois principales. En traversant les plateaux supérieurs, les eaux du fleuve reçoivent accidentellement les graines des végétaux de la contrée, et vont ensuite les répandre au loin. D'un autre côté, les bateaux chargés d'objets de commerce, de provenance souvent lointaine, disséminent un bon nombre de plantes nées parfois sous un autre hémisphère. C'est ce que chacun pourra constater en étudiant la végétation du lit de la Loire et en général de tous les grands fleuves, canaux ou rivières navigables. Une troisième cause de dissémination, la plus puissante de toutes peut-être, réside dans les débordements des fleuves venant périodiquement recouvrir les jardins ou les cultures qui les avoisinent. Pour peu que l'inondation ait lieu en automne, à l'époque de la maturation des graines, on comprend quels éléments nouveaux de végétation les eaux dispersent alors durant tout leur parcours.

Ces considérations m'engagent donc à vous dire en son lieu et place quelques mots de la végétation de chacune de nos rivières et de nos vallées.

Perche. — Les nombreuses collines qui accidentent le Perche ont beaucoup contribué à jeter une grande variété dans la végétation de cette contrée. Il en résulte également qu'on n'y trouve point, comme en Beauce et en Sologne, ces vastes agglomérations d'espèces qui donnent, au premier coup d'œil, à ces contrées leur cachet d'originalité, comme par exemple les adonis dans les cultures de la Beauce, les cistes et les bruyères dans les landes de la Sologne. Dans le Perche, au contraire, on ne saurait citer qu'un très-petit nombre d'espèces uniformément répandues. Aussi ses caractères de végétation ne sont-ils pas faciles à saisir, si tant est qu'il y en ait qui lui soient propres. On peut toutefois citer comme espèces ne se retrouvant que peu ou point dans les autres parties du département, et réellement assez

répandues dans le Perche : *Campanula rotundifolia*[1], qu'on voit balancer ses jolies clochettes bleues dans les gazons des coteaux ; *Stachys alpina,* fréquent dans les ravins ombragés, mais ne s'écartant guère des vallées du Loir et de la Braye ; *Verbascum nigrum,* notre plus belle molène, et que je ne connais pas dans Loir-et-Cher en dehors du Perche.

La forêt de la Gaudinière, aussi bien que plusieurs autres bois du pays, ont une végétation qui n'est pas sans analogie avec celle de la Sologne. Ainsi on y trouve en notable quantité : *Nardus stricta, Molinia cærulea, Scutellaria minor, Scirpus cæspitosus, Erica tetralix* et *scoparia,* et même *Lobelia urens ;* mais de plus, et en grande abondance, *Convallaria maialis, Gnaphalium sylvaticum.*

L'une des plantes les plus fréquentes dans les moissons du Perche, c'est le *Chrysanthemum segetum,* belle radiée aux fleurs d'or qui se voit à peine dans quelques moissons de Sologne et s'y montre peu fixe dans ses stations.

Sur tous les coteaux un peu couverts croît l'*Hypericum montanum,* qui manque à la Beauce et n'a qu'une localité fort restreinte au sud de la Loire. Sur les pelouses sèches et bien exposées, on rencontre souvent *Orobanche cruenta,* adhérente aux racines de l'*Hippocrepis comosa* et autres légumineuses. Cette espèce est fort rare en Sologne.

L'*Ulex nanus* forme aussi dans le Perche quelques landes d'une médiocre étendue, et dans lesquelles on chercherait vainement les nombreuses espèces caractéristiques de Sologne. C'est toutefois dans une de ces landes, à Brulaine, que se rencontre *Erica vagans,* ainsi que *Erica scoparia.*

Certaines collines sèches, et relativement assez élevées sont en possession de quelques bons types. A Sargé,

[1] Pour les noms de plantes citées dans la suite de ce travail, j'ai suivi généralement la synonymie adoptée par M. Boreau dans la 3e édition de la Flore du Centre.

c'est le *Lycopodium clavatum*, découvert il y a vingt ans par le regrettable Em. Desvaux ; *Gnaphalium dioicum*, qui croît aussi aux environs de Vendôme, mais qui malheureusement depuis fort longtemps ne s'est plus offert aux recherches des botanistes. C'est encore aux environs de Mondoubleau que croissent : *Oxalis acetosella, Alisma natans, Marsilea quadrifolia*, et quelques autres bonnes espèces récemment découvertes par M. Léon Legué, telles que : *Lycopodium inundatum, Paris quadrifolia, Androsæmum officinale, Lysimachia nemorum* ; cette dernière tout à fait nouvelle pour notre département.

Les mares et les étangs du Perche produisent *Pilularia globulifera*, et assez rarement *Ranunculus tripartitus* et *R. ololeucos*, celle-ci seulement dans les parties limitrophes de la Sarthe [1]. Les eaux vives, ou tout au moins très-pures, offrent les *Myriophyllum alterniflorum, Nitella translucens, gracilis* et *tenuissima*.

Mais ce sont les coteaux du Loir et le val qu'il arrose, qui sans contredit apportent à la flore vendômoise les éléments les plus variés, je dirais presque ses types les plus intéressants. C'est là que des conditions tout à fait exceptionnelles de sol, de chaleur et d'abri, ont permis le développement en notable quantité, sur les rochers et les berges des routes, du rare *Ægilops ovata*, plante de la région méditerranéenne, et qui ne consent à croître en dehors que sur des points tout à fait favorisés. C'est encore sur ces coteaux, soit au Breuil, aux Roches ou à Lavardin, que végètent en abondance *Festuca ciliata, Digitalis lutea, Gentiana cruciata, Crepis pulchra, Isatis tinctoria*, importé sans doute, mais à une époque très-éloignée de nous. Dans les parties les plus ombragées des coteaux du Loir on trouvera encore : *Epilobium montanum, Draba muralis*, qui se retrouve aux

[1] Les botanistes du Vendômois devront trouver aussi dans les environs de Sargé l'*Euphorbia hyberna*, commune dans la forêt de Vibraye, et qui m'a été vaguement signalée dans les bois de la Pilonière.

environs de Romorantin, *Lathyrus sylvestris*, aux belles grappes de fleurs rouges. N'oublions pas l'*Ophrys arachnites*, spécial jusqu'ici aux pelouses sèches de Thoré et de Rochambeau.

Sur la rive gauche de la rivière, dans les bruyères de la Ribochère, commune de Couture, on sera tout surpris de rencontrer une jolie fougère des moyennes montagnes, le *Botrychium lunaria*.

Les haies et les cultures de la vallée du Loir ont été également les seules jusqu'ici à nous offrir le *Fumaria pallidiflora*, associé d'ordinaire aux *Fumaria densiflora* et *bastardi*.

Les prés et les rives du Loir ne sont pas moins riches. C'est d'abord *Cirsium bulbosum* et son hybride *Cirsium spurium*, puis de belles cyperacées : *Carex fulva, Hornschuchiana, Cyperus longus, Scirpus pauciflorus;* enfin, et en abondance vers Artins et Couture, les *Cardamine impatiens, Festuca arundinacea*. Signalons encore le *Cardamine amara*, emprunté aux régions granitiques, et que l'on pourrait croire importé par le Loir si cette rivière ne coulait pas exclusivement sur un sol calcaire; cette plante se rencontre sur les bords du Loir en plusieurs points, depuis Vendôme jusqu'au moulin de Varennes.

J'accorderai une mention spéciale, en finissant, au *Sagina nodosa*, observé par M. Arrondeau à Pezou, sur les sables de la rivière, et à l'*Helosciadium repens*, découvert à Saint-Quentin par M. E. Peltereau.

Je ne connais dans le Loir, en fait de plantes intéressantes, que le *Naias major, Potamogeton fluitans* et *Ranunculus divaricatus*.

Beauce. — Le sol de la Beauce étant éminemment constitué par le calcaire lacustre, et d'un autre côté presque exclusivement, trop exclusivement peut-être, voué à la culture des céréales, il en résulte beaucoup d'uniformité dans sa végétation naturelle. Les moissons offrent presque partout les *Adonis æstivalis, autumnalis* et *flammea*, croissant ensemble ou séparément; *Neslia*

paniculata, Bupleurum protractum et *rotundifolium, Myagrum perfoliatum, Asperula arvensis, Specularia hybrida,* auxqu ls viennent se joindre çà et là : *Euphorbia falcata, Veronica præcox, Falcaria Rivini.* On ne saurait rien trouver de plus dans les cultures, sauf un nombre assez considérable d'espèces triviales qui se rencontrent à peu près dans tous les sols calcaires, à quelque formation qu'ils appartiennent.

Sur les points où l'affleurement de la roche ne permet pas à la charrue de tracer son sillon, on rencontre d'ordinaire : *Ononis columnæ, Brunella grandiflora, Avena pratensis, Micropus erectus, Phleum bœhmeri, Medicago ambigua;* parfois *Podospermum laciniatum, Coronilla minima, Carduncellus mitissimus;* puis quelques belles orchidées : *Aceras hircina, Orchis simia* et *purpurea, Orchis militaris,* trouvé seulement à Marcilly,

Les bois, trop rares en Beauce, permettent, surtout dans leurs clairières, le développement de quelques remarquables espèces : *Linum Leonii, Epipactis pallens* et *atrorubens, Ophrys myodes, Trigonella monspeliaca,* dont nous n'avons qu'une station près d'Avaray, mais qui sera certainement retrouvé ailleurs dans la Beauce.

La végétation des bois de cette contrée ne m'est, du reste, que fort imparfaitement connue. Des recherches suivies dans la forêt de Freschines, et surtout dans la forêt de Marchenoir, amèneront sans aucun doute la découverte d'espèces intéressantes.

Les types des marais ne sont point, en Beauce, les mêmes qu'en Sologne et dans le Perche. J'en trouve la raison dans la nature du sol, qui, plus encore peut-être que le climat, imprime à la végétation son caractère distinctif. C'est seulement dans les marais de la Beauce que croissent : *Pinguicula vulgaris, Liparis Lœselii,* orchidée rare en France [1], *Selinum carvifolia, Phy-*

[1] Indiquée, je le sais, en Sologne, dans l'étang de la Rousselière, commune de Cheverny, par Lefrou. Mais elle en a disparu depuis longtemps, si jamais elle s'y est montrée *spontanée.*

teuma orbiculare, qui affectionne les pâturages secs. Le *Cladium mariscus* est commun dans les marais de Poulines, aussi bien que *Blysmus (scirpus) compressus*, *Cirsium bulbosum* et *medium*, *Orchis palustris*, etc.

Les marais de Pontijou développent : *Ranunculus lingua*, *Carex ampullacea*, *Helosciadium repens*. Je signalerai aux recherches des botanistes de la contrée les marais de Verdes, qui réclament une exploration attentive, aussi bien que les étangs desséchés qui avoisinent la forêt de Marchenoir.

Le val et les coteaux de la Cisse méritent une mention particulière. Indépendamment du buis, *Buxus sempervirens*, qui pullule sur ses bords durant une étendue de plus de huit lieues, et dont il serait vraiment puéril d'attribuer l'importation aux Romains [1], c'est là surtout que croissent en abondance : *Ononis columnæ*, *Coronilla minima*, *Avena pratensis*, *Arabis sagittata*; aux environs d'Orchaise, dans les ravins et les parties ombragées des bois, se cache une élégante fougère, *Aspidium aculeatum*, et sa variété *A. angulare*.

Les prés spongieux qui longent la Cisse nourrissent en abondance les fougères et les cyperacées. Je citerai seulement parmi ces dernières *Carex ampullacea* et *Carex paradoxa*, extrêmement abondant à Saint-Lubin. Dans ces mêmes prés, il n'est pas rare de rencontrer *Trifolium filiforme* et *maritimum*. Enfin, dans le cours de la Cisse, on voit assez fréquemment l'*Hippuris vulgaris*, qui n'est point commun dans notre département.

Val et Coteaux de la Loire. — Le lit de la Loire et les berges qui l'enserrent offrent une végétation en grande partie adventive. C'est une profusion de

[1] On a vivement soutenu depuis quelques années devant la Société Botanique de France cette thèse, que le buis était d'origine étrangère et ne se montrait que sur les points où les Romains avaient établi leurs campements. Je ne sache pas qu'ils aient établi un campement de 8 lieues de développement sur les bords de la Cisse, et quand je dis 8 lieues, c'est que je m'arrête aux limites de notre département.

Xanthium macrocarpum, *Œnothera biennis*, *Datura stramonium* et *tatula*, s'ils constituent bien réellement deux espèces distinctes, *Solidago glabra* et *canadensis*, *Aster novi belgii*; puis le *Lindernia pyxidaria*, observé récemment par M. Delaunay à Chaumont, où sa présence n'a rien qui doive nous surprendre, puisque cette espèce était connue depuis longt mps à Orléans. C'est encore le *Centaurea maculosa*, emprunté aux régions supérieures traversées par le fleuve : les *Thalictrum expansum* et *majus*, qui pourraient bien aussi nous venir d'Auvergne, car on ne les retrouve pas en dehors du val de la Loire. Le beau *Glaucium luteum*, qui paraît, en France, être propre aux vallées de quelques-uns de nos grands fleuves, est assez commun sur les levées de la Loire ou dans les décombres, surtout au-dessous de Blois. Notons encore l'*Androsace maxima*, abondante aux vignes des Grouets, au-dessous de Blois, et la tulipe sauvage, qui est commune dans les mêmes vignes et au-dessus de Blois.

Sur les sables et dans les îles du fleuve : *Poa pilosa*, *Crypsis alopecuroides*, *Scirpus michelianus*, *Carex ligerina*, *Equisetum hyemale*, *ramosum* et *variegatum*. Dans les flaques d'eau : *Marsilea quadrifolia*, *Heloscidium inundatum*. Sur les berges : *Tanacetum vulgare*, *Andropogon ischæmum*, *Artemisia campestris*, et rarement sur les racines de cette espèce *Phelipæa arenaria*. Dans les cultures du val : *Valerianella hamata*, *Silene conica*, *Ornithopus ebracteatus* et *compressus*. Certaines prairies, notamment à Saint-Laurent-des-Eaux, à Chailles, à Candé, sont émaillées de la jolie fritillaire pintade, *Fritillaria meleagris*; et pour peu que ces prairies offrent quelques bouquets de bois, on trouvera dessous *Isopyrum thalictroides*, *Scilla bifolia*, *Galanthus nivalis*, soit même, comme à Courbouzon, le *Clandestina rectiflora*. Les prés de l'embouchure du Beuvron nous offrent le *Sium latifolium*, si commun dans l'ouest, et non loin de là, dans le bois du Moirié, le *Doronicum plantagineum*. Les coteaux calcaires dénudés qui ceignent la Loire présentent *Thalictrum expansum*, déjà

cité, *Helianthemum canum* et *fumana*, *Bupleurum aristatum*, et même, au témoignage de M. Boreau, le rare *Bupleuram affine* du Sud-Est.

M. l'abbé Séjourné, de Cellettes, a découvert, au mois de septembre 1865, dans les mares des Ponts-Chartrains près Blois, le *Nitella stelligera Bauer* (sub: *Chara*). La plante, à cette époque avancée de l'année, présentait encore un assez grand nombre d'anthéridies; mais je n'ai pu découvrir de nucules sur aucun des spécimens qui m'ont été communiqués. On sait, du reste, qu'ils n'ont été observés que fort rarement, et seulement, paraît-il, sur les échantillons de France. C'est une excellente acquisition pour notre flore ; car, bien que cette rare characée ait été signalée à Pruniers, dans la Sauldre, par M. Boreau, d'après l'abbé Rimboux, elle a jusqu'ici échappé aux recherches minutieuses de M. Em. Martin. Je dois ajouter que l'échantillon qui m'a jadis été donné par M. le docteur Monin sous le nom de *Nit. Stelligera*, récolté dans la Sauldre par l'abbé Rimboux et dénommé par lui, appartient sans contredit au *Nitella flexilis* Ag.

Deux grandes forêts dominent la Loire. La forêt de Russy, qui touche la Sologne et renferme des tourbières dont la végétation est analogue à celle de cette région. On y trouve de plus la dangereuse belladone *Atropa Belladona;* la prédominance du calcaire lacustre y détermine la présence des *Epipactis ensifolia, Lithospermum purpureo-cœruleum, Polygala comosa, Sedum sexangulare, Cytisus supinus.*

La forêt de Blois touche la Beauce, mais elle s'en éloigne tout à fait par la nature argilo-siliceuse de son sol. Sa végétation est des plus remarquable. Extrêmement riche en fougères, puisqu'on y rencontre à la fois *Osmunda regalis, Cystopteris fragilis, Blechnum spicant, Athyrium filix fœmina*, et même le *Polystichum oreopteris* des montagnes granitiques, elle possède encore *Androsæmum officinale, Gnaphalium sylvaticum, Epilobium spicatum*, et même, au témoignage de l'abbé

Lefrou, *Erica ciliaris;* mais cette belle espèce des landes de l'Ouest n'y a plus été revue depuis lui.

Sologne. — Ce nom est involontairement associé dans l'esprit de tous à de vastes marais tourbeux, à des étangs sans nombre, à des bruyères sans fin, soit encore à des plaines de sables arides, dont la monotonie n'est interrompue çà et là que par de chétifs bois de pins ou de chênes rabougris. C'est là en effet, sauf quelques restrictions, la division naturelle du pays. Ce sera aussi celle de mon travail.

L'association des plantes des marais est à peu près identique dans toutes les parties de la Sologne. Là où les eaux séjournent, on rencontre à coup sûr les *Scirpus fluitans, Juncus heterophyllus, Ranunculus tripartitus,* ou *R. ololeucos, radians,* etc., recouvrant les fossés et les mares d'un tapis d'une blancheur éclatante. D'autres fois, et principalement à l'entour de certaines tourbières circulaires, le botaniste sera charmé de rencontrer une petite plante bien rare en France, *Utricularia breymii,* confondue avec une espèce voisine, *Utricularia minor,* plus rare en Sologne.

Sur la tourbe, au milieu des *Sphagnum: Carex stellulata* et parfois *C. ampullacea, Eriophorum angustifolium,* et *E. gracile, Comarum palustre, Drosera intermedia; Dros. rotundifolia,* ce dernier s'avançant plus à l'ouest dans notre département, puisqu'on le rencontre encore dans les tourbières des bois de Cheverny et même de la forêt de Russy, au-dessus de Chailles.

C'est encore parmi les *Sphagnum* que croît l'*Epilobium palustre,* et l'on chercherait presque vainement ailleurs le *Salix repens* et sa variété à feuilles argentées. Le *Potamogeton oblongus* remplit les eaux de ces tourbières, et s'y montre en masses si touffues, qu'il ne permet à aucune autre espèce de s'y développer.

Aux alentours des marais, dans les parties herbeuses: *Rhynchospora alba* et *R. fusca;* le rare *Lycopodium inundatum,* qui ne s'écarte point de la Haute-Sologne et des environs de Romorantin. Quant aux *Scirpus*

pauciflorus et *cæspitosus*, aux *Heleocharis ovata, multicaulis, uniglumis*, je n'en parle que pour mémoire, car ils abondent partout où le sol est en même temps acide et humide.

Les étangs sont surtout riches en characées. Les uns à fond sablonneux fournissent les *Nitella tenuissima, gracilis, capitata, flexilis*, etc., et surtout les rares *Chara braunii* et *fragifera*. Les autres doivent à l'élément calcaire de leur sol la présence des *Nitella intricata, mucronata, flabellata, Chara aspera*, etc.

C'est encore dans les étangs de Sologne à fond siliceux que le botaniste devra chercher : *Pilularia globulifera*, parfois aussi *Marsilea quadrifolia*, le *Trapa natans*, mais cette dernière seulement dans la Haute-Sologne, les *Elatine hexandra* et *alsinastrum, Littorella lacustris*.

Au bord des étangs, sur la vase desséchée : *Airopsis agrostidea, Aira uliginosa*, puis encore *Isnardia palustris, Limosella aquatica, Carex filiformis*, connu seulement aux environs de Romorantin, *Alisma damasonium, repens* et *ranunculoides*.

Les eaux vives et certains étangs très-purs recèlent les nombreux représentants de la famille des potamées, tels que : *Potamogeton acutifolius, obtusifolius, tuberculatus, pectinatus, heterophyllus*, etc.

Indépendamment des marais tourbeux et des vases limoneuses du bord des étangs, il existe encore en Sologne de vastes prairies marécageuses. C'est là que croissent pêle-mêle et en énorme quantité les Scirpes et Héléocharis ; c'est là que le botaniste pourra faire ample moisson des *Carex hornschuchiana, fulva, pulicaris, lævigata*, ce dernier rare et connu seulement aux environs de Pierrefite. Le *Carex vulgaris*, souvent confondu avec les espèces voisines, s'y développe en assez grande quantité, ainsi que l'*Orchis palustris*, rare dans cette région.

Les landes de Sologne, au milieu desquelles se cachent ordinairement les marais et les tourbières circulaires dont j'ai signalé plus haut la végétation, offrent un

ensemble également intéressant d'espèces. Dans les parties humides on trouve en abondance : *Pinguicula lusitanica, Anagallis tenella, Microcala filiformis, Polygala depressa*. Les parties plus sèches sont parsemées de *Viola canina*, à laquelle vient se joindre une espèce de l'Ouest, *Viola lancifolia*, et une rareté de l'Est, *Viola stagnina*, observée réellement jusqu'ici sur un seul point du centre de la France, dans les bruyères sablonneuses bordant l'étang des Pérets. C'est dans les bruyères qu'il faut aussi chercher : *Arnica montana*, qui semble descendue des montagnes pour peup'er nos landes en même temps que l'*Ajuga pyramidalis*, espèce rencontrée dans le Berry et dans la Sologne contre toute prévision ; ces deux plantes s'avancent jusque dans les bois de Cheverny : *Asphodelus sphærocarpus*, qui domine ses humbles associées par ses beaux épis de fleurs blanches ; *Arenaria montana*, qui ne paraît pas croître en dehors de l'arrondissement de Romorantin ; puis ce sont les *Potentilla vaillantii, Hypochœris maculata, Lobelia urens, Gladiolus illyricus*, connu seulement à Chambord.

Le fond de la végétation des Landes est formé en grande partie par les *Erica scoparia, tetralix* et *cinerea*, auxquelles vient s'associer, sur plusieurs points des environs de Romorantin, *Erica vagans*, soit même dans la forêt de Choussy le bel *Erica ciliaris*, dont on ne connaît pas de station plus éloignée du côté de l'Est. Indépendamment des bruyères, les landes offrent en abondance *Ulex europæus* et *nanus*, sur les racines desquelles croît *Orobanche ulicis*.

Les prés argilo-siliceux des environs de Romorantin ont été jusqu'ici seuls en possession des *Sanguisorba officinalis, Spiræa filipendula, Chlora imperfoliata*. C'est là aussi que fut découverte, il y a quinze ans, au grand étonnement des botanistes, le *Carex Buxbaumi*, plante du nord de l'Europe, connue en France seulement, dans l'Alsace, sur les bords du Rhin, et dans les Alpes, au mont Bayard près de Gap. Cette curieuse espèce fut découverte en Sologne par feu l'abbé Rimboux : mais

c'est surtout aux recherches de M. Em. Martin qu'on doit les données exactes de son extension aux environs de Romorantin.

Les bois de Sologne (je ne parle pas ici des bois de pins), surtout ceux dont le sol est éminemment siliceux et un peu humide, cachent sous leurs ombrages les *Carex strigosa* et *maxima, Simethis bicolor, Endymion (scilla) nutans,* parfois aussi, mais rarement et en petite quantité, le muguet, *Convallaria majalis;* puis de belles fougères : *Athyrium filix fœmina, Polystichum thelypteris.*

Quant aux champs secs et sablonneux, ils sont en Sologne la véritable patrie des *Cistus umbellatus* et *alyssoides,* qui ne dépassent guère Romorantin, de l'*Helianthemum guttatum,* des *Ornithopus compressus, perpusillus, ebracteatus, Lotus hispidus;* puis, dans les parties de ces mêmes champs inondés l'hiver, ce sont : *Sedum pentandrum, Juncus capitatus, Spergula subulata, Spergularia segetalis.*

Deux cours d'eau principaux absorbent les innombrables ruisseaux qui naissent des étangs de Sologne; le Beuvron et la Sauldre. Le premier, à fond essentiellement siliceux, renferme dans son cours *Cicuta virosa, Potamogeton rufescens, ranunculus lingua,* à son embouchure au port de Candé, *Naias major* et *Caulinia fragilis* dans les marais tourbeux qui l'avoisinent, on rencontre abondamment : *Thysselinum (Pencedanum) palustre,* qui ne semble pas s'en éloigner beaucoup; *Osmunda regalis, Sparganium minimum;* dans les prés, *Poa serotina, Carex fulva,* et *Hornschuchiana,* plus abondants là que partout ailleurs, *Carex elongata,* si commun à Bracieux, *Blysmus (Scirpus) compressus,* etc. Un petit bois qui touche cette rivière, entre Seur et Cellettes, offre aux botanistes : *Pulmonaria saccharata, Paris quadrifolia, Carex depauperata.*

De son côté, la Sauldre recouvre de ses eaux les *Caulinia fragilis, Nitella flexilis,* et peut-être *stelligera.* Sur ses bords : *Myrica gale, Cardamine impatiens* et *parviflora, Ranunculus ophioglossifolius.* On peut ajouter

à cette énumération les plantes des prairies de Romorantin citées plus haut.

Val et Coteaux du Cher. — Le val du Cher, qui borde au sud la Sologne, est assez riche en plantes spéciales. *Trifolium maritimum* et *T. michelianum*, *Galium constrictum*, *Ænanthe pimpinelloides*; près de Saint-Aignan, *Viola pumila*, *Sisymbrium asperum*, *Carex paradoxa*. Dans la rivière même, à Thésée et à Montrichard, le joli *Limnanthemum nymphoides*, *Naias major*; sur ses grèves, *Scirpus michelianus*; sur les berges, *Diplotaxis muralis*.

On aime à rencontrer sur les coteaux qui bordent le Cher, *Globularia vulgaris*, *Podospermum laciniatum*, *Ononis natrix*, *Laserpitium latifolium*, *Phalangium ramosum*, *Hypericum montanum*, *Digitalis lutea*, *Linum salsoloides*, ces cinq dernières espèces près des carrières de Belleroche; enfin sur les coteaux de Mareuil et de Pouillé, une magnifique orchidée, *Limodorum abortivum*.

Le calcaire lacustre projette quelques ramifications en Sologne. La végétation qui le recouvre est à peu près la même que celle de Beauce. On devait du reste s'y attendre. Ces îlots de calcaire, perdus au milieu d'une mer de sable, forment un étrange contraste. Il est bon toutefois de faire observer qu'ils offrent quelques types spécifiques qu'on n'a pas encore mentionnés en Beauce, tels que *Genista germanica*, *Epipactis microphylla*, *Euphorbia Gerardiana*.

Je ne veux pas quitter la Sologne sans dire deux mots d'une localité limitrophe, mais qui en fait réellement partie. Je veux parler de Soings et des environs de Contres. La mer Falunienne a fourni aux terrains de cette région des éléments calcaires qui en ont singulièrement modifié la végétation. Sans parler du lac de Soings, qui fournit deux raretés, *Ranunculus confusus* et *Scirpus supinus*, les collines faluniennes qui le ceignent et s'étendent jusqu'à Contres sont couvertes de *Silene conica*, *Valerianella hamata*, *Linaria supina*. L'Arte-

misia campestris, que nous ne possédions qu'aux bords de la Loire, a jeté là une nombreuse colonie, où elle a été suivie par son parasite *Phelipæa arenaria*.

Si maintenant nous comparons l'ensemble de la végétation des trois régions de notre département, nous trouvons que la Sologne et le Perche offrent un certain nombre d'espèces qui leur sont communes, et que la Beauce paraît jouir d'une végétation plus spécialement propre. D'un autre côté, il est digne de remarque que, parmi les espèces qui croissent en même temps dans le Perche et dans la Sologne, celles qui sont le plus abondamment répandues dans cette dernière région sont relativement rares dans l'autre ; tandis que, par une sorte de réciprocité, certains types, fréquents dans le Perche, se montrent rares en Sologne.

Ainsi les *Nardus stricta*, *Erica tetralix*, et *scoparia*, *Lobelia urens*, *Gentiana pneumanthe*, etc., qui pullulent dans les bruyères, les *Myriophillum alterniflorum*, *Ranunculus ololeucos*, *Pilularia globulifera*, *Littorella lacustris*, qui tapissent le fond ou la surface des étangs de Sologne, n'apparaissent que rarement au nord du Loir, bien que les landes et les étangs à fond siliceux n'y manquent point.

D'un autre côté, les *Hypericum montanum*, *Convallaria maialis*, *Gnaphalium sylvaticum* des forêts du Perche, aussi bien que le *Chrysanthemum segetum*, si répandu dans ses moissons, sont à peine représentés dans les bois et les cultures au sud de la Loire.

Il y aussi ce que j'appellerai des espèces de remplacement. Ainsi l'*Orobanche ulicis* remplace dans les bruyères de Sologne l'*Orobanche cruenta* des landes et des pelouses du Perche ; de même que dans les marais à fond calcaire de la Beauce, le *Pinguicula vulgaris* vient se substituer au *Pinguicula lusitanica* des landes humides et arénacées de la Sologne.

Si j'osais tenter un rapprochement, au point de vue de la végétation, entre les différentes régions de notre département et les contrées limitrophes, je dirais :

1° Que la végétation du sol calcaire de la Beauce

n'offre rien qui la distingue essentiellement de celle des terrains jurassiques ou crétacés de l'Yonne par exemple, du Nivernais, et mieux encore du Cher;

2° Que les espèces qui, dans la Sologne, forment le fond de la végétation sont à peu près toutes empruntées à la flore des terrains analogues de l'ouest ou du sud-ouest de la France. A l'appui de cette assertion, je rappellerais la grande prédominance des bruyères, parmi lesquelles *Erica ciliaris* et *vagans;* l'extrême abondance de certains cistes, des trois espèces d'ornithopes; la fréquence du *Lobelia urens,* plante si caractéristique; la présence, enfin, des *Viola lancifolia, Pinguicula lusitanica*, etc.; mais, d'un autre côté, il est juste de faire observer qu'à ces nombreux représentants de la flore de l'Ouest, est venu se joindre un certain nombre de types qui ne se rencontrent habituellement que dans l'Est ou même dans le Nord, tels que : *Carex buxbaumii* et *strigosa*, *Cicuta vivosa*, *Viola stagnina*, *Utricularia Breymii*, auxquels il faut ajouter deux plantes descendues des basses montagnes : *Arnica montana*, *Ajuga pyramidalis*.

Quant au Perche, il est assez difficile de lui trouver un point de comparaison, à cause de l'extrême diversité de sa végétation. Toutefois, sa végétation n'est pas sans analogie avec celle de certaines régions des environs de Paris, où l'on retrouve également, plus ou moins associés, *Antennaria dioica*, *Stachys alpina*, *Androsæmum officinale*, *Lysimachia nemorum*, *Hypericum montanum*, *Lycopodium clavatum*, etc.

Au point de vue du climat, qui peut, je crois, se déduire assez sûrement de l'ensemble de la végétation, on peut dire que la Sologne est la portion du département où la moyenne de la température se montre plus élevée : la Beauce vient ensuite, et en dernier lieu le Perche (d'où l'on doit naturellement exclure la vallée du Loir). Les mouvements de terrain, dans cette région, doivent jouer un rôle important dans la moyenne de sa température, dont on ne saurait autrement s'expliquer l'infériorité,

qui, bien qu'en réalité assez minime, ne laisse pas que d'exercer une action très-accusée sur la végétation.

Plantes introduites[1]. — Il importe beaucoup de séparer, dans l'énumération des plantes d'un pays, celles qui s'y montrent réellement indigènes d'avec celles qu'on a lieu de croire importées. Ces dernières ne peuvent souvent donner qu'une fausse idée de la végétation, et induire en erreur sur les limites vraies de l'extension géographique de certains types.

Parmi les végétaux introduits, les uns, d'origine tout à fait lointaine, se reconnaissent facilement à un cachet qui leur est propre. Telles sont, par exemple, les espèces citées plus haut comme végétant plus spécialement dans le val, soit même dans le lit de la Loire, et appartenant aux genres *Ænothera, Xanthium, Datura, Nicandra, Aster, Solidago,* qui sont presque toutes originaires de l'Amérique. Mais il est d'autres plantes dont l'introduction est plus difficile à démêler ; ce sont celles qui, nées dans une région assez rapprochée, ont été semées fortuitement par suite du mélange de leurs graines avec les céréales et les plantes fourragères. C'est ainsi que, depuis quelques années, certains champs de luzerne sont infestés par une centaurée à fleur jaune, *Centaurea solsticialis,* qui nous arrive de la région méditerranéenne. C'est ainsi que le *Crepis setosa,* plante d'Italie, très-rare

[1] Je ne parlerai ici que des espèces introduites depuis le commencement du siècle, ou peu auparavant. Car plusieurs floristes pensent que beaucoup de plantes de nos moissons, telles que : le coquelicot (*Papaver Rhœas*), nos trois *Adonis*, le bleuet (*Centaurea Cyanus*), la nielle des blés (*Agrostemma Githago*), *Orlaya grandiflora,* si commune dans certains champs du Vendômois et du canton de Contres, nous sont venues, avec les céréales, du centre de l'Asie. Je ne répéterai point non plus ce qui est connu de tout le monde : que l'*Erigeron Canadense*, si fréquent dans nos champs, nous est arrivé d'Amérique. Il faut bien se persuader, du reste, que certaines espèces, aujourd'hui rares encore dans nos moissons en raison de leur récente introduction, deviendront avant un siècle peut-être aussi communes que le bleuet et le coquelicot.

en France au commencemet du siècle selon de Candolle, menace de l'envahir tout entière, et s'est montrée depuis quelques années dans notre département, sur plusieurs points de la Sologne, et à Vendôme dans la tranchée du chemin de fer.

L'*Ammi majus,* espèce méridionale, est signalée depuis près de quarante ans à Cellettes; on l'y retrouve toujours, bien que peu fixe dans ses stations. Cette ombellifère a été également recueillie aux environs de Vendôme et de Montoire. Le parc de Cheverny offre à lui seul quatre espèces récemment introduites : *Trifolium resupinatum,* plante de la région méditerranéenne et du Sud-Ouest, d'où elle remonte jusqu'au Havre en suivant le littoral de l'Océan; *Helminthia echioides,* également du midi de l'Europe; *Luzula maxima* et *Poa sudetica.* Ce dernier s'est montré sous des plantations de pin noir d'Autriche, trouvant sans doute dans les detritus de ce résineux l'élément nécessaire à son développement.

Les environs de Romorantin offrent comme exemples de plantes naturalisées les *Xanthium spinosum, Dipsacus fullonum,* dont on s'explique facilement l'introduction par l'emploi qu'on en faisait pour la préparation du drap; *Silybum marianum,* synanthérée d'Orient, dit-on, et qui affronte à la suite de l'homme les neiges des Alpes [1]. Les *Polycarpon tetraphyllum* et *Amaranthus deflexus* ont fait leur apparition à Romorantin sans qu'il soit possible d'expliquer leur origine. Je ferai remarquer, du reste, que ce sont deux espèces appartenant à la flore de l'Ouest, et que leur indigénat en Sologne n'est nullement improbable. Quant au *Scolymus hispanicus,* fréquent sur certains points des environs de Romorantin, je ne saurais le considérer que comme plante introduite, bien qu'elle s'y montre aujourd'hui complétement naturalisée. Dans le Languedoc et dans l'Espagne, sa racine est alimentaire et se vend sur les

[1] J'ai recueilli cette plante, en 1861, sur les montagnes qui dominent les bains de St-Gervais en Savoie.

marchés. *Le Bon Jardinier* (année 1848) signale quelques tentatives d'améliorations faites sur ce légume. Il est donc raisonnable de penser qu'à une époque assez éloignée cette plante aura été cultivée dans quelques jardins des environs de Romorantin, et de là se sera répandue et naturalisée dans le voisinage. M. Nouel m'écrit à ce sujet: « J'ai vu cette plante cultivée à Vendôme dans « quelques jardins maraîchers... L'année suivante, il y « en avait plusieurs pieds le long d'une route qui tra- « verse ces jardins au nord de Vendôme, ainsi que « dans un grand fossé qui longe le même point. Seule- « ment la plante en a disparu, fauchée, coupée, etc. » Je sais que cette espèce remonte assez haut sur les côtes de l'Ouest; mais cela ne serait pas une raison suffisante pour considérer comme réellement spontanée, sans stations intermédiaires, la plante de Romorantin. La Sologne possède assez de richesses végétales, sans dérober leurs spécialités aux autres contrées.

Les champs de lin de Pruniers fournissent le parasite obligé de cette plante, le *Cuscuta densiflora*. Il n'est point rare de rencontrer dans les champs d'avoine de notre département *Camelina fœtida* et *C. sativa:* mais l'origine étrangère de ces deux crucifères est suffisamment démontrée par leur peu de fixité dans les stations où elles ont été importées.

Le *Rosa pumila* est assez répandu dans les haies et les bois voisins des habitations, où ses racines rampantes contribuent à sa rapide multiplication; mais je n'ose le considérer comme indigène en Loir-et-Cher, surtout en présence de ses fleurs toujours semi-pleines, dénotant à mon avis une origine trop civilisée

Le *Galega officinalis* est aujourd'hui fort abondant à Pont-Levoy, dans les prés du Traîne-Feuille; mais je ferai remarquer que son point de départ sur les bords de ce ruisseau est un jardin, et que d'un autre côté il s'arrête brusquement devant un moulin placé à environ 3 kilomètres au-dessous. Ces circonstances indiquent suffisamment, à mon avis, l'origine, dans notre département, de cette plante essentiellement méridionale.

Le *Smyrnium olusatrum*, réellement spontané dans les prairies maritimes de l'Ouest, n'existe en Loir-et-Cher que dans le voisinage immédiat des habitations : à Blois, sur la terrasse de l'Evêché ; à Saint-Aignan, dans l'enceinte même de la cour du château.

L'*Helleborus viridis* se montre çà et là près des villages, à Thoré près Vendôme, en Sologne à Oisly ; mais je n'ai pu jusqu'ici la ranger parmi nos productions naturelles.

Le *Dianthus Caryophyllus* n'apparaît chez nous que sur les ruines des vieux châteaux du moyen âge, à Montrichard, à Lavardin, à Mennetou-sur-Cher ; mais faut-il en faire le compagnon inséparable des chevaliers, comme on l'a voulu dans ces derniers temps ? Le fait est qu'il affectionne en France les demeures des croisés [1].

C'est également au titre de plante naturalisée que je crois devoir compter le *Leucoium æstivum*, occupant un espace fort restreint dans un pré joignant le jardin du château du Gué-de-la-Guette. C'est là encore une espèce appartenant à la flore méditerranéenne, aussi bien que la *Pæonia corallina*, qui du reste est aujourd'hui réellement naturalisée dans le parc du château des Montils, tout en se montrant rebelle, depuis trente ans, à toute autre tentative de naturalisation sur les prolongements du même coteau crayeux. C'est qu'elle n'y trouve pas sans doute les conditions nécessaires à sa croissance et à sa rapide multiplication.

C'est donc à tort que des floristes ont indiqué ces deux plantes, la première comme très-commune en Loir-et-Cher, la seconde comme répandue aux environs de Blois [2]. Elles n'y occupent en réalité qu'un espace fort restreint, et ne croissent pas en dehors de l'enclos d'un parc ou du voisinage immédiat d'un jardin [3].

[1] M. E. Nouel me fait observer qu'il l'a récolté près de Poitiers, sur les rochers qui avoisinent la *Grotte-à-Calvin*.

[2] Grenier et Godron, Flore de France, t. I, p. 52, et t. III p. 251.

[3] Le *Pæonia Corallina* est également signalé au Breuil, commune de Cheverny. Il y fut planté vers 1828, et seulement dans

Le parc des Montils offre plusieurs autres exemples de plantes introduites et aujourd'hui à peu près naturalisées; ce qui semblerait indiquer qu'à une certaine époque il fut la propriété d'un grand amateur de plantes exotiques. On y trouve encore, sur les gazons et dans les haies de clôture, le *Stachys lanata,* d'Autriche, le véritable *Rosa pomifera* Herm., de Suisse et d'Allemagne, le *Rosa pimpinellifolia, Omphalodes verna,* etc. Quant à l'*Epimedium alpinum,* signalé par Lefrou dans son catalogue, il n'a jamais existé en dehors des bosquets, où encore avait-on grand'peine à le conserver.

On trouve çà et là, sur les fours et les murs, *Iris pumila* et *I. germanica.* A Blois, sur les anciens remparts, sur les glacis de la levée de la Loire, dans les décombres, les *Bromus madritensis* et *ambigens* apparaissent parfois fort abondants; mais doit-on considérer comme réellement indigènes deux espèces du midi, et aussi de l'Ouest, je le reconnais, tant qu'elles ne seront observées que dans de pareilles conditions?

L'abbé Lefrou et, d'après lui, M. Boreau, citent le *Potentilla recta* dans le cimetière de Blois. La plante s'y retrouve toujours, mais sur un point extrêmement restreint. Elle s'y est du reste si peu naturalisée, que, tout en se ressemant d'elle-même, elle n'a pas su franchir deux étroites allées qui ceignent le petit triangle de

les bosquets, par le jardinier de la maison, qui s'était procuré des griffes dans le parc des Montils. Elle est encore indiquée dans le bois du Poutil près Olivet (Loiret), où du reste on ne la retrouve plus. Je dois faire observer que les propriétés des Montils et du Poutil appartenaient à deux proches parents. Or je tiens du sieur Riffault, jardinier aux Montils, mort vers 1850 à l'âge de 75 ans, que l'ancien propriétaire du Poutil avait emporté des graines de pivoine des Montils dans le but d'acclimater chez lui cette belle plante. L'acclimatation réussit fort bien, mais depuis cette époque l'origine du Pæonia Corallina dans les bois du Poutil aura été oubliée. Il semblerait bizarre du reste qu'une plante dont l'existence dans le centre de la France est presque une anomalie, ne se fût justement rencontrée que dans les parcs, distants de 20 lieues à peine, appartenant à deux propriétaires, très-proches parents.

gazon dans lequel elle se montre localisée. C'est là une plante introduite s'il en fut jamais.

On a beaucoup prôné dans ces derniers temps, auprès des agriculteurs, le trèfle hybride, *Trifolium hybridum*. Plusieurs l'ont essayé, et depuis cette espèce s'est reproduite spontanément dans le voisinage de quelques prairies artificielles; mais on ne doit pas oublier que c'est une plante du centre, ou mieux encore du nord de l'Europe, et dont l'indigénat en France est loin d'être démontré

Enfin, parmi les arbres introduits dans les forêts, abstraction faite de ceux qui sont complétement étrangers à notre hémisphère et qu'on reconnaîtra toujours facilement, je crois devoir faire observer que les *Quercus tozza* et *Q. cerris* ont été semés depuis longtemps dans les bois de Sologne, et qu'il faut bien se garder de les considérer comme naturels au pays. Le premier ne forme jamais qu'un arbre de médiocre grandeur; le second, au contraire, est un arbre d'avenir, pour parler le langage des sylviculteurs. Il croît dans les sables les plus arides de la Sologne, où il fructifie fort bien, notamment dans les bois de La Ferté-Beauharnais, où il a été semé par M. le comte A. de la Selle.

Je termine ici cette rapide énumération des plantes introduites ou en voie de naturalisation. On me trouvera peut-être sévère à l'égard de l'indigénat de quelques espèces; mais j'ai cru devoir ici formuler nettement ma pensée relativement à plusieurs plantes que je trouve consignées dans toutes les flores comme aborigènes de notre département. Le plus grand service que l'on puisse rendre à la géographie botanique, c'est de passer au creuset d'une saine critique certains indigénats que l'on ne peut expliquer sans recourir à des hypothèses plus ou moins satisfaisantes, mais qui ne sauraient tenir devant le sérieux examen des circonstances dans lesquelles on les rencontre.

Et maintenant, Messieurs, il me reste à réclamer votre indulgence pour cette rapide esquisse de la végétation de notre pays. Je n'ai pu éviter quelques détails tech-

niques, non plus que de nombreuses citations empruntées à une nomenclature qui doit vous sembler bien aride ; mais j'ose espérer que vous voudrez bien me pardonner quelques moments d'ennui, quand vous songerez que la géographie botanique est, comme je vous le disais en commençant, notre seul guide certain dans la voie de l'acclimatation, et que l'acclimatation est appelée dans un jour prochain à combler les vides du sol de la France.

RAPPORT SUR LA DÉCOUVERTE

D'UNE CONSTRUCTION GALLO-ROMAINE

au hameau de la Cunaille, commune de Thoré

(Loir-&-Cher),

Par M. A. L. de ROCHAMBEAU.

A 300 mètres du Loir, à 200 pas du hameau de la Cunaille, dans un lieu appelé le *Pied-de-Roi*, considéré au moyen âge comme fief sous le nom de *Bazineau*, et qui limite au nord la plaine de Champrond, le terrain forme une pente assez raide du côté de la rivière. C'est dans ce terrain, exploité en sablonnière depuis plus d'un siècle et portant au cadastre le n° 243, que cette année, au commencement de janvier, des ouvriers mirent au jour un pan de mur qu'ils renversèrent. Avertis de cette découverte, nous nous rendîmes au lieu signalé, et, après quelques sondages préliminaires, nous ne tardâmes pas à nous rendre compte de la forme probable de la construction. La fouille complète, exécutée d'après ces premières données, fit voir un rectangle ayant $2^{m}50$ sur $3^{m}45$. Les murs étaient bâtis sans fondements de moellons. Sur le sable, qui offre du reste la plus grande solidité, est posée à plat une suite de pierres faisant socle, ayant $0^{m}50$ de large et $0^{m}20$ de hauteur. Sur ce socle de fortes pierres taillées ou plutôt dégrossies, dont plusieurs n'ont pas moins de $1^{m}25$ de long sur $0^{m}25$ d'épaisseur, sont placés sur champ, laissant au socle de chaque côté un relai de $0^{m}15$.

Le mur subsistant est formé d'un seul rang de pierres, et a, socle compris, 0,95 de haut. La partie supérieure est très-plane, et cet arasement semble prouver que le mur ne montait pas plus haut, et que la petite pièce que nous avons découverte se trouvait sous le plancher

d'une salle de plus grande dimension. Au fond de ce réduit, du côté gauche, nous avons trouvé un escalier de trois marches soigneusement taillées. Chaque marche est formée d'une seule pierre. Cet escalier monte du sol de la pièce vers le niveau de la plaine, au midi, et la marche la plus haute est à $0^{m}30$ ou $0^{m}40$ au plus de la surface du sol arable. Elles ont chacune $0^{m}20$ de hauteur et 0^{m} 40 de profondeur. De chaque côté, le sable arrive au niveau de l'arasement des murs; l'intérieur seul était plein de terre végétale et rapportée. Cette raison, jointe à l'existence de l'escalier, prouve d'une manière évidente que cette construction a toujours été souterraine, et l'accotement des murs contre le sable explique leur peu d'épaisseur dans une œuvre romaine. En enlevant la terre végétale de l'intérieur, nous avons rencontré d'abord une quantité de briques rouges brisées. Quelques-unes sont cependant assez bien conservées pour qu'on puisse juger de leur forme et de leur dimension. Elles ont $0^{m}40$ de long, $0^{m}30$ de large et $0^{m}02$ d'épaisseur. De deux côtés, dans la longueur, elles ont un rebord de 0,05 de haut, entaillé au-dessus à l'un des bouts et au-dessous à l'autre, de manière à pouvoir s'enchâsser régulièrement. Elles sont légèrement convexes dans leur largeur, et portent à l'une des extrémités deux demi-cercles concentriques gravés en creux et correspondant à deux demi-cercles semblables reproduits sur la brique suivante. Elles pèsent chacune 4500 grammes. Nous avons aussi trouvé nombre de tuiles faitières *(imbrices)*, de forme demi-cylindrique, rouges en dehors, blanchies à l'intérieur sans doute par le contact du mortier. Ces tuiles recouvraient la jonction de deux rangs de briques à rebord. Quelques briques droites, et ayant servi soit à un pavage grossier, soit à un appareil de maçonnerie, étaient aussi mêlées aux décombres, mais en petite quantité ; un des côtés semble par sa couleur avoir subi l'action du feu.

Arrivés au niveau des socles, nous avons commencé à trouver une terre noire où l'on reconnaissait parfaitement un mélange de cendres, des fragments de charbon

de bois bien conservés et quelques pierres calcinées. Puis, au milieu de cette terre, une quantité de poteries cendrées, grisâtres, noires, rouges ou simplement rosées et de dimensions les plus variées; quelques fragments de verre, des ossements d'animaux de boucherie, des écailles d'huîtres, des clous, etc.

Les vases de terre rouge vernissée occupent une large place dans cette trouvaille, et nous citerons d'abord un remarquable fragment de bol orné de jolis dessins en relief. Autour de la partie convexe, on voit une gracieuse guirlande de feuilles d'acanthe, et au-dessus, une autre série d'ornements. Il avait environ 0,25 de diamètre et 0,08 à 0,10 de profondeur. Un autre tesson de vase d'une forme impossible à déterminer présente aussi beaucoup d'intérêt. Sa pâte est plus fine encore que celle du bol; sa surface paraît avoir été divisée en compartiments. C'est une portion d'un de ces compartiments qui nous reste. Il est formé par une frise où s'alternent des ornements et des têtes fantastiques. Dans l'intérieur, on voit un guerrier dans l'attitude du combat; il est coiffé du casque grec *(galea)*, et son bras gauche porte un bouclier allongé chargé de diverses figures. Ce qui reste de ce joli bas-relief fait vivement regretter les parties manquantes. Nous avons retrouvé encore un grand nombre de fonds de vases et soucoupes dont le diamètre varie entre 3, 4, 6 ou 8 centimètres; sur le bord d'une soucoupe serpentent des feuilles en relief avec les branches qui les soutiennent. Puis ce sont des fragments d'assiettes qui semblent avoir eu 0,12 de diamètre, de plateaux à rebords droits de 0,07 de hauteur, et dont le diamètre intérieur peut être évalué à 0,19 [3], et quelques autres fragments, les uns ornés de divers dessins, les autres tout unis.

Un des fonds de vases porte dans l'intérieur le nom du potier Triupus [TRIVPI-M], marqué à l'estampille.

La terre qui fait ces poteries est appelée *terra campana* ou plus souvent terre samienne, de l'île de Samos qui en fournit en abondance. Mais c'est à tort que les premiers

explorateurs lui ont donné cette appellation étrangère : ce n'était qu'une composition faite en Gaule, et principalement dans les pays volcaniques, tels que l'Auvergne, l'Alsace et les provinces rhénanes.

En 1775, entre la ville de Lezoux et le château de Ligones (Puy-de-Dôme), le hazard fit découvrir des ateliers de poterie d'une grande étendue : soixante-dix à quatre-vingts fourneaux un peu plus grands que les fourneaux de chimie. Dans les dépendances d'une ferme dite *La Poterie,* près du Grand-Lucé (Sarthe), des cultivateurs trouvèrent, il y a une vingtaine d'années, une grande exploitation de potiers avec fourneaux, etc.

Aux environs de Lyon, on a rencontré aussi des fourneaux préparés spécialement pour la poterie samienne, et la Société des Antiquaires de France a signalé des fabriques semblables à Saverne et à Labrusche dans le Bas-Rhin. Amiens, Paris, la Normandie, le pays de Bray ont produit des potiers dont on retrouve, après quinze siècles, les charmants ouvrages. La terre qui les forme était donc bien tirée de la Gaule ; elle était fine, légère, moulée avec adresse et tournée avec goût ; toutes les décorations en sont dessinées avec art et intelligence. Presque tous les vases sont ornés à l'extérieur d'un beau vernis qui leur donne une teinte rouge de Venise, brun rouge ou oranger, et de filets gravés en creux. L'épaisseur des tessons varie de 0,002 à 0,01.

La poterie noire est aussi représentée par plusieurs échantillons, dont quelques-uns d'une grande finesse et vernis. Un fragment qui paraît avoir appartenu à une assiette ou un bol très-évasé porte un dessin uniforme et présentant une suite d'ondulations régulières, serrées et légèrement creuses. Un autre présente dans sa partie convexe des bandes horizontales un peu renflées et chargées de traits verticaux faits à la pointe. Nous signalons ces détails parce que généralement, dans les vases noirs, les dessins sont assez rares. Plusieurs fragments portent les traces d'un long usage et sont encore noircis par le contact du feu. Nous n'avons rencontré qu'un fond et quelques morceaux d'un vase blanc : il est soigneu-

sement tourné, et la couleur, quoique superficielle, est très-adhérente. Puis ce sont de nombreux restes de vases en terres grises ou rosées, très-variées de finesse et d'épaisseur. Ces tessons paraissent presque tous avoir appartenu à des récipients de grande dimension. Nous avons remarqué entre autres un fragment de terrine en grès gris fort épais et passée au tour. Ses bords évasés forment un boudin de 4 à 5 centimètres d'épaisseur; elle est munie d'un large bec ou déversoir pour faciliter l'écoulement du liquide. On y voyait aussi le rebord, les anses et le fond pointu d'une amphore; enfin, le fond d'un dolium en terre très-grossière et très-poreuse. Le dolium servait à contenir l'huile ou le vin. Son usage a duré dans la Gaule jusque vers l'an 260 après J. C. En somme, nous avons mis au jour les restes de toute une vaisselle gallo-romaine; le service de table, vases, assiettes, bols, soucoupes en terre rouge et noire et en verre; les pièces communes, vases en terre grise, amphores, terrines, dolium, etc. Rien n'y manque. Nous citerons encore, parmi les objets exhibés, deux fragments striés d'urne en verre mince, et un morceau petit mais épais de verre plat qui doit être un débris de vitre. L'existence des carreaux de vitre a déjà été constatée dans les ruines d'habitations romaines; cependant ils sont rares, et si minime que soit le fragment, il mérite d'être remarqué.

A cet inventaire nous joindrons une douzaine de clous fortement oxydés, dont plusieurs à tête plate et à tige carrée, mesurant 11 centimètres de longueur; l'axe osseux des deux cornes d'un jeune bœuf ou vache. Elles ont été sciées pour débarrasser la tête de ses cornes, comme on le fait encore maintenant; plusieurs dents qui paraissent avoir appartenu à la même tête; une portion de mandibule inférieure gauche et le métacarpien d'un mouton adulte; celui d'un chevreau et plusieurs autres débris d'animaux de boucherie.

Maintenant que nous avons énuméré les divers objets trouvés à la Cunaille, il nous reste à chercher la destination primitive de notre petit édifice. Nous remarque-

rons d'abord qu'à 50 mètres au nord, du côté de la rivière, on voit encore une fosse creusée de main d'homme, qui a 80 mètres de long sur 5 mètres de large. Cette fosse a toujours renfermé du poisson, et les plus anciens habitants du voisinage ne l'ont jamais vue tarir. Evidemment elle n'a pas de tout temps été isolée au milieu des terres; elle dépendait de l'habitation dont nous avons retrouvé sans doute une bien petite partie. Par qui était occupée cette habitation? La réponse n'est pas douteuse, les poteries que nous avons décrites nous la donnent : elle l'a été par les Romains, vers le IIIe ou le IVe siècle de notre ère. A quel usage était-elle consacrée? Ici la solution est plus difficile. Comme nous le disions tout à l'heure, il est plus que probable que la construction que nous avons rencontrée n'était qu'une faible portion de l'édifice primitif. Son insolite exiguïté nous en paraît une preuve. Nous avons démontré, au commencement de ce mémoire, qu'il avait toujours été souterrain; l'arasement des murs, le tassement du sable en dehors et au même niveau semblerait démontrer l'existence de solives posées en travers et formant le plancher d'une salle construite à la hauteur de la dernière marche de l'escalier.

Alors, le réduit découvert n'aurait eu que 0,95 d'élévation, hauteur insuffisante pour qu'un homme puisse s'y tenir debout. Qu'avons-nous rencontré d'abord? De la terre végétale. Au milieu de cette terre, du mortier et quelques moellons destinés à corriger les inégalités des pierres de taille formant les murs; puis une quantité de briques à rebord et faitières; tout cela est tombé d'en haut, la disposition est bien celle d'un éboulement. Arrivés au niveau du sol, *seulement,* les poteries, clous, etc. De ce que nous n'avons rencontré dans les décombres aucun fragment de poteries ou autres, nous concluons que ces objets étaient déjà en place au moment de l'éboulement. On jetait donc là les objets cassés et hors d'usage, les os et débris de cuisine. C'était peut-être une sorte d'égout ou de sous-sol *(cella)* dépendant de la cuisine.

De tout ce qui précède, nous supposons, au IIIe siècle, une villa romaine, abritée des vents du sud-ouest par les arbres séculaires de l'antique forêt de Champrond. A 300 mètres du Loir, elle en a les avantages, sans en avoir à craindre les inondations. César nous dit que généralement on établissait les habitations de préférence dans le voisinage des forêts et des rivières, dans le but d'éviter les chaleurs de l'été. Telle était notre villa ; elle se trouvait sans doute aussi près d'un chemin se reliant à une grande route antique. Il est vrai qu'on n'a encore trouvé aucune trace de voie romaine dans la commune de Thoré ; mais il est un fait certain, c'est qu'au Gué-du-Loir, qui fait face au hameau de la Cunaille, convergeaient toutes les voies antiques situées de l'autre côté de la rivière. Ces voies avaient évidemment des issues sur la rive qui nous occupe. Nos présomptions nous amèneraient, sinon à reconnaître, du moins à supposer, deux voies romaines partant du Gué-du-Loir, sur le territoire de Thoré. L'une aurait suivi la rivière et se serait dirigée vers la partie du bourg appelée les *Châteaux ;* l'autre, longeant notre villa, aurait été remplacée et modifiée, au moyen âge, par le vieux chemin, connu aujourd'hui sous le nom de *Chemin de Blois*. Elle aurait monté en droite ligne le coteau de Rochambeau, gravi les hauteurs de Varennes, s'écartant un peu à gauche de la Higaudière pour se rapprocher de Villerable, passé près des villages de Puteaux, Le Plessis de Crucheray, Pinoche, Villeromain, etc., etc.

La famille qui habite notre villa a pour chef quelque centurion que le général a récompensé de ses longs services en l'enrichissant des dépouilles des vaincus [1].

[1] Alexandre-Sévère décréta que tout officier ou soldat vétéran recevrait en même temps que son congé une portion de terre avec les esclaves, les bestiaux, les instruments aratoires nécessaires pour la mettre en valeur. Ces *bénéfices militaires* étaient surtout établis le long des fleuves et des rivières, et Alexandre espérait ainsi placer dans les provinces autant de vedettes formant un système de défense contre les invasions des barbares. (*Lampridius,* Alexandre-Sévère, C. 53.)

Nouveau jalon de la civilisation romaine, il défriche, anime ces campagnes, dont la sombre majesté le tient encore en respect. Aussi n'a-t-il pas oublié les ordres de son chef : à deux kilomètres de là, au lieu qu'on appelle aujourd'hui les *Châteaux,* est un autre poste d'observation. Plusieurs fois le jour, il monte sur la terrasse de son habitation pour voir si son compagnon de combats ne lui signale pas un danger. Rassuré par son silence, il revient à ses paisibles travaux. Un jour, des nuées d'hommes barbares envahissent la Gaule ; rien ne leur résiste. Comme tant d'autres, notre villa est saccagée et ses colons réduits en esclavage. Le petit caveau passe inaperçu, et ses poutres restent cachées sous les ruines. Cependant les solives finissent par se consommer ; alors le plancher s'effondre, entraînant les briques et les terres qui les couvrent.

Le moyen âge arrive ; le serf cultive la glèbe à laquelle il est attaché ; il veut niveler le sol et le débarrasser des décombres qu'il éparpille au gré du hasard, remplit avec de bonnes terres le vide qu'il aperçoit, et tout disparaît aux yeux indifférents des secrets de l'antiquité.

ESSAI

SUR

L'ARMORIAL DU VENDOMOIS

Par M. A. de Maude,

Auteur de l'Armorial du diocèse du Mans.

(*Suite.*)

« Pius patriæ facta referre labor. »
Ovide.

BORTHON de, S. du fief Corbin, en 1790 ; son fils tué à la bataille de Dresde, en 1813. Claude Borthon, procureur au parlement de Paris, 1695, portait : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 bandes de même, et, en pointe, d'une rose quintefeuille d'argent. (*Ar. ms.*)

BOUCHAIGE du, V. CHANDRIER.

BOUCHARD de COURTREMBLAY, S. de Connerré, au Maine, de la Roche-Turpin et de Poncé, avant le XVe siècle. Gervais et Guérin, son fils, vivaient en 1145 ; Richard, croisé contre les Infidèles, en 1372, s'armait : d'or et de vair de 6 pièces. (*Ar. d. M.*)

BOUCHERS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande, d'argent, d'or et d'azur. (*Ar. ms.*)

BOULANGERS de la ville de Vendôme, la communauté des. tiercé en bande, d'argent, d'or et de vair. (*Ar. ms.*)

BOULT de LANGERON, Claude, éc., 1698, prévost de la Maréchaussée du duché de Vendôme et du comté de Blois : d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 roses de même, 2, 1. (*Ar. ms.*)

BOUMEUF de, damoiselle, 1698 : d'or, à un porc-épic de sable et un chef de gueules, chargé de 3 roses d'argent. (*Ar. ms.*)

BOURBON-VENDOME, S. de Mondoubleau, XVIe siècle : d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, avec un bâton de gueules chargé de 3 lionceaux d'argent. Charles III, 1590, écartelait d'*Alençon*, qui

portait une bordure de gueules chargée de 8 besans d'argent. V. VENDOME.

BOURDAISIÈRE de la, V. BABOU.

BOURDEILLES de, 44e abbé de Vendôme, d'une illustre famille de Guyenne et Périgord, passée en Touraine ; a donné un cardinal ; alliée avec la maison de Vendôme : d'or à 2 pattes de griffon de gueules onglées d'azur et posées en contrebande l'une sur l'autre. (*La Ch.*)

BOUSCHET DE SOURCHES du, illustre noblesse du Maine. Jeanne, héritière de la branche aînée, épousa Hugues IV, comte de Vendômois et vicomte de Châteaudun, vers la fin du XIIe siècle : d'argent à 2 fasces de sable. Maison éteinte dans celle d'Escars. (*Ar. d. M.*) Une branche s'établit en Vendômois, qui eut pour auteur Simon du Bouschet, S. de Jarsan, chambellan de Charles VII. Lancelot fut gouverneur de Vendôme en 1616. Cette branche écartelait de gueules, au chef de même, chargé de 4 besans d'argent. (*La Ch.*)

BOUSSART, natif de Chartres, S. de Chassé, la Loretière, Courtemblay en Vendômois ? mort en 1214 : d'argent, à 2 fasces de sable accompagnés de 6 roses de gueules, 3, 2, 1.

BOUSSINIÈRE de la, V. PRUDHOMME.

BOUTRAIS, procureur du roi à Vendôme, XVIIIe siècle : de... à une fasce chargé d'un chien ailé ? passant, avec 3 arbres de sinople en chef, et en pointe une rivière de. . . . . (*M. Bouchet.*)

BOUVARD, Charles, médecin du roi, en 1624, né à Montoire, anobli en 1629. Michel, S. de Fourqueux, conseiller au Parlement, 1645, portait : d'azur à 3 fasces d'or, accompagnés en chef d'un croissant, et, en pointe, de 3 étoiles posées en fasce, le tout d'or. (*Ar. du Maine.*)

BOYNDRE le, Leboyndre, Françoise, femme de Arrondeau, à Vendôme, 1557 ; d'une famille du Mans, connue au Parlement de Paris, et dont le chartrier se trouve à la Bibliothèque du Mans : de pourpre au chevron d'or, accompagné de 2 roses en chef et d'une pomme de pin, en pointe, de même. (*Cauvin.*)

BRAUX de, surnom de la famille de Courtoux.

BRETON le, éc., S. de la Rigaudière, 1698. Ce gentilhomme nous paraît être des le Breton de Vannoise, originaires du pays de Falaise, passés au Mans : d'argent à 3 roses de gueules, 2, 1. (*Ar. ms.*)

BRIE de, Alexandre, S. de la Ferté, 1698, Directeur des Aides

en l'Election de Vendôme : d'or au lion de sable lampassé et orné de gueules. (*Ar. ms.*)

BRIENNE de, V. LOMENIE.

BROCEY de, V. PETIT.

BROSSARD, S. de Clairfontaine, à Fontaine-Raoul, 1672. Plusieurs familles de ce nom, en Normandie. Celle du Maine : d'argent à 3 fleurs de lys mi-parti d'azur et de gueules, 2, 1, et une cotice de gueules brochant sur le tout. (*Ar. ms.*)

BROSSIER, Jean, Bailli de Mondoubleau, 1698 : d'azur, à 2 étoiles d'or en chef, et en pointe un croissant de même. N'était pas noble. (*Ar. ms.*)

BRUNIER, Abel, éc., S. de Villesablon, 1698 : d'or à une noix patriarcale de gueules. (*Ar. ms.*) De Brunier, S. d'un fief à Saint-Firmin, fut membre de la noblesse du Bailliage du Vendômois, en 1789.

BUEIL de, grande maison de Touraine qui remonte au XIIIe siècle. Elle a possédé la sgrie de la Chartre au XVIe siècle : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de 6 croix recroisettées, au pied fiché d'or, 3 en chef, et 3 en pointe. (*La Ch.*)

CALAIS Saint, abbaye de Bénédictins, fondée au VIe siècle : d'azur, à 2 crosses d'or adossées, posées en pal, accostées de 2 fleurs de lys de même. On lui donne aussi : d'azur, à 3 fleurs de lys d'or posées en pal, accostées de 2 crosses de même. (*Gauvin.*) L'abbé de Saint-Calais était présentateur à plusieurs prieurés et cures du Vendômois. (V. Bulletin de 1865.) L'*Ar. ms.* donne pour armes à l'abbaye de Saint-Calais, en 1698 : d'or, à une croix de gueules.

CALVAIRE de Vendôme, le Couvent des Religieuses du, 1698 : d'argent à une croix de sable devant laquelle est debout une N.-D. de Pitié, d'or. (*Ar. ms.*)

CANILLAC, marquis de, V. MONTBOISSIER.

CAUMARTIN, Lefevre de, S. du Fresne, près Montoire, 1695. Famille illustre, originaire du Ponthieu, avec titre de marquis, de 1661. Un plan peint du château du Fresne représente : d'azur à 5 faces d'argent. Un autre écusson, peut-être celui de Mme de Caumartin, donne : d'argent, au chef de gueules avec un lion grimpant d'azur brochant sur le tout.

CELLÉ, prieuré de, dans le Bas-Vendômois ; dépendait de l'abbaye de Saint-Lomer de Blois et jouissait du titre de baronnie : tiercé en bande de sable, de vair et d'hermines. (*Ar. ms.*)

CHABOT, Guillaume, est nommé parmi les plus grands sei-

gneurs du pays dans l'acte de fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, faite l'an 1040 par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou. La maison de Chabot est originaire du Poitou; elle compte 3 ducs et pairs, un grand amiral en 1525, un chevalier du Saint-Esprit, et un de la Jarretière. — On trouve un Chabot, S. du Fresne, en Vendômois, XVIe siècle. Il y en a encore de ce nom au XIXe siècle : d'or à 3 chabots de gueules. De Chabot, S. des Radrets, se fit représenter à l'assemblée de la noblesse de la Province, 1789. Chabot, S. de Souville, m. t. 1707. (*La Ch.*)

CHAILLOU Amelot de, fondateur de l'hospice de Morée, en 1614 : d'azur à 3 cœurs d'or surmontés d'un soleil de même. (*Cauvin et Bulletin de 1865.*) Famille de Touraine.

CHAMBRAY de, avec titre de marquis ; anciens seigneurs barons de Poncé et de la Roche-Turpin, 1440-1641 ; maison originaire de Normandie, où elle existe encore : d'hermines à 3 tourtaux de gueules, 2, 1. (*Ar. d. M.*)

CHAMBRE de la, famille de Savoye avec titre de comte. Louis, 37e abbé de Vendôme, Grand-Aumônier de France : d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la bande de gueules. (*Cauvin.*)

CHAMILLART DE LA SUZE, avec titre de marquis ; maison de la Basse-Normandie, établie dans le Maine depuis 1720 ; elle posséda, au XIXe siècle, la terre de Glatigny, en Souday : d'azur, à la levrette d'argent colletée de gueules, au chef d'or chargé de 3 molettes de sable. (*Sceau.*)

CHAMPAGNÉ, baron de, de la maison de Villiers, époux de Jeanne de Mar, dame de Bénehart, vers 1450.

CHAMPCHEVRIER, Bon de, V. LA RUE DU CAN.

CHANDRIER DU BOUCHAIGE, épouse de Louis Ronssard de la Poissonnière, premier maître-d'hôtel du roi : d'argent à 3 chaudières avec leurs anses de sable. (*Pr. d. M.*)

CHAOURSES DE BEAUREGARD, de, S. de Boisfrelon, en Vendômois : d'argent à 5 faces de gueules. (*d'Hozier.*)

CHAPELIERS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande, d'argent, d'or et de gueules. (*Ar. ms.*

CHAPELLE, le S. de la, officier du roi, 1689, à Mondoubleau.

CHAPELLE-VICOMTESSE, prieuré de la, dans le diocèse de Blois et le ressort de Châteauduloir : d'azur, à une église d'argent. (*Ar. ms.*)

CHAPITRE de l'Eglise collégiale de Saint-Martin de Trôo : d'or, à un saint Martin à cheval d'azur. (*Ar. ms.*)

CHAPITRE de l'Eglise collégiale de Saint-Georges de Vendôme : d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à un dextrochère de sable tenant un guidon d'argent, à une croix de gueules. (*Ar. ms.*)

CHAPUISET, originaire du Vendômois, S. de Montreuil et de Fontaines : d'azur à l'écusson de sable chargé d'une étoile d'or en abîme et accompagné de 3 quintefeuilles d'argent.

CHARCUTIERS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande, d'argent, d'hermines et de gueules. (*Ar. ms.*)

CHARLOT, Sébastien, officier du roi, à Savigné-sur-Braye. 1689. — Le nobiliaire de Normandie donne pour armes aux Charlot de Villeneuve et de Beauchesne : d'argent, à 3 aigles à 2 têtes de sable, 2, 1 ; et l'*Ar. ms.* : d'argent, à la bande d'azur chargée de 3 étoiles d'or, 2, 1.

CHARPENTIERS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande, d'argent, de sable et de gueules (*Ar. ms.*)

CHARRONS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande, d'argent, de gueules et de sable. (*Ar. ms.*)

CHARTRE le prieuré de la, fondé par Hildebert, 1097-1125, en faveur de l'abbaye de Vendôme : d'azur, à un navire d'or, accompagné en chef de 2 crosses ou croissants de même. (*Ar. ms.*)

CHATAIGNERAYE, demoiselle de la, dame de fiefs à Danzé. 1789. Etait-elle de la maison Marin, marquis de la Chataigneraye, en Poitou ?

CHASTAIGNERAYE de la, écartelé : aux 1, 4, d'or à 3 faces de gueules ; aux 2, 3, d'argent au chef de gueules, et sur le tout un lion d'azur, langué, onglé d'or, ayant sur le cou une fleur de lys d'or. (*Prieur de Mondonville.*) — Nous ne savons si cette famille est la même que celle de ce nom en Vendômois.

CHATEAUDUN, Geoffroi IV, vicomte de, S. de Mondoubleau. 1248, époux de Clémence des Roches : lozangé d'or et de gueules, au bâton d'argent en bande. (*Ms.*)

CHATEAUDUN, abbaye de la Madeleine de : d'or, à un aigle de gueules. Le prieuré de Choue relevait de cette abbaye.

CHATELLIER du, de la maison Salmon.

CHATENAY de, de la maison de Verthamon, à Villerable, 1789.

CHAVIGNY, Leroy de, comte de Clinchamp, gouverneur du Maine et du Bas-Vendômois, 1560-66 : écartelé aux 1, 4, d'argent à la bande de gueules, qui est Leroy ; aux 2, 3, de Dreux. Chavigny est une sgrie en Saint-Marceau, au Maine.

CHENARDIÈRE de la, membre de l'assemblée de la noblesse

dos bailliages du Vendômois, Mondoubleau et Saint-Calais. — V. GAUDIN.

CHENEVIÈRE, de, S. de Glatigny, en Souday, 1698. Famille de Normandie : d'azur, à l'écusson d'argent chargé d'une merlette de sable, et accompagnée de 8 étoiles d'argent en orle. (*Cauvin.*)

CHEVEIGNÉ de, V. RICHE le.

CHEVERNY de, Jean-Nicolas Dufort de Saint-Leu, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, lieutenant-général du roi pour les provinces de Blaisois, Vendômois et bailliage d'Ambois, S. de Cheverny, 1789.

CHEVERNY, marquis de, de la maison Hurault.

CHIRUGIENS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande d'or, de sable et de gueules. (*Ar. ms.*)

CHOLET, S. de Dangeau, de la Chottière ; maison alliée à celle de Vendôme. Elle était connue en l'an 1297 : bandé d'or et de sable de 6 pièces. (*La Ch.*)

CHOUE prieuré de, ressort de Château-du-Loir et diocèse de Blois : d'or, à l'aigle de gueules. (*Ar. ms.*)

CIERGIERS, CHANDELIEURS & DROGUISTES de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande d'or, de gueules et d'hermines. (*Ar. ms.*)

CISSAI de, ou Sisé, éc., à Souday, porté au rôle de l'arrière-ban du Maine, 1685.

CLERMONT de, Raoul, S. de Nesle et de Brias, époux d'Alix, héritière de Châteaudun, de Mondoubleau, connétable de France, XIIe siècle : écartelé aux 1, 4, de Clermont-Nesle de gueules semé de trèfle d'or à 2 bars adossés aussi d'or brochant sur le tout. (*De Saint-Paul.*)

CLINCHAMP de, V. CHAVIGNY. — Ne pas confondre avec la famille de Clinchamp, au Maine, qui posséda aussi la sgrie de Saint-Marceau et l'avait encore en 1789.

COCHEFILET : d'argent, à 2 léopards de gueules armés, lampassés et couronnés d'or. N., était sgr de la Mairie près Saint-Calais, XVIe siècle ; Joseph était sgr de Saint-Martin de Villlenglose en Anjou. Famille du Vendômois, titrée comte de Vauvieux et baron de Vaucelas.

COETANFAO, les marquis de, sont devenus les aînés de la maison de Keroent, l'une des plus anciennes de Bretagne ; écartelé : aux 1 et 4, de Kergournadeck, qui est échiqueté d'or et de gueules ; aux 2 et 3, d'azur à la fleur de lys d'or, cottoyée en

pointe de 2 mâcles de même, qui est Coetanfao, et sur le tout l'écusson de Keroent. (*La Ch.*) V. KEROENT.

COIGNE de, S. de Poncé, 1683-1761.

COIGNEUX le, baron de la Roche-Turpin et de la Flotte, XVIIIe siècle; famille considérable de Paris, anoblie en 1506. Elle a donné 2 présidents au Parlement de Paris; titrée marquis de Belabre : d'azur, à 3 porcs-épics d'or, 2, 1. (*M. d. R.*)

COMMARGON de, ou de Caumargon, en Saint-Avit, XVIIIe siècle: d'or, à 3 cannettes de sable, 2 en chef, et une en pointe. (*Ar. ms.*)

CORDIERS de la ville de Vendôme, la communauté des: tiercé en bande d'or, d'hermines et de sinople. (*Ar. ms.*)

CORDONNIERS de la ville de Vendôme, la communauté des: tiercé en bande d'or, de gueules et de vair. (*Ar. ms.*)

CORPS DE MÉTIERS, ou communautés. Voyez aux noms des Corps de métiers, ou communautés.

COSNE de, née de Bailly, était dame de St-Mars-de-Locquedray, au Maine. Elle fut appelée à l'assemblée de la noblesse des bailliages du Vendômois, Mondoubleau et Saint-Calais, 1789. Plusieurs familles du nom de Cosne.

COURTARVEL de, avec titre de marquis. Très-ancienne noblesse du Maine; elle a fourni, en 1734, un chevalier des ordres; en 1814, un pair de France; depuis, un député de Loir-et-Cher. L'unique représentant de cette maison demeure aujourd'hui à Lierville. Cette famille s'est fixée en Vendômois par alliance avec celle de Coutance : d'azur, au sautoir d'or, accompagné de 16 lozanges de même, posés en face, au chef et à la pointe; aux flancs rangés en pal, 2, 1. *Supports:* 2 lions contournés et couchés (*Sceau.*)

COURTOUX de, barons, puis marquis de la Chartre, par érection de 1697. Ils possédèrent cette terre de 1639 à 1733, au moins: d'argent, à la face dentelée de sable remplie d'or, accompagnée de 3 roses de gueules, 2 en chef et 1 en pointe. (*Ar. ms.*)

COTTEN, Geneviève, veuve de Louis Ronssard de St-Amand, 1698: d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles de même et, en pointe, d'un trèfle d'or. (*Ar. ms.*)

COUDUN de, 30e abbé de Vendôme, frère d'Hélie de Coudun, maître des requêtes.

COULANGES de, du nom de CHASTELLIER, qui portait: d'azur, à la barre d'or et 4 billettes de même; *alias*, une bande d'or au lieu de barre et 7 billettes. 4, 3. (*Pr. d. M.*) De Coulan-

ges, S. du lieu, du nom de Daverges, 1789, bailliage de Mondoubleau. De Coulanges, du nom de Scot.

COURCILLON de, Jean, de l'illustre famille des marquis de Danjeau, S. de Dissay, gouverneur du château de Mondoubleau, pendant les guerres des Anglais; maison éteinte : d'argent, à la bande fuselée de gueules, au lion d'azur à senestre. (*La Ch.*)

COURTREMBLAY de, V. BOUCHARD.

COURTREMBLAY de, de la maison Salmon, en Vendômois.

COUTANCE de, S de Baillou, Vallennes, de Lisle, la Gannerie, la Fredonnière, fief-Corbin, Petit-Hostel ; éteints dans la maison de Courtarvel, en 1759, originaires de Bretagne : d'azur, à 2 fasces d'argent bordées de sable, accompagnées de 3 besans d'argent, *alias* d'or, 2 en chef et 1 en pointe. Les de Coutances, en Normandie, m. t., 1668, avaient d'autres armes. (*Cauvin.*)

COUVREURS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande d'or, de sable et de vair. (*Ar. ms.*)

CRÉMAINVILLE de, éc., S. des Mussets en Sainte-Anne de Baillou, 1717 : d'azur, à un besan d'or et un chef de même, chargé de 2 tourteaux d'azur. (*d'Hozier.*)

CRÉVENT de, ou de Crevant, 33e abbé de Vendôme, d'une illustre maison de Touraine : écartelé d'argent et d'azur. On voit ces armes sur un panneau de bois placé autour du chœur de l'église abbatiale de Vendôme. Le duc d'Humières, grand-maître de l'artillerie, 1685-1694, était de cette maison.

CROSNEAU DE LA MABILIÈRE, Pierre, Conseiller et Procureur du roi en l'Election de Vendôme, 1698 : d'azur, à une face ondée d'argent, accompagnée en chef d'une couronne de comte, d'or. (*Ar ms.*)

CURÉE Filhet de la, S. de la Curée et de la Roche-Turpin. chevalier des ordres du roi en 1618, mort en 1633, sans enfants : de gueules, à 5 fusées d'argent mises en bande. Ce Claude était fils de Gilbert, lieutenant au gouvernement du Vendômois et de Françoise Errault de Chemans (d'Anjou). Il épousa : 1o Marie Spifame ; 2o Marie Hennequin, veuve Babou de la Bourdaisière.

DAMAS-THIANGE de, avec titre de comte, ambassadeur à Londres, S. de la Thierais, du chef de sa femme, née de Lucé : d'or, à la croix de gueules, écartelé de Rochechouart, qui est : fascé, enté *ou* nébulé d'argent et de gueules de 6 pièces. (*Dub.*)

DAMMARTIN, comtes de, en Beauvaisis, de la maison de Trie, avant 1338.

DAMMARTIN, comtes de, de la maison Bureau-Larivière, sgrs

et barons de Mondoubleau, en 1402, par héritage des précédents.

DAMPMARTIN de, éc., S. de Villeprouvaire, 1481.

DANGU, barons de, titre de la maison Sublet.

DARROT, marquis de la Poplinière (ou Pouplinière) en Poitou, S. de Saint-Cyr de Sargé, de 1645 à 1700 : de sable, à 2 cygnes affrontés ayant la tête contournée et le col entrelacé l'un dans l'autre, tenant dans leurs becs un anneau d'or, membrés et becqués de même. Anoblissement de 1460.

DAURAY, Louis-Charles, commandeur d'Artins, chevalier de Sainte-Poix, 1786. Etait-il des Dauray de Bretagne, qui portent : lozangé d'or et d'azur ?

DENIAU, Michel, Procureur du roi au grenier à sel de Mondoubleau, 1698 : d'azur, à un croissant d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or. (*Ar. ms.*) Nous pensons que ce Deniau était de la famille de celui dont on lit les lettres sur les événements de la Ligue, dans le Vendômois, dans l'*Histoire de Mondoubleau,* par M. de Saint-Paul. Une famille du nom de Deniau était une des plus considérables de la ville du Mans.

DESCHELLES, Jean, S. d'Oucques en Vendômnis, père d'autre Jean qui épousa, en 1500, Marie de Beauvilliers, fille de Robert, S. du Plessis-Martineau, et de Catherine de Beauxoncles : échiqueté d'or et d'azur. (*La Ch.*)

DESESSARTS, V. des ESSARTS.

DIVIDIS, écuyer, originaire du Perche, XIXe siècle, époux d'Elisabeth-Marie de Fontenay, à Chapdasne, pss de St-Firmin-des-Prés, en Vendômois : de. . . . à 3 fusées de. . . . .

DOUHET de, de la plus ancienne noblesse d'Auvergne, alliée aux La Fayette, de Saint-Aulaire, d'Aubusson-la-Fenillade, du Prat, de Nadaillac, de Sarrazin, de Jumilhac, etc. Voyez les armes et l'article DE MAUDE.

DRAPIERS, Toiliers et Enjoliveurs de la ville de Vendôme, la communauté des marchands : tiercé en bande, d'hermines, d'or et de sinople. (*Ar. ms.*)

DRAPIERS et Tissiers de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande, d'hermines, d'or et de sable. (*Ar. ms.*)

DREUX de, Robert, ép. de Clémence, baronne de Mondoubleau, 1253 : échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules.

DUFORT, comte de. V. CHEVERNY.

DUCHAILLOU, Adam, S. de Lormeau, éc., époux de Marguerite de Dampmartin, XVIe siècle.

DURCET, Sgrs barons de Poncé, 1761-1792. Famille venue de

Normandie au pays chartrain, puis établie en Vendômois par la succession de Poncé : de sable au lion d'or, au chevron d'argent brochant sur le tout. (*Mis du Prat.*)

EDME, S. des Rouaudières, en Cormenon, directeur de la Compagnie des Indes, XVIIIe siècle. Famille originaire de Hollande : d'argent à une ancre de sable, en pal, la tige dans une gerbe de blé d'or, liée de gueules, accompagnée de 2 grenades de gueules tigées et feillées de sinople, avec un soleil d'or, en chef. (*Bon de Vanssay.*)

ELECTION de Vendôme, l'. Ce tribunal jugeait en matière de contributions : tiercé en bande, d'or, de vair et de sinople. (*Ar. ms.*)

ENLART DE GRANDVAL, famille du Conseil Souverain d'Artois, originaire du Boulonnais : d'azur, au chevron d'or, surmonté de 3 croissants du même, avec une croix ancrée aussi d'or, en pointe. (*Sceau.*)

ENTRAGUES, les seigneurs d', étaient de la maison d'Illiers (en Beauce), issue de Vendôme, éteinte en 1701, et qui s'armait : d'or, à 6 annelets de gueules, 3, 2, 1. (*La Ch.*) V. ILLIERS.

EPAU, l'abbé de, était présentateur à la cure de Tourailles, en Vendômois. L'abbaye de l'Epau, près Le Mans, était de l'ordre de Citeaux, fondée en 1229 : d'azur, à une fleur de lys d'or, écartelé d'argent à un lion de sable. L'abbaye avait adopté ces armes, qui sont celles de Jean Tafforeau, l'un de ses abbés. (*Cauvin* et *Bulletin de 1865.*)

EPICIERE, le sire de l', V. de VOVE.

ESCOUBLEAU DE SOURDIS, S. de Mondoubleau : parti d'azur et de gueules à la bande d'or brochant sur le tout. Supports : 2 levrettes rampantes. Maison noble et ancienne du Poitou. Cette branche des Sgrs de Mondoubleau, comtes de Monluc, de Jouy et marquis d'Alluye, eut pour auteur Etienne Escoubleau, 2e fils de Maurice d'Escoubleau, XVIe siècle.

ESSARTS des, demoiselle, propriétaire de fiefs à Espéreuse, 1789, n'était-elle point de la maison de la Roche-Bousseau, S. des Essarts et de fiefs aux Artins ? ou bien était-elle de la maison des Essarts, en Touraine, qui portait : d'argent à la bande de gueules chargée de 3 défenses d'éléphant d'argent ?

ESTAING d', illustre famille de Rouergue. Le comte d'Estaing, S. de fiefs, à Couture, assista à l'assemblée de la noblesse du Vendômois, 1789 : de France au chef de gueules. (*La Ch.*) *Alias*, chef d'or.

ESTOILLE de l', aux Rouaudières en Cormenon. Illustre famille de robe, originaire de l'Orléanais : d'azur à une étoile d'or. (*La Ch.*)

EVÊCHÉ. Les armes de l'Evêché étaient et sont encore celles de l'Evêque régnant. Le Vendômois était placé autrefois sous la juridiction des évêques de Blois, de Chartres et du Mans, et, depuis le premier Concordat jusqu'en 1817, il fut compris dans la juridiction du diocèse d'Orléans.

EVRON, abbaye de Bénédictins, fondée dans la ville de ce nom, au Maine, vers 630 ou 640 par l'évêque saint Hadoind ; rétablie vers 797, par Robert, vicomte de Blois ; avait titre de baronnie : d'azur à une Vierge issante, tenant à dextre l'enfant Jésus, à senestre, une phiole, le tout d'argent, coupé de gueules à 3 pals de vair. (*Sceau.*) De gueules, à la croix d'argent, chargée en cœur d'une perle d'azur et sur les 4 bouts d'une coquille de même. L'abbé d'Evron présentait à plusieurs cures et prieurés du Vendômois. (*V. Bulletin de 1865.*)

FAUDOAS de, dame de Lierville, veuve du marquis de Courtarvel, se fit représenter à l'assemblée de la noblesse de la Province, 1789. La maison de Faudoas, passée au Maine, est originaire du Midi. Jean-François de Faudoas prit les noms et armes du comte de Belin à cause de son mariage avec Renée d'Averton, comtesse de Belin, en 1582. L'héritière des Faudoas, au Maine, a épousé depuis 1861 N. d'Angely, au Mans. Armes de Faudoas : d'azur à la croix d'or, écartelé d'*Averton* qui est de gueules à 3 jumelles d'argent. (*Sceau.*)

FELINS de, S. de Villebrun. Famille du Vendômois : d'or, à 1 fasce de gueules, accompagné de 7 merlettes de même, 4 en chef et 3 en pointe ; celles-ci posées 2 et 1. Simon de Felins vivait en 1400. (*La Ch.*)

FERRAND, François, éc., de la Bretonnière, gendarme du roi, à Mondoubleau, 1675 ; et Marie Ferrand, dame d'Alleray, à Choue : de sable à la face ondée d'argent, accompagnée de 3 traits de flèche, la pointe en bas. (*La Ch.*) Nous pensons que ce pourrait être la même famille que celle de Jean Ferrand, médecin de Charles IX et de Henri III, anobli en 1574, avec ces armes : d'azur à une fasce d'or, accompagnée de 3 épées d'argent, la garde d'or, et la poignée de même ; celle de la pointe, la pointe en haut. (*Anoblissements.*)

FERRIÈRE la, S. de la Ferrière en 1520 et de la Boulaye :

Famille du Vendômois : d'argent à 2 lions léopardés de sable, couronnés et armés d'or, et posés l'un sur l'autre. (*La Ch.*)

FESQUES, V. La ROCHE-BOUSSEAU.

FIEF-CORBIN, la demoiselle de, de la maison de Coutance, au XVIIe siècle. Cette terre passa à M. de Borthon, puis à M. de Tillière ; elle est aujourd'hui à Mme Doville. En 1499, Allain le Vasseur, S. de Congnée, rend aveu de cette terre à la comtesse de Vendôme, baronne de Mondoubleau.

FILHET, V. La CURÉE.

FLANDRE de, S. de Tenremonde et de Richebourg, S. de Mondoubleau, du chef de sa femme Alix de Clermont-Nesle, XIVe siècle : écartelé aux 1, 4 de FLANDRE qui est d'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules, chargé d'une bande de même, brisée aux 2 bouts d'une coquille d'argent ; aux 2, et 3, chevronné d'or et de sable de 6 pièces qui étaient HAINAUT ANCIEN. (*de Saint-Paul.*) Jean de Flandre brisait d'un bâton peri en bande.

FLOTTE, Sgrs de la. Cette sgrie appartint aux maisons du Bellay, de Montignac, le Coigneux, de Fesques, etc.

FONTAINE, de la, S. de la Grand-Maison, à Chemillé, en Vendômois, 1689. Nous le croyons des la Fontaine du Bourgneuf, au Maine : d'hermines à la bande de gueules, chargée de 2 annelets d'or. (*Nob. de Norm.*)

FONTENAILLE, la sgrie de, était dans la maison de Vandomois, dès le XVIe siècle.

FONTENAY de, famille du Perche, d'ancienne noblesse. Plusieurs branches. De celle de la Guiardière était François-César de Fontenay, époux, de 1759, de Marie-Renée de la Fresnaye-Beaurepos, résidant à Vendôme, rue Parisienne. Leur fils aîné a fait souche à Nicolaëff, et dans le gouvernement d'Orel : d'argent à 2 lions passants de sable l'un sur l'autre, couronnés, langués et armés de gueules.

FORESTIER le, S. du Plessis : écartelé aux 1er et 4e : gironné d'or et d'azur et un chef de gueules ; aux 2 et 3 : de sable à une bande d'argent parsemée de branches de palmes de sinople, liées d'un ruban de gueules. (*Ar. ms.*)

FORESTO de, Aubert-François, éc., S. de Girardet, 1698 : d'or à un aigle éployé de sable. (*Ar. ms.*)

FORTIA, S. du Plessis-Fromentières et de Clereau, en Vendômois, branche de la maison Fortia-Chailli, originaire de Catalogne. La branche établie à Marseille avait titre de duc : d'azur à la

tour crénelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de 7 copeaux de sinople, mouvants de la pointe de l'écu. Devise : *Turris fortissima virtus.* (*Ar. d. M.*)

FREDONNIÈRE, les Sgrs de la, de la maison de Coutance, puis de celle de Courtarvel. Cette sgrie appartint aux Pellerin de Gauville, puis aux Tourtier de Bellande, d'où elle vint aux de Salvert. C'est dans les caves du château de la Fredonnière, dit-on, que fut concerté le plan de la conjuration d'Amboise.

FREDUREAU DE VILLEDROUIN, Philippe, S. de Fleurigny, Laponmeraie et Vaubuisson, bailli de Montoire, 1749 : tiercé en bande de sinople, de gueules et d'or. Nous croyons que ces armes furent données *d'office* par d'Hozier en 1698, et que ce ne sont pas les vraies armes de la famille ?

FREMONT de, Jean-François, éc., S. de Bellassise, 1698 : échiqueté d'argent et de sable à une bande d'argent chargée d'une tête de lion d'azur. (*Ar. ms.*)

FRESNAYE DE BEAUREPOS, de la, Marie-Renée, née à Vibraye, 1742, décédée à Vendôme, paroisse Saint-Martin, 1789. Elle était fille du seigneur de Beaurepos, Tiret, la Bellonnière, et de Marie-Françoise le Musnier de Nantouillet; elle avait épousé François-César de Fontenay, S. de la Guiardière : de gueules au lion d'or, au chef d'argent, chargé de 3 mouchetures d'hermines. (*Ar. ms.*)

FRETAY de, S. de fiefs à Savigné, 1789. Est-ce Fretay ou Fretté ?

FRETTÉ de, V. JOUSSELIN.

FRETEVAL, baron de, du nom de Mauvoisin-Rosny.

GALEMBERT Bodin de. Famille venue de Flandres, a formé 3 branches : celle du Chastellier, éteinte ; celle de Boisrenard, fixée dans le Blaisois, et celle de Galembert, dans le Vendômois : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses de même, 2 en chef et 1 en pointe, au chef d'argent, chargé de 3 merlettes d'azur.

GALLOIS de BEZAY, S. de Bezay et de Bromplessé, en Désert, Frileuse, Veuves, en Vendômois, éteints après 1773, en celle de Sarrazin : d'or à 2 molettes d'éperon de sable posées en face, accompagnées d'un croissant de sable en chef et d'un plant de fraisiers portant fleurs et fruits au naturel, en pointe. (*Ar. du M.*) D'or au fraisier de sinople, fruité de gueules, au croissant de sable, accosté de 2 merlettes de même, en chef. (*Lambron.*)

GALLOYET de, Anne de la Bourdonnière, et Marguerite, demoiselle du Petit-Bois, au Temple, paroisse du Vendômois, 1675 :

GANTIER le.. éc., S. dudit lieu : tiercé en bande de sable, d'azur et d'or. (*Ar. ms.*) Armes d'office. Ce ne sont probablement pas celles adoptées par la famille.

GANTIERS de la ville de Vendôme, la communauté des Maîtres : tiercé en bande d'or, d'hermines et d'azur. (*Ar. ms.*)

GARDE de la, V. PELLIOT.

GAUDIN, S. de la Chenardière et de la Chapelle Saint-Remy, du Maine, famille existante, anoblie en 1676 : d'azur à 2 trèfles d'or, coupé d'or, à un trèfle d'azur. (*Sceau.*) V. CHENARDIÈRE,

GENNES de, ép. de le Royer, S. d'Authon : d'hermines à une face de gueules.

GEUFFRON de, Paul, éc., S. de Brezay, XVIe siècle. (*M. de Trémault.*) De Guiffron en Touraine : d'azur, au chevron accompagné en chef de 2 étoiles, et, en pointe, d'un trèfle, le tout d'or. (*M. Lambron.*)

GINESTOUS de, S. de fiefs à Chaslay, membre de l'assemblée de la noblesse du Vendômois, 1789. Ancienne famille noble du diocèse d'Alais, connue en 1181 ; avec titres de comte et de marquis. Armes : d'or au lion de gueules. Cimier : *un demi-sauvage, la massue haute.* Devise : *Stabit atque florebit.* (*La Ch.*)

GIRODEAU (Giraudeau ?) de Lanoue, 1698 : écartelé aux 1, et 4, de gueules à 2 lozanges d'argent ; au 2, d'azur à 2 lozanges d'argent ; et au 3, d'azur au lion d'or (*Ar. ms.*) Est-ce l'écusson de Girodeau ou celui de sa femme? Un membre de cette famille assista à l'assemblée de la noblesse du bailliage secondaire de Mondoubleau en 1789.

GODINEAU de VILLECHENAY, Maire de Vendôme, conseiller d'Etat, avant 1793 : de gueules à une fasce d'or chargée de 3 têtes et cols de coqs rangés de fasce, accompagnés en chef de 2 coqs d'argent, et, en pointe, d'un lion de même grimpant. Ces armes sont gravées sur une pierre tombale dans l'église de Vendôme.

GOISLARD de VILLEBRESME, S. de Fougères, de Moreville, de Siche, à Chicheray, 1865 : d'or au dragon volant de gueules. (*La Ch.*) On trouve, en 1408, l'anoblissement d'un Jean de Villebresme, et, en 1465, celui d'un Mathieu de Villebresme.

GONTAUT de, V. MONTIGNAC.

GOUAST de, chev., S. du Puy d'Artigny, pour sa terre et fief

de la Roche-Verman, à Sougé-sur-Loir, taxé au rôle de l'arrière-ban, 1675.

GOUPILLÈRE de la, à Saint-Agil, 1689 ; d'une ancienne famille de Beauce, depuis marquis de Dollon, au Maine : d'argent à 3 renards de gueules. (*Ar. du Maine.*) M. Adinan de Dollon, en Australie, unique représentant de cette maison.

GRANDIN, Jérôme, doyen de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme et Protonotaire du Siége Apostolique, 1698 : d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de 3 étoiles d'argent. et, en pointe, d'une rose de même. (*Ar. ms.*)

GOURNY, Anne, veuve de René-Claude Vié ? éc., S. d'Orsonville : de gueules à une bande d'or, accompagnée de 6 merlettes de même, mises en orle, et une bordure engrelée d'argent. (*Ar. ms.*)

GRANDS JOURS DE VENDOME les : tiercé en bande d'or, d'hermines et de sable. (*Ar. ms.*)

GRANDVAL de, V. ENLART.

GRENIER A SEL de Vendôme : tiercé en bande, d'argent d'hermines et de sable. (*Ar. ms.*)

(La suite au prochain Bulletin.)

L'auteur a reconnu jusqu'ici dans son travail quelques erreurs; mais il se réserve de donner à la fin un errata *général.*

POÉSIES

Par M. de La Hautière.

Platon

A Madame X..., à propos du don d'une pendule ayant pour sujet une statuette de Platon avec ces mots gravés : *Oui, l'âme est immortelle.*

De mon Platon vous me donnez l'image :
Un bronze qui surmonte un beau cadran sculpté;
Du cadre et du sujet symbolique assemblage!
L'aiguille, en avançant d'un pas sûr et compté,
Du temps me dit la fuite et me prescrit l'usage;
Cependant, vers l'Eternité,
Mon âme, avec Platon, loin de l'heure présente
S'élève, en affirmant son immortalité. . .
Le Temps, l'Eternité! pour la sagesse errante
Abymes périlleux ! . . . L'un a dit : « Volupté!
Vivons dans le présent; l'avenir est un songe!. . .
Dans le plaisir des sens tout son troupeau se plonge;
Jouir est le seul but, et l'égoïsme affreux
Rend du bonheur d'un seul mille êtres malheureux.
L'autre court s'enfermer au désert, et s'écrie:
« Souffrons, abstenons-nous! Rêve affreux que la vie!

Après, vient le néant! » Ce triste nonchaloir
Livre la terre au mal et l'homme au désespoir.
De ce monde sans Foi la Vérité bannie,
Platon, trouve un refuge en ton ardent génie ;
Pour être son fanal, ton cœur va s'allumer :
« Sophistes, diras-tu, l'Ordonnateur suprême
Nous créa par amour et nous fit pour aimer ;
Le Méchant seul détruit, et Dieu, c'est le Bien même ;
La mort serait la nuit ; Dieu, c'est l'éternel jour!
Nous vivons, nous vivrons! . . . tout le reste, Mystère :
Verrons-nous d'autres cieux? est-il une autre terre?
Eh! si l'on est en Dieu, qu'importe le séjour!
Aimons! c'est le flambeau de l'ignorance humaine ;
Le présent, l'avenir, tout est faux dans la haine ;
Le temps, l'éternité, tout est vrai dans l'amour! »

Ainsi devant cette œuvre exquise et sérieuse
Que je tiens de votre bonté,
Mon âme s'élançait, de ce monde oublieuse,
Vers l'idéale pureté.
Madame! vos chagrins à la réalité
Me ramènent! vos pleurs ont fait couler mes larmes!
Eh! quoi! toujours aux bons les tourments, les alarmes!
Sage de Sunium! quand donc poindra le jour? . . .
L'Humanité, sortant de la caverne sombre
Où la retient l'amour de soi, cette ombre,
Ce faux reflet du véritable amour,
Ouvrira-t-elle enfin les yeux à la lumière?
De l'égoïsme étroit renversant la barrière,
Nous dirons-nous jamais : « Les méchants sont des fous,
Le bonheur de chacun est dans le bien de tous ;

Aimons-nous! » Las! depuis qu'aux jardins d'Académe,
Sur tes lèvres de miel la mort brisa ta voix,
Vingt siècles sont passés; le Juste, sur la croix,
A scellé de son sang la vérité suprême,
Et nous souffrons toujours, et le mal est le même!

La première Aumône

— Ma mère, une petite fille
Vers nous s'avance et tend la main;
Dans ses yeux une larme brille;
Que fait-elle sur le chemin?
— Elle est sans gîte et sans famille,
Mon fils, et demande son pain.

Donne, cher ange, donne.
De l'orpheline allége les douleurs!
Que ta première aumône
Sèche ses premiers pleurs!

— Pas de refuge et plus de mère,
A son âge! Que je la plains!
Pourquoi Dieu met-il sur la terre
Des pauvres et des orphelins!
Je veux, en faisant ma prière
Le demander tous les matins!

— Pour nous le mal est un mystère,
Mon fils; mais tout a son emploi,
Et si Dieu permit la misère,
Il donna, par une autre loi,
Au pauvre, à l'orphelin, pour frère
L'enfant du riche, comme toi!

Donne, cher ange, donne!
De l'orpheline allége les douleurs!
Que ta première aumône
Sèche ses premiers pleurs!

Adieux à Vendôme [1]

RONDEAU

O Vendôme, adieu ! pays doux et cher
Où jadis brisé, battu de l'orage,
J'ai trouvé refuge et repris courage!
Mon regard charmé n'ira plus chercher
Tes prés, ta montagne, et ce paysage
Où le Loir serpente, heureux de toucher
D'un flot caressant un si beau rivage,
Ta Trinité sainte et son fier clocher!
O Vendôme, adieu!

[1] M. de La Hautière, étant sur le point de quitter Vendôme, a remis à la Société Archéologique le rondeau suivant, que nous sommes heureux de pouvoir publier dans ce Bulletin.

Je pars !... mais mon cœur, au penchant de l'âge,
Ailleurs pourra-t-il encor s'attacher?....
Ici mes enfants sont nés; le suffrage
D'amis sûrs, ici, m'aidait à marcher....
L'arbre transplanté sur une autre plage
Meurt!... Vendôme, adieu!

Vendôme, 7 juin 1866.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDOMOIS

5e Année. — 3e Trimestre.

JUILLET 1866

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le jeudi 12 juillet 1866, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Ch. de Lavau, président ; G. Boutrais, vice-président ; V. Dessaignes, trésorier ; Nouel, conservateur ; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste : Filly, secrétaire-adjoint ; Hinglais et Launay ;

Et MM. d'Anouilh de Salies, de Bodard, l'abbé Bourgogne, curé d'Azé ; l'abbé Bourgogne, curé de Villavard ; H. de Brunier, de Châteaubardon, Dourze, Dupuy, Faton, G. de Lavau, P. Lemercier, de Martonne, de Massol, Moreau, de Nadaillac, Neilz, de La

Panouze, l'abbé de Préville, l'abbé Renou, A. de Rochambeau, de Saint-Venant, G. de Trémault.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le Secrétaire-Adjoint annonce qu'un membre nouveau a été admis par le Bureau depuis la séance du 12 avril dernier, M. Léon Galotti, capitaine d'état-major, professeur-adjoint à l'Ecole d'Application d'Etat-Major, à Paris.

M. d'Anouilh de Salies donne communication d'une lettre qui lui a été adressée par M. Viollet-Leduc, en réponse à un envoi de sa brochure sur le château de Lavardin; M. Viollet-Leduc s'exprime à ce sujet de la manière la plus flatteuse pour l'auteur, et énonce le désir que des travaux nécessaires pour la conservation de ces belles ruines soient entrepris [1]. Après les observations de M. de Salies et sur la proposition de M. le Président, l'assemblée émet le vœu qu'une correspondance soit établie avec M. Viollet-Leduc, dans l'intérêt de la conservation du château de Lavardin.

[1] Le château de Lavardin appartient à M. de la Rue du Can-de Querhoënt, membre de la Société Archéologique.

M. le Président donne la parole à M. le conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 12 avril 1866.

Nous avons reçu :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. Ch. de Lavau, notre honorable président :

La somme nécessaire pour la confection d'un SCEAU GRAVÉ, à l'usage de la Société. Ce sceau devra porter les armes de Vendôme ancien et pour légende : s (*igillum*) MVSAEI VINDOCINENSIS, en caractères du XIe siècle.

De M. Guettrot, pharmacien à Paris et l'un de nos sociétaires :

Un beau PORTRAIT DE RONSARD et le FRONTISPICE de ses œuvres, pour l'édition de 1609, gravé par Léonard Gautier. Le poëte est représenté de profil, déjà vieux, vêtu de la toge, le front couronné de lauriers. Autour est cette légende : ET LAVRO ET MYRTO. Il est exécuté dans cette manière fine et serrée qui caractérise la plupart des maîtres de la fin du XVIe siècle. Mais ici la précision n'engendre pas la sécheresse, et tous les détails, quoique très-nettement accusés, se fondent dans un ensemble harmonieux. — M. Guettrot veut bien nous offrir cette pièce tout encadrée.

De M. Paul Martellière, juge à Gien :

Un COFFRE à panneaux sculptés, du XVe siècle, garni de sa serrure du temps. Longueur, 1m,76 : largeur, 0m,68 ; hauteur, 0m,61.

De M. Ch. Benatre, entrepreneur du nouvel Hôtel-de-Ville de Vendôme :

Une belle PLAQUE DE CHEMINÉE armoriée, provenant de la maison Soye, actuellement en démolition. Dimensions : 1m,12 sur 0m71. L'écu est parti d'un lion couronné et d'Orléans-Longueville coupé de Bourbon-Condé (?). Couronne de comte. Cordons de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Supports, 2 lions. — Ces armes sont celles des Matignon, très-ancienne et illustre famille de Bretagne, qui avait eu alliance, en 1596, avec une descendante de la Maison de Vendôme et d'Orléans-Longueville. — La maison Soye a appartenu aux Rochambeau, alliés également aux Goyon de Matignon. De là sans doute l'origine de notre plaque [1].

De M. Boudevillain, curé de Ruan :

Un dessin d'ARMOIRIES découvertes par lui dans cette église en 1863 : d'azur à un mont (?) accosté de 2 étoiles d'or, au chef de même.

Cartouche ovale ; couronne de marquis ; mître et crosse en dedans.

De M. Henri Gadeau :

2 CLEFS anciennes, dont l'une trouvée dans les catacombes de Paris, et l'autre, la plus *historiée,* dans la maison de son père.

De M. des Bridelières, au château de Beauvoir :

2 petits SILEX taillés, l'un en forme de pointe triangulaire, l'autre en forme de couteau. Trouvés à St-Jean-Froidmentel (?).

De M. de Chateaubardon :

7 fragments de POTERIE rouge gallo-romaine. Sujets de chasse ; style de décadence. Plus une petite lampe funéraire. — Trouvés au Vieil Evreux.

4 petits ustensiles en bronze ou en fer, avec lesquels 7 pièces en cuivre que nous ne croyons pas devoir en séparer. Impériales

[1] Une autre plaque armoriée, trouvée dans la même maison, a été malheureusement détruite. MM. Benâtre et Froger ont bien voulu nous en transmettre un dessin de souvenir.

romaines sauf une seule. Nous y remarquons un G. B. de Vérus de son second consulat, mal conservé. — Trouvés dans la même localité.

Enfin un instrument de torture, appelé *serre-pouces*, provenant de la Bastille, où il fut recueilli par Bailly lui-même, le célèbre maire de Paris. Bailly le céda à M. de Lescaille, beau-père du donateur. — Cet instrument se compose essentiellement de 2 petites bandes de fer, formant système et se mouvant parallèlement l'une au-dessus de l'autre, au moyen d'une vis et d'un écrou. C'est entre ces deux bandes que les pouces du patient étaient soumis à une compression qui toutefois ne pouvait dépasser certaines limites, grâce à un arrêt qui maintenait au moins une distance de 8 millimètres entre les deux barres. Cette triste invention de la barbarie humaine sera l'une des curiosités de notre Musée.

De M. Paulin FERRAND, au nom de son frère, ancien contrôleur des contributions directes à Vendôme, décédé :

Plusieurs lambeaux de toile qui enveloppaient la momie d'un prêtre d'Ammon, à Thèbes en Egypte, depuis une époque extrêmement ancienne. L'ouverture de cette momie a été faite au Musée royal, le 11 juillet 1827.

Et une petite soucoupe en plomb dont le dessous est émaillé d'un sujet en grisaille. (V. aux Médailles.)

II. — MÉDAILLES.

De M. TRILLAUT, de Couture :

2 pièces, dont une consulaire en argent, trouvée à Sougé (Bas-Vendômois) : Tête casquée ailée de Pallas ; devant, X ; derrière, corne d'abondance. — R : — L. CVP. Les Dioscures à cheval, la lance en arrêt. A l'exergue : ROMA. Famille Cupiennia [1].

[1] Selon MM. Rollin et Feuardent, les monnaies de cette famille auraient été frappées entre les années 604 et 607 de Rome, pendant la troisième guerre punique. (V. le remarquable catalogue récemment publié par ces Messieurs.)

De M. Armand Queyroy :

Une médaille de dévotion en cuivre, d'un travail assez grossier, mais relative sans doute au culte de la Sainte-Larme à Vendôme. D'un côté est une larme couronnée d'étoiles, dans un encadrement rayonnant ; de l'autre un Saint-Michel terrassant le dragon. La présence de ce dernier emblème pourrait s'expliquer ici de deux manières : 1° Il existait dans l'église de la Trinité, non loin du monument de la Sainte-Larme, une chapelle consacrée à ce saint, où il était représenté dans l'attitude traditionnelle ; 2° Notre médaille aurait bien pu être frappée sous le gouvernement de l'abbé Michel Sublet, qui aurait fait graver au revers l'image de son patron.

De M. de la Bretonnerie, propriétaire de l'ancien prieuré de Morée :

Un très-beau jeton en cuivre de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, trouvé dans le jardin même du prieuré. — Il sera donné lecture à la fin de ce compte rendu d'une note sur cette pièce.

De M. de Nadaillac :

Un demi-teston de Henri II, frappé à Tours, 1554. Remarquable par un triple indice de l'atelier monétaire : le point secret, la lettre et une petite tour. Trouvé à St-Jean-Froidmentel.

De M. Auguste de Trémault :

Un beau jeton en cuivre rouge de Louis-Joseph, duc de Vendôme. D'un côté : Louis duc de Vendosme général des galères. Armes des derniers Bourbon-Vendôme ; couronne et manteau de prince du sang ; cordons de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Ancres derrière l'écu. — Au revers : des Sirènes se jouant dans la mer, au milieu des rochers. Autour : *Exitium si quisquam adeat* (Malheur à qui les aborde), double allusion aux sirènes et aux vaisseaux que commandait le duc de Vendôme. A l'exergue, galères, 1706.

De M. Léon Fournier :

Un mereau du XIVe au XVe siècle, trouvé à Vendôme ou aux

environs. Des deux côtés on lit, en caractères gothiques : † AVE MARIA GRACIA PLE. Au droit est l'écu de France, dans un encadrement à 5 lobes ; au revers, une croix fleurdelisée, accompagnée de 5 fleurs de lis, une dans chaque canton et une en cœur.

De MM. Maximilien et Gaston GHEERBRANT :

61 pièces en cuivre, savoir :

6 impériales romaines, parmi lesquelles un Maxime-César. R. : — PRINCIPI IVVENTVTIS M. B. Beau.

10 françaises, parmi lesquelles un sou de Louis XVI, frappé à Paris en 1791. Le nom du graveur, Duvivier, sous le buste du roi. Très-beau.

Et 45 étrangères, parmi lesquelles 2 jolies pièces de Charles XIII, roi de Suède, 1816, dont une aux armes de Norwége.

Une pièce d'Angleterre pour la Nouvelle Ecosse, 1832. Belle.

Enfin et surtout une belle médaille en cuivre rouge de la reine Victoria, 1853.

De M. L. DE ROCHAMBEAU :

Un jeton en cuivre représentant l'enlèvement d'Europe et les trois déesses se disputant le prix de la beauté.

De M. DE MASSOL :

Une pièce d'argent de Domitien, de son dix-septième et dernier consulat (95 de J.-C.), malheureusement endommagée.

De M. PIÉDOR, par l'entremise de M. Cᵗ BOURGOGNE, curé de Villavard :

2 pièces en cuivre, savoir :

Un mereau représentant l'agneau divin portant l'étendard de la résurrection, avec cette inscription au revers : ECCE AGNVS DEI QVI TOLLIT PECCATA M (*vndi*), en 5 lignes. Caractères romains. Trouvé à Villavard. — Nous n'aurions pas hésité à reconnaître dans cette pièce un mereau de l'abbaye de Vendôme si l'étendard eût porté une Sainte-Larme ; mais nous y voyons distinctement une petite croix.

Et une médaille frappée en 1660, à l'occasion du traité des Py-

rénées conclu l'année précédente entre la France et l'Espagne. On distingue au revers l'île des Faisans, où eut lieu l'entrevue des deux rois.

De M. Paulin Ferrand & de son frère :

10 empreintes en soufre de médailles grecques, qui nous ont été remises au dernier moment : Cos, Thurium, Syracuse, Ænus de Thrace, Tigrane de Syrie, Pyrrhus, Carthage (tête d'Alexandre-le-Grand, légende punique), autre d'Alexandre, Ptolémée III, Ptolémée V.

Nous avons l'espoir que ces objets ne sont pas les derniers qui nous seront offerts par M. P. Ferrand au nom de son frère.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De M. Léon Galotti, capitaine d'état-major, professeur adjoint à l'Ecole d'Application de ce corps :

LETTRE à M. Ph. Tamizey de Larroque sur l'emplacement d'Uxellodunum. (Agen, 1866. Planche.) Brochure grand in-8°.

Par abonnement de la Société :

L'ART GAULOIS ou les Gaulois d'après leurs médailles, par M. Eug. Hucher. 5e livraison. 10 planches lithographiées. In-4°.

Par échange avec les Sociétés ci-après :

MÉMOIRES de la Société Archéologique de l'Orléanais. Tome VIII. Entièrement rempli par les documents relatifs à l'Histoire de la communauté des Marchands fréquentant la rivière de Loire, par M. Mantellier.

MÉMOIRES de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, depuis la fondation (1831) jusqu'à ce jour. — 62 brochures formant 22 volumes in-8°.

MÉMOIRES de la Société de Maine-et-Loire, de 1863 à 1865 inclusivement. 4 vol. in-8°.

BULLETIN de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 1866, 1er trimestre. Brochure grand in-8°.

BULLETIN de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1866. 1er trimestre. Brochure grand in-8o.

BULLETIN de la Société Polymathique du Morbihan. 1865, 2e trimestre. Brochure grand in-8o.

ANNALES de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry. Année 1865. Brochure in-8o.

CATALOGUE des LÉPIDOPTÈRES du département de Saône-et-Loire, par M. A. Constant. Publication de la Société Eduenne. Autun. 1866, In-8o.

COMPTE RENDU des Travaux de la commission des Monuments & Documents historiques de la Gironde pendant les exercices 1862-64. Paris, Didron. 1865. Brochure grand in-8o.

BULLETIN de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). 1re année, 1864. Brochure grand in-8o.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

REVUE des Sociétés savantes. Mars et avril 1866. 2 brochures in-8o. Le premier numéro contient l'indication des articles publiés par notre Société pendant l'année 1865.

Et MÉMOIRES lus à la Sorbonne du 19 au 21 avril 1865. Archéologie. 1 vol. in-8o.

IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

M. le marquis DE NADAILLAC a obtenu de M. Lartet, le savant paléontologiste, pour le Musée de Vendôme, l'envoi d'une caisse d'objets provenant des fouilles si intéressantes qu'il a fait exécuter avec le regrettable M. Christy, en 1863, dans les grottes du Périgord, et qui ont amené la découverte de tant d'objets importants relatifs à l'âge de pierre.

Cette caisse contenait les pièces suivantes :

1o Plusieurs fragments de brèche osseuse de la caverne des *Eyzies* (Dordogne), renfermant des ossements de renne et des silex taillés en place ;

2° Un lot d'ossements de renne, dents de renne, de cheval, etc., provenant de la grotte de la *Madeleine* (Dordogne);

3e Un lot de silex taillés (grattoirs, couteaux, etc.), de la grotte de la *Madeleine*.

M. le capitaine Jules Billot, du 4e Cuirassiers, nous offre 3 bélemnites du terrain jurassique, trouvées à Thionville.

SUR LE JETON DE CHARLES, DUC DE VENDÔME.

D'un côté sont les armes de Bourbon-Vendôme, surmontées de la couronne de duc et embrassées du cordon de Saint-Michel. Autour on lit : Charles.dvc.de.vendosmoys. — Au revers est une croix formée de 4 *balustres* fleuronnés partant d'un petit cercle centré et cantonnée de 4 monogrammes composés des lettres FR. La légende continue celle du droit : ✝ Per.de.France. conte.de.Marle.et.S (*oissons*).

Charles de Bourbon succéda à son père François en 1495, et mourut en 1537 (N. S.). Il fut donc souverain du Vendômois pendant 42 ans. A quelle époque de ce long *règne* et à quel usage a-t-il fait frapper cette médaille ? — On remarque d'abord qu'il y prend le titre de duc. Or c'est précisément en sa faveur que le Vendômois fut érigé en duché par François Ier, au mois de février 1515. Notre pièce est donc postérieure à cette date, et l'on ne saurait douter que ce ne soit le monogramme du roi que le nouveau duc voulut y faire inscrire par reconnaissance. C'était d'ailleurs un fréquent usage de faire figurer sur les monuments de ce genre le nom ou les armes de celui dont on se reconnaissait le vassal ou le fidèle serviteur.

Que si nous désirons maintenant une date plus précise, nous allons la trouver dans la considération des armoiries. On sait en effet que Charles de Bourbon porta d'abord de France à la cotice

ou bâton de gueules [1], chargée de 3 lionceaux d'argent, qui était Bourbon-La Marche, dont il était issu ; mais qu'en 1527, après la mort du connétable de Bourbon au siége de Rome, l'aînesse étant tombée dans la branche de Vendôme, elle prit les armes pleines, c'est-à-dire qu'elle supprima les 3 lionceaux, qui n'étaient qu'une brisure. Dès lors Bourbon-Vendôme porta simplement de France à la cotice ou bâton de gueules [2]. C'est ainsi que ces armes se voient dans les vitraux de la Trinité de Vendôme (chapelle de l'abside), dans ceux de l'église de Naveil, près la même ville, et enfin sur notre jeton. On en peut donc conclure qu'il ne peut être antérieur à cette époque, et comme Charles mourut ainsi que nous l'avons dit, en 1537, il en résulte que cette pièce a été frappée entre les années 1527 et 1537.

A quel usage? c'est ce que nous allons maintenant déterminer. — Nous connaissions déjà 2 jetons du duc Charles. Ils faisaient partie de la collection de M. Cottereau, ancien amateur à Vendôme, qui en a donné la description dans l'Annuaire de Loir-et-Cher pour 1825, p. 154. Le premier est semblable au nôtre, si ce n'est que la croix du revers est formée, dit l'auteur, de 4 chiffres FR. — L'autre porte d'un côté : *Pour la Chambre des Comptes*. Croix fleuronnée avec le chiffre FR entre chaque bras. Au revers : *De Monseigneur le duc de Vendosme*. Armes de Vendôme précédées et suivies du susdit chiffre (*sic*). — Le nom du duc, comme l'on voit, n'est pas énoncé sur cette dernière pièce, mais l'analogie avec la nôtre est trop frappante pour que l'on méconnaisse ici un jeton de Charles, et puisque ce jeton était à l'usage de notre chambre des Comptes, il faut en dire autant de celui que nous examinons.

[1] Et non à la bande de gueules, comme le met partout l'abbé Simon en parlant des comtes vendômois de cette branche. Voir entre autres l'écusson en marbre de François de Bourbon, père de Charles, provenant de son tombeau et actuellement au Musée de Vendôme.

[2] Jusqu'à César, où ces armes subirent encore une modification.

Nous ne pouvons nous empêcher ici d'en mentionner un d'Antoine de Bourbon, fils de Charles, dont le *droit* est exactement semblable à celui de notre pièce, même pour le style, et dont la légende du revers est également la même. Le type seul diffère, et représente une sorte de loup fantastique dont la signification ne nous apparaît pas bien clairement. — Enfin, nous terminerons en disant qu'il existe également des jetons de Marie de Luxembourg, mère de Charles. Ce sont même, à notre connaissance, les plus anciens au nom des comtes de Vendôme. Nous n'entreprendrons pas cependant de les décrire, de peur d'allonger cette note déjà trop étendue. Nous les réserverons pour une autre occasion. Notre but était seulement ici de faire connaître la pièce offerte par M. de la Bretonnerie, et de le remercier d'une façon toute spéciale au nom de la Société.

Ch. Bouchet.

LE VENDOMOIS

A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE,

Par M. Auguste DE TRÉMAULT.

Le Vendômois, qui, jusqu'à la mort du dernier de ses ducs, survenue en 1712, a fait partie de leur domaine, est, par ce motif, resté longtemps sous un régime administratif différent de celui des provinces soumises immédiatement à la Couronne. Il serait intéressant de connaître comment il est passé de l'autorité à peu près absolue de ses comtes, sous celle des rois, de leurs ministres et de leurs juges. Mais si nous ignorons les modifications successives qu'il a subies à cet égard, les fragments que nous offrons aujourd'hui nous font connaître du moins quelle était la situation administrative de l'Election de Vendôme à la fin du XVIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où elle se trouva soumise au droit commun à toutes les autres provinces du royaume.

Ils sont extraits d'un mémoire sur la Généralité d'Orléans, qui fut dressé en 1698, par M. de Bouville, intendant de cette province, dans les circonstances suivantes :

Les traités signés à Riswick venaient de donner à l'Europe une paix qu'allait trop tôt troubler la guerre de la succession d'Espagne. Louis XIV, parvenu à l'extrême limite de l'âge mûr, avait amplement joui des faveurs que la fortune lui avait départies, mais ne connaissait pas encore toutes les amertumes qui allaient attrister ses vieux jours, aussi bien comme chef de famille que comme chef d'Etat. Il avait alors auprès de lui, pour appuis de son trône, son fils le dauphin et son petit-fils le duc de Bourgogne, auxquels il devait survivre.

L'éducation que le dernier de ces princes recevait sous les yeux de son aïeul, en transformant son naturel fougueux jusqu'à faire trembler [1], suivant le témoignage du duc de Saint-Simon, avait développé de belles qualités et de rares dispositions qui charmaient la France et lui faisaient concevoir le plus doux espoir. L'élève de Fénelon, qui, plus tard, répétait jusque dans les salons de Marly, où elle devait retentir comme un blasphème, cette maxime, que les rois sont faits pour leurs peuples, et non les peuples pour les rois, apportait un zèle ardent à compléter son éducation de futur souverain, et recherchait avidement tous les moyens de s'instruire des choses du gouvernement et de l'administration.

Le comte de Boulainvilliers rapporte dans sa préface de l'Etat de la France [2], que le jeune prince, voulant être éclairé sur la situation des provinces, demanda que chacun des intendants lui fournît un mémoire sur celle confiée à son administration. Le roi, pour satisfaire ce désir, fit remettre à ces magistrats, dans le courant de l'année 1697, une instruction leur traçant l'objet et le plan des mémoires qui leur furent demandés, et dont la collection devait former une enquête générale et complète sur l'état du royaume.

Cette instruction, rédigée sous la direction du prince, qui indiqua lui-même les matières à traiter et l'ordre dans lequel elles devaient être distribuées, porte sur tous les points essentiels de l'administration intérieure du royaume, et les répartit en quatre chapitres principaux, traitant de l'état ecclésiastique, du gouvernement militaire, de la justice et police, et des finances, qui comprennent accessoirement le commerce, les travaux publics et la voirie. Le premier soin des intendants devait être de recueillir les anciennes cartes de leur province qui pouvaient exister, et de parcourir en personne leur généralité, pour rassembler tous les documents re-

[1] Œuvres complètes du duc de Saint-Simon. Strasbourg, 1791. T, VI, p. 71. — Id., p. 66.

[2] Edition de Londres, 1752.

latifs à la géographie, qui devaient être centralisés par le sieur Samson, géographe ordinaire du Roi. Il ne leur était donné qu'un délai insuffisant de cinq ou six mois pour tout ce travail, qui se prolongea pendant les années 1698, 1699 et 1700.

C'est en rassemblant tous ces mémoires que le comte de Boulainvilliers a composé son Etat de la France [1]; mais comme ils lui ont semblé, pour la plupart, être restés fort au-dessous du but proposé, il a été conduit, ainsi qu'il en prévient, à les refondre pour en extraire la substance et les compléter; et dans la conviction profonde où il est de l'utilité indispensable de la noblesse dans l'Etat, et de sa supériorité sur les autres classes de la société, il ne ménage pas plus l'institution des intendants que les intendants eux-mêmes, et que leur œuvre, dont il attribue la faiblesse à l'inapplication, à l'ignorance et aux préventions de ceux qui y ont travaillé.

Quoi qu'il en soit de sa critique amère et souvent véhémente, à laquelle n'échappe pas le mémoire de l'intendant d'Orléans, nous ferons notre profit des renseignements qu'il nous fournit. Les fragments qui suivent ne sont point extraits de l'ouvrage du comte de Boulainvilliers, mais bien du mémoire manuscrit [2], et s'ils n'ont pas été limités aux parties exclusivement relatives au Vendômois, c'est que quelques autres ont semblé offrir de l'intérêt, soit qu'elles se rapportent à des pays limitrophes, comme le Blaisois ou le Dunois, soit qu'elles traitent des questions communes à la généralité tout entière.

Nous les complétons par un extrait du mémoire de la province du Maine pour les parties de ce pays qui étaient comprises dans l'Election de Vendôme.

[1] Londres, 1752, 8 vol. in-12.

[2] Ce mémoire, qui comprend 77 feuillets doubles, fait partie de la collection citée plus haut, composée de 12 vol. in-folio manuscrits, et qui sont conservés dans la bibliothèque du ministère des Finances.

Le mémoire de M. de Bouville fait connaître sommairement d'abord la situation, l'étendue, les bornes, le climat, l'aspect, les productions naturelles du sol de la généralité d'Orléans, qui se composait de douze élections : Orléans, Gien, Clamecy, Montargis, Pithiviers, Dourdan, Chartres, Châteaudun, Vendôme, Blois, Romorantin et Beaugency.

Puis il traite des rivières, ponts, chaussées, grands chemins, péages.

EXTRAITS

D'UN MÉMOIRE SUR LA GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS, PAR M. DE BOUVILLE.

A l'article de La Loire, on lit :

.... On trouve dans la généralité (d'Orléans) cinq ponts de pierre qui sont très-beaux, scavoir : à Gien, à Jargeau, à Orléans, à Beaugency, à Blois. Il manque des arches entières à ceux de Jargeau et de Beaugency où l'on passe dans des bacqs depuis que ces arches sont tombées. On passe dans de semblables bacqs à Sully et à Meung où il y avait autrefois un pont de pierre qui subsistait encore en 1489. — Il y a aussi des bacqs et petits bateaux, et beaucoup sur lesquels on traverse cette rivière. Les lieux les plus considérables sont : St-Firmain, village au dessus de Gien, St-Gourdon au dessus de la même ville, Chateauneuf au dessus de Jargeau, Muids au dessus de Beaugency, St Dié, Court et St Denis au dessus de Blois et plus bas Chouzy et Chaumont.

Il est dû péage tant dessus que dessous les ponts pour toutes les marchandises et denrées que l'on transporte. Dessus le pont de Gien il appartient à M. le Cte de Gien et peut valoir [1]....

[1] La somme est restée en blanc dans le manuscrit.

A Beaugency le sieur de Vassay a droit de péage sur le pont qu'il afferme 150 liv. par an. Le chapitre de St Martin de Tours le fait dessous et l'afferme 7 à 800 liv.

A Blois le péage sur le pont est entièrement deub au Roi et est affermé 60 liv. Sous le même pont, le Roi le partage avec M. l'Evèque de Blois qui jouit du tiers à cause du prieuré de St Jean de la dite ville où y a l'Eveché et l'afferme 1200 liv. Les deux autres tiers deubz au Roi sont affermés 3000 liv.

Il ne faut pas confondre avec le péage les droits que l'on paie pour le passage dans les bacqs qui appartiennent aux seigneurs et qui les entretiennent.

M. le Duc de Sully afferme le bac de Sully 8 à 900 liv. Celui de Jargeau ne vaut pas moins; celui de Meung n'est affermé que environ 400 liv. Ces deux derniers appartiennent à M. le Cardinal de Coislin à cause de l'éveché d'Orléans. Le bac de Beaugency appartient à Monsieur et est affermé environ 1100 liv. Dans les autres endroits où l'on a dit qu'il y a des bacqs établis pour le passage de la Loire, il est deub communément quelques péages aux seigneurs auxquels les petits ports appartiennent. Le seigr de St Brisson le leve à St Firmain, le prieur de St Gourdon à Arcol ou St Goudon, M. le Duc de Sully à Sully, séparément du droit de bac, M. de Chateauneuf, secrétaire d'état, à Muids et à Court, M. le Président de Ménars à St Dié. Le chapitre de St Sauveur de Blois pour deux tiers et le prieur de St Dié pour l'autre tiers; à St Denis, le prieur de St Denis; à Souzy (Chouzy) il est deub au Roi et affermé 6 liv.; à Chaumont il est affermé au seigneur de Chaumont. Les péages de Sully et de Chateauneuf peuvent valoir autant qu'à Jargeau. Tous les autres sont très-peu de choses sans que l'on puisse en dire précisément la valeur parceque les seigneurs auxquels ils sont deubs les comprennent dans les baux de leurs domaines sans en faire distinction particulière.

Les marchands habitans des villes situées sur la Loire et autres rivières y affluantes, ayant un intérêt sensible à en maintenir la navigation, pour la sureté des bateaux

ont obtenu des lettres patentes du Roi, concernant leurs établissements que quelques-uns attribuent à Philippe Auguste, par lesquelles il leur est permis de lever certains droits sur les marchandises marquées dans le tarif fait en conséquence, pour les deniers en provenant etre employés au balisage des dites rivieres, c'est a dire, y maintenir la surete de la navigation. Les marchands de chacune des dites villes élisent chacun un délégué en l'hotel de leur ville pour avoir soin de la navigation dans leur détroit (ressort) et tous les délégués se trouvent en la ville d'Orléans, tous les quatre ans le dixieme de mai, où en présence de l'Intendant ils choisissent deux Présidents et un receveur marchand de la dite ville, et se fait le bail du balisage et celui du droit de Boete et qui monte ordinairement à 1600 l.

Toutes les contestations qui interviennent pour raison du balisage, soit avec les propriétaires des péages qui sont obligés de tenir les rivieres nettes, dans l'étendue pour laquelle ils perçoivent des droits, soit avec les villes ou autres, sont portées à la grand'chambre du Parlement de Paris. Nos rois ne se sont pas contentés de pourvoir à la sureté de la navigation des dites rivieres par l'établissement des marchands fréquentans, mais ils ont aussi pris les précautions nécessaires pour empêcher leurs débordements par les levées qu'ils ont fait faire, et par les soins qu'on a toujours pris et qu'on prend actuellement de les entretenir. Il en est fait mention dans les Capitulaires de Charlemagne, et Charles IX ordonna en l'année 1560 que les villes d'Orléans, Blois, Tours et Angers commettroient des personnes de leur détroit pour veiller à leur conservation.

On a créé depuis des officiers en titre pour en prendre soin, avec lesquels MM^rs^ les Intendants des généralités d'Auvergne, Moulins, Bourges, Orleans et Tours chacun dans son département font les adjudications des ouvrages qui doivent être faits tous les ans, suivant les états arrêtés au conseil pour réparer et maintenir ces levées. Le fonds ordinaire de cette dépense est de 100,000 liv. qui sont imposées sur la généralité de

Tours et payées aux trésoriers des turcies et levées par tous les receveurs des tailles de cette généralité, dont il s'emploie ordinairement 60 à 70000 liv. dans la généralité d'Orléans....

..... Le chemin d'Angers, du Mans et du Vendomois traversoit l'Election de Chartres et passoit par les paroisses de St Luperce et de Nogent, où il y avoit des péages sur de petits ponts de pierre. Le droit appartient au Sr d'Estrivaux maître d'hotel ordinaire du roi....

.... Le Loir est presque la seule riviere qui coule vers le couchant de la généralité. Elle prend sa source dans l'Election de Chartres au-dessus de St-Amant, d'où elle descend par Illiers recevoir à Sauneray un cours d'eau qui vient du côté de la Croix du Perche et qui passe à Frasay. La elle entre dans l'élection de Chateaudun et coulant par le milieu, elle passe à Alluye, à Bonneval où la petite rivière d'Ouzanne la grossit et plus bas celle de Conie a Marbée (Marboué). Son cours se continue par Chateaudun, St Denis, Pont et Cloye, où elle reçoit le ruisseau qui vient de Bousseleau et celui qui vient de Verdes. Elle reçoit encore à Morée celui qui vient de la Gahaudière et de Vieuxfray, et après avoir passé à Freteval elle tombe dans l'Election de Vendôme qu'elle traverse dans sa longueur par Arcines, Vendosme, les Roches, Lavardin, Montoire, Artins et Ruilly, ou finit cette élection et commence celle de Chateau du Loir.

Dès Illiers, on trouve un pont de bois sur cette riviere, il est en très-mauvais état. Le péage qui se leve à Illiers appartient à M. le Duc de Foix. M. le marquis d'Alluye a celui de Saumeroy et d'Alluye où le chemin de Brou à Venville traverse le Loir sur une arche de pierre. Celui de Chateaudun à Chartres paye à Bonneval et à Marboé sur deux ponts de pierre. Le péage de Bonneval est deub à Monsieur. Les ponts de Chateaudun sont de pierre. Les peages de cette ville appartiennent à Mme de Nemours [1]. Celui de St Denis à Mr de Monbar.

[1] Marie d'Orléans, fille aînée d'Henry, duc de Longueville, et de Louise de Bourbon, et duchesse de Nemours, décédée le 16 juin 1707, recueillit le comté de Dunois dans la succession de son

Celui de Ponts à Mr de Lavardin. Il y a à ce passage deux ponts de pierre sur le chemin du Mans à Chateaudun et à Orleans.

Le pont de Cloye est de pierre et très-beau. Celui de Freteval de bois, tous deux sur le grand chemin de Vandosme à Paris par Chateaudun. Madame de Nemours a les péages de Cloye et de Freteval.

On passe le Loir à Vandosme sur deux ponts qui sont sur son lit principal, l'un de pierre appelé le pont St Georges, et l'autre de bois appelé le pont St Bié. Il en est deux autres sur un bras de cette riviere qui passe dans le fossé de la ville, l'un de bois appelé le pont St Michel, l'autre de pierre appelé le pont Chartrain. Les ponts des Roches et de Lavardin sont de pierre. Celui de Montoire sur le chemin de Vandosme à Tours, à (La) Chartre et l'Anjou est de bois. Il n'y a plus de pont audessous de Montoire, mais on passe le Loir dans des bacs à Trôo et à Artins où l'on voit les restes d'un pont dont la beauté a fait croire qu'il pouvait être un ouvrage des Romains. C'est un peu audessous de ce passage que la riviere de Braye, qui passe à Savigny, tombe dans le Loir. Il y a encore dans l'Election de Vandosme un troisième bac à Ruilly. Les chevaux et les charrettes passent dans les deux derniers. On paie les droits à ceux qui les ont établis et qui les entretiennent.

On leve pareillement quelques péages sur les ponts et sur les passages des rivieres qui se dechargent dans le Loir, On en leve même sur quelques-uns des grands chemins qui traversent l'élection de Chateaudun, dans

frère, Jean-Louis-Charles, abbé d'Orléans, duc de Longueville et comte de Dunois, décédé en 1694. La même année, elle en fit donation ainsi que des baronnies de Fréteval et de Marchenoir, avec réserve d'usufruit, au prince de Neufchâtel, fils naturel de Louis II de Bourbon, comte de Soissons, son oncle, en faveur de son mariage avec Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg. Leur fille Louise-Léontine Jacqueline de Bourbon, dame de Neufchâtel, les porta en mariage au duc de Luynes, Charles Philippe d'Albert.

laquelle les péages sont fréquents et de très petite conséquence n'étant que deux deniers par cheval chargé. Il y en a peu au contraire dans l'Election de Vendosme où ils sont encore plus modiques etant reglés par les coutumes d'Anjou et du Maine....

.,... Madame de Nemours reçoit le péage à Pathay sur le ruisseau qui finit dans le Loir à Cloyes. Le sieur de Plevy reçoit le péage à la Ferté et Madame de Nemours à Verdre. Dans l'Election de Vandosme, on trouve à Savigny, où passe le chemin de Vandosme au Mans, un beau pont de pierre sur la riviere de Braye. Le péage est deub à M. le Duc de Vandosme, aussi bien qu'à Huisseau, à l'Arche Bergé et Villfaux (Villiersfaux), seuls péages connus dans cette élection. Pour ne pas obmettre ceux qu'on leve dans l'élection de Chateaudun sur quelques-uns des chemins qui la traversent, il est deub péage dans ceux qui conduisent du Mans à Chartres, à Montmirail, au Plessis-Dorin, à la Chapelle-Guillaume et à la Bazoche-Gouet, à Madame la princesse de Conty, aux Autels et à la Chapelle royale à M. le marquis de Lavardin, à Boursay au sieur de Boursay, à Harville à Mr de Saint-Héran, à Arrou et à Courtalin à M. de Montmorency. Madame de Nemours le leve encore à Oucques et à Marchenoir sur le chemin de Chateaudun à Blois, à Prevomeillan et à Dunis sur le chemin de Chateaudun à Beaugency. Les principaux chemins de ces deux Elections viennent de Bretagne, de Poitou, de Touraine.....

..... Les chemins (de l'Election de Vendome) sont presque tous mauvais et impraticables en hyver. Celui de Vandosme à Paris a été réparé et cailloté ces années dernières, depuis Vandosme jusqu'à La Ville-aux-Cleres. On a aussi travaillé dans les plus mauvais endroits de celui de Vandosme à Blois.

On peut encore mettre au nombre des rivieres qui ont leur cours à l'occident la Cisse Londaisson et la Cisse d'Onzain qui ont leur source dans l'Election de Blois. La Cisse Londaisson prend sa source aux landes et aux étangs proche Maves. Elle passe à l'étang du Roi,

où il y a une chaussée et un pont de trois arches de pierre sur lequel passe le grand chemin de Blois à Vandosme. Elle descend ensuite à Saint-Bohaire, où l'on trouve une chaussée et mauvaise arche de pierre et quelques planches en forme de pont. Son cours continue par Saint-Lubin en Vergonnais, où est le chemin de Blois à Herbault-en-Beauce et un pont de pierre en très-mauvais état. Celui de Molineuf, paroisse de Saint-Secondin, est meilleur, et plus bas que cette paroisse ; après avoir passé sous les ponts de Bury et la Guiche qui sont presque ruinés, cette riviere vient se perdre dans la Loire à Chouzy.

..... Et pour finir ce qui concerne les rivieres, de toutes celles dont on a parlé il n'y a que la Loire et le Cher naviguables ; que l'Eure, que l'Yonne et le Beuvron, qui s'y decharge, qui sont flottables dans le departement d'Orléans. Les autres occupent et font travailler un grand nombre de moulins à blé, à foulon, à papier. C'est presque la seule utilité qu'on en retire.

On a proposé deux fois de rendre le Loir naviguable jusqu'à Vandosme et à Chateaudun. Cette entreprise serait utile pour ces deux Elections, dont les grains, vins, chanvres et fruits que l'on y recueille, et qui s'y consomment à bas prix, seraient facilement transportés et sans dépense dans les pays qui sont sur la Loire par des bateaux qui descendraient sur le Loir et qui en seraient chargés, et rapporteraient plusieurs marchandises et denrées qu'on fait venir de ces Elections, par charrois et à grands frais. Mais il serait beaucoup plus avantageux de la (le) joindre par un canal à la riviere d'Eure, parce que le commerce en serait bien plus considérable à cause de la communication de la Seine près de Rouen et la Loire au-dessus et près d'Angers. La proposition en fut faite la premiere fois et le projet arreté en l'année 1576. Il fut renouvelé en 1671, mais ces deux fois il a été abandonné : peut-être parce qu'il couterait beaucoup pour élever sur les bords de cette riviere les levées qui seraient nécessaires et particulierement dans l'Election de Cha-

teaudun, et pour dedomager les proprietaires de moulins qu'il serait nécessaire de ruiner...

Commerce. — .... Dans les villes de Blois et de Beaugency, presque tout le commerce consiste dans les eaux-de-vie et dans les vins. Les deux élections jointes ensemble ne produisent pas moins que celle d'Orléans [1]. On les enleve sur la Loire pour Orléans, Paris, Tours, Angers, Le Val, la Hollande quelquefois, et par terre pour la Normandie. Les marchés de ces villes sont aussi très-abondants en blés, qu'on y amene de la Beauce et du Vendomois. Il y avait autrefois un négoce de tannerie qui a fait des gens riches et était en reputation. Mais les grands droits que paient les cuirs l'a fait tomber dans ces deux endroits. Il se fait encore à Blois quelques serges et des étamines qui sont très-bonnes : mais cette manufacture n'est pas considerable.

Celle des serges et des draps de Romorantin pour l'habillement des troupes l'est beaucoup plus. Le débit s'en fait à Orléans et à Paris. Elle contribue à faire vendre les laines du Berry et de la Sologne, dans laquelle il y a un grand nombre de troupeaux qui aident beaucoup à la faire subsister. Les étangs entretiennent aussi un petit commerce de poisson.

Un peu de tannerie, de draperie et de ganterie fait le commerce de Vandosme. Ce que la tannerie peut faire s'enleve pour Paris. Ce commerce, comme à Blois, a beaucoup diminué. La draperie consiste en de grosses serges pour les troupes, qu'on envoie à Orléans, des droguets, des étamines, dont le débit se fait à Tours. La ganterie doit être regardée comme le principal trafic de cette élection [2]. Les cuirs que l'on y emploie se tirent

[1] Le commerce des vins n'est pas seulement de ceux que le vignoble d'Orléans produit, qui peuvent monter à 100,000 tonneaux, année commune.

[2] La réputation de la ganterie de Vendôme était ancienne. Brantôme dit quelque part, en parlant du duc de Guise, qu'il arriva à Paris, où il s'empara de l'esprit du peuple, qu'il rendit souple « comme un gant chevrotin de Vandosme. »

de Poitou et de Saintonge, et les ouvrages qu'on en fait sont envoyés à Paris par les messagers ou par les coches. Dans les bonnes années, les vins et les blés que produisent quelques endroits de cette élection n'y peuvent être consommés : les blés qui restent sont conduits par terre dans les marchés de Touraine, de Blois, d'Houcques, d'Herbault, et les vins, dans le Maine, le Perche et la Normandie.

Etat des Peuples. — Dans les grandes et les petites villes, le commerce étant aussi borné que l'on a pu voir, particulièrement dans les endroits qui sont éloignés des rivières navigables, il ne peut occuper qu'un petit nombre d'habitants. De là vient que les judicatures y sont recherchées, et qu'aucun des emplois qui sert aux affaires du palais n'est négligé, quoique les besoins des derniers temps les aient tellement multipliés qu'il se trouve dans la généralité 7,747 officiers tant royaux que des seigneurs, de robe, de finance, et des hôtels-de-ville, compris les avocats, les procureurs, les notaires, les huissiers et les praticiens, seulement 6,182 marchands en gros et en détail de toute sorte de marchandise. On ne peut douter que ce grand nombre d'officiers n'intéresse les autres habitants, pour les exemptions qui sont attribuées à la plupart, et celles que peuvent eux-mêmes se procurer ceux qui sont dans les emplois publics. Il semble même que c'est par ces considérations qu'on les recherche. Mais il est vrai qu'en beaucoup d'endroits ce mauvais état du commerce y contribue.

Il y faut encore attribuer l'oisiveté dont un assez grand nombre d'habitants, réduits à subsister d'un revenu médiocre et très-incertain, que les vignes et les petites fermes qu'ils ont à la campagne leur procurent, car plusieurs tombent dans cette inaction parce que l'état du pays et celui de leur fortune leur ôte le moyen de s'occuper. Le nombre de ces bourgeois sans profession approche de 1,400, d'autant plus à plaindre que beaucoup sont dans cette oisiveté malgré eux. En effet, on ne peut

dire que les hommes de ces provinces manquent de cœur et d'esprit. Plusieurs réussissent dans tous les états ; ce qu'on peut le mieux remarquer dans ceux, lesquels en étant sortis, remplissent ailleurs divers emplois avec beaucoup de succès et de réputation. On y trouve dans l'Eglise et dans la robe des hommes savants et de belles-lettres, dans les marchands des négociants habiles : il en sort de braves et vaillants soldats. On leur reproche d'être durs et grossiers, principalement sur les bords de la Loire. Toutefois ces honnêtes gens ont assez de finesse d'esprit, et ne manquent pas de politesse quand ils sont bien élevés.

Dans ceux mêmes qui exercent les arts, il s'en trouve d'ingénieux ; mais le peu d'utilité les décourage, et fait que l'on n'exerce que les arts et métiers que les besoins de la vie rendent plus utiles ou absolument nécessaires, qui ne laissent pas de faire subsister un très grand nombre d'artisans et de journaliers, car il y a dans les villes dont on parle 16,780 artisans, hosteliers, cabaretiers et meusniers, 7,397 journaliers, compagnons apprentifs et garçons de boutiques, avec lesquels on peut joindre 3,374 valets et servantes.

Dans la campagne, les peuples s'occupent toute l'année à travailler à la terre, et sont communément laborieux et très-menagers. Quoique la Beauce produise le meilleur froment, les laboureurs et les journaliers vivent des moindres blés meslés avec des orges, et souvent des orges pures. Dans les autres endroits ils se nourrissent de seigle et d'orge ; souvent même dans la Sologne et le Gastinais de blé noir. Ils joignent à cette nourriture des pois et des febves, quelques légumes et laitage de leurs bestiaux. Les laboureurs les plus aisés font quelques salaisons après leur moisson, et les plus riches vignerons à l'entrée de l'hiver après la vente de leurs vins ; quelques-uns, mais fort peu, en melent avec l'eau pour leur usage. Car ils n'ont que cette ressource pour faire valoir leurs vignes, payer la taille et les autres impositions, procurer à leur famille les choses absolument nécessaires à la vie.

en sorte qu'il ne peut arriver de disgrace aux vignes sans que les peuples tombent dans une grande pauvreté et souffrent beaucoup.

Il y a dans toutes les paroisses de la campagne de la generalité 23,812 fermiers et laboureurs à demi-charrue, une charrue, une charrue et demie, deux, trois et quatre charrues ; 21,840 vignerons travaillant pour eux et pour autrui ; 2,121 meusniers, 539 jardiniers, 3,160 bergers, 38,444 journaliers, plus de 15,000 valets et de 13,696 servantes. On peut ajouter à ces peuples de la campagne 12,171 artisans répandus dans les bourgs et dans les villages. En general, dans la campagne et dans les villes, les peuples sont diminués de la cinquieme partie depuis dix ans. Quant à ceux de la religion prétendue reformée qui étaient à Gien, à Mer, à Marchenoir, à Vandosme et Orléans, il n'en reste pas le tiers, et le surplus est sorti du royaume.

Il reste à ajouter à l'état des peuples celui des ecclesiastiques et de la noblesse. Ce dernier, tant dans les villes que dans les campagnes, est composé de 1,649 gentilshommes, compris les veuves, dont 59 ont titre de marquis, 31 celui de comte, 23 celui de vicomte ; 372 sont seigneurs de paroisse, et 737 possedent fiefs.

Quant aux ecclesiastiques, comme les dioceses qui sont dans la generalité demandent un état particulier, pour eviter les repetitions, on remet à cet endroit toutes les observations qui les regardent. Elles seront suivies de celles que l'on doit faire sur les juridictions établies pour la police et le gouvernement des peuples, pour conserver les domaines du roi, maintenir ses revenus et le recouvrement des autres impositions.

Mais pour ce que Monsieur jouit à cause de son apanage dans la plus grande partie de la generalité, du domaine et des droits qui en dépendent, pourvoit et institue la plupart des officiers, confere de plein droit les benefices dependant des patronages de ses duchés et seigneuries, et presente aux abbayes et benefices con-

sistoriaux à la reserve des Eveschés, par une concession particulière de S. M., qui est personnelle pour S. A. R. Avant d'entrer dans ce détail, il semble qu'il faut dire de quelle maniere le duché d'Orleans a été autrefois composé pour etre l'apanage des seconds fils des rois de France, et leur donner un nom convenable à la grandeur de leur naissance.

(La suite au prochain Bulletin.)

RENSEIGNEMENTS

SUR

L'ANCIENNE PAROISSE SAINT-LUBIN DE VENDOME

Par M. A. Dupré,

Bibliothécaire à Blois.

Cette église est portée sur le pouillé du diocèse de Chartres au XIIIe siècle, comme appartenant à l'abbaye de Saint-Georges-des-Bois [1] ; mais on pense qu'antérieurement elle dépendait de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme, et qu'à une époque incertaine, les chanoines séculiers du château la cédèrent aux chanoines réguliers de Saint-Georges-des-Bois [2]. La communauté d'origine que l'on a prétendu établir entre ces deux institutions religieuses [3] viendrait à l'appui d'une hypothèse soutenable, sinon prouvée.

Jusqu'au commencement du XVIIe siècle, l'église Saint-Lubin demeura dans la cour même du château, et communiqua directement avec la collégiale de Saint-Georges [4] : le fait de ce voisinage serait un argument de plus en faveur de l'opinion ci-dessus énoncée.

Sur un autre point plus accessible du coteau s'élevaient un prieuré et une chapelle de Saint-Léonard [5],

[1] Prolégomènes du cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, publié par M. Guérard, dans les Documents inédits sur l'Histoire de France, p. CCCXXIX.

[2] Argument d'un passage de l'Histoire de Vendôme, par l'abbé Simon, t. II, p. 80.

[3] Même volume, pp. 289 et 290.

[4] De Passac. Vendôme et le Vendômois, p. 48. — Voir aussi de Pétigny, Histoire Archéologique du Vendômois, pp. 173 et 210.

[5] C'était probablemeent *Saint-Léonard de Dunois*, honoré dans le diocèse de Chartres, dont Vendôme faisait partie. Ce

qui dépendaient de l'abbaye de Notre-Dame de l'Epau du Mans (ordre de Citeaux). Dès le XVIe siècle, ce bénéfice était uni à la cure de Saint-Lubin. En 1593, le curé, en même temps chapelain de Saint-Léonard, consentit à l'érection des fonts baptismaux dans cette sorte de succursale, « encores que la dicte chapelle ne soit des- « tinée et fondée pour y faire les actes d'une paroisse, « ains seulement pour une chapelle d'oratoire, fondée « par deffunct noble homme Geoffroy Chauvin, sieur de « l'Ereau, à la charge de dire et cellebrer en icelle trois « messes basses par chacune sepmaine [1]. »

Cette permission nous est accordée (disaient les habitants notables du faubourg) en considération de ce que, à cause des guerres et troubles où nous sommes de présent, l'église de Saint-Lubin, qui est au chasteau de ceste ville, est deffendue [2] aux paroissiens....

La translation de l'office public dans la chapelle de Saint-Léonard ne devait être que momentanée, « en « attendant, ajoutaient les bons paroissiens, qu'il plaise « à Dieu nous donner la paix, et que nous puissions re- « tourner dans notre église du château.. » Mais le provisoire devint définitif, comme il arrive souvent. César de Vendôme rompit bientôt tout espoir de retour, en faisant raser l'église de Saint-Lubin pour déblayer la cour de son château ; M. de Passac lui attribue même le transport de la paroisse au prieuré de Saint-Léonard (p. 48) ; c'est une erreur, puisque le fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées n'était pas né en 1593, date de la convention ci-dessus visée, et que déjà, à cette époque, l'office paroissial se faisait à Saint-Léonard, par force majeure,

saint local, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres du même nom, fonda la paroisse de Saint-Léonard auprès de Marchenoir, y mourut, et ses restes demeurèrent dans le pays l'objet d'une vénération qui dure encore. (Bréviaire de Blois, 10 mai.)

[1] Accord notarié, du 10 avril 1593, passé entre le prieur-curé et les paroissiens. (Archives de la Préfecture de Loir-et-Cher, première liasse de la paroisse Saint-Lubin de Vendôme.)

[2] Interdite, fermée.

comme le reconnaît expressément cet acte synallagmatique. Le jeune prince, devenu ensuite duc de Vendôme, trouva donc abandonné le temple qui le gênait inutilement, et saisit une occasion favorable de dégager les abords de son manoir obstrué.

Quant à la chapelle de Saint-Léonard, elle devint, au moyen d'agrandissements successifs, la nouvelle église de Saint-Lubin, et les bâtiments du prieuré furent transformés en presbytère, ainsi qu'il résulte d'autres actes des 7 novembre 1622 et 21 avril 1624, passés entre le curé et les paroissiens, au sujet de ces appropriations [1].

Le faubourg actuel de Saint-Lubin représente la circonscription peu étendue de la paroisse, supprimée en 1791 [2]. Par suite de cette suppression, l'église fut démolie ; son nom seul demeura au quartier adjacent.

La chapelle de Saint-Léonard (dont quelques vestiges subsistent, je crois) joignait le chevet et la sacristie de l'église ; elle formait *un des bas-côtes*, ajoute M. de Passac. Le clocher paroissial surmontait l'édifice primitif, que l'on distinguait aisément des constructions plus récentes, ajoutées dans le XVIIe siècle.

Le document qui suit est emprunté, comme les actes indiqués plus haut, à la liasse première de Saint-Lubin, des Archives départementales ; il contient une série de questions adressées en 1692 par l'évêque diocésain, avec les réponses du curé. Nous donnons le tout *in extenso*, à raison de l'intérêt local que peuvent offrir ces renseignements officiels. D'ailleurs, dans le cours de nos longues recherches, nous n'avons pas eu la chance de rencontrer une pièce semblable parmi les nombreuses liasses du même dépôt ; l'église Saint-Lubin de Vendôme étant privilégiée sous ce rapport, nous tenions à faire connaître le mémoire instructif qui la concerne spécialement.

[1] Archives de la Préfecture (même liasse).

[2] De Passac, p. 48.

Le même questionnaire dut être, sans doute, envoyé à toutes les paroisses de l'ancien diocèse de Chartres, quoiqu'il n'en reste pas d'autres traces, dans nos archives du moins. Probablement on s'occupait alors d'une statistique religieuse de ce vaste territoire, et les curés furent consultés sur les points essentiels. Il est à regretter que chacune des localités vendômoises et blésoises ne nous ait pas légué une pareille pancarte ; ce serait un recueil vraiment précieux pour l'histoire ecclésiastique du pays.

MÉMOIRE

ENVOYÉ PAR Mgr L'EVESQUE DE CHARTRES EN 1692,

Touchant l'église Saint-Lubin de Vendôme.

Quel est le patron ou titulaire de la paroisse, et quel jour se célèbre la feste ?	Saint Léobin [1], au 14e de mars ; depuis que l'église n'est plus dans le château, on cesse d'y célébrer sa feste.
S'il y a des hameaux, leurs noms et le nombre des communians.	*Le Temple,* qui a environ 200 communians.
S'il y a des chapelles publiques dans la paroisse hors l'église ; en quel lieu elles sont situées ; si l'on y dit la messe, si elles sont fondées et si la fondation est acquittée ? — S'il	Au Temple se trouve une chapelle qu'on a fermée de portes depuis que je suis icy [2]. Le service ne s'y fait point : sur mes plaintes, l'agent de l'abbaye de l'Epaux proche Le

[1] Evêque de Chartres, mort en 557.

[2] C'était la chapelle du prieuré de *Sainte-Croix de la Bretonnerie* (De Passac, p. 57.).

y a des chapelles domestiques ; où elles sont ; si on y dit la messe, si l'on en a la permission par écrit, si elles sont placées en lieu décent et bien entretenues ?	Mans, d'où cela dépend, m'a dit que le fermier en étoit chargé ; et le fermier m'a répondu que, par arrest, l'office étoit dit à l'abbaye. — Outre, se trouvent encore les places de deux chapelles : une au bout de la paroisse, nommée *Saint-Sulpice ;* c'est un chapelain de la collégiale qui la posséde ; après sa mort, elle sera sans propriétaire ; l'autre dans le milieu du faubourg, chargée de quatre messes, à quoy je satisfais, en attendant les remontrances ; le titulaire est un curé du Bas-Maine, nommé . . . . On dit qu'il faut être de la famille des fondateurs pour la posséder.
Quel est le collateur ou présentateur de la cure ?	C'est l'abbé de Saint-Georges-des-Bois nommé Le Bossu. Je la tiens pourtant de feu Mgr l'évesque.
Si la cure est prieuré ou non ? Si elle est séculière ou régulière, et de quel ordre ?	C'est une prieuré-cure régulière. Je trouve pourtant qu'elle a été possédée de séculiers, dont quelques-uns se nomment commendataires.
Si l'église est en bon état, et s'il n'y manque rien d'essentiel ?	Pour l'église et son état, voir aux *Réflections* [1].
S'il y a un tabernacle fermant à clef ?	Ouy.
Si on a soin de renouveler les hosties tous les 15 jours ?	Ouy.
S'il y a des vases sacrés d'argent, calice, ciboire, soleil ? S'ils sont bons et dorez par le dedans ?	Ouy.

[1] Nous n'avons pas ces réflexions.

S'il y a un vase pour les saintes huiles?	Ouy.
Si elles sont en un lieu décent, hors le tabernacle?	On a ménagé dans l'ancienne chapelle [1] une place pour habiller les prestres; là est un coffre où sont les saintes huiles.
S'il y a dans l'église un ou plusieurs confessionnaux; s'ils ne sont point en lieu obscur, et en quel lieu ils sont placez?	Il y en a deux placez dans l'ancienne chapelle, tout à jour.
Quel est le revenu de la fabrique? Si les marguilliers rendent les comptes tous les ans? De quelle date sont les derniers comptes qui ont été rendus.?	Il se monte à six vingts livres environ. Les charges surpassent. Les comptes rendus, il n'en reste plus qu'un, et le dernier est de 1691.

TOUCHANT LE CURÉ ET LE CLERGÉ.

Pour le curé, son nom, son pays, son dioceze, son âge, où il a pris les ordres, ses fonctions précédentes? Depuis quand il est curé, et s'il a quelque autre bénéfice?	J. Fournier, de la Ferté-Milon, proche Villiers-Costerets, dioc. de Soissons, âgé d'environ 50 ans. La tonsure à Paris dans ses classes; les moindres à Meaux; le soudiaconat par Mgr de Bourbon, son evesque; depuis, a été religieux; la Providence l'a conduit à Liége, où il a été diacre et prestre. Pour le presbytère, le revenu et les dixmes, aux *Réflexions*.
S'il fait régulièrement l'office divin, les prosnes et catéchismes, les dimanches et festes?	Les prosnes, presque tous les dimanches; les catéchismes, l'Avent et le Caresme, quatre fois la semaine, et lorsque quelques circonstances nous y obligent.

[1] De Saint-Léonard.

S'il a quelque femme logée chez lui, soit parente, soit domestique, et de quel âge ?	Non. Outre les canons, nos décrets nous le défendent.
S'il y a un ou plusieurs vicaires; leur nom, pays, dioceze, âge, rétribution? Depuis quand ils sont dans la paroisse ?	Autrefois il y en avait deux, outre un chapelain; aujourd'hui à peine peut-on fournir à un, qui se nomme Michel *Parrain*, depuis peu approuvé par M. l'abbé Le Veyez, pour la desserte.
S'il y a d'autres prestres ou ecclésiastiques dans la paroisse ? Le nom, pays, dioceze, âge, ordre, employ, etc. ?	M. Godineau, tonsuré, y porte le surplis; il est de la paroisse. — Pierre Peyré, du diocèse de Troyes, demeurant chez son oncle chanoine, étudiant et portant le surplis.

TOUCHANT LE PEUPLE.

Quel est le seigneur temporel de la paroisse ?	C'est le prieur, qui relève du prince.
Le nombre précis des communians?	Environ six cent.
S'il y en a qui n'ayent point fait les pasques ? Leurs noms et qualitez ? S'il y en a plusieurs, le curé en envoyera un mémoire en particulier.	»
S'il y a quelque désordre notable en la paroisse, MM. les curez en envoyeront un mémoire en particulier et en secret, qu'ils signeront.	»
Si on a soin de sanctifier les dimanches et festes; si on ne les profane point par quelque divertissement scandaleux comme danse publique, etc.	On fait ce que l'on peut pour y obliger les cabarets, maréchaux, barbiers, boulangers, surtout pendant l'office. Depuis peu, en a esté publiée l'ordonnance, à la requeste du procureur du Roy.

S'il y a de nouveaux catholiques et combien ?	Non.
S'il y a des écoles fondées ?	Non.
S'il y a une maîtresse d'école ; son nom et ses qualitez ?	J'ai prié une vefve très-sage, nommée Tafourneau, de vouloir apprendre à lire aux plus petits enfants qui ne peuvent encore aller jusqu'en ville.
S'il y a dans la paroisse beaucoup de personnes à confirmer ?	Depuis peu d'années, Mgr de Bethléem [1] a confirmé dans Vendome.
S'il y a, dans l'étendue de la paroisse, des bénéfices, abbayes, prieurez, chapelles, etc ? S'il y a des monastères d'hommes ou de filles ?	Dans le château est la collégiale de Saint-George, assurément dans l'enclave et, à ce que je crois, de ma paroisse. Voir aux reflexions.
S'il y a des hôpitaux, le nom, le revenu, s'ils sont bien administrez, et par qui ; combien il y a qu'on a rendu les comptes et devant qui ils furent rendus ?	»
S'il y a quelque hermitage, le nom de l'hermite, son âge, son pays, combien il y a qu'il y demeure ?	»
M. le curé aura soin de marquer en cet endroit l'adresse de l'hermite, par où l'on peut luy faire tenir des lettres pour pouvoir luy écrire.	»
Et afin que l'on ne puisse être trompé par de fausses lettres que quelques gens pourroient envoyer sous le nom de messieurs les curez, ils signe-	»

[1] Le siége de cet évêché *in partibus* était un faubourg de Clamecy, appelé *Bethléem*. (Gallia christiana, t. XII, col. 608 et suiv.).

ront de leur propre main et de leur propre nom la réponse qu'ils feront au présent mémoire.

S'il n'y a point de curé, le desservant ou vicaire répondra aux articles du présent mémoire, marquera le lieu où est à présent le sieur curé ; depuis quand il est absent, ou, s'il est mort, depuis quand la cure est vacante ?

»

« Je certifie les responses cy-dessus estre fidelles.
« En foy de quoy j'ai signé ce papier :

« FOURNIER, prieur-curé de St-Léobin
« de Vendôme. »

DOCUMENT

sur la Chapelle *Saint-Jacques-du-Bourbier*, à Vendôme.

(Pour faire suite au travail précédent.)

L'abbé Simon ni M. de Pétigny ne parlent point de cette chapelle oubliée, que les guerres de religion avaient détruite dès le XVIe siècle ; mais nous la trouvons mentionnée, avec quelques particularités locales, sur un registre des déclarations du revenu des bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Blois, au commencement du

XVIIIe siècle [1]. La déclaration fournie, en 1705, par le titulaire de cette chapelle ruinée, relate des faits peu connus ; elle est curieuse aussi comme rédaction : à ce double titre, nous la reproduisons, par manière d'appendice aux renseignements que nous avons déjà donnés sur l'église Saint-Lubin, démolie aussi par les révolutions. Ce texte inédit pourra servir d'ailleurs à restituer un détail perdu dans la statistique obscure des sanctuaires anéantis du vieux Vendôme.

« Je soubsigné, voulant satisfaire à ce que demandent de moi Mgr et Messsieurs de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Blois, déclare à Mr Malescot, commis de l'exercice du greffe du domaine des gens de main-morte au mesme diocèse, que la chapelle de Saint-Jacques du Bourbier, size au faubourg de St-Georges, a pour revenu [2]. . . . . .

« Les charges sont quatre messes par semaine, dont ma chapelle est chargée. Vous voyez, Monsieur, qu'eu égard au revenu, la charge est considérable, outre les décimes. S'il faut un certificat comme quoy je les fais dire, n'estant pas en estat de le faire, celuy qui les dit vous l'envoyera. Je certiffie donc que le revenu de ma chapelle consiste en ce que j'ay marqué, sy vous y adjoutez l'endroict où estoit jadis bastie la chapelle, *qui* [3], est un peu en désordre, n'y ayant ny muraille, ny ombre de chapelle [4]. Il y a près de 150 ans qu'elle a esté ruisnée par les ennemis. Il peut se faire, comme la fondation est ancienne, qu'il y ait du bien d'aliéné ; mais je n'en ay aucune connoissance que ce que j'affirme, aussy bien que ce que je dis

[1] Bibliothèque de la ville de Blois. (Manuscrits.)

[2] Je passe ce détail peu intéressant.

[3] *L'endroit*, l'emplacement.

[4] Par conséquent, les messes de fondation se disaient dans une autre église, à Saint-Georges peut-être.

« des quatre messes de St Jacques du Bourbier. Fait ce « 19 Mars, à Vendôme, 1705, et signé CLAUDE JOSEPH « GODINEAU, chapelain [1]. »

[1] Folios 150 et 151 du registre ci-dessus mentionné.

ERRATA. — En parcourant de nouveau le livre de M. de Pétigny, je trouve (pp. 300 et 301) quelques renseignements sur cette chapelle, qui existait dès l'année 1204, où elle fut annexée à la maison-Dieu de Saint-Jacques. Elle était située à l'entrée du faubourg de Saint-Lubin et fréquentée par les pèlerins de Saint-Jacques (de Compostelle). On lui avait donné son nom peu flatteur « à cause de l'humidité fangeuse qu'entretenait en cet endroit « le ruisseau qui s'échappe des sources intérieures de la monta- « gne du château, et qui coule maintenant sous terre. »

ESSAI

SUR

L'ARMORIAL DU VENDOMOIS

Par M. A. DE MAUDE,

Auteur de l'Armorial du diocèse du Mans.

(*Suite.*)

« Pius patriæ facta referre labor. »
Ovide.

GUÉRITAUDE de la, branche de la maison de Maillé, qui a possédé Villeprouvaire.

GUERRY, Françoise, veuve de M. de Marescot, bienfaitrice, 1617, de la fabrique de Pezou. GUERRI, porte : d'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, la pointe en haut, au chef d'argent chargé de 3 roses de gueules. (*Cauvin.*)

GUILLEBON de, famille noble sortie de Picardie : d'azur à la bande d'or accompagnée de 3 besans de même. (*Cauvin.*)

GUYOT de MANDAT, *aliàs* Mandot, S. des Pins, assista à l'assemblée de la noblesse du Vendômois, 1789 ; est-ce Guyot *ou* Guillot ?

HALLEY de, Gervais, S. de Baillou, de Pessouer, à cause de sa femme Marie de Baillou, rend aveu au S. de Mondoubleau, pour raison des terres, fiefs et sgries de Baillou et de la Fortinière, le 29 octobre 1461 : est-ce de Halley ou de Hallot ? qui portait : d'argent à 2 faces de sable et 3 annelets de même, 2, 1.

HALLOT de, V. de HALLEY.

HAUTEFEUILLE de, V. TEXIER.

HOSTUN d', V. TALLART.

HAUTEFORT de, V. MONTIGNAC.

D'HAUTEVILLE. Un gentilhomme de ce nom assista à l'assemblée de la noblesse du Vendômois, 1789. Il y a au Mans 2 familles

du surnom de Hauteville : 1° la maison du Hardas, titrée marquis ; 2° celle de Renusson, passée en Touraine depuis quelques années.

HIBAUDIÈRE, le prieuré de la : tiercé en bande de sable, de vair et d'argent. (*Ar. ms.*)

HINGAIN, Elisabeth, veuve de Claude Bri, bailli de l'abbaye de Vendôme : d'or à 2 tourterelles affrontées d'azur, posées sur 2 branches de sycomore de même. (*Ar. ms.*)

HOTEL-DE-VILLE de Vendôme, le corps des officiers de l'. tiercé en bande d'argent, de sinople et de vair (*Ar. ms.*)

HUART, S. de la Potterie, éc., famille du Vendômois : de gueules à 3 chevrons d'argent. (*Ar. ms.*)

HUILLOME, François-René, S. de la Bergerie, m^d bourgeois de la ville de Vendôme : d'azur, à une ancre d'argent posée en pal, 2 avirons de sable posés en sautoir brochant sur le tout, et un chef de gueules chargé de 3 étoiles d'or. (*Ar. ms.*)

HUMIÈRES d', V. CREVANT.

HURAULT. Illustre maison du Blaisois ; m. t., 1482. Elle a donné un chancelier de France, marquis de Cheverny. En 1625, marquis de Vibraye. Les sgrs de Saint-Denis, en Vendômois, 1789, étaient de cette maison, qui porte : d'or à la croix d'azur, cantonnée de 4 ombres de soleil de gueules. (*Ms.*)

ILLIERS de VENDOSME, d', maison sortie de celle de Vendosme par le mariage de Philippe de Vendôme, fils puîné du comte Bouchard, avec Yolande d'Illiers, qui stipula que son 2e fils serait tenu de relever la bannière, le nom et les armes d'Illiers, qui étaient : d'or à 6 annelets de gueules, 2, 3, 1. (*Ms.*)

D'ILLIEBS, 1789, du nom de Mirleau de Neuville des Radrets de Saint-Hery.

IRUMBERG, V. SALABERY.

JABRE, Conseiller et Procureur du roi en l'Hôtel-de-Ville de Vendôme, 1698 : d'argent, au chevron d'azur, sommé d'un croissant de même et accompagné en chef de 2 étoiles d'azur et, en pointe, d'une canette de même sur une onde aussi d'azur (*Ar. ms.*) Jabre Desbilles, sgr de fiefs à Danzé, assista à l'assemblée de la noblesse du Vendômois, en 1789.

JAI DE BELLEFOND le, assista à l'assemblée de la noblesse des bailliages du Vendômois, Mondoubleau et Saint-Calais, 1789. Les armes primitives de cette famille : d'or à 3 geais de sable, au chef d'azur. La branche de la Maisonrouge dont était l'intendant

de Tours, 1661, portait : d'azur à l'aigle cantonnée de 4 aiglettes, regardant un soleil au canton dextre, le tout d'or. (*La Ch.*)

JOUFFREI de, ou de Jouffray. S. de fiefs à Trôo, 1789. Famille de Provence, m. t. à Tours, 1715 : d'azur, au croissant d'argent et un chef d'or chargé de 3 étoiles de sable. Supports : 2 lions d'or. (*Ar. d. M.*)

JOUY, comte de, V. ESCOUBLEAU.

JOUSSELIN de, Louis, S. de Fretté, 1698 : d'argent, au lion d'azur, accompagné en pointe de 2 fleurs de lys de même. (*Ar. ms.*) Jousselin de Fretté assista à l'assemblée de la noblesse du Vendômois, 1789.

JUGLART, S. de Rortre : d'argent, à la bande crénelée par le bas de 6 pièces d'or, accompagnée de 5 étoiles d'or, 3 en chef posées 2, 1, et une en pointe. Nous croyons cette famille éteinte. (*Ar. d. M.*)

JUPEAUX, de Taillevys de, lieutenant de vaisseau, major d'infanterie, assista à l'assemblée générale de la noblesse des bailliages de Vendôme, Mondoubleau et Saint-Calais, 1789. V. de TAILLEVYS.

JUPEAUX de, tiercé en bande, d'azur, de vair et d'argent. Armes données d'office par d'Hozier, en 1698.

JUSTON de, S. de Villeprouvaire, d'Asnières et des Tourelles, en Lunay, XIVe siècle. Ancienne famille du Vendômois : de..... à la bande de...., accompagnée de 3 étoiles de....., 2, 1. (*M. de Trémault.*)

KEROENT de, Querhoent, S. de Montoire, Lunay, Montrouveau, Savigny-sur-Braye, Tréhet, Villavard, etc., marquis de Coetanfao, famille de Bretagne, que l'on croit descendue des de Kirwan, venus d'Irlande, dont ils n'ont pas les armes ; de Keroent : lozangé d'argent et de sable. Devise : *Sur mon honneur.* Les de Kirvan : au chevron de sable accompagné de 3 canettes de même en champ, d'argent.

KERVASEGAN, S. de Chemiron et de la Montilière, terres situées en Fortan et Chemillé, psse du Bas-Vendômois. (*Cauvin.*) Une croix de...., cantonnée de.....

LACROIX, V. VIMEUR.

LANCE, le prieuré de, tiercé en bande, d'hermines, d'or, d'azur. (*Ar.ms.*)

LANDES des, V. PETIT.

LANDES des, Mathieu, président aux Grands-Jours de Ven-

dôme, 1690, ép. de Françoise Martin : d'azur à une lande ou arbre sans feuille, d'argent ; écartelé de gueules à une ruche d'or. (*Ar. ms.*)

LANGEAIS de, du nom de la Brosse, S. de Langeais, en Touraine. De Langeais, S. de Mondoubleau, au XIe siècle, était-il de cette famille ?

LAUGEOIS, ép. du maréchal Cotentin de Tourville : d'azur à une tour crénelée d'argent et maçonnée de sable, avec un chef d'hermines. (*Ar. ms.*)

LANGAN-DE-BOIS-FÉVRIER, chambellan du duc d'Anjou, en 1571, S. de Saint-Agil. Famille éteinte dans celle de Treton de Vaujuas, au Bas-Maine ; originaire de Bretagne : de sable au léopard couronné d'argent, armé et lampassé de gueules. (*Sceau.*)

LANGERON de, V. BOULT.

LAVARDIN. Bourg près Montoire, a donné son nom à une illustre famille dont était Johannes, mentionné avec sa sœur Richilde, comtesse de Vendôme, dans un titre du temps de Jean, comte de Vendôme, et de Girard, abbé de Vendôme. Armes : de gueules à 3 fleurs de lys d'or. (*Lambron.*)

LAVARDIN, en Vendômois. En 1480, Guy de Beaumanoir était S. de Lavardin et de Landemoine ; il avait épousé Jeanne d'Estouteville, durant la vie de laquelle il possédait 4 à 5,000 livres de rente. La maison de Beaumanoir est originaire de Bretagne, où elle était connue dès l'an 1202 : elle a donné un maréchal de France et plusieurs évêques. Eteinte en 1703. Lorsque les écussons étaient pointus par le bas, les Beaumanoir portaient 10 billettes, 4, 3, 2, 1 ; devenus chevaliers bannerets, ils ont porté leur écu en bannière, et 11 billettes, 4, 3, 4, ce qu'ils ont continué : d'azur à 11 billettes d'argent, 4, 3, 4. (*Ar. du M.*)

LAVAU de, en Vendômois, XIXe siècle. Delavau, en Touraine, 1789 : d'azur au lion rampant d'argent, accompagné de 3 gerbes de blé d'or, liées de gueules, posées 2 en chef, et 1 en pointe. (*Lambron.*)

LEBOYNDRE, le Boindre. Françoise, épouse d'André Arrondeau, XVIe siècle, à Vendôme. Famille du Maine qui fut anoblie par ses charges de magistrature : de pourpre au chevron d'or accompagné, en chef, de 2 roses, et, en pointe, d'une pomme de pin, le tout d'or. (*Cauvin.*) Les archives de cette famille existent à la bibliothèque du Mans. V. ARRONDEAU.

LEBARILLET, S. d'Auvine et de Monthoudon, testa le 7 mai 1614. Le Barriller, en Bretagne : d'argent au chevron d'azur, accosté de 3 trèfles de sinople. (*La Ch.*)

LELIÈVRE, ou le Lieur, François, S. de la Voûte en Trôo, prêtre chanoine en église collégiale Saint-Martin de Trôo, 1698 : de gueules, au cor de chasse lié et virolé d'argent, enguiché d'azur, et un chef d'or chargé de 3 mouchetures d'hermines de sable, accoté à senestre d'une étoile à 6 rais d'argent. (*Ar. ms.*)

LIGNERIS des, en Vendômois, S. d'Azay, de Tachères, Chauvigny, etc. : de gueules fretté d'argent, au franc-quartier d'or chargé d'un lion de sable ; au lambel de 3 pendants d'azur. François de Ligneris, chev., vivait en 1389. (*La Ch.*)

LISCOUET du, Pierre, S. de Courgardy, à Vallennes, 1689, d'une famille de Bretagne : d'argent au chef de gueules chargé de 7 billettes d'argent, 4 et 3. (*La Ch.*)

LOGES des, anciens Sgrs de la Chapelle-Gaugain, Jacques, ép. de Catherine de Broc, XVe siècle, eut son château confisqué par arrêt du parlement, après un long procès criminel, dont il n'attendit pas la fin. On a découvert dans une salle du château de la chapelle un squelette de femme avec 2 bagues, dont l'une avec les initiales C. d. B. Armes :

On trouve aussi un René des Loges, S. de Villemeslé, à Choue, en 1689.

LOMÉNIE de, comte de Montbron et de Brienne. Famille illustre qui a donné un cardinal. Antoine, fils de Martial de Loménie, était S. de La Ville-aux-Clercs : d'or à un arbre de sinople, avec un tourteau de sable sous la racine, au chef d'azur chargé de 3 lozanges d'argent. (*Ar. d. M.*) *Aliàs,* sans tourteau de sable. Famille anoblie en 1637.

LORME de, V. RENARD.

LOUVOIS de, avec titre de marquis, S. de la Garlière, en Savigné-sur-Braye, 1689, de la maison des le Tellier, marquis de Courtenvaux et de Souvré, au Maine : d'azur à 3 lézards d'argent posés en pal, au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or. Devise : *melius frangi quam flecti.* (*Ms.*)

LOYNES D'AUTROCHE de, famille d'Orléans, répandue à Paris, Nantes et Châteaudun. Cette dernière branche posséda des biens dans le Vendômois. Titre de comte : d'azur au chevron d'argent et une fasce brochante gironnée d'or et d'azur, contre-gironnée d'azur et d'or, et, à la pointe de l'écu, 7 besans d'or, 4, 3, avec un chef de gueules. (*Sceau.*)

LUART, le Gras, S. du Luart, au Maine, avec titre de marquis, de 1700. Famille du Parlement de Paris. Le marquis du Luard assista à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Mondoubleau, en 1789: d'azur à 3 rencontres de cerf d'or, 2, 1. Supports: 2 lions contournés. Devise: *Ne varietur.* (*Ar. d. M.*)

LUC du, S. de Villeminçon ou Villemisson, à Sougé, taxé au rôle de l'arrière-ban du Maine, 1675. Il y a, en Dauphiné, les Laire, barons du Luc: d'argent au lion de gueules, lampassé et armé de sable. (*Cauvin.*)

LUCÉ, Pineau baron de, au Maine, S. de Viennai, intendant du Hainault, puis de Tours, puis de Strasbourg, conseiller d'Etat, mort en 1764; S. de la Thierais, en Saint-Avit; d'argent à 3 pommes de pin de sinople, 2, 1. Supports: 2 lévriers contournés colletés de.... Couronne de marquis. (*Sceau.*) Famille du Parlement; se dit venue de Provence.

MABILIÈRE de la, V. CROSNEAU.

MAÇONS et Bouteilleurs de la ville de Vendôme, la communauté des maîtres: tiercé en bande d'or, de vair et de sable. (*Ar. ms.*)

MAGNY de, au château de la Thierais de 1804, en Saint-Avit; était-il de la famille de Magny, Election de Falaise? qui porte: d'azur au chevron d'argent, accompagné de 2 étoiles de même en chef, et d'un croissant d'argent en pointe.

MAIGRE le, dame de la Tabaise, en Baillou, 1689: d'azur à un porc-épic d'or et un chef de gueules chargé de 3 étoiles aussi d'or; accolé d'argent à une croix de sinople et un lion de sable brochant sur le tout. (*Ar. ms.*) V. de MAUROY.

MAILLÉ de, illustre maison de Touraine, où était la sgrie de Maillé, depuis Luynes. Une branche de cette famille prit par alliance, en 1474, les nom et armes des la Tour-Landry, comtes de Châteauroux. Elle porte: d'or à une fasce crénelée de gueules. Plusieurs autres branches. De celle de Bénehart était issu le gouverneur de Vendôme en 1589. Armes de Maillé: d'or à 3 fasces ondées de gueules. Devise: *Stetit unda fluens.*

Aujourd'hui la branche aînée de la maison de Maillé a pour chef le marquis de la Tour-Landry. La branche ducale (qui n'est que la 3e branche) a pour représentant Jacquelin, Armand-Charles, duc de Maillé. (*M. de Rochambeau.*)

MALESCOT de, Benoist, chev., S. de Cholé, 1698: au 1, d'argent à une bande de gueules, coupé de sable et d'argent de 6 piè-

ces ; au 2, d'argent, à une croix patée et alaisée de gueules. (*Ar. ms.*) On trouve en 1462 l'anoblissement de Jean Malescot.

MALHERBE de, S. de Poillé, à Marçon, S. d'Huchigny, près Vendôme. Ce gentilhomme était commandant du ban de Vendômois, le 17 novembre 1674. Il y a eu un gouverneur de Vendôme de ce nom. Cette maison, titrée comte, est très-ancienne et connue en Vendômois, où elle a possédé des fiefs et servi les comtes et ducs de Vendôme. M. de Malherbe nous a communiqué, avec beaucoup de complaisance, des documents inédits très-intéressants pour l'histoire du Vendômois ; nous l'en remercions ici. Armes : d'or, à 2 jumelles de gueules surmontées de 2 lions affrontés de même. (*Sceau.*)

MANDAT de, ou Mandot, V. Guyot.

MANGIN, ou Mengin, barons en Lorraine. Mangin, S. de Montmirail, et de Chalopain, fut membre de l'assemblée de la noblesse du bailliage de Mondoubleau, 1789 : d'azur à la fasce d'or, sommée d'un griffon issant de même. (*Ar. d. M.*)

MAR de, Jeanne, dame de Bénehart et de Ruillé-sur-Loir, vers 1450, mariée à Guillaume de Villiers, baron de Champagné.

MARANS, comtes de, XVIIe siècle, de la maison de Bueil. De Marans fut aussi un surnom de la famille de Vanssay, au Maine.

MARÉCHAUSSÉE de Vendôme : tiercé en bande, de sinople, d'or et d'azur. (*Ar. ms.*)

MARÉCHAUX de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande d'argent, de gueules et d'or. (*Ar. ms.*)

MARESCOT de, S. de Souday, 1518-1586, etc., nom éteint : de gueules, à 3 faces d'argent, à un lion brochant sur le tout, et un chef de même chargé d'un aigle couronné de sable. (*de Saint-Paul*). Famille anoblie, en 1430, 1596, 1602. Elle se disait venue des Marescoli, de Boulogne, en Italie, dont, en effet, elle fut autorisée à prendre les armes, qui sont celles ci-dessus, sauf le chef.

MARIN de MONTMARIN, à Saint-Martin de Sargé, avec titre de marquis de la Chataigneraie, en Poitou. Cette famille a produit des conseillers au Parlement de Paris : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée, en chef, de 3 croissants d'argent, et, en pointe, d'un coq becqué et membré de gueules. Devise : *Aspiciendo crescit.* (*Ar. du Maine.*) Alliée avec Colbert du Terron, au XVIIe siècle.

MARMOUTIERS, abbaye royale près de Tours. L'abbé présentait à plusieurs cures et prieurés du Vendômois : fascé d'ar-

gent et de gueules de 8 pièces. (*Ar. d. M. et Bulletin de 1865.*)

MARTIN de, Alexis-César, chev., S. de Sanière et du Plessis, 1698 : de gueules au lévrier contourné d'argent, marchant sur 2 gantelets en soie de même et tenant avec les 2 pattes de devant un casque d'argent, grillé d'or et doublé d'azur, au-dessous duquel est un pot en tête, d'argent. (*Ar. ms.*)

MARTONNE de. Famille originaire de Normandie. Titres : *comte* et *marquis*. Armes : d'azur à la croix d'or, cantonnée de 4 étoiles de même.

MATRAS, éc., S. du Brossier, conseiller-secrétaire du roi, décéda à Vendôme.

MAUDE de, auteur de cet armorial, à Paris, 1865 ; d'une très-ancienne famille patricienne du Hainaut ; ép. de Julie de Douhet de Monderand (d'Auvergne) : d'argent, au sautoir de sinople accompagné en pointe d'un croissant de même ; accolé d'un écartelé, aux 1, 4, d'une tour d'argent en champ d'azur ; aux 2 et 3, d'une licorne d'argent en champ de gueules. Couronne de marquis sur l'écu. Devise : *Sempre spero*. L'ancienne devise : *Maud'*, qui veut dire : *chef, hardi*. — Alliances : de Wimpffen, de Boissac de Latour (Alsace), de Roisin (en Hainaut), de Bruchard, de la Pomélie (Limousin). (*Ar. du Mans.*)

MAUPERTUIS de, surnom du chevalier André de Fontenay, né à Vendôme, le 14 juillet 1774.

MAUROY, famille de Champagne. Angélique de Mauroy, veuve de Jean Lemaigre, conseiller du roi, receveur général des finances à Bordeaux, dame de la Tabaise en Baillou, 1689 : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 couronnes ducales de même. (*La Ch.*). V. Le MAIGRE.

MAUVOISIN-ROSNY de, S. de Mondoubleau, et de la baronnie de Fréteval, XIVe siècle, fut prisonnier des Anglais au château de Courville : d'or à 3 bandes d'azur, à la bordure de gueules. (*Ar. d. Mans.*) *Aliàs*, d'or à 2 fasces de gueules. Famille de Normandie, m. t., 1668. V. FRÉTEVAL.

MECKENHEIM de, au château des Diorières. Famille originaire de l'électorat de Cologne : d'azur à 2 sceptres, fleurdelysés en leur pointe, et passifs en sautoir d'or.

MÉDECINS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande d'argent, d'hermines et d'azur. (*Ar. ms.*)

MENARD, médecin du roi, à Vendôme : tiercé en bande d'argent, d'azur et de sinople. (*Ar. ms.*)

MENUISIERS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande d'or, de sinople et d'argent. (*Ar. ms.*)

MEGRET de Belligny, et d'Etigny, en Guyenne, Vendômois et Normandie : d'azur à 3 besans d'argent, 2, 1, et un chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules. V. de BELLIGNY.

MERIE de la, du nom de Voré, 1789.

MESALANT de, Philippe, épouse de Jean de Vendôme en 1316 : de...., au lion rampant de.... (*Ms.*)

MESLIAN DE MOSLAND, S. de la Cuissardière, à Fontaine-Raoul, 1675. Blaise-Claude Mehand, éc., S. de Breviande, 1698 : d'azur à une croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'un aigle éployé ; aux 2 et 3, d'une ruche, le tout d'or. (*Ar. ms.*)

MEZANGE de, S. de Souday, 1494-1518. De Mesange, en Normandie : d'azur à la bande d'argent, cotoyée de 2 étoiles de même. (*La Ch.*)

MESLAY de, V. BODINEAU.

MEZIÈRE de la, veuve, dame de fiefs à Montoire et à Lunay, 1789, nous paraît être de la maison de Taillevys.

MOINE le, S. de la Chaussée, chef du gobelet de S. A. R. Monsieur, 1698 : écartelé aux 1, 4, d'or à 3 roses de gueules boutonnées d'or ; aux 2, 3, d'azur à une tête de lévrier d'argent lampassée de gueules. (*Ar. ms.*)

MONDOUBLEAU, baronnie royale, acquise en 1496 par L. de Bourbon, comte de Vendôme. Henri IV vendit cette terre pour cent mille écus, en 1593, à François Escoubleau de Sourdis ; adjugée, en 1712, à N.. de La Ferté, conseiller au parlement. En 1752, propriété de la couronne. Elle devint l'apanage du comte de Provence. Les armes de la Baronnie étaient celles de ses différents seigneurs. V. TRIE, AMBOISE, CHATEAUDUN, La RIVIÈRE, de FLANDRES, CLERMONT, DREUX, ESCOUBLEAU, VENDOME.

MONDOUBLEAU, le Grenier à sel de, 1698 : de gueules à 3 fasces d'or. Les officiers de la maison de ville : d'argent, à une fasce de sable, accompagnée de 3 roses de gueules, 2 en chef et 1 en pointe. Le grenier à sel de Mondoubleau dépendait de la direction générale de Tours, et comprenait 28 paroisses. *Les officiers de la maison de ville* : d'argent à une face de sable, et 3 roses de gueules, 2, 1. (*Ar. ms.*)

MONDOUBLEAU, prieuré de, fondé en faveur de l'abbaye de

Saint-Vincent du Mans : d'azur, au rais d'escarboucle pommelé et fleurdelisé d'or. (*Ar. ms.*)

MONDOUBLEAU, les avocats de : d'argent, à un Saint-Yves de carnation, vêtu d'une robe de palais de sable. (*Ar. ms.*)

MONDOUBLEAU (la ville de) : de gueules à un globe ou monde d'argent. (*Ar. ms.*) Un sceau de 1326 donne une tour sommée d'un dôme surmonté d'une croix.

MONDRAGON de, dame de Boulvère et Maisoncelle, 1789. N'est-ce point Mondagron, des sgrs de Hires, au Maine ? qui portait, d'après *La Chenaye :* de gueules au lion d'or, écartelé d'or au dragon ailé de gueules ; et d'après l'*ar. ms.* : d'or à 3 annelets de sable, 2, 1

MONTAIGU de, S, de fiefs à Montoire, 1789 ; était-il de la famille Hue de Montaigu, de Normandie ?

MONTBERON de, V. LOMENIE.

MONTBOISSIER de, S. de Bénehart, du chef de sa femme, Anne-Marie-Geneviève de Maillé, 1711. Une des plus anciennes maisons du royaume ; originaire d'Auvergne ; titrée comtes de Beaufort et marquis de Canillac : d'or, semé de croix de sable recroisetées, au pied fiché, au lion de sable sur le tout. (*La Ch.*)

MONTIGNAC, comte de, S. de Sougé, vers 1675 ; était de la branche des marquis d'Hautefort, barons de la Flotte, de la maison de Gontaut, en Agenois : d'or à 3 forces de sable ; l'écu en bannière. (*La Ch.*)

MONTDOUCET de, ou Mondoucet, gentilhomme verrier, à Fontaine-Raoul, 1639 ; était-il de cette ancienne famille de Beauce qui portait : d'argent à 3 fasces de gueules, chargées de 3 croisettes d'argent, et le champ aussi chargé de 4 croisettes de gueules placées 2 entre chacune des fasces.

MONTIGNY de, officier du roi, 1689, à Mondoubleau. De Montigny, aux Hayes, près de Montoire ; XIXe siècle ; avec titre de marquis. Cette famille a donné un chevalier de Malte, en 1656 : échiqueté d'argent et d'azur, à la bande engreslée de gueules sur le tout. (*Ar. de Malte.*) Famille originaire de Champagne.

MONTLIBERT de, originaires du Dunois. La branche aînée, dont il ne reste que des filles, a sa résidence au Gault. La branche cadette habite à Lavaré (Sarthe), où elle était représentée par Paul-Louis-Anne, ancien garde-du-corps du roi Louis XVIII, lequel a laissé 2 fils et 2 filles vivants aujourd'hui : d'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de 3 roses de même, 2, 1,

l'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins. (*Ar. du M.*)

MONTLUC, comte de, V. ESCOUBLEAU.

MONTOIRE, ancienne maison qui perpétua celle de Vendôme par le mariage de Pierre de Montoire avec Agnès de Vendôme, héritière de cette maison en 1216. Le sgr de Montoire portait bannière sous le règne de Philippe-Auguste.

MONTOIRE. Capitale du Bas-Vendômois., avec titre de comté, depuis marquisat. Cette terre faisait partie du duché de Vendôme, et revint au roi après le dernier duc de ce nom; depuis acquise par Desnoyers, homme de fortune, natif de Blois, qui la vendit au duc de Tallard, duquel elle passa par acquisition à N... Tessier, depuis à la maison de Coetonfao, d'où elle tomba dans celle de Keroent, qui obtint du Conseil un arrêt par lequel cette terre de Montoire devait porter le nom de Keroent.

MONROGNON de SALVERT, à la Fredonnière. Noblesse venue d'Auvergne; titre de comte: d'azur à la croix ancrée d'argent. (*Ar. du M.*)

MONTMARIN de, sgrie en Poitou, dont la famille Marin a pris le nom, et l'a donné au château de Montmarin en Sargé. V. MARIN.

MONTMOREAU de, S. d'Alleray, 1691?

MOQUET. V. REMÉON.

MORILLON, Pierre, conseiller du roi, dans l'élection de Vendôme, 1698: d'or au casque de sable. (*Ar. ms.*)

MORNAY de, abbé de Vendôme. Famille du Berri, avec titre de comte: burelé d'argent et de gueules, au lion de sable couronné d'or (*Ar. d. M.*)

MORIN, lieutenant et Maire de Vendôme, 1698: tiercé en bande de gueules, de vair et d'argent. (*Ar. ms.*) Armes d'office.

MOTTE de Bezay de la, de la famille Gallois.

MOTTE de la, du nom de Fontenay.

MOULIN du, V. SAVARRE.

MUR du, Pierre, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Vendôme: tiercé en bande, d'azur, d'or et de vair (*Ar. ms.*) Armes données d'office.

MUSNIER DE NANTOUILLET, le, Jacques-François, chev., S. de la Jousselinière, de la Salle-du-Vieux-Pont, maison située rue Poterie, à Vendôme, XVIIe siècle: d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 meusniers d'argent. (*Ar. du M.*) Le Musnier,

conseiller au Parlement de Paris, de 1645, portait 3 poissons au lieu de meuniers (*M. d. r.*)

MUSSET de, S. de la Bonnaventure. Famille titrée marquis de Cogners, au Maine. En 1890, le marquis de Musset devint propriétaire de la terre d'Huchigny, du chef de sa femme, Marie de Malherbe ; il était né à Mazangé, en 1753, mort en 1839. Littérateur, antiquaire, historien, agronome. Armes : d'azur à l'épervier d'or, chaperonné, longé et perché de gueules. (*Cauvin.*)

(La suite au prochain Bulletin.)

Avant de donner la pièce qu'on va lire, qu'il nous soit permis de consacrer ici une note biographique à l'auteur :

M. Louis Bouchet, né à Vendôme en 1815, mort à Brest, lieutenant de vaisseau, à l'âge de 32 ans, a laissé un recueil de poésies manuscrites et de pièces en prose de genres très-variés : épîtres, élégies, orientales, fantaisies amoureuses et cavalières, impressions de voyage : pages sombres, gaies, folles, rêveuses ; imitations de lord Byron ou d'Alfred de Musset ; écho multiple d'une âme de poëte, peu susceptible d'ailleurs de discipline. De là parfois un *sans-façon* de style, des allures de marin, qui, jointes au caractère le plus souvent personnel de ces poésies, rendent bien difficile un choix à l'adresse du public. Pourtant nous en avons extrait celle-ci, l'une des plus châtiées, qui a été composée à l'occasion du buste de Ronsard, reproduit par M. Yrvoy, pour la grande salle de la mairie. Il nous a paru que cette pièce, malgré ses 22 ans de date, ne manquait pas d'à-propos au moment où, parmi nous, l'opinion semble réclamer un plus haut honneur pour notre poëte vendômois, et lorsque l'artiste qui fit le buste nous offre généreusement d'exécuter la statue. La place de ce monument ne serait-elle pas toute marquée au milieu de la cour de notre nouvel hôtel-de-ville ?

C. B.

RONSARD A VENDOME

Par M. Louis Bouchet.

> Ta lyre qui ravit par de si doux accords,
> Te soumet les esprits dont je n'ai que les corps
>
> (Charles IX à Ronsard.)

De tous les siècles morts nul ne fut plus puissant,
Plus fort que le seizième; aucun autre en passant
N'étonna tant le monde
Et si profondément ne le fit tressaillir;
Nul autre ne jeta pour les temps à venir
Semence si féconde.

Hardi rénovateur, dans ses mains de géant,
Il prit et broya tout, sans ployer un instant
Sous cette immense charge.
Poésie et beaux-arts, guerre et religion,
Il enveloppa tout dans son grand tourbillon,
Et refit tout plus large.

C'est que ceux qui portaient globe, tiare ou lis,
C'étaient François premier, Charles-quint, Léon-dix,
Et puis, noble phalange,
Venaient Martin Luther, le grand réformateur,
Montaigne et Rabelais, Cellini le sculpteur,
Raphaël, Michel-Ange.

Et les combats d'alors étaient rudes et beaux;
On appelle ces champs où luttaient des héros,
Marignan ou Pavie,
Souvenir à la fois de peine et de grandeur,
Pavie où nos guerriers, perdant tout fors l'honneur,
Vendaient si cher leur vie !

Pavie où notre sang coulait abondamment,
Où chacun se battait avec acharnement,
Tombait avec vaillance;
Où, seul des siens debout, un hardi chevalier,
Un tronçon d'arme au poing, se rendait prisonnier;
C'était le roi de France !

Veuve de ton monarque et veuve de tes preux,
Pauvre France, pour toi quel soleil désastreux !
Au sein de tes alarmes,
Console-toi pourtant; ton Dieu dans sa bonté
Vient de prendre en merci ta triste adversité,
Et veut sécher tes larmes.

Dans ce temps de revers, en un calme château,
Paisiblement assis entre les bois et l'eau,
Un enfant vint au monde.
O France, garde-lui ton plus riant accueil,
Car tu feras un jour ton légitime orgueil
De cette tête blonde.

C'est qu'aussi Dieu marqua cet enfant de son sceau ;
Des poëtes bientôt il ceindra le bandeau;

Et bientôt son génie,
D'un art créé par lui déployant l'étendard,
Partout ira porter le beau nom de Ronsard
Sur des flots d'harmonie.

Par lui la Poésie alors ne sera plus
Un enfant bégayant un amas tout confus
De galants badinages ;
Mais une noble muse à l'esprit cultivé,
Au maintien élégant, au langage élevé,
Tout chatoyant d'images.

Cinq rois honoreront de leur intimité
Ce protégé des cieux qui chanta la beauté
Et fit la *Franciade*.
Les poëtes du jour, se rangeant sous ses lois,
Tout haut proclameront le cygne vendômois
Pour chef de leur pléiade.

Mais quel sort, ô Ronsard, attend ton avenir !
Quand tes contemporains te voyaient resplendir
D'une gloire si pure,
Qui donc eût pu prévoir que deux siècles entiers
Jetteraient à ton nom, jaloux de ses lauriers,
L'oubli sinon l'injure ?

Grand faiseur de sonnets, un poëte glacé,
Puis un froid satirique au jugement faussé,
Pères d'une autre école,
Essayèrent tous deux de te répudier,

Et le peuple niais se prit à t'oublier
Sur leur simple parole.

A notre siècle seul appartenait l'honneur
De restaurer ton nom, de rendre à sa splendeur
Ton antique couronne.
N'est-ce pas lui déjà qui, malgré cris et bruit,
Noblement retira Shakspeare de sa nuit,
Pour lui donner un trône ?

Par le torrent d'alors dans l'erreur entraîné,
Ton injuste pays longtemps t'a condamné
A l'oubli le plus triste;
Mais des cœurs généreux le vœu fut entendu;
Tu renais parmi nous; tu nous reviens, rendu
Par un tout jeune artiste.

Ton front tranquille et fier, tes traits nobles et purs
De notre hôtel-de-ville ornent enfin les murs.
Après si long déboire,
Viens, ô Ronsard, trôner, paisible souverain,
Dans ce vieux monument, jadis contemporain
Des beaux jours de ta gloire.

Mais, hélas ! c'est trop peu, pour toi comme pour nous;
Qu'un large piédestal s'élève aux yeux de tous,
Sur la place publique;
Que le bronze se torde aux flammes des brasiers,
Et nous rende immortel, le front ceint de lauriers,
Notre poëte antique !

Corneille dans Rouen se mire aux flots surpris,
Montaigne est à Bordeaux et Molière à Paris.
Oh ! gardons l'espérance
Que tous ces noms fameux, orgueil de nos cités,
Un jour se répondront, par nos cris répétés,
Des deux bouts de la France.

Vendôme, janvier 1844.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDOMOIS

5e Année. — 4e Trimestre.

—

OCTOBRE 1866

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 octobre 1866, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Ch. de Lavau, président ; G. Boutrais, vice-président ; V. Dessaignes, trésorier ; Nouel, conservateur ; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; Filly, secrétaire-adjoint ; le duc de Doudeauville, Hinglais, Launay, l'abbé Roullet, de La Vallière ; et A. Queyroy, conservateur-adjoint, membre honoraire.

Et MM. Billault, l'abbé C. Bourgogne, Em. Chautard, J. Chautard, Duriez, Faton, Gadeau, O. Gendron, de Geoffre, d'Harcourt, Hème, Lemaître, P. Lemercier, Mareschal, Ph. Martellière, de Massol, D. Menard, l'abbé Monsabré, de Nadaillac, l'abbé de Fréville, l'abbé

Renou, Em. Renou, Ribemont, A. de Rochambeau, l'abbé Roger, Thillier, G. de Trémault, A. de Trémault, l'abbé Van-Wanghen, et de Wacquant.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance générale du 12 juillet 1866 est lu et adopté.

Le secrétaire-adjoint fait connaître les noms des nouveaux membres reçus par le Bureau depuis cette réunion ; ce sont :

MM. Arrondeau, notaire au Gault ; — Salmon, propriétaire à La Flèche ; — Charles de Travanet, à Vendôme ; — Raoul Peltereau, négociant, à Châteaurenault ; — Gabriel Peltereau, officier de marine, à Vendôme ; — Michel Jochum, manufacturier, à la Chambre, commune de Saint-Avold (Moselle) ; — Billault, officier au 4e Cuirassiers, à Vendôme.

Il est procédé eux élections, indiquées par l'ordre du jour, pour le renouvellement partiel des membres du Bureau ; ceux dont les fonctions expireront au 31 décembre 1866 sont MM. Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste, Filly, secrétaire-adjoint, et Launay.

Le nombre des votants est de 40. — Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : M. de Bodard, 30 voix ; M. H. de Brunier, 23 voix ; et M. Faton, 20 voix.

M. le Président proclame MM. de Bodard, H. de Brunier et Faton, membres du Bureau à partir du 1er janvier 1867.

Il est ensuite procédé à la nomination du bibliothécaire-archiviste. Conformément aux décisions du Bureau des 2 novembre et 7 décembre 1865, ce fonctionnaire, rééligible tous les trois ans, peut être indéfiniment maintenu avec le titre de membre honoraire du Bureau. — M. Ch. Bouchet est élu à l'unanimité des voix.

M. le Président donne la parole à M. le conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 12 juillet 1866.

Nous devons mentionner tout d'abord et hors ligne un don considérable qui nous est fait par M. P. Ferrand de Montdoubleau, au nom de son frère, décédé en cette ville le 25 avril dernier. Ainsi nous ne nous trompions pas en considérant l'offrande que M. Ferrand a bien voulu nous faire, lors de notre dernière séance, comme un simple avant-coureur. Aujourd'hui, près de HUIT CENTS médailles, une liasse de papiers et parchemins et divers autres objets viennent compléter cette marque de générosité, et constituent un lot tel que nous n'en avons peut-être pas encore reçu. Il nous est remis, comme nous l'avons dit, par le donateur « en mémoire et au nom d'un frère qui, malgré les révolutions et l'esprit de parti, est resté dans ses honorables fonctions pendant 32 ans, et a emporté avec lui l'estime et la considération de tous ses concitoyens. » — Nous sommes convaincu que la Société Archéologique s'associe à ces sentiments, ainsi qu'à la vive reconnaissance que nous exprimons à l'auteur de ce présent.

Nous allons décrire, chacun en son lieu, les objets en question.

NOUS AVONS REÇU :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. P. FERRAND :

Une STATUETTE funéraire, rapportée d'Egypte en 1837. Haut., 0m, 8 1/2.

Une FLÈCHE de sauvage, en roseau, mesurant 0m,73.

Une petite HACHE celtique polie, de 6 cent. de longueur.

De M. Martellière, juge à Gien :

Une petite FIGURE DE VÉNUS gallo-romaine, du IVe siècle ; fac-simile en biscuit de faïence de Gien, exécuté par le donateur lui-même. L'original, en terre blanche, a été trouvé à Faverolles (Loiret). Morceau curieux de 0m,15 1/2 de hauteur sur 0m,9 1/2 de largeur.

De M. Labbé, propriétaire de l'ancien château du Rouillis, par l'intermédiaire de M. Hervé, horloger :

Un EPERON mérovingien (?) trouvé au Rouillis. Fort curieux.

De M. de Belfort, sous-préfet de Châteaudun et président de la Société de cette ville :

L'EMPREINTE en cire rouge d'un sceau en cuivre offert à cette Société, et qui pourrait être relatif à la Trinité de Vendôme (??)

De M. Chaffin :

Deux ASSIETTES en faïence de Strasbourg, décorées de personnages chinois.

II. — MÉDAILLES.

De M. P. Ferrand :

790 pièces, savoir :

256 romaines ;
136 royales françaises ;
56 seigneuriales ;
158 étrangères ;
155 jetons français ;
29 étrangers.

On comprendra qu'en présence d'une pareille masse, nous soyons forcés d'abréger notre compte rendu et de ne nous arrêter qu'aux pièces les plus remarquables.

Les romaines sont toutes des impériales, depuis Auguste jusqu'aux fils de Constantin, la plupart en grand et moyen bronze. Sept sont en argent. — Nous signalerons :

Un Hadrien avec l'Eternité, tenant les têtes du Soleil et de la Lune. G. B.

Un Septime-Sévère, à la Victoire britannique (VICTORIAE BRIT.). Victoire passant, tenant une palme et une couronne. AR.

Une Crispine. — Vénus *Victrix*. M. B.

Un Postume, à l'Hercule *Deusoniensis*, dans un temple tétrastyle. M. B. Bien conservé.

Un Constantin *César*. — Génie du peuple romain. M. B. Très-beau.

Enfin plusieurs autres pièces également d'une conservation hors ligne : Philippe père, Philippe fils, AR., etc., etc.

Royales Françaises. — Les plus remarquables sont :

2 petites gauloises en argent : Tête casquée. — Cheval à tête d'oiseau galopant.

Un fort beau denier de Louis-le-Débonnaire. Au revers : META - LLVM en deux lignes. La plus belle pièce peut-être de la collection.

Un gros tournois de saint Louis, avec points secrets (?)

Un Grossu de Charles VI, très-beau.

Un Hardy ou liard de Louis XI.

Une très-belle pièce du siége de Mayence en 1793, etc., etc.

Seigneuriales. — 2 deniers du Mans au monogramme de Herbert (XIe siècle).

Une petite monnaie de la cité de Metz (bugne).

Un Blanc de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne.

Etrangères. — Un superbe *Baiocco* de Clément XIII. 1759. Armes pontificales.

Un Charles II d'Angleterre. 1673.

Un half-penny de Chichester. 1794. Buste de la reine Elisabeth de face.

Une fort jolie pièce d'argent de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe. 1764.

Une, également d'argent, de Plaisance en Italie. 1790.

Jetons français. — 2 jetons de Henri II, curieux.

Un sceau d'un religieux de la Couture.... (*de cvltvra n*) (?) XIIIe siècle.

Une superbe médaille de Ch. Ant. Barberini, grand-aumônier de France. 1656. Effigie.

Une médaille satirique contre la papauté (fin du XVIe ou XVIIe siècle).

Plusieurs jetons historiques de Louis XIV.

Un magnifique de la chambre aux deniers en 1746.

Plusieurs des Maires de Tours, Angers, etc.

Enfin 4 jetons vendômois, savoir : 3 d'Antoine de Bourbon, semblables à celui que nous avons décrit dans notre dernier numéro, mais avec quelques variantes dans la légende du revers. Et un de César fort curieux. D'un côté : CESAR. D. DE. VENDOSME. BEAVFORT. ET. DESTAMP. Armes de France, brisées d'un bâton de bâtardise, entourées de 2 palmes de laurier. Couronne de duc. Au revers pour légende, ce vers de Virgile : DISCE PVER VIRTVTEM EX ME VERVMQ; LABOREM[1]. Henri IV debout étend la main vers César enfant, et semble lui adresser la parole. A l'exergue : 1609. — Cette pièce, comme nous l'avons dit, est fort importante pour les armes de la dernière branche de Bourbon-Vendôme. Il en résulte que ces armes auraient été dans le principe celles que nous venons de décrire. Nous avions cru d'abord à une erreur du graveur, qui aurait représenté une barre au lieu d'une bande ; mais la barre se retrouvant, à notre connaissance, sur plusieurs autres médailles de César, il nous semble qu'il n'y a plus lieu de douter. Au reste, on conçoit que nous ne pouvons exposer ici nos idées que d'une façon bien sommaire. Qu'il nous suffise de faire remarquer que c'est là un fait tout nouveau dans l'histoire des armoiries vendômoises.

[1] Enéide. XII, 435.

Jetons étrangers. — Un de Charles Ier. 1643. — Une bulle en plomb d'Innocent XII (1691-1700).

De Mlle Chaligné, fille de M. le Maire de Danzé :

2 pièces, dont un double sol parisis de Charles IX. 1571. Provence.

De M. Ducoin, horloger :

Un jeton en cuivre du même roi (*pietate et justitia*).

De M. P. Martellière :

Un jeton en cuivre *Povr la chambre des chavssées dorleans*. 1586.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De M. P. Ferrand :

Un lot de PAPIERS et PARCHEMINS, la plupart relatifs à la terre de Saint-Amand (canton de Vendôme). — Nous citerons : La traduction d'un acte de l'an 1200, dont l'original est malheureusement perdu, et qui contient une transaction entre les frères de la Maison-Dieu de Vendôme et Guy Corpain, seigneur de St-Amand (?) — Cinq contrats de vente ou de donation, qui seront utiles pour reconstituer la série des seigneurs de St-Amand, Ambloy et Poulines, depuis 1648 jusqu'en 1736. — Une charte d'une dimension extraordinaire, 1m,55 sur 0m,59, composée de 3 pièces de parchemin cousues. C'est un règlement de succession entre particuliers demeurant au Temple, près Montdoubleau, par devant P. Boullay, notaire au Mans, le 19 février 1554. — Renseignements curieux sur des noms de famille ou de localités.

De M. Lemaître, professeur de troisième au Lycée de Vendôme :

Le DISCOURS prononcé par lui à la dernière distribution des prix (Eloge des Lettres). Broch. in-8o.

De M. Félix Blanc, archiviste du département :

Essai historique sur LE COLONAT EN GAULE, depuis les premières conquêtes romaines jusqu'à l'établissement du ser-

vage (283 av. J.-C. — Xe siècle). — Blois. Giraud. 1866. — Vol. gr. in-8o de 107 pages.

Très-beau travail, où se retrouvent les qualités fortes et sévères de cette Ecole des Chartes d'où l'auteur est sorti.

De M. Léon Galotti, capitaine d'Etat-Major, professeur-adjoint à cette Ecole.

ETUDE des travaux de siége d'Alésia;

Et LE MONT-AUXOIS, Lettre à M. le colonel Sarrette.

(Besançon. 1866.) — 2 broch. in-8o. Dans la première, l'auteur recherche la nature et l'étendue des ouvrages construits par les Romains, pour le blocus d'Alésia, et applique à cette étude des considérations aussi neuves qu'ingénieuses. — Dans la seconde brochure, il démontre, contrairement à une opinion pour ainsi dire officiellement adoptée, que le Mont-Auxois n'est point celui où s'élevait le célèbre *oppidum* gaulois.

Par échange avec les Sociétés ci-après, les MÉMOIRES ou BULLETINS :

De la Société académique de Maine-et-Loire, tomes III-IV, VI, IX et XI-XII, — 4 vol. in-8o.

De la Société d'Agriculture.... de la Sarthe. 2e trimestre de 1866. Broch. gr. in-8o.

De la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1866. — Id.

De la Société Polymathique du Morbihan. 1er semestre de 1866. — Id.

De la Société de Semur, 2e année. 1865. — Id.

Enfin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir 10 volumes, 19 brochures et 4 cartes. Nous signalerons :

Les Mémoires de la Société de 1858 à 1863. 3 vol. in-8o;

Statistique archéologique d'Eure-et-Loir. Tome 1er, par M. de Boisvillette. 1 vol in-8o

Statistique scientifique. Botanique, par M. Ed. Lefèvre. Les 3 premières livraisons. 3 broch. in-8o;

Enfin le magnifique cartulaire de Notre-Dame de Chartres, publié, sous les auspices de la Société, par MM. E. de Lépinois

et LucienMerlet, et qui a remporté le prix au dernier concours des Sociétés savantes. Ceci nous dispense de tout éloge. 3 vol. in-4o.

Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

REVUE des Sociétés savantes. Mai et juin 1856. 2 broch. gr. in-8o.

Et DISTRIBUTION des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 7 avril 1866. 1 broch., id.

Le numéro de Juin de la Revue contient un Rapport sur les travaux archéologiques proprement dits de notre Bulletin de seconde année.

IV. — OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

De M. P. Ferrand :

Un lot de MINÉRAUX et FOSSILES de provenances diverses.

De M. A. de Rochambeau :

Un Fragment de BOIS PÉTRIFIÉ provenant du terrain crétacé.

LE VENDOMOIS

A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE,

Par M. Auguste de Trémault.

(*Suite et fin.*)

État ecclésiastique. — La generalité d'Orleans ne renferme pas seulement les Dioceses d'Orleans, de Chartres et de Blois. Elle s'etend encore beaucoup dans ceux de Sens, d'Auxerre, de Bourges et du Maque et un peu dans celui de Tours qui ont leurs sujets dans les provinces voisines....

.... LEveche de Chartres contient six archidiaconés, il contenoit 1700 paroisses avant l'erection de l'Eveche de Blois...

..... L'Eveche de Blois suffragant de l'Archeveche de Paris, a été érigé par le Pape Innocent XII en l'année 1697. Mr Bertier dont la vertu et le mérite est tres connu en est le premier Eveque. Il est situé entre l'Eveché d'Orleans du côté du midi et d'orient, celui de Chartres du côté du nord, du Mans et de Tours du coté d'occident, de maniere qu'il renferme dans l'Election de Vendosme tout le haut Vendosmois, à la réserve des paroisses de Villiersfaux, Prunay et Fortan, qui sont du diocese du Mans, une bonne partie de l'Election de Chateaudun et toute celle de Blois. Tout ce qui compose le nouvel Eveche a été distrait et pris de celui de Chartres dans l'archidiaconé de Vendosme, de Dunois, et celui de Blois. Il consiste en cinq abbayes, quatre d'hommes et une de filles, plus de soixante prieurés, trois eglises collegiales, beaucoup de chapitres et près de 200 paroisses.....

..... L'abbaye de l'Aumone de Citeaux ordre de St

Bernard est à Mr l'Evêque d'Evreux. Le prieuré de Morée à Mr le Commandeur de Luxembourg.

..... L'abbaye de la Trinité de Vendosme ordre de St Benoist, congregation de St Maur est la plus considerable. Mr le grand prieur la tient en commande.

Le prieure de Lancé dans le Haut Vendomois.

St Georges de Vendosme, troisieme eglise collegiale de ce diocese est composée de six dignités, 12 chanoines, 8 hebdomadaires, 4 vicaires et 10 chapelains. Ce chapitre a été fondé par les anciens comtes de Vendosme vers l'an 1038. Les princes de cette maison en conferent tous les bénéfices, et sur leurs provisions le chapitre recoit ceux qui sont pourvus, sans aucune institution ecclésiastique Le chapitre toutefois a la nomination des 4 vicaires et du maître des enfants de Chœur qui est fondé.

..... Les chanoines reguliers de St Augustin ont dans la meme ville, (Blois) le prieure de St Lazare.

Les cordeliers, les Capucins, les jacobins, les minimes, les Carmelites, les filles de la Visitation et les Veroniques ou chanoinesses regulieres de l'ordre de St Augustin ont chacun un couvent.

Les jésuites y tiennent un collége pour l'instruction de la jeunesse. Les Benedictins en ont un autre à Pont le Voy.

Les peres de l'Oratoire ont un college à Vendosme où il y a aussi un couvent de Capucins, de Cordeliers, des Ursulines et des filles du Calvaire de l'ordre de St Benoist. On peut ajouter à ces maisons religieuses la communauté des Sœurs grises de Vendosme et des nouvelles catholiques de Blois.

Il y a peu de choses a remarquer touchant les hopitaux.

L'hotel-Dieu de Vendosme est régi pour le temporel par un notable Bourgeois pourvu et commis par le Duc de Vendosme, à la charge de rendre compte de son administration devant le bailly, le procureur fiscal et les Echevins de la même ville. On y entretient 40 lits. C'est le seul hopital où l'hospitalité s'exerce dans toute cette

election. Le domaine de la Commanderie de Vendosme y a été uni en partie par arrêt du conseil de 1697, qui a aussi ordonné que deux fermes qui en dépendent et sont proches de Champigny demeureront unies à l'hopital qui doit y estre incessamment étably.

Les maladreries qui subsistent et qui n'ont pas été reunies sont, la Commanderie de Marchenoir ordre de St Lazare. 39 paroisses du Diocese du Mans, dont 36 sont situées dans le bas Vendomois, font encore partie de l'Etat ecclesiastique de la Generalité. On y trouve 3 abbayes, celle de St Georges des bois, ordre des chanoines reguliers de St Augustin tenue en commande par M^r^ l'abbé Le Bosset dans la paroisse de St Pierre de Blois (St Pierre des Bois.)

L'Abbaye de l'Estoile ordre de Premontré en commande de Mr de Bellemare, dans la paroisse d'Auton. L'abbaye de la Virginité communauté des filles de l'ordre de St Bernard, dans la paroisse des Roches l'Evesque.

Il y a aussi neuf prieurés, entre lesquels ceux de Lancé, de Villemau, de Coisval (Croixval) et de Lavardin ont un plus gros revenu que les autres; plusieurs chapelles, une eglise collegiale et un chapitre dans le bourg de Trôo. Un couvent d'Augustins et des filles de la Charité à Montoire, un hopital dans lequel l'hospitalité n'est point exercée, non plus que dans celui de la paroisse des Roches l'Evesque, lesquels neanmoins ne sont pas encore unis à d'autres hopitaux plus considerables, parcequ'on ne l'a pas demandé. L'Eveque du Mans en demande actuellement la réunion à l'hopital de Montoire. Il y a aussi une Commanderie de Malthe dans la paroisse d'Artins.....

..... Les vicaires generaux de MM^rs^ les Eveques et leurs officiaux exercent dans chaque diocese la juridiction ecclesiastique. Celles qui reglent les autres etats de la Generalité regardent le Gouvernement militaire, la Justice et les Finances, dont il faut à présent parler.

Gouvernement militaire. — M^r^ le marquis de Sourdis est gouverneur de la ville d'Orléans et pays Or-

léanais, Blaisois, Chartrain, Dunois et Vendosmois, et a sous lui plusieurs lieutenants generaux, scavoir : Mr de Bessons Marquis de la Loude, lieutenant général de l'Orléanais, Vendosmois et Montargis, Mr le Marquis de Foy, (Thois) lieutenant général en Blaisois. Le Dunois est en contestation entre Mr de la Loude et lui. Mr le marquis d'Harville lieutenant général du pays Chartrain, auxquels ont été ajoutés trois lieutenants de roi à la derniere création. Mr d'Arbouville dans l'Orleanais, Mr de Bullion fils dans le pays Chartrain, et Mr le Comte de Saumery dans le Blaisois.

..... Pendant la derniere guerre la Géneralité d'Orléans a fourni un régiment de milice composé de 8 compagnies de 50 hommes chacune.

MMrs les Maréchaux de France ont des lieutenants à Orleans, à Chartres, à Blois, à Montargis, à Yeuville (Janville) qui connaissent des différents de la noblesse. Les charges sont de nouvelle creation.

Il y a dans les mêmes villes et dans la plupart de celles qui sont des sieges d Elections des compagnies de maréchaussée, des lieutents criminels de robe courte, scavoir....

..... La compagnie des maréchaux qui est à Vendosme se compose d'un prévôt, un assesseur, un procureur du roi, un greffier et six archers.

A Chateaudun un prévôt, deux lieutenants dont l'un réside à Chateaudun l'autre à Bonneval, deux assesseurs, un procureur du roi, un greffier et dix archers deux desquels n'ont point de gages.

A Blois, un prévôt, un lieutenant, un assesseur, un procureur du roi, un controleur aux montres, un exempt un greffier et neuf archers....

Justice et Juridictions. — Toute la généralité d'Orléans est du ressort du Parlement de Paris. Elle est divisée en quatre grands baillages ou sénéchaussées avec siéges Présidiaux qui sont, à Orléans, à Chartres, à Blois et à Montargis : les trois premiers de l'ancien établisse-

ment des Présidiaux sous Henri II. et le dernier de l'année 1635 sous Louis XIII.....

..... Les bornes du Comté de Blois sont aussi celles de son baillage. Il a deux chastellenies royales, l'une à Romorantin l'autre à Millancez qui ont sous elles des prévôts et des justices subalternes. Les appellations de ces Chatellenies sont portées au parlement en toutes natures, excepté dans les cas des présidiaux à l'égard desquels elles sont relevées au présidial de Blois siége principal du baillage. Il commence à l'orient vers Lestron village sur la Loire audessous de Beaugency et finit à l'occident au bourg de Longy. Du côté du nord, il renferme dans la Beauce tout le comté de Dunois, c'est-à-dire le baillage de Chateaudun avec les chatellenies de Marchenoir, Freteval, Morée, Courtalain, le Plessis d'Eschelles, Molitard, Patay, Chateauvieux et beaucoup d'autres justices qui en dépendent. Du côté du midi il s'etend jusqu'à Chateauroux et embrasse dans la Sologne plusieurs justices considerables.....

..... Le corps des officiers de chaque baillage et siege présidial est composé savoir : à Orleans, de 2 présidents, 1 lieutenant général qui est commissaire examinateur, 1 lieutenant criminel, 1 lieutenant particulier à l'office duquel celui d'asseyeur est uni, 1 chevalier d'honneur et 2 conseillers honoraires nouvellement crées et 22 autres conseillers, entre lesquels il y en a un d'eglise, 2 avocats et un procureur du roi. Le greffe est engagé et s'exerce par des commis. Les offices de conseiller rapporteur des défauts et de garde scel sont unis au corps. Ceux des Présidiaux de Chartres, de Blois et de Montargis sont composés des mêmes officiers, mais le nombre des conseillers n'y est pas si grand. Il n'y en a que 16 à Chartres de la même creation, 14 à Blois, et seulement 12 à Montargis. Chaque baillage a un commissaire aux saisies réelles et un receveur des consignations et beaucoup de bas-officiers particuliers. Celui d'Orleans où il y a 84 procureurs, 70 huissier ou sergents royaux et 32 notaires.....

..... Le baillage de Vendosme renferme le haut et le

bas Vendosmois et est divisé en quatre chastellenies ou sieges particuliers qui sont à Vendosme, à Montoire, à Savigny et à St Calais. Celui de Vendosme est le siège principal, et il a sous lui tant en première instance que par appel, la ville de Vendosme et tout le haut Vendosmois, composé de 45 paroisses dans lesquelles il y a plusieurs hautes justices comme celles du Plessis-fortia, Coureriau (?) et du Bouchet-touteville. Celle de la Roche-turpin, quoique située dans le bas Vendosmois est aussi de son ressort. Les autres sièges établis à Montoire, à Savigny et à St Calais, partagent le bas-Vendosmois composé de ces petites villes et de 42 paroisses. De ces trois siéges celui de Montoire est le plus considérable; car toutes les hautes justices du bas-Vendosmois y ressortissent excepté celles du Sautrier (?) des Hermites et de Villedieu qui vont à Beaugé. Celles de Ferriere et d'Epeignes à Tours, celle de la Flotte à Savigny; celles de la Mesongue et de la Riverolles à St Calais.

Chaque siège a son détroit et ses officiers independants les uns des autres. Le Bailly de Vendosme, officier de robe a sous lui dans le siege principal du baillage, un lieutenant particulier avec un avocat et un procureur fiscal. Il est communément qualifié de lieutenant général et a droit de tenir ses assises à Montoire, à Savigny et à St Calais, dont les juges sont nommés lieutenants particuliers, et ont avec eux un avocat et un procureur fiscal.

Les appellations de tous sont également relevées au siege des grands jours etably dans la ville de Vendosme. Il est composé d'un président et de six conseillers avec un avocat et un procureur fiscal qui sont ceux qui servent dans le siège du baillage. L'établissement de cette juridiction fut accordée à Charles, premier Duc de Vendosme l'an 1515 peu de temps après que le roi François Ier eut érigé le Duché pairie en sa faveur.

Vendosme, ville sur le Loir, capitale du Vendosmois pays situé entre la Touraine, l'Anjou et le Perche et la suite de la Beauce etait auparavant un ancien comté,

vraisemblablement de ceux qui s'établirent lorsque les gouverneurs de provinces appelés comtes, firent leur propre domaine de leurs gouvernements. Car Bouchard Ier comte de Vendosme eut beaucoup de part à la faveur de Hugues Capet et du roi Robert. Il mourut au commencement du XIe siècle. Ses enfants et leurs descendants sous le même nom de Bouchard ont longtemps possedé ce comté qui est entré dans la maison de Bourbon par le mariage de Catherine heritière de l'ancienne maison de Vendosme avec Jean de Bourbon Comte de la Marelle. Louis de Bourbon leur fils qui fut pris à la bataille d'Azincourt en a joui après eux. Il fut pere de Jean de Bourbon aussi comte de Vendosme et après lui François de Bourbon son fils, mort à Verceil en Piémont après la bataille de Fornoue. Il avait épousé Marie de Luxembourg de laquelle il eut plusieurs enfants Charles de Bourbon en faveur de qui François Ier érigea le Comté de Vendosme en Duché pairie. Ce prince fut pere d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, deuxieme Duc de Vendosme, qui le fut de Henri le Grand, lequel en l'année 1598 donna le Duché à Cesar duc de Vendosme son fils naturel et de Gabrielle d'Estrées, en faveur de son mariage avec Françoise de Lorraine, fille unique heritiere de Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, arreté dès ce tems pour mettre fin à la ligue. Louis leur fils, cardinal de Vendome l'a possédé après lui jusqu'en 1669 et depuis, Mr le Duc de Vendosme auquel il appartient. On voit dans l'église collegiale de St Georges de Vendosme les tombeaux de ses anciens Comtes, depuis Bouchard Ier jusqu'à Bouchard IV et ceux des princes de la maison royale de Bourbon.

Les quatre grands baillages dont on a parlé ont chacun leur coutume particulière qui regle l'etat des personnes et des biens qui y sont situés.....

..... Le baillage de Vendosme suit la coutume d'Anjou excepté Mazangé, la Ville aux Clercs et Lisle, paroisses du haut Vendosmois qui gardent la coutume de Chartres. Une partie des faubourgs de Vendosme et quelques paroisses les plus voisines du Blaisois gardent

aussi celle de Blois, en conséquence d'une ancienne transaction passée entre les Comtes de Blois et les Ducs de Vendosme.

C'est une disposition generale de la coutume d'Anjou que les Cadets nobles n'ont que l'usufruit de leur portion héreditaire dans les successions de leur pere et mere nobles, que les pere et mere nobles continuent le bail de leurs enfants jusqu'à 20 ans, et que le mari ou la femme qui survit jouit par usufruit de la moitié des conquets de la communauté qui appartient à l'un d'eux. Néanmoins quoique tout le Duché et le baillage de Vendosme soient régis par cette coutume, les cadets nobles sont propriétaires des biens qui leur viennent de leurs pere et mere dans les chastellenies de Vendosme et de Montoire; que les Princes de la maison de Vendosme sont aussi déchargés du bail que la coutume accorde aux pere et mere, suivant ce qui est fondé par les lettres patentes que le roi Charles VI fit expédier au mois de mai 14 à François de Bourbon Cte de Vendosme pour lui et ses successeurs, et par une disposition particuliere à la chastellenie de Vendosme, le mari ou la femme survivant n'y a pas l'usufruit des acquets de la communauté.

Les maitrises des eaux et forêts et les capitaineries des chasses font partie des juridictions ordinaires.

..... La foret de Vendosme a trois quarts de lieue de traverse en tous sens, et n'est plantée que de taillis de chene, comme tous les bois du Vendosmois. Le débit s'y fait sur les lieux.

Les forêts du comté de Dunois sont à Marchenoir et à Fréteval. La première contient 4,500 arpents plantés en chene; plus du quart de ces forêts est en futaies ; le surplus en taillis qu'on ne coupe qu'après vingt ans de recrue. Le débit est dans l'élection de Châteaudun où Mme la princesse de Conty a pareillement une forêt de 800 arpents à Montmirail, dont la moitié est conservée en futaie, et le surplus s'exploite en taillis après l'âge de 15 ans.

Plusieurs maitrises sont établies pour la conservation des forets, dont l'une à Blois.

Le corps des officiers de chaque maitrise particuliere est communément composé d'un maitre, d'un lieutenant de robe longue, un garde manteau, un procureur du roi, un greffier, huissiers audienciers et des sergents à garde dont le nombre est proportionné à l'importance de chaque foret.

Les juges consuls établis à Chartres et à Orléans par édit de l'année 1663 sont encore officiers ordinaires. Ils sont élus par le corps des marchands de ces deux villes dans le tems réglé et reçus par les lieutenants generaux. Il faut dire la même chose de la juridiction des maires nouvellement créés dans les grandes et petites villes, mais il faut observer que celle d'Orléans comme celle de Paris et de Lyon a été exceptée de cette création et que les maires pris alternativement des corps des officiers et des marchands y sont eleus de 2 ans en 2 ans par les marchands habitants, sous le bon plaisir de Monsieur.

Finances. — On a remarqué au commencement de ce mémoire que la généralité d'Orléans se compose de douze élections qui sont : Orléans, Gien, Clamecy, Montargis, Pluviers, Dourdan, Chartres, Châteaudun, Vendosme, Blois, Romorantin et Beaugency.

L'élection d'Orléans, sans comprendre cette ville, renferme 122 villes, bourgs et paroisses, qui font	. . . . .	15,674 feux.
Gien,	66	11,904
Montargis,	86 (la ville non comprise)	9,776
Pluviers,	83	7,506
Dourdan,	65	5,613
Chartres,	217 (la ville non comprise)	5,495
Châteaudun,	150	14,638
Vendosme,	89	8,671
Blois,	73 (la ville non comprise)	9,718
Romorantin,	77	8,675
Baaugency,	52	6,712

En tout, 1,154 villes et bourgs et 126,300 feux, moins Orléans, Montargis, Chartres et Blois [1].

Elles ont porté, en l'année 1698, 1,729,604 livres 3 sous de taille, compris les droits des greffiers et des commissaires vérificateurs, sçavoir :

Orléans	239,947 l	15 s
Gien.	139,606	16
Clamecy	82,845	8
Montargis	99,426	18
Pluviers	100,410	19
Dourdan	82,802	41
Chartres	337,366	»
Châteaudun	119,040	9
Vendosme	235,514	17
Blois	88,072	5
Romorantin	125,879	15
Beaugency	78,690	2
	1,729,604	3

En l'année 1695, l'imposition était de 1,808,987 livres, par conséquent plus forte. Toutefois la généralité n'a pas moins porté les années suivantes, parce que l'on a distrait, dans l'année 1698, 27 villes, bourgs et paroisses qui font aujourd'hui partie de l'élection de la Charité, généralité de Bourges. D'ailleurs, l'ustencile, le supplement de fourrage, l'habillement et l'état major du régiment de la milice pour lesquels il avait été imposé en l'année 863,764, ont monté en l'année 1696 jusqu'à 938,573. Outre ces sommes la capitation commencée dans la même année 1695 a produit de net 470,000 livres portées en la recette générale, et 7,861 de remises accordées aux receveurs et contrôleurs chargés du re-

[1] On remarquera que le nombre total des villes et bourgs donné par le tableau ci-dessus n'est pas celui annoncé dans le mémoire. Il en est de même pour le nombre de feux, mais ici la raison de la différence se comprend, puisque le nombre des feux des quatre principales villes de la généralité n'est pas compris dans ce dernier chiffre.

couvrement, de sorte que depuis l'année 1695 jusqu'en l'année 1698 que l'ustencile et la capitation ont cessé avec la guerre, la généralité a payé chacune année pour la taille, le supplement de fourrages, la dépense de la milice et la capitation, plus de 3,100,000 livres, ce qui excède si fort ce qu'elle peut porter actuellement qu'à peine elle soutient aujourd'hui l'imposition de la taille qu'elle reste seule. Il est vrai que les accidents que les pays de vignobles ont soufferts ces années dernières y contribuent.

L'argent n'y entre que pour la récolte et le débit des vins; lorsqu'ils manquent, ces pays qui sont très-grands dans la généralité et qui n'ont pas d'autres ressources, tombent aussitôt dans la misère, et se trouvent dans une extrême pauvreté.

A quoi il faut ajouter que toute la généralité est sujette aux gabelles, aux aides, dont les droits produisent au roi plus de 2,500,000 livres par an.

La ferme générale des gabelles a 22 greniers ou chambres à sel, de vente volontaire, qui sont à Orléans, Sully, Boiscommun, Gien, Bonny, Cosne, Clamecy, St-Fargeau, Montargis, Pluviers, Yenville, Bonneval, Châteaudun, Chartres, Brou, Vendosme [1], Montoire, Blois, Chiverny, Romorantin, Mer et Beaugency, dans lesquels il se distribue année commune jusqu'à 900 muids de sel. La vente est portée en 1693 jusqu'à 980 muids dont le prix passe 2,070,000 livres. Mais les deux années qui ont suivi, ceux qui furent chargés de la voiture des sels sur la Loire firent la plupart des versements de sel si prodigieux que la distribution et vente ordinaire dimi-

[1] Le don gratuit que le roi François II avait reçu à son avenement à la couronne etant insuffisant pour faire face aux besoins de l'état, on voulut faire un emprunt de 456 000 liv., pour lequel on offrait de constituer des rentes sur l'hotel de ville de Paris auquel le roi offrait en garantie un certain nombre de greniers à sel. Mais sa garantie offerte fut sans doute jugée insuffisante par les preteurs, car on y ajouta bientôt les greniers à sel de Vendosme, Blois, Chateaudun, Amboise et La Ferté Bernard. — Lettre du roi François II du 16 juin 1560, datée de Chateaudun. — Archives curieuses de l'histoire de France. T. V, p. 411.

mua du tiers dans tous les greniers, et n'a été rétablie qu'après beaucoup de poursuites et de procédures extraordinaires que le roi a faites contre les coupables. Celle de l'année dernière ne s'est pas trouvée bien éloignée de 900 muids, et a produit 1,906,000 livres.

A l'égard de la ferme des Aydes, il faut remarquer :

1° Que le droit qui se lève sur le papier et le parchemin timbré y est compris ; — 2° Que les anciens droits d'Aydes dans les élections d'Orléans, de Montargis, de Pluviers, avaient été compris dans l'évaluation des apanages de Mr, et lui appartenaient jusqu'en l'année 1693 ; — 3° Que en l'année 1693, le Roi a accordé à S. A. R. les nouveaux droits d'Aydes de la ville et élection d'Orléans, avec tout ce qui en dépend, excepté le droit sur le papier et parchemin timbré, au lieu de 100,000 liv. de pension annuelle que S. M. lui avoit accordée sur la recepte générale des finances de la généralité d'Orléans, et que par le même traité Mr a remis au roi les anciens droits d'Aydes de Montargis et de Pluviers, et a retenu ceux de la ville et élection d'Orléans. — 4° Que les anciens droits à Vendosme et à Beaugency appartiennent à Mr le Duc de Vendosme, et que les mêmes droits sont dus à Romorantin à Mesdames les Duchesses de Verneuil et de Laval qui les afferment séparément.

Les Aydes en cet état, avec les droits qui y sont joints pour les élections de Blois, Chartres, Chateaudun, Pithiviers, Montargis, Dourdan et Estampes qui est comprise dans cette ferme, quoiqu'elle soit de la généralité de Paris, et ce qui appartient au roi dans l'élection de Vendosme, Beaugency et Romorantin sont affermées 478,000 liv.

Le roi jouit encore dans toute la généralité des droits établis sur le tabac, de ceux des controles des exploits et des actes des notaires, de ceux du sceau qui sont régis séparément et compris dans les fermes particulieres de S. M. dont le produit joint ensemble peut être de 50,000 écus. On ne parle pas du droit sur la vaisselle d'argent et d'autres semblables qui produisent peu de chose et ne méritent pas de considération.

Quant aux Aydes de la ville et élection d'Orléans S. A. R. a fait bail des autres domaines de la Duché à l'exception des bois et du canal d'Orléans pour le terme de six années.

La ferme pour chacune des deux premières années est de 190,000 liv., et pour chacune des années suivantes de 28,000 liv. Les domaines qui en font partie ont les péages ou droit de coutume de la ville d'Orléans qui peuvent produire séparément environ 20,000 liv. Le surplus est peu de chose et consiste en quelques maisons dans la ville, rentes, droits domaniaux, censuels et féodaux qui peuvent produire par an 8 ou 10,000 liv.

Il ne faut pas faire plus d'état des domaines particuliers des Duchés de Chartres, de Dourdan, de Yevre le Chatel, Montargis, Beaugency, Romorantin, dont le produit joint ensemble ne peut passer 11 ou 12,000 écus, sans les bois qui ne sont pas compris dans les fermes des domaines de S. A. R.

Les officiers du bureau des finances établi à Orléans, ceux des Elections et greniers à sel, ont chacun à leur égard la direction des fermes et revenus du roi, et juridiction contentieuse dans les affaires qui en dépendent. Voici ce qui s'observe pour la taille.

Le brevet en est envoyé aux Tresoriers de France qui députent aussitôt quelqu'un de leur corps dans chaque élection, pour conferer et s'instruire avec les Elus d'elles et des paroisses, et sur le rapport de ces députés ils dressent leur avis qu'ils envoient au Conseil.

L'Intendant envoie aussi le sien séparément, et les commissions pour l'imposition sont ensuite adressées aux Tresoriers de France et aux Elus conjointement, mais il n'appelle au département qu'il va faire dans chaque élection que les derniers, car l'usage n'est pas d'y appeler un officier comme il se pratique en quelques généralités.

Celui d'Orléans (bureau des finances) est de l'an 1573. Dès l'année 1558, le roi Henri II l'avait créé, mais il l'avait supprimé depuis. Il est composé d'un premier président de la dernière création et de 23 tréso-

riers généraux des finances créés et multipliés en différents tems, de deux avocats et de deux procureurs du roi, Il y a aussi deux greffiers et un payeur des gages. Les charges de trésorier se vendent de 9 à 10,000 écus.

Ils sont en possession comme tous les autres de vérifier et arrêter les états au vray des receveurs particuliers des tailles, de tout ce qui dépend de la voirie sous laquelle ne sont pas comprises les réparations des chemins royaux, la construction et l'entretien des ponts et chaussées, car ces ouvrages sont de la direction de l'Intendant qui les adjuge néanmoins en présence des Tresoriers de France commis par arrêt du Conseil.

Ils n'ont aussi aucune connaissance des domaines, quoiqu'elle soit attribuée à tous les bureaux des finances par édit de l'année 1627. La raison en est que dans toute la génératité, si on en excepte le Comté de Blois, le domaine du roi est engagé ou fait partie des apanages de Mr. qui en donne la direction et juridiction contentieuse aux lieutenants généraux, aux avocats et procureurs du roi de ses baillages et aux receveurs et controleurs généraux qualifiés officiers de ses domaines. Les mêmes officiers reçoivent la foi et hommage, les aveux, dénombrements, et reglent les contestations qui en dépendent. Toutefois la reception des foy et hommages n'appartient aux lieutenants généraux qu'en conséquence d'une commission particuliere du chancelier de Mr. qui a droit de les recevoir et qui commet pour le faire, qui bon lui semble.

A l'égard du Comté de Blois, la connaissance et juridiction en appartient aux officiers de la chambre des Comptes qui y est établie. Elle est composée d'un Tresorier general des finances et des domaines, Intendant des batiments et maisons royales du Comté de Blois, de quatre maîtres des comptes, un procureur du roi, un greffier. Un arrêt du Conseil rendu depuis 20 ans y donne entrée, séance et voix déliberative au lieutenant général de ce baillage, qui préside alternativement avec le Tresorier general des finances.

La création de cette chambre est très ancienne. Elle a commencé sous les comtés de Blois de la maison de Champagne, et continué sous ceux des maisons de Chastillon et d'Orléans. Louis XII qui voulut que (ses) biens propres et particuliers fussent régis séparement du domaine royal, conserva non seulement la juridiction de cette chambre lorsqu'il monta sur le trône, mais il lui attribua encore la direction de ses domaines de l'asc (?) Couffy (?) et des autres terres de ses acquets par lettres patentes de l'année 1498, au mois de mars. C'est le tems qu'il créa le Tresorier general des finances et domaines du Comté de Blois et de ses autres seigneuries dont la charge subsiste encore avec l'ancienne juridiction de la chambre, à l'instar des autres cours du royaume.

Les officiers des Elections ont avec la direction des tailles, en la manière ci dessus expliquée, la juridiction contentieuse des procès en radiations des cotes, en abus et en surtaxe qui naissent en conséquence de la répartition des tailles qui est faite par les collecteurs, sur les particuliers habitants de chaque paroisse. Ils connoissent aussi en premiere instance des Aydes et des droits qui y sont joints.

Le roi avoit uni en l'annnée 1685 aux élections les charges des officiers des greniers à sel pour n'en faire qu'un même corps, mais en l'année 1694, S. M. a trouvé bon de les désunir et ces juridictions ont aujourd'hui leurs officiers particuliers.

Les compagnies des Elections sont composées : d'un président, d'un lieutenant criminel vérificateur des roles, un lieutenant civil, plusieurs Eleus, un procureur du roi, un greffier. Le nombre des Eleus n'est pas egal dans toutes les Elections. Il est plus ou moins grand par rapport à leur étendue. Dans les plus grandes il ne passe pas celui de sept. Les appellations de leurs jugements sont relevés à la Cour des Aydes de Paris.

Il y a dans chaque Election deux receveurs particuliers des tailles en titre, l'ancien et l'alternatif. Il y en a même un triennal dans celle de Vendosme.

Communément ces charges appartiennent et sont remplies de différents titulaires. Néanmoins à Orléans et dans quelques autres élections, il n'y en a qu'un pourvu des deux charges. Celle des receveurs generaux anoien et alternatif sont exercées par ceux auxquels elles appartiennent alternativement chaque année. Le bureau de la recette est à Orléans.

A l'égard des compagnies des officiers des greniers à sel, elles doivent etre composées en exécution de l'édit de 1694 qui a ordonné leur établissement, d'un président, d'un grenetier, un receveur, un controleur et un greffier.

ESSAI

SUR

L'ARMORIAL DU VENDOMOIS

Par M. A. de Maude,

Auteur de l'Armorial du diocèse du Mans.

(*Suite et fin.*)

—

« Pius patriæ facta referre labor. »
Ovide.

NADAILLAC, Pouget de, à Rougemont en Vendômois, avec titre de marquis; vicomtes de Monteil; barons de Saint-Pardoux, vers 1740, du chef de Françoise de Douhet: d'or au chevron d'azur accompagné en pointe d'un mont à 6 copeaux de sinople. Famille venue du Quercy en Vendômois. (*La Ch.*)

NAIN le, Etienne, éc., S. de la Varenne. 1698 : échiqueté d'or et d'azur. (*Ar. ms.*) Famille anoblie, en 1590, par une charge de Secrétaire du roi, à Tours.

NAU, S. de Choue et d'Azeray, conseiller au Parlement, vers 1665. Il y a une famille Nau, S. de Lestang, en Anjou, qui porte: de gueules à la gerbe d'or, soutenue de 2 lionceaux affrontés de même. Nau, en Bretagne, et Neau, au Bas-Maine, ont d'autres armes : NAU, S. de la Poisselière, en Touraine, anoblie en 1605 : d'argent, à la rose de gueules.

NEILZ, André, S. de Bréviande, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Montoire, Juge ordinaire civil et criminel et de Police au Bas-Vendômois : d'azur, à une fasce chargée de 3 têtes d'aigle arrachées de sable, accompagnées, en chef, de 2 coqs, affrontés d'or et en pointe d'un lion de même. (*Ar. ms.*)

NEVEU de, (ou Nepveu) au Maine? assista à l'assemblée de la noblesse du Vendômois, en 1789 : d'azur, à 3 besans d'or, chargés chacun d'une croix de sable, 2, 1. (*Le Paige.*)

NONANT, le Conte de, mestre de camp de cavalerie, chevalier

de Saint-Louis, mort en 1804, ép. de N... de Durcet, baronne de Poucé. Illustre maison de Normandie, avec titre de marquis. Elle possède la terre de Poucé depuis 1792 : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe de 3 besans d'or, 1, 2. (*Du Prat.*)

NOYERS, marquis de, titre de la maison de Sublet.

ORATOIRE DE JÉSUS, de Vendôme, la congrégation de l', 1698 : d'azur avec ces mots : *Jesus Maria,* d'or, écrits l'un sur l'autre, avec une bordure d'argent, chargée d'une couronne d'épines de sinople, et cette inscription autour : *Sigillum* Oratory, *Dn. N. Jesu. C. Domus vindocinensis.* (*Ar. ms.*)

PANOUZE de la, à la Ville aux-Clercs, XIXe siècle. De la Panouze, noblesse de Rouergue : d'argent à 6 cotices de gueules. Tenants : 2 anges. (*Ar. d. M.*)

PASQUIER, barons de Coulans, au Maine, S. de la Thierrais, en Saint-Avit, fin du XVIIIe siècle. Famille illustrée par le chancelier, depuis duc Pasquier, qui a substitué ses titre et nom à M. d'Audiffret : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants montant d'argent, et, en pointe, une tête de licorne aussi d'argent. (*Cauvin.*)

PATAY de, S. de fiefs à Lunay, 1787 ; d'une famille noble de Beauce, passée en Lorraine : d'hermines à un écu en abîme de gueules. (*La Ch.*)

PELLERIN de GAUVILLE, le, devint, en 1740, propriétaire du marquisat de la Chartre-sur-Loir, par le don que lui fit de cette terre Catherine de Courtoux, sa tante, veuve de Nicolas ROBERT, marquis de La Chartre. Famille anoblie, à Bayeux, en 1389. Armes : d'or, au chevron échiqueté de gueules et d'argent de 3 traits au chef de sable chargé de 3 coquilles d'or. (*Pr. de Malte.*)

PELLIOT DE LA GARDE, François, éc., gentilhomme de S. A. R. Monsieur, 1698 : d'azur, à un bras d'argent tenant un lys de même en pal, accompagné en chef de 2 étoiles d'or et aux flancs de 2 trèfles de même. (*Ar. ms.*)

PERIGNY de, V. du PLESSIS et TAILLEVYS.

PERRAULT ou Perrot, S. de Glatigny en Souday, 1675. Le Président Perrault, baron de Montmirail, 1658 : d'azur, à la croix à double traverse d'or, élevée snr 3 annelets de même, parti d'azur à 3 bandes d'or. Cette famille était de Bretagne et Maine, où elle portait : de gueules, à 3 têtes de bélier d'or, 2, 1.

Une branche, passée en Bourgogne, a formé la branche de Jotemps, qui s'arme comme le S. de Glatigny.

PETIT DE BROGEY, originaire du Vendômois : d'azur au lion d'or. (*La Ch.*)

PETIT ou LE PETIT, S. du Petit-Hostel en St-Cyr de Sargé, au XVIIIe siècle : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 trèfles d'argent, et en pointe d'une molette de même. (*Ar. ms.*) M. t. 1706.

PETIT-HOSTEL, le S. du, à St-Cyr de Sargé, 1689, de la maison de Coutance.

PETIT des LANDES, S. des Landes, en Lunai ; ancienne noblesse, originaire du Vendômois, attachée au service des comtes et du premier duc de Vendôme, et depuis a donné des Correcteurs à la chambre des comptes : d'azur, à 3 coquilles oreillées d'or, 2, 1. (*La Ch.*)

PHILLEMIN, famille du Vendômois. N... de Phillemin se fit représenter à l'assemblée de la noblesse du Maine, 1789. m. t. 1698.

PICHER de, Louise, veuve de Menou, S. de Turbilly : d'argent à 3 pichers ou pintes de sable, 2, 1. (*Ar. ms.*)

PIERRE de la, V. la VOVE.

PIERRES des. La veuve Félix des Pierres, éc., S. des Matras, à la Chapelle-Vicomtesse, fut taxée au rôle de l'arrière-ban du Maine, 1675. Plusieurs familles de ce nom en Normandie.

PILLE de, à Mondoubleau, 1675, officier du gobelet du roi : de gueules au chevron d'or accompagné en chef de 2 croissants d'argent et en pointe d'un globe cintré d'or. (*Ar. ms.*) De Pille, bienfaiteur de l'hospice de Mondoubleau, en 1749.

PLACEAU, officier du roi, à St-Cyr de Sargé, taxé au rôle de l'arrière-ban du Maine, 1675.

PLESSIS-LIANCOURT. Maison éteinte dans celle de la Rochefoucault ; originaire du Vendômois. Elle a formé les branches de la Perrine, de la Savonnière, de Perigny, de Liancourt ducs de la Roche-Guyon : écartelé aux 1, 4, d'argent à la croix engreslée de gueules ; aux 2, 3, de Pons qui est d'argent à la face coticée d'or et de gueules. (*La Ch.*)

PLESSIS de PERIGNY, du ; des du Plessis de l'Isle, au Maine : d'argent, à une croix engreslée de gueules chargée de 5 coquilles d'or. (*Ar. ms.*)

POILLÉ de, V. MALHERBE.

POITRAS, Jacques, Conseiller du roi, Receveur des consigna-

tions au Bailliage de Vendôme, 1698 : d'argent, au lion d'azur. (*Ar. ms.*)

PONCÉ, anciens sgrs de Poncé. On trouve des sgrs de Poncé (est-ce l'ancienne famille ?) sgrs de Cherippeau, la Beuvrière, la Talonière et de Pommerieux. Perotte de Poncé épousa à Craon, en 1500, René de Juigné ; elle portait : d'argent, à 3 mer t sable. (*Ar. d. M.*)

PONCÉ, sgrie sur le Loir ; autrefois 1re Châtellenie de la Baronnie de Lavardin, puis la 4e baronnie du Vendômois. Elle a donné son nom à une ancienne famille. Richel de Lavardin était dame de Poncé, en 1165. Depuis, cette sgrie a passé à la maison des comtes de Vendôme et en celles de Courtremblay, de Chambray, 1446-1461 ; de Thiville jusqu'en 1682 ; de Coigne comtes de Bapaume, 1761 ; de Durcet jusqu'en 1792 ; et, depuis, aux de Nonant de Raray. Les armes de cette sgrie ont été celles de ses différents seigneurs. (*Mis du Prat.*)

POPLINIÈRE de la, V. DARROT et LE RICHE.

POPLINIÈRE, la sgrie de la, en St-Cyr de Sargé, était à la maison de Montmarin au XVIIIe siècle.

PORTAIL, S. d'APREMONT, du, Pierre, 1698 : d'or, à une fasce d'azur chargée de 3 têtes de léopard d'argent bordées et lampassées de gueules. (*Ar. ms.*)

POUGET, V. NADAILLAC.

POULARD DU BOIL, propriétaire dans la commune du Plessis-Dorin, XIXe siècle. Cette famille posséda les sgries du Boil, de Cellé, de Champ en Montmirail et Melleray : de gueules, à l'épi d'or, et au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent. (*Sceau.*)

PRAT du, avec titre de marquis. Maison d'Auvergne, passée au Maine, et depuis en Vendômois, où elle s'est alliée avec les de Nonant. La marquise du Prat a laissé des mémoires intéressants. M. le marquis du Prat, chef de nom et armes de la maison, écrivain distingué, a une terre près de Poncé : d'or, à la face de sable, accompagnée de 3 trèfles de sinople, 2 en chef, et un en pointe. (*Sceau.*)

PREAUX de, avec titre de marquis. Le château de Preaux, qui est le berceau de cette maison, est situé près Châtillon-sur-Indre. Le marquis de Preaux, Praulx, habite Pouancé en Anjou. Le marquis de Preaux fut gouverneur de Vendôme et Vendômois le 17 août 1626 : de gueules, au lion d'argent couronné d'or, et un chef d'argent vivré de sable. (*Ar. du Maine.*)

PREUILLY-VENDOME. La baronnie de Preuilly est en Touraine. César de Vendôme la vendit à Louis de Crévant.

PRÉVOST le, éc., S. de Cocherel : tiercé en bande d'azur, d'hermines et de gueules. (*Ar.ms.*) Armes données d'office.

PROCUREURS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande d'argent, de sable et d'hermines. (*Ar. ms.*)

PRUDHOMME DE LA BOUSSINIÈRE, à Bénehart, XIXe siècle. Charles Prudhomme de Meslay, Contrôleur des guerres, en Touraine, fut anobli en janvier 1655. Il épousa Geneviève Desportes, d'où il eut Guillaume, mari de Louise de Champagné, d'où Guillaume-François Prudhomme de Meslay, S. de Bois-Vallée, vivant en 1698. De cette famille étaient à cette époque : Jean-Etienne, à Fyé, François à St-Cyr en Pail ; et l'évêque du Mans en 1791. Les armes de Prudhomme-de-Meslay : d'azur, à 2 épées en sautoir d'argent, les gardes d'or, au chef d'argent chargé de 3 merlettes de sable. (*Lettres d'anobl.*) L'*Armorial général* donne : les épées d'or, accompagnées de 3 molettes de même, 2 en flanc et 1 en pointe. Les armoiries peintes des échevins du Mans représentent les épées d'argent et 3 merlettes de sable en chef, pour Prudhomme de la Boussinière.

Prudhomme, S. de Paufou, général de Normandie, fut anobli en 1526, avec d'autres armes.

PRUNELÉ de, en Vendômois, XIXe siècle. Très-ancienne noblesse de Beauce : de gueules à 6 annelets d'or, 3, 2, 1 ; l'écu en bannière. Devise : *Fræni nescia virtus.* (*La Ch.*)

QUELIN, ou Quelain, baillis de Mondoubleau, d'une famille originaire de La Ferté-Bernard, et qui a donné des conseillers au Parlement : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles de même, et, en pointe, d'une pomme de pin aussi d'or. (*Ar. ms.*) Chevron d'argent. (*Epith. de Paris.*)

QUINEMONT de, avec titre de marquis, Sgr de fiefs à Saint-Martin-du-Bois, 1789 ; à Vendôme, XIXe siècle. Famille de Touraine, m. t., 1669, 1715 : d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 fleurs de lys d'or, les pieds coupés, et posés 2 en chef et 1 en pointe. (*La Ch.*)

RACINE, au bailliage de Mondoubleau, après 1750 ; de la famille du grand Racine. Racine, conseiller au Parlement de Paris, de 1641 : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles, et à la pointe d'un lion grimpant d'or. (*M. d. r.*)

RADRETS, les sgrs des, en St-Cyr de Sargé, étaient de la mai-

son d'Illiers, depuis le XIIIe siècle; et de celle Darrot, 1645-70. Les Radrets s'appelaient la Berruère avant 1645, et plus anciennement Tenay. V. la BERRUÈRE.

RAMBOURG, demoiselle de, bienfaitrice de l'hospice de Mondoubleau, 1682; de Rambourg, officier du roi, 1698: d'argent fascé de gueules. (*Ar. ms.*)

RARAY, marquis de, de la maison le Conte-de-Nonant.

RASTIGNAC, le Chapt de, 43e abbé de Vendôme, 1727. Maison illustre, originaire d'Auvergne: d'azur, au lion couronné d'or; et, d'après la Chenaye, au lion d'argent, lampassé et couronné d'or. Titre de marquis.

RAVEYNIER de, Jean, éc., S. des Belles-Euvries, 1557. (*M. Bouchet.*)

REFUGE, S. de La Chartre, maison originaire de Bretagne: d'argent à 2 fasces de gueules, à 2 serpents d'azur en pal, affrontés et lampassés de gueules brochant sur le tout. (*La Ch.*).

RÉMEON de MOQUET, en Vendômois et Condomois; m. t., à Orléans, en 1699: d'or à un chevron de gueules, accompagné en chef de 2 étoiles d'azur, et, en pointe, d'un pin de sinople, sur une terrasse de même, mouvante de la pointe de l'écu. Claude-Michel de Rémeon, IIe du nom, chev., S. de Moquet, capitaine de cavalerie, chev. de Saint-Louis, ép. 1° de Marie-Anne de Rancher; 2° d'Elisabeth-Marie de Fontenay (du Perche), était né à Vendôme le 20 mai 1719, et décédé le 17 mai 1798 sans postérité. (*Généal. de Fontenay.*)

RENARD, Laurent, de, chev., 1698, à Espire, S. de Courtamblé: d'azur, à 3 renards passant d'or. (*Ar. ms.*)

RENARD de LORME. La veuve Renard de Lorme, vivant, pâtissier du Roi, à St-Martin de Sargé, fut taxée au rôle de l'arrière-ban du Maine, 1675. De Renard, éc., fonda le couvent des Camaldules à Bessé, en 1559.

RENIER du, ou du Raignier, S. de Boisseleau, originaires du Piémont. Une branche s'établit en Vendômois, dont était Alexandre du Renier, brigadier d'infanterie, en 1691: d'or, chappé d'azur, la chappe chargée en chef de 2 étoiles d'or. (*Ar. d. M.*)

RICHE DE VANDY, LE, et Le Riche de Cheveigné, dames de Bénehart, 1789. Le Riche, S. de la Pouplinière et de Cheveigné, XVIIIe siècle: de gueules, au coq porté sur une chaîne, adextré en chef d'une étoile, le tout d'or. (*Ar. ms.*)

RIVIÈRE de la, sgrs et barons de Mondoubleau, 1402, du chef

de sa femme Blanche de Trie, mort en 1442 ; d'une illustre maison connue dès le XIIe siècle, originaire du Nivernais. D'après *la Chenaye :* de sable à la bande d'argent. D'après M. *de Saint-Paul*, dans son *Histoire de Mondoubleau :* d'argent à 3 annelets de sable, 2, 1. Le sceau de son père était chargé d'une bande.

ROBERT de COURTOUX, V. COURTOUX.

ROCHAMBEAU de, V. VIMEUR.

ROCHE-BOUSSEAU, FESQUES de la, S. des Essarts, de Sougé-sur-Loir, psse du Bas-Vendômois, de la Flotte et de Lavenay. Famille éteinte dans la descendance directe : d'or à l'aigle éployée de gueules au vol abaissé. (*Cauvin.*)

ROCHEFORT de, V. ROHAN.

ROCHEFOUCAULT de la, titré vicomte, à la Gaudinière, XIXe siècle. Une des plus illustres maisons de France, originaire de l'Angoumois : burelé d'argent et d'azur à 3 chevrons de gueules sur le tout. (*La Ch.*)

ROCHES des, châtellenie au nord de Poncé. Des Roches en Anjou ou Vendômois : d'argent à la bande fuselée de gueules. *Aliàs,* de 10 pièces. Un Jean des Roches (de cette maison) fut témoin de la fondation de l'abbaye de Vendôme en 1040. Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, s'armait comme ci-dessus. (*Ms.*)

ROCHE-TURPIN le, en Vendômois. Cette sgrie a suivi la fortune de la baronnie de la Flotte.

ROCHEUX, les sgrs de, en Mondoubleau, pendant les guerres de la Fronde, étaient de la maison de Villiers.

ROHAN de, François, 41e abbé de Vendôme, 1659, comte de Rochefort : de gueules à 9 macles d'or, 3, 3, 3. (*Ar. du Maine.*) Illustre famille de Bretagne.

ROMILLY de, nom de Sublet, au XVIIe siècle.

RONSSART, S. de Glatigny, de la Poissonnière, de la Lunotrie, baron de Fleurigny. Ancienne noblesse du Vendômois, dont était le poëte de ce nom, et qui portait : de sable à 3 poissons d'argent mis en fasce l'un sur l'autre. — Louis fut reçu chevalier de Malte en 1611. Il était fils de Gilles Ronssard, chevalier de l'ordre du roi, et descendait au 7e degré de Guilllaume Ronssard de la Poissonnière. Transaction passée le 4 juillet 1317 entre Gervais et André de Ronssart. Autre transaction passée à Vendôme, 1534, entre M. Loys de Ronssart et M. Jehan de Ronssart, protonotaire du saint Siége.

ROQUEFORT DE LA MAISON BLANCHE, dans le pays de Mondoubleau. (*M. de St-Paul.*)

ROSNY de, V. MAUVOISIN.

ROSTAING de. Le dernier du nom était sgr de Lavardin, en 1670. D'azur à la rose d'or surmontée d'une fasce ou triangle aussi d'or. Maison du Forez éteinte, d'après *La Chenaye des Bois.* On traite cependant un marquis de Rostaing membre de l'assemblée de la noblesse de l'Orléanais, en 1789. Alliée avec la famille de Trémault.

ROUAUDIBRES des, ou des Rouhaudières, 1698, élection de Château-du-Loir : losangé d'or et d'azur. (*Ar. ms.*) V. EDME.

ROUGÉ de, Catherine, fille du marquis de Plessis-Belliere, ép. de Jean-Sébastien de Kerocent, marquis de Montoire : d'argent à la croix pattée de gueules. (*Cauvin.*)

ROUSSEAU, messire, Gabriel, procureur fiscal de la baronnie de Mondoubleau, 1698, S. de la Ralluère : de gueules, à une étoile à 8 rais d'argent, au chef de même, chargé d'une aigle de sable. (*Ar. ms.*)

ROYER LE, Pierre, 49e évêque du Mans, mort en 1295, fils de Jean le Royer, garde des sceaux des contrats, à Trôo.

ROYER le, S. d'Authon : de gueules à l'aigle d'or armé, membré et couronné d'argent.

RUE DU CAN de la, à Saint-Amand, membre du conseil général, 1864. De la Rue du Can, baron de Champchevrier, comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine, 1789 : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent et d'un chevreuil courant de même, en pointe. (*Lambron.*)

SAIN du, Dusain, à Beauchêne-les-Matras, St-Agil et Boursè, 1689. Plusieurs familles de ce nom. Il y a aussi les de Sain de Bois-le-Comte.

SAINT-AGIL, les sgrs de, étaient de la famille Angran, qui préféra à ce nom celui de sa sgrie d'Alleray.

SAINT-CALAIS, l'abbaye de, possédait, en 1409, les *maisons neuves* de Baillou, avec leurs appartenances et dépendances. Ses armes : d'or, à une croix de gueules. (*Ar. ms.*)

SAINT-CHAMAND de, sgr de Villetrun. Famille du Limousin : de sinople, à 2 faces d'argent, au chef crénelé de même. (*La Ch.*) *Aliàs*, un comble dentelé de même. Le sgr de Villetrun assista à l'assemblée de la noblesse de Vendôme, en 1787. Titre de comte.

SAINT-CHARTIER, la dame de, dame de Chauvigny, 1689. Etait-elle de la maison de Bouteiller de Senlis, S. de Saint-Chartier? qui s'armait d'un écartelé d'or et de gueules, brisé d'un lambel de 3 pendants.

SAINT-CYERGUE, baron de, V. BOHYERS.

SAINT-CYR-DE-SARGÉ, prieuré de : de gueules à un croissant d'argent. (*Ar. ms.*) Prieuré établi en faveur de l'abbaye de Saint-Denys-en-France.

SAINT-DENIS, comtes et marquis de, sgrs de fiefs à Selommes, 1787, étaient de la maison Hurault de Vibraye.

SAINT-GEORGES-DES-BOIS (communauté des Religieux de), ordre de Prémontré : tiercé en bande d'argent, de vair et d'or. L'office du prieur de cette abbaye : tiercé en bande de sable, de vair et d'argent. — Observ. Ces armoiries sont probablement celles données par d'Hozier, en 1698. L'abbaye devait en avoir d'autres. (*Ar. ms.*)

SAINT-GEORGES, église, V. CHAPITRE.

SAINT-HILAIRE, les sgrs de, de la maison de Courtarvel, en 1651.

SAINT-MARTIN de La Verdin, le Prieuré de : tiercé en bande de sable, de vair et de gueules. (*Ar ms.*)

SAINT-MARTIN de Trôo, le Chapitre de, V. CHAPITRE.

SAINT-GEORGES de Vendôme, le Chapitre de, V. CHAPITRE.

SAINT-SAUVEUR DE L'ETOILE, le couvent de religieux de, 1698 : d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, 2, 1, accompagnées en chef d'une étoile de même, et une bande de gueules brochant sur le tout, chargée de 3 lionceaux d'or. (*Ar. ms.*)

SAINT-PAUL de, V. BEAUVAIS.

SAINT-REMI, les marquis de, sgrs de Lierville et de Boursay, de la maison de Courtarvel.

SAINT-VENANT de, en Vendômois, XIXe siècle, famille originaire du Beauvaisis. (?)

SALABERY, sgr de Pezay, Fossé, etc. Famille du Parlement de Paris, originaire d'Espagne, où elle portait le nom d'Yrumbery. Branche en Vendômois. — Salaberry, Conseiller au Parlement, 1698 : d'or, au lion de gueules, coupé d'or, à 2 vaches passantes l'une sur l'autre, parti de gueules, à une croix pometée d'argent, et une bordure d'azur chargée de 8 sautoirs d'or. (*Ar. ms.*)

SALIES, Anouilh de. Famille originaire du Comté de Foix : d'argent, à un bœuf de gueules et un chef d'azur.

SALMON, en Vendômois, S. de Loiré, de la Brosse, du Chastellier et de Courtemblay, du Lehon, de Marçon, des Roches, d'Auvines, la Roussardière. N. Salmon de la Brosse était l'un des 12 gardes-du-corps de la manche des rois Louis XVIII et Charles X, compagnie d'Avray; le comte du Chastellier, évêque d'Evreux, était pair de France, 1823 : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de lion de même, arrachées et languées de gueules, 2 en chef, et 1 en pointe. (*Ar. d. M.*)

SANGUIN, 34e abbé de Vendôme, cardinal de Meudon. Famille de Paris, éteinte en 1590 ; anoblie en 1400 : d'argent à la croix endentée de sable, cantonnée de 4 merlettes de même (*M. d. R.*); *aliàs*, de 4 molettes.

SANLOT de, S. du Grand-Fontenailles, membre de l'assemblée de la noblesse du Vendômois, 1789.

SARRAZIN de, ancienne noblesse d'Auvergne, passée en Vendômois en 1773, où elle possédait les sgries de Bezay et de Bromplessé, par alliance avec la famille le Gallois : d'argent, à une bande de gueules chargée de 3 coquilles d'or. *Cimier :* un Sarrasin vêtu d'une tunique, de gueules à hiéroglyphes de sable. *Supports :* 2 sauvages appuyés sur leurs massues. *Cri de guerre :* La Jugie. *Devise :* Deo et Sancto Petro. — Cette famille a titre de Comte. Elle a donné un lieutenant des maréchaux de France à Vendôme, 1775, un député de la noblesse du Vendômois aux Etats généraux de 1789, un général des armées vendéennes, un lieutenant-colonel d'infanterie de la garde royale, démissionnaire en 1830, 2 chevaliers de la Légion d'honneur, et un littérateur.

SAVARRE DU MOULIN, en Vendômois, originaire de Touraine, anoblie en 1610 : d'azur , au chevron d'argent, accompagné de 3 trèfles d'or, 2, 1. (*Ar. d. M.*)

SAINT-HERY de, veuve, 1789, du nom de Mirleau. V. ILLIERS.

SCOT DE COULANGES, d'argent, à une bande de sable, chargée d'une étoile d'argent entre deux croissants de même. (*Ar. m.*)

SELLIERS et BOURRELIERS de la ville de Vendôme, la Communauté des maîtres : tiercé en bande, d'argent, d'or, et de sinople. (*Ar. ms.*)

SERGENTS et HUISSIERS de Vendôme, la Communauté des : tiercé en bande, d'argent, de vair et de gueules. (*Ar. m.*)

SERIGNAC de, Sr de fiefs à Savigny, membre de l'assem-

blée de la noblesse du Vendômois, 1789. Est-ce de Serillac, de la maison de Faudoas, au Maine?

SERRURIERS et ARQUEBUSIERS de la ville de Vendôme, la communauté des : tiercé en bande d'or, de sable et d'azur. (*Ar. ms.*)

SERVIN, S. de Pidoche (?), en Vendômois. Famille de robe qui a donné un avocat célèbre au Parlement de Paris; titrée Comte de la Grève, au Perche, près des sources de la Braye : d'argent, à l'aigle éployée de sable. (*La Ch.*)

SIGNAC de, de la maison des mis de Musset.

SIROT de, éc. à Choue, vers 1650. Armes...

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE du Vendômois. Elle a adopté pour symbole les armes des anciens Comtes de Vendôme, qu'elle surmonte d'une couronne murale, l'écu posé entre 2 branches de chêne croisées et liées par le bas.

SOUDAY de, Guillaume, Guillelmus DE SOLDAIO, de Souday, S. de Glatigny, 1269 : De Souday, au Maine : de sinople, au sautoir d'or. Depuis, la srie de Souday appartint à la maison de Vendosmois. Le Prieuré, fondé en 1070, par Achard, S. de Souday, avait les mêmes armes. (*Ar. ms.*)

SOURDIS de, V. d'ESCOUBLEAU.

SOURCHES de, V. du BOUSCHET.

SOURS et ARVILLE, le Commandeur de, de l'ordre de Malte, était présentateur à la cure du Temple : de gueules, à la croix patée d'argent. (*Ar. d. M.*)

SPIFAME, famille du Parlement de Paris venue d'Italie, dont un évêque de Nevers, en 1547 : Madeleine a épousé, en deuxièmes noces, le sgr de la Curée, en Vendômois : de gueules, à l'aigle éployée d'argent. (*M. d. R.*)

SUBLET, Michel, S. d'Heudicourt, fut anobli pour services militaires, en 1574 : d'azur, au pal crenelé d'argent, chargé d'une vergette d'or. — Jean Sublet, S. de la Guilhonnière, fut anobli, en 1578, pour services militaires en Italie : d'azur, au pal crenelé de 3 pièces d'or, chargé d'une vergette de sable. Cette famille, originaire de Blois, a donné le 40e abbé de Vendôme, issu des S. de Romilly sortis d'Heudicourt. (*Lettres d'anoblissement.*) Titres de Bons de Dangu et de Mis de Noyers.

SUZE, marquis de la, V. CHAMILLART.

TAFFU, Gilles, S. de la Vacherie, XVIe siècle : de.... à 1 fasce accompagnée de 3 roses. (*M. Bouchet.*)

TAILLANDIERS de la ville de Vendôme, la Communauté des : tiercé en bande d'argent, d'azur et de gueules. (*Ar. m.*)

TAILLEURS D'HABITS de la ville de Vendôme, la Communauté des : tiercé en bande d'or, d'hermines et d'argent. (*Ar. m.*)

TAILLEVYS de, Raphael, S. de la Mezière, médecin du duc de Vendômois, fut anobli en 1553, m. t., 1703. Charles-Léon de Taillevys, mis de Perigny, colonel d'infanterie, etc., S. de Jupeaux, la Hatris, la Perrine, etc., fut membre de l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789 : d'azur, au lion d'or, tenant une grappe de raisin de même. (*Ar. de M.*)

TALLART de, duc d'Hostun, marquis de la Baume, en Dauphiné. Le duc de Tallard devint sgr. de Montoire, au XVIIIe siècle, par acquisition de cette terre du seigneur de Lorme. Armes : de gueules, à la croix engreslée d'or. (*La Ch.*)

TANNEURS, Coroyeurs et Mégissiers de la ville de Vendôme, la Communauté des : tiercé en bande d'or, de sinople et d'azur. (*Ar. m.*)

TARRAGON de, éc., s. de Tansonville, 1698 : m. t. 1760 : d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'une étoile d'or et accompagné de 3 croissants de même, 2, 1. (*Ar. m.*)

LE TEMPLE, Commanderie de Malte, pss. du Temple-de-Champinelle, El. de Château-du-Loir, dépendait de celle d'Arville.

TERNAY, de, S. de Polluet. Macé, éc., époux de Jeanne de Ronssard, XVIe siècle, dont la fille épousa François de Gaignon de Villaines. Françoise de Ternay, ép. de Guillaume du Plessis, S. de Liancourt. Armes : d'argent, au lion d'azur, couronné et langué de gueules. (*Ms.*)

Il y avait à l'assemblée de la noblesse de Touraine, 1789, un mis de Terney, du nom d'Arsac ; était-ce un sgr du Vendômois ? Ses armes : d'or, à l'aigle éployée d'argent, becquée et onglée de gueules. (*Lambron.*)

TESSIERS en toile de la ville de Vendôme, la Communauté des : tiercé en bande, d'argent, de sable et d'azur. (*Ar. ms.*)

TEXIER, comtes de Hautefeuille, S. de Saint-Agil, de Claires à Saint-Martin de Sargé, 1675 : de gueules, à la levrette courante d'argent, accolée et bouclée d'or, surmontée d'un croissant de même. (*Ar. du M.*)

THABAULT de, éc., S. des Raderets, 1789.

THÉLIGNY de, François, S. de Lierville, 1516 ; famille du Per-

che ; éteinte au 16e siècle : d'argent, à 5 faces de sable ; ou de sable à une bande et bordure de gueules. (*Prieur de Mondonville.*)

THEZUT de, S. de Glatigny en Souday, de 1687, par donation du Président Perrault ; famille du Charolais : d'or, à une bande de gueules, chargée de 3 sautoirs alaisés. Supports : 2 lions. (*Ar. d. M.*)

THIVILLE de, S. de Poncé, 1641-1682 ; famille originaire de Normandie ; alliée avec les de Chambray, S. de Poncé : de gueules, à 3 fusées ou lozanges posés en face d'argent. (*Mis du Prat.*)

THORIGNY de, du nom de Reméon, S. de Thorigny, 1789. Charles Savigny, S. de Thorigny, Maire de Mondoubleau, 1692, Conseiller du roi.

THOUARS, mis de, V. VASSEUR le.

TILIÈRE Taupinard de, à Rahay (Sarthe) et à Versailles. Famille de robe. Elle posséda, au XIXe siècle, la terre du fief Corbin près Montmarin : écartelé aux 1, 4, de gueules, au chevron d'argent, chargé d'un chevron de sable et accompagné de 3 coquilles d'argent, qui est Tilière ; aux 2, 3, d'azur, à un demi vol d'or, qui est Loys. — Couronne de mis ; supports : 2 lions. (*Sceau.*)

TONNELIERS de la ville de Vendôme, la Communauté des : tiercé en bande d'or, de sinople et de sable. (*Ar. ms.*)

TOUCHE et TOUSCHE, de la, demoiselle, à Chauvigny, 1675 ; Etait-elle des de la Touche, S. du lieu, à Chaillant, au Maine, qui portaient : de gueules, à 3 besans d'or, 2, 1. (*Cauvin.*) Plusieurs familles de ce nom.

TOURTIER, éc., S. de Bellande, 1691 : d'azur, au chevron d'argent, chargé de 3 merlettes de sable et accompagné de 3 besans d'or, 2 en chef, et un en pointe. (*Ar. ms.*) Le Tourtier de Bellande, S. de la Fredonnière, assista à l'assemblée de la noblesse du bailliage secondaire de Mondoubleau, 1789.

TREMAULT de, sgrs du Bouchet-Bouteville, Lunay, Nonais, Bellatour, Morisson, Spoir, Amilly, etc. Famille très-ancienne en Vendômois, encore existante : on trouve plusieurs de ses membres décorés du titre de Chevalier ; m. t. 1712 : de gueules, à 2 haches d'armes, d'argent, mises en pal, au chef cousu d'azur avec 3 étoiles d'or, rangées en fasce. (*Ar. ms.*)

TRIE, S. de Mondoubleau, comte de Dammartin, du chef de

sa femme Jeanne d'Amboise, XIV siècle ; Maison illustre : d'or, à la bande d'azur. (*La Ch.*)

TRIPIER, S. de Montenard, Lieutenant-Général du Vendômois, Touraine, Blaisois, Maine, Laval, Perche, Amboise, Lodunois. D'une famille de Laval. L'Armorial du Maine indique plusieurs familles de ce nom dans la province.

TROO, les anciens Sgrs de, alliés avec les de Villiers, sgrs de St-Gervais de Vic, en 1487, portaient, d'après une peinture qui se voit dans l'église de cette dernière paroisse : d'argent, à 3 flammes de gueules.

TROO, Chapitre de, V. CHAPITRE.

TROUSSERIE de la, 1689, de la maison Marin.

TUANDIÈRE, le fief de la, s'appelle Montmarin par lettres-patentes de 1671.

TUCÉ de, S. de la Fredonnière, 1410, de la plus ancienne noblesse du Maine, représentée aujourd'hui par le colonel de Tucé : de sable, à 3 jumelles d'argent. (*Cauvin.*)

TUFFIER, Louis, S. de Fontaine-Raoul, de la Chapelle-Vicomtesse, à cause de sa terre de la Chauvolière, après 1650 : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 roses tigées et feuillées de sinople. Famille du Parlement de Paris. (*Ar. d. M.*)

UBSULINES de Vendôme, le Couvent des, 1698 : d'azur, à un lys d'argent, avec cette inscription autour : *De Ste Ursule de Vendôme.* (*Ar. ms.*)

VABRES de, ou de Vasbres, Pierre, 1698 : d'argent, à 3 sapins ou 3 épées de sinople, rangés en fasce, et un chef d'or chargé de 3 tourteaux de gueules. (*Ar. ms.*) Nous croyons cette famille originaire du Perche.

VALENNES, les sgrs de, en Baillou. étaient de la maison de Coutances, ou Coutance, connue dès le XIIIe siècle.

VALLIÈRE, de Bois-Guéret de La, à Vendôme, 1866; originaire de l'Orléanais : d'or, à 3 arbres de sinople, sur une terrasse de même, accostés de 2 croix patées de gueules et soutenues d'un croissant d'azur, montant en pointe. DEVISE : *Nemoris terraque robore ascendunt.* Christophe-François, S. de La Vallière, comparut en 1789, à l'assemblée de la noblesse de l'Orléanais et à celle du Vendômois.

VALLIÈRE de la : d'azur, à un chevron d'or, accompagné de 3 aiglons de sable, 2, 1. (*La Ch.*) De cette famille était le S. de la Vallière, à Epuisé, 1675.

VANDY de, V. le RICHE.

VANSSAY de, S. des Rouaudières en Cormenon, 1758. Le S. de la Barre assista à l'Assemblée de la Noblesse des bailliages de Vendômois, Mondoubleau et Saint-Calais, 1789. C'est une des plus nobles et des plus anciennes maisons du Maine, où elle existe encore. Titres de baron et de marquis : d'azur, à 3 besans d'argent, chargés chacun d'une moucheture d'hermines, 2, 1. Devise : *L'âge a dedans nous l'âge de Vancé.* Supports : 2 sauvages de carnation ornés d'une massue. Timbre : un casque d'or avec les lambrequins de sinople et de gueules, surmonté d'un bourrelet d'or et d'azur. Couronne de marquis sur le casque. Cimier : un chien ailé avec les armes sur les ailes. *(Sceau.)*

VAQUEREL DE LA BRICHE, famille dont il est parlé dans l'Armorial de France ; établie dans le Vendômois : de gueules, à un chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même, l'écu timbré d'un casque de profil.

VAREILLES de, S. de Rerthaud, fit défaut à sa comparution à l'assemblée de la noblesse du Vendômois, 1789 : burelé d'or et d'azur de 10 pièces, au lambel de gueules sur le tout. *(La Ch.)*

VASCONCELLES de, au Verger, en Saint-Avit, 1842. De Vasconcelles, m. t. 1668, Elect. de Mortagne : d'argent, à 2 lions de gueules l'un sur l'autre. (*Nob. de Nor.*)

VASSEUR le, S. marquis de Cougners, de Beaumont, et Thouars-sous-Ballon. André, ép. de Jeanne Jadin, vivait en 1390. Pierre est enterré à Vendôme : on lisait cette épitaphe :

Cy endroist git en sépulture
Messire Pierre le Vasseur
Qui a servir Dieu mit sa cure;
Chevalier fut, de Cogners sieur
Ce lieu prit par dévotion
Pries Jesus qu'il lui fasse pardon.

Joachim était Gouverneur de Vendôme sous Jeanne d'Albret. Le mis de Thouars, huguenot, depuis converti, avait suivi le parti du duc de Vendôme et avait été blessé de trois coups de feu à l'escarmouche de la Porte-Saint-Antoine. Nom éteint : d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur.

VAUBUISSON de, surnom de Philippe Fredureau.

VAUBRUN. mis de, de la maison de Bautru.

VAUCELAS Bon de, V. COCHEFILET.

VAUGIRAULT de, dame de Montongis, fut appelée à l'assem-

blée de la noblesse des bailliages du Vendômois, Mondoubleau et Saint-Calais, 1789. Noblesse de l'échevinage d'Angers, m. t. 1667 et 1715 : d'argent, à l'aigle éployée à 2 têtes couronnées de sable. (*Ar. du M.*)

VAUTOURNEULT Bellangers de, Barons de Vautourneult. famille du Maine, dont un membre assista à l'assemblée de la noblesse du bailliage secondaire de Mondoubleau, 1789 : de sable, à 3 lions, d'argent, armés, lampassés, et couronnés d'or. (*Ar. de M.*)

VAUVIEUX de, titre de Comte, V. COCHEFILET.

VENDOME. Les anciens Comtes de Vendôme portaient : d'argent, au lion d'azur, couronné, et un chef de gueules. La seconde maison des Comtes de Vendôme s'armait : de France, à la bande de gueules, chargée de 3 lionceaux d'argent. Les ducs de Vendôme : de France, avec une bande de gueules, sans les lionceaux. Des sceaux des Comtes de Vendôme-Bourbon portent : écartelé de Bourbon-Vendôme et de Vendôme ancien.

VENDOME, ville, avait les armes de ses anciens Comtes : d'argent, au lion d'azur couronné et un chef de gueules. Elle a encore ces mêmes armes. V. HOTEL-DE-VILLE.

VENDOMOIS de. — Famille connue dès le XIIIe siècle dans ce pays, venue, croyons-nous, d'Auvergne. Jeanne, veuve de Ronssard de la Poissonnière, épousa, en 1420, à Savigné-sur-Braye, Jean de Bourbon-Vendôme. Armes : d'or, semé d'hermines, à 3 fasces de gueules. (*Pr. de Malthe.*) Au chef d'or, chargé de 3 fasces de gueules. (*De Saint-Paul.*) Louis de Vandomois, S. d'Alleray, a son tombeau dans l'église de Choue.

VERTHAMON de, S. de la Ville-aux-Clercs, conseiller au Parlement, de 1672 : au 1er de gueules, au lion d'or ; aux 2 et 4, échiqueté d'or et d'azur ; au 3e de gueules plein. En 1789, il y avait des gentilshommes de cette maison, sgrs d'Ambloy et d'un fief à Villerable. Famille sortie, en 1560, de la bourgeoisie de Limoges.

VIBRAYE de, V. HURAULT.

VIGNOLLES de, Gouverneur de Vendôme, 1596. Le mis de Vignolles, dit LA HIRE, écartelait : aux 1 et 4 d'azur, au paon faisant la roue, posé de face ; aux 2, 3, de sable, au cep de vigne feuillé et fruité d'argent, et soutenu par un échalas de même. (*Arm. de l'Ordre du Saint-Esprit.*)

VILLAIN, S. de la Tabaise en Baillou ; d'une famille du Par-

lement de Paris; N... Villain de la Tabaise, âgé de 80 ans, vivait en 1792, à Saint-Calais.

VILLEBRESME de, V. GOISLARD.

VILLECHENAY de, V. GODINEAU.

VILLEDROUIN de, V. FREDUREAU.

VILLEGOUBLAIN de, Villegoublin ou Villegomblain, dame d'un fief à Epiais, 1789, était-elle de la famille Racine de Villegoublain? ou des Villegoublain, de Maine ou Anjou, qui s'armaient : de gueules, à 3 mains droites d'argent?

VILLEMAREST de, S. de Villeporcher, 1789, était-il du nom de Moulard de Torcy de Vilmarest, en Picardie, qui porte : d'or, au lion de vair, lampassé et armé de gueules?

VILLEMESLE, le sire de, ép. de la fille du sire de Grand-Bouchet, en Choue, 1651.

VILLEPROUVAIRE, anciens sgrs de, éteints dès le XVe siècle.

VILLERAY de, Jean, 29e abbé de Vendôme. Nous ne savons s'il appartenait aux de Villeray, du Perche, qui s'armaient : d'argent, à 9 merlettes de sable, 3, 3, 3. (*Arm. du Maine.*)

VILLIERS du Grosbuisson de, Marin, éc., S. de Villiers, Cornette au régiment de Villequier, 1698 : de sable, à une tour d'argent crenelée, et un chef de même chargée d'une merlette de sable. (*Ar. ms.*) V. CHAMPAGNÉ. Plusieurs familles du nom de Villiers. Les de Villiers, sgrs de Saint-Germain de Vic, portaient : d'azur, à la croix d'argent cantonnée de 4 roses d'or.

VIMEUR de ROCHAMBEAU, S. d'Ambloy, Rochambeau, Villiers, Thoré. Maison ancienne en Vendômois; titrée marquis. Elle a donné un gouverneur et bailli du Vendômois, au XVIIIe siècle, et elle fut illustrée par le général de ce nom sous la république. Les nom et armes de Rochambeau ont été substitués, en 1863, à M. Achille Lacroix par le dernier représentant de la famille : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon d'argent, 2, 1.

VINCENT (SAINT-), abbaye de Bénédictins, fondée au Mans en 572, par l'évêque St Domitien. Son abbé était présentateur à plusieurs cures et prieurés du Vendômois : d'azur, à un gril, le manche en haut d'or, un fouet ou discipline de même brochant sur le manche du gril : au chef d'argent, chargé de 2 fleurs de lys de gueules. (*Gauvin.*)

VORÉ, Jean de, S. de la Fosse près Montoire : d'hermines sans

nombre, au chef d'argent avec une fasce de gueules vivrée, *aliàs* ondoyée. (*Ar. ms.*)

VOUTE, Jouffray de la, 1789. V. JOUFFREI.

VOVE de, S. de Saint-Agil, de l'Epicière et d'Oigny, XVIe et XVIIe siècles. Très-ancienne famille au Maine, où est située la terre de ce nom ; elle tenait aux principales maisons de France ; de sable, à 6 besans d'argent, 3, 2, 1. Titre de Bon de la Pierre, au Maine. (*Cauvin.*)

ADDITIONS.

BAILLOU, S. de Boisdais et de la Chapelle : d'or, à 2 fasces de gueules. (*Pr. d. M.*)

BAUTRU, comtes de Nogent-sur-Loir, de Serrant en Anjou, mis de Vaubrun. Illustre famille que l'on dit être originaire de Vendôme : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 2 étoiles, en chef, (*aliàs* de 2 roses d'argent en chef) et d'une tête de lion, arrachée de même, en pointe.

BENARDIÈRE, le S. de, à Cormenon, 1667.

BULLIOUD de, lieutenant des maréchaux de France, à Vendôme, 1789.

CHEVALIER, S. de Rodon, de Tounan, éc., maréchal de camp, ancien Gouverneur de Chandernagor, comparut à l'Assemblée de la Noblesse du Bailliage du Vendômois, 1789, Chevalier d'Almont : écartelé : aux 1 et 4, d'argent à une fasce d'azur, au bâton de sable, brochant sur le tout ; aux 2, et 3, de gueules à 3 roses d'argent.

DIVIDIS de SAINT-COME, à Saint-Firmin-des-Prés. Originaire du Perche : d'azur, à 3 fuseaux d'or, surmontés d'un lion léopardé d'or, en chef. DEVISE : *Dividendo crescunt.*

DUFORT, Conseiller de la Cour des Comptes de Paris, 1693 : d'azur, à 3 épis de blé d'or, tigés et feuillés de même, celui du milieu mouvant d'une monticule aussi d'or, au chef de même, chargé de 3 étoiles d'azur. V. de CHEVERNY.

FRESLON, Geoffroy, natif des Roches, 45e évêque du Mans, mort en 1274 : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 freslons volants de sable. Ces armes se voient dans la cathédrale du Mans.

GRAFFARD de, à Choue, S. de Tourninville, 1667 ; de Nor-

mancie : d'argent, à 3 pieds de griffon ; *aliàs* de lion, de sable, 2, 1.

LOGES des, Jacques, S. de la Chapelle-Gaugin, XVIIe siécle : d'azur, à 5 fleurs de lys d'or, en sautoir. (*Cauvin.*)

MASSOL de, de gueules, au bras dextre tenant un marteau, le tout mouvant d'argent à senestre, au chef d'or, à l'aigle éployée de sable. (*La Chen.*)

ERRATA.

Page 49, ligne 8, lisez : d'autres reproches que *celui* d'un sot orgueil.

Article D'AZON ; lisez : 3 *étoiles d'argent* 1, *et* 2., au lieu de: 1, 2.

Article BODIN ; lisez : 3 *merlettes,* au lieu de : 3 *molettes.*

Article BRUNIER ; lisez : *une croix*, au lieu de : *une noix.*

Article de DOUHET, lisez : *la Feuillade,* au lieu de *la Fenillade.* — Même article, lisez : *à l'article de Maude*, au lieu de : *et l'article de Maude.*

Article DE MAUDE, lisez : *de Foissac,* au lieu de : *de Boissac.*

Article de MEGRET, ajoutez : aliàs: *de Megret d'Etigny, Intendant d'Auch, vers* 1787 : *d'argent, à une barre d'azur, chargée de* 3 *étoiles d'argent.* (Tombe.)

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES

DE LA CORRÈZE

Par M. Philibert LALANDE.

Nous devons à l'étude des tombeaux qui ont reçu les restes mortels des populations gallo-romaines, de grandes lumières sur leurs coutumes et sur leurs mœurs : c'est la mort qui nous a révélé une partie des secrets de la vie de nos pères, à plus de quinze siècles d'intervalle. Mais si ces sépultures ont été l'objet de savantes recherches dans beaucoup de nos départements, il n'en a pas été de même dans celui de la Corrèze, où leur découverte a presque toujours été due au hasard.

En publiant ce mémoire, nous n'avons pas la prétention d'enrichir de faits nouveaux la science archéologique; nous nous proposons seulement de sauver de l'oubli le nom des différentes localités où l'on a trouvé des sépultures caractéristiques de l'époque où la Gaule obéissait aux Césars; nous décrirons celles de ces tombes qu'il nous a été permis d'étudier [1].

Malheureusement, les objets que recélaient les cimetières gallo-romains de la Corrèze ont été, le plus souvent victimes de l'ignorance et du vandalisme : mais quelques reliques de ce passé, plein d'intéressants souvenirs, ont pu cependant être recueillies, ou étudiées avant leur destruction.

Nous savons que l'incinération des cadavres était d'un

[1] Nous ne pouvons mentionner que des sépultures *non apparentes* ; des cippes funéraires ne désignaient pas, que nous sachions, celles qu'on a découvertes. Ce sont principalement les figures en bas-relief et les inscriptions observées sur les cippes qui jettent les plus grandes lumières sur les usages des populations de la Gaule romaine.

usage général pendant les deux premiers siècles de notre ère ; puis on employa ce mode de sépulture de concurrence avec l'ensevelissement, qui finit par prévaloir, surtout quand le Christianisme se fut solidement établi en Gaule.

Les tombeaux gallo-romains de la Corrèze, dont nous allons faire mention, appartiennent à la première époque et présentent tous un même type. Ces sépultures consistent en des urnes en terre cuite, quelquefois en verre, contenant des cendres et des ossements brûlés. Quelques-unes ont été trouvées dans des blocs monolithes, creusés intérieurement et recouverts d'un opercule ou d'une simple pierre plate ; quelquefois les restes humains sont déposés dans ces coffres funèbres que nous désignerons alors, pour établir une distinction, sous le nom d'*urnes lapidaires*.

Les arrondissements de Tulle et d'Ussel sont ceux qui ont fourni le plus grand nombre de sépultures gallo-romaines. Tout en faisant la part du hasard, ce fait s'explique parfaitement. Des camps romains ont été assis dans la seconde de ces régions, limitrophe de l'Auvergne ; outre les nombreuses antiquités romaines, dont la plus remarquable est un aigle colossal en granit, recueillies aux environs d'Ussel, nous avons l'autorité des *Commentaires*, et il nous semble qu'on peut faire à cette contrée de l'ancien pays des *Lemovices*, l'application de ce passage du livre VIII, où il est question des légions que César cantonna sur plusieurs points de la Gaule, après sa dernière campagne : « ..... duas reliquas in Lemovicum fines, non longè ab Arvernis [1]. »

Nous allons indiquer les différentes localités de l'arrondissement d'Ussel où l'on a trouvé des urnes cinéraires ; nous ne pouvons décrire d'une manière détaillée ces divers cimetières, car nous n'étions pas présent lors de leur découverte, et presque toutes les urnes ont été perdues ou employées à de vils usages ; mais nous en parlerons d'après des renseignements minutieux que la

[1] Cæs. de Bell. Gall. Lib. VIII.

Non loin des frontières du Puy-de-Dôme, près de la petite ville d'Eygurande que traverse la route de Périgueux à Clermont, on a déterré, il y a quelques années, une urne en verre, contenant des cendres et une pièce de monnaie qui aurait pu nous révéler la date précise de cette sépulture, mais elle a été perdue : cette urne était renfermée dans un coffre de pierre, et le tout enfoui dans un champ nommé le RANDEIX.

On sait que les urnes en verre étaient généralement destinées à recevoir les cendres des morts d'un rang élevé : il est bon de faire connaître que l'urne du Randeix a été découverte dans le voisinage de substructions romaines, vestiges probables d'une villa. Dès lors tout porte à croire que la sépulture en question est celle d'un de ses anciens propriétaires. Ces vestiges de constructions, situés près du *pont Charroux*, sur les bords d'un ruisseau, existaient sur une étendue de 45m de longueur et de 30m de largeur. Tout cet espace est parsemé de débris de tuiles à rebords, et le propriétaire actuel de ces ruines[1] a recueilli quelques briques ornées de dessins en creux formant des courbes et des zig-zags parallèles, et quelques tessons de cette belle poterie rouge, avec dessins en relief, qui servait principalement pour la table. Nous avons vu quelques-unes des pierres dont l'édifice était construit; elles appartiennent au moyen appareil, et plusieurs portent des traces d'incendie. Aux environs, on reconnaît facilement quelques tronçons d'une voie romaine.

A trois ou quatre kilomètres d'Eygurande, mais dans le département du Puy-de-Dôme, on a trouvé de nombreuses urnes en terre cuite, dans la commune de Mesey; nous ne les décrirons pas, pour ne point sortir des limites que nous impose le titre de ce mémoire ; nous n'en faisons mention que parce qu'elles étaient voisines de la sépulture de Randeix.

La route d'Ussel à Limoges traverse la petite ville de Meymac ; aux environs de cette localité, deux cimetières

[1] M. Ratelade, d'Eygurande.

gallo-romains ont été découverts, l'un au *Monteit*, sur la propriété du *Jassoneix*, commune de Meymac, le second dans le champ du *Chambon*, commune d'Embrugeat.

Le premier de ces cimetières était situé sur un mamelon : on y a trouvé deux urnes lapidaires (en granit du pays) et plusieurs autres en terre cuite, contenant toutes des cendres et des ossements calcinés. Autour de ces urnes, on avait recueilli des fers de lances, des tronçons d'épées, une meule en granit, une monnaie en bronze. Mais, à part la meule, rien n'a été conservé [1].

Un champ voisin est parsemé de tessons de briques, de tuiles à rebords, et nous y avons reconnu un silo. Le nom de ce champ et son exposition ne sont pas sans importance, et l'on peut en tirer des déductions très-vraisemblables que nous n'avançons pourtant qu'avec la plus grande réserve.

Ce champ s'appelle aujourd'hui *le* VIALLAN. Or, dans notre patois limousin, la syllabe *ial* est presque toujours une euphonie de la syllabe française *il* : par exemple, du fil se dit *del fial;* il s'ensuivrait que le nom de *viallan* se traduirait par *villan*, qui serait lui-même une corruption de *villa*. Ces suppositions fondées sur les étymologies nous paraissent d'autant plus rationnelles, que l'idiôme limousin est directement dérivé de la langue romane ; nous aurons encore occasion de les invoquer.

Le nom de Viallan, conservé par le champ en question, pourrait donc être un vestige traditionnel d'une villa romaine dont il ne reste que quelques tuiles. Elle était admirablement située ! Assise sur le penchant d'un coteau élevé qui la préservait des froides atteintes du vent du nord, elle dominait les belles prairies qui s'étendaient, alors sans doute comme aujourd'hui, dans les vallées environnantes. Nous savons avec quel soin

[1] D'après des renseignements qui nous sont parvenus depuis peu de temps, des sépultures paraissant gallo-romaines ont été fouillées près du château de *Saint-Priest*, dans la commune du même nom. Nous n'avons pas eu de détails circonstanciés,

les Romains recherchaient pour leurs villas les expositions les plus favorables.

Le cimetière du *Chambon* n'est pas très-éloigné de celui du Monteil : on y a exhumé sept urnes lapidaires, renfermant des cendres, et un plus grand nombre d'urnes en terre cuite : ces dernières ont été brisées et dispersées. Nous avons vu quelques-unes des urnes en pierre chez M. le curé d'Embrugeat ; elles consistent en blocs de granit, dégrossis à l'extérieur et creusés en forme de mortier. Elles devaient être couvertes d'une pierre plate ou d'une brique. Peut-être ces urnes lapidaires ont-elles plus spécialement reçu les cendres des morts d'origine gauloise, et sont-elles les sépultures des populations que surveillaient les postes romains.

Les débris de tuiles à rebords abondent aux alentours du presbytère d'Embrugeat.

La petite ville de Meymac doit son origine historique à une abbaye de Bénédictins ; mais les cimetières dont nous venons de faire mention prouvent suffisamment qu'un établissement d'une certaine importance existait dans la contrée à l'époque gallo-romaine ; ce que viennent confirmer quelques vestiges d'une voie romaine près d'Embrugeat.

M. le curé de cette paroisse avait aussi recueilli une tête de femme, en granit, de 10 c. de longueur, et qu'il nous a généreusement cédée. Cette tête, qui nous paraît appartenir à la statuaire romaine, pourrait bien avoir été détachée d'un cippe funéraire, par suite d'une ancienne mutilation.

D'autres sépultures ont été découvertes dans les communes de *Darnetz* et de *Toy-viam :* ce sont des urnes en granit, dans la première de ces localités, en terre cuite dans la seconde ; les urnes lapidaires ont servi de matériaux de construction !

Non loin de Darnetz, on a trouvé encore des urnes funéraires, dans la commune de *St-Yrieix-le-Déjalat*, qui fait partie de l'arrondissement de Tulle.

Les cimetières gallo-romains sont assez nombreux

dans cette partie de la Corrèze. Aux environs de Tulle, ils appartiennent évidemment à l'ancienne ville de *Tintignac,* dont les arènes sont le monument romain le plus connu du Bas-Limousin. Il n'en reste plus aujourd'hui que de faibles vestiges; il serait impossible d'y reconnaître les ruines d'un amphithéâtre, si l'historien Baluze n'avait laissé un plan de ce qu'elles étaient en 1697. Des fouilles ont fait découvrir, entre autres objets remarquables, des urnes cinéraires en verre, en terre cuite, et même en briques [1].

Il existe aussi des vestiges de l'époque gallo-romaine aux environs de *Seilhac,* à six kilomètres au nord de Tintignac. Un aqueduc dont on a retrouvé quelques faibles traces en ouvrant un chemin, amenait à cette ville les eaux de sources abondantes situées près de Seilhac. Sur le territoire de cette commune, on peut observer de nombreuses places où les briques et les tuiles à rebords se montrent à la surface du sol ou enfouies à une faible profondeur; des fondations évidemment gallo-romaines existent dans un champ appelé *la Terre du Palais,* et se prolongent notamment dans un étang artificiel, de création bien postérieure; il paraît qu'on peut facilement les reconnaître lorsque l'étang est mis à sec.

Près de cet étang, on a déterré des urnes en terre cuite, et le champ où elles ont été trouvées est désigné sous le nom de *les Terres Grasses.* On y découvrit en outre de beaux tessons de poterie rouge, avec des dessins en relief représentant des chiens courant dans des rinceaux de feuillage. Les premières urnes qu'on rencontra étaient brisées; mais, grâce aux recommandations faites par M. le marquis de Seilhac, on parvint à recueillir intacte une grande urne en poterie rougeâtre, contenant des ossements calcinés. Elle a été déposée à

[1] L'ancien plan des arènes, les dessins des urnes et de médaillons en marbre, sont figurés dans l'*Historique monumental de l'ancienne province du Limousin,* par J. B. Tripon. (Publié en 1834.)

la mairie de Seilhac, où nous l'avons vue, ainsi que les débris trouvés précédemment.

Cette urne a $0^m,30$ de hauteur, environ $0^m,23$ de diamètre à sa partie la plus renflée, et $0^m,15$ à l'ouverture, dont les bords arrondis sont légèrement recourbés en dehors. Le col est formé par une gorge peu développée, et le corps du vase, presque cylindrique sauf un léger renflement, est orné de deux moulures parallèles, à une certaine distance l'une de l'autre. A partir de la seconde des deux moulures, l'urne se rétrécit progressivement jusqu'à sa base, d'un diamètre un peu moins considérable que celui de l'orifice. (Voy. fig. n° 1.)

Cette urne était enfouie à 25 centimètres environ de profondeur, et recouverte d'une pierre plate. Outre les cendres, elle contenait une monnaie en bronze trop fruste pour qu'il soit possible de la déterminer.

On a trouvé aussi des boucles de ceinturons et des agrafes en bronze, aux environs de Seilhac, surtout dans un champ désigné sous le nom patois de *la Brezade*, ce qui signifie champ de la *bataille acharnée;* ce nom, ainsi que celui d'une hauteur et d'un vallon voisins, le pic de *Lagarde* et le val du *Malpas,* sont peut-être dus à une tradition indiquant que ces lieux ont été le théâtre de luttes sanglantes, et l'on attribue en effet la destruction de Tintignac aux hordes barbares qui ravagèrent la Gaule pendant le IVe et le Ve siècle.

Des cimetières gallo-romains ont été découverts sur d'autres points de l'arrondissement de Tulle : Servières, Saint-Julien-le-Pèlerin, Argentat, localités peu éloignées les unes des autres[1]. Ce sont toujours des urnes en terre cuite, enfouies à une faible profondeur. Celles de Servières, au nombre de trois, furent trouvées dans les caveaux du petit séminaire, nous a-t-on assuré, en creusant des fondations. Mais nous n'avons de données

[1] Par suite d'une transposition typographique, la note à lire au bas de cette page a été placée p. 232, où devrait se trouver la note qui va suivre :

« [1] Ces renseignements nous ont été fournis par le propriétaire, M. Lafeuillade du Jassoneix. »

certaines à présenter que sur la sépulture des environs d'Argentat.

En 1827, des ouvriers, travaillant à défoncer un champ situé à *Croisy*, à deux kilometres en amont d'Argentat, sur la rive gauche de la Dordogne, rencontrèrent une construction en briques, qu'ils se hâtèrent d'ouvrir. C'était un abri ou cercueil renfermant deux urnes en poterie grisâtre [1]. Dans l'empressement que l'on mit à les examiner, l'une d'elles fut brisée ; elle était remplie d'un résidu pulvérulent qui pouvait bien représenter des os calcinés. Dans l'autre urne, on trouva un anneau en cuivre ou bronze, une bague à chaton, de même métal, trois médailles en bronze, plus un poignard à lame courbe, dont le dessin (fig. 2) reproduit exactement la forme.

La lame (*b*), longue de $0^m,21$, et large en moyenne de $0^m,04$, est en fer fortement oxydé; elle s'enchâsse dans une pièce de bronze (*a*). Le corps de la poignée, qui devait être en bois, traversé sans doute par une mince soie en fer, est détruit par le temps. La base de cette poignée s'introduisait évidemment dans une seconde pièce de bronze. qui servait à la consolider en l'unissant à l'armature de la lame. Cette seconde pièce de bronze, que la fig. 2 représente à la place qu'elle devait occuper, a été recueillie détachée. Une troisième pièce, du même métal, se trouvait aussi dans l'urne ; comme le démontrent sa forme et la place que nous lui faisons occuper (en *a'*), elle devait servir de garniture à l'extrémité d'un fourreau de cuir dont il ne reste pas d'autres vestiges.

Cette arme curieuse, que nous avons pu étudier chez M. le Dr Moulins, ne se trouve pas dans la collection des armes d'Alise [2] ; mais elle figure dans un trophée d'ar-

[1] Les détails concernant cette sépulture nous ont été fournis par M. Moulins, docteur médecin à Argentat, et propriétaire du domaine de *Croisy*.

[2] Verchère de Reffie. — Les Armes d'Alise. Revue Archéologique. (Novembre 1864.)

mes gallo-romaines faisant partie des bas-reliefs de l'arc de triomphe de Carpentras, dont on s'accorde à rapporter la date au IIe siècle de notre ère. Le poignard à lame courbe, qui nous sert de terme de comparaison, est dans un large fourreau terminé par un bout de métal semblable à la garniture de bronze (*a'*). Sa poignée est recourbée et ornée à son extrémité d'une tête d'oiseau de proie ; la base s'introduit dans une pièce qui fait saillie hors du fourreau, et qui offre beaucoup d'analogie avec celle qui sert d'armature ou de garde à la lame du poignard découvert à Croisy.

Les monnaies trouvées avec cette arme auraient permis d'assigner une date positive à cette sépulture ; mais la découverte en ayant été faite en l'absence de M. Moulins, les monnaies furent mêlées à d'autres qu'il possédait, de sorte qu'il ne put les distinguer des premières avec certitude.

Les environs d'Argentat portent des traces positives de l'occupation romaine. On y a découvert des fondations qui ne peuvent être que celles d'une villa. Ces restes de constructions se trouvent entre la petite ville d'Argentat et le village de Longour, au lieu appelé le *Peuch,* sur un accident de terrain au bas duquel coulent les eaux limpides de la Dordogne. Quelques fouilles ont donné de beaux échantillons de poterie rouge avec dessins, de la poterie noire vernissée, plus rare que la première, des fragments d'urnes cinéraires, des briques avec moulures en creux. Le sol est parsemé de morceaux de tuiles à rebords.

Les principaux objets recueillis ont été déposés à la bibliothèque communale d'Argentat, où nous avons pu les examiner.

De même que les sépultures du *Randeix,* du *Monteil,* de la *Terre du Palais,* paraissent être celles des anciens propriétaires de villas voisines, la sépulture de *Croisy* doit être celle d'un des anciens habitants de la villa du Peuch.

Jusqu'ici nous ne connaissons, dans l'arrondissement de Brive, qu'un seul lieu de sépulture de l'époque gallo-

romaine : il fut découvert en 1864, dans le champ des PALLÈNES, commune de Brive.

Ce fut par hasard qu'en labourant un paysan déterra un coffre de grès rougeâtre [1], renfermant une urne en terre cuite; elle contient des ossements calcinés, parmi lesquels nous avons facilement reconnu des portions de crâne et des fragments des os longs. Au milieu de ces débris humains se trouvait un anneau en fer, très-fortement oxydé; le dessus de cet anneau, qui affecte la forme d'une chevalière, est muni de deux sortes de chatons disposés comme des oreillettes à droite et à gauche. Mais la couche d'oxyde est trop épaisse pour qu'il soit possible de saisir nettement tous les détails de cette bague [2].

Le coffre lapidaire était à $0^m,50$ de profondeur. Cet objet forme un bloc presque carré à l'extérieur, composé de deux parties, d'une hauteur totale de $0^m,58$ et ayant une largeur moyenne de $0^m,42$. Dans la partie inférieure, représentée fig. n° 3, est creusée une cavité affectant la forme de la base de l'urne; cette cavité est profonde de $0^m,15$, et son diamètre à l'ouverture est de $0^m,21$. Un rebord, ayant 2 centimètres environ de saillie, a été habilement ménagé pour maintenir solidement le couvercle, dont la hauteur est de $0^m,30$. Une cavité, profonde de $0^m,08$ sur $0^m,30$ de diamètre, y est pratiquée pour recouvrir la partie supérieure de l'urne.

Le col de ce vase fut maladroitement brisé au moment de la découverte. La figure n° 4 représente l'urne restaurée.

La hauteur en est de $0^m,21$, le diamètre médian de $0^m,18$; on voit qu'elle entrait presque exactement dans son récipient. La base et l'orifice ont la même dimension, 8 centimètres de diamètre.

[1] Ce n'est pas du grès dévonien, mais bien une variété rouge des grès bigarrés, commune aux environs de Brive.

[2] Cette urne, avec son contenu, est actuellement à Brive, chez M. E. Massénat. En nettoyant la bague, M. Massénat s'est aperçu qu'une pierre précieuse, de couleur jaunâtre, s'y trouve enchâssée; il ne nous a pas été possible d'en reconnaître la nature.

Cette urne est en terre grisâtre et très-homogène; son épaisseur est peu considérable. Nous voyons (fig. 4) que sa partie renflée est ornée de trois moulures parallèles très-régulières. Les bords de l'orifice sont recourbés en dehors.

De la terre glaise, placée au-dessus et au-dessous de l'urne, servait à la consolider dans son récipient. Une partie des charbons du bûcher funèbre avait été disposée autour de l'enveloppe de pierre jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, sans doute pour la préserver de l'humidité de la terre. Ces charbons se présentent en petites masses informes, onctueuses au toucher; on croirait volontiers qu'ils sont encore imprégnés d'une substance organique.

Aucune médaille ne vient nous aider à préciser une date.

Le champ des Pallènes était évidemment le cimetière d'une station gallo-romaine située dans le voisinage, et son nom est peut-être un témoignage de sa destination primitive (*campus pallens* ?). Des fouilles bien dirigées feraient sans doute découvrir de nouvelles sépultures; et, du reste, celle que nous venons de décrire n'est pas la première qu'on y ait trouvée. Il y a plusieurs années, le propriétaire de ce champ en a retiré un dépôt funèbre consistant en un coffre de pierre, renfermant des ossements brûlés; c'était donc une urne lapidaire, maîs sa découverte demeura d'abord inconnue, et le cultivateur qui l'avait déterrée, ne pouvant en apprécier la valeur, s'en servit pour faire des moellons.

Il ne reste aujourd'hui aucun vestige de l'établissement gallo-romain qui devait exister dans les environs, si ce n'est des fragments de tuiles à rebords; mais la tradition locale a conservé le souvenir d'une ancienne ville, et cette tradition paraît confirmée par le nom d'un hameau voisin du champ des Pallènes. Ce hameau, composé aujourd'hui de quelques misérables cabanes, porte encore le nom de CHASTELOU, nom qui signifie en patois petit château, et qui est évidemment une corruption de *castellum*.

La topographie des lieux vient encore à l'appui de cette hypothèse ; le hameau de Chastelou, exposé au midi et au couchant, est bâti sur une colline située au point de jonction de la vallée de la Corrèze et de celle du Maumont, et se prolonge dans cette dernière vallée. Nous avons eu déjà occasion de le dire : les Romains choisissaient de préférence de semblables positions pour établir, soit leurs postes militaires, soit leurs luxueuses villas. Ce nom de Chastelou (*castellum*) nous fait penser qu'il s'agit plutôt ici d'une de ces positions stratégiques, multipliées autour de Brive, bourgade gauloise à laquelle son pont sur la Corrèze (*Briva Curretia*) donnait une certaine importance. Le champ des Pallènes est dans la riante vallée du Maumont, ruisseau dont les eaux limpides vont, non loin de là, se réunir à celles de la Corrèze, à six kilomètres environ en aval de Brive.

Mais à part les déductions qu'on peut tirer du nom des lieux, de leur position et de quelques débris des anciennes toitures, rien ne peut aujourd'hui guider l'archéologue. Les terribles révolutions qui ont fait crouler l'empire romain ont sans doute détruit le *castellum* de la vallée du Maumont, et la faux du temps a complété l'œuvre commencée par l'homme. De l'ancien établissement gallo-romain il ne reste qu'une vague tradition et des sépultures à jamais muettes.

Brive, 1866.

Après ces lectures, M. le Président a donné la parole à M. J. Chautard, professeur de physique à la Faculté de Nancy.

M. J. Chautard a exposé, avec une remarquable clarté, les principes sur lesquels repose la construction de la machine de Ruhmkorff, et a répété la plupart des brillantes expériences d'électricité auxquelles cette machine d'induction a donné naissance. Nous ne pouvons que rappeler ici ces explicaiions si intéressantes et ces curieuses expériences, et remercier notre savant collègue de nous avoir rendus témoins de phénomènes dont la connaissance, jusqu'à présent, est réservée aux auditeurs des Facultés.

ERRATA

Page 6, ligne 17, au lieu de *M. de Bellenoue*, lisez *M. Fr. Bellenoue.*

Page 12, ligne 18, au lieu de *ses prétentions*, lisez *ses intentions.*

Page 66, ligne 19, après ces mots : *mémoire sur le diluvium vendômois,* ajoutez : M. A de Rochambeau, qui a présenté son second Mémoire sur les sépultures en forme de puits, lequel sera inséré dans le volume des Mémoires lus à la Sorbonne aux séances des 4, 5 et 6 avril 1866.....

Page 179, dernière ligne, au lieu de *la cour de notre nouvel Hôtel-de-Ville,* lisez *la cour de notre nouvelle Bibliothèque.*

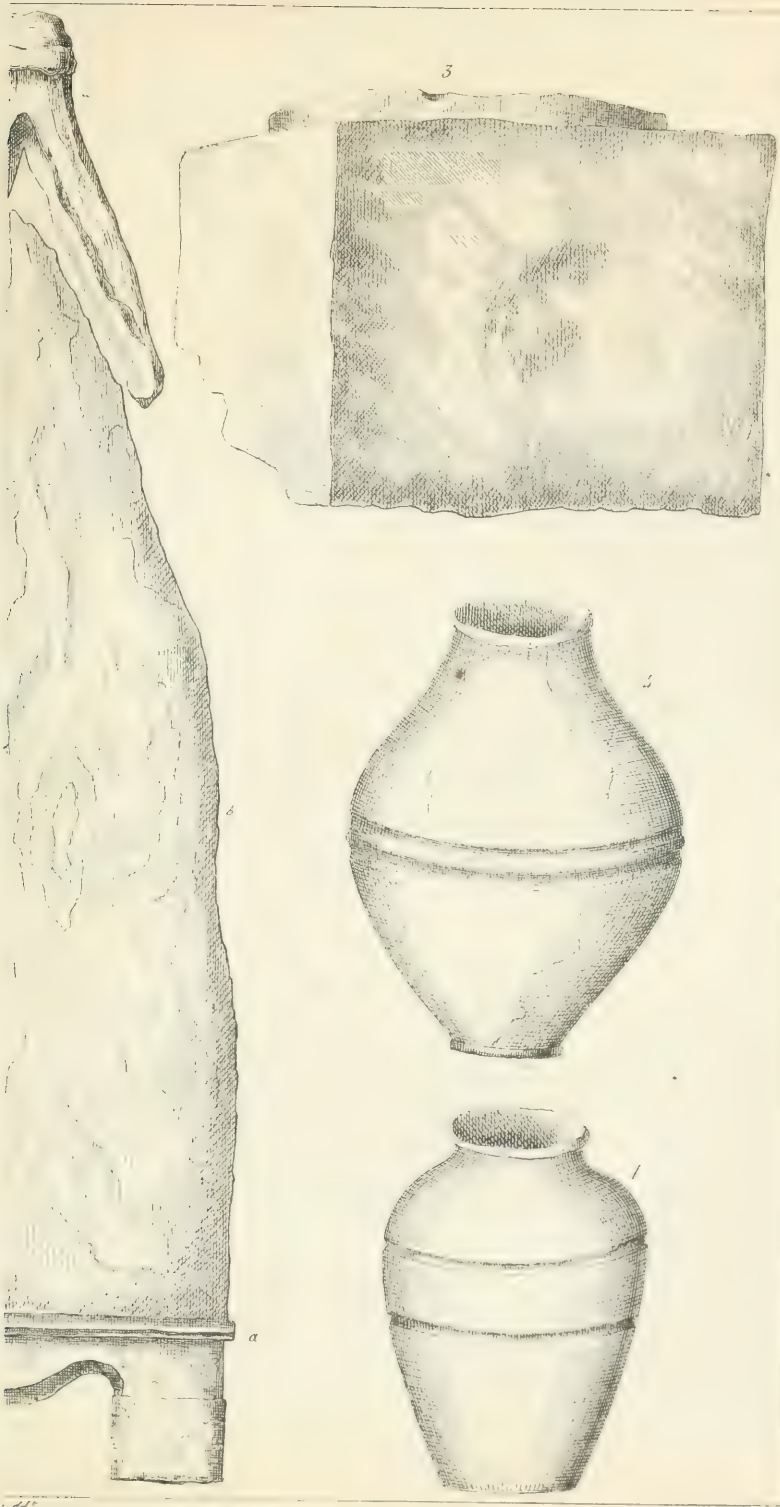

, del.t

Lith Cauvin, Poitiers

TABLE

Séance du 11 janvier 1866.

Liste des membres présents. . . . . Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 12 octobre 1865. 2
Installation du Président et des membres du Bureau élus le 12 octobre 1865. 2
Allocution du Président. 2
Communications du Président, relatives : 1° au *Dictionnaire géographique de l'Arrondissement ;* 2° au *Glossaire des vieux Mots vendômois ;* 3° aux travaux destinés aux séances générales. 3
Description sommaire des Objets offerts a la Société, depuis la séance du 12 octobre 1865. , . . 4
Compte rendu de l'état financier de la Société, et Budget de 1866. 13
Une Excursion a Palmyre, par M. de Nadaillac. . . 17
Texte d'une Charte de M. CC. XVII, et traduction par M. Ch. Bouchet 47
Essai sur l'Armorial du Vendômois, par M. de Maude.. 49

Résumé de l'année météorologique 1865, par M. G. Boutrais 58
Poésie. — Geoffroy et Bérengère, légende du XIIe siècle, par M. Ch. Chautard. 60

Séance du 12 avril 1866.

Liste des membres présents. 65
Liste des membres admis depuis la séance du 11 janvier 1866. 66
Communications du Président, relatives : 1° à la présence des délégués de la Société aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne; 2° à l'invitation adressée à la Société de se faire représenter au Congrès archéologique international d'Anvers: 3° à l'adjudication des travaux de construction de la Bibliothèque communale et du Musée archéologique à Vendôme. 66
Description sommaire des Objets offerts a la Société ou acquis par elle, depuis la séance du 11 janvier 1866. 67
Essai sur la Distribution géographique des Plantes phanérogames dans le département de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. 75
Rapport sur la découverte d'une construction gallo-romaine, dans la commune de Thoré (Loir-et-Cher), par M. A. de Rochambeau. 101
Essai sur l'Armorial du Vendômois , par M. de Maude. — *Suite*. 109
Poésies. — Platon. — La première Aumône. — Adieux a Vendôme; par M. de La Hautière. . . . 124

Séance du 12 juillet 1866.

Liste des membres présents. 129
Liste des membres admis depuis la séance du 12 avril 1866 130
Communication, par M. d'Anouilh de Salies, d'une lettre de M. Viollet-Leduc, relative au Château de Lavardin. 130
Description sommaire des Objets offerts a la Société ou acquis par elle, depuis la séance du 12 avril 1866 131
Note sur un jeton de Charles, duc de Vendôme, par M. Ch. Bouchet. 138
Le Vendômois a la fin du xviie siècle, par M. Aug. de Trémault. 141
Renseignements sur l'ancienne paroisse St-Lubin, a Vendôme, par M. A. Dupré. 156
Documents sur la chapelle *Saint-Jacques-du-Bourbier*, à Vendôme, par le même. 164
Essai sur l'Armorial du Vendômois, par M. de Maude. — *Suite* 167
Poésie. — Ronsard a Vendôme, par M. Louis Bouchet. 180

Séance du 11 octobre 1866.

Liste des membres présents. 185
Liste des membres admis depuis la séance du 12 juillet 1866. 186
Election de trois membres du Bureau et du bibliothécaire-archiviste.. 186
Description sommaire des Objets offerts a la Société, ou acquis par elle, depuis la séance du 12 juillet 1866. 187
Le Vendômois a la fin du xviie siècle, par M. Aug. de Trémault. (*Fin.*). 194

Essai sur l'Armorial du Vendômois, par M. de Maude. — *Fin*. 210
Sépultures gallo-romaines de la Corrèze, par M. Ph. Lalande. — Planche. 229
Note sur une communication de M. J. Chautard, relative à la machine de Ruhmkorff 241

FIN.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

VIe ANNÉE

1867

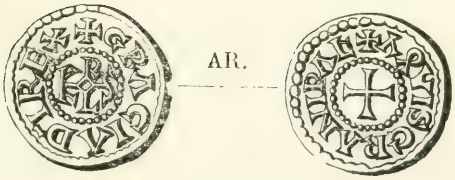

VENDOME

LIBRAIRIE DEVAURE-HENRION

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DU VENDOMOIS

6e Année. — 1er Trimestre.

—

JANVIER 1867

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le jeudi 10 janvier 1867, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances,

Etaient présents au Bureau :

MM. V. Dessaignes, trésorier; Nouel, conservateur; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; Ch. Chautard, secrétaire; Hinglais, secrétaire-adjoint; Launay et de La Vallière.

Et MM. Baillet, Billot, de Bodard, l'abbé C. Bourgogne, l'abbé L. Bourgogne, Brizard, H. de Brunier, M. Chautard, de Déservillers, Dourze, Faton, d'Harcourt, Hème, P. Lemercier, Ph. Martellière, de Martonne, D. Menard, l'abbé Monsabré, Neilz, A. de Rochambeau, C. Roger, Rolland, J. de Saint-Venant, Ch. de Travanet, G. de Trémault, Tremblay, de Wacquant, et l'abbé Van-Wanghen.

M. Dessaignes, président d'âge, déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 11 octobre 1866 ; ce sont :

MM. Brizard, substitut du procureur impérial, à Vendôme ; — Ernest Peltereau, clerc de notaire, à Vendôme ; — Th. Arrondeau, inspecteur d'académie, à Vannes ; — Landron, architecte à Saint-Calais ; — Beaussier, substitut du procureur impérial, à Pithiviers ; — Paulin Ferrant, ancien juge de paix à Mondoubleau.

Le secrétaire ajoute que la Société a perdu trois de ses membres : MM. Picard, avoué à Vendôme ; Loiseau, aumônier de l'Hôpital, à Vendôme ; et Léon Noël, propriétaire au château de Saint-Bohaire. — C'est à la générosité de M. Noël que la Société Archéologique doit d'être propriétaire du dolmen de la Chapelle-Vendômoise, menacé de destruction.

M. le Président dit que les fonctions conférées à MM. Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste, Filly, secrétaire-adjoint, et Launay, membres du Bureau, sont terminées[1]. Il invite les membres élus dans la séance du 11 octobre 1866 à venir prendre place au Bureau.

Prennent place au Bureau MM. H. de Brunier, de Bodard et Faton.

Restent membres du Bureau pour 1867 : MM. Ch. de Lavau, président ; G. Boutrais, vice-président ; V. Dessaignes, trésorier ; Nouel, conservateur ; Ch. Chautard, secrétaire ; Hinglais, secrétaire-adjoint ; de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, l'abbé Roullet et de La Vallière.

[1] M. Ch. Bouchet, réélu bibliothécaire-archiviste, reste membre honoraire du Bureau pendant toute la durée de ces fonctions.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1866.

RECETTES ORDINAIRES.

Avoir en caisse au 1er janvier 1866. .	27 f	25
Produit des cotisations.	945	»
Produit des diplômes	3	»
Vente du Bulletin	36	50
Total des recettes ordinaires. .	1011	75

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Allocation municipale	»	»
Subvention du Ministre	300	»
Recettes accidentelles	25	»
Total des recettes extraordinaires.	325	»

Recettes ordinaires . . .	1011	75
Recettes extraordinaires . .	325	»
TOTAL des Recettes.	1336	75

DÉPENSES ORDINAIRES.

Frais d'administration	203	65
Loyer	180	»
Entretien des collections	178	05
Fouilles et recherches	14	»
Frais du Bulletin	740	30
Dépenses imprévues	»	»
Total des dépenses ordinaires. .	1316	»

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Troisième à-compte sur le prix de la collection Pesson à reporter sur 1867 (200 f.).	»f	»
Dépenses ordinaires. . .	1331	76
Dépenses extraordinaires .	»	»
TOTAL des Dépenses.	1336	75

RÉCAPITULATION.

Total des Recettes	1336	75
Total des Dépenses	1316	»
EXCÉDANT des Recettes au 31 décembre 1866	20	75

BUDGET DE 1867.

1re Section.

REPORT DES RECETTES ET DES DÉPENSES NON EFFECTUÉES EN 1866.

Recettes à recouvrer sur 1867.

1° Excédant en caisse au 1er janvier 1867	20	75
2° Cotisations arriérées	500	»
Total des Recettes à recouvrer.	520	75

Dépenses à payer sur 1866.

1° Frais du Bulletin	180	»

Report.	180	»
2° Troisième à-compte sur le prix de la collection Pesson.	200	»
Total des dépenses à payer.	380	»
Recettes à recouvrer.	520	75
Dépenses à payer. .	380	»
EXCÉDANT des Recettes à reporter à la 2e section. . . . , ...	140	75

2e Section.

Recettes ordinaires.

1° Excédant des Recettes de la 1re sect.	140	75
2° Produit des cotisations	1100	»
3° Produit des diplômes.	20	»
4° Vente du Bulletin	30	»
Total des Recettes ordinaires.	1290	75

Dépenses ordinaires.

1° Frais d'administration	220	»
2° Loyer	180	»
3° Entretien des collections	180	»
4° Fouilles et recherches.	50	»
5° Frais du Bulletin	820	»
6° Dépenses imprévues . , ...	40	»
Total des dépenses ordinaires .	1490	»
Report des Recettes ordinaires.	1290	75
EXCÉDANT des Dépenses à reporter à la 3e section	199	25

3e Section.

Recettes extraordinaires.

Subvention du Ministre	300 f	»

Dépenses extraordinaires.

Report de l'excédant des Dépenses. .	199	25
Solde du prix de la collection Pesson .	100	»
Total des Dépenses extraordinaires.	299	25
Recettes extraordinaires. .	300	»
Dépenses extraordinaires .	299	25
EXCÉDANT des Recettes du budget de 1866	»	75

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés, et le budget de 1867 est voté à l'unanimité.

M. le Président fait observer qu'il résulte du compte qu'il vient de présenter, comme trésorier, que la somme portée au *chapitre des fouilles* est fort insuffisante; qu'en ce moment même, les fouilles exécutées à Arcines le sont aux frais de M. le Président de Lavau; que le budget de 1867 n'est en équilibre que par suite de l'allocation que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à la Société; que, dans ces circonstances, le Bureau examinant la question de savoir s'il y avait lieu d'augmenter la cotisation, considérant qu'il importe au succès du Musée d'appeler le plus grand nombre de membres à y prendre part; qu'une augmen-

tation, même légère, dans la cotisation annuelle pourrait en éloigner quelques-uns; d'un autre côté, considérant que le budget sera bientôt déchargé du loyer du Musée, qui sera placé dans les nouvelles constructions municipales ; a été d'avis de ne point augmenter le chiffre de la cotisation, mais de faire, cette année, un appel à la générosité des membres de la Société qui désireront contribuer aux dépenses nécessitées par les fouilles d'Areines. Il annonce en conséquence qu'une souscription est ouverte, et que le produit sera principalement destiné à poursuivre les fouilles en cours d'exécution dans la plaine d'Areines.

L'assemblée approuve la décision du Bureau.

M. le Président accorde la parole à M. Launay. « On peut déjà espérer, dit ce membre, par les travaux commencés à Areines, que des fouilles plus importantes amèneront des découvertes intéressantes, et feront connaître quelle était l'étendue des constructions gallo-romaines qui avoisinaient le théâtre dont les fondations ont été précédemment retrouvées. » — Il fait passer sous les yeux de l'assemblée un plan des murailles mises à découvert jusqu'à ce jour.

M. le Président annonce que le Bureau a décidé qu'à l'avenir il ne sera publié dans le Bulletin que les travaux archéologiques spéciaux au Vendômois, ou présentant un intérêt général; qu'il n'en sera plus admis dont l'objet n'aurait qu'un intérêt local pour des contrées étrangères au Vendômois.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 11 octobre 1866[1].

—

Nous avons reçu :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. de la Saussaye, membre de l'Institut, recteur de l'académie de Lyon :

Un BUSTE en plâtre de RONSARD, de grandeur naturelle. Morceau fort précieux. — Voici ce que le donateur écrivait à notre honorable secrétaire à ce sujet :

« Monsieur et cher collègue,

« Je suis très-heureux d'apprendre que l'envoi de mon buste de Ronsard a été agréable à notre Société Archéologique. Je voudrais y joindre quelques renseignements sur l'origine de ce buste : mais vous êtes mieux placé que moi pour les trouver. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je l'ai acheté à Tours, il y a plus de trente ans, et j'ai supposé que c'était le résultat d'un moulage fait jadis sur le buste de marbre ou de bronze qui décorait le tombeau élevé par Joachim de la Chetardie, prieur commendataire de Saint-Côme, à son illustre prédécesseur, dans l'église du monastère où Ronsard avait été enterré. Un autre exemplaire de ce moulage avait été transporté aux Archives de la Préfecture de Loir-et-Cher, ainsi qu'un fragment de l'épitaphe sur une plaque de marbre noir ; le buste fut déposé à la bibliothèque communale.... &c. »

De M. Vallet (de Viriville), auteur de l'*Histoire de Charles VII :*

Une fort belle et fort curieuse MINIATURE, fac-simile em-

[1] Ce compte rendu, ainsi que ceux de l'année précédente, est de M. Bouchet.

prunté d'un manuscrit de la bibliothèque de Munich[1], et représentant une séance du Lit de justice tenu au château de Vendôme pour le procès du duc d'Alençon (1458). L'original a été exécuté par Jean Foucquet, l'un des plus éminents artistes contemporains, qui, paraît-il, se rendit tout exprès à Vendôme pour saisir l'aspect de cette grande scène ; aussi est-elle rendue avec une extrême fidélité, non-seulement dans la disposition générale, mais encore dans les traits particuliers des personnages dont la plupart sont de véritables portraits. Or, on en compte plus de 200, dans un encadrement de 0m,23 sur 0m,19, y compris les huissiers et le public, car, chose remarquable, le public était admis. M. Vallet de Viriville a pu déterminer presque tous les personnages, et dans une copie au trait qui accompagne la vignette coloriée, une légende avec chiffres de renvoi indique leurs noms ; c'est ainsi que l'on reconnaît en particulier le comte Jean de Vendôme[2]. M. Curmer, le célèbre éditeur, ayant entrepris, avec le concours de plusieurs hommes de talent, de faire revivre l'œuvre de Jean Foucquet, fit reproduire entre autres, d'abord par la photographie, puis par les procédés chromolithographiques, la miniature en question. Elle est réussie avec un rare bonheur, et l'on peut y apprécier, ce nous semble, comme sur l'original, le génie de l'artiste. C'est une composition parfaitement ordonnée, d'une couleur à la fois riche et douce, variée sans être confuse, malgré l'étroitesse du cadre, et cela grâce à une extrême précision. Un texte richement encadré l'accompagne, provenant, partie d'une source contemporaine, partie d'un travail de M. Vallet. Le tout forme les 45e et 46e livraisons de la publication de M. Curmer, dont le titre n'est autre que le nom de Jehan Foucquet. On comprend de quel intérêt est pour nous en particulier cette belle

[1] Ce manuscrit est un ouvrage du célèbre Boccace, intitulé : *De casibus illustrium virorum et mulierum*, ou, comme l'on traduisait au XVe siècle : *Les cas des nobles malheureux*. —V. *Revue archéologique*, 1855, et le texte qui accompagne notre miniature.

[2] Et non Louis, comme le dit par erreur la légende. Louis était mort en 1446.

page de peinture qui pourrait bien être jusqu'ici la plus belle *illustration* de notre histoire vendômoise. Encadrée, elle produira dans notre collection le meilleur effet.

Nota. Dans notre dernier Bulletin, nous avons mentionné, en le faisant suivre d'un signe de doute, un EPERON mérovingien. Depuis, cet objet a été soumis à Paris aux hommes les plus compétents, qui ont déclaré que ce n'était point un éperon, sans pouvoir dire néanmoins ce que c'était. Ils n'avaient jamais rien vu de semblable. L'objet demeure donc quant à présent indéterminé.

II. — MÉDAILLES.

De M. P. Ferrand, de Mondoubleau, par surcroît à son dernier don :

Un SALUT D'OR de Henri VI d'Angleterre. ♄ sous la croix du revers.

Par acquisition :

Une Pièce GAULOISE EN OR, trouvée à Huisseau dans le cours de l'année 1865. C'est celle dont nous avions annoncé la découverte et donné la description dans notre numéro de janvier 1866. Voir ce Bulletin, p. 6. — M. de Bodard a eu la générosité de contribuer à cette acquisition.

Plus 14 PIÈCES CARLOVINGIENNES trouvées aux environs de la même localité, et sur lesquelles une Notice est insérée au présent Bulletin.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De M. de La Saussaye :

Son HISTOIRE DU CHATEAU DE BLOIS. Ouvrage couronné par l'Institut en 1840. 6e édition, revue et augmentée, or-

née de 7 planches lithographiées. Paris, Aubry, 1866. 1 vol. gr. in-18, avec dédicace manuscrite de l'auteur à la Société Archéologique. — Chef-d'œuvre typographique, imprimé en caractères anciens.

De M. DE LINAS, membre du comité des Travaux historiques :

2 brochures in-8°, dont il est l'auteur, savoir :

L'abbé SEIWOLD. Arras, 1866. (?)

Et NOTICE SUR CINQ ANCIENNES ETOFFES de la collection de M. Liénard, à Verdun, avec trois planches remarquablement dessinées par l'auteur. Ce dernier opuscule faisait partie des Mémoires lus à la Sorbonne en 1865. On y retrouve cette science rare qui distingue *l'Orfèvrerie mérovingienne*, par le même.

De M. ALEXANDRE BERTRAND, Directeur de la *Revue Archéologique :*

5 brochures gr. in-8° extraites de cette Revue, savoir :

Les VOIES ROMAINES EN GAULE. Voies des Itinéraires. Résumé du travail de la commission de la topographie des Gaules, par M. A. BERTRAND. — Paris, 1864.

Aperçu général sur la NUMISMATIQUE GAULOISE (par M. de Saulcy). Extrait de l'Introduction du Dictionnaire Archéologique publié par les soins de la même commission. Paris, 1866.

DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE. Premiers articles de la lettre A. Extrait du même dictionnaire. Paris, 1866.

Projet de CLASSIFICATION DES HACHES en bronze. Paris, 1866.

Projet de CLASSIFICATION DES POIGNARDS ET ÉPÉES en bronze. Paris, 1866.

De M. GABRIEL DE MORTILLET, Directeur des *Matériaux pour servir à l'Histoire de l'Homme :*

Les TERRAMARES DU REGGIANAIS, passage des époques

anté-historiques aux temps historiques, par le donateur. Extrait de la Revue Archéologique, avril et août 1865. Brochure grand in-8°, avec dédicace manuscrite de l'auteur.

De M. l'abbé Ct Bourgogne, notre collègue, curé de Villavard :

Sa NOTICE sur M. Antoine Moreau, curé de la paroisse de Saint-Laurent de Montoire. Dédiée à la Société. Vendôme, Lemercier, 1867. Broch. in-8°. 2 exemplaires. — Un compte rendu de ce travail est inséré dans ce Bulletin.

De M. E. T. Arrondeau, notre compatriote, Inspecteur d'académie à Vannes :

5 brochures in 8° dont il est l'auteur, et dont 4 sont extraites du Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, savoir :

STATISTIQUE VÉGÉTALE du département du Morbihan. Vannes, 1861.

NOTES ET OBSERVATIONS sur quelques plantes critiques rares ou nouvelles pour la Flore du Morbihan. — Etude monographique sur les espèces du genre *Rubus*. — Ibid. 1863.

NOUVELLES ADDITIONS à la Flore du Morbihan. — Ibid. 1863.

BOTANIQUE. Herborisations de 1863. — Ibid. 1864.

ESSAI sur les conferves des environs de Toulouse. Planches. Bordeaux. 1861. Extrait des Actes de la Société Linnéenne de cette ville, t. 24.

De M. de La Vallière, Contrôleur des contributions directes à Vendôme :

CATALOGUE de la bibliothèque de feu M. le marquis Le Ver. (bibliothèque de Cossette.) Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866. 1 vol. gr. in-8°.

De la Société française de Numismatique et d'Archéologie :

L'Annuaire de cette Société. Partie officielle et tables. Extrait

de l'Annuaire de 1866. Excellente publication. Paris, Siége de la Société, rue de Lille, 30. Broch. gr. in-8°.

De M. Emile Belot, notre compatriote, ancien professeur d'histoire au Lycée de Vendôme, actuellement à celui de Versailles :

Un ouvrage important qu'il vient de publier : HISTOIRE DES CHEVALIERS ROMAINS, considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome, depuis le temps des rois jusqu'au temps des Gracques. — Paris, Durand, 1866. 1 vol. gr. in-8°. Avec dédicace manuscrite à la Société. — L'ayant reçu au dernier moment, nous nous dispenserons d'en faire l'éloge avant d'en avoir pris connaissance ; mais tous ceux qui connaissent l'auteur ne douteront pas qu'il ne s'agisse d'un ouvrage aussi consciencieux que savant.

De M. A. Dupré, bibliothécaire à Blois :

Sa NOTICE sur la paroisse de La Chaussée Saint-Victor-lès-Blois, composée sur des pièces la plupart inédites. Blois, Lecesne, 1866. Broch. in-8°.

Par souscription de notre Société :

L'ART GAULOIS ou les Gaulois d'après leurs médailles, par M. Eug. Hucher. 6e et 7e livraisons. 20 planches. Paris et Le Mans. 1865. In-4°.

Par acquisition :

RECUEIL de Poésies françoises des XVe et XVIe siècles..... réunies et annotées par M. Anat. de Montaiglon. T. 1er. Paris. Jannet. 1865. In-12. — Fait partie de la *Bibliothèque elzévirienne*. — Ce volume contient, pages 43-54 : « S'ensuit le Mistère de la saincte Lerme comment elle fut apportée de Constantinoble à Vendosme. ». En vers de huit syllabes, avec une note intéressante au commencement et des prières latines à la fin. Destiné sans doute à être vendu sur le lieu même aux pèlerins et fidèles qui venaient honorer la Sainte-Larme. — On peut voir aussi le *Manuel du libraire* de Brunet, Vo *Mistère*.

LETTRE PASTORALE de l'Evêque de Blois. Madrid, Imprimerie royale, 1793. Broch. petit in-18.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après :

Les MÉMOIRES ou BULLETINS :

De la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1866, 3e trimestre. Broch. gr. in-8o ;

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, nouvelle période, t. IX, 1re partie. Angers, 1866. 1 vol. in-8o ;

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 1866, 3e trimestre. Broch. gr. in 8o ;

De la Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne, l'année 1865. — Mayenne, 1865. 1 vol. gr. in-4o. Nombreuses planches. — Contient entre autres un Mémoire sur les remarquables découvertes faites en 1864 dans le lit de la Mayenne ;

De l'Académie du Gard. Novembre 1863 - août 1864. Un vol. in-8o ;

De la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry (Aisne), 1866, 1er semestre. Broch. in-8o ;

De la Société Dunoise, le No 2 (février 1866). Broch. gr. in-8o. — Contient la Charte de commune de Châteaudun (1197), texte et traduction, par M. POULLAIN DE BOSSAY ; plus une Note sur les antiquités découvertes à Marboué, par M. A. DE BELFORT, Sous-préfet et Président de la Société.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

La REVUE des Sociétés savantes, nos de juillet, août, septembre et octobre 1866. 4 broch. in-8o. — Dans le dernier numéro, article de M. Quicherat sur les puits funéraires, où il est question de ceux de Thoré ; plus une Note relative à une communication de M. de Rochambeau.

De M. Gindre de Mancy, notre collègue ;

Plusieurs pièces manuscrites de POÉSIE dont il est l'auteur, mais qui malheureusement ne sont pas de celles qui peuvent trouver place dans notre Bulletin ; seulement, M. Gindre de Mancy a bien voulu permettre qu'elles fussent déposées dans nos archives.

La Société remercie sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu lui offrir ces dons.

VIE D'HILDEBERT

PAR

M. DE DÉSERVILLERS.

CHAPITRE III

Manière dont Hildebert comprend, après sa promotion, les devoirs épiscopaux. — Habitudes de sa vie. — Son goût pour la contemplation. — Son administration, son enseignement, ses discours synodaux, ses lettres. — Hildebert engage saint Anselme à consigner dans un traité dogmatique le discours qu'il prononça au concile de Bari. — Lettre d'Hildebert à saint Anselme. — Il obtient de Guillaume de Champeaux de continuer l'enseignement public. — Sa lettre à Guillaume de Champeaux. — Philosophie morale d'Hildebert. — Sa lettre à Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou. — Sa lettre à Mathilde, reine d'Angleterre.

Avant d'entrer dans le récit des guerres et des malheurs qu'occasionnèrent les rivalités de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et du comte Hélie du Maine, et qui furent pour Hildebert une source de ruine, de tourments et de persécution, il est nécessaire d'examiner la manière dont l'Evêque du Mans comprit, après sa promotion, ses devoirs épiscopaux.

Deux voies étaient ouvertes, à la fin du XIe siècle, devant tout évêque qui montait sur un siége épiscopal : l'une, facile et trop généralement suivie, conduisait aux honneurs et à la puissance ; l'autre, difficile, ardue, sur laquelle se rencontraient de nombreux obstacles, des résistances obstinées et presque toujours la persécution, était suivie seulement par quelques grands caractères, qui, comme saint Yves de Chartres, saint Anselme de

Cantorbéry, saint Godefroi d'Amiens, saint Hugues de Grenoble, résistaient à la corruption du temps, et maintenaient la pureté des mœurs ecclésiastiques et l'autorité spirituelle de l'église. Hildebert, tout de suite, apporta à cette sainte cohorte l'appui de ses grands talents, de ses vertus éminentes et de sa douce fermeté.

Dans le continuel conflit du bien et du mal, il est des moments où le mal semble occuper toutes les positions, et s'être emparé de toutes les âmes; pendant qu'il s'affirme par une dépravation presque générale et par de grands crimes, le bien proteste par de sublimes vertus et d'héroïques exemples, dont l'influence est d'abord naperçue[1]. Mais ces précieux germes finissent par fructifier et par sauver les sociétés.

Le contraste de ces extrêmes ne fut jamais plus saisissant qu'au temps d'Hildebert. Le clergé et l'épiscopat surtout se trouvent alors divisés en deux camps: celui, rès-nombreux, des hommes qui ne voient dans le ministère sacerdotal qu'une fonction de la terre; celui de ces glorieuses exceptions qui y voient une mission du ciel : les évêques et les prêtres qui croient etre uniquement des seigneurs temporels[2]; ceux qui se considèrent comme étant les serviteurs des serviteurs de Dieu: ceux qui croient que tout leur est permis parce que beaucoup de choses leur sont possibles; et ces saints évêques qui affirment vaillamment la sainteté du ministère, et protestent par une vie austère contre les abus qui les entourent.

Aussitôt qu'Hildebert fut évêque, il consacra son savoir,

[1] Quia totus mundus pronus in malum. — Petrus ort. Annales ecclesiastici, p. 239, § X.

[2] Non ergo constat episcopatus in turritis gebalinorum transmarinarumve ferrarum pileis, non in flammantibus martorum submentalibus rosis, non in bractearum circumflentium phaleris, non denique in glomeratis constipantium militum cuneis, nec in frementibus ac spirantia frœna mandentibus equis ; sed in honestate morum, et sanctarum exercitatione virtutum. — Annales ecclesiastici. T. XI, p. 241, § XXII, an. 1057.

son habitude de l'étude, l'activité de son esprit aux devoirs de sa charge. Edifier d'abord, administrer et enseigner ensuite, voilà quelles furent les principales préoccupations du saint évêque. Les circonstances vinrent y joindre la nécessité de lutter, et de défendre en sa personne les droits et l'indépendance de l'Eglise, et il ne recula pas plus en face des fatigues, des voyages, des persécutions, des menaces et de la détention, qu'en présence du travail.

Pendant la première partie de sa vie, il avait étudié à fond les lettres profanes, et peut-être aucun auteur ne connut aussi complétement la littérature ancienne : devenu évêque, il s'adonna à une étude si approfondie de l'Ecriture sainte, qu'il finit par se l'assimiler au point que son style en est pénétre et prend quelque chose d'inspiré.

Le jour et la nuit, selon le précepte du prophète, disent les Actes des évêques du Mans[1], il méditait la loi du Seigneur, il lisait les livres saints ou se les faisait lire, et, semblable à l'abeille, il amassait des trésors qu'il répandait ensuite dans ses écrits et dans ses discours. Sa vie, au lieu d'être livrée aux plaisirs mondains, fut mise sous le joug de l'autorité chrétienne. Craignant que la chair n'opposât un obstacle à ses saintes occupations, il résolut de la dompter et de lui imposer le rôle inférieur qu'il lui assignait ; les jeûnes, les veilles, la prière, le cilice sont les moyens qu'il employa[2]. Sa table était toujours ouverte aux pauvres et aux voyageurs ; tous les samedis, à l'exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ, il lavait, pendant les vêpres, les pieds des pauvres, et il s'efforçait, autant qu'il le pouvait, de répandre l'exemple de la charité. Il était essentiellement doux et pacifique (vir utique moribus placidus) ; il avait, comme tous les hommes de haute intelligence, la faculté, il éprou-

[1] Vetera analecta Johannis Mabillon, tome III, cap. XXXV, p. 303.

[2] Vetera analecta Johannis Mabillon. Tome III, cap. XXXV, p. 304.

vait même la nécessité de s'isoler du monde et de s'abandonner au cours de ses pensées. Au milieu des traverses et des agitations de sa vie, il avait constitué en soi-même un sanctuaire inaccessible aux passions et aux orages du monde, dans lequel il se retirait quand les devoirs de sa charge étaient remplis. C'est là qu'il méditait et qu'il priait ; c'est là que son âme s'élevait à des hauteurs où ne parviennent plus les bruits du monde, et quand elle était rappelée vers la terre par le devoir ou par la persécution, elle y revenait toute pénétrée de force et de lumière, et il y rapportait ce saint dédain des choses d'ici-bas, qui permet de beaucoup endurer et de beaucoup souffrir.

Ce goût pour la vie contemplative se trouve très-fréquemment exprimé dans ses œuvres, avec un enthousiasme que son style imagé rend de la manière la plus poétique : « Le Christ, dit-il dans un de ses sermons, a « deux fils, un fils cadet et un fils aîné. Le cadet est in- « quiet, agité, divisé entre les choses de Dieu et les « choses du monde. Il est occupé, ou de ses enfants, « ou de son frère, ou de sa femme. Voilà ce qui le par- « tage. Mais l'autre est stationnaire ; il n'est adonné qu'à « la contemplation ; c'est là qu'il a fixé son pied, c'est « de là qu'il ne bouge. Le cadet est Marthe troublée et « s'occupant de beaucoup de choses ; l'aîné est Marie, « qui, assise aux pieds du Seigneur, se repaît de la « présence divine, et se repose dans la suprême con- « templation. Au cadet il est dit : *Tu es heureux, et il « t'arrivera bonheur, parce que tu t'es nourri du tra- « vail de tes mains.* Mais l'aîné ose dire : *Qui me don- « nera des ailes comme la colombe, et je m'envolerai, et « j'irai me reposer.* Le premier dit : *Seigneur, vous avez « pris ma main, et vous m'avez conduit selon votre vo- « lonté.* L'aîné dit : *Vous m'avez donné les pieds du cerf, « et vous m'avez élevé sur les hauteurs*[1]. »

Cette ardeur d'Hildebert pour les divines contemplations ne lui fit pas négliger les devoirs de sa charge, et

[1] Dom Beaugendre, Serm. 64, p. 550.

ces poétiques accents sont les aspirations d'une âme trop souvent exilée des sphères supérieures. Plusieurs passages de ses lettres et de ses sermons témoignent qu'il regarde l'activité comme étant réellement le principal devoir d'un évêque, à qui incombent la sollicitude et la responsabilité du troupeau qui lui est confié, et qui ne doit regarder, *à travers la porte, ce qui se passe dans la cité de Dieu et sur la sainte montagne* [1], qu'après avoir rempli ses obligations pastorales.

« Le Christ, écrit-il à un de ses amis [2], enseigna dans « la plaine, et pria sur la montagne, nous montrant par « ses travaux l'art d'unir ces deux choses, de façon à « ce que la contemplation ne nuise pas à l'action et l'ac- « tion à la contemplation. Ainsi, Moïse, dans le taber- « nacle, était avec le peuple, et pour le peuple allait in- « voquer le Seigneur sur la montagne. Ainsi Pierre, après « avoir rempli ses fonctions pastorales, s'élevait au som- « met de la contemplation, et s'entendait dire : *Macta « et manduca*. Et Paul, au milieu des sollicitudes de « toutes les Eglises, ravi dans le Paradis par une vision « intérieure, entendit de mystérieuses paroles, qu'il n'est « donné à aucune bouche humaine de prononcer. »

Si Hildebert, selon ces grands exemples, *s'élevait sur les hauteurs*, il avait la force et le mérite de les quitter pour s'occuper avec ardeur et constance des détails les plus minutieux de l'administration épiscopale [3]. Il répara les édifices que ses prédécesseurs avaient laissés tomber, et édifia ceux qui étaient nécessaires et qu'on avait négligé de construire. C'est ainsi, entre autres, qu'il bâtit

[1] Dom Beaugendre, Epist. 22, p. 70.

[2] Dom Beaugendre, Epist. 22, ad Guillelmum Abbatem Sancti Vincentii, p. 66.

[3] Et quamvis cum Maria ad pedes Domini sedens, contemplationis ejus dulcedini, si fieri posset, vacare jugiter elegisset, tamen cum ad Marthæ sollicitudinem pastoralis officii cogeretur necessitate transire, dici non potest quam studiose, quam strenue exteriorum ministrationibus insistebat....

Excerptum e Gestis Episcoporum Cenomanensium, t. III, cap. XXXV, p. 304.

la maison du chapitre et qu'il l'orna de beaux vitraux. Il surveillait lui-même la construction et la réparation des églises, et nous aurons plus tard à nous occuper de l'influence qu'il exerça sur l'architecture de son temps.

Il s'appliqua à réformer son clergé, tombé dans un grand relâchement par la licence des guerres et des troubles qui n'avaient cessé, depuis de longues années, d'agiter le Maine. Il répondit enfin, et c'est tout dire, aux espérances que le temps passé dans les fonctions d'archidiacre avait fait concevoir de son administration épiscopale, et, au milieu des luttes auxquelles il fut mêlé, et des persécutions qu'il eut à endurer, non-seulement il édifia et il administra, mais il trouva le temps et la tranquillité d'âme nécessaires pour accomplir avec éclat le grand devoir d'enseigner.

Au commencement du XIIe siècle, dans ce temps de crise où le débordement des passions ne rencontrait pour obstacles que la solidité de doctrine de quelques évêques et la sainteté de la vie monastique, l'enseignement pastoral ne devait pas se renfermer dans les étroites limites d'un diocèse ; c'était partout où la foi et la discipline étaient menacées qu'intervenaient ces puissantes intelligences qui avaient entrepris la grande tâche de sauver la société et l'Eglise, et de suppléer à l'ignorance, à la négligence, à la corruption d'une grande partie du clergé. C'est ainsi que s'explique l'immense correspondance des grands évêques de ce temps-là. Ils étaient comme des phares qui projetaient la lumière sur la chrétienté tout entière. C'est de partout qu'Hildebert était consulté sur des questions de discipline par des évêques[1], des abbés, chefs de monastères, des ecclésiastiques et des laïcs.

Sa correspondance allait porter sur le trône la vérité aux souverains[2], consoler les papes[3], soutenir les lé-

[1] Dom Beaugendre. Epist. XIV, lib. II. Epist. XIX, lib. II, p. 103. Epist. XXVI, p. 122. Epist. I, lib. II, p. 78.

[2] Dom Beaugendre. Epist. XV, lib. II, p. 96.. Id., Epist. XLIX, p. 157. Epist. L, p. 158.

[3] Dom Beaugendre. Epist. XXII, lib. II, p. 109.

gats[1], encourager les moines dans la dure pénitence des cloîtres[2], atteindre l'injustice, la simonie et l'intrigue[3], fortifier les vocations[4], féliciter et approuver ceux qui, comme lui, combattaient le bon combat.

Dans les synodes, ses sermons étaient tellement estimés et appréciés qu'ils étaient demandés avec instance par les évêques qui n'avaient pu les entendre ; c'est pourquoi quelques-uns de ses discours synodaux figurent dans les manuscrits parmi ses lettres. Cependant ils s'élèvent avec une véhémente éloquence contre les vices du temps, et font entendre de sévères vérités au clergé.

« Jésus-Christ, dit-il dans un de ses discours *ad pas-*
« *tores,* a montré aux pasteurs avec quelle humilité,
« avec quelle vigilance ils doivent veiller sur leur trou-
« peau. Il condamne les mercenaires qui se servent des
« fonctions pastorales pour poursuivre les avantages ter-
« restres ; qui feignent d'être pasteurs, mais qui se dé-
« masquent quand les brebis ont besoin d'eux. Ils en-
« trent dans l'Eglise comme pour garder les brebis du
« Seigneur, mais, aussitôt qu'ils voient arriver le loup
« ravisseur, ils abandonnent le troupeau, et s'enfuient
« parce que le salut des brebis leur importe peu ; ils ché-
« rissent leur intérêt et non celui de Jésus-Christ. Ils
« veulent commander, non pour être utiles, mais afin
« d'obtenir la gloire et le lucre du siècle. . . . .
. . . . . .
« Ils craignent les menaces du prince ; ils craignent l'ini-
« mitié des tyrans ; ils craignent de perdre les avantages
« temporels ; les reproches les effraient, ils évitent tout
« dommage ; l'humiliation leur fait horreur ; ne sachant
« rien souffrir pour la justice, ils ne suivent pas les tra-
« ces du Christ, qui souffrit pour ses brebis, laissant

[1] Dom Beaugendre, Epist. XVI, p. 99.

[2] Dom Beaugendre. Epist. VI, p. 11, Epist. XX, p. 60. Epist. XXII, p. 66, lib. I.

[3] Dom Beaugendre. Epist. IV, lib. II, p. 82. Epist. V, lib. II, p. 83. Epist. VI. lib. II, p. 86.

[4] Dom Beangendre. Epist. X, p. 26. Epist. XXI, lib. I, p. 62.

« ainsi aux pasteurs l'exemple de ce qu'ils doivent endu-
« rer.....

Dans le même discours, il retrace ainsi aux pasteurs leurs devoirs, et leur indique la manière d'imposer le respect du saint ministère.

« Ne soyez, dit-il, ni timides ni nonchalants dans « l'exercice de la justice et des devoirs ecclésiastiques, « afin d'arracher vos brebis aux morsures des loups « invisibles. Insistez par la prédication, l'exhortation et « la correction. Faites violence aux coupables, afin qu'ils « abandonnent le mal ; encouragez ceux qui font le « bien, pour qu'ils persévèrent et qu'ils progressent « dans la vertu. Réglez vos mœurs de façon à ce que « tous ceux qui vous voient et vous entendent reçoivent « de vous l'exemple de la sainteté et le modèle des fruc- « tueux entretiens. Prouvez par vos œuvres ce que vous « enseignez dans vos discours ; c'est ainsi que vous ren- « drez vos exhortations utiles, douces et agréables à « tous.... »

Ce que le saint évêque du Mans recommande si chaleureusement à ses frères dans l'épiscopat fut la règle de sa vie, et le secret de son autorité et de son influence. C'est parce qu'il donna l'exemple de toutes les vertus, qu'il lui était permis de donner à son langage cette énergie, témoignage tout à la fois de la pureté de ses mœurs et des trop réels abus de son époque.

Tel fut toujours l'ascendant de la vertu unie au talent, que la parole qu'il prodiguait au peuple, au clergé et aux princes de la terre [1] était goûtée, admirée et respectée

[1] Il envoya à la reine Mathilde d'Angleterre cette gracieuse pièce de vers, qui prouve et la réputation dont il jouissait comme orateur, et la variété de ses auditoires.

Qui solet ante homines Cicerone disertior esse,
Facundus minùs est, cum venit ante Deos.
Si ego cum mediæ plebi loquar ore diserto
In vultu potui dicere plura tuo ;
Majestate tua stupui, totamque vaganti
Percurrens oculo, etc., etc.

de tous, mais plus particulièrement du clergé, qui pouvait mieux en apprécier l'élégance et la profondeur[1].

C'est partout et toujours, et sous toutes les formes qu'Hildebert enseignait; et si ses sermons divulguaient avec éclat la saine doctrine, ses lettres, qui furent pendant longtemps placées comme des modèles littéraires entre les mains des jeunes gens[2], obtinrent de son vivant un succès encore plus positif et plus réel, en réformant bien des abus, faisant reculer bien des intentions perverses, inspirant, encourageant bien des résolutions. On y voit l'ascendant qu'Hildebert exerçait et sur les puissants de la terre et sur les esprits les plus distingués.

C'est à sa sollicitation que l'on doit le traité de saint Anselme *De processione Sancti Spiritus contra Græcos.*

Saint Anselme, exilé de son siége de Cantorbéry, s'était rendu au concile de Bari, convoqué par le pape Urbain II pour terminer les controverses qui divisaient les Grecs et les Latins. Les évêques, dit Guillaume de Malmesbury, s'étaient rangés selon l'usage ancien. Anselme, avec son humilité ordinaire, s'était placé au hasard. Le pape Urbain pose la question de la procession du Saint-Esprit. Les évêques grecs protestent, repoussent la doctrine du pape, qui, au milieu du tumulte, n'apercevant pas Anselme, s'écrie : *Pater et Magister Anselme, Anglorum archiepiscope, ubi es?* Anselme se lève, et le pape ajoute : *Nunc, Magister, opus est scientia, opus eloquentiæ tuæ opera; veni, ascende huc, et defende matrem tuam Ecclesiam, quam Græci labefactare conantur.* Saint Anselme traita alors à fond la question théologique de la procession du Saint-Esprit, à l'entière satisfaction des pères latins, et au grand embarras des

[1] Cum vero in ecclesia loqueretur, populus quidam verba ejus devotissime audiebat; sed studiosius audiebatur a clericis, quoniam latina lingua expeditius quodam modo vivacius loquebatur. —Gesta Episcoporum Cenomanensium. Mabillonis analectorum. T. III, p, 303.

[2] Petrus Blesensis, Epist. 101.

Grecs. Les actes du concile de Bari furent perdus, et c'est à l'intervention d'Hildebert que l'on doit de connaître le traité de saint Anselme sur la procession du Saint-Esprit. Il lui écrivit pour l'engager à faire un traité dogmatique du discours prononcé au concile de Bari.

« J'ai appris, lui dit-il, que vous avez prononcé un dis-
« cours au concile de Bari sur le Saint-Esprit, que les
« Grecs prétendent ne pas procéder du fils. Je vous con-
« jure de consigner, dans un traité succinct, ce que vous
« avez dit dans le concile pour combattre leur démence.
« Et, puisqu'ils n'acceptent pas le témoignage des pères
« latins, vous ne manquerez pas d'autorités que l'as-
« tuce des Grecs est obligée de reconnaître comme nous.
« Je vous demande beaucoup, ô mon père ! mais celui
« qui donne obtient autant d'avantages que ceux qui re-
« çoivent. C'est une noble propriété que la science, qui
« s'agrandit en s'étendant, mais qui s'enfuit si elle n'a
« pas de publicité. Que le Seigneur conserve votre sain-
« teté, et qu'il soit donné à mes yeux de vous voir avant
« que de mourir[1] ! Le respectueux conseil d'Hildebert fut écouté par saint Anselme ; c'est ainsi que l'influence d'un grand esprit agit non-seulement par ce qu'il produit lui-même, mais aussi par ce qu'il fait faire.

Hildebert avait l'œil ouvert sur la chrétienté tout entière pour stimuler tout ce qui était favorable au bien et à l'expansion de la vérité. C'est lui encore qui engagea l'illustre Guillaume de Champeaux à reprendre l'enseignement public.

Guillaume était un des hommes les plus érudits de son temps. Il enseigna avec éclat la philosophie à Paris ; ses cours avaient acquis une telle réputation, que les étrangers venaient de loin pour y assister[2]. Le trop fameux Abélard vint aussi à son école ; mais il ne tarda

[1] Dom Beaugendre. Epist. IX, lib. II, p. 89.

[2] Landulphe, prêtre de l'Eglise de Milan, auteur d'une histoire de Milan, vint à la suite d'Anselme Pastella et d'Olric, vidame de Milan, qui furent successivement archevêques de cette ville, pour entendre Guillaume. Hist. litter., T. X, p. 307.

pas à attaquer la doctrine du maître[1]. Guillaume, dégoûté par ces contradictions, désabusé de la vaine gloire du monde, quitta la ville pour se retirer l'an 1108 dans un faubourg où était une chapelle dédiée à saint Victor, et, prenant l'habit de chanoine régulier, il jeta les fondements de la célèbre abbaye de Saint-Victor, fondée l'an 1113 par lettres patentes de Louis VI, et confirmée l'année suivante par le pape Pascal II[2]. Ce fut à l'occasion de cette retraite qu'Hildebert écrivit à Guillaume de Champeaux, qui, plongé dans les austérités, ne songeait plus qu'à la mortification et à la pénitence, et avait complétement renoncé à l'enseignement. « Laissez couler, lui dit-il avec Salomon, les ruisseaux de votre doctrine, et répandez vos eaux dans les rues[3]. » Guillaume se rendit à cet avis, et ouvrit à Saint-Victor des écoles publiques où il enseigna la rhétorique, la philosophie et la théologie[4].

La lettre d'Hildebert à Guillaume de Champeaux est la première dans l'édition de Dom Beaugendre ; elle semble ainsi placée à l'entrée des œuvres d'Hildebert comme pour illuminer tout son enseignement, et pour donner la raison philosophique de ses exhortations à la pénitence et à l'abandon des choses de la terre.

« Mon âme, lui écrit-il, est comblée de joie de votre

[1] Guillaume de Champeaux était le chef de l'*école réaliste*, Roscelin, le chef des *Nominalistes*. Sous cette distinction, qui semble ne reposer que sur les mots, existe le sérieux conflit de l'origine des idées. Les *Réalistes*, avec Guillaume de Champeaux, prétendaient que les idées générales, les universaux, renfermaient une réalité ; les *Nominalistes* prétendaient au contraire que les individus seuls avaient une réalité et que les universaux étaient une abstraction de l'esprit. Abélard employa les ressources prodigieuses de son esprit à sophistiquer entre les deux camps, inclinant cependant du côté des nominalistes, jusqu'au jour où saint Bernard l'enlaça dans sa logique, le broya sous son éloquence, et vengea ainsi son premier maître.

[2] Hist. litter. — Guillaume de Champeaux, t. X, pp. 307 et suiv.

[3] Dom Beaugendre. Hildeberti Opera. Epist. I, lib. I.

[4] Hist. litter. Guillaume de Champeaux, t. X, p. 308.

« conversion, et elle rend mille actions de grâce à celui « qui a voulu que maintenant vous *philosophiez* vérita- « blement. Vous n'aviez pas encore le parfum du vrai « philosophe, quand, possédant la science, vous n'aviez « pas abandonné les errements des anciens philo- « sophes. . . . . »

Ces paroles renferment dans leur originalité et dans leur brièveté tout un *monde* philosophique.

Partout et toujours les esprits sérieux ont recherché le but de la vie de l'homme ; tous ont été amenés par des voies différentes à reconnaître que ce but est le bonheur. *Il n'est aucune raison de philosopher,* dit saint Augustin, *que la fin du bien, et c'est à atteindre le souverain bien en cette vie, à éviter le souverain mal, que se sont consumés ceux qui, dans la vanité de ce siècle, professent l'étude de la sagesse*[1].

Mais placer le but de la vie humaine dans le bonheur de ce monde, c'est être démenti sans cesse par le fait inévitable de la douleur. Aussi les sages de l'antiquité ont-ils été réduits à l'alternative, ou de subir ce qu'ils ne pouvaient empêcher, et de reconnaître, par l'acte d'une résignation forcée, l'impossibilité de trouver le bonheur dans ce monde ; ou de se roidir contre la douleur, en lui disant : *Tu n'es qu'un mot !....* Cet effort suprême de l'âme humaine laisse dans leur terrible réalité les peines, les inquiétudes, les doutes, les souffrances, les infirmités qui règnent sur le monde,

Quelques modernes ont assigné pour but à la vie de l'homme le concours qu'il apporte au développement et au progrès matériel de la société ; enivrés des résultats obtenus par la science, ils veulent que l'homme n'ait pas d'autre mission que d'apporter une pierre à la tour de Babel. Certes, les conquêtes de l'homme sur la matière, la découverte et l'expansion progressive des forces déposées par Dieu dans le sein de la nature ; le travail successif de chaque génération, recevant de celle qui l'a précé-

[1] De Civitate Dei, lib. XIX, p. 540, édition des Bénédictins.

dée une partie des secrets divins, et les transmettant, agrandis et développés, à celle qui la suit; tout cela peut être l'objet d'un légitime orgueil. Mais si, ébloui par cette puissance de l'intelligence, on va jusqu'à prétendre que le but de la vie ne doit être autre que cette participation à l'œuvre des générations, on restreint d'une manière désespérante ses destinées, et, en présence de l'infini qu'on lui enlève, les résultats de la science et de la patience humaine perdent toute grandeur. Faible goutte d'eau, perdue dans ce fleuve que l'on nomme l'humanité, il ne revient rien à l'individu de ses sacrifices et de ses larmes; ses travaux se trouvent être sans récompense, ses souffrances sans compensation, et sa mort sans espérance vient donner un démenti formel à ce barbare système.

La philosophie d'Hildebert, qui n'est autre que la philosophie chrétienne, reconnaît aussi que le bonheur est le but de la vie de l'homme; mais, tenant compte du fait de la douleur, qui ne peut être nié et ne doit pas être oublié, elle place la félicité dans un monde meilleur, où les luttes, les souffrances et les sacrifices de celui-ci trouveront leur compensation.

La vie de l'homme n'est qu'une ombre, mais une ombre derrière laquelle se trouvent les splendeurs d'une éternelle récompense.

C'est en vue de ces horizons infinis qu'Hildebert écrit à Guillaume de Champeaux, abandonnant le monde, méprisant la gloire, et se plongeant dans la pénitence : *Voilà qui est véritablement philosopher; voilà qui est véritablement se mettre en communication avec le monde supérieur*[1]. Ou, en d'autres termes, *la logique de la foi* rend raisonnable le dédain de ce qui passe, et l'attachement à ce qui demeure. Telle est la pensée fondamentale de l'enseignement d'Hildebert, la pierre angulaire de sa philosophie morale.

[1] Hoc vere philosophari est; sic vivere, magnum jam cum superis est inire consortium. Epist. I, lib. I.

Dans cette même lettre, bien digne d'être adressée par un philosophe à un autre philosophe, Hildebert dit encore à Guillaume : *Vous êtes concentré tout entier dans les frontières de la vertu, et vous ne marchandez pas votre vie avec la nature, vous occupant moins de ce que peut la chair que de ce que veut l'esprit*[1].

Tout le moyen âge se trouve dans cette phrase. Hildebert y révèle la pensée intime des grands dévouements et des saintes vies de son époque, et la source des inspirations de cet art si spiritualisé, si grandiose, si profond dans ses conceptions, si simple dans son expression, dont il fut un des premiers et un des principaux initiateurs.

Aujourd'hui, avec nos idées positives, nous avons peine à comprendre le spiritualisme transcendant du moyen âge; quelques esprits même seraient enclins à l'envisager avec une sorte de pitié. Cette impression ne peut être que superficielle et passagère; il suffit pour l'effacer d'un coup d'œil attentif sur ces monuments qui dépassent toutes les règles de l'art, de la lecture d'une page de l'Imitation, de ce livre si suave et si profond qu'il semble être une parole venue du ciel, et qui n'est cependant que l'écho de ces monastères où, selon Hildebert, on s'occupait *moins de ce que peut la chair que de ce que veut l'esprit*. Si le saint évêque du Mans se plaît à parcourir avec Guillaume de Champeaux, avec l'abbé de Saint-Vincent, avec les saints penseurs de la retraite et de la solitude, les sphères supérieures, s'il encourage les âmes méditatives du cloître à se détacher de plus en plus des intérêts de la terre[2], il n'ignore pas qu'un évêque est, avant tout, le directeur, le conseil et la lumière de ceux qui sont restés au milieu du tumulte du monde, et il n'hésite pas à placer les *devoirs de cha-*

[1] Hinc denique est quod intra fines virtutis totum te colligis, quod de vita tua cum natura non deliberas, minus attendens quid caro possit, quam quid spiritus volit. Epist. I, lib. I.

[2] Dom Beaugendre. Epist. XXII, lib. I.

que état avant toute autre inspiration de la piété. Sa lettre à Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, est un modèle de raison et une magnifique leçon de ce que nous appelons aujourd'hui *la religion bien entendue*. Elle étonne, même quand on songe qu'elle a été écrite à l'époque de la fièvre et de l'exaltation des croisades, et qu'elle est adressée à un prince qui était de retour, une première fois, de la terre sainte. Les devoirs sont les mêmes dans tous les temps, et il s'est toujours trouvé des intelligences fermes et éclairées pour en tracer la ligne aux souverains et aux peuples, à travers les entraînements de leur époque.

Foulques avait résolu de faire un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle ; Hildebert cherche à l'en détourner.

« Vous voulez, dit-on, lui écrit-il, très-vaillant et très-
« illustre Comte, entreprendre un voyage en l'honneur
« du bienheureux saint Jacques. Ce projet, nous le re-
« connaissons, est bon en lui-même ; mais quiconque est
« chargé d'un gouvernement est astreint à l'obéissance,
« et, s'il n'est appelé à des choses plus importantes, il
« manque s'il l'abandonne. D'où il résulte, très-cher fils,
« que vous êtes sur le point de commettre une faute in-
« excusable si vous sacrifiez les choses nécessaires à
« celles qui ne le sont pas, l'administration au repos, le
« devoir à ce qui n'est pas dû. Je n'ai vu dans aucun doc-
« teur ni nulle part figurer, parmi les talents que le père
« de famille distribue à ses serviteurs, la pérégrination
« sur la surface de la terre. Selon le témoignage de saint
« Jérôme, le bienheureux Hilarius, se trouvant près de
« Jérusalem, ne la visita qu'une fois, dans la crainte
« d'avoir l'air de dédaigner les lieux saints. Vous êtes
« aveugle si vous ne voyez pas les dangers du voyage.. »

Hildebert engage Foulques à ne pas s'exposer à la vengeance du duc d'Aquitaine, dont il doit traverser les Etats, et à écouter les sages conseils du roi d'Angleterre et de son oncle, puis il ajoute :

« Peut-être allez-vous me dire : J'ai fait un vœu au Sei-
« gneur, et je crains d'être accusé d'infidélité si je n'ac-
« complis pas mon vœu. Sachez donc, ô prince, que si

« vous êtes lié par un vœu, Dieu vous a lié par votre « charge. Si vous vous êtes engagé au voyage, Dieu vous « astreint à l'obéissance. Le pèlerinage vous rappellera « la mémoire des saints ; l'obéissance vous fera parta- « ger leurs vertus . . . . . .

« Soyez dans votre palais la consolation des affligés, « de façon que tous vivent par vous et que vous viviez « pour tous. Vivez uniquement pour la chose publique, « lui consacrant vos jours et vos nuits. Que l'équité dicte « tous vos jugements sans acception de personnes. Ré- « gnez sur vos sujets par l'amour, sur vous-même par « les lois. Ne souffrez pas que les innocents soient im- « punément persécutés, et vous impunément offensé. « Ne répandez le sang ni sans cause ni volontiers. Gé- « missez chaque fois que la loi vous oblige à le faire cou- « ler. Exercez toujours la puissance avec dignité. Attri- « buez à Dieu la gloire de ce que vous ferez de glo- « rieux . . . . . .

« Profitez du conseil de vos amis ; profitez du mien en « restant chez vous, en assistant les pauvres, en ne dé- « sirant pas de voir les lieux des saints, mais en vous « efforçant de les protéger ; en n'étant pas préoccupé « par le souvenir d'un tombeau, mais occupé de la mé- « moire des vertus qu'il rappelle [1]. »

Dans toute la correspondance d'Hildebert, on retrouve cet esprit de mesure et de tact parfait des situations, qui est le caractère saillant de son enseignement. Quelque-

[1] Dom Beaugendre. Epist. XV, p. 48. — Dom Beaugendre dit que cette lettre, écrite environ en 1123, est adressée à Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou. Cela n'est pas possible. Foulques-le-Rechin mourut le 11 avril 1109, à l'age de soixante-six ans ; c'est donc à son successeur Foulques V, dit le Jeune, qu'elle est écrite. Le ton paternel et ferme de cette lettre en est du reste une preuve aussi réelle que les dates. Jamais Hildebert n'aurait écrit de ce style-là à ce vieux libertin grognon et dur de Foulques-le-Rechin, tandis qu'il est probable qu'une grande intimité existait entre lui et Foulques V, dit le Jeune, qui avait épousé en 1110 Erembruge, Ementrude ou Guiburge, la fille et l'héritière de son excellent ami le comte Hélie du Maine.

fois sous la forme de compliments se trouvent cachées les leçons les plus profondes.

« Les biens temporels et passagers, écrit-il à la reine « Mathilde d'Angleterre[1], sont aussi des dons du Sei- « gneur votre Dieu. Rien ne vous a fait mériter d'être « noble, et vous êtes issue de sang royal ; vous n'avez « pas travaillé et vous êtes riche ; jamais vous ne vous « êtes occupée de la puissance, et voilà que vous avez « été placée au-dessus de la tête des enfants des hom- « mes ; vous n'avez pas demandé la beauté, et vous êtes « belle au point de faire les délices d'un grand roi. C'est « le Seigneur Dieu qui a fait tout cela. Dieu est bon, et « ses œuvres sont bonnes ; c'est parce qu'il est essen- « tiellement bon que ses œuvres sont essentiellement « bonnes. Ce n'est pas par ces biens que les hommes « sont bons, mais par l'usage qu'ils en font. Afin donc « que vous soyez trouvée bonne devant le Seigneur « votre Dieu, servez-vous bien de ses dons ; si vous vous « en servez bien, vous y trouverez tout à la fois le bien- « fait et le bonheur ; si vous vous en servez mal, ce « sera toujours un don et un bienfait, mais, en faisant « un mauvais usage des dons de Dieu, vous ferez votre « maheur, car aucun bien n'est à l'homme, s'il n'est bon « lui-même[2]. »

Cette élévation de pensées, cette douce piété, cette sagesse aimable qui se rencontrent partout dans la correspondance d'Hildebert, émanent d'une âme tranquille et toujours maîtresse d'elle-même. C'est là ce qui caractérise la vertu du saint évêque du Mans. Il y a entre ses écrits et l'agitation de sa vie un contraste saisissant. C'est pourquoi nous avons voulu le citer avant d'entrer dans le récit, que nous allons avoir à faire, des tristes événements auxquels il fut mêlé, et des persécutions qu'il eut à endurer. Ayant donné quelque connaissance des habi-

[1] Mathilde était fille de Walcolme, roi d'Ecosse. Henri l'avait épousée le 11 novembre de l'an 1100.

[2] Dom Beaugendre. Epist. VII, p. 16.

tudes de sa vie, de ses goûts, de son enseignement, de ses relations, ses actions seront mieux jugées, et son mérite mieux apprécié.

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté l'ensemble des goûts, des habitudes, et de la politique de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et nous avons essayé d'esquisser le caractère du comte Hélie du Maine. Maintenant que les principaux personnages qui vont agir sont connus, les événements qui vont être racontés prendront plus d'intérêt, parce qu'ils seront rendus, pour ainsi dire, plus vivants.

RAPPORT

SUR

DEUX DÉCOUVERTES DE BOIS DE CERFS FOSSILES

Faites aux environs de Vendôme,

Par M. E. Nouel.

A notre séance générale du 12 avril 1866, je signalais aux dons offerts des fragments de bois d'un grand cerf fossile, trouvés, en creusant une cave, à Poncé, sur la limite du département de Loir-et-Cher, et rapportés par le jeune Raoul Quantin ; j'ajoutais : « Il y a là l'indication d'une brèche osseuse quaternaire qu'il sera intéressant d'étudier sur place. »

Dès le 24 avril suivant, un des membres de notre Société, M. A. Rolland, ayant eu occasion de passer par là, visita la cave en question, vit les beaux fragments de bois de cerfs qui y avaient été trouvés, et me proposa de me conduire à la localité.

M. Launay ayant bien voulu se joindre à nous, nous nous rendîmes tous les trois aux Ponts-de-Braye le 3 mai suivant. Voici le compte rendu sommaire de notre visite.

Le lieu de la découverte se trouve à quelques centaines de mètres au delà des Ponts-de-Braye, au lieu nommé *les Ecluses*, un peu au delà du château de la Flotte. Au pied du coteau qui descend jusqu'au Loir, et près de la route de Montoire à Château-du-Loir, on trouve une maison, et en arrière le coteau a été entamé pour pratiquer une ruelle. Cette coupe laisse voir au-dessous d'une couche de terre végétale formée d'une argile rougeâtre compacte empâtant des morceaux de craie, une craie blanche marneuse avec silex intercalés. C'est dans cette section du coteau que le propriétaire de la maison a com-

mencé à creuser une cave. L'ouverture, de $1^m,50$ de hauteur et $1^m,30$ de largeur, entame un peu la terre végétale en haut ; mais, le sol de la cave allant en descendant, la cavité se trouve bientôt au-dessous de la terre végétale dans la couche de craie même. Au moment où nous la visitâmes, la cavité ne s'avançait encore que de 3^m dans le coteau. A l'intérieur, on voyait des lits de terre intercalés avec de la marne et des veines d'argile plus ou moins verticales formant des poches mêlées avec de la craie marneuse.

Les bois de cerf ont été trouvés dans la craie même, et non dans les lits de terre. Nous avons pu en voir un beau fragment en place dans le haut de la cavité et au fond. Vu la direction inclinée de la cave, ce point se trouvait au niveau du sol de l'entrée et par conséquent à une assez grande distance verticale de la surface du coteau. J'ai noté cependant que les racines des plantes (vignes ou autres) pénétraient jusque-là, et se voyaient autour du fragment.

Nous avons ensuite examiné en détail un plein panier de débris de bois de cerfs trouvés dans cet espace restreint. M. Launay a dessiné sur son album les principales pièces en y joignant les dimensions. Un des fragments mesurait $0^m,41$ depuis la *meule* jusqu'à la cassure, et se terminait un peu au-dessus du troisième *andouiller*, ce qui correspond à environ la moitié du bois total, qui pouvait avoir par suite $0^m,80$ de longueur. Les autres fragments annonçaient les mêmes dimensions.

Il est à remarquer que parmi ces bois, les uns sont tombés naturellement, c'est-à-dire se sont détachés du crâne à l'endroit de la *meule*, tandis que d'autres portent au-dessous de la même meule un pédicule osseux de 6 à 7 centim., qui sépare le bois proprement dit du *frontal*, ce qui suppose que le bois s'est séparé du crâne après la mort de l'animal.

Un point remarquable à noter, c'est qu'on n'a trouvé absolument que des bois de cerfs, sans aucune trace d'ossements du squelette ni de dents. J'ai cherché attentivement sur ces débris s'il y avait des traces de la main

de l'homme : mais toutes les cassures m'ont paru accidentelles, sauf une cependant dont un côté présente un bord droit et net qui pourrait faire croire que l'os a été scié partiellement en ce point.

Tels sont les faits qu'il nous a été donné d'observer.

Maintenant plusieurs questions se présentent à résoudre :

1° A quel âge remontent ces ossements ? Malgré leur position dans de la craie, il est facile de voir qu'ils ne remontent pas à une époque bien ancienne. La couche où ils se sont rencontrés n'est pas une assise de terrain crétacé, mais simplement un de ces *dépôts meubles sur les pentes* dont M. Elie de Beaumont parle dans sa carte géologique de France. On comprend en effet qu'au pied d'un coteau crayeux les pluies ont dû entraîner les parties les plus friables de la surface calcaire pour en former une masse tendre, qui a été ensuite recouverte de terre par l'action de la végétation et des agents atmosphériques.

Dans ces dépôts meubles, on trouve souvent des ossements d'animaux entraînés avec les débris du sol ou même des objets de l'industrie humaine.

Une autre preuve de l'époque relativement récente du dépôt est que ces bois de cerf, malgré l'altération profonde qu'ils ont subie et leur fossilication avancée, contiennent encore de la gélatine, comme j'ai pu m'en assurer en en présentant un fragment à la flamme d'une bougie ; l'odeur caractéristique d'os brulé s'est immédiatement fait sentir. Les ossements fossiles des terrains anciens (tertiaires, etc.) n'offrent jamais ce caractère, qui se retrouve au contraire dans les ossements de l'époque quaternaire (ossements des cavernes et diluvium).

En résumé, les bois de cerf appartiennent à une époque *géologiquement récente* ; d'autre part, leur position à une profondeur de plusieurs mètres au-dessous de la terre végétale les fait remonter à une époque *humainement très-ancienne,* et qui a même pu précéder la venue de l'homme dans nos contrées.

2° A quelle espèce ces bois de cerfs ont-ils appartenus ?

D'abord la forme arrondie du *merrain* et des *andouillers* les rapporte au genre *cerf* proprement dit. Ayant ensuite comparé les dessins très-exacts que M. Launay en a faits d'après nature avec les bois des cerfs d'Europe (cervus elaphus, L.) que j'ai pu me procurer à Vendôme, je n'ai pas trouvé de différences appréciables dans la forme, la position et le nombre des andouillers. La taille seule des débris fossiles dépasse en moyenne celle des bois de cerfs ordinaires de nos pays, qui néanmoins en offrent d'aussi forts, c'est-à-dire de $0^{m},80$ à 1^{m} de hauteur. Il n'y a donc pas lieu de supposer que les débris trouvés à Poncé appartiennent à une espèce disparue du pays. Ce qui a changé depuis cette époque reculée, ce sont les conditions d'existence du cerf qui, au lieu de la nature sauvage et de la liberté, ne rencontre plus que des forêts peu étendues, où il est pourchassé par les chiens et les hommes, et où il ne se développe qu'imparfaitement.

J'emprunte cette dernière idée à Buffon. Voici comment ce grand écrivain s'exprime dans son article sur le cerf : « Une autre preuve que la production du bois vient uniquement de la surabondance de la nourriture, c'est la différence qui se trouve entre les *têtes* des cerfs de même âge, dont les unes sont très-grosses, très-fournies, et les autres grêles et menues, ce qui dépend absolument de la quantité de la nourriture. Car un cerf qui habite un pays abondant, où il *viande* à son aise, où il n'est troublé ni par les chiens ni par les hommes, où, après avoir repu tranquillement, il peut ensuite ruminer en repos, aura toujours la tête belle, haute, bien ouverte, l'empaumure large et bien garnie, le merrain gros et bien perlé, avec grand nombre d'andouillers forts et longs ; au lieu que celui qui se trouve dans un pays où il n'a ni repos ni nourriture suffisante, n'aura qu'une tête mal nourrie dont l'empaumure sera serrée, le merrain grêle et les andouillers menus et en petit nombre, en sorte qu'il est toujours aisé de juger par la tête d'un

cerf s'il habite un pays abondant et tranquille, et s'il a été bien ou mal nourri. »

Le fait observé aux *Ecluses* ne devait pas longtemps rester isolé. Quelques jours après, M. Launay apprenait qu'une découverte toute semblable avait été faite à Saint-Hilaire-la-Gravelle, dans une tranchée du chemin de fer. Le 14 juin 1866, M. Launay et moi nous nous rendîmes à Fréteval, et de là à Saint-Hilaire en suivant la ligne du chemin de fer. A deux kilomètres et demi de Fréteval, un peu avant l'endroit marqué *les Etrés* sur la carte d'état-major, sur la rive droite du Loir, la voie a été taillée dans le pied du coteau qui aboutit à la rivière en ce point. La tranchée a entamé un calcaire tendre marneux, dont la section présente des sinuosités, la terre végétale ayant rempli des sillons ou ravinements creusés à sa surface. C'est dans cette couche, qui se présente de même qu'à Poncé comme un terrain d'éboulement au pied d'un coteau calcaire, qu'ont été trouvés, au dire des ouvriers et des gens des environs, de nombreux débris de bois de cerfs. Malheureusement les travaux étant terminés depuis longtemps, il nous a été impossible de voir aucun débris, soit en place, soit recueilli dans le travail. Peut-être nous sera-t-il permis d'en retrouver quelques échantillons d'après les renseignements qui nous ont été donnés.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons dans cette seconde localité exactement les mêmes conditions de gisement que dans la première, et il y a tout lieu de croire que nous avons à faire dans les deux cas au même phénomène. Comme dans la première trouvaille, il n'a été question ici que de bois de cerfs sans autres ossements ni dents.

J'ai dû rechercher dans les ouvrages spéciaux si je trouverais des exemples de faits analogues; or j'ai rencontré dans le célèbre ouvrage de G. Cuvier : *Recherches sur les ossements fossiles* (4e édition, tome IV, p, 570), la relation d'un fait semblable, que je transcris ici.

L'auteur parle de cavités qui traversent les terrains anciens. « .... Ces cavités sont rarement vides ; elles sont au contraire souvent remplies de matières de transport

de terrains supérieurs, et on peut trouver ainsi, au milieu des assises d'un terrain ancien de formation sédimenteuse, des objets de terrain de transport qui appartiennent à une formation d'une époque beaucoup plus récente. C'est ce que nous avons eu occasion d'observer dans une cavité semblable traversant la craie et découverte en creusant un puits dans un jardin vers le coteau du Bas-Meudon. (Suit une description de la coupe du puits renvoyant à une fig.)

« C'est à travers les bancs inférieurs à la terre végétale que s'était ouverte une cavité cylindrique qui a été remplie d'argile impure et de fragments de craie, et au milieu desquels on a trouvé *plusieurs parties d'un bois de cerf* comme calciné ; il était dans une espèce de cavité située dans la partie du puits qui commençait à pénétrer dans la craie. On n'en a pas trouvé de morceaux assez considérables pour pouvoir déterminer l'espèce du genre cerf auquel il a appartenu.

« Nous avons vu ce bois de cerf en place et encore engagé dans l'espèce de brèche crayeuse que nous venons de décrire. Mais, au premier moment, on vint nous avertir qu'on avait trouvé un bois de cerf dans la craie. On voit, tant par notre description que par notre figure, que, bien que réellement dans la masse de craie, il n'en faisait pas partie, mais qu'il appartenait au terrain meuble qui recouvrait le sol avant que la terre végétale s'y soit déposée. »

Il reste enfin à se demander quelle est l'origine de ces dépôts formés *exclusivement* de bois de cerf? Je me contente de poser ici la question, dans l'espoir que d'autres pourront la résoudre.

QUELQUES VERS INÉDITS DE RONSARD

LETTRE A M. PROSPER BLANCHEMAIN

Communiquée à la Société Archéologique
du Vendomois.

Messieurs,

Vous connaissez tous Ronsard, ce grand poëte qui se qualifiait *gentilhomme vendomois*, et dont s'enorgueillit avec raison notre province. Malheureusement, ses œuvres ne sont pas aussi connues que son nom. On s'en est trop rapporté, pour le juger, à la critique et surtout à la satire.

Les éditions des Œuvres de Ronsard, des Œuvres complètes surtout, étaient rares jusqu'ici et d'un prix hors de la portée de beaucoup de personnes.

M. Prosper Blanchemain, un poëte et un érudit à la fois, a entrepris la tâche longue et difficile de publier les œuvres complètes du poëte dans un format commode et d'un prix très-abordable. L'éditeur a su, à force de patientes recherches, retrouver un grand nombre de poésies inédites de Ronsard.

L'ouvrage aura huit volumes. Cinq ont paru, le sixième va paraître, et le septième s'imprime.

J'ai été assez heureux pour découvrir quelques vers complétement inédits de Ronsard. J'ai l'intention de les envoyer à M. Blanchemain pour son édition, et c'est ma lettre d'envoi que je vais avoir l'honneur de vous lire :

Monsieur,

Les rapports que j'ai déjà eu l'honneur d'avoir avec vous ont toujours été, de votre part, empreints d'une si gracieuse bienveillance, que je me reprocherais de négliger la moindre occasion d'apporter une pierre de plus au monument que vous élevez à notre illustre Ronsard [1].

Parmi les nombreuses pièces du poëte éparses dans les dépôts manuscrits de la Bibliothèque impériale, j'en ai trouvé deux que j'ai lieu de croire tout à fait inédites. C'est d'abord un sonnet adressé à M. Nicolas de Neufville, sire de Villeroy, ministre d'Etat sous les rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Il était aussi trésorier et dispensateur des libéralités royales.

A M. DE VILLEROY.

Pour aborder une isle plantureuse
L'honneur de Seine et de vostre maison
En fruicts en fleurs pour si belle saison
Et pour tousiours en seigneur bien heureuse :

Vous mesme avez de main avantureuse
Pris l'aviron de si gente façon
Que l'on a veu la grâce et la raison
D'un corps adroict d'une âme généreuse

Et qui plus est vostre main a sentie
L'aigre douleur d'une poignante ortie
Avant qu'entrer en si belle demeure :

[1] Œuvres complètes de P. de Ronsard, nouvelle édition publiée sur les textes les plus anciens avec les variantes et des notes, par Prosper Blanchemain. Paris, 1866. — 8 vol. petit in-12, papier vergé. (Cinq volumes seulement ont paru.)

Ainsi, Monsieur, vostre exemple raméne
Quoyque bien grand qu'il fault se donner peine
Pour la vertu et la vye meilleure.

A Conflans le VIII septembre 1570.

Ce sonnet est extrait des Fonds français ($\frac{7652}{3 \cdot 3}$ A fr. 1663, fol. 14 v°).

Puis une petite pièce d'un goût plus équivoque, et que, pour cette raison, je ne me serais pas permis de citer sans la parfaite authenticité de son origine.

A FRÈRE ANDRÉ THÉVET, ANGOULMOIS....

Thevet avoit bien fréquenté
Aultrefoys en la Barbarie
Où les grandes chaleurs d'esté
Rendent la terre mal nourrie.
Il avoit bien veu la Sirie
Et le peuple au cœur indompté
Des Parthes et de l'Arménie,
Mais il n'avoict jamais esté
Que depuis six jours en Surye.
Et dict on que depuis naguères,
Dont ses voisins sont esbahys,
Il a vu le duc de Bavières
Pour mieux descrire tout païs.

RONSARD.

André Thevet, voyageur connu par sa crédulité, était né à Angoulême au commencement du XVIe siècle. Dès sa jeunesse, il avait pris l'habit de cordelier. Il mourut à Paris en 1590.

Cette pièce fait, comme la précédente, partie des Fonds

français (Fr. 1663, fol. III, v°) ; elle se trouve aussi dans le Fonds Gaignières, 485, P. Q.

M. Paul Lacroix, le savant conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, m'a indiqué une élégie fort intéressante qui se trouve cotée dans les manuscrits historiques confiés à ses soins sous le numéro 737. Vous l'avez publiée dans le *Bocage royal*, t. III de vos Œuvres complètes de Ronsard, p. 389. Seulement, le manuscrit de l'Arsenal offre avec votre texte quelques variantes qu'il vous sera agréable, je pense, de connaître. Le titre d'abord présente une différence sensible, et donne sur René de Sanzay quelques renseignements qui n'existent pas dans votre édition.

Voici, du reste, les principales variantes en regard des passages correspondants dans votre texte :

TEXTE PUBLIÉ PAR M. BLANCHEMAIN.	TEXTE DU MANUSCRIT DE L'ARSENAL.
—	—
Les blasons ou armoiries A René de Sanzay chevalier, fils aîné de René de Sanzay, chevalier, chambellan et conseiller du Roy, gouverneur et son lieutenant à Nantes.	A Monseigneur René comte de Sanzay, viscomte hereditaire de Poictou, comte de Grois et de Glenam, sieur de Sainct Marsault et chevalier de l'ordre du Roy son chambellan et conseiller en son conseil privé, collonnel et cappitaine général de la noblesse de France subjecte au ban et arriere ban et super intendant général des fortifications de ce Royaulme. P. de Ronsard gentilhomme vendosmois.
	ÉLÉGIE

24e v. Les rendoit vivement aux *armes* animez,	Les rendoit vivement aux *guerres* animés.
39e v. *Escussons* et blasons de leurs premiers *ayeux*.	*Pour armes* et blasons de leurs premiers *ayeulx*
42e v. A pousser leur vertu *outre le populaire*,	A pousser leur vertu *par dessus le vulgaire*
55e v. Mais de l'illustre sang des *princes de Poitiers*,	Mais de l'illustre sang des *comtes de Poictiers*
56e v. Dont *ses* predécesseurs furent vrais héritiers,	Dont *tes* prédécesseurs furent vrais héritiers.
57e v. *Qui, aux siècles passez* en prenant alliance.	*Lesquels au temps passé* en prenant alliance.
66e v. Dedans *un livre tien* tu en fais une histoire,	Dedans *ce livre cy* tu en fais une histoire.
71e v. Tousjours puisse ta race augmenter en honneur,	Ta maison soit tousiours toute pleine d'honneur
72e. v. Et tousjours ta maison soit pleine de bon-heur,	La richesse tousiours et tousiours le bonheur
73e v. Illustre de vertu et tousjours puisse vivre	La puisse maintenir et tousiours puisse vivre
74e v. Avecques un Ronsard, un Sanzay dans ce livre.	Avecques un Sanssay un Ronsard en ce livre.

P. DE RONSARD.

Cette pièce semble avoir été destinée à paraître en tête d'un Armorial du Poitou dont M. de Sanzay aurait été l'auteur. J'ai fait quelques recherches pour savoir s'il avait été publié un ouvrage héraldique signé de son nom et je me suis assuré qu'il n'en existe aucun.

Le Laboureur critique beaucoup la facilité avec laquelle les généalogistes de cette époque admettaient les récits fabuleux dont la plupart des familles nobles entouraient leur origine. Il cite entre autres (*tome II de ses Additions aux Mémoires de Castelnau, p. 559*) René de Sanzay, qui fit en 1560 avec Jean le Féron, roy d'armes de France, la généalogie de la maison de Sanzay, composée de près de cinquante degrés, avec les noms, prénoms et blasons des femmes qui y étaient alliées. Il

est fort probable que c'est de ce travail alors très-admiré que Ronsard veut parler.

M, Guigard parle fort longuement, dans sa *Bibliothèque héraldique,* d'un ouvrage intitulé : *Les Mémoires et recherches de France et de la Gaulle Acquitanique du sieur Jean de la Haye....* 1581, in-8° : d'après les plus savants bibliographes, cet ouvrage aurait été fait sous les inspirations de M. de Sanzay. Mais il ne contient pas l'ombre d'une élégie.

Lequel des deux textes est le plus authentique ? Les différences ne sont pas assez sensibles pour nécessiter un travail de comparaison ; toutefois, s'il m'était permis d'en juger par le dernier vers, je crois que Ronsard, s'adressant à une personne qu'il respecte et qu'il honore, aurait dit : « qu'un Ronsard puisse vivre toujours avec un Sanzay » et non « qu'un Sanzay puisse vivre toujours avec un Ronsard. » Les simples lois de la politesse l'exigeaient, et certainement elles avaient cours de son temps aussi bien qu'aujourd'hui. Ma version serait donc la meilleure.

Enfin, on m'a signalé quelques morceaux de Ronsard, dont je n'ai pu contrôler la qualité d'inédits : je me bornerai à vous les signaler :

1° Lettre de Ronsard à M. de Montmorency (man. fr.)

$$\frac{7652^{\,3\,.\,3}}{7652^{\,3\,.\,3}_{\,A}}$$

2° Lettres de Ronsard (F. Dup., 712).

3° Lettre de Ronsard à son oncle (F. lat., 8585).

4° Lettre de Ronsard à M. de Montmorency (Man. fr., 8562).

5° Poésies de Ronsard — jointes à diverses autres — (Anciens fonds, 7237).

6° Phrases de Ronsard recueillies dans toutes ses œuvres (Anciens fonds, 7057 $\frac{28}{}$ et Fr., 531, f° 122).

Je ne terminerai pas, Monsieur, sans vous adresser au nom de la Société Archéologique du Vendômois, au nom du Vendômois lettré qu'elle représente, un cordial remerciement pour l'œuvre de haut mérite et de grande patience que vous êtes sur le point de terminer. Glorifier notre Ronsard, remettre au jour ses œuvres les plus ignorées, c'est rendre à sa Muse, trop longtemps en disgrâce, la place qu'elle mérite, et faire honneur au pays qui lui a donné le jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Achille de Rochambeau.

Rochambeau, le 1er janvier 1867.

NOTICE

SUR

M. ANTOINE MOREAU

Curé de la Paroisse de Saint-Laurent de Montoire,

Par M. l'abbé Ct Bourgogne.

—

COMPTE RENDU, PAR M. CH. CHAUTARD.

M. l'abbé Ct Bourgogne, curé de Villavard, a dédié à la Société Archéologique et déposé pour ses archives une pieuse et intéressante notice sur M. Antoine Moreau, ancien curé de la paroisse de Saint-Laurent de Montoire, et fondateur de la congrégation des Sœurs de la Charité de cette ville. Quelques renseignements, extraits de cette notice, doivent trouver place dans notre Bulletin.

Antoine Moreau naquit à Paris, le 12 mai 1625, d'une famille de la bourgeoisie. Il embrassa d'abord la carrière des armes, y renonça bientôt, et entra dans le clergé. Pourvu de la cure de Saint-Lubin de Suèvres-sur-Loire, son zèle pour les pauvres l'aurait mis, selon une tradition du Blaisois, en relation avec saint Vincent-de-Paul. — Le fait qui détermina la nomination de M. Moreau à l'une des cures de Montoire mérite d'être rapporté, comme un trait de mœurs qui semble remonter à un temps bien antérieur au XVIIe siècle, et qui a comme un parfum des légendes du moyen âge. L'abbé Moreau passait à Montoire, au moment où une foule nombreuse se pressait autour d'une troupe de baladins, dont les bouffonneries indécentes obtenaient un grand succès. Indigné de ce scandale, l'ardent ministre de Dieu s'élance sur les tréteaux des saltimbanques ébahis, leur impose silence, et, un crucifix à la main, il harangue le peuple avec tant de force et d'émotion à la fois, qu'en un instant il

fit changer les sentiments de la multitude, qui, dans son enthousiasme, voulut l'avoir pour curé. La voix du peuple fut celle de Dieu ; Moreau devint curé de Saint-Laurent en 1660.

La disette de 1662 et les maladies que la misère fit naître furent une nouvelle occasion pour l'abbé Moreau de déployer son zèle et sa charité. Au retour d'un voyage à Paris, où il sollicita des aumônes pour ses pauvres à la cour et jusque chez le roi, il fonda la congrégation des Sœurs de la Charité de Montoire, dont les membres se vouaient au soulagement des malades et à l'instruction des enfants, obtint pour elle des lettres-patentes, et dressa des Règles qui furent confirmées par les évêques du Mans. Il établit les Religieuses dans les bâtiments qui sont maintenant l'Hôpital, et, en 1790, cette congrégation comptait 48 établissements répandus dans sept diocèses.

Après quarante années de pieux travaux dans sa paroisse, le charitable curé mourut, et fut inhumé dans la chapelle des Sœurs de la Charité, où, lorsque l'édifice cessa d'être consacré au culte et devint la salle de la Justice de paix, ses restes furent respectés. On grava sur sa tombe cette simple inscription :

CI GIT LE PÈRE DES PAUVRES, MAITRE ANTOINE MOREAU, FONDATEUR ET INSTITUTEUR DE LA CONGRÉGATION DONT CETTE MAISON EST CHEF ET MÈRE, DÉCÉDÉ LE 25 MARS 1702.

Sur un des murs de la chapelle, il fut scellé une table de marbre où on lisait une épitaphe en vers, plus pieux que poétiques, que M. l'abbé Bourgogne rapporte dans sa notice et qu'il a pu copier sur le calque fidèle pris par M. Edouard Huron, le savant antiquaire.

La congrégation qu'a fondée Antoine Moreau, dont Montoire garda la maison-mère jusqu'en 1790, et dont les Religieuses portent encore le nom de Sœurs de la Charité de Montoire, a, depuis le commencement de ce siècle, son établissement principal à Bourges. C'est là que le 24 mai 1866, sur la demande des Religieuses,

ont été transportés les ossements de leur fondateur. Cette exhumation a été consentie par l'Administration de l'Hôpital en échange de la fondation d'un lit par la congrégation, échange au moins singulier, que nous n'avons pas le droit d'apprécier ici ; mais si M. l'abbé Bourgogne a rappelé, à cette occasion, l'émotion des âmes pieuses de Montoire, où est restée en vénération la mémoire du curé Moreau, il nous est permis d'exprimer nos regrets de l'enlévement de la table de marbre, sur laquelle est gravée l'inscription dont nous avons parlé, et de la pierre tumulaire qui recouvrait les restes du fondateur de l'Ordre de la Charité de Montoire [1].

[1] Au moment même où le Bulletin est sous presse, la Société Archéologique a appris, avec un nouveau regret, que les titres de fondation de l'Ordre de la Charité de Montoire devaient être transportés à Bourges ; elle a immédiatement adressé une demande à M. le Ministre de l'Intérieur, afin que ces pièces, si intéressantes pour l'histoire religieuse du Vendômois, ne fussent pas distraites des Archives de Montoire.

M. le Ministre a répondu, par une dépêche du 18 mars 1867, au Président de la Société, que les titres concernant l'Ordre de la Charité ne seraient transférés à Bourges qu'après que l'autorité municipale de Montoire en aurait fait faire une copie authentique, qui resterait dans les Archives de cette ville.

DE LA POÉSIE LYRIQUE

DES

MINNESINGER (Chantres d'Amour)

PAR

M. Ulysse Hinglais.

Il n'est pas besoin de faire une longue étude de la littérature d'un peuple, pour s'apercevoir qu'elle suit dans ses développements toutes les phases de la vie humaine. Mais, de même que l'existence de l'homme se modifie par suite de circonstances étrangères, de même aussi la littérature, atteinte dans son développement naturel par des causes venues d'ailleurs, hâte ou retarde parfois sa marche, reste stationnaire, quand elle ne recule pas, ou, emportée par la secousse qui lui est imprimée, franchit d'un bond l'espace de plusieurs siècles, et passe, pour ainsi dire sans transition, des bégaiements de l'enfance au langage net, précis et savamment cadencé de l'âge mur. C'est ainsi que la Rome antique, encore amusée aux Fables attellanes, aux indigestes recueils des Grandes Annales, des Livres des Pontifes, devenue subitement héritière des chefs-d'œuvre de la Grèce, voit paraître Ennius, Plaute, Térence, Caton, Lucrèce, César, Cicéron, et toute cette cohorte de génies qui brillent autour du nom d'Auguste et de celui de ses premiers successeurs; puis, comme épuisées de leur virilité prématurée, les lettres latines s'en vont d'une décadence si rapide, que moins de cinquante ans après Tacite, elles en sont déjà aux barbaries du style punique d'Apulée.

Les littératures modernes ont couru les mêmes chances. Nous ne pouvons encore, il est vrai, prévoir quand

et de quelle manière se fera leur déclin; mais à les considérer dans leur développement jusqu'à nous, elles nous apparaissent naissant informes et inexpérimentées, grandissant et se fortifiant avec lenteur, arrêtées parfois par un coup imprévu, ou entrant par des circonstances heureuses en possession de la force et de l'expérience qui marquent l'apogée de leur vie.

Il en est une toutefois que sa puissante constitution, le tempérament solide et l'indépendance d'esprit du peuple dont elle est l'expression, semblent avoir soustraite aux brusques influences du dehors : c'est la littérature allemande. Chez elle tout est régulier, normal, personnel. Ce qu'elle reçoit de l'étranger, elle se l'assimile lentement, et si bien, que vous diriez qu'elle se nourrit d'aliments fournis par son propre sol. Vous ne la trouverez pas tantôt française ou anglaise, tantôt italienne ou espagnole ; elle reste toujours allemande, chaque progrès lui vient à son heure, et vous ne pouvez accuser ses écrivains, même les plus nourris des littératures étrangères, de perdre ou d'abdiquer leur caractère éminemment germanique.

Jusque dans ses défaillances passagères, la littérature allemande demeure originale, et quand elle se relève, semblable à un homme quelque temps abattu par la maladie, elle se reprend à vivre au point où elle en était avant son mal; tant est vivace cette race des Germains, que les coups les plus rudes n'ont jamais pu altérer ni dans leurs mœurs ni dans leurs idées.

Parmi ces défaillances, il faut regarder comme la plus marquée celle dont languit la littérature nationale de l'Allemagne par l'introduction du christianisme. Alors s'ouvrit une longue période, pendant laquelle les lettres, réfugiées dans les couvents, se firent à peu près toutes latines. Moines et moinesses, pleins d'une sainte horreur pour les traditions païennes de la Germanie, regardèrent comme un pieux devoir de rompre avec elles dans ce que les croyances ont toujours de plus vivace, dans leur littérature; ils pensèrent que l'idole d'Hermansal ne serait complétement abattue que lorsqu'on

aurait éteint l'écho de sa voix puissante ; c'est pourquoi, détournant les yeux des forêts saxonnes vers les Sept Collines, ils cherchèrent à Rome des modèles que l'Eglise avait pour ainsi dire adoptés en en prenant la langue. Virgile, Ovide et les autres donnèrent le ton à la poésie, si ce n'est pas une métaphore trop hardie d'appeler poésie les tristes productions écloses de l'imitation et de la tradition des temps romains. Mais ils eurent beau faire : en dépit de leurs efforts, de ceux des princes, et de la barbarie du siècle de fer, la véritable poésie allemande se perpétua dans le peuple par des chants transmis d'âge en âge, et ses ennemis mêmes durent à son souvenir involontaire les rares beautés qui se trouvent dans leurs écrits.

C'est cette lutte, passive d'un côté, active de l'autre, que l'on appelle la période franque. La littérature nationale semble ne plus exister. Les païens ont disparu, massacrés en masse par les Carlovingiens, ou convertis par l'immortel dévouement de légions d'apôtres. La hiérarchie romaine s'est implantée en Allemagne avec le christianisme ; elle domine dans l'Eglise aussi bien que dans l'Etat et dans les mœurs ; ces Germains se sont façonnés aux institutions qu'ils sont venus détruire ; ils ont pris les idées du monde ancien, et l'on a à craindre que les lettres elles-mêmes, succombant sous l'effort, ne cèdent définitivement à l'influence antique.

Mais voici que le secours leur vient du mouvement qui semble à première vue leur devoir être le plus hostile. Les attaques des Sarrasins contre les Chrétiens du sud, leurs guerres avec les Espagnols, les expéditions des Normands en Sicile, ont de longue date déposé dans le cœur de tous les chrétiens des haines qui n'attendent pour éclater que les brûlantes prédications de Pierre l'Ermite. Soudain, le monde se partage en deux camps : d'un côté les fils de la Croix, de l'autre les sectateurs du Croissant. L'Occident n'a plus ni Anglais, ni Français, ni Italiens, ni Allemands, il ne compte que des chrétiens ; de même qu'en Orient toutes les nationalités disparaissent sous le nom général de Sarrasins.

Les uns se ruent sur les autres avec une fureur opiniâtre, que n'explique pas toujours l'opposition des croyances religieuses. Il y a en effet dans les croisades plus qu'une guerre de religion ; elles représentent le choc de deux sociétés également exclusives, également envahissantes ; le triomphe de l'une était la mort de l'autre ; on revoyait le tableau agrandi de l'ancienne lutte des Hellènes contre les Perses ; et c'était à savoir de nouveau si l'Orient, où l'éducation n'a en vue que les masses, n'absorberait pas l'Occident, où l'éducation s'occupe surtout des individus.

De cette effervescence sans pareille dans l'histoire du monde, il résulta que les Occidentaux rejetèrent les traditions antiques, et commencèrent à vivre d'une vie propre. Ce fut alors que se fit véritablement la séparation du monde ancien et du monde nouveau ; et cela est si vrai que toutes les littératures modernes placent leur naissance vers cette date.

Le christianisme a demandé onze siècles pour se former des nations qui fussent siennes, et seulement après ce long espace de temps l'Occident se trouve enfin apte à se constituer sur une base chrétienne, c'est-à-dire sur la liberté et la conscience individuelles. Toute la différence des deux sociétés, l'ancienne et la moderne, repose sur ces deux principes proclamés par l'Evangile : la responsabilité personnelle et la solidarité commune. Voilà le germe de toutes les constitutions modernes, et voilà pourquoi aussi, pour le dire en passant, le christianisme, tout en admettant l'esclavage en droit[1], le dé-

[1] Dans la question de l'esclavage, l'Eglise a de tout temps conformé son enseignement aux Institutes de Justinien. Nous citons en preuve les passages ci-dessous pris dans les théologies classiques les plus suivies en France, l'une au XVIIIe et l'autre au XIXe siècle.

« Licet homini hominem servum facere aut habere.... Servitus non pugnat contra jus naturale... non pugnat servitus contra jus divinum.... non pugnat contra jus ecclesiasticum. » *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum* (*de Jure, cap. II, concl. V*), par Pierre Collet. (4e édition, 1754.)

truit de fait tout naturellement chez tout peuple chez lequel il s'est complétement implanté.

Cependant, quand on se rappelle la constitution de la famille dans la Germanie antique, on est tenté de se demander si le christianisme n'y a pas plutôt entravé que hâté les progrès de la liberté individuelle. Il en serait ainsi, sans doute, s'il était assuré que les principes auxquels obéissaient les Germains les auraient conduits à la civilisation moderne. Mais loin de là ; tout ce que ces principes pouvaient donner, ils l'avaient fait ; et comme toutes les institutions humaines renferment un levain de corruption, lequel se développe avec le temps et finit par prévaloir lorsque ces institutions ont produit tout le bien qui était en leur pouvoir, on prévoyait déjà à des indices certains que l'organisation de la famille germanique allait subir la loi commune, si elle ne se retrempait à une source plus féconde.

Ce fut le christianisme qui la régénéra ; bien plus, il lui donna des forces qu'elle n'avait jamais possédées. Les Germains apprirent par lui qu'entre le chef et son subordonné il y a plus qu'une relation de simple caprice ; que l'homme n'est pas seulement né pour chasser et faire la guerre ; que l'esclave, pour être privé de la liberté du corps, n'en conserve pas moins celle de l'âme ; que la femme enfin a droit à plus de respect encore qu'on ne lui en déférait en Germanie ; qu'elle n'est pas seulement la servante muette de l'homme, mais que, pour devenir entièrement sa compagne, il lui fait sa part plus large que celle qui lui était dévolue, dans les relations sociales et dans l'éducation des enfants. Tels sont

« Servitus non est per se illicita. Probatur ex scripturâ... ex doctrinâ et praxi Ecclesiæ... ex ratione. »

De Justitiâ (*Pars. I, cap. I, art. 2*) par Jos. Carrière, vicaire général du diocèse de Paris. 5e édition, sans date ; la première est de 1840.

Toutefois, nous ne saurions trop répéter que l'Eglise a toujours lutté pour faire abandonner l'exercice de ce droit odieux, et que partout ses efforts ont été couronnés de succès.

les principaux points en lesquels le christianisme corrigea la rudesse germanique, et changea une sauvage indépendance en les mœurs plus douces d'une sage liberté. Nous voyons par là qu'en Germanie le christianisme n'avait presque rien à détruire, son œuvre ne consistait qu'à modérer et à corriger.

Cette œuvre était accomplie lorsque éclatèrent les Croisades. Désormais les Germains sont chrétiens sans avoir abdiqué les instincts de leur race, et rien ne les empêche de se constituer suivant ces instincts, éclairés qu'ils sont par la lumière de l'Evangile. Aussi le cri de la croisade retentit à leurs oreilles comme la voix de la résurrection. L'enthousiasme fut grand en Allemagne, et cependant il ne la poussa pas d'abord sur l'Orient. Il semblerait que les Allemands eussent senti toute la portée de ce grand mouvement et qu'ils y eussent vu de prime abord une révolution sociale, au lieu d'une simple guerre de religion comme l'entendaient les Français. Leur ardeur se porta tout entière à la lutte contre l'absolutisme. La situation qu'achevèrent de se faire les grands vis-à-vis du gouvernement impérial, et celle où commencèrent à se placer les villes les plus considérables vis-à-vis des grands eux-mêmes, partagea le pouvoir absolu d'un seul entre les mains de plusieurs qui se feront équilibre, et ne reconnaîtront à l'empereur que les droits qu'ils voudront bien lui accorder. Tant que les empereurs useront de ces droits dans l'intérêt de l'Allemagne, ils resteront le centre vers lequel convergeront les forces vives du pays : ce sera la brillante époque des Hohenstauffen ; lorsqu'ils faudront à leur mandat, ils succomberont sous les coups de leurs grands vassaux indépendants ; et ceux-ci tomberont à leur tour, quand, la liberté descendue des familles dans les individus, le peuple à son tour réclamera son entier affranchissement.

L'on se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que, dans ces sortes de révolutions, les hommes savent d'abord au juste à quelle idée ils obéissent. Instruments des desseins de la Providence, nous sommes toujours

poussés en avant dans l'ignorance du terme où nous devons nous reposer quelque temps. Faut-il nous étonner si, usant de notre libre arbitre et abusés par notre courte vue, nous contrarions le mouvement auquel nous sommes cependant forcés d'obéir, et essayons des routes qui ne nous sont point tracées?

La renaissance de la poésie nationale en Allemagne, au XIIe siècle, offre le spectacle de ces tâtonnements. On y voit d'abord une confusion extraordinaire : christianisme et paganisme, idées nouvelles et idées antiques apportant leur contingent à l'ardente curiosité de cette époque. Dans un même poëme se trouvent mêlés des épisodes tirés de la Bible, du cycle homérique, de la vie des saints, des historiens grecs, des épopées traditionnelles des races germaniques. Le saint et le profane, l'histoire et la fable, l'antiquité et les temps modernes, les faits nationaux et les faits étrangers, tout s'y trouve bizarrement enchevêtré. La forme n'est pas moins mêlée que le fond : elle offre le vieil et le nouvel idiome, le haut et le bas allemand, les licences anciennes et les règles nouvelles de la structure du vers et des lois de la rime. On sent là une poésie de transition, l'enfantement d'une littérature nouvelle ; vous diriez un fondeur qui jette pêle-mêle dans le creuset l'or, l'argent, l'étain, l'antimoine, le cuivre, pour fabriquer par la fusion de tous ces métaux un métal unique, le bronze. Ce mélange bizarre est le caractère de toute époque où la poésie, n'ayant pas encore de centre apparent, va tâtonnant à droite et à gauche pour trouver le point autour duquel elle finira par se fixer. Au XIIe siècle, à cette heure du réveil à la vie, ce point sera l'amour. C'est ainsi qu'à l'âge où l'homme commence à sentir tout le prix de sa liberté, son instinct le porte vers ces tendres affections, trop tôt évanouies, hélas! dont le souvenir, éternellement imprimé dans son âme, y demeure comme un doux remède destiné à corriger les âpres passions de la maturité et de la vieillesse.

Ce nom seul d'amour eût suffi pour arracher la lyre des mains du clergé, si déjà il n'en avait été dépouillé.

Dès la première secousse de l'impulsion donnée par les croisades, au premier sentiment de leur personnalité intellectuelle, les laïques s'emparèrent de la poésie. Ils commencèrent par établir leur indépendance dans le domaine de la pensée d'une façon tout exclusive, en refoulant dans l'Église et dans la chaire scolastique le clergé avec ses pastiches de littérature antique, ses procédés artificiels et sa langue latine. Ce n'est pas à dire qu'ils abandonnèrent tout d'un coup les sujets traditionnels; mais ils les traitèrent à leur façon et en langue vulgaire.

Il en résulta que cette langue, à force d'être maniée, perdit la grossièreté informe de la barbarie, comme un outil se polit par un fréquent usage. Elle se ploya à une phrase plus souple et plus variée, intercala d'harmonieuses voyelles entre ses lourdes gerbes de consonnes, devint régulière et cadencée dans ses inflexions et ses terminaisons. Ces mérites, elle les dut principalement à des emprunts faits à l'allemand du Sud. Il en est d'autres qui profitèrent surtout à la versification, et dont elle est redevable aux modèles français et latins. Ces derniers lui apprirent à remplacer la disposition arbitraire des longues et des brèves par une quantité régulière imitée de l'iambe, du trochée et du dactyle. Les Français lui fournirent les lois de la rime, à laquelle dès lors il ne suffit plus d'être une simple assonance parfois très-éloignée, mais qui exigea un retour périodique régulier de rimes sourdes et de rimes accentuées. A ces conditions seules le couplet fut possible, et la perfection de la langue, de la mesure et de la rime, provoqua tout naturellement la naissance du chant lyrique.

Toutes les grandes époques de la littérature, à quelque cause qu'elles se rapportent, subissent la domination d'un sentiment ou d'une idée dont le règne devient temporairement exclusif et qui laisse son nom à l'époque. Au XIIe siècle, nous l'avons dit, ce sentiment fut l'amour. Il ne dégénérera que trop tôt, grâce aux passions humaines, en libertinage; mais dans sa première expansion, naïve, pure et respectueuse, sa voix a toutes

les timidités, toute la retenue, aussi bien que les joies folles et les désespoirs futiles de l'adolescent dont une première affection fait battre le cœur. Tout dans ce siècle rappelle la femme : c'est pour elle que l'on vit et que l'on meurt, c'est elle que l'on honore dans les églises en la douce Vierge Marie, c'est elle qui relève les courages abattus, elle qui distribue les prix de victoire. Sa beauté, ses grâces, ses condescendances, ses rigueurs animent toutes les lyres ; l'homme se fait son esclave volontaire, et quand un vieux minnesinger nous la montre sur un trône d'or, avec une couronne d'étoiles et la tête de l'homme pour marchepied, il ne fait que symboliser la réalité. Cette éclatante revanche était due à la femme pour son oppression séculaire ; de tout temps elle avait gémi dans les humiliations de l'esclavage, son affranchissement ne pouvait être affirmé avec trop de solennité.

Remarquons-le toutefois à l'honneur du bon sens du peuple allemand : tandis que chez les autres nations cet enthousiasme ne connaît pas de frein et que la femme y devient une véritable idole, les poëtes de l'Allemagne, à peu d'exceptions près, ne l'élèvent pas au-dessus des relations où l'a placée la nature. On trouve toujours dans leurs chants l'amante facile ou rigoureuse, l'épouse et la mère de famille respectée, soumise et dévouée, jamais cette déesse hautaine et superbe, affranchie des devoirs de son sexe, aux caprices de qui les Provençaux abandonnent aveuglément leur vie et leurs destinées, et que par un de ces retours auxquels sont sujettes les adorations exagérées, ils traînent bientôt après dans la fange de leurs contes lubriques.

Mais un passage extrait des *Conseils de Winsbeke à son fils*, et que nous nous sommes efforcé de traduire le plus fidèlement possible, vous montrera mieux que toutes nos réflexions les égards que la poésie chevaleresque des minnesinger prodiguait à la femme, et les motifs sur lesquels reposait leur profond respect. Aussi bien importe-t-il qu'avant d'étudier avec quelque détail les chantres d'amour de ce temps, vous sachiez bien à

quelle source s'inspirait leur amour. Winsbeke appartient à l'époque de la plus pure efflorescence de la poésie allemande du moyen âge. Au soir d'une vie illustrée par la bravoure et l'honneur (vers 1153), le vieux chevalier lègue à son fils, dans un long poëme didactique, la connaissance des devoirs dont la pratique constante a préparé à son existence un si tranquille crépuscule. Après avoir appris à l'enfant ce qu'il doit à Dieu, voici comment il lui trace ses devoirs envers la femme :

Mon fils, du pur amour veux-tu sentir la flamme
Sans honte et sans remords ? Aime, honore la femme :
Elle apaise nos maux ; sa grâce réjouit
Le monde dans lequel elle s'épanouit.
Tout homme dans ses flancs a puisé l'existence.
Qui l'oublie a lavé la honte de son front,
Et quand de Salomon il aurait la science,
Dans leur société les fous l'appelleront.

Toute condition reçoit d'elle sur terre,
Mon cher fils, le bonheur, la gloire et la lumière.
Jamais homme prudent n'osera limiter
Les respects que la femme a droit de mériter.
Son nom vaut en éclat la couronne royale.
Loué soit le Seigneur, qui ne dédaigna pas,
Quand il peupla les cieux de sa main libérale,
De nous donner aussi des anges ici-bas!

Puisses-tu cependant conserver l'ignorance
Des maux qu'elle réserve à ton adolescence !
Hélas ! lorsque viendra le temps de tes amours,
Sa bonté voudra-t-elle adoucir tous tes jours ?
Que tu serais heureux ! Mais, à tes vœux rebelle,
Si sa pudeur craintive augmente tes ennuis,
Ne va pas, mon enfant, maudire la cruelle ;
Sinon bien vainement tu reçois mes avis.

Ecoute un sûr remède aux heures de détresse,
Un doux breuvage, enfant, que t'offre ma tendresse :
Que tu vives longtemps, que ton cours soit borné,
Tu te verras souvent de force abandonné.
Place donc dans ton cœur, pour éternelle amie,
Une femme fidèle ; et lorsque ta vertu
Défaudra sous le poids des chagrins de la vie,
Sa main relèvera ton courage abattu.

Il manque un sens, mon fils, il manque un sens à l'âme
De l'homme qui ne trouve en l'amour de la femme
Un doux allégement aux maux de chaque jour.
La femme chaste épand le baume avec l'amour.
Si votre cœur brisé fléchit sous la tristesse,
Si vous vous épuisez aux fardeaux d'ici-bas,
Il vous faut de l'épouse accueillir la tendresse ;
Vous trouverez en elle et remède et soulas.

Si nous avions le dessein de comprendre dans notre travail tous les genres de littérature cultivés à cette époque, nous nous garderions de ne pas mentionner les sources de richesses ouvertes à l'imagination par les voyages en Orient : les splendeurs du climat de l'Asie, le brillant apparat et la politesse de la cour de Constantinople, le luxe des Sarrasins, toutes choses bien faites pour frapper les rudes guerriers de l'Occident ; mais comme le profit en demeura surtout aux poëmes épiques, et que notre plan n'embrasse que le genre de poésie véritablement propre au XIIe et au XIIIe siècle, à savoir la poésie lyrique des chantres d'amour, nous n'avons pas à nous y arrêter.

Il ne restait donc plus à la muse lyrique qu'à prendre son essor, car à toutes les conditions dont nous l'avons montrée pourvue, elle en joignait une dernière, la plus indispensable, attendu que sans elle toutes les autres restent à l'état de forces latentes. Comme il ne suffit pas à un fruit d'être produit par un arbre sain, bien exposé

et planté dans une terre féconde ; que, pour mûrir, il lui faut en outre la chaleur bienfaisante du soleil, sans quoi, l'automne venu le trouvera encore dans presque toute la crudité des premiers mois ; ainsi la poésie, fournie de tous les éléments de floraison, demande pour s'épanouir le soleil de la vie sociale, c'est-à-dire un gouvernement sage, fort, généreux et libéral. Ce soleil la dynastie des Hohenstauffen le fit luire sur l'Allemagne.

Nous verrons, par la suite de ce travail, quels génies il échauffa et quelle fécondité leur communiqua son action bienfaisante.

NOTE

SUR

UNE DÉCOUVERTE

DE

MONNAIES CARLOVINGIENNES

Par M. Ch. Bouchet.

Dans les derniers jours de 1866, il a été découvert, dans un pré de la commune de Nourray[1], canton de Vendôme, à une profondeur de moins de 30 centimètres, 20 pièces d'argent. Elles n'étaient contenues, paraît-il, dans aucun vase ni récipient, et formaient une petite pile à même la terre. Dans le premier moment, 2 ont été vendues à un ouvrier du chemin de fer, puis 4 à un amateur du pays[2], le reste enfin à la Société Archéologique. Nous n'avons pu retrouver les pièces tombées entre les mains de l'ouvrier ; mais les 4 acquises par M. l'Instituteur nous ont été communiquées avec beaucoup d'obligeance. Nous les ferons donc figurer dans la description que nous allons donner, en les faisant seulement précéder d'une astérique (*). — Toutes, disons-nous, sont en argent, plus ou moins pur, et portent d'un côté le monogramme de KAROLVS, partout écrit par un K, sauf sur une seule, avec la légende GRATIA D-I REX, offrant quelques variantes ; au revers est la croix, accompagnée d'un nom de ville. Une seule pièce fait

[1] C'est par erreur que nous avons dit, dans la Description sommaire des objets, que cette découverte avait été faite à Huisseau.

[2] Le frère Narcisse, de la Doctrine chrétienne, instituteur à Huisseau.

exception à ce type général, sans cesser d'appartenir à la même époque. Ce sont par conséquent des pièces carlovingiennes au nom de Charles, et, pour le dire tout de suite, de Charles-le-Chauve. Toutes sont des deniers que nous allons décrire en ne faisant connaître que les traits distinctifs de chacune d'elles :

1° — CRATIA par un C. — Revers : PARISII CIVITAS (Paris). — Poids : 1 gr. 8. — Médiocre.

2° — SCI DIONYSII M (D en forme de *delta*.) (Monastère de Saint-Denys). — Poids : 1 gr. 7. — Style maigre.

* 3° — CAROLVS REX (o petit et rond), croix. — Revers : PALATINA MONE. Monogramme par K. — Poids : 1 gr. 5. — Médiocre. — Cette pièce est la seule qui ne soit pas conforme pour le type à toutes les autres.

4° — AVEEHANIS CIVITAS (Orléans). — Poids : 2 gr. Brunie au revers. Mauvaise fabrique ; bas argent.

* 5° — Autre semblable. — Poids : 1 gr. 7. Caractères maigres ; mais bien conservé.

6° — Monogramme par C. — Revers : AVRENAHIS CIVITAS (Id.) — Poids : 1 gr. 7. — Beau au droit.

7° — AVRELIANIS CITAS. (Id.) — Poids : 1 gr. 4. — Beau.

* 8° — TVRONES CIVITAS (O cruciforme) (Tours.) — Poids : 1 gr. 4. — Très-beau.

9° — Au droit RE pour REX. — Revers : REMIS CIAITAS (S retourné.) (Reims). — Poids : 1 gr. 6. — Mauvaise fabrique.

10° — La petite croix qui commence la légende, au droit, est cantonnée en haut de 2 points. CRATIA est écrit par un C. — Revers : AMBIANI CIVIA (Amiens). — Poids : 1 gr. 8. — Très-beau.

11° — IBAIOCAS CIVITAS (O cruciforme) (Bayeux.) — Poids : 1 gr. 8. — Beau.

* 12° — Autre IIBAIOCAS.... (H et B conjoints ; O cruciforme) (Id.) — Poids : 1 gr. 7. — Assez beau.

13° — Au droit REIX pour REX. — Revers : AVTISIODERO CIVI (o petits et ronds) (Auxerre.) — Poids : 1 gr. 6. — Fabrique médiocre.

14° — TARVENNA CIVIT. (Térouanne.) — Poids : 2 gr. à peu près. — Beau. — (Fig. 1.)

15° — AQVIS GRANI PAL (Signe abréviatif dans l'L.) (PALAIS D'AIX-LA-CHAPELLE.) — Poids : 1 gr. 8. — Beau. — (Fig. 2.)

16° — CRATIA DI (*sic*) REX FR. Monogramme renversé et mal ordonné. — Revers : IN FISCO VENDRNT. (Point sous l'N ; le D et l'R mal formés.) Croix. (Vendière — Meurthe[1].) — Poids : 1 gr. 7. — Médiocre. — (Fig. 3.)

17° — Au droit : PEX au lieu de REX. — Revers : NEVERNIS CIVITAS (Nevers.) — Poids : 1 gr. 7. — Très-beau.

18° — Au droit CRACIA par 2 C. — Revers : CAVILLONIS CIVIS. (L'A et le V conjoints.) (Châlon-sur-Saône.) — Poids : 1 gr. 5. — Beau. — (Fig. 4.)

Toutes ces pièces, avons-nous dit, quelles que soient les différences qui les distinguent, appartiennent au règne de Charles-le-Chauve (840-877). Telle paraît être

[1] Le Blanc (*Traité historique des Monnaies de France*) avait conjecturé : Vendières-sur-Marne ; mais M. de Longpérier a préféré Vendière (Meurthe), à cause de la mention *in fisco* qui lui paraît une tournure particulière au royaume de Lorraine. — Qu'il nous soit permis, à cette occasion, d'exprimer ici toute notre reconnaissance à l'illustre savant qui a bien voulu nous fournir sur nos monnaies plusieurs indications précieuses.

l'opinion de M. de Longpérier, qui n'en a vu que les empreintes : telle est celle de M. Charvet, qui les a vues en nature, attiré par le bruit de cette découverte. Les variantes que l'on remarque sur quelques exemplaires (Bayeux et Orléans) doivent être attribuées à la diversité des époques ou des ordonnances du même souverain. Celle dont le type fait exception et qui porte d'un côté CAROLVS REX, avec la croix, et de l'autre PALATINA MONE, avec le monogramme, ne nous semble pas néanmoins devoir être classée ailleurs, si ce n'est peut-être qu'il convient de la reporter aux commencements du règne, avant l'apparition du GRATIA DI REX. (?)

14 ateliers sont dénommés sur nos 20 monnaies, parmi lesquels :

11 appartiennent au royaume de France. Ce sont : Paris, le Palais [1], Saint-Denys, Orléans, Tours, Amiens, Bayeux, Reims, Auxerre, Châlon et Térouanne. (?)

2 au royaume de Lorraine : Aix-la-Chapelle et Vendière.

1 enfin au royaume d'Aquitaine : Nevers.

Sur ces 14 ateliers, 5 sont mentionnés dans l'édit de Pistes (864) parmi les 10 qu'il désigne. Ces 5 localités sont : Paris, Reims, Orléans, Châlon et le Palais. Est-il besoin d'ajouter qu'aucune de nos pièces n'est conforme aux prescriptions de l'édit ? Le nº 3 seul y serait fidèle si le nom royal, au lieu d'être du côté de la croix, se trouvait du côté du monogramme.

Plusieurs de nos monnaies sont intéressantes et peu communes : Bayeux, Vendière, Térouanne, Châlon, seront certainement remarquées.

Mais nous attirons toute l'attention des numismates sur celle du PALAIS d'Aix-la-Chapelle. (Fig. 2.)

On ne connaissait jusqu'ici que des Charlemagne avec ce nom de ville et encore sans le mot PAL*atium*). Notre

[1] Le *Palais*, à la rigueur, n'appartient à aucun royaume en particulier ; c'est une résidence royale quelconque pendant le séjour du roi.

pièce ne se trouve en effet ni dans Fougère et Combrouse (*Description complète et raisonnée des Monnaies de la seconde race*), ni dans deux collections carlovingiennes célèbres à Paris, ni même, nous croyons pouvoir l'affirmer, au Cabinet de France. Du moins l'y a-t-on cherchée longtemps en vain[1]. Enfin M. de Longpérier ne se rappelle pas l'avoir jamais vue : mais il ne paraît pas douter qu'elle n'appartienne à Charles-le-Chauve. L'extension des légendes, nous dit-il, ne se trouve guère qu'au temps de ce prince : les inscriptions du règne de Charlemagne sont plus brèves. — Que dire après tout cela, sinon que notre pièce est, selon toute vraisemblance, inédite, dans tous les cas, d'une extrême rareté, et singulièrement curieuse ? Elle nous le paraît d'autant plus qu'il ne nous semble pas impossible de déterminer à quelle époque et à quelle occasion elle fut émise. — Nous ne voyons en effet dans la vie de Charles-le-Chauve que deux circonstances où il ait été maître d'Aix-la-Chapelle : la première en 842, après l'entrevue de Charles et de Louis à Strasbourg et le fameux serment dans les deux langues réciproques. Louis et Charles passèrent ensuite la Moselle, pour attaquer leur aîné Lothaire. Celui-ci, effrayé de leur arrivée soudaine, s'enfuit, et les deux rois entrèrent dans sa capitale, où ils se partagèrent ses États (*Annal. Bertin.*). Toutefois ce n'est point à ce moment, selon nous, que fut frappée la pièce qui nous occupe. Charles ne comptait alors que deux ans de règne, et il se fût certainement rencontré dans notre lot quelques pièces du règne précédent. Toutes au contraire sont au nom de Charles, et quelques-unes attestent par le frai une assez longue circulation.

L'autre circonstance où ce prince redevint maître de la même ville eut lieu 27 ans après. Lothaire II, fils du précédent et roi de Lorraine, mourut en 869. Charles, qui, malgré sa faiblesse de caractère, ne rêvait que le ré-

[1] Nous devons tous ces renseignements à l'obligeance de MM. Aug. de Trémault, Caron, avoué à Paris, Rollin et Feuardent. Nous les prions d'agréer ici nos remerciements.

tablissement de la grande unité carlovingienne, envahit aussitôt les États de son neveu, et s'en fit couronner roi à Metz (9 septembre). Il se rendit ensuite à Aix, et fit son entrée dans le palais de Charlemagne. C'est dans cette ville en effet qu'était toujours, aux yeux des Francs orientaux, la capitale de l'empire et celle du nouveau royaume en particulier. « *Indèque,* disent les Annales de Metz (i. e. *è Metis*). *digrediens,* AQUISGRANI PALATIUM INGRESSUS EST, *eo quod sedes regni esse videretur, ubi multo plures ad eum confluxerunt.* » Ce passage nous semble le commentaire le plus éclatant de notre pièce. Il n'est pas douteux que Charles n'ait voulu affirmer sa nouvelle royauté austrasienne en frappant monnaie dans le palais même de son grand aïeul[1]. Notre pièce nous paraît donc la consécration d'un fait historique, et reçoit de là une nouvelle valeur.

Pendant que Charles jetait sur le Rhin les fondements d'une puissance éphémère, son autorité s'écroulait de toutes parts dans son propre royaume. L'aristocratie guerrière prenait une influence de plus en plus redoutable ; les seigneurs des villes se rendaient indépendants ; plusieurs avaient usurpé déjà le droit de monnayage, et quelques-unes de nos pièces ont dû être frappées par eux. Nous nous bornerons à citer celle d'Auxerre ; et s'il est permis d'en juger par sa fabrique négligée, on voit que les traditions monétaires s'étaient affaiblies dans cette ville, en même temps que l'autorité royale. — La pièce de Châlon au contraire est belle. Serait-ce parce que le comte Thierry qui gouvernait ce pays, fidèle à

[1] Il y séjourna même assez longtemps, car il y célébra la fête de Noël, et ne le quitta qu'un peu plus tard sur les menaces de son frère, Louis de Germanie (*Annales Bertin.*). C'est qu'en effet la présence de Charles à Aix était aux yeux de Louis une sorte de consécration de la royauté de son rival. Cela est si vrai qu'après le partage du royaume de Lorraine entre les deux frères, le roi de Germanie vint à son tour s'établir dans la même ville (*Ibid.*). — Ainsi c'est à peu près entre le milieu de septembre 869 et les commencements de l'année suivante que notre denier a dû être frappé.

Charles-le-Chauve, dont il était même l'un des plus intimes conseillers, avait su mieux maintenir les anciens procédés de fabrication, ou faut-il ne voir là que l'influence du style aquitain?

A quelle époque l'enfouissement de nos monnaies a-t-il lieu? Pour répondre à cette question, il faudrait connaître les deux pièces qui nous ont échappé. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que cet enfouissement, comme nous croyons l'avoir démontré, est postérieur à l'année 869. Ce que l'on peut ajouter encore sans crainte d'errer beaucoup, c'est qu'il eut sans doute pour cause la terreur inspirée par les Normands. On sait en effet quels ravages ces barbares commirent dans toute la France durant presque tout le IXe siècle. Ceux de la Loire en particulier s'avancèrent plus d'une fois jusqu'à Tours, Blois ou Orléans, et, en répandant l'effroi dans nos campagnes, durent faire disparaître bien de l'argent sous terre. Mais cessons ces conjectures. — En résumé, la trouvaille de Nourray est sans contredit l'une des plus remarquables qui aient jamais été faites dans notre pays. C'est une étrange bonne fortune que celle qui a réuni dans un lot de 20 pièces des exemplaires tels que ceux de Térouanne, de Châlon, de Vendière, de la monnaie palatine, et surtout du palais d'Aix-la-Chapelle. La Société s'estime heureuse de les avoir retenues dans le pays[1].

[1] Les clichés galvanoplastiques d'après lesquels elles ont été gravées avaient été exécutés avec autant d'obligeance que d'habileté par notre collègue, M. Dattin, dont l'état, au moment où nous écrivons, inspire de si vives inquiétudes.

1.

2.

3.

4.

Par les soins de M. A. Forgeais. Vendôme, Typ. Lemercier.

L'*Armorial du Vendômois*, publié par M. de Maude, dans le Bulletin de la Société Archéologique de 1866, a donné lieu à quelques réclamations. Tout armorial peut contenir des erreurs, soit en y omettant des noms propres ou de corporations, soit en les y insérant sans justification suffisante. — Le Bureau rappelle, à cette occasion, que, tous les articles du Bulletin étant signés, aux auteurs seuls incombe la responsabilité de leurs œuvres ; la Société ne doit ni ne veut accepter celle du blâme ou de l'approbation d'aucune opinion émise par ses membres.

Le Secrétaire,

CH. CHAUTARD.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

6e ANNÉE. — 2e TRIMESTRE.

AVRIL 1867

La Société Archéologique, Scientifique & Littéraire, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 avril 1867, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Ch. de Lavau, président ; V. Dessaignes, trésorier ; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; Ch. Chautard, secrétaire ; Hinglais, secrétaire-adjoint ; de Bodard de la Jacopière, Faton, l'abbé Roullet, et de La Vallière ;

Et MM. d'Anouilh de Salies, P. Blanchemain, Billot, de Déservillers, Duriez, O. Gendron, Guinebaud, Hême, Lacordaire, Launay, A. de Lavau, G. de Lavau, Lemercier, P. Lemercier, L. Martellière, D. Menard, l'abbé

Monsabré, de Monterno, Neilz, Noulin, A. de Rochambeau, de Saint-Venant, J. de Saint-Venant, R. de Saint-Venant, Thoraux et G. de Trémault.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le Secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 10 janvier dernier ; ce sont :

MM. Prosper Blanchemain, homme de lettres, château de Longefont, près Saint-Gaultier (Indre) ; — l'abbé Venier, professeur au petit séminaire, à Blois ; — l'abbé Séjourné, idem ; — Chauvin, membre du Conseil général, maire, à Montoire ; — et l'abbé Ouvray, curé à St-Ouen.

M. le Président dit qu'il a le regret d'annoncer que la Société vient de perdre un de ses membres, M. Ernest Dattin, juge au Tribunal civil de Vendôme.

M. Launay dépose sur le bureau deux remarquables photographies représentant les portes des églises de Pezou et de Landes, que M. Dattin l'avait prié, quelques jours avant la maladie à laquelle il a succombé, d'offrir à la Société ; M. Launay ajoute que M. Dattin avait l'intention de former un album photographique des vues de tous les monuments du Vendômois et d'en déposer un exemplaire au Musée. — M. le Président prononce quelques paroles de remerciements et de sympathie à la mémoire du collègue que la Société a perdu, paroles auxquelles s'associe la réunion tout entière.

Le Secrétaire dit que M. de Maude, auteur de l'*Essai sur l'Armorial du Vendômois,* lui a écrit relativement à la note insérée au dernier Bulletin et concernant cet Armorial. M. de Maude reconnaît la justesse de cette note ; il ajoute qu'il a eu la pensée de publier *un Essai sur l'Armorial,* et non un *Armorial complet ;* qu'il a fait aux intéressés un appel auquel beaucoup n'ont pas

répondu ; qu'il accepte du reste la responsabilité de son travail, et qu'il sera reconnaissant aux personnes qui voudront bien lui envoyer des renseignements ou des rectifications.

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne les 23, 24, 25 et 26 avril courant.

Il donne également lecture d'un arrêté du même Ministre, ainsi conçu :

« Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

« Vu la demande du Président de la Société Archéologique du Vendômois, autorisé *ad hoc* par la Compagnie, d'ajouter à son titre actuel les qualifications de **Scientifique et Littéraire** ;

« Vu l'avis approbatif du Préfet de Loir-et Cher ;

« Vu l'arrêté du 23 juillet 1863 portant approbation des statuts et du règlement de ladite Société, et celui du 11 octobre 1864, modifiant lesdits statuts et règlement ;

« ARRÊTE :

« Article 1er. — La Société Archéologique du Vendômois est autorisée à s'appeler désormais **Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois**.

« Article 2. — Le Préfet de Loir-et-Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 11 mars 1867.

« *Signé :* DURUY. »

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 10 janvier 1867[1].

—

Nous avons reçu :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

Par acquisition :

Une CHEMINÉE en pierre sculptée, de l'époque de la Renaissance, provenant de l'ancien château de Vendôme et appartenant à M. Sornet. — Notre honorable Président a bien voulu contribuer pour moitié à cette dépense.

Du même M. Sornet, par surcroît du marché précédent :

Une HACHE dite celtique, en silex jaunâtre, finement taillée et bien conservée ; type rectangulaire arrondi aux angles, d'une longueur de 0m,13. Trouvée à Sainte-Anne, près Vendôme. La forme rappelle la belle hache de Saint-Vrain, que possède déjà notre Musée.

De M. Ernest Dattin, notre regretté collègue :

Deux grandes PHOTOGRAPHIES (format in-folio) représentant, l'une la porte de l'église de Pezou, l'autre celle de l'église de Landes. — Admirablement réussies, pleines de vigueur et d'effet. On sent que la lumière seule n'est pas l'auteur de ces belles reproductions, et qu'une main d'artiste y a passé. La Société conservera avec soin ce dernier souvenir d'un de ses membres les plus honorables.

[1] Par M. Bouchet, sauf le chapitre de l'Histoire naturelle, qui est de M. Nouel.

De M. Billot, capitaine au 4e Cuirassiers, et notre collègue :

Deux FLUTES en os, gallo-romaines, provenant d'Amiens.

De M. Ch. de Lavau, notre Président :

Plusieurs DENTS de sanglier trouvées dans les fouilles faites par ses soins et à ses frais, dans la plaine d'Areines, au lieu dit *le Champ des Urnes*. La présence de ces dents et de quelques fragments de poterie qui les accompagnaient indique en ce lieu l'existence d'une sépulture gallo-romaine.

De Madame Grandin de l'Eprevier, par l'entremise de M. de La Vallière :

Un CACHET en cuivre, armorié. Ecusson ovale, chargé d'un arbre ; supports, 2 lions. XVIIIe siècle. Trouvé à Malignas, près Vendôme.

De M. Gadeau, serrurier :

Une paire de PINCES de cheminée, du dernier siècle, d'une forme assez curieuse.

II. — MÉDAILLES.

Depuis la découverte de pièces carlovingiennes que nous signalions dans notre dernier Bulletin, deux autres ont été faites dans notre arrondissement, la première à Oigny, canton de Mondoubleau. Elle se composait de 172 pièces, renfermées dans un vase de terre, toutes de Charles VI ou des commencements de Charles VII, du moins celles que nous avons pu voir, c'est-à-dire 70 pièces environ. Mais on nous assure que toutes les autres sont semblables. Celles que nous avons examinées étaient des *florettes*, mais avec tous les différents monétaires qui distinguent ce genre de pièces (croix pattée, fleur de lis au commencement des légendes, croix avec annelet, etc.). Il s'y trouvait en outre 3 Grands blancs de Charles VI, un blanc du duché de Bretagne, mais pas de pièces anglaises. 5 exemplaires ont été choisis par un de nos collègues pour la Société, savoir : les 3 Grands blancs

ci-dessus, dont 2 frappés à Tournay, et 2 florettes ou Gros royaux.

La seconde trouvaille a eu lieu à Selommes, et contenait un kilo et demi environ de pièces d'argent (nous en ignorons le nombre), plus 2 pièces d'or, depuis François Ier jusqu'au milieu du règne de Louis XIII. La plupart sont de la fin du XVIe siècle, presque toutes d'ailleurs en assez mauvais état, comme celles de la première découverte. Les 2 pièces d'or sont un écu au soleil de François Ier frappé à Lyon, bien conservé, et une pièce espagnole cisaillée et ainsi dépouillée de sa légende. — Parmi les pièces d'argent, nous avons remarqué un teston de François Ier comme duc de Bretagne; 2 ou 3 de Henri II, à la date de 1560, c'est-à-dire du règne de François II ; 2 divers de Henri IV, comme roi de Navarre; un très-beau du même comme roi de France, etc. La plus ancienne de ces pièces est l'écu d'or de François Ier, qui ne porte d'autre indice d'atelier qu'un point secret sous la douzième lettre, et par conséquent est antérieur à l'ordonnance qui établit les lettres monétaires, c'est-à-dire à 1539. La plus récente est un demi-franc de Louis XIII de 1622. Le rapprochement de ces dates nous apprend que vers le milieu de ce dernier règne les monnaies de François Ier avaient encore cours.

M. Bourgoin, horloger à Vendôme, s'est rendu acquéreur de cette découverte et de la moitié de l'autre environ. Après en avoir réservé un certain nombre qu'il refuse de vendre, il nous a permis généreusement d'en choisir 2 pour la Société. Nous avons pris, parmi les moins endommagées, un teston de Henri II de 1557, frappé à Montpellier, et un franc de Henri III frappé à Bordeaux, daté de 1584 sous le buste. Le reste a été expédié immédiatement à Paris, ainsi que les pièces d'Oigny. — La Société espère acquérir l'écu de François Ier.

En dehors de ces trouvailles, nous avons encore reçu :

De M. de Bodard de la Jacopière :

Une FLORETTE de Charles VI, et un double TOURNOIS de Henri III.

De M. Paul MARTELLIÈRE, juge à Pithiviers :

Un teston de Charles IX de 1563, frappé à Rennes. Type du revers, beau.

De M. HAUGOU, percepteur à La Ville-aux Clercs :

Un DEMI-FRANC de Henri III, frappé à Toulouse, 1577. Beau, malheureusement rayé pour s'assurer si c'était de l'argent. Trouvé commune de Chauvigny. M. Haugou en a fait l'acquisition pour l'offrir à la Société.

Du MÊME :

17 PIÈCES, savoir : 4 françaises, 7 étrangères et 6 jetons ou médailles. Nous citerons un Grand blanc à l'O rond de Charles VI et une médaille en cuivre de Thom. Le Vacher, doyen de la Faculté de théologie (?) d'Evreux en 1779 et 1780, gravé par Duvivier.

De M. TREMBLAY, fabricant de poteries :

3 JETONS en cuivre de E. Pallu, maire de Tours en 1630. Armes du personnage et de la ville avec la devise connue.

De M. Emil. RENOU :

4 PIÈCES étrangères modernes, dont 3 en argent, savoir : 1 d'Espagne et 2 d'Italie.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De M. GATIEN-ARNOULT, notre compatriote, professeur de philosophie à la Faculté de Toulouse :

Les 4 Brochures suivantes, dont il est l'auteur :

HÉLINAND, son rôle à l'Université et dans la ville de Toulouse en l'année 1229.

JEAN DE GARLANDE, docteur-régent de grammaire à l'Université de Toulouse, de 1229 à 1232.

ROLAND DE CRÉMONE, Jean de Saint-Gilles, Laurent l'Anglais, maîtres de théologie à l'Université de la même ville. 1229-1232-1235.

Ces 3 brochures, sujets de plusieurs leçons de philosophie à la Faculté, sont extraites de la Revue de Toulouse, 1866.

La quatrième est une *Réponse au remerciement de M. Gustave d'Hugues*. (A l'Académie des Jeux floraux.)

De M. l'abbé Bourgeois, professeur de philosophie au collége de Pont-Levoy, et notre collègue :

Sa brochure *Sur la prétendue contemporanéité des sables ossifères de l'Orléanais et des faluns de Touraine*. 1867. In-4°. Extrait des Comptes rendus de l'Académie des Sciences.

De M. Prosper Blanchemain, éditeur des Œuvres de Ronsard, de Vauquelin des Yveteaux et de François de Maynard :

3 volumes de poésies dont il est l'auteur, intitulés : le premier, Poèmes et Poésies ; le second, Foi, Espérance et Charité, la troisième, Idéal. Paris, Aubry. 1866. In-16 (?). Titres rouges et noirs, véritables bijoux typographiques, avec dédicace manuscrite à la Société. — La présence de l'auteur parmi nous ne nous permet pas de louer, comme elles le méritent, ces charmantes productions, où le cœur parle avec une sensibilité si pure et parfois si profonde, et toujours sous une forme élégante et harmonieuse.

De M. N. (?) :

Rimes inédites, en patois percheron, recueillies et publiées par Ach. Genty (avec traduction française). (P.-Poulet-Malassis et de Broise, 1861.) Gr. in-32.

De M. Alexis Dureau, homme de lettres à Paris et notre collègue :

Son ouvrage intitulé : Notes Bibliographiques pour servir à l'étude de l'Histoire et de l'Archéologie. 1re année, 1863. (Paris. Joubert, 1866. Gr. in-18.) avec dédicace manuscrite à notre Société. — Répertoire extrêmement utile, accompagné d'une table alphabétique de 3,370 noms de lieux, de personnes et d'objets. Notre Bulletin est mentionné dans cet ouvrage d'une façon très-

explicite, mais avec un mot trop flatteur pour pouvoir être reproduit ici.

De M. Achille DE ROCHAMBEAU :

Son DEUXIÈME MÉMOIRE sur les Sépultures en forme de puits. Note lue à la Sorbonne en 1866 (P.-Bachelin-Deflorenne. 1867). Broch. in-8°.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après :

Les MÉMOIRES ou BULLETINS :

De l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. 6e série, T. IV. (Toulouse. Douladoure. 1866. — 1 vol. in-8° de plus de 700 pages. Belles planches lithographiées.) — Nouvel échange avec cette Société, sur la proposition de M. Gatien-Arnoult, son secrétaire perpétuel.

De la Société Archéologique de l'Orléanais, Bulletin, 2e trimestre de 1866, N° 52. (Orléans. G. Jacob, 1866.) Broch. in-8°.

De la même Société, Mémoires, tome IX. (Orléans et Paris. 1866. In-8°). Contient entre autres plusieurs articles sur *Genabum* et le Mémoire de M. Mantellier sur les bronzes antiques, trouvés à Neuvy-en-Sullias. Un magnifique atlas joint à ce volume reproduit sur 16 planches en couleur ces remarquables objets. Il renferme en outre plusieurs cartes et la fameuse inscriptions de CENAB. de grandeur d'exécution.

De la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 4e trimestre de 1866. Broch. gr. in-8°. Contient une étude importante de M. Antoine, notre ancien professeur d'histoire, aujourd'hui à Poitiers, sur les Registres d'état civil des paroisses.

De la Société Académique de Maine-et-Loire les tomes XIX et XX. (Angers, 1866. 2 vol. in-8°.)

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, le 4e trimestre de 1866 (Le Mans, Monnoyer. 1867. Broch. gr. in-8°)

De la Société des Sciences et Lettres de Blois, le tome VII de

ses Mémoires. (Blois, Lecesne. 1867. in-8°.) — Contient un travail considérable de notre collègue M. A. Dupré, bibliothécaire, sur le Servage dans le Blésois.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

La Revue des Sociétés savantes, N^os^ de novembre et décembre 1866. Contient un rapport sur des inscriptions envoyées par M. Dupré, correspondant à Blois, et sur une fresque signalée par le même.

Et Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances du 4 au 6 avril 1866. Histoire, Philologie et Sciences morales (Imprimerie impériale, 1867. In-8°).

Par ABONNEMENT de la Société :

La Revue Archéologique, n^os^ de janvier, février et mars.

IV. — HISTOIRE NATURELLE.

Nous avons reçu le 19 janvier de M. BEAUMETZ :

Une MOUETTE RIEUSE (Larus ridibundus, Lin.) tuée à Prépatour, et qui sera montée pour enrichir notre collection. Cet oiseau appartient exclusivement aux bords de la mer, et ne se rencontre dans l'intérieur des terres qu'à la suite de grandes tempêtes.

De M. Gaston DE LAVAU :

Un don de la plus grande valeur au point de vue botanique. Il s'agit de l'HERBIER DE MOUSSES composé à Vendôme par feu M. Justin ARNAULT-LUTANDU de 1857 à 1862. Ce don se compose : 1° du moussier proprement dit, très-bien rangé et sur cartes, comprenant 140 espèces toutes recueillies dans nos environs; 2° d'un paquet considérable de doubles représentant le produit de ses nombreuses herborisations autour de Vendôme, avec l'indication de toutes les localités où les échantillons ont été ramassés ; 3° enfin d'un catalogue manuscrit de l'herbier, destiné à faciliter les recherches.

Pour faire comprendre l'importance botanique de ce don, j'en-

trerai dans quelques détails au sujet de la manière dont cet herbier a été fait.

Dès 1850, M. Arnault avait commencé à s'occuper de botanique et avait composé un herbier de phanérogames du pays. En 1857, sur les sollicitations et avec le concours de M. Bruland, alors pharmacien à Vendôme, il se décida à entreprendre l'étude des mousses du pays, étude qui n'avait été ébauchée par personne encore dans notre arrondissement. Depuis cette époque jusqu'à l'heure de sa mort, il n'a pas cessé de s'occuper de cette étude avec un zèle et une ardeur extraordinaires. Presque dépourvu de livres, sans microscope, il arriva en quelques années à déterminer presque toutes les espèces qui croissent dans nos environs ; et on doit dire qu'il est mort victime de son zèle pour cette branche de la science. C'est en effet dans une course entreprise en octobre 1861 dans un but de prosélytisme avec M. E. Peltereau qu'il a pris le germe d'une bronchite qui l'a emporté le 5 octobre 1862. Sa seule consolation dans sa longue et cruelle maladie était de feuilleter son moussier et d'en compléter le classement.

On voit donc par ce qui précède que cet herbier, dont M. G. de Lavau se dessaisit si généreusement en faveur de notre Musée, renferme toutes les recherches faites jusqu'à présent sur les mousses du Vendômois, et peut être regardé comme l'héritage scientifique d'un zélé et regrettable botaniste.

Je dois ajouter que M. E. Peltereau, fort versé dans l'étude de ces plantes difficiles, s'occupe dès à présent de mettre à profit les nombreux renseignements contenus dans cet herbier, et compte poursuivre pour notre Vendômois le travail commencé avec tant de courage et de mérite par M. Justin Arnault.

M. le Président invite M. Blanchemain à lire sa Biographie de Ronsard, qui doit couronner l'édition qu'il achève en ce moment des œuvres du poëte. On sait le culte que M. Blanchemain a voué au grand réformateur de la Renaissance, objet, depuis douze ans, de ses études et de ses soins. Notre nouveau collègue, en entrant parmi nous, avait bien voulu nous proposer de lire à la prochaine réunion cette Biographie, comme un hommage, disait-il, — nous dirions, nous, comme une faveur, — à la Société. Malheureusement il ne pouvait nous abandonner son travail pour le Bulletin : il ne lui appartenait plus, il était devenu la propriété de son éditeur. Mais si nous n'avons pu avoir les prémices de la publication, nous avons eu du moins celles de la lecture. L'auteur, du reste ne s'est pas borné à reproduire la classique biographie de Claude Binet : tout en la prenant pour base, il a été demander ses renseignements à tous ceux qui pouvaient lui apprendre quelque chose de son poëte, aux contemporains, à Colletet, au poëte lui-même surtout : car tous ces novateurs, personnalités puissantes, ne nous laissent guère ignorer ce qui les concerne, et il ne faut pas leur en savoir trop mauvais gré. — De tous ces éléments réunis et fondus avec un art extrême, M. Blanchemain a formé l'ensemble et, comme l'on dit aujourd'hui, la restitution peut-être la plus complète qui existe de Ronsard. Il est incroyable tout ce qu'il connaît de lui : il connaît la couleur de ses cheveux, l'expression de son regard, son écriture fiévreuse, son humeur assez taciturne. Il sait même ce que ne savaient pas sans doute ses contemporains, le nom d'une de ses maîtresses, qu'il a retrouvé de la façon la plus ingénieuse, j'entends un de ces noms aimés, qu'on ne prononce jamais, si ce n'est par allusion. — L'œuvre se termine par une appré-

ciation aussi impartiale que modérée, où Ronsard est mis à sa juste place, c'est-à-dire élevé à son rang, mais sans apothéose. Tout cela est écrit avec une élégance et un soin qui décèlent le *con amore* des Italiens. C'est comme une statue érigée en l'honneur du poëte, statue sculptée, nous allions dire ciselée d'une main fervente, et couronnée, comme elle le mérite, en somme.

Cette lecture a été fort écoutée et applaudie. Elle le méritait aussi. L'assemblée a été reconnaissante à M. Blanchemain du voyage qu'il avait entrepris pour lui procurer cette jouissance. Le lendemain, l'auteur, accompagné de trois de nos collègues, faisait un pieux pèlerinage au manoir natal de Ronsard, à la Poissonnière.

Ch. B.

Après que M. le Président, au nom de la Société, lui eut adressé de vives félicitations, M. Blanchemain a annoncé qu'il avait obtenu de l'éditeur des Œuvres de Ronsard[1] un rabais de 20 % en faveur de tous les membres de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, c'est-à-dire que chaque volume, vendu 5 francs en librairie, sera envoyé *franco* pour 4 francs à ceux de nos collègues qui s'adresseront à l'éditeur. — L'assemblée vote des remerciements à M. Blanchemain.

[1] Œuvres complètes de P. de Ronsard, nouvelle édition publiée sur les textes les plus anciens avec des variantes et des notes par M. Prosper Blanchemain. Imprimé en caractères c'zéviriens. A la Librairie Franck, rue Richelieu, 67, Paris.

TROIS CHARTES INÉDITES

DU XIe SIÈCLE

Relatives à l'église de Naveil, près Vendôme.

Publiées par M. A de Rochambeau.

Chartes extraites du vieux cartulaire appartenant à la Bibliothèque de De Thou, et dans lequel se trouvent les noms des bénéfices du Vendômois dépendant de l'abbaye de Marmoutier.

I. (Vers l'an 1020.)

Fulbert, évêque de Chartres, confirme à l'abbaye de Marmoutier la possession de l'église de Naveil.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Fulbert, évêque de Chartres, non par ses propres mérites, mais par

Ex veteri codice manuscripto Bibliothecae Thuanae,[1] *in quo continentur nomina beneficiorum pagi Vindocinensis a Majori-Monasterio dependentia.*

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Fulbertus[2], non quidem meis meritis, sed gratia proveniente Redemptoris, Carnotensis episcopus. Notum fieri volumus

[1] De Thou possédait entre autres richesses bibliographiques une fort belle collection de manuscrits. Ducange cite souvent un cartulaire de Vendôme qui en faisait partie.

[2] Fulbert, évêque de Chartres, un des prélats les plus célèbres de France, siégea de 1007 à 1029. Il a laissé de nombreux ouvrages.

la grâce de Dieu. Sachent tous nos collègues, prêtres, diacres ou tous ceux de l'un et de l'autre ordre, clercs et moines présents et à venir, que nous avons donné audience aux moines de Marmoutier, et qu'ils nous ont humblement demandé que, pour l'amour de Dieu tout puissant, de Sainte-Marie, mère de Dieu et du saint confesseur Martin, nous leur accordions à eux, serviteurs de la sainte et bienheureuse vierge Marie, d'acheter et de posséder à perpétuité l'église de Naveil. Ce que nous avons fait après nous être assuré de l'assentiment du chevalier Hilgodius qui semble avoir des droits sur notre

omnibus confratribus nostris, presbyteris, diaconibus, seu cunctis utriusque ordinis, clericorum scilicet, et monachorum, tam præsentibus quam futuris per ventura tempora succedentibus qualiter monachi sancti Martini Majoris-Monasterii[1] nostram adierunt praesentiam, humiliter deprecantes ut ob amorem Dei omnipotentis et Sanctae Mariae Dei genitricis, simulque jam dicti confessoris Martini, quandam ecclesiam Navoil nomine ad altare sanctae ac beatissimae Virginis Mariae pertinentes, eis emere emptamque possidere in perpetuum, conce-

[1] Le monastère de Marmoutier de Tours, alors dans toute sa splendeur et nommé par excellence *le* GRAND MONASTÈRE (*majus monasterium*), avait beaucoup de bénéfices dans le Vendômois. Au commencement du XIe siècle surtout, ère de ferveur religieuse, la société se sentait revivre, reconnaissante envers Dieu d'avoir retardé la fin du monde que de vieilles prédictions annonçaient pour l'an 1000. De cette époque datent les donations si nombreuses dont les seigneurs comblaient les monastères et les églises. C'est ainsi qu'Elisabeth, fille de Bouchard-le-Vieux et sœur de Renaud, 2e comte de Vendôme, avait fait, du consentement de Foulques Néra, comte d'Anjou, son mari, plusieurs donations à l'abbaye de Marmoutier, afin d'obtenir de Dieu des enfants. C'est ainsi que Salomon de Lavardin ou Laverdin (*Salomon ds Lavarzino*) fonda vers 1050 avec sa femme Adèle le prieuré de St-Martin de Lavardin qu'il donna à Marmoutier.

bénéfice. Ils l'achètent donc, et en acquièrent pour un prix peu élevé la jouissance à perpétuité de Robert, notre ancien vassal, de ses deux fils Arnulfe et Norbert et de leur mère, qui tiennent cette église de Wallorius, fils de Gamelinus. C'est de son ordre et de son consentement qu'ils l'ont vendue aux moines de Marmoutier ; elle est donc leur bien et propriété ; qu'à partir de ce jour, les moines, serviteurs de Dieu et de saint Martin, tiennent et possèdent sans aucune inquiétude, de la part d'un évêque ou de tout autre, cette église et tout ce qui en dépend. Elle est située dans le pagus de Vendôme, à peu de distance de cette ville. Suivent les noms des témoins présents à cette

deremus. Quod ita fecimus, Hilgodio milite[1], cui de nostro beneficio pertinere videtur, assensum probante. Coëmunt ergo eam et minimo preto in posterum sibi vindicant ab Roberto quondam vassalo, et a duobus filiis ejus Arnulfo et Norberto et matre eorum qui eandem ecclesiam de Wallorio, filio Gamelini tenent; sub cujus jussu et assensu Sancti Martini monachis venali conditione de reliqua habendam concedunt. Habent itaque... et tenent et absque ulla inquietudine alicujus episcopi seu alicujus hominis ab hodierna die et deinceps monachi Deo et Sancto Martino inibi famulantes praefatam ecclesiam et quicquid ad eam pertinere videtur secure teneant et possideant. Consistit autem haec ecclesia in pago Vindocinensi, haud longe ab ipso castro seposita. Nomina vero testium qui ad hoc audiendum producti fuerunt inferius continentur ; Teodericus, capicerius[2] :

[1] *Miles,* chevalier. — Depuis le IXe siècle, le mot *miles* signifie un homme qui tient d'un autre un bénéfice et qui lui doit le service militaire *à cheval*, et cela, seul ou accompagné de plus ou moins d'autres hommes, un *chevalier*.

[2] Le chevêcier, *capicerius,* était chargé d'avoir soin du sanctuaire.

TROIS CHARTES INÉDITES

DU XIe SIÈCLE

RELATIVES A L'EGLISE DE NAVEIL, PRÈS VENDÔME

Publiées par M. A. de Rochambeau.

I. (Vers l'an 1020.)

EX VETERI CODICE MANUSCRIPTO BIBLIOTHECAE THUANAE [1], IN QUO CONTINENTUR NOMINA BENEFICIORUM PAGI VINDOCINENSIS A MAJORI-MONASTERIO DEPENDENTIA.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Fulbertus [2], non quidem meis meritis, sed gratia proveniente Redemptoris, Carnotensis episcopus. Notum fieri volumus omnibus confratribus nostris, presbyteris, diaconibus,

Chartes extraites du vieux cartulaire appartenant à la Bibliothèque de De Thou, et dans lequel se trouvent les noms des bénéfices du Vendomois dépendant de l'abbaye de Marmoutier.

Fulbert, évêque de Chartres, confirme à l'abbaye de Marmoutier la possession de l'église de Naveil.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Fulbert, évêque de Chartres, non par ses propres mérites, mais par la grâce provenant du Rédempteur, Sachent tous nos confrères, prêtres, diacres, ou

---

[1] De Thou possédait entre autres richesses bibliographiques une fort belle collection de manuscrits. Ducange cite souvent un cartulaire de Vendôme qui en faisait partie.

[2] Fulbert, évêque de Chartres, un des prélats les plus célèbres de France, siégea de 1007 à 1029. Il a laissé de nombreux ouvrages.

seu cunctis utriusque ordinis, clericorum scilicet, et monachorum, tam praesentibus quam futuris per ventura tempora succedentibus qualiter monachi sancti Martini Majoris-Monasterii[1] nostram adierunt praesentiam, humiliter deprecantes ut ob amorem Dei omnipotentis et Sanctae Mariae Dei genitricis, simulque jam dicti confessoris Martini, quandam ecclesiam Navoil nomine ad altare sanctae ac beatissimae Virginis Mariae[2] pertinentem, eis emere emptamque possidere in perpetuum, conce-

tous ceux de l'un et de l'autre ordre, clercs et moines présents et à venir, que nous avons donné audience aux moines de Marmoutier, et qu'ils nous ont humblement demandé que, pour l'amour de Dieu tout-puissant, de sainte Marie, mère de Dieu, et du saint confesseur Martin, nous leur accordassions d'acheter et de posséder à perpétuité une certaine église appelée Naveil, appartenant à l'autel de la sainte et bienheureuse Vierge Marie. Ce que nous avons fait après nous être assuré de l'assentiment du

---

[1] Le monastère de Marmoutier de Tours, alors dans toute sa splendeur et nommé par excellence *le* GRAND MONASTÈRE (*majus monasterium*), avait beaucoup de bénéfices dans le Vendômois. Au commencement du XIe siècle surtout, ère de ferveur religieuse, la société se sentait revivre, reconnaissante envers Dieu d'avoir retardé la fin du monde que de vieilles prédictions annonçaient pour l'an 1000. De cette époque datent les donations si nombreuses dont les seigneurs comblaient les monastères et les églises. C'est ainsi qu'Elisabeth, fille de Bouchard-le-Vieux et sœur de Renaud, 2e comte de Vendôme, avait fait, du consentement de Foulques Néra, comte d'Anjou, son mari, plusieurs donations à l'abbaye de Marmoutier, afin d'obtenir de Dieu des enfants. C'est ainsi que Salomon de Lavardin ou Laverdin (*Salomon de Lavarzino*) fonda vers 1050 avec sa femme Adèle le prieuré de St-Martin de Lavardin qu'il donna à Marmoutier.

[2] Sans doute l'autel de la Vierge noire de Notre-Dame de Chartres.

deremus. Quod ita fecimus, Hilgodio milite[1], cui de nostro beneficio pertinere videtur, assensum prœbente. Coëmunt ergo eam et minimo pretio in posterum sibi vindicant ab Roberto quondam vassalo, et a duobus filiis ejus Arnulfo et Norberto et matre eorum qui eandem ecclesiam de Wallorio, filio Gamelini tenent; sub cujus jussu et assensu Sancti Martini monachis venali conditione de reliqua habendam concedunt. Habent itaque... et tenent et absque ulla inquietudine alicujus episcopi seu alicujus hominis ab hodierna die et deinceps monachi Deo et Sancto Martino inibi famulantes praefatam ecclesiam et quicquid ad eam pertinere videtur secure teneant et possideant. Consistit autem haec ecclesia in pago Vindocinensi, haud longe ab ipso castro seposita. Nomina vero testium qui ad hoc audiendam producti

chevalier Hilgodius, à qui elle appartient tout en relevant de notre bénéfice. Ils l'achètent donc et pour un prix peu élevé, ils en acquièrent désormais la jouissance de Robert autrefois tenancier, de ses deux fils Arnulfe et Norbert et de leur mère, qui tiennent cette église de Wallorius, fils de Gamelinus. C'est de son ordre et de son consentement qu'ils l'ont vendue aux moines de Marmoutier; elle est donc leur bien et propriété, qu'à partir de ce jour les moines servant en cette église Dieu et saint Martin, la tiennent et la possèdent sans aucune inquiétude, de la part d'un évêque ou de tout autre, elle et tout ce qui lui appartient. Elle est située dans le pagus de Vendôme, à peu de distance de cette ville. Suivent les noms des témoins qui prirent part à ces

[1] *Miles*, chevalier. — Depuis le IXe siècle, le mot *miles* signifie un homme qui tient d'un autre un bénéfice et qui lui doit le service militaire *à cheval*, et cela, seul ou accompagné de plus ou moins d'autres hommes, un *chevalier*.

fuerunt inferius continentur ; Teodericus, capicerius[1] : Sigo, praecentor[2] ; Hildegarius, pupilla[3] ; Giroinus ; Rainaldus, vicedominus[4] ; Girardus Bordellus ; Gamelinus.

(*Biblioth. impér. Baluze, 2e armoire, t. 72, f° 6.*)

transactions ; Théoderic, chevècier ; Sigon, préchantre ; Hildegaire, pupille ; Giroine ; Rainald, vidame ; Girard Bordellus ; Gamelinus.

II. (Vers l'an 1060.)

Notum fiat nostrorum posteritati successorum quod Theodericus[5], Carnotensis episcopus, dedit Sancto Martino Majoris-Monasterii altare ecclesiae de Navoil, auctori-

Hugues Doubleau consent à abandonner à l'abbaye de Marmoutier le tiers des droits qu'il possédait sur l'église de Naveil, moyennant le paiement à lui fait d'une somme de 41 sols

Sachent tous nos successeurs que Théoderic, évêque de Chartres, a donné à Saint-Martin de Marmoutier les droits de l'autel de l'église de Naveil, avec l'autorisation d'Hugues, surnommé Doubleau,

---

[1] Le chevêcier, *capicerius*, était chargé d'avoir soin du sanctuaire.

[2] Le préchantre, *praecentor*, était celui qui dirigeait les chants religieux dans une cathédrale.

[3] Pupille, jeune clerc.

[4] Le vidame, *vicedominus*, était le régisseur du temporel d'une église, d'une abbaye, d'un évêché. Il allait à la guerre pour l'évêque, l'église ou le monastère qu'il représentait ; il administrait la justice au nom de ce même évêque, etc.

[5] Théoderic ou Thierry, évêque de Chartres, fut le successeur immédiat du grand Fulbert : il prit possession du siége en 1029, et mourut en 1052. On le trouve parmi les ecclésiastiques présents à la dédicace de l'église de Saint-Aignan d'Orléans.

zante Hugone cognomento Duplice[1], archidiacono Vindocinensi, qui tenebat tertiam illius altaris partem, quam coram supradicto episcopo dimisit Sancto Martino. Sed post mortem ejusdem episcopi calumniatus est illam quam dederat altaris partem, dicens quod non dederat ei memoratus episcopus suam cambionem pro altaris parte; sicut promiserat. Verumtamen, placito facto de hac re cum Agoberto, Theoderici episcopi successore, convictus est multis testibus ita se reliquisse altaris partem, ut etiamsi non daret ei episcopus cambionem, non tamen reverteretur ad altare. Sed cum ille variationibus et negationibus ageret, monachi ad concordiam rem trahentes, dederunt ei solidos XLI ut ab hac in perpetuum querela taceret et altare Sancto Martino omnimodo auc-

archidiacre de Vendôme, qui possédait un tiers des droits de cet autel qu'il a abandonné à Saint-Martin en présence de l'évêque susnommé. Mais, après la mort de cet évêque, il revendiqua ce tiers de bénéfice, disant que l'évêque de Chartres ne lui avait pas donné en échange ce qui avait été convenu. Cependant, le différend ayant été porté devant Agobert, successeur de l'évêque Théoderic, Hugues fut convaincu par un grand nombre de témoins d'avoir abandonné cette part de l'autel et tous les droits y attachés, lors même qu'il ne recevrait rien en échange. Voyant les tergiversations et les dénégations d'Hugues, les moines transigèrent et lui donnèrent 41 sols afin de mettre pour toujours fin à ce différend et obtenir la ratification complète de la

[1] Hugues Doubleau, archidiacre de Vendôme, était fils de Hugues Doubleau, premier seigneur connu de Mondoubleau, qui, au commencement du XIe siècle, rétablit le monastère de Tuffé dans le Maine. Il eut pour frère Odon, qui fut moine de Vendôme, et Hervé, lieutenant du prévôt, cité plus bas parmi les témoins de cette convention.

torizaret. Quod et ille fecit in curia episcopi Carnotensis Agoberti, praesentibus omnibus canonicis sanctae Mariae et multis aliis testibus quorum hic aliquos subscripsimus: Hugo, decanus; Ivo de Curvavilla[1]; Haldricus, praepositus Sancti Martini; Herveus, major; Gualterus; Agobertus; Herveus, homo Haimerici; Gauffridus Bastardus.

(*Biblioth. imp. Baluze, 2e armoire, t. 72, folo 6, vo.*)

donation de ces droits à Saint-Martin. Ce que Hugues accepta par devant Agobert, évêque de Chartres, en présence de tous les chanoines de Notre-Dame et de bien d'autres témoins, entre autres : Hugues, doyen; Ives de Courville; Haldric, prévôt de Marmoutier, Hervé l'aîné; Gautier; Agobert; Hervé, vassal d'Haimeric, et Godefroid Bastard.

III. (Vers l'an 1073.)

Pateat successoribus nostris post concordiam quam de junioratu ecclesiæ[2] de Navolio cum Tetbaldo, filio Lo-

Tetbald, fils de Lotaire de Vendôme, renonce à ses prétentions sur le juniorat de l'église de Naveil.

Sachent nos successeurs qu'après l'accord contracté entre Tetbald, fils de Lotaire de Vendôme, et nous, au sujet du juniorat de l'église de Naveil, Ha-

---

[1] *Curva-villa*, Courville, arrondissement de Chartres, prieuré dépendant de l'abbaye de St-Jean-en-Vallée.

[2] *Junioratus*, juniorat, office de vicaire ou desservant et droit de nommer à cet office.

terii de Vindocino, habuimus, Hamelinum de Langueia[1] eundem nobis junioratum calumniatum fuisse, dicendo, scilicet, nos sine auctoritate sua hunc habere non posse, cum ecclesia illa de casamento[2] suo esset. Tetbaldum etiam, si quid in ea reclamare poterat, id ab eo in fevum[3] habere. Nostrae autem ad haec referebant litterae, ita nos quondam cum parentibus ejus de ecclesia illa et de rebus ad illam pertinentibus concordasse ut de stirpe eorum nemo postea in rebus his omnibus aut in ecclesia quicquam debeat reclamare. Et cum ei litterarum non sufficeret narratio, sacramento per unum nostrum hominem probavimus nihil illi aut de genere suo alicui con-

melin de Langeais nous a cherché querelle sur ce qui regarde ce juniorat, alléguant que nous ne pouvions le posséder sans son autorisation, attendu que cette église était de son domaine seigneurial, et même que si Tetbald pouvait réclamer quelque chose sur elle, il le tenait en fief de lui. Or nos lettres disaient à ce sujet que nous avions autrefois fait avec ses parents, relativement à cette église et aux choses qui lui appartiennent, un accord tel qu'aucun de leurs descendants n'eût le droit désormais de réclamer soit sur ces choses, soit sur l'église même, quoi que ce fût. Et, comme la lecture de ces lettres ne lui suffisait pas, nous avons fait prouver par serment par un de nos hommes que ni

[1] *Hamelin de Langeais* avait épousé Adierne, sœur de Hugues Doubleau, fils de Hugues, premier seigneur connu de Mondoubleau, et fut après lui possesseur de cette seigneurie (vers l'an 1073).

[2] *Casamentum*, fief qui dépendait de l'habitation principale du seigneur.

[3] *Fevum*, idemq. Feudum, droit ou héritage concédé par le seigneur au vassal à charge d'un service quelconque, avec rétention de foi et d'hommage et de seigneurie directe, droit de suzeraineté.

tingere de rebus supradictis, juxta concordiam, scilicet, quam de his quondam habueramus cum parentibus suis. Ita tandem calumniam dimisit apud Vindocinum, testibus istis, Archembaldo, praeposito ; Tetbaldo, filio Loterii, Hamelino Biberino, etc.

(*Biblioth. imp. Baluze, 2e armoire, t. 72.*)

Hamelin ni ses descendants n'avaient à faire valoir aucun droit sur les biens précités, d'après l'accord fait entre nous et ses parents. Il s'est enfin démis de ses prétentions à Vendôme, devant Archembald, prévôt, Tetbald, fils de Lotaire, Hamelin Biberinus, etc.

Vendôme. Typ. et Lith. Lemercier.

audience : Théoderic, chevecier ; Sigon, préchantre ; Hildegaire, pupille ; Giroine ; Rainalde, vicedome ; Girard Bordellus, Gamelinus.

Sigo, praecentor[1]; Hildegarius, pupilla[2]; Giroinus ; Rainaldus, vicedominus[3] ; Girardus Bordellus : Gamelinus.

(*Biblioth. impér. Baluze, 2e armoire, t. 72, f° 6.*)

II. (Vers l'an 1030.)

Hugues Doubleau consent à abandonner à l'abbaye de Marmoutier la troisième partie qu'il possédait dans l'église de Naveil, moyennant le paiement à lui fait d'une somme de 41 sols.

Sachent tous nos successeurs que Théoderic, évêque de Chartres, a donné à l'abbaye de Marmoutier le bénéfice de l'église de Naveil, avec l'autorisation de Hugues, surnommé

Notum fiat nostrorum posteritati successorum quod Theodericus[4], Carnotensis episcopus, dedit Sancto Martino Majoris-Monasterii altare ecclesiae de Navoil, auctori-

[1] Le préchantre, *praecentor*, était celui qui dirigeait les chants religieux dans une cathédrale.

[2] Pupille, jeune clerc.

[3] Le vicedome, *vicedominus*, était le régisseur du temporel d'une église, d'une abbaye, d'un évêché. Il allait à la guerre pour l'évêque, l'église ou le monastère qu'il représentait ; il administrait la justice au nom de ce même évêque, etc.

[4] Théoderic ou Thierry, évêque de Chartres, fut le successeur immédiat du grand Fulbert : il prit possession du siége en 1029, et mourut en 1052. On le trouve parmi les ecclésiastiques présents à la dédicace de l'église de Saint-Aignan d'Orléans.

Doubleau, archidiacre de Vendôme, qui possédait le tiers de ce bénéfice qu'il a abandonné à Marmoutier en présence de l'évêque susnommé. Mais après la mort de cet évêque, il revendiqua ce tiers de bénéfice, disant que l'évêque de Chartres ne lui avait pas donné en échange ce qui avait été convenu. Cependant, le différend ayant été porté devant Agobert, successeur de l'évêque Théodéric, Hugues fut convaincu par plusieurs témoins d'avoir abandonné le tiers de l'église et tous les droits y attachés, lors même qu'il ne recevrait rien en échange. Voyant les tergiversations et le refus d'Hugues, les moines transigèrent et lui donnèrent 41 sous d'or, afin de mettre pour toujours fin à ce différend et obtenir la ratification complète de la donation de ce bénéfice en faveur de Marmoutier. Ce que Hugues accepta par devant Agobert, évêque

zante Hugone cognomento Duplice[1], archidiacono Vindocinensi, qui tenebat tertiam illius altaris partem, quam coram supradicto episcopo dimisit Sancto Martino. Sed post mortem ejusdem episcopi calumniatus est illam quam dederat altaris partem, dicens quod non dederat ei memoratus episcopus suam cambionem pro altaris parte; sicut promiserat. Verumtamen, placito facto de hac re cum Agoberto, Theoderici episcopi successore, convictus est multis testibus ita se reliquisse altaris partem, ut etiamsi non daret ei episcopus cambionem, non tamen reverteretur ad altare. Sed cum ille variationibus et negationibus ageret, monachi ad concordiam rem trahentes, dederunt ei solidos XLI ut ab hac in perpetuum querela taceret et altare Sancto Martino omnimodo auctorizaret. Quod et ille fecit in curia episcopi Carnoten-

[1] Hugues Doubleau, archidiacre de Vendôme, était fils de Hugues Doubleau, premier seigneur connu de Mondoubleau, qui, au commencement du XIe siècle, rétablit le monastère de Tuffé dans le Maine. Il eut pour frère Odon, qui fut moine de Vendôme, et Hervé, lieutenant du prévôt, cité plus bas parmi les témoins de cette convention.

de Chartres, en présence de tous les chanoines de Sainte-Marie et de bien d'autres témoins, entre autres : Hugues, doyen ; Ives de Curvaville ; Haldric, prévôt de Marmoutier ; Hervé, lieutenant du prévôt ; Gualterus ; Agobert ; Hervé, vassal d'Haimeric, et Godefroid Bastard.

sis Agoberti, praesentibus omnibus canonicis sanctae Mariae et multis aliis testibus quorum hic aliquos subscripsimus : Hugo, decanus ; Ivo de Curvavilla ; Haldricus, praepositus Sancti Martini ; Herveus, major ; Gualterus ; Agobertus ; Herveus, homo Haimerici ; Gauffridus Bastardus.

(*Biblioth. imp. Baluze, 2e armoire, t. 72, fol° 6, v°.*)

III. (Vers l'an 1073.)

Tetbalde, fils de Lotaire de Vendôme, renonce à ses prétentions sur les églises de Junioratus et de Naveil.

Sachent nos successeurs qu'après l'arrangement contracté entre Tetbalde, fils de Lotaire de Vendôme, et nous, au sujet des églises de Junioratus et de Naveil, Hamelin de Langeais

Pateat successoribus nostris post concordiam quam de Junioratu ecclesia et de Navolio cum Tetbaldo, filio Loterii de Vindocino, habuimus, Hamelinum de Langueia [1]

[1] *Hamelin de Langeais* avait épousé Adierne, sœur de Hugues Doubleau, fils de Hugues, premier seigneur connu de Mondoubleau, et fut après lui possesseur de cette seigneurie (vers l'an 1073).

nous a cherché querelle sur ce qui regarde Junioratus, alléguant que nous de pouvions la posséder sans son bon plaisir, parce qu'elle relevait de lui comme bénéfice ecclésiastique. Si toutefois Tetbalde avait quelque réclamation à faire valoir, ce ne pouvait être qu'au sujet du droit de suzeraineté. Nos lettres à ce ayant rapport attestent que nous nous sommes entendus avec ses père et mère sur tout ce qui concerne cette église et ses dépendances, afin que, dans la suite, personne de leurs descendants n'eut le droit de réclamer quelque chose de l'église ou des biens y appartenant. Dans le cas où la lecture de nos lettres ne suffirait pas, nous avons affirmé par serment que ni Tetbalde ni ses descendants n'avaient à faire valoir aucun droit sur les biens précités, d'après l'accord fait entre nous et ses parents. Il s'est enfin démis de ses prétentions, à

eundem nobis Junioratum calumniatum fuisse, dicendo, scilicet, nos sine auctoritate sua hunc habere non posse, cum ecclesia illa de casamento[1] suo esset. Tetbaldus etiam, si quid in ea reclamare poterat, id ab eo in fevum[2] habere. Nostrae autem ad haec referebant litterae, ita nos quondam cum parentibus ejus de ecclesia illa et de rebus ad illam pertinentibus concordasse ut de stirpe eorum nemo postea in rebus his omnibus aut in ecclesia quicquam debeat reclamare. Et cum ei litterarum non sufficeret narratio, sacramento per unum nostrum hominem probavimus nihil illi aut de genere suo alicui contingere de rebus supradictis, juxta concordiam, scilicet, quam de his quondam habueramus cum parentibus suis. Ita tandem calumniam demisit apud Vindocinum, testi-

[1] *Casamentum,* fief dépendant d'une église.

[2] *Fevum,* idemq. Feudum, droit ou héritage concédé par le seigneur au vassal à charge d'un service quelconque, avec rétention de foi et hommage et de seigneurie directe, droit de suzeraineté.

Vendôme, devant Archambalde, prévôt ; Tetbalde, fils de Lotaire; Hamelin Biberinus, etc.

bus istis, Archambaldo, praeposito ; Tetbaldo, filio Loterii, Hamelino Biberinum, etc.

(*Biblioth. imp. Baluze, 2e armoire, t. 72.*)

NOTE SUR GALIMART

Par E. H.

Galimas, ou probablement mieux Galimart, est un masque grimaçant d'homme barbu, ayant la mâchoire inférieure mobile, de grandes oreilles et une couronne de feuilles ou de plumes. Il est en bois peint. Il se trouvait autrefois dans l'église des Augustins de Montoire, à l'orgue apparemment, d'aucuns disent à la porte, et il paraît qu'on le faisait claquer des mâchoires à la fin de chaque morceau. On en menaçait les enfants, et il n'y a pas longtemps que les vieilles gens comparaient encore à Galimart ou au Galimart des Augustins ceux qui ouvraient démesurément la bouche ou qui l'avaient trop grande.

Il y avait en 1860 au Mans, chez un marchand de curiosités, un masque qui pourrait passer pour un second exemplaire de celui-ci, tant il lui ressemble.

Rabelais, liv. IV, c. 59, décrit sous le nom de Manduce une figure grotesque qui se rapporte assez à Galimart et que le commentateur de 1659 dit avoir été une effigie à masque humain, ayant d'amples mâchoires et de grandes dents, que les anciens portaient en pompe, en la faisant ouvrir (et fermer) une grande gueule. Ce qu'il a sans doute pris de Festus, que cite Rabelais, et qui dit : Manducus effigies in pompa antiquorum inter ceteras ridiculas formidolosasque ire solebat magnis malis, ac late dehiscens, et ingentem dentibus sonitum faciens, de qua, etc.

Ainsi Galimart n'est point un produit isolé du caprice, et il a un prédécesseur dans l'antiquité. Son nom même, qui est aussi un nom d'homme, a des analogues, à savoir, Galimatias et Galimafrée.

Galimatias est traduit dans le Dictionnaire Breton de Legonidec par Gallek mathiaz, et l'on y voit que Gallek signifie littéralement langue gauloise : mâd, bon ; et iez, langage : de sorte que Galimatias est le franc Gaulois, la bonne langue gauloise.

Galimafrée est rendu dans le même ouvrage par des circonlocutions.

Galimart est employé par Rabelais, liv. I, c. 14, pour désigner l'étui à plumes d'une écritoire. Suivant le commentaire de 1789, ce mot vient de Camalarium, que l'on trouve en effet dans le Thesaurus de R. Estienne avec le même sens, et qui, dès le commencement du XVIIe siècle, avait produit le mot actuellement usité Calemar. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit.

Galimart ne figure point dans le Dictionnaire de Legonidec. On y trouve seulement de quoi le former, c'est-à-dire Gall, Gaulois, et, sans parler de Mâb ou Mâp, fils par rapport aux parents, Mâd, bon ; Maô, joyeux ; mots qui paraissent fournir l'étymologie du nom propre Galimard. On y trouve encore Mac'her, qui foule, qui opprime, tyran ; et Marô ou Marv, mort, défunt.

Il semble d'abord assez naturel de voir dans le successeur de Manduce un bon, un joyeux Gaulois. Peut-être cependant qu'au lieu d'une figure enjouée, c'est

une tête de mort que ce masque grimaçant représente, souvenir de ces têtes coupées qui servaient de trophées à nos yeux. Peut-être même que le Manduce n'a pas une autre origine. Ainsi Galimart serait la figure du Gaulois ou de l'ennemi mort (car M. H. de la Villemarqué donne aussi, dans le Dictionnaire de Legonidec, ce second sens un peu étrange au mot Gall). Et si l'on s'étonne qu'une pareille image ait pu persister en pleine Gaule, que l'on songe à la fortune du mot Galimatias.

Cette note n'était pas destinée à voir de sitôt le jour; mais ayant appris de M. de Salies qu'il y a des masques du genre de Galimart aux orgues de l'église de Saint-Savin des Pyrénées et de la cathédrale de Barcelone, et qu'à son avis ces masques représentent des têtes coupées, l'auteur s'est décidé à la publier, espérant qu'elle pourra du moins servir à appeler, s'il y a lieu, l'attention sur les monuments qu'elle concerne.

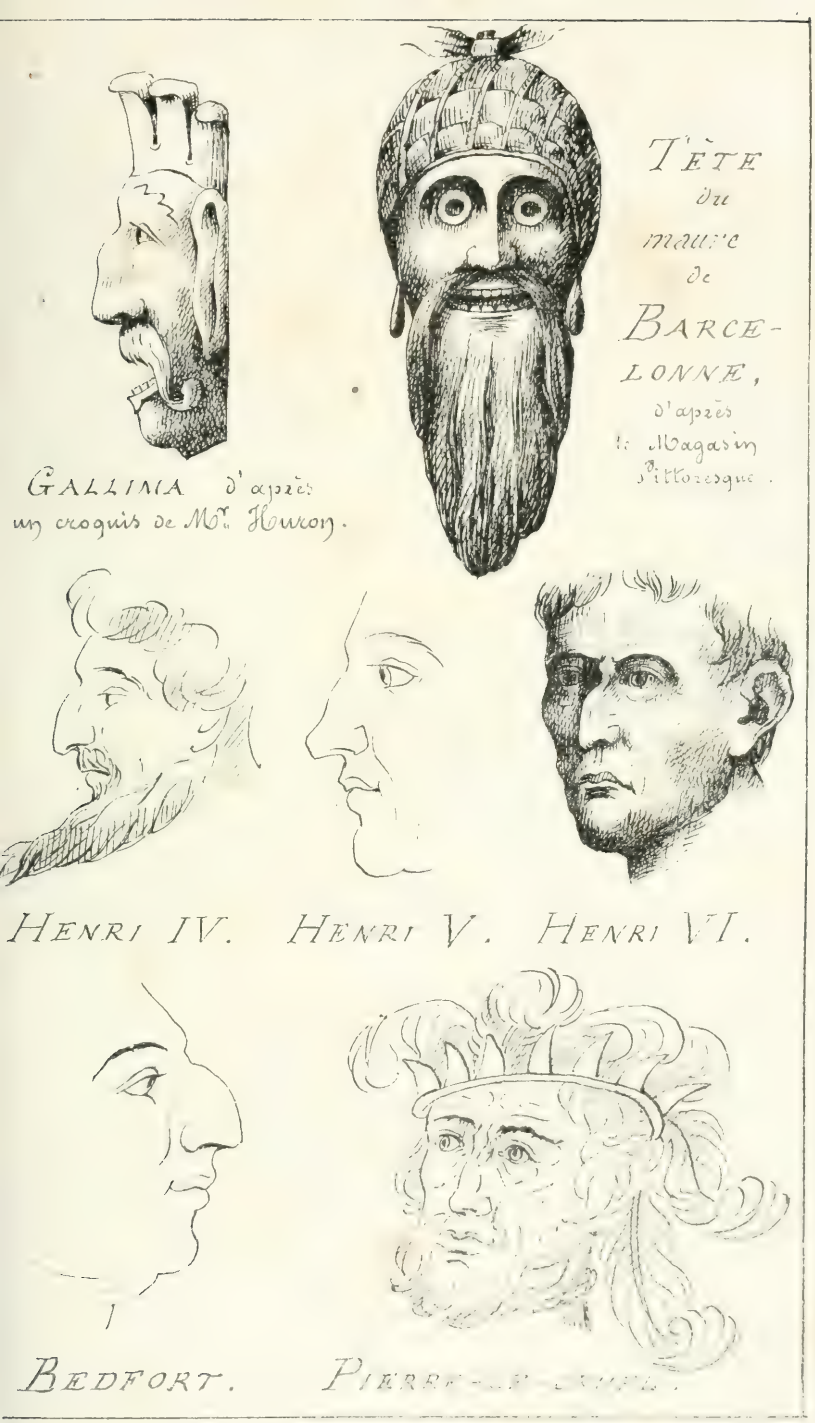
Tête du maure de Barcelonne, d'après le Magasin pittoresque.
Gallinia d'après un croquis de Mr. Hurcon.
Henri IV.
Henri V.
Henri VI.
Bedfort.

LETTRE

A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDOMOIS

SUR

Une Tête Automatique

Autrefois attachée à l'orgue des Augustins de Montoire,

Par M. de Salies (A. L.)

Messieurs,

Je viens vous entretenir, à mon tour, de la tête automatique de Montoire. Cet objet curieux, à plus d'un titre, se rattache, je le crois, à des questions archéologiques du plus haut intérêt, et dont le domaine est encore inexploré. Vous me permettrez d'indiquer ces questions en passant. Mais ne craignez pas de me voir rien systématiser de parti pris à leur occasion. Avec un peu d'imagination, un peu d'adresse et deux ou trois textes habilement choisis, cela serait facile peut-être. Je ne l'essaierai même pas. Les quelques faits que je présenterai à votre examen resteront ce qu'ils sont, sans que je les tourmente pour les rendre solidaires, et ma conclusion finale sera, tout simplement, un aveu d'ignorance.

Trouverez-vous choquant, trouverez-vous par trop naïf un tel acte d'humilité? J'ai la certitude que non. Comme la nature a horreur du vide, on nous accuse, nous archéologues, d'avoir horreur de l'inconnu, et de lui vouloir toujours, au prix même des fictions, arracher ses voiles. Eh bien, Messieurs, cet aveu d'ignorance prononcé au sein d'une société d'antiquaires, pourra servir à protester contre des imputations trop souvent formulées à la légère. Vous le reconnaissez tous, d'ailleurs:

les questions archéologiques ne sont pas un tournoi ouvert aux subtilités de l'esprit, et il y a plus de profit à les signaler simplement aux chercheurs, qu'à les vouloir prématurément dénouer à tout prix.

Voici, du reste, de quoi il s'agit :

Après m'être occupé de l'histoire de Lavardin, cette première baronnie du comté de Vendôme, je m'occupais, il y a quelques mois, de l'histoire de Montoire, et voulus recueillir les souvenirs des vieillards de la localité relativement à des monuments que la révolution de 93 a vu détruire, ou que des événements plus récents ont pu modifier.

L'ancien couvent des Augustins, fondé par Louis Ier de Bourbon, fut particulièrement l'objet de mes recherches, et l'enquête que je poursuivis à son sujet me révéla ce fait, qui appela toute mon attention : au buffet d'orgues, placé sur la porte principale de l'église, était attachée une tête, ou plutôt un masque à peu près de grandeur naturelle, dont la mâchoire inférieure, mue par un mécanisme particulier, s'ouvrait, se fermait et faisait claquer les dents avec fracas, lorsqu'on posait les doigts sur le clavier de l'instrument. Ce masque grotesque, effrayant même, au dire des vieillards, avait un nom particulier : il s'appelait *Gallima*. Un de ses priviléges, dans les derniers temps de son existence, était de servir d'épouvantail pour les enfants. On les menaçait de *Gallima*, lorsqu'ils pleuraient, comme ailleurs de Croquemitaine.

Vous comprendrez, Messieurs, combien ces détails durent m'intéresser, lorsque vous saurez que ce fait singulier de têtes s'agitant ou grimaçant, au son des orgues, se présentait à moi pour la troisième fois.

Les premières têtes de ce genre, c'était dans la belle église romane de Saint-Savin en Lavedan (Hautes-Pyrénées) que je les avais remarquées. Attachées au nombre de trois à la partie inférieure du buffet d'orgues, elles roulaient les yeux et leurs mâchoires s'entrechoquaient, lorsque les chants sacrés se faisaient entendre.

Plus tard, visitant la cathédrale de Barcelonne (Es-

pagne), j'avais rencontré, attachée également au buffet d'orgues, une tête qui m'avait rappelé celles de Saint-Savin. Le mécanisme destiné à la mettre en communication avec le clavier était détruit : mais elle avait, elle aussi, roulé les yeux et agité la mâchoire.

Enfin, je retrouvais à Montoire, sinon une tête du même genre, au moins les souvenirs précis qui s'y rattachaient, avec cette différence toutefois, que, dans cette dernière tête, les yeux étaient fixes, et la mâchoire seule mise en mouvement.

Lorsque, pour la première fois, s'étaient offertes à ma curiosité les têtes de Saint-Savin, j'étais fort jeune, et ce fait, sans précédent, ne m'avait frappé que par son inexplicable bizarrerie.

La tête de Barcelonne me fit une impression bien différente. Son aspect fut toute une révélation pour moi. Impossible, en effet, de se méprendre sur le type maure qu'elle retraçait : l'expression de la figure, le turban, les pendants d'oreilles et la longue barbe ne laissaient aucun doute. Je regardais déjà cette sculpture comme inspirée par la haine des Espagnols contre les anciens envahisseurs du sol ibérique, lorsque des renseignements pris sur les lieux vinrent rattacher cette idée à des faits historiques parfaitement établis. J'appris qu'à l'époque où les chrétiens d'Espagne s'affranchirent de la domination infidèle, dans l'exaltation de leurs premiers triomphes, on les vit suspendre aux murs des églises, à la fois comme trophée et comme ex-voto, les têtes sanglantes de leurs ennemis. Mais ces dépouilles hideuses ne pouvaient souiller toujours le lieu sacré. Elles furent bientôt remplacées par des effigies dont on ne se fit point faute d'exagérer les traits, pour satisfaire à la vengeance populaire. La tête du Maure de la cathédrale de Barcelonne était une de ces dernières représentations, et les horribles et symboliques convulsions qui l'agitaient jadis, lorsque l'orgue redisait les chants sacrés, devaient en faire une des plus curieuses entre toutes.

Je dirai plus loin ce que j'ai été amené à penser de

ce système. Il me parut alors rationnel, et je l'acceptai d'autant plus volontiers, que, moins d'un an après, j'en pus lire la confirmation dans un article spécial d'un des savants rédacteurs du *Magasin Pittoresque*.

Vous vous représenterez facilement, Messieurs, ce qui dut se passer en moi, lorsque de cette tête de Barcelonne, bien définie désormais, je me reportai aux têtes de Saint-Savin sur lesquelles on ne savait rien. J'étais dans cette première période de la jeunesse où l'esprit, impatient des obstacles, ne craint pas d'en appeler à l'imagination pour combler les vides de la réalité. D'un bond, je franchis l'échelle des temps, et, saisissant dans les têtes de l'abbaye pyrénéenne ce qui pouvait les rapprocher du type africain, je ne les considérai plus que comme les sœurs de la tête de Barcelonne.

Et comment ne me serais-je pas laisser entraîner vers cette idée? Ce monastère de Saint-Savin, situé à deux pas de la péninsule, et l'un des plus anciens de France, ne passait-il pas, dans l'opinion populaire, pour avoir été rebâti, sinon fondé, par Charlemagne, lorsqu'il revint d'Espagne, où il était allé combattre les Maures? Ne voyais-je pas, à quelques lieues du monastère, se dresser dans les glaces éternelles qui couronnent le cirque naturel de Gavarni, la Brèche de Rolland, comme un souvenir des anciens preux exaltés dans nos vieux gestes nationaux et si glorieusement chantés par l'Arioste? Enfin, et comme pour témoigner de la similitude des coutumes existant autrefois en deçà comme en delà des Pyrénées, ne retrouvais-je pas, exposées encore après plusieurs siècles dans l'antique église du village de Gavarni, des têtes dépouillées qu'on dit être celles de plusieurs chevaliers du Temple décapités à Gavarni même, où ils avaient une maison? Et que fallait-il de plus que ces fumées de poésie s'alliant à des faits positifs, pour me faire, à défaut d'indices précis, accepter un système aussi plausible, après tout, que bien d'autres?

Cependant de longues années s'étaient écoulées sans que rien eût modifié mes idées d'autrefois. Quelle dut

être ma première pensée à la description qui me fut faite de la tête automatique de Montoire ; vous le devinez, Messieurs. Je me sentis, tout d'abord, entraîné à la rattacher au même ordre de faits que les autres. Le souvenir des victoires remportées par Geoffroy Martel et ses chevaliers sur les Sarrazins de Sicile, se présenta donc aussitôt à moi. Je songeai aussi au comte de Vendôme Jean VII, qui, à une époque plus rapprochée, s'en était allé avec Bertrand Duguesclin combattre, en Espagne, Pierre-le-Cruel, soutenu par les Maures, et qui l'avait vaincu. Des comtes de Vendôme partis en Terre sainte pour guerroyer contre les infidèles, point n'en fallait parler ; aucun d'eux n'avait revu sa patrie ; mais bien des chevaliers vendômois les avaient accompagnés et pouvaient être revenus chargés d'exploits. Quoi d'impossible à ce que la tête de Montoire eût été sculptée comme un trophée, à la gloire de quelqu'un de ces aventureux guerriers des temps passés ?

A la vérité, nul document ne venait en aide à un pareil système ; mais cette tête, elle avait un nom, et ce nom cachait peut-être un sens mystérieux d'où pouvait jaillir la lumière. Il ne s'agissait que d'en trouver l'étymologie.

Admirez ici, Messieurs, combien certaines coïncidences peuvent servir les partis pris dans les recherches archéologiques. Vous vous rappelez que la tête de Montoire se nommait *Gallima*. La langue romane, interrogée d'abord, ne me fournit de ce nom qu'une étymologie absurde. La langue latine, plus complaisante, me donna *Galli imago*, image de Gaulois, étymologie, mon Dieu ! tout aussi bonne que bien d'autres, mais qui ne faisait nullement mon affaire. Jusqu'à quel point d'ailleurs *Gallima* était-il une image de Gaulois ? Je l'ignorais, puisque je ne l'avais point vu. Toutefois, je ne pus m'empêcher, à ce propos, de me rappeler certaine tête de Gaulois *tirant très-vilainement la langue*, qu'au dire de Pline on avait exposée dans le forum romain du temps de l'orateur Crassus, et qui fournit à celui-ci l'occasion d'une apostrophe satirique. Je me

rappelai aussi ces têtes grotesques de Gaulois tirant la langue, qui s'étalaient souvent sur des boucliers cimbres populaires[1] servant d'enseigne aux boutiques romaines. Seulement, pour voir un souvenir gaulois dans *Gallima*, il fallait peut-être remonter bien haut.

Enfin, je voulus interroger le celtique, cette vieille langue autoctone qui, par son mélange avec le latin, a contribué pour une large part à former la langue romane, et dont nous retrouvons si souvent les traces dans notre français. Le celtique me répondit immédiatement par le savant dictionnaire de Court de Gebelin, en me donnant une étymologie parfaite, et, de plus, en rapport avec mes idées.

On trouve, en effet, dans *Gallima*, *gal* et *lima ; gal* adouci de *cal*, qui veut dire *tête*, et *lima*, participe du verbe *lim*, qui coupe, qui tranche. *Gallima* aurait donc signifié *tête coupée*. Ou, si l'on voulait prendre *lima* comme simple adjectif, au lieu de le faire venir du verbe *lim*, il se traduirait par *jaune ;* et *Gallima* aurait signifié également *tête coupée* ou *tête jaune*, ce qui peut toujours être applicable à une tête de Maure ou de Sarrazin, exposée en signe de victoire.

Impossible, vous le voyez, Messieurs, de rien trouver de plus conforme à ses souhaits.

Cependant, je ne pouvais me dissimuler qu'une étymologie d'un celtique aussi pur, devait remonter bien haut elle aussi, et, sous ce rapport, soulever des objections d'autant plus graves, que la fondation du couvent des Augustins de Montoire est d'une date relativement bien récente ; car elle est de 1427, et l'histoire ne nous autorise en aucune manière à supposer qu'il y ait eu, dans le même lieu, quelque chose de préexistant.

Pour avoir raison d'objections aussi puissantes, il n'y avait qu'un moyen : s'enquérir des noms donnés aux

[1] Cicéron et Quintilien, qui le rapportent, supposent que ce bouclier était l'image de celui de Marius. M. Champfleury, dans son Histoire de la Caricature antique, fait de curieuses réflexions sur ces passages de l'orateur et du rhéteur romains.

têtes de Saint-Savin et à celle de Barcelonne, et découvrir une origine commune à tous ces noms.

Sur une lettre que je lui avais adressée, M. J. Abbadie, curé de Saint-Savin, auteur d'une vie du saint anachorète du Lavedan et d'une excellente notice archéologique sur l'ancien monastère pyrénéen, s'empressa de me faire savoir que le nom populaire, le nom patois des têtes attachées aux orgues de son église, est *Barbaouts*, ce qui signifie non-seulement *têtes barbues*, mais encore *figures fantastiques, fantômes*. Il ajouta cette particularité, qu'à Saint-Savin on menace des *Barbaouts* les enfants qui pleurent; exactement comme à Montoire. on les menaçait de *Gallima*.

Quant à la tête de Barcelonne, il n'y avait nulle étymologie à rechercher à son occasion. On l'appelle tout simplement « *la cabeza del Moro*, » la tête du Maure.

Aucune lumière ne m'arrivait de cette nouvelle enquête. Il était donc prudent de descendre des hauteurs du parti pris, en dépit d'une étymologie curieuse, et de chercher plus près de soi.

Après tout, l'image singulière de Gallima ne pouvait-elle pas se rattacher à quelque drame accompli dans le pays même? On savait aussi couper les têtes dans le Vendômois et les contrées avoisinantes. Entre autres exemples, Jean d'Angleterre, frère de Richard-Cœur-de-Lion, après avoir fait traîtreusement assassiner les chevaliers français qui lui avaient offert l'hospitalité dans la ville d'Evreux, n'avait-il pas attaché leurs têtes sanglantes à des poteaux plantés sur les murailles? Et lors du sac de Vendôme en 1589, les soldats d'Henri IV, après avoir coupé la tête du père Chessé et celle du gouverneur Maillé-Benehart, ne les avaient-ils pas exposées toutes deux dans l'église Saint-Martin? Des têtes exposées, aux effigies comme celle de Barcelonne, il n'y avait qu'un pas.

J'en étais là, Messieurs, et, je l'avoue, fort empêché dans mes investigations, lorsque j'appris que *Gallima* vivait encore, Une main protectrice l'avait sauvé quand s'était démoli le temple saint qui lui servait d'asile: et

maintenant il gisait dans le cabinet d'un homme que vous connaissez tous, et que, pour son savoir, comme pour ses qualités personnelles, vous regrettez de ne pas compter au nombre des membres de votre Société.

Je ne vous dirai, ni comment je fus introduit dans ce sanctuaire archéologique, ni avec quelle grâce, avec quelle courtoisie particulière j'y fus accueilli, moi étranger. Je ne vous dirai pas non plus comment, après d'assez longues causeries sur *Gallima*, nous convînmes, M. Huron et moi, de vous présenter simultanément le résumé de nos réflexions. J'insisterai seulement sur ce point, que la vue de la tête de Montoire, qui m'avait été mal décrite, fit crouler subitement tous les systèmes que j'avais été tenté d'échafauder.

Gallima est, en effet, une tête qu'il ne me paraît pas possible de faire remonter plus haut que le XVe siècle, et le type qu'elle présente ne me semble en aucune manière pouvoir être la copie d'un type plus ancien, antérieurement reproduit par la sculpture. Un front élevé, marqué de dépressions profondes : des arcades sourcilières saillantes et garnies de sourcils épais ; de grands yeux dont la prunelle et l'iris sont indiqués en creux ; un nez dont la partie osseuse est très-avancée, pendant que la partie cartilagineuse se rabat subitement en suivant la verticale, le tout formant, dans son ensemble, un nez fortement busqué et cassé dans le milieu ; des joues creuses, marquées de plis très-accusés ; une grande bouche armée de dents et dont la mâchoire inférieure pendante est susceptible de se mouvoir ; sur la lèvre supérieure, une moustache épaisse descendant fort bas des deux côtés de la bouche, où elle se replie en tire-bouchon ; sur la lèvre inférieure, et la couvrant tout entière, une sorte de lien plat ou d'anneau, qui semble la contenir et va s'élargissant entre la lèvre et le menton, de manière à former un ornement demi-elliptique, comme l'ornement d'un bracelet, mais sans relief particulier ; au menton, deux petits brins de barbe traités dans le style de l'ornement et retournés symétriquement en volutes : enfin, de longues et larges oreilles : telle est la

tête de *Gallima*. Coiffez maintenant cette tête d'une couronne particulière qui rappelle cette couronne, ou, plutôt, ce haut bonnet de plumes dont le roi Louis XII est coiffé, ainsi que plusieurs princes et chevaliers, sur les miniatures du livre offert par Jean des Marest à la reine Anne de Bretagne, et que Montfaucon a reproduites dans ses *Monuments de la Monarchie française*[1], et vous aurez la représentation complète. Je dois observer, toutefois, que la couronne de Gallima n'a de la couronne de plumes que la silhouette. Elle est toute unie ; la tige et les barbes des pennes n'y sont point indiquées.

Quant au travail de cette tête, il est d'un dessin correct et traité à grands coups, avec beaucoup de franchise et de liberté, par une main habile à manier la gouge. L'ensemble de la tête est peint de manière à imiter les carnations et la barbe. Peut-être la peinture dessinait-elle autrefois parfaitement les plumes ; mais des repeints noirs ont été appliqués uniformément sur la couronne, de telle sorte que rien ne peut plus appuyer cette conjecture.

Vous le voyez, Messieurs, nous sommes bien loin du type maure de la cathédrale de Barcelonne. Ici plus rien ne semble nous solliciter vers des idées de victoire et de trophée. Tout, au contraire, nous entraîne vers l'idée d'une représentation satirique. Ces oreilles démesurément longues, cette lèvre mystérieusement enchaînée, sont évidemment des symboles que je n'essaierai pas d'interpréter, mais que les contemporains devaient connaître. Il y a là quelque chose qui rappelle de près, et d'une manière frappante, la tête de certaine caricature célèbre désignée sous le nom de *L'Homme du Temps*, qu'on voit au cabinet des estampes de la Bibliothèque Impériale, et que le *Magasin pittoresque*, ce recueil toujours savant dans sa forme populaire, a reproduite en 1840.

[1] T. IV, pp. 97 et suiv. — Jean des Marets était écrivain de la reine Anne. Son livre est une description en vers de l'expédition de Gênes par Louis XII, expédition à laquelle il avait assisté.

Dans cette caricature de la même époque, à peu près, que Gallina, *L'Homme du Temps* est représenté avec de longues oreilles, et un cadenas condamne sa bouche. Le symbole n'est pas tout à fait le même : mais il appartient au même ordre d'idées. Toutefois, *L'Homme du Temps* est un personnage de convention, symbolisant une classe opprimée : tandis que *Gallina* me paraît avoir tous les caractères d'un type particulier.

Or, Messieurs, — et j'appelle toute votre attention sur ce fait, — ce type, caractérisé par un nez puissant et fortement busqué, tel que je viens de le décrire, il est impossible de ne pas le retrouver dans les portraits de la famille de Lancastre, régnante en Angleterre, et toute-puissante en France au XVe siècle. Vous en serez frappés en jetant un coup d'œil sur les portraits de Henri IV, de Henri VI et du duc de Bedfort que j'ai relevés avec soin au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Impériale, et collationnés sur les médailles ou les manuscrits contemporains.

Il en faut convenir, il y a là une coïncidence qui ne saurait être négligée ; car c'est avec les divers membres de cette famille de Lancastre que se sont débattues les délicates questions relatives à la liberté de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et devenu, plus tard, le fondateur du couvent des Augustins de Montoire.

En transformant cette coïncidence en hypothèse, resterait à décider lequel des membres de la famille de Lancastre aurait été reproduit sur l'orgue des Augustins.

Ici, Messieurs, le premier personnage qui se présente à la pensée, c'est le roi Henri V, celui-là même qui, après avoir reçu cinquante-quatre mille écus sur cent mille qu'il demandait pour la rançon du comte de Vendôme Louis Ier de Bourbon, enfermé dans la tour de Londres, refusa également, et de mettre le prince en liberté sous caution, et de rendre l'argent reçu. Il n'y aurait rien que de très-naturel à ce que, dans un couvent fondé par Louis de Bourbon lui-même, les moines eussent cherché à venger leur bienfaiteur. Du reste,

outre la haine qu'avait particulièrement excitée contre Henri V, en France, son alliance avec la reine Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne, notre pays avait des raisons particulières d'en vouloir à l'Anglais ; car le Vendômois avait failli être envahi par lui, et ne l'avait pas vu sans terreur surprendre le château de Rougemont, le brûler, et faire pendre le capitaine et les soldats qui le défendaient.

Quelles que soient néanmoins les raisons historiques qui autoriseraient à voir dans Gallima la représentation du roi d'Angleterre Henri V, une difficulté se présente. Henri V est précisément le seul des Lancastre qui n'ait pas le type de la famille [1], et son portrait n'a aucun rapport avec la tête de Montoire. Jusqu'à un certain point, à la vérité, il n'y a pas là un motif suffisant d'affirmer qu'il ne peut être caché sous les traits de Gallima : car l'artiste, à défaut d'un portrait d'Henri V qu'il n'avait pas à sa disposition, pourrait très-bien avoir reproduit le type des Lancastre, aussi connu certainement alors que le type des Bourbons l'a été depuis.

Si nous devions nous en tenir au simple rapport des types, Henri VI et le duc de Bedfort appelleraient un sérieux examen. Le duc de Bedfort, pourtant, doit, je crois, être mis hors de cause. Je ne vois que son titre de régent de France et des raisons toutes générales qui eussent pu le faire prendre à parti. La chose ne paraîtrait pas impossible toutefois, si l'on considérait que le Vendômois tenait chaudement pour le dauphin : mais passons.

Au sujet du roi Henri VI, il y a plus à dire. Je ferai d'abord une remarque : ce type est celui qui se rapproche le plus de *Gallima*, car il a avec le masque des Augustins deux points de contact frappant, ce nez si caractéristique et, de plus, une grande oreille. Et ceci

[1] Le Cabinet des Estampes possède 22 portraits d'Henri V, dont quatre avec barbe, et les autres sans barbe. Tous présentent le même type.

n'est pas un accident dû à la maladresse du dessinateur. Les neuf portraits d'Henri VI que possède le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale, et dont un porte la barbe entière et trois la moustache avec royale, pendant que les autres sont rasés[1], présentent tous ces mêmes particularités du nez et de l'oreille, bien que gravés à diverses époques et variant beaucoup d'attitude.

Sous le rapport historique, si je m'en rapportais à l'Histoire du Vendômois de l'abbé Simon, je trouverais incontinent de quoi motiver la ressemblance d'Henri VI et de Gallima. Après avoir dit, en effet, que le duc d'Orléans était mort à Londres, affaibli par huit ans de captivité, le bon abbé ajoute que « Louis, comte de Vendôme, fut sur le point d'éprouver le même sort, *Henri VI, successeur d'Henri V, ne voulant rendre la liberté à aucun des princes prisonniers.* »

Je pourrais même, adoptant pour le nom de la tête automatique de Montoire la prononciation de *Galimar*[2],

[1] On pourrait voir une objection dans la barbe de Gallima. La barbe fut, en effet, presque totalement supprimée au XIIe siècle en Angleterre comme en France, et ne fut reprise que sous François Ier. Mais il en fut de cet ornement naturel comme du costume avec cotte, surcot et corset qu'avait imaginé le goût des dames du temps de Charles V, et qui se conserva jusqu'à la Renaissance, pour les circonstances solennelles et exceptionnelles de la vie. Il y eut toujours des cérémonies où les grands ne pouvaient paraître qu'avec barbe, et ils s'en procuraient alors une artificielle. Telle fut celle dont le duc de Lorraine s'orna le visage pour rendre les derniers devoirs au duc de Bourgogne mort en 1476. Elle était dorée, suivant la coutume des anciens chevaliers.

Cet usage des barbes postiches explique pourquoi, dans les miniatures, dans les peintures et dans les sculptures, les mêmes personnages sont representés tantôt sans barbe, tantôt avec barbe, à des époques où la barbe était proscrite.

[2] Cette différence de prononciation n'implique peut-être pas une différence de nom. Ainsi que M. Huron, beaucoup plus versé que moi dans les usages de la contrée, me le faisait remarquer dans une de ses lettres. « Il y a quelques mots en Vendômois où l'on ajoute gratuitement un *r*, comme *jardin*, *jardinier*. qu'on

qui est celle d'un petit nombre de personnes, jouer encore au jeu des étymologies, et, dans la basse latinité, cette fois, en trouver une selon mes besoins; car *Galimar* se décompose en deux mots, *Gali* et *mar* : *mar*, mot que la basse latinité, après l'avoir emprunté du celte, a légué au roman, et qui se traduit par *tristesse*, *mort*[1], et *gali* ou *galli* (peu importe la double lettre[2]), qui veut dire *du français*. *Galimar* signifierait donc la *tristesse* ou *la mort du français*, forme tout elliptique employée pour désigner *l'homme cause de la tristesse ou de la mort du Français*.

Mais, outre que je me garderais de rien conclure d'une pareille étymologie, le passage de l'abbé Simon cité plus haut renferme une grossière erreur, bonne à relever en passant. Henri VI n'avait que huit mois à la mort de son père Henri V, en 1422; et c'est en cette même année 1422 que Louis de Bourbon échappa à ses

prononce *jardrin*, *jardrinier*; il en est d'autres, au contraire dont on retranche l'*r*, comme *Pétard*, *Renard*, *Boutard*, *Bernard*, qu'on prononce *Peta*, *Rena*, *Bouta*, *Benâ*. » Il est donc possible que l'*r* soit retranché par les uns dans *Galimar*, ou ajouté par les autres à *Gallima* ou *Galima*. De quel côté est la corruption? Bien fin qui le dirait, puisque le nom de la tête de Montoire ne se trouve écrit nulle part et ne l'a peut-être jamais été. Dans l'incertitude, je m'en suis tenu à la prononciation qui, de l'aveu même de M. Huron, est celle de presque tout le monde. M. Huron, considérant au contraire que le retranchement de l'*r* est beaucoup plus fréquent que son adjonction, a cru devoir adopter le nom où il est conservé. Nous pouvons tous deux être dans le vrai.

[1] Ce mot a signifié d'abord *jour*, *lumière*, en langue celtique. C'est par opposition que, plus tard, il s'est traduit par *obscurité*, *tristesse*, *mort*.

[2] Au moyen âge, on devait faire sentir très-faiblement les deux *l* dans la prononciation des mots susceptibles d'en avoir; car on écrivait fort souvent *ele* pour *elle*, *bele* pour *belle*, *vile* pour *ville*, etc. Il est donc tout naturel qu'on ait écrit et prononcé *gali* pour *galli*. N'est-ce pas de ce même mot latin *gallus* que, retranchant la double lettre, nous avons fait *gaulois*?

geôliers anglais, on ne sait par quel moyen. Le comte de Vendôme n'aurait donc pu être molesté que par le duc de Glocester, oncle du jeune roi et régent d'Angleterre, lequel, effectivement, pour obéir aux injonctions formelles que lui en avait faites Henri V à son lit de mort, refusa, à quelque prix que ce pût être, de rendre la liberté aux prisonniers d'Azincourt.

Voir Henri VI d'Angleterre dans Gallima souffre dès lors quelque difficulté. Il a pu néanmoins se passer, depuis la rentrée de Louis de Bourbon en France, des faits que nous ignorons et qui auraient tout particulièrement excité la haine des Vendômois.

Quant au duc de Glocester que j'ai déjà nommé, il ne serait pas impossible qu'on eût voulu le représenter dans Gallima : sa conduite envers le comte de Vendôme motiverait parfaitement cet acte de vengeance ; mais, n'ayant pu découvrir aucun portrait de ce haut personnage, je ne peux établir aucun point de comparaison.

Voilà tout ce qui peut se rattacher à la maison de Lancastre. S'il fallait chercher ailleurs un personnage historique dont la représentation fût quelque peu motivée dans le couvent des Augustins, je ne trouverais plus à nommer que Pierre-le-Cruel, roi de Castille. On sait que ce prince avait abandonné, le lendemain de ses noces, sa femme Blanche de Bourbon, cousine de notre comte Jean VII, et qu'après l'avoir enfermée, il l'avait fait mourir par le poison. Je rappelais plus haut que Jean VII était allé en Espagne combattre Pierre-le-Cruel, et qu'il avait contribué à lui arracher la couronne. Louis Ier de Bourbon était fils de Jean VII : aurait-il voulu perpétuer, dans l'église du couvent qu'il fondait, le souvenir de la victoire remportée par son père, non plus sur les Maures, mais sur un roi félon qui avait outragé sa famille et s'en était fait le bourreau ? Je n'oserais le dire.

Pour ce qui est du portrait de Pierre-le-Cruel, dont j'ai pris aussi une esquisse au Cabinet des Estampes, il ne paraît se rapprocher de Gallima que par sa couronne de plumes. Cette couronne aurait-elle été plus qu'un symbole ? Le nom de Gallima, Galima, Galimar ou Gali-

mart, ferait-il tout simplement allusion à cet ornement caractéristique? Je ne sais; mais il y a là, encore, une coïncidence bonne à recueillir. Dans notre vieux français en effet, on appelait *Galimart*, *Galimard* ou *Galimar*[1], par corruption du latin *calamarium*, un étui à mettre les plumes pour écrire. Peut-être, sans en chercher si long, faudrait-il voir là tout bonnement l'origine du nom de la tête de Montoire. Ce nom présenterait même, dans ce cas, une intention satirique dont je m'accommoderais fort.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir poursuivi si longtemps ces rapprochements pleins d'incertitudes. Je sais qu'il y a quelque chose de désolant à voir ainsi parcourir toutes les opinions sans s'arrêter à aucune; mais veuillez ne pas oublier que mon rôle se borne à instruire la question et à mettre à même de la reprendre avec connaissance de cause, dans une direction ou dans une autre, ceux qui entreverraient la lumière là où je n'ai su voir que brouillards.

Pour terminer ce que j'ai à dire sur Gallima, j'ajouterai encore un mot. Les symboles — si symboles il y a — que présente cette mystérieuse tête, ont cela de particulier qu'ils peuvent s'appliquer à tous les personnages

[1] Ce mot n'est pas dans Renouard; mais il se trouve dans le *Glossaire de la langue romane* de J. B. B. Roquefort. On lit aussi dans Rabelais, liv. I, chap. 14 : « Et portoit ordinairement ung gros escriptoyre pesant plus de mille quintaux, duquel le *galimart* estoit aussi grand que les piliers d'Euay (abbaye à Lyon).

A l'occasion de *Gallima* ou *Galimar*, j'ai recherché aussi s'il n'avait pas existé un personnage de ce nom ou d'un nom approchant dont celui de la tête de Montoire pourrait être la corruption. Je n'ai trouvé qu'un pauvre mathématicien, Jean-Edme Gallimard, qui n'a jamais eu assez d'importance pour mériter les honneurs de la caricature, et qui, d'ailleurs, vivait à la fin du XVIIe siècle, où ce genre de représentation ne paraît plus avoir été en usage dans les églises. Il a aussi existé un peintre du nom de Gallimard à l'époque de la Renaissance.

que j'ai énumérés. Cette bouche liée *par les serments* et s'agitant sans souci de ses liens, ne marquerait-elle pas la déloyauté dont les uns et les autres avaient donné des preuves trop manifestes? Et cette couronne de plumes, ne pourrait-elle pas signifier combien était légère sur le front des souverains représentés, soit la couronne de France, soit la couronne de Castille?

Il en faut convenir pourtant, dans le vague où nous laisse l'absence de tout document positif, ces explications n'ont d'autre valeur que celle d'une hypothèse, et les questions qui s'y rattachent sont plus faciles à poser qu'à résoudre. Mais, que Gallima soit l'image d'Henri V, d'Henri VI, de Pierre-le-Cruel ou de tout autre : qu'en lui quelques accessoires soient symboliques ou ne le soient pas, jusqu'à un certain point il importe peu au principe duquel procède cette étrange représentation.

Les têtes automatiques me semblent, en effet, se rattacher à un système de représentation satirique dont les églises du moyen âge nous montreraient à chaque pas l'empreinte dans nombre de sujets bizarres, grotesques, quelquefois même obscènes, qui se mêlent à leur ornementation. On n'a pas expliqué jusqu'ici d'une manière satisfaisante ces sujets qui échappent à toute idée de symbolisme et qui sont trop souvent répétés pour qu'on puisse raisonnablement les attribuer, sans exception, à la libre fantaisie des artistes. Tout au plus, grâce à quelque vieux texte ou à quelque tradition conservée, a-t-on le mot d'un petit nombre; ce qui prouve, du moins, que la représentation satirique a existé. Mais tout se borne là ; et les savants qui, comme Wieland et M. de Caylus dans le siècle dernier, MM. Charles Lenormant et Panofka de nos jours, ont essayé de sonder les mystères de l'antiquité par rapport aux grotesques, se sont arrêtés sur le seuil du moyen âge, sans oser le franchir.

Quant aux travaux nombreux faits sur le symbolisme chrétien, à peine rencontre-t-on dans quelques-uns un mot timidement hasardé en passant sur les représentations satiriques.

Cette thèse est donc toute neuve encore. Trancher

d'hors et déjà les questions qu'elle présente serait plus que téméraire. Développer, même à grands traits, les graves et nombreuses considérations qui me paraissent militer en faveur de l'opinion à laquelle je me range, excéderait de beaucoup le cadre de ce petit travail. Je ne peux le faire ; mais je vous demanderai la permission de l'essayer bientôt dans une nouvelle lettre. Pour le moment, je me bornerai, si vous le permettez, à proposer seulement trois points principaux à vos réflexions. Le caractère à la fois civil et religieux des églises du moyen âge, dont on n'a pas assez tenu compte jusqu'ici, et qui explique parfaitement la présence dans le lieu saint de sujets étrangers à la religion ; l'esprit encyclopédique du clergé de France depuis le XIIe siècle, esprit qui systématise l'ornementation des grandes cathédrales dans le but d'un enseignement universel dont les livres bestiaires et volucraires sont en partie la clef ; enfin, au sujet de ces représentations qu'on retrouve partout, et dont les libres allures vont quelquefois jusqu'à l'obscénité, ce dilemne puissant, que, si elles n'avaient pas été une grande justice, elles auraient été un grand scandale, ce qui n'est pas admissible d'une manière générale.

Quoi qu'il en soit, en me reportant aux têtes automatiques qui nous occupent, je retrouve positivement la trace de la représentation satirique, et c'est ici le lieu de le montrer en relevant une erreur que j'ai laissé pressentir. Au sujet de la tête de Barcelonne, vous avez certainement déjà fait cette réflexion, Messieurs, que les faits historiques au moyen desquels elle a été expliquée, n'ont avec elle qu'une relation fort éloignée. Jamais, en effet, la ville de Barcelonne ni la Catalogne elle-même n'ont été au pouvoir des califes. Comment dès lors pourrait-on raisonnablement voir dans *la tête du maure* une substitution aux têtes coupées et exposées dans les églises [1] ? Mais

[1] L'aspect de la tête du Maure se prête peu, du reste, à une pareille interprétation. Est-il naturel, pour représenter une tête coupée et exposée en signe de victoire, de lui donner la vie en mettant ses yeux et sa mâchoire en mouvement ?

il est, au contraire, facile d'admettre, par exemple, que lors de la grande persécution de Philippe II et de l'insurrection mauresque qui en fut la conséquence en 1571 (la tête du maure est de cette époque), on ait voulu, pour exciter le fanatisme du peuple et répondre à la pensée royale, stigmatiser les infidèles dans leur reproduction, typéale. Peut-être même, la tête de la cathédrale de Barcelonne a-t-elle été la représentation satirique d'un personnage connu, auquel on aurait appliqué un usage qui me paraît avoir dû exister généralement.

Car, Messieurs, quoique tous les anciens buffets d'orgues aient à peu près disparu, je retrouve des têtes automatiques sur bien des points différents. Je vous les ai montrées en Espagne, au midi et au centre de la France. On en voit encore une de dimension colossale, dans la Bavière Rhénane, entre les deux tourelles de l'orgue de la petite ville de Neustadt-an-der-Harth. L'habile facteur d'orgues[1] à qui je dois ce renseignement, et qui a lui-même, il y a quelques années, détruit par ordre du curé le mécanisme de cette tête, m'a de plus affirmé que son oncle et son maître, vieux facteur bavarois, avait dans sa jeunesse vu beaucoup de têtes de ce genre dans diverses villes de l'Allemagne. J'ai pour la Hollande aussi le témoignage d'un professeur de musique de ce pays, fixé à Tours depuis longtemps. Il a vu dans son enfance, chez le maître qui lui montrait, un ancien buffet d'orgues ayant appartenu à une église de la ville et conservé par curiosité. A ce buffet était attachée une tête grimaçante, qu'en l'absence du maître les enfants les plus hardis s'amusaient à mettre en mouvement pour effrayer leurs camarades.

De sorte qu'on serait presque en droit d'affirmer que, dans toutes les parties de l'Europe, ont existé des têtes automatiques.

[1] M. Bonn, né dans la Bavière-Rhénane, aujourd'hui facteur à Tours, et à qui l'on doit dans nos pays de remarquables instruments, notamment le grand orgue de St-Nicolas de Blois.

Quant à l'époque où ce genre de représentation a dû commencer, elle ne saurait être très-éloignée. De tous les exemples qui me sont connus, pas un ne remonte au delà du XVe siècle. Le buffet d'orgues de Saint-Savin porte une date précise. Au-dessus du clavier se lit cette inscription : HOC ORGANUM FACTUM FUIT AD HONOREM TOTIUS CURIE CŒLESTIS, ANNO 1557. Le buffet de Barcelonne est de la fin du XVIe siècle, peut-être même des premières années du XVIIe ; ce qui n'établit pas que la tête qu'il porte ait été une satire rétrospective ; car les Maures, on le sait, ne furent définitivement expulsés d'Espagne qu'en 1610. Le buffet des Augustins de Montoire, enfin, ne pouvait être antérieur à la fondation du monastère, c'est-à-dire à 1427.

Du reste, on ne connaît pas aujourd'hui, que je sache, de buffets d'orgues plus anciens que le XVe siècle, et je ne crois pas qu'on puisse faire remonter plus haut l'usage des têtes automatiques. Pour assigner cette époque comme celle de leur plus ancienne origine, il y a une raison qui me paraît capitale. C'est seulement au XVe siècle que le mécanisme de l'orgue devient assez parfait pour permettre des accessoires, si simples qu'ils puissent être. Trompés par les équivoques auxquelles prêtait le mot latin *organum* pris, tantôt pour l'ensemble de plusieurs instruments de musique, tantôt pour un seul, et quelquefois pour un concert de plusieurs voix, bien des écrivains ont avancé des choses incroyables sur les orgues des temps anciens. On a dit des merveilles aussi sur l'orgue de Pépin-le-Bref, sur celui de Charlemagne et sur celui de Louis-le-Débonnaire. Mais les faits parlent mieux que les hyperboles de quelques auteurs.

Il est certain que l'orgue de Westminster, cité comme une merveille au Xe siècle, n'avait que 400 tuyaux et qu'il fallait 26 soufflets manœuvrés par 70 hommes vigoureux pour le faire résonner : encore ces 70 hommes n'en venaient-ils à bout qu'avec beaucoup de peine. L'orgue d'Alberstat qui datait du XIIIe siècle et qui subsistait toujours en 1615, après avoir été réparé plusieurs

fois, était composé de 20 soufflets que dix hommes faisaient mouvoir.

Les sommiers n'étaient pas plus parfaits, et les registres étaient inconnus. Quant aux claviers, qui ne comptaient d'abord qu'une octave, ils étaient si grossiers, et les touches, de cinq ou six pouces de largeur, si dures à enfoncer, qu'on les touchait d'une seule main et à coups de poing. Le clavier de l'ancien orgue de Magdebourg, déjà perfectionné, avait 16 touches de trois pouces de largeur, et il a subsisté dans le même état pendant plus de 300 ans.

« Il est constant, disait dans le XVIIIe siècle le savant bénédictin Dom Bédos, auteur d'un manuel du facteur d'orgues et l'oracle encore aujourd'hui dans cette matière, il est constant que l'orgue, soit hydraulique, soit pneumatique, était informe et grossier, incapable de plaire et de fixer l'attention..... Les progrès ensuite ont été si lents et si peu sensibles qu'à peine ils ont été aperçus. Ce n'est qu'après une révolution de plusieurs siècles qu'il est arrivé au point de perfection où nous le voyons présentement. »

Aussi l'orgue fut-il pendant longtemps proscrit des églises de certains diocèses « comme détournant les fidèles du recueillement. » Ce fut seulement au XVe siècle qu'on se décida généralement à l'adopter.

Vous le voyez, il faudrait être bien exigeant pour demander, avant cette époque, le moindre petit hors-d'œuvre au mécanisme de l'orgue. Il n'est donc vraiment pas possible que les têtes automatiques aient existé avant le XVe siècle, et, selon toute apparence, elles ne se sont généralisées qu'au XVIe. Je crois que des têtes inertes du même genre les avaient précédées dans les églises, et, peut-être même, sur les buffets d'orgues; je crois que l'usage de ces têtes pouvait remonter très-haut, et se rattacher à l'antiquité; mais, pour les têtes automatiques, elles sont contemporaines des Jacquemarts qu'on voit couronner les beffrois des communes et qui ont leur sens, eux aussi: elles sont contemporaines de ces horloges à personnages mobiles

dont les premières furent fabriquées en Allemagne, et, peut-être, ont-elles, comme elles, pris naissance dans cette contrée ; elles auraient encore été contemporaines de la réforme, et auraient servi peut-être dans cette grande lutte qui a bouleversé tant de choses et si puissamment contribué à séparer l'Eglise de l'Etat. Aussi peut-on les considérer, je crois, comme le dernier terme de la représentation satirique. Elles en ont été en même temps la plus énergique expression ; car, pour une caricature simplement sculptée ou peinte, l'attention n'était sérieusement excitée qu'un moment ; tandis qu'avec ces têtes grimaçantes, elle se réveillait au gré de l'organiste [1], et le supplice du malheureux qu'elles représentaient pouvait se renouveler sans cesse.

Au milieu de tant d'idées incertaines que j'ai déroulées devant vous, Messieurs, ce que je viens de dire des orgues et de l'âge des têtes automatiques me paraît certain. C'est du moins quelque chose, et je désire que ce soit assez pour me faire absoudre des opinions hardies que j'ai émises, et qui, si probables qu'elles puissent paraître quelquefois, ne reposent en définitive que sur des hypothèses. J'ai cru devoir les formuler ; mais je me garderais d'y ajouter une trop sérieuse importance. En racontant ici toutes les aberrations de mon esprit durant cette laborieuse étude sur les têtes automatiques en général et Gallima en particulier, je n'ai eu qu'un but, je le répète, et ne saurais trop le répéter : celui de préparer la voie aux chercheurs. D'autres seront peut-être plus heureux que moi, et mettront la main sur quelque document positif d'où jaillira tout à coup la lumière. Que faut-il pour cela ? Deux mots d'un vieux manuscrit ou d'un vieux livre ; un ancien compte d'église ou de monastère, mentionnant la construction d'orgues avec des têtes représentant tel ou tel personnage désigné, tel ou tel symbole précisé. Ce n'est pas

[1] Ces têtes ne s'agitaient pas toujours. On tirait un registre pour les faire mouvoir. C'est, du moins, ainsi que cela se passait pour celles sur lesquelles j'ai des renseignements positifs.

impossible à découvrir, et peut-être ce document existe-t-il déjà dans les mains d'un archéologue qui n'a pas été à même d'en comprendre toute l'importance.

En attendant, et dans l'état actuel de la question, un humble aveu d'ignorance doit être ma seule conclusion finale.

Mais que faire de cette étymologie celtique de *Gallima*, si précise, si bien adaptée à certaines circonstances historiques? Que faire de celle de *Galimar?* Eh mon Dieu! les reléguer sans façon avec une foule d'autres dont se défient les hommes prudents: les reléguer, si vous le voulez bien, avec cette étymologie que, dans sa *Vénus d'Ille*, M. Mérimée a si spirituellement mise dans la bouche de son antiquaire catalan, et les laisser toutes dormir en paix jusqu'à plus ample informé, pendant que je resterai,

Messieurs,

Votre très-humble serviteur et collègue

A. DE SALIES.

UN MEURTRE A L'AUBE

Par M. G. de Lavau.

Au long du bois, sous la feuillée
Toute mouillée,
File une sente, un frais chemin,
Bordé de thym.
De grandes ombres allongées
Partout y traînent, mélangées
Aux roses lueurs du matin.

Car je vois par dessus la berge
Le soleil levant ! Il émerge,
En épanchant sur les sillons,
Comme une eau fluide et courante,
Comme une mer étincelante,
La nappe d'or de ses rayons.

La plaine, tout ensoleillée,
Si doucement est réveillée
Qu'elle n'ose lever la voix,
Et rien au loin ne trouble encore
Cette silencieuse aurore.....
Qu'un chien qui chasse au fond des bois.

Écoutez, grêle et répétée,
Cette note à l'echo jetée!....
Les conils se parlent tout bas :
« C'est le basset à Hugon Hue,
Disent-ils; c'est sa voix menue
Que le vieux garde n'entend pas. »

Oui; c'est Rageot! dans la bourdaine,
Au petit jour, près de la plaine,
Il a fait bondir un levrault;
Et maintenant, à perdre haleine,
Courant, courant, il le promène
Sous les gaulis du Bois-Thibault.

Mais il revient! il le ramène!
Il chasse, il chasse à gorge pleine;
Et le voici! Je l'aperçois.
Sortant au coin de la coudraie,
Il débouche par la futaie,
Dont la voûte agrandit sa voix.

Il chasse, le nez sur la mousse;
Tous les dix pas, il le retrousse;
Prompt et joyeux, jette son cri;
Vient au fossé, bondit, s'élance;
Puis, volant dans la plaine immense....
Tout à coup s'arrête.... Hourvari!

Hourvari, Rageot! Sur sa route,
Le levrault a rusé sans doute.
Pour revenir à son lancé,

Embarrassé, Rageot hésite.
Il fait un grand cercle, il s'agite,
Et retourne sur le fossé.

Et se hâtant, cherchant la voie,
Comme un navire qui louvoie,
Il longe au galop la forêt.
Soudain, il relève la trace;
Il saute au bois, reprend la chasse,
Vole, s'écrie, et disparaît.

Ha! maintenant il va trop vite.
L'impatience surexcite
Le pétulant petit Rageot.
Au contrepied il ne prend garde :
C'est de colère qu'il bavarde....
Sa voix tombe.... Il est en défaut.

Rageot s'est tu, perdant la piste....
Mais écoutez!.... A l'improviste,
Un geai, criant, s'envole et fuit....
Écoutez!.... dans l'herbe touffue,
Dans la fougère qui remue,
J'entends courir un léger bruit.

Chut! chut! Furtif, là, sur la rive,
Par petits bonds le lièvre arrive.
Ah! le voyez-vous dans le pied
Du buisson? là, devant le hêtre?....
Il tourne, il rôde, il va paraître;
Dans la sente il saute.... et s'assied.

Regardez-le couvert de bure,
Pelotonné dans sa fourrure.
Il guette, écoute et tremble un peu.
Il tremble un peu; mais il s'amuse,
Et rit tout seul, fier de sa ruse;
Il croit hélas! que c'est un jeu.

Tout frais éclos de cette année,
C'est la première randonnée
Qu'il fit jamais devant un chien.
La fin du jeu, las! il l'ignore;
Et des plaisirs de l'homme encore,
Naïf et pur, il ne sait rien.

Hop! Le voilà qui se décide.
D'un élan subit et rapide,
A fond de train prenant parti,
Tout droit devant lui, dans la sente,
Au bruit d'une feuille mouvante,
Comme une flèche il est parti.

Il détale, file, galope,
Vole, bondit, se développe,
Et son râble souple s'étend;
Les deux oreilles en arrière,
Il bat d'une patte légère
Le sentier qui fuit et descend.

Ah! levrault perdu! Dieu te garde!
Un homme, là-bas, te regarde;
Derrière un chêne il est caché.

Imprudent ! hélas ! Dieu te sauve !
Hugon Hue, à la face fauve,
Est là blotti, le corps penché.

Tu cours, tu cours.... Lui, la main prête,
Lentement incline la tête,
En épaulant les canons lourds :
Tu cours.... tu cours;.... son œil pétille:
Tu cours sans voir cet œil qui brille;
Tu cours, te rapprochant toujours:....

Le coup part !.... La forêt résonne.
Le lièvre, mort, gît et frissonne.
J'ai vu rouler son ventre blanc.
Sa petite tête, brisée,
Laisse perler dans la rosée
Les gouttelettes de son sang.

Un blanc nuage de fumée,
Qui monte, à travers la ramée,
Flotte un instant, s'évanouit;
Et déjà, ravissant sa proie,
Et courant, courbé, plein de joie,
Suivi du chien, l'homme s'enfuit.

Le jour grandit : les bœufs mugissent;
Et les abeilles qui bruïssent
Vont butiner dans le sentier.
La brise y joue, espiègle et folle;
Et ce souffle léger qui vole
Chasse une bourre de papier.

Le jour grandit; la forêt chante :
Un peu de sang souillant la sente
Par la rosée est effacé....
Et la nature, en fête, oublie
Que, sur la lisière jolie,
Ce matin la Mort a passé.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

6e ANNÉE. — 3e TRIMESTRE.

—

JUILLET 1867

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 11 juillet 1867, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Ch. de Lavau, président; G. Boutrais, vice-président; V. Dessaignes, trésorier; Nouel, conservateur; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste; Hinglais, secrétaire-adjoint; H. de Brunier;

Et MM. l'abbé C. Bourgogne, l'abbé Caille, de Châteaubardon, Dehargne, Dupré, bibliothécaire à Blois, P. Ferrant, d'Harcourt, G. de Lavau, P. Lemercier, Martellière-Bourgogne, de Martonne, H. de Meckedheim,

Moreau, de Nadaillac, G. Renault, A. de Rochambeau, J. de Saint-Venant, et Thoraux.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire-adjoint fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 11 avril 1867 ; ce sont :

MM. Delaune, avoué, à Romorantin ; — et d'Arsigny, maire, à Souday, canton de Mondoubleau.

Le secrétaire-adjoint est invité par le président à lire à la Société les articles des conventions passées avec le Maire de Vendôme relativement à la cession des collections à la Ville. — Ces conventions sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée[1].

Elle approuve également la nomination, faite par le Bureau, de M. Louis Martellière comme conservateur-adjoint.

M. le Président, sur la demande de M. le Maire de Vendôme, propose à l'assemblée de donner à ce fonc-

[1] Voici un extrait de ces conventions :

Art. 1er. Les collections réunies par les soins de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois seront déposées dans le local, nouvellement construit, destiné au Musée de la Ville, dès qu'elles pourront y être installées, aux frais de la Ville.... — Art. 2. Elles deviendront la propriété de la Ville, qui accepte la donation que lui en fait la Société, sous la condition qu'elles ne pourront jamais être vendues ni dispersées.... — Art. 3. La Société continuera à réunir les objets intéressants qui seront placés au Musée ; la Ville fournira une salle pour les réunions du Bureau et les séances générales de la Société. — Art. 4. La Société conservera, de concert avec l'administration municipale, la gestion des collections actuellement existantes ainsi que de celles qui seront formées à l'avenir... — Art. 5. Le Musée sera ouvert au public, le dimanche, aux mêmes heures que la Bibliothèque communale, sous la direction du conservateur élu par la Société.... — Art. 6. La bibliothèque de la Société restera sa propriété ; elle sera logée dans la salle des réunions du Bureau. — Art. 7 et 8, relatifs à l'installation des collections et à l'autorisation à obtenir de M. le Ministre de l'Instruction publique pour la modification de l'art. 10 des statuts.

tionnaire le titre de président d'honneur de la Société, en faisant observer que ce titre est purement honorifique et n'implique ni le droit de délibérer ni celui d'assister aux séances du Bureau. — L'assemblée décerne unanimement au Maire de Vendôme le titre de président d'honneur, dans les conditions susdites.

Le secrétaire-adjoint annonce qu'un des prix Montyon de 2,000 francs a été, dans la séance du 28 mai dernier, décerné, par l'Académie française, à M. Emile Belot, membre de la Société, pour son *Histoire des Chevaliers romains*.

M. Launay a la parole pour lire un rapport sur la présence des membres de la Société aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne :

« Messieurs,

« Les réunions des délégués des Sociétés savantes ont eu lieu, en avril dernier, à la Sorbonne. Le comité, en voyant chaque année les travaux se multiplier davantage, avait décidé qu'un jour de plus serait consacré aux lectures.

« Notre Société comptait quelques-uns de ses membres présents à ces réunions : MM. l'abbé Bourgeois, de Nadaillac, Launay, E. Renou, A. de Rochambeau, et de Vibraye. Le compte rendu, inséré dans la Revue des Sociétés Savantes que nous recevons, vous fera connaître les travaux historiques et archéologiques qui ont été présentés et lus dans ces séances.

« Je ne puis que répéter ce que j'ai dit précédemment, c'est que notre Société, qui a déjà fait ses preuves par plusieurs années d'existence et par l'accueil sympathique de nombreuses Sociétés environnantes, ne doit plus craindre d'affronter ces luttes de l'intelligence et du savoir. Plusieurs des membres étrangers au Vendômois qui ont bien voulu s'associer à nous, vont, en effet, porter d'intéressantes productions à ce centre commun, et obtiennent de justes récompenses.

« M. Dupré, le savant bibliothécaire de Blois, notre collègue, s'y fait remarquer par ses consciencieuses études historiques, qui, l'an dernier, lui ont valu le titre d'officier d'académie. — M. Merlet, l'éminent archiviste d'Eure-et-Loir, notre collègue aussi, a reçu, cette année, la croix de la Légion d'honneur pour ses patientes et judicieuses recherches sur l'histoire et la reproduction du cartulaire de Notre-Dame-de-Chartres. Ces distinctions, celle accordée à notre jeune et savant compatriote M. Emile Belot, sont des témoignages flatteurs pour notre Société, et seront, je l'espère, un stimulant pour plusieurs de nos collègues. »

Le secrétaire-adjoint lit le rapport de M. de Lagrange sur le *Répertoire archéologique du canton de Morée*, présenté par M. Launay à l'examen de la réunion générale des Sociétés savantes, au nom de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois ; ce Répertoire n'est qu'une partie d'un travail complet que prépare M. Launay sur tout l'arrondissement de Vendôme. Voici en quels termes M. de Lagrange l'apprécie :

Le Répertoire archéologique du canton de Morée, par M. Launay, nous a été envoyé par la Société Archéologique du Vendômois.

Ce canton de quatorze communes seulement offre une grande variété ; on y rencontre toutes les époques : constructions et forteresses gallo-romaines, mottes féodales et manoirs du moyen âge, églises et prieurés de tous les styles, objets antiques et mérovingiens, tout cela décrit exactement et avec sobriété. Pourquoi l'auteur aurait-il eu besoin de développer ses descriptions ? Ne son'-elles pas immédiatement contrôlées et définies par le plan et par le dessin de chaque monument, qui le reproduit avec une touche délicate et une grâce toute particulière.

En voyant ces édifices du passé revivre dans leurs détails avec tant de vérité et le caractère qui leur est propre, on oublie l'artiste habile pour ne se souvenir que de l'archéologue.

M. Launay a parcouru les cent dix communes de l'arrondissement, il en a dessiné et décrit tous les monuments; encourageons-le à publier cet important travail. La statistique complète et illustrée de l'arrondissement de Vendôme remplirait un but d'utilité générale; indépendamment de l'intérêt local qui s'y rattache, elle pourrait être considérée comme un manuel d'archéologie pratique qui présenterait des termes de comparaison précieux, et les monuments eux-mêmes placés en regard de leurs descriptions.

(*Extrait du Rapport de M. de Lagrange, 27 avril 1867.*)

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 11 avril 1867.

—

Nous avons reçu :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. Pernet, par l'entremise de M. Ferrand, marchand à Vendôme, les objets suivants, provenant d'une sépulture mise à jour par hasard dans la commune de Landes (Loir-et-Cher):

1° Un BRACELET en argent, dont le contour extérieur était niellé d'une couronne d'étain ; mais les incrustations ont presque entièrement disparu. Ce bijou est tout à fait analogue à celui qui

a été trouvé à Pezou, il y a quelques années, dans un cimetière gallo-romain. (V. notre *Bulletin*. 1864, p. 170, et pl. fig. 21.) Mais le bracelet de Landes est de moindres dimensions et d'un travail inférieur. Aussi est-il d'une plus basse époque, comme nous allons le voir tout à l'heure. — Il a été trouvé au bras même du squelette.

2° Un autre BRACELET en verre opaque, bleu noir, formant torsade, d'un travail assez grossier, brisé en trois morceaux.

3° 5 GRAINS DE COLLIER de grosseurs inégales, dont 4 en ambre jaune, en forme de disque, et 1 en jais, en forme de barillet.

4° Un VERRE en forme de cornet, couleur vert bouteille clair, de fabrique assez grossière. Hauteur, 0m,11 ; diamètre, 0m,073 ; épaisseur du verre, 0m,002.

5° Une petite PIÈCE d'argent d'Honorius très-usée, mais qui vraisemblablement a été frottée sur le pavé. Le revers devait porter : VIRTVS ROMANORVM et Rome Nicéphore assise.

Honorius ayant été nommé Auguste en 393, du vivant même de son père, on voit que la tombe qui nous occupe ne saurait être antérieure à cette date. C'est tout ce que nous pouvons affirmer.

II. — MÉDAILLES.

De M. le colonel DE WACQUANT :

10 PIÈCES, savoir :

6 ROMAINES, G. et M. B., parmi lesquelles 1 Dioclétien, 2 Constance 1er et 1 Constantin. Au revers : MARTI CONSERVATORI. (Trèves.)

1 DOUBLE TOURNOIS de Henri IV. 1607. (Paris.) — Beau au revers.

1 DENIER du Mans, au monogramme de Herbert : COIES CENOMANENSIS — SIGNUM DEI VIVI. Bien conservé.

1 JETON de G. Catinal, maire de Tours en 1633 et 1634. Armes du personnage.... etc.

1 fort joli petit POIDS en cuivre. D'un côté l'écu de France, ac-

costé de deux H couronnés ; de l'autre 1/2 TESTON, III D XVII G. etc.

De M. le CURÉ de Saint-Hilaire-la-Gravelle :

Un GROS TOURNOIS de Philippe IV (?). Beau. Trouvé à Saint-Hilaire.

De M. l'abbé BOURGEOIS :

Un TESTON de Charles IX, de 1563, remarquable en ce qu'il offre à la fois un M sous le buste et un point secret sous la 5e lettre du nom, double indice de l'atelier de Toulouse. La pièce est belle principalement au revers. — M. Bourgeois en a fait l'acquisition pour l'offrir à la Société.

De M. René LOUIS, à Marcilly :

Une petite pièce de 4 SOLS de Louis XIV. Paris. 1677. Belle.

De Mlle CHALIGNÉ, fille de M. le maire de Danzé :

Une MÉDAILLE en bronze, frappée à la naissance du duc de Bordeaux. Trop connue pour être décrite ici.

De MM. N.... et N.... (?)

6 pièces, parmi lesquelles un DENIER de Vendôme, malheureusement si endommagé que nous ne pouvons préciser davantage.

Par ACQUISITION :

Un GRAND BLANC à la molette de Charles VII, frappé à Paris.

Un ECU AU SOLEIL de François Ier, frappé à Lyon. (Point secret sous la 12e lettre, trèfle à la fin des légendes.) Provient de la trouvaille de Selommes. V. notre dernier Bulletin, p. 78.

Enfin un DOUBLE SOL de billon de Louis XV. Paris. 1764.

III. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De la part des AUTEURS :

NOTICE sur la vie et les ouvrages de Pierre-Louis-Georges, comte DU BUAT, colonel du génie...., auteur des *Principes d'hydraulique*, par M. BARRÉ DE SAINT-VENANT, ingénieur en chef

des ponts et chaussées en retraite.., officier de la Légion d'honneur. (Lille. 1866. — Portrait.) Broch. in-8°.

« Sous la modeste apparence d'une simple notice biographique, « M. de Saint-Venant nous offre, avec des détails inédits et pleins « d'intérêt sur la vie d'un savant remarquable et trop oublié jus- « qu'alors, un travail rempli de science et de recherches per- « sonnelles sur les principes de l'hydraulique, branche difficile « de la mécanique qui a exercé les plus grands géomètres, et sur « laquelle il a composé lui-même un ouvrage original. » — Note de M. Nouel.

MONOGRAPHIE des grottes à silex taillés des environs de Brive par M. Philibert LALANDE. (Montauban. 1867.) Broch. gr. in-8°. 2 exemplaires.

A PROPOS d'un livre récent sur la Tunisie. Observations, par M. Nonce ROCCA, chevalier de plusieurs ordres. (Paris. Salmon. 1866.) Broch. in-8°. — L'auteur, ancien lauréat du Lycée de Vendôme, accompagne son œuvre d'une lettre remplie des sentiments les plus sympathiques pour notre Société. Nous l'en remercions sincèrement.

UNE FLEUR sur un tombeau ou Vie du P. Jean, par M. l'abbé BOUDEVILLAIN (curé de Ruan). (Paris et Châteaudun. 1867.) Broch. in-8°.

CRÉATION d'une langue internationale universelle. Grammaire, par M. Alexandre BOUDEVILLAIN. (Gisors. 1857.) Broch. in-8°.

PROGRAMME des prix et médailles, mis au concours pour les années 1867..-1874, par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, à Paris. Remarquable choix de questions, précédées d'un exposé qui fait connaître à la fois l'état actuel des choses et le but à atteindre. Le total des prix proposés n'est pas de moins de 165,000 francs, répartis, il est vrai, en 7 années.

De M. Ferdinand DENIAU de Savigny, notre collègue :

TESTAMENT de Charles II, roi d'Espagne, avec plusieurs piè-

ces curieuses, en espagnol et en français. (Paris. Frédéric Léonard. 1700.) Broch. in-4° de 76 pages. Document fort intéressant publié pour ainsi dire au moment de la mort du roi (il mourut le 30 octobre 1700). On sait que ce testament appelait au trône d'Espagne l'un des petits-fils de Louis XIV, ce qui donna lieu à la fameuse guerre de la succession, qui fut si glorieusement terminée par le duc de Vendôme.

De M. Paulin FERRAND, à Mondoubleau :

Une PIÈCE sur parchemin, contenant les Lettres de provisions à la charge d'auditeur à la Chambre des comptes de Vendôme, accordées par Henri, roi de Navarre, duc de Vendômois, à Germain d'Argouges, lieutenant général du bailliage de Vendôme. Paris. 1er août 1574. — SIGNATURE AUTOGRAPHE DU ROI, contresignée *Le Royer*. Au verso, formulé de l'enregistrement en la Chambre du Conseil et des Comptes, à Vendôme, signé *Matras*. Pièce intéressante ; jolie écriture minuscule du temps. Scel perdu.

Du MÊME :

5 AUTOGRAPHES, savoir :

3 relatifs au baptême d'une cloche de l'église de la Madeleine, à Vendôme, signés *Cte de Sèze* et *H. de Sèze*, *Bonne de Fleury*.

1 signé *Corbière*, ministre de l'Intérieur, annonçant qu'il a présenté au roi une adresse de la ville de Vendôme (octobre 1824).

1 signé Mal *duc de Dalmatie*, relative à un changement de garnison qui avait eu lieu dans notre ville (juin 1835).

Par ABONNEMENT :

L'ART GAULOIS ou les Gaulois d'après leurs médailles, par M. E. HUCHER. (Paris et Le Mans. 1865. In-4°.) 8e livraison.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après :

Les MÉMOIRES ou BULLETINS

De la Société Archéologique de l'ORLÉANAIS. 3e trimestre de 1866. Broch. gr. in-8°.

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de LA SARTHE, IIe série. T. XI. 1867-68. Broch. gr. in-8o.

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'ANGERS. Nouvelle période. T. IX, 2e, 3e et 4e parties, et T. X, 1er cahier, — 4 broch. in-8o.

De la Société Archéologique de TOURAINE, T. XVII. Les 4 trimestres de 1865, en 3 broch. in-8o, dont 2 ont l'importance d'un volume.

De la Société des Antiquaires de l'OUEST, 1er trimestre de 1867. Broch. gr. in-8o

De la Société Polymathique du MORBIHAN. 2e semestre de 1866. Broch. in-8o.

De la Société DUNOISE (No 3). Mai 1867. — Broch. in-8o.

De la Société Historique et Archéologique de CHATEAU-THIERRY (Annales), 2e semestre de 1866. — Broch. in-8o.

De l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de MARSEILLE. Année 1858-64. — 1 vol. in-8o.

De l'Académie du GARD. Novembre 1864-Août 1865. — 1 vol. in-8o.

De la Société des Sciences, Lettres et Arts des ALPES-MARITIMES (T. 1er de ses Annales). Nice 1865. — 1 vol. gr. in-8o.

De la Commission impériale Archéologique de SAINT-PÉTERSBOURG (Rapport sur ses travaux en 1864). Broch. petit in-folio, *fort curieuse.*

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

MÉMOIRES lus à la Sorbonne, du 4 au 6 avril 1866. — Archéologie (Imprimerie impériale 1867). — 1 vol. in-8o.

Et REVUE des Sociétés Savantes, nos de janvier, février-mars et avril 1867. 3 broch. gr. in-8o.

Le numéro de février-mars renferme :

1o Un compte rendu par M. Lance des travaux *archéologiques* de notre Société pendant l'année 1864. Les articles de MM. de Nadaillac et l'abbé Bourgeois y sont analysés avec éloges. — 2o La

mention de plusieurs communications de MM. Dupré, de Blois, et de Rochambeau. Le livre DU SERVAGE de M. Dupré est, entre autres, l'objet d'un long article. — 3° Enfin l'analyse des 2 brochures de M. Galotti, notre collègue : *Le Mont-Auxois* et *Travaux de siége d'Alésia*.

Le numéro d'avril contient le texte de trois communications faites par M. Dupré : 1° Trois inventaires de l'artillerie du château de Blois, en 1418, 1421 et 1434. Pièces curieuses, extraites de la portion des archives Joursanvault qui se trouve à la Bibliothèque de Blois. — 2° Un arrêt préparatoire du 18 août 1562, contre les calvinistes, parmi lesquels nous remarquons un nommé Compaing, receveur de Vendôme. Il y eut sentence de mort par défaut. — 3° Enfin le testament de Louis Ronsard, seigneur de la Poissonnière et gouverneur du Vendômois, en date du 13 mai 1578. Ce Louis Ronsard était, selon M. Dupré, le frère du poëte ; mais, selon la généalogie que M. de Rochambeau vient de publier dans notre dernier bulletin, il n'en était que le neveu. Quoi qu'il en soit, son testament renferme d'intéressants détails relatifs à l'abbaye de Vendôme, à celle des Augustins de Montoire, à l'église et au château de Couture. — Nous aurions proposé la reproduction de ce document dans notre recueil, si la Revue qui l'a publié n'était aussi répandue.

La Société exprime sa reconnaissance à tous les donateurs que nous venons de nommer.

DE LA POÉSIE LYRIQUE

DES

MINNESINGER (Chantres d'Amour)

(*Suite et fin*)

Par M. Ulysse Hinglais.

II.

Le nombre des Minnesinger dont on a retrouvé les chants s'élève à plus de cent soixante. Entreprendre de les passer tous en revue serait donc un travail qui lasserait les plus patients et qui apporterait un égal ennui à l'auteur et au lecteur. Grâce à l'uniformité des sujets que traitent ces poëtes, on peut les connaître suffisamment sans entrer dans le minutieux détail de la vie et des œuvres de chacun : il suffit de s'arrêter à quelques-uns des plus célèbres, qui seront comme les centres des différents groupes en lesquels la nature et le ton de l'inspiration partagent les minnesinger.

On est tout d'abord étonné qu'un même siècle ait vu éclore une si grande quantité de poëtes. Une des causes de cette fécondité, outre celles que nous avons dites, nous paraît être dans la foule des petits Etats qui se partageaient alors l'Allemagne. Tout petit prince avait sa cour à l'instar de celle des grands souverains. Le minnesinger était assuré d'y trouver bon accueil en sa double qualité de chevalier et de poëte. Il payait généreusement l'hospitalité qu'il recevait par la gloire que ses chants jetaient sur la personne et sur les actions de ses hôtes. Sûr d'être toujours écouté et applaudi, il sentait croître son enthousiasme et sa confiance en lui-même. Ces sentiments sont à la poésie ce que la pluie est à la terre. Mettez le sol le plus généreux à couvert des eaux du ciel, et vous n'en verrez sortir qu'une herbe

rare et maigre : mais que la pluie vienne à le féconder, aussitôt les semences qu'il recèle se développent, poussent des racines et des tiges, et toutes, utiles et inutiles, se produisent en une végétation vigoureuse.

Il en fut ainsi des chantres d'amour ; sous la pluie d'applaudissements qui accueillaient chacun de leurs chants, leur âme devenait féconde, et plus d'un qui eût gardé le silence s'il n'avait pas eu d'admirateurs, osait emprunter la voix des muses pour dire ses joies et ses tristesses. L'entraînement devint général à tout le monde chevaleresque ; les souverains mêmes s'y livrèrent, et ne furent pas des moins ardents. Bientôt ce fut une mode ; l'on ne se serait cru chevalier qu'à demi si avec l'épée on n'avait pas porté la lyre. Celui qui n'était pas né poëte le devenait par droit de noblesse, quitte à confesser, comme Herbort de Fritzlar, qu'il importe peu qu'un poëte soit quelquefois aussi inutile qu'une cinquième roue à une voiture.

Les cours qui attiraient le plus les minnesinger par leur libéralité étaient celles de Thuringe et d'Autriche. La première était renommée alors qu'y régnait le landgrave Hermann avec la belle Sophie (1190-1215)[1]. Ce prince, en qui le goût des lettres s'alliait à une générosité sans bornes, et qui se couchait rarement sans s'être fait lire un passage de l'Ecriture sainte, ou quelque récit des *Joyeusetés des anciens princes et seigneurs*, faisait aux chanteurs un accueil si prévenant qu'ils accouraient à lui de toutes les parties de l'Allemagne, et que plus d'une fois les derniers venus, trouvant toutes les places prises, furent obligés d'attendre pour entrer au palais le départ des premiers arrivés. On pourrait lui reprocher de n'avoir pas toujours mis assez de discernement dans son hospitalité, et Walther de Vogelweide se

[1] Hermann épousa successivement deux femmes du nom de Sophie : la première, fille de Frédéric, comte palatin de Saxe, mourut en 1195 ; la seconde, fille d'Otton de Wittelsbach, duc de Bavière, survécut de 22 ans à son mari.

plaint vivement que le prince reçoive à sa cour des chanteurs sans inspiration, au détriment d'autres qui eussent été plus dignes de cette faveur.

Le temps de gloire pour le *Minnegesang* (chant d'amour) à la cour d'Autriche fut le règne de ce duc Léopold (1174 à 1194) qui prit part à la troisième croisade, et dont Richard Cœur-de-Lion fit jeter la bannière dans les fossés de Saint-Jean d'Acre prise d'assaut. On sait comment Léopold, revenu en Autriche, se vengea de cette injure, en retenant prisonnier le roi d'Angleterre, qu'une tempête avait jeté sur les côtes de Dalmatie, et en le vendant ensuite à l'empereur Henri VI, qui l'enferma dans le château de Trifels, près de Landau, jusqu'à ce qu'il eût payé une énorme rançon.

Il n'était pas possible que dans cette vaste Allemagne l'inspiration et l'expression de la poésie ne différassent pas d'après les divers pays où elles se produisaient. On peut donc partager les minnesinger en quatre groupes principaux.

Dans le premier nous mettrons les poëtes de la Bavière et des bords du Rhin. Là règnent le mystérieux et le fantastique, une sentimentalité vague et rêveuse qui se perpétue jusqu'à nos jours, et la puissance la plus forte à s'abstraire de la vie réelle pour vivre dans l'idéal.

Puis vient la Suisse, qui ajoute au même caractère une tendance plus marquée à la mélancolie. Ses chanteurs ont un accent plus grave, plus poli, plus purement amoureux; chez eux surtout

Les cris de joie ont leur tristesse;

on dirait qu'ils souffrent de les exprimer. C'est proprement la poésie élégiaque, et on citerait plus de vingt de ces poëtes dont les chants ne sont que des élégies.

L'Autriche forme un vif contraste avec la Suisse et la Bavière; ce pays, ainsi que la Bohême, le Tyrol, la Styrie, la Carinthie et le Frioul, subit l'influence du climat du midi. Le minnegesang y sort des vagues et

rêveuses généralités pour devenir la gaie science des poëtes provençaux. Ce n'est plus l'idéal pur, la personne du poëte apparaît dans ses chants ; il aime à parler de lui-même, des circonstances où s'agite son existence, des hommes avec lesquels il vit ; il peint les mœurs de son temps avec une hardiesse qui ne voile pas les vérités les plus crues. L'amour n'est plus seulement du sentiment et des soupirs, il est ardent et sensuel ; il ne poursuit pas l'image de la femme, mais la femme elle-même. Aux chevaliers et aux nobles dames, aux fêtes et au langage polis des cours, les poëtes de l'Autriche mêlent les danses sous l'ormeau, les propos grossiers des paysans mis en joie par le vin, la satire de village et les amours de fontaine. Ils ne font en cela que copier la réalité, puisque la noblesse elle-même ne dédaignait pas d'aller se mêler aux rondes que formaient les campagnards à l'ombre du grand tilleul les jours de fêtes, et de jeter des gages d'amour aux villageoises, pour les traiter ensuite, dit le chevalier Nithart, le peintre de ces scènes, comme on traite les femmes à Palerme.

Les chanteurs de la Souabe ont su tenir le milieu entre l'idéal des Rhénans et le réalisme des Autrichiens ; également éloignés de ces deux extrêmes, ils ont sagement considéré que nous ne sommes ni un pur esprit, ni un simple corps ; que la vie n'est ni toute de joie, ni toute de tristesse ; mais que l'homme, étant à la fois âme et matière, ne peut sans se détruire séparer l'une de l'autre, et que notre existence ici-bas, pour être assombrie par bien des jours mauvais, n'en a pas moins ses éclairs de bonheur, qu'il ne faut pas méconnaître à moins d'outrager la Providence qui les fait luire devant nous. Inspirés par cette haute philosophie, la plus simple en apparence et cependant la plus rare de toutes peut-être, ils n'ont pas rêvé dans les nuages, n'ont pas pleuré sans espoir et ne se sont pas abandonnés à la gaîté jusqu'au délire. Cette modération a rejailli sur leur langage, qui, dans les meilleurs d'entre eux, est net, précis, harmonieux, à la fois doux et énergique. Leur style n'est pas de ceux qui étonnent, mais il charme et pénètre, parce qu'il est

l'expression de pensées et de sentiments véritablement humains. Ce sont toutes ces qualités qui ont placé les chanteurs souabes au premier rang des poëtes chevaleresques, et qui leur ont valu la gloire de donner leur nom à cette brillante période de la poésie allemande.

La division que nous venons d'établir est nécessaire pour mettre de l'ordre dans la confusion qu'apportent généralement les auteurs français dans l'étude des minnesinger. Il ne faudrait pas cependant la prendre rigoureusement à la lettre pour chaque poëte en particulier; comme toutes les divisions de ce genre, elle ne peut marquer que la tendance générale de la poésie dans les différents pays auxquels elle s'applique; mais il arrive plus d'une fois que tel minnesinger présente des caractères propres à un autre pays que le sien, conséquence naturelle du goût de l'imitation et de l'influence des voyages.

III.

Les plus anciens des chantres d'amour sont le chevalier bavarois Kürenberg et l'autrichien Dietmar d'Aist; ils chantèrent vers le milieu du XIIe siècle et avant que Henri de Veldeck n'eût réformé et régularisé le vers allemand. « Leur versification, dit Vilmar, a quelque chose de ferme et d'héroïque, et la rudesse de ses traits rend d'autant plus attrayantes les douces images de la poésie des cours. » Le faucon, ce noble auxiliaire du chasseur chevalier, revient souvent dans leurs comparaisons. C'est ainsi qu'il sert d'emblème à l'infidèle que pleure une amante délaissée :

Pendant plus d'une année
Un faucon prit tout mon loisir;
Lorsque je l'eus privé selon mon bon plaisir,
Que sa plume fut d'or entièrement ornée,
Il prit l'essor pour un pays lointain.
J'ai revu mon faucon; d'une aile noble et belle

Il franchit l'air; des lacets de satin
S'enroulent à ses pieds; l'éclat de l'or se mêle
Sur sa plume aux feux du rubis....
Dieu rassemble tous ceux qui veulent être unis!

Ce faucon qui s'envole pour un pays lointain et qui revient infidèle, n'est-ce pas Kürenberg lui-même? Il nous dit qu'il était parti en quête de gloire afin de se rendre digne de sa dame. Un soir sa bien-aimée, accoudée dans un créneau de son donjon féodal, rêvait à ses amours, à ce faucon qu'elle soignait avec tendresse et auquel elle n'avait peut-être pas dit encore qu'elle l'aimait, quand une voix partie des fossés du château la fait tressaillir; elle s'écrie:

De Kurenberg j'entends la mélodie!
Chanteur, éloigne-toi, je succombe à cet air!

— Amenez mon coursier et mes armes de fer;
répond l'heureux chevalier,
De ce pays m'exile une femme chérie
Qui daigne devenir ma mie.

Mais, avant de partir, il recommande à sa dame de ne pas livrer le mystère de son amour aux indifférents et aux jaloux;

L'astre du soir se voile; ainsi fais, belle dame,
Lorsque tu m'aperçois; ailleurs tourne les yeux,
Sur quelque autre mortel fais en luire la flamme
Pour cacher le secret qui dort entre nous deux.

Henri de Veldeck, né en Westphalie, fleurit, vers 1180, aux cours de Clèves et de Thuringe. Plus célèbre comme poëte épique par son *Enéide* et son *poëme d'Ernest*, il doit cependant à quelques chants d'amour d'être aussi classé parmi les poëtes lyriques. La poésie lui est

redevable d'une réforme importante : c'est lui qui assigna au vers une mesure régulière et qui remplaça l'assonance et l'allitération[1] par la rime alternativement sourde et accentuée. C'est lui aussi qui, saisissant la ressemblance des joies et des peines d'amour avec les sentiments qu'éveillent dans nos âmes les différentes saisons de l'année, commence cette longue série de chants de printemps et de chants d'hiver que tous ses successeurs croient devoir continuer, et qui, gracieux et touchants dans les premiers, finissent par devenir monotones et fatigants quand ils ne sont plus qu'un artifice de convention.

Nous serons avares de citations de ce genre d'odes : toutefois, avant qu'il n'ait perdu sa fraîcheur, nous traduirons de Henri de Veldeck des fragments d'un chant de printemps et d'un chant d'hiver.

CHANT DU PRINTEMPS.

Dans la saison de l'année
Où s'allonge la journée,
Où le ciel redevient clair,
Où le petit merle entonne
Son doux et gracieux air
Qui la gaîté nous redonne,
A Dieu disons tous merci
D'aimer sans peur, sans souci.

CHANT D'HIVER.

Depuis que du soleil la course
Va déclinant vers la froide Ourse,
Que les petits oiseaux ont cessé leur concert,
Mon cœur est attristé ; je sens venir l'hiver

[1] L'assonance est une ressemblance imparfaite de son dans la terminaison des mots. — L'allitération a lieu quand deux ou plusieurs mots qui se suivent commencent par la même lettre ou par la même syllabe.

Dont le souffle pâlit la fleur qui s'étiole;
Il m'apporte douleur et rien ne me console.

Avec Henri de Veldeck, le chant lyrique avait pénétré dans les cours. Ses vers si harmonieusement cadencés dans des strophes savantes, n'étaient plus de ceux que pouvaient improviser les ménétriers aveugles et errants dont la harpe et la voix réjouissaient le peuple. « L'art ennobli exigea de nobles interprètes pour paraître dans les fêtes splendides des souverains, au milieu d'un cercle de femmes habituées aux respects des princes, aux honneurs et aux riches présents [1]. »

Presque contemporain de Veldeck, Frédéric de Hausen, brave chevalier rhénan, composa la plupart de ses odes en Orient, où il avait suivi Frédéric Barberousse à la troisième croisade. Les rigueurs d'une cruelle pour laquelle il avait vainement soupiré l'avaient déterminé à prendre la croix. « Partez, lui avait-elle dit ironiquement lorsqu'il avait pris congé d'elle; partez, mon Enée, mais soyez sûr que je ne serai jamais votre Didon. » Et le pauvre chevalier était parti sans trouver, dans le souvenir de ces dédains et dans les hasards de la guerre, l'oubli ou le mépris de l'objet de son amour. Plus il s'en éloigne, plus il y pense; il nous dépeint avec un accent de douleur déchirante la lutte de son cœur qui ne peut point abandonner Trèves, contre son corps qui veut aller combattre les mécréants. Parfois une lueur d'espoir lui revient, il se flatte que sa bien-aimée s'adoucit quand elle songe pour quelle lointaine et périlleuse expédition il s'est embarqué. Une mort héroïque mit un terme aux peines de Philippe de Hausen: il tomba devant Philomelium, après un combat acharné où l'armée chrétienne fut victorieuse, le lundi après l'Ascension de l'an 1190, et tous les soldats de la croix firent de grandes lamentations sur le vaillant chevalier.

[1] Gervinus: Geschichte der deutschen dichtung.

Ni moins émouvantes ni moins tristes que les chants de Hausen, quoique le ton de la plainte y soit brisé parfois par un accent de joie, sont les odes de Reinmar-le-Vieux, d'Alsace, et de Henri de Morungen de la Basse-Saxe. Nous ne nous fatiguerons pas de leur tristesse; aussi bien serions-nous en droit de nous plaindre dès maintenant de la monotonie des chants d'amour, si ceux dont nous allons parler ne nous présentaient le minnegesang sous une autre face.

Il ne faut pas croire que les chantres d'amour n'aient eu pour objet que le seul amour de la femme; ils montaient plus haut; Dieu et la patrie savaient aussi les inspirer, et ils déployaient alors une énergie et une vigueur de pensée et d'expression à laquelle nos meilleurs poëtes modernes ont rarement atteint. Ces laïcs ont parlé de Dieu et des saints avec plus d'élévation et de dignité que certains moines de leur temps, qu'un Wernher de Tegernsée, par exemple, poëte estimable d'ailleurs, qui disait à la sainte Vierge:

N'es-tu pas mienne ainsi que je suis tien?
Mon cœur est ta prison; vierge, sache-le bien,
Une prison désormais sans issue;
Il t'y faudra rester, car la clef est perdue.

De pareils traits, que supporterait à peine la futilité d'une chansonnette, ne se produisent pas dans maître Spervogel ni dans Gottfried de Strasbourg.

Spervogel n'était pas noble; il appartenait à cette classe presque inaperçue de chanteurs, indépendants de la chevalerie, qui, s'adressant aux habitants des villes et des campagnes, tenaient pour ainsi dire le milieu entre le ménétrier et le chevalier-poëte. Dans la bouche d'un tel homme, la sentimentalité vaporeuse des cours de l'époque eût été un contre-sens. Parlant à des gens trop occupés pour trouver le loisir de se perdre dans les rêveries amoureuses, il prit à tâche de leur rappeler, dans des strophes qui par leur tournure tenaient à la fois de

la sentence et du chant, les vertus nécessaires à l'homme pour bien gouverner sa vie. Est-ce par dédain de la nouvelle versification, ou par suite de cet attachement naturel au peuple surtout pour tout ce qui tient aux habitudes de ses pères, que Spervogel a conservé à ses vers la tournure libre et les assonances de l'ancienne poésie? car lorsque l'on considère avec quelle souplesse sa phrase se plie à sa pensée, et combien souvent celle-ci est énergique, on ne peut croire que le talent lui ait manqué pour s'assujettir à la poétique de Veldeck. Voici une de ses sentences :

Fort et puissant est l'enfant de Noël ;
C'est le Christ saint que chacun glorifie.
Quiconque dans la nuit va consumant sa vie,
Refusant d'adorer le sauveur d'Israël,
Aux rayons du soleil ne voit point la lumière,
Et la lune pour lui n'éclaire pas la terre,
Et les astres en vain scintillent dans le ciel.

Mais le chantre par excellence de l'amour divin est le poëte qui nous a légué la touchante épopée des amours de *Tristan et d'Ysolde,* Gottfried de Strasbourg. On ne sait rien de sa vie, qui se passa sans doute loin des cours, dans la sérieuse contemplation de lui-même et de Dieu. Aucun minnesinger n'eut à un plus haut degré le don d'allier la force de l'expression à la mélodie du rhythme, de nous inspirer de la confiance par la sagesse de ses pensées, et de se faire aimer des âmes tendres par la sensibilité profonde et vraie avec laquelle il aime à rentrer en lui-même. Outre l'épopée de Tristan et d'Ysolde, on a de lui un *Hymne à la Vierge* en quatre-vingt-quatorze strophes, et quelques odes dont la plus remarquable est celle-ci :

Qui cherche à s'emparer de l'amour du Seigneur
Doit porter en son sein le cœur fort du chasseur,
Un cœur que rien n'effraie en cette rude chasse.

Des héros il lui faut et la force et l'audace
Pour saisir cet amour, pour y persévérer.
En luttes, en combats il lui faut demeurer,
Et le jour et la nuit, quelque soin qui l'agite.
Car personne ne peut l'obtenir en dormant.
Avez zèle et droiture, avec un cœur constant,
Il faut courir à sa poursuite.

L'amour de Dieu si noble et si plein de grandeur
Exige en même temps humilité, douceur.
Qui refuse au devoir les efforts qu'il réclame,
De cet amour sacré ne pourra point jouir;
Jamais ses feux si doux n'embraseront son âme.
Vers lui se doit porter notre premier désir,
Pour lui le plus pur sang doit échauffer nos veines,
Sinon pour l'acquérir sont stériles nos peines.

Qui n'a point cet amour, bien que les yeux ouverts,
Erre comme un aveugle en ce vaste univers :
Il est fils d'ici-bas ; mais qui dans sa pensée
Possède cet amour, est un enfant de Dieu.
Il en goûte le prix en tout temps, en tout lieu;
Sur tous ses fruits descend la céleste rosée;
Sur lui plane toujours le secours du Seigneur,
Qui le porte et l'élève au comble du bonheur.

Qui n'a point cet amour ne connaît point la voie
De la félicité, de la suprême joie.
En lui ne germe point pensée ou désir pur.
Il est semblable à l'ombre sur un mur,
Privé d'âme et de sens, vain fantôme sans vie.
C'est un vase au flanc creux, vide depuis les bords;
La fleur de l'innocence est flétrie en son corps,
Et de son cœur la splendeur est ternie.

Et moi qui parle, hélas ! de ce céleste amour,
Ah ! combien dans mon cœur est rare son séjour !
Je le chanterais mieux si ses divines flammes

Eclairaient mon esprit comme ces pures âmes
Qui savent triompher. Hélas ! si maintenant
Ma faible voix se brise et trahit mon néant,
C'est que de cet amour en ma longue carrière
Trop rarement j'ai cherché la lumière !

Nous arrivons au plus grand des minnesinger : Walther de Vogelweide, issu (vers 1166) d'une famille noble de Thurgovie, passa, dit-on, son enfance en Autriche, et commença dès l'âge de neuf ans à faire des vers. De fréquents et lointains voyages développèrent ses facultés naturelles, et lui donnèrent une grande connaissance des hommes et du monde. Esprit ferme et droit, presque aussi incapable de voir le mal qu'il l'était de le faire, il fut un des derniers à croire à la décadence des mœurs chevaleresques ; car Walther aimait à l'adoration son Allemagne, où les hommes, dit-il, sont pleins d'honneur et les femmes semblables à des anges. Nul des chantres d'amour n'eut une plus haute opinion de la dignité humaine ; à son point de vue, la perfection de l'homme consiste dans le développement des qualités de l'esprit, celle de la femme dans celui des qualités du cœur. Il ne comprit jamais cet amour frivole qui ne dure qu'un jour, parce qu'il a pour fondement des avantages futiles que le temps emporte, ou dont il fait bientôt sentir l'insuffisance. Pour Walther, la femme aimée doit être avant tout vertueuse : c'est dans cette pensée qu'il trace d'elle ce charmant portrait :

La femme chaste et pure est suave et fleurie ;
Sur la terre et dans l'air n'est spectacle plus gai.
Rien n'est plus récréant dans la verte prairie :
Lis et roses brillant sous les gouttes de mai,
Chants des petits oiseaux, n'ont teinte ou mélodie
Qui vaillent au prix d'elle. Aussitôt qu'on la voit
Le courage renaît ; le chagrin sort de l'âme
Lorsque l'amour sourit aux lèvres de la femme ;

Et de ses yeux si doux l'homme qui l'aperçoit
Sent venir en son cœur une flèche de flamme.

Ce respect pour l'homme, Walther veut qu'il commence dès l'enfance ; dans une ode, que sa structure ne permettrait pas de traduire en vers sans la rendre méconnaissable, il proteste, je ne dis pas contre l'usage, mais contre l'abus des châtiments corporels, infligés aux enfants par des parents peu soucieux d'ailleurs de leur apprendre le bien par leur exemple. Il ne met pas moins de franchise et de spirituelle ironie à attaquer l'intempérance et l'ivrognerie des chevaliers de son temps, qu'il nous montre la langue alourdie par le vin, et ne pouvant se tenir debout qu'avec l'aide de leurs voisins.

Mais Walther ne doit pas sa célébrité à ce genre d'inspiration : il est un amour qui remue toutes les âmes et sans lequel l'homme devient une sorte de monstre stupide et égoïste, c'est l'amour de la patrie ; la patrie, si puissante sur notre cœur, que les anciens, pour infliger un châtiment plus cruel que la mort, avaient inventé le bannissement. Ce noble amour, le dernier qui résiste au naufrage des affections humaines, eut un digne interprète en Walther de Vogelweide.

L'Allemagne était alors divisée entre deux empereurs : Philippe de Souabe et Otton de Brunswick. Le pape Innocent III, appuyant tantôt l'un, tantôt l'autre de ces prétendants, alimenta encore leur funeste discorde, et finit par excommunier Philippe ; la guerre continua entre les deux empereurs et leurs partisans, et remplit l'Allemagne de trouble et de désolation. Walther, qui regardait comme légitime empereur celui qui possédait la vraie couronne de l'Empire, reconnut Philippe, et, l'âme navrée des désordres auxquels sa patrie était en proie, il lui adressa une longue ode inspirée par l'amour de la patrie le plus pur et le plus énergique. Nous n'en traduirons qu'un fragment, dans la crainte, peu fondée peut-être, de violer les statuts de notre Société, si nous repro-

duisions les amères paroles du poëte contre ce qu'il appelle la fourberie et les parjures de la cour de Rome.

Walther se montre assis sur une pierre, le coude appuyé sur le genou et la tête sur la main ; il s'endort et rêve :

Je voyais les poissons nager dans l'eau bruyante ;
Champs, feuillage et forêts, et gazon, et roseau,
  Je voyais tout ce que la terre enfante.
Quadrupède, reptile, insecte ou bien oiseau,
  J'aperçus tout, et puis vous dire
Que nul d'entre eux ne vit sans envie et sans ire.
Les animaux des bois, la race des serpents
Se déciment entre eux par des combats sanglants.
Ainsi font les oiseaux, mais leur intelligence
Les soumet à des lois qui, bridant la fureur,
De la destruction savent garder l'engeance :
Ils ont des rois régnant sur maître et serviteur.
Allemagne! Allemagne! ô désordre! ô malheur!
Quoi! la mouche a des rois et tes grandeurs s'abîment!
Reviens, convertis-toi! Le petit souverain
Lève le front trop haut; trois roitelets[1] t'oppriment,
Tandis qu'ornant son chef du superbe Orphelin [2],
Philippe devant lui veut qu'ils courbent la tête.

J'aperçus de mes yeux, caché dans ma retraite,
Tout homme et toute femme, et j'entendis leurs voix.
J'ouis mentir à Rome, où l'on trompait deux rois;
C'est de là que naquit la plus affreuse guerre
Qui de mémoire d'homme ait désolé la terre.
Car les prêtres s'étant des laïcs séparés,

[1] Berthold-le-Riche de Zachringen, Bernard de Saxe et Otton le Welf.

[2] Nom d'un gros diamant enchâssé dans la couronne impériale.

L'âme et le corps gisaient dans la lutte expirés.
Jamais on ne verra plus horrible détresse.
Furieux au combat tout le clergé se presse;
Mais par ses ennemis trop nombreux rebuté,
Il rejette le glaive et revient à l'étole;
Il les excommunie, et le saint foudre vole
Lancé par la colère et non par l'équité.

Et j'entendis de loin au fond d'un monastère,
Pousser de grands sanglots; un moine était en pleurs,
Il racontait à Dieu ses chagrins, ses douleurs :
« Hélas! hélas! le pape est trop jeune[1], ô malheurs!
Sauve ta chrétienté, Dieu fort et débonnaire! »

Puis Walther adjure le pape lui-même, et, dans une réprimande non moins hardie que celle de saint Bernard au pape Eugène, il lui reproche de forcer les chrétiens au parjure en livrant à leur malédiction celui dont il a dit lui-même en le sacrant : Béni soit celui qui te bénira, maudit soit celui qui te maudira. Walther était cependant profondément religieux ; chaque fois qu'il parle de Dieu et de l'Eglise, c'est avec le ton du plus grand respect, et il déclare que pour être heureux, il faut qu'il obéisse au pape, vicaire de Jésus-Christ.

La cour de Thuringe, où les minnesinger recevaient un si généreux accueil, attirait depuis longtemps Walther, mais sa loyauté ne lui permettait pas de se mettre au service d'un prince qui combattait l'empereur. Le landgrave Hermann ayant enfin fait sa soumission à Philippe, notre poëte se rendit en Thuringe. Après l'assassinat de Philippe, Otton IV fut reconnu seul empereur d'Allemagne, et comme Hermann tardait à se soumettre,

[1] Lors de son élection au trône pontifical, le 8 janvier 1198, Innocent III n'avait que trente-sept ans. L'évêque Albert de Stade, dans sa chronique, l'appelle *juvenis romanus*. Toutefois nous ne prendrons pas partie pour les opinions gibelines de notre poëte, car, de l'aveu même des historiens protestants, Innocent III fut un des plus grands papes du moyen âge.

Walther, fidèle à ses sentiments de sujet loyal, quitta le landgrave, et, nonobstant l'excommunication qui pesait sur Otton, il se retira auprès de lui pour ne rentrer en Thuringe que peu de temps avant la mort d'Hermann.

A Hermann succéda son fils Louis-le-Saint, époux de sainte Elisabeth de Hongrie. L'exemple de ces pieux souverains fut une digue impuissante aux mauvaises mœurs propagées par les désordres politiques, et que Walther attaqua vivement dans ses chants; mais les courtisans le dénoncèrent à Stolle, conseiller ecclésiastique de Louis, et l'on fit croire au prince que c'était lui-même que Walther avait en vue dans les transports de sa courageuse indignation. Le poëte ainsi desservi prit le parti de se rendre (1215) auprès du duc Léopold, en Autriche, « où il avait appris, dit-il, à chanter et à bien dire, et où il pourra librement exhaler ses plaintes. » Léopold était alors trop occupé des préparatifs de la croisade pour entendre des chants, et avait trop besoin d'argent pour faire de grands dons au minnesinger. Walther fut cependant bien reçu, et le duc en partant pour la Palestine le fit gouverneur d'un de ses fils. A son retour (1219), Léopold se dédommagea généreusement de sa précédente économie.

Mais ni ses faveurs ni celles de l'empereur Frédéric II ne purent consoler Walther de survivre à tout ce qu'il avait aimé. Il ne protestait plus contre les plaintes des vieillards qui « lui prouvaient que le monde devenait plus triste. » Toutes pénibles que lui fussent ces paroles, il était forcé d'en reconnaître la vérité. C'en était fait des nobles et brillantes mœurs chevaleresques ; l'abus de la force brutale, le parjure, l'immoralité envahissaient les cours mêmes, et bientôt Conrad de Wurtzbourg pourra s'écrier : « La violence règne sur les grandes routes, la justice est couverte d'opprobres, le droit est plus tortueux qu'une faucille, la paix et la pitié sont frappées de mort ! » Les accents de Walther pleurant sur cette ruine sont d'une tristesse navrante : « Hélas, s'écrie-t-il, où sont passés mes jours !

Ma vie est-elle un songe? est-elle vérité ?
Tout ce que j'ai cru vrai n'est-ce que vanité?
Ai-je dormi sans le savoir peut-être ?
Je me réveille enfin !
Et je vois sans le reconnaître
Ce qui m'était connu comme à la main la main.
De même qu'une vaine image,
L'apparence a changé du pays et des gens
Témoins de mon jeune âge.
Les compagnons des jeux de mon printemps
Portent en chancelant la vieillesse chenue.
Le champ est moissonné, la forêt abattue ;
Le ruisseau seul encor garde son premier cours.
Au lointain souvenir de tant de joyeux jours,
J'entends comme une voix, du fond des mers sortie,
Des vagues imitant le glas
Qui sans cesse me crie :
Hélas! de plus en plus hélas !

Sous le poids de ces accablantes préoccupations, Walther acheva sa vie auprès de Wurtzbourg, dans une petite maison qu'il tenait de la munificence de Frédéric II ; il vit ce prince s'embarquer pour la sixième croisade (1228). Le cœur du vieux chanteur tressaillit à la nouvelle de cette expédition ; il eût voulu y prendre part, mais, considérant ses forces épuisées, il déclare tristement qu'il est trop chétif pour supporter les fatigues de la chère campagne outre-mer. On croit qu'il mourut avant que l'Europe ne connût le résultat de la croisade. Il fut enterré dans le Lorrenzgarten, sous une pierre ombragée par des arbres qui servaient de refuge à une nichée de rossignols, et, afin de retenir les petits chantres ailés auprès de sa tombe, il légua au chapitre du monastère voisin une rente pour l'achat du pain qu'il voulait que l'on émiettât chaque jour à perpétuité dans quatre trous creusés dans le modeste monument sous lequel il reposait. Cette touchante et naïve intention fut remplie pendant deux cents ans, jusqu'à ce que la grande famine du

XVe siècle obligea les moines à réserver le pain pour leur propre subsistance.

Pendant que Walther se plaignait avec raison de la transformation de l'amour pur en une passion toute sensuelle, quelques princes allemands, continuant de glorieuses traditions, maintenaient leur esprit au-dessus des basses convoitises du moment, et retrouvaient de nobles accents pour chanter le véritable amour, celui qui élève l'âme vers le bien et lui donne la force de mépriser les attaques des méchants. De ce nombre fut Henri, dit le Vieux et le Gras (1212 à 1252), d'abord comte d'Anhalt, puis créé prince par Frédéric. C'était la première fois que le titre de prince servait à désigner une dignité particulière, distincte et personnelle [1]. Henri prit la défense de Ludolfe, évêque d'Halberstadt, contre les margraves de Brandebourg, Jean et Otton, et l'ode suivante montre que ses ennemis luttaient contre lui par la calomnie autant que par les armes.

J'accueillerai l'hiver avec des chants.
Les oiseaux, il est vrai, se taisent dans les champs;
Toutefois les frimas n'éteignent point la flamme
Qu'un tendre amour alluma dans mon âme.
Ce prodige d'amour je le dois à ma dame;
Son visage rosé, ses lèvres de carmin,
Les grâces de son corps et l'éclat de son teint
Suffiraient pour orner un pays sur le Rhin.

Bonheur à moi, bonheur et bon courage!
Je laisse les méchants contre moi faire rage;
Seuls ils sont déchirés des traits de leur fureur.
Mon cœur est absorbé dans l'amour de ma mie.
Je vois bien maintenant que mon Dieu ne m'oublie,
Car il créa pour réjouir mon cœur....
Le devinerez-vous?... La fillette jolie

[1] Art de vérifier les dates.

Qui me tient en servage. Aussi je vois ma vie
S'embellir chaque jour, et des cris de l'envie
Fort peu je me soucie.

Si les méchants pouvaient dépouiller les forêts,
Des prés sécher les fleurs, ce serait chose faite.
Et si, conformément à leurs tristes souhaits,
Le monde bannissait tout plaisir, toute fête,
Il faudrait vivre en loups. Non, je veux que mon cœur
D'une innocente joie embellisse ma vie.
— Cherche en tout et toujours et la joie et l'honneur,
M'a dit ma douce amie.

Henri d'Anhalt chantait encore, que la cour d'Autriche se laissait aller au charme d'un de ces poëtes spirituels et gracieux qui apparaissent quelquefois au déclin d'une littérature comme pour la consoler d'une mort imminente. Esprits brillants qui cachent sous les fleurs mêmes dont ils se couvrent tous les éléments de la destruction, que les contemporains écoutent avec ravissement, et que la postérité, quoique éclairée sur leurs défauts, ne peut condamner avec trop de rigueur, parce qu'ils ont su mourir avec grâce et faire à la littérature de leur temps de joyeuses funérailles. Ces enfants gâtés du génie, élevés à une école trop facile, au milieu de gens fatigués de vivre, se sont fait tout pardonner quand ils ont su oublier les préoccupations de leur époque et dérider un instant des fronts labourés par les soucis. Tel fut Ulrich de Lichtenstein, que l'Allemagne appelle à juste titre son Anacréon. Dès qu'il s'élance dans la carrière poétique, il déclare qu'il veut oublier les tristesses de son siècle :

Au milieu des fléaux qui désolent la terre,
Je veux rire et chanter, tel est mon bon plaisir.
S'il me fallait toujours faire la guerre
A la peine, au chagrin, j'aimerais mieux mourir.

Et, fidèle à sa parole, il commence la vie la plus folle qui se puisse imaginer. Il a soin de nous la faire connaître lui-même dans un livre intitulé *Service des dames*. En voici l'analyse d'après le résumé de Vilmar[1] :

Ulrich était encore un bambin chevauchant sur un bâton, lorsqu'il entendit lire et chanter qu'un homme ne pouvait gagner d'honneur en sa vie qu'en se dévouant corps et âme au service des dames, et en en aimant particulièrement une comme sa propre vie. En cela consistaient l'honneur et le devoir d'un chevalier. Bien pénétré de cette philosophie, notre Ulrich, à peine âgé de douze ans, devient page d'honneur de la princesse de Méran, et n'a rien de plus pressé que de s'enamourer de sa maîtresse, de lui apporter des fleurs, de dérober l'eau dans laquelle elle lave ses belles mains et... de la boire ! Après cinq ans de ce discret et vaillant amour, il se met à apprendre une autre partie du métier de chevalier, l'équitation et le maniement des armes, sert comme écuyer et reçoit enfin l'accolade à la noce d'une princesse autrichienne, pour dorénavant faire toutes ses prouesses chevaleresques en l'honneur de sa dame.

Une de ses parentes surprend le secret de son amour et promet de le favoriser. La princesse accueille effectivement le service du chevalier, mais elle ne veut point entendre parler d'intimité, alléguant entre autres raisons la difformité de la bouche d'Ulrich. Ce n'était malheureusement que trop vrai ; Ulrich avait trois lèvres au lieu de deux. Sans hésiter, il monte à cheval, gagne la frontière de Styrie et se fait couper par un chirurgien la lèvre supplémentaire. Pour l'amour de sa dame il supporte courageusement cette opération, ainsi qu'une maladie de cinq semaines qui s'ensuit. Il est vrai qu'après cela sa dame daigne la recevoir et entendre sa déclaration d'amour, mais sans autre intention que de voir sa nouvelle figure.

[1] Vilmar : Geschichte der deutschen national-literatur.

On ne peut rien imaginer de plus vivant et de plus naïf que tout ce récit, et principalement le passage où il se montre chevauchant derrière la princesse et celle-ci devant naturellement s'attendre à ce qu'il mette à profit l'occasion de lui parler. Il le voudrait bien, et son cœur lui crie : Parle, parle, parle donc ! Mais il n'ose le faire, et la princesse désappointée, pour le punir de sa timidité, lui arrache une poignée de cheveux au moment où il l'aide à descendre de cheval.

Dans un des nombreux duels qu'il soutient en l'honneur de sa dame, le petit doigt de sa main droite est atteint d'un tel coup de lance qu'il ne tient plus que par un lambeau de chair. La princesse l'apprend et s'apitoie sur le chevalier ; mais entendant bientôt dire que le doigt s'est rattaché à la main, elle traite Ulrich de menteur. Dès que cette injure lui arrive, la résolution du chevalier est prise ; il met un couteau sur la cicatrice de sa blessure, et commande à un de ses amis de frapper hardiment. Celui-ci frappe, et le doigt saute à terre. Ce doigt, déposé dans un précieux écrin de velours vert avec un couvercle et des fermoirs d'or représentant deux mains unies, est expédié à la princesse, et Ulrich se console de la manière la plus résolue du monde par la pensée qu'il faudra bien maintenant que sa dame songe à lui. En effet, elle se contente d'y songer ; mais cette intimité dont se flattait l'extravagant chevalier s'éloigne toujours.

Il se fait faire alors de splendides habits de femme, s'en revêt, et suivi d'un grand nombre de ses vassaux, également vêtus avec le plus grand luxe, il parcourt l'Autriche sous le nom de Vénus, au milieu d'un immense concours de peuple, et de tournois soutenus contre tout venant ; car il s'annonce comme la *Dame d'amour* venue pour éprouver le cœur des seigneurs, et il distribue à tous ceux qui rompent une lance avec lui des bagues puissantes à provoquer et à entretenir l'affection.

Pendant qu'il se livrait à ses folies, la princesse de Méran, qui s'était mariée, résolut de donner à notre chevalier une leçon propre à lui rappeler la femme et l'en-

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

6e ANNÉE. — 4e TRIMESTRE.

—

OCTOBRE 1867

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 10 octobre 1867, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. G. Boutrais, vice-président ; V. Dessaignes, trésorier ; Nouel, conservateur ; Ch. Chautard, secrétaire ; Hinglais, secrétaire-adjoint ; de Bodard, H. de Brunier, de la Vallière, et A. Queyroy, conservateur-adjoint ;

Et MM. Bellanger, Beaumetz, l'abbé C. Bourgogne, Bozérian, de Châteaubardon, Em. Chautard, J. Chautard, M. Chautard, Dehargne, de Déservillers, J. Duriez, Fontémoing, O. Gendron, Granger, d'Harcourt, de La

Hautière, Launay, P. Lemercier, Ph. Martellière, de Martonne, Maugas, D. Menard, l'abbé Monsabré, de Montéclain, de Monterno, de Nadaillac, Neilz, E. Pelletreau, A. Ribemont, Rolland, de la Sauzaye, de Ségogne, G. de Trémault, et Tremblay.

M. le Vice-Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le Bureau depuis la réunion générale du 11 juillet 1867; ce sont :

MM. Rocca, homme de lettres, à Paris; Roger, juge, à Vendôme ; l'abbé Pinaudier, curé à Saint-Sulpice, près Blois; Gazan de la Peyrière, sous-préfet de Saint-Sever; Yvon-Villarceau, membre de l'Institut, à Paris; l'abbé Moreau, curé à Courbouzon, près Mer ; Riout, propriétaire, commune de Chauvigny ; de Ségogne, médecin à Vendôme; Girault, propriétaire, à Oucques; Motheron, ancien avoué, à Paris; et Martellière, maire de Vendôme.

M. le Président annonce qu'il a reçu avis qu'une allocation de 350 francs a été attribuée à la Société sur les fonds dont dispose le Ministère de l'Instruction publique, et que le Conseil Général de Loir-et-Cher lui a voté une subvention de 300 francs ; il ajoute que des remerciements ont été adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique, et que le Bureau remercie également MM. les Conseillers Généraux, ainsi que M. le Préfet, sur la proposition duquel la subvention a été portée au budget départemental.

M. le Président dit que le Bureau a reconnu la nécessité d'une nouvelle modification de l'article 8 des Statuts; qu'en effet, par suite de la durée des fonctions du conservateur, du trésorier et du secrétaire fixée à trois années, tandis que les fonctions des autres membres du

Bureau expirent après deux ans, le roulement des élections annuelles est fort irrégulier, puisque neuf membres sur douze sortent aujourd'hui, et que trois seulement sortiront l'an prochain; que l'expérience a démontré l'avantage de pouvoir réélire indéfiniment les mêmes membres dans les fonctions de trésorier, de bibliothécaire et de secrétaire, ainsi que cela a lieu pour celles de conservateur, et que le renouvellement annuel du président, du vice-président et de la moitié des membres du Bureau permettra néanmoins, comme par le passé, à un grand nombre de sociétaires de prendre part à l'administration de la Société.

Personne ne demandant la parole contre la proposition du Bureau, le secrétaire donne lecture de la nouvelle rédaction de l'article 8 des Statuts, ainsi conçu :

« Article 8. — Les membres du Bureau sont élus pour deux ans; ils sont renouvelés par moitié chaque année.

« Tout membre sortant du Bureau n'est rééligible qu'après une année accomplie.

« Sont exceptés de cette disposition : le trésorier, le secrétaire, le conservateur, les deux conservateurs-adjoints, et le bibliothécaire-archiviste, qui sont indéfiniment rééligibles dans leurs fonctions.

« A l'expiration des fonctions du président, le vice-président devient président de droit. »

Cet article est approuvé à l'unanimité.

M. le Président dit que par suite de la convention intervenue entre la Société et l'Administration municipale de Vendôme relativement au don des collections à la Ville, il convient aussi de modifier l'article 10 des Statuts, qui, en cas de dissolution de la Société, laisse aux membres qui en feront alors partie, le soin de décider l'emploi des collections et des fonds de la Société, tandis qu'il n'y aura plus à s'occuper que des sommes en caisse au jour de la dissolution.

La modification est approuvée dans les termes suivants :

« Article 10. — En cas de dissolution de la Société, les membres qui en feront partie prononceront, en assemblée générale, sur la destination à donner aux fonds en caisse. »

L'approbation des nouveaux articles 8 et 10 des Statuts sera demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Il est procédé, conformément à l'ordre du jour, aux élections pour le renouvellement partiel des membres du Bureau ; ceux dont les fonctions expireront le 31 décembre 1867 sont : MM. Ch. de Lavau, président ; G. Boutrais, vice-président ; Nouel, conservateur ; V. Dessaignes, trésorier ; Ch. Chautard, secrétaire ; Hinglais, secrétaire-adjoint ; de La Rochefoucauld, l'abbé Roulet et de La Vallière. — 40 membres prennent part au scrutin, dont le dépouillement donne le résultat suivant : président, M. Launay, 36 voix ; vice-président, M. de Nadaillac, 38 voix ; conservateur, M. Nouel (rééligible), 39 voix ; trésorier, M. Rolland, 39 voix ; secrétaire, M. Hinglais, 38 voix ; membres du Bureau : MM. G. de Lavau, 39 voix ; E. Peltereau, 34 voix ; A. de Rochambeau, 39 voix ; et l'abbé Van-Wanghen, 39 voix.

M. le Président proclame les noms des membres élus, qui seront installés à la réunion générale du 9 janvier 1868.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 11 octobre 1867.

—

Nous avons reçu :

I. — OBJETS D'ART & D'ANTIQUITÉ.

De M. Henri de Meckenheim :

Un fragment de HACHE CELTIQUE, en silex poli et du grain le plus fin, trouvé aux Diorières.

De M. l'abbé Bourgeois :

Un fragment de POTERIE GALLO-ROMAINE découvert à Artins (canton de Montoire) et portant la marque : PETRECI. O(*fficina*). C'est le fond d'un bol en terre rouge, dite Samienne, qui paraît être d'une bonne époque. Nous ignorons si le nom de *Petrecus* est nouveau ; nous ne le trouvons pas dans le catalogue publié par M. Bouillet, à Clermont-Ferrand.

Par acquisition :

5 VASES FUNÉRAIRES en terre, trouvés à Pezou sur l'emplacement de l'ancien cimetière gallo-romain traversé par le chemin de fer, et dont il a été fait mention dans de précédents bulletins.

De M. de Tarragon, d'Azé :

Une CROIX en bois, recouverte de cuivre repoussé, du commencement du XVIe siècle, provenant de l'ancienne chapelle du Rouillis.

De M. A. Queyroy :

Une CHASUBLE de forme moderne en soie verte, orfroi en velours rouge, avec figures de saint André et de l'archange saint

Michel, accompagnées du monogramme du Christ et d'armoiries. — XVIe siècle. — Provient de l'église de Faye (canton de Selommes).

De M. Renvoisé :

VUE générale de Vendôme, prise des hauteurs de Saint-Bienheuré. Photographie.

II. — IMPRIMÉS & MANUSCRITS.

De la part des auteurs :

HISTOIRE DES DOCTRINES morales, politiques et religieuses en Gaule, avant la conquête des Romains, par A. F. Gatien-Arnoult, professeur à la Faculté de Toulouse. (Toulouse et Paris. S. D.) — 1 vol. in-8o.

LAS FLORS DEL GAY SABER,... Les Fleurs du gai savoir, autrement dites les Lois d'amour, publiées par le même. (Paris et Toulouse, 1824.) 3 vol. in-4o.

DES IDÉES INNÉES, de la Mémoire et de l'Instinct, par M. Boucher de Perthes. (Paris. Jung-Treuttel..... 1867.) Broch. in-8o.

EXPOSITION publique des produits de l'industrie.... par le même. 1833. 3e édition. (Paris, 1869.) Broch. in-8o.

A RONSARD les poëtes du XIXe siècle. Vers suivis d'une Etude sur P. de Ronsard, par M. P. Blanchemain (au château de Longefont. 1867). 1 vol. in-8o.— Contient les vers de M. Louis Bouchet, publiés dans notre Bulletin de juillet 1866.

A LAMARTINE, à l'occasion des attaques de certains journaux contre lui. Par M. Nonce Rocca. (Orléans. G. Jacob. 1862.) Broch. in-8o.

QUELQUES OBSERVATIONS sur 2 paradoxes géographiques récents, par le même. 2 feuillets in-4o.

Deux DISCOURS prononcés sur des tombes par le même. 4 feuillets in-4°.

HISTOIRE de la Condita de Naveil en Vendômois, Archéologie, usages, traditions et fêtes populaires, par M. NEILZ, cultivateur, membre de la Société Archéologique du Vendômois, etc. (Paris, Dumoulin. Vendôme, Devaure-Henrion. 1867.) — 1 vol. in-8°.

Curieuse monographie de l'une des plus intéressantes localités de notre pays. Beaucoup de recherches et de choses nouvelles.

De M. Auguste JOUBERT, décédé :

Les MÉMORABLES JOURNÉES des François.... dédiées à Mgr le Prince (de Condé), par le R. P. Antoine GIRARD...., enrichies de plusieurs figures en taille-douce. (Paris. Jn Henault. 1647.) 1 vol. in-4°.

Le donateur a formellement recommandé en mourant de ne pas oublier de transmettre ce souvenir en son nom à la Société Archéologique.

De M. GATIEN-ARNOULT :

REVUE ARCHÉOLOGIQUE du midi de la France, N° de juillet 1867. — Broch. in-4°

Contient une analyse de l'ouvrage de M. Arnoult sur les Doctrines de la Gaule.

Par ACQUISITION :

LETTRE de Monsieur de Vendosme au Roy. (A Ancenis, le 1er de mars 1614.) Lettre curieuse de César à Louis XIII, au moment où il venait d'être dépossédé de son gouvernement de Bretagne. Il s'en plaint amèrement, et demande d'y être réintégré. Nous croyons cette pièce rare.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés ci-après :

Les BULLETINS ou MÉMOIRES :

De la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de LA SARTHE. 2e série. T. XI. 1867-68. Broch. gr. in-8°.

Du Comité Archéologique de SENLIS. Année 1866. — 1 vol. in-8°.

De la Société des Antiquaires de l'OUEST. 2e trimestre de 1867. — Broch. gr. in-8°.

De l'Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de TOULOUSE, 6e série. Tome V. (Toulouse, 1867.) — 1 vol. in-8°.

CATALOGUE des plantes phanérogames du Morbihan, par M. Arrondeau, inspecteur d'académie à Vannes, etc. (Vannes. Galles. 1867.) 1 vol. gr. in-8°. — Fait partie des catalogues raisonnés des trois règnes de la nature, catalogues qui doivent être publiés sous les auspices de la Société.

Par ENVOI du Ministère :

La REVUE des Sociétés savantes, Nos de mai, juin et juillet 1867. — 3 brochures in-8°.

Le N° de mai contient un Rapport de M. P. Meyer sur un fragment de la chanson de Girbert de Metz, communiqué par M. Ach. de Rochambeau. Ce fragment d'un ancien poëme du moyen âge est écrit sur 2 feuillets de parchemin qui servaient de couverture à un registre de l'état civil de la commune de Thoré. Il se compose de 360 vers. La chanson de Girbert de Metz faisait suite à une autre plus célèbre, celle de Garin le Lorrain. Le manuscrit découvert à Thoré était d'ailleurs d'une bonne langue, selon l'expression du rapporteur.

Le N° de juillet contient un Discours de M. le Mis de La Grange sur le concours d'archéologie de cette année. Parmi les travaux signalés avec éloges se trouve le *Répertoire archéologique du canton de Morée,* par M. Launay. Nous avons pu donner par anticipation, dans notre dernier Bulletin, le passage du rapport qui rend compte de cet intéressant travail.

A ces Nos de la Revue était joint :

DISTRIBUTION des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 27 avril 1867. — Broch. in-8°.

Par ABONNEMENT :

La REVUE ARCHÉOLOGIQUE. Nos de août, septembre et octobre 1867.

III. — HISTOIRE NATURELLE.

De M. Henri DE BRUNIER :

UNE PEAU DE BISON (*Bos americanus,* Gm.), tué aux Montagnes Rocheuses par le donateur.

Par ACQUISITION :

UN GOELAND (*Larus marinus*, L.), pris vivant près des Coulis, à Vendôme. Cet oiseau des bords de la mer paraît échappé d'une ménagerie.

LE CHATEAU DE LA POISSONNIÈRE

Par Achille de Rochambeau,

Membre correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France.

A l'entrée du vau du Loir, sur la rive gauche de cette rivière et le penchant d'un coteau qui domine la riche et pittoresque plaine de Couture, le touriste qui vient de Montoire aperçoit le petit château de la Poissonnière ou Possonnière. C'est là que naquit Pierre de Ronsard, qui fut, au dire de ses contemporains, le roi des poëtes et le poëte des rois.

Des fenêtres du nord, on voit un peu à gauche le bourg de Couture avec son clocher du XIIe siècle ; à un kilomètre environ et toujours du même côté, le manoir de la Denysière, témoin d'un drame sanglant que nous avons raconté ; et plus loin la Ribochère, bâtie vers 1750 par le marquis de Querhoent, seigneur de Tréhet, et démolie en 1818 par M. Besnier, de Montoire.

En face, derrière un beau rideau de peupliers qui dessine le cours du Loir et sur la colline qui borne l'horizon, les tours de la Flotte, l'antique manoir des Dubellay rebâti, il y a un demi-siècle, par le marquis de la Rochebousseau, puis les restes d'un ancien couvent de Camaldules et le bourg de Poncé que couronnait le vieux château des Roches. Ensuite, après un coude très-prononcé de la rivière, on aperçoit des collines boisées dont le gracieux aspect fait pressentir la délicieuse vallée de Ruillé.

A droite, c'est Artins avec son ancien prieuré de Templiers devenu sous Philippe-le-Bel commanderie de Malte, puis les ruines de la Roche-Turpin, occupée avant la révolution de 1789 par le propriétaire de la Flotte, et bien d'autres encore dont les toits aigus brillent au milieu des plus frais ombrages. Puis le val de la Braye, le camp romain de Sougé et la tombelle de Trôo.

Du côté du nord, la Poissonnière était entourée de murs et flanquée de tours dont on voit encore quelques traces. La seigneurie de Couture y était annexée. Le château n'a rien d'imposant ni de féodal dans son ensemble ; mais on y trouve des détails de l'architecture de la Renaissance d'une inépuisable richesse. Il est probable qu'au XVIe siècle, il subit sinon une reconstruction, du moins des restaurations importantes[1]. Pierre de Ronsard, à qui ses biographes donnent entre autres qualités celle de bon parent, y vint souvent visiter son père Louis et son frère Claude, seigneurs de la Poissonnière. Il puisa au milieu de cette verdoyante campagne ses plus fraîches inspirations poétiques.

Au-dessus de la porte de la façade du nord, on lit cette devise « *Avant partir* », qu'on voit répétée sur plusieurs fenêtres. Le poëte a-t-il voulu rappeler par là le dernier adieu que le voyageur envoyait aux hôtes qu'il quittait, et qui, des fenêtres du manoir, le suivaient du regard ? Cette sentence est difficile à expliquer, et nous avouons en toute franchise notre incompétence. Au-dessus des fenêtres sont encore ces inscriptions d'un caractère si différent : « *Voluptati et gratiis* » et « *Veritas filia temporis.* » Toutes sont précédées d'un grand E et terminées par un L majuscule, initiales mystérieuses qui représentaient pour le châtelain tout un monde de souvenirs. La façade du midi, qui donne sur les cours intérieures, est la plus intéressante. Au-dessus d'une grande fenêtre aujourd'hui murée, on voit les bustes d'un seigneur et d'une dame. Sur la porte de la tourelle qui renferme l'escalier est un buste en pierre qu'on a dit, à tort croyons-

[1] Nous sommes tenté de placer cette reconstruction au commencement du XVIe siècle et de lui donner pour auteur Loys de Ronsart, père du poëte : l'L qu'on trouve partout dans les ornements est la première lettre de son nom Loys, qui est du reste écrit en toutes lettres en plusieurs endroits, et l'E l'initiale d'une femme que Loys dut aimer avec toute l'ardeur d'un premier amour. L'absence des armoiries des Chaudrier sur la grande cheminée est pour nous une preuve qu'elle a été construite avant le mariage de Loys.

nous, être celui de Ronsard ; nous serions plutôt disposés à y reconnaître Louis XII, sous qui Louis de Ronsart fit ses premières armes, Louis XII, le roi bien-aimé, surnommé *le père du peuple*. Au-dessous, on lit la devise « *Voluptati et gratiis* » qui annonce que l'habitation était vouée au plaisir et aux grâces. Sur les fenêtres, on lit encore les sentences : « E. *Domine conserva me* L », « E *Respice finem L* » et « *Domi. oc. ulsion gespecu*[1] », qui prouvent que si Ronsard sacrifia beaucoup aux vanités du monde, il eut des sentiments religieux et ne rougissait pas de les exprimer.

A gauche sont les communs creusés dans le roc et dont les portes sont décorées de devises et d'arabesques appropriées à leur destination. A deux mètres environ devant ces communs était une rangée de colonnes à chapiteaux historiés et formant une sorte de péristyle sur lequel régnait une terrasse faisant communiquer le château avec un oratoire situé à l'extrémité des communs et dont on voit encore de beaux restes. Il n'existe plus que trois de ces colonnes avec leurs chapiteaux. Au-dessus de la première porte qu'on trouvait à gauche en entrant sous ce péristyle, on lit ces mots significatifs : « *La Buanderie belle* » ; puis vient « *La Fourière* », où on entassait les fourrages, puis la cuisine, dont la porte montrait, au milieu d'attributs culinaires, cette inscription : *Vulcano et diligentiae* », puis le caveau des vins étrangers « *Vina barbara* », l'endroit où l'on traitait les pauvres errants « *Cui des videto* » ; le garde-manger « *Custodia dapum* » ; enfin la cave, avec ce conseil épigrammatique : « *Sustine et abstine* », supporte et abstiens-toi ! Après la cave, on voit un bâtiment à un étage qui renfermait un petit oratoire dédié à saint Jacques, patron des pèlerins. Dans les détails d'architecture de l'entrée, on retrouve les coquilles, emblèmes des pieux voyageurs ; à l'intérieur existait une statue de saint Jacques, dont

[1] Il nous a été impossible d'expliquer cette dernière ; elle est copiée textuellement.

les restes mutilés gisent au fond d'un galetas. Au-dessus de la porte on lit ce cri de l'âme à la louange de son créateur : « *Tibi soli gloria* ».

En face de cet oratoire, et à droite par conséquent du château proprement dit, existait encore au siècle dernier une chapelle que nous voyons mentionnée en 1535. Elle était plus ancienne que le manoir et a été démolie par M. Delahaye. Bien qu'elle fût délabrée et dépourvue de tout intérêt architectural, elle avait cependant sa raison d'être, et méritait d'être conservée pour l'unité de la décoration de la Poissonnière. Elle faisait comprendre pourquoi les inscriptions graves de la façade intérieure : « *Respice finem* » et autres, se trouvaient à la place qu'elles occupent ; elles se présentaient les premières lorsqu'on sortait de la chapelle.

Maintenant que nous avons visité l'extérieur de l'antique demeure des Ronsart, entrons dans l'intérieur, où nous attend une des plus charmantes merveilles de la sculpture ornementale à l'époque de la Renaissance.

Avant de franchir le seuil, regardons cette cloche destinée à avertir les habitants de l'arrivée d'un étranger ; elle porte les armes de la famille, les trois *Ross* traditionnels. Sur une autre qu'on nous a fait voir et qui était vraisemblablement celle de la chapelle, on lit ces mots : « *La Posionière.* » La merveille dont nous venons de parler est la cheminée de la grande salle employée comme salle à manger. En face d'un travail si riche et si varié, toute description devient difficile, sinon impossible ; nous n'en tenterons qu'une légère ébauche.

Depuis le sommet du trumeau qui touche aux poutres du plafond jusqu'au socle des pilastres, la pierre est délicatement fouillée, et l'œil étonné ne peut y trouver deux ornements qui se ressemblent, preuve éclatante de la richesse d'imagination des artistes de cette époque. Immédiatement au-dessous de la corniche, c'est une ligne de dix-huit ou vingt caissons renfermant chacun un sujet différent ; nous avons remarqué entre autres les initiales L et E que nous avons déjà signalées, et une croix qui ne peut être que celle de l'ordre de Saint-Michel

dont était décoré Louis de Ronsart, père du poëte. Puis, au-dessous, un semé de fleurs de lys, au milieu duquel ressort l'écu de France avec la couronne des princes du sang. Puis, la grande inscription devenue la devise de la famille : « NON FALLVNT FVTVRA MERENTEM [1] » *L'avenir appartient au mérite.* L'inscription est divisée en deux parties par le blason des Ronsart : « *d'azur à trois ross d'argent posés en fasce.* »

Au-dessous de l'écusson sont des flammes qui embrassent de mystérieuses tiges de marguerites, symbole des sentiments de respectueux amour de Loys pour Marguerite de Valois, reine de Navarre et sœur de François Ier, avec qui Loys fut continuellement en rapports pendant son séjour en Espagne. Le manteau de la cheminée se termine par un large bandeau en entrelacs renfermant les blasons d'une vingtaine de familles alliées aux Ronsart et qui forment un total de cinquante écusssons au moins. Nous avons distingué les suivants :

1° *D'azur au soleil d'or* qui est de Phélines.

2° *D'azur à une étoile de six rais d'or* qui est de Gailhac.

3° *D'azur à trois ross d'argent posés en fasce* qui est de Ronsart.

4° *D'argent au lion de gueules couronné d'or* qui est de Matignon.

5° *D'argent à la bande de fusées de gueules* (?) qui est des Roches. — On peut encore lire : *De gueules à cinq fusées d'argent mises en bande* qui est Filhet, Sr de la Curée et de la Roche-Turpin (Vendômois).

6° *De gueules à la fasce d'argent accompagné de trois annelets de même, deux en chef et un en pointe,* qui est d'Ortans ou Dortans (Bresse).

7° *D'hermine au chef de sable* qui est de Verrières.

8° *Losangé d'or et de gueules* qui est de Craon, vicomte de Châteaudun.

[1] Non fallunt futura merentem.

9° *Semé de France à la bordure de gueules* qui est de Valois.

10° *Fascé, enté, ondé d'or et de gueules,* qui est de Maillé.

11° *D'or à une étoile à six rais d'azur accompagnée de six annelets de gueules en orle*[1] qui est d'Illiers des Radrets.

12° *D'azur à trois fleurs de lys d'or à la bande de gueules* qui est de Bourbon et Vendôme (duché-pairie). On pourrait lire aussi : *D'azur à trois fleurs de lys d'or à la bande d'argent brochant sur le tout* qui est de Brossard.

13° *De France à la bordure de gueules chargée de huit besants d'argent* qui est d'Alençon. Les ducs de Beaumont-au-Maine portaient de même.

14° *De France au lambel à trois pendants d'argent* qui est d'Orléans.

15° *D'azur à trois fleurs de lys d'or* qui est de France.

16° *Semé d'hermine* qui est de Bretagne.

17° *D'argent à la croix alaisée de gueules* qui est Xaintrailles. On peut aussi blasonner : *d'or à la croix alaisée d'azur* qui sont les armes de Pierres de Chappes, évêque d'Arras et de Chartres, chancelier de France sous Philippe V dit le Long.

18° *D'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur,* qui est Le Vasseur, marquis de Cougners, de Beaumont et de Thouars-sous-Ballon. On peut lire aussi : *D'argent au lion de gueules la queue fourchue, nouée, passée en sautoir, armé, couronné d'or et lampassé d'azur,* qui est Luxembourg.

19° *D'argent au lion d'azur couronné et langué de gueules* qui est Macé, seigneur de Ternay.

Nous avons vainement cherché dans cette collection les armes de Jeanne Chaudrier, mère de Pierre de Ron-

[1] Voy. les armes de Jean IV, curé de Bessé. Généalogie de la branche de la Poissonnière, VIIe, degré.

sard le poëte. Elle portait d'après les preuves de Malthe (manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal) : *d'argent à trois chaudières avec leurs anses de sable.*

Parlerons-nous maintenant des consoles surmontées l'une d'une salamandre, l'autre d'un autel antique, des riches pilastres où s'enlacent les attributs guerriers et champêtres, les casques, les cuirasses, les musettes et les guirlandes de fleurs? La plume est impuissante à les décrire, et le crayon seul peut rendre ces charmants détails.

Au fond de la cheminée, on remarque une plaque qui y fut placée par la famille de Rousselet de Château-Regnaud, et qui renferme ses armes qui sont : *d'or à un arbre de sinople fretté d'or.* Dans le salon est une cheminée de la même époque, mais qui n'offre rien de remarquable. Le cabinet de travail qui vient après en possède une autre avec cette devise : NYQVIT NYMIS[1]. Partout on voit, dans les petits panneaux, tantôt le nom de *Loys,* tantôt une fleur de myosotis.

Depuis Beaudouin de Ronsart, qui bâtit la Poissonnière dans la première moitié du XIVe siècle, le château appartint à ses descendants sans interruption.

Le dernier seigneur de la Poissonnière qui ait porté le nom de Ronsart est Loys, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur du Vendômois et ligueur acharné, dont nous donnons le testament, daté de 1578[2]. Après la mort d'Anne de Bueil, sa femme, la Poissonnière passa à sa fille Françoise de Ronsart, épouse de messire Louis Le Gay, d'une ancienne famille de Sologne, vers 1590. Louis Le Gay eut un fils, Jean Le Gay, seigneur de la Poissonnière[3] et de la Giraudière en Touraine, qui

[1] C'est-à-dire *ne quid nimis*, rien de trop.

[2] Voy. Pièces justificatives, nº 2.

[3] Voy. le Père Anselme, t. VIII, p. 652. D'Hozier donne au vol. de Tours 1078, un seigneur de la Poissonnière qui porte : *d'azur à une croix recroisettée d'argent à une bande de gueules brochant sur le tout.* C'est sans doute de Jean Le Gay qu'il est question.

avait épousé Renée Jacques de la Heurlière. Sa fille unique et héritière, Marie Le Gay, avait épousé le 24 janvier 1658 François Rousselet III, marquis de Château-Regnaud, lieutenant de la mestre de camp du régiment des gardes. Elle mourut au mois de décembre 1684. François Rousselet III, marquis de Château-Regnaud et seigneur de la Poissonnière, descendait de François Rousselet, seigneur de la Pardieu, de Jaunage et de la Bastie en Dauphiné et de Lilli en Normandie et de Mérande de Gondy, sœur du cardinal de Gondy et du maréchal duc de Retz. Il eut dix fils qui moururent sans postérité.

Son frère cadet, François-Louis, né le 22 septembre 1637, servit dans les armées de terre en 1658 et 1659, et passa en 1661 au service de mer ; il fut fait capitaine de vaisseau en 1664, chef d'escadre en 1674, lieutenant-général des armées en 1688, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis lors de la création en 1663 ; capitaine-général de la mer pour le roi d'Espagne en 1701, vice-amiral du Levant le 1er juin même année, et enfin maréchal de France le 15 janvier 1703 et chevalier des Ordres le 2 février 1705. Il mourut à Paris le 15 novembre 1716. Il avait épousé le 30 juillet 1684 Marie-Anne Renée de la Porte, dont quatre enfants :

1° François-Louis-Ignace Rousselet, marquis de Château-Regnaud, tué au combat de Malaga (25 août 1704) ;

2° Anne-Albert Rousselet, né le 22 février 1692 ;

3° Anne-Marie Dreuse Rousselet, mariée le 22 mai 1710 à Louis-Jean-Baptiste Goyon de Matignon, comte de Gace, chevalier des Ordres du roi ;

4° Emmanuel Rousselet, marquis de Château-Regnaud, comte de Crozon, seigneur de la Poissonnière[1], de la Giraudière, etc., né en 1695, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, lieutenant-général de la

[1] Voy. le Père Anselme, t. VII, p. 652.

Haute et Basse-Bretagne, marié en premières noces à Marie-Emilie de Noailles, fille d'Anne Jules de Noailles, pair et maréchal de France, et en secondes noces à Anne-Julie de Montmorency, fille de Léon de Montmorency, marquis de Fosseux. Emmanuel Rousselet, marquis de Château-Regnaud, mort le 1er mai 1739, a laissé quatre filles :

1° Marie-Anne-Sophie Rousselet de Château-Regnaud, née le 20 octobre 1726, mariée le 13 avril 1746 au comte d'Estaing. Charles-Henri d'Estaing[1], seigneur de la Poissonnière, d'une noble et ancienne famille du Rouergue, était né au château de Ruvel en Auvergne en 1720. Il fut colonel du régiment de Rouergue le 1er janvier 1748, brigadier le 18 novembre 1756, maréchal de camp le 20 février 1761 ; combattit dans les Grandes Indes, et fut fait deux fois prisonnier par les Anglais. Lieutenant-général le 25 juillet 1762, il fut nommé lieutenant-général des armées navales à la paix de 1763. Il se distingua pendant la guerre de l'indépendance américaine, et se trouvait à la tête des flottes combinées à Cadix, au moment de la signature de la paix en 1783. Membre de l'assemblée des notables en 1787, le comte d'Estaing embrassa le parti de la Révolution, commanda la garde nationale de Versailles en 1789, et fut nommé amiral en 1792. Malgré ses principes et sa conduite, son titre de noble le mena à l'échafaud, où il monta en 1794. Il n'avait survécu que deux ans à la comtesse d'Estaing, décédée à Paris le 4 février 1792 ;

2° Marie-Charlotte Rousselet de Château-Regnaud, née le 20 septembre 1728, morte jeune ;

3° Marie-Catherine-Louise Dreuse Rousselet de Château-Regnaud, mariée en 1793 à Charles-Borromée Belloud ;

[1] Nous donnons les prénoms du comte d'Estaing d'après les actes notariés de la famille. Le Dictionnaire d'histoire et de géographie de Bouillet le nomme *Charles-Hector ;* l'Histoire de la vieille infanterie française par le colonel Louis Susane (t. VI, p. 61) l'appelle *Charles-Théodat.*

4° Sophie-Dreuse Rousselet de Château-Regnaud, mariée vers 1795 à François-Marie Barraison.

A la mort de Madame la comtesse d'Estaing, sa succession fut dévolue à des collatéraux : les deux sœurs de la défunte, Mesdames Barraison et Belloud, pour la branche paternelle, et quant aux propres de cette ligne et dans la branche maternelle M. Anne Léon de Montmorency, qui fut bientôt représenté par l'Etat à cause de son émigration. Après la clôture de l'inventaire, les demoiselles de Château-Regnaud assignèrent les héritiers présomptifs qui avaient concouru à l'inventaire pour être autorisées à se mettre en possession des propres paternels et notamment de la terre de la Poissonnière. Après divers jugements du tribunal de la Seine, il y eut le 6 germinal an III un acte passé entre le Domaine et les demoiselles Rousselet de Château-Regnaud, par lequel la terre de la Poissonnière était définitivement abandonnée à celles-ci.

L'une d'elles, Marie-Catherine-Louise Dreuse, qui avait dans son lot le château de la Poissonnière, vendit sa part à M. Christophe-Joseph Delaplace. En 1806, M. Delaplace mourait laissant pour héritières ses trois filles ; la plus jeune, qui avait épousé M. Jean-Louis-Delahaye, conseiller à la cour royale de Paris, eut le château. M. Gabriel-Henri-Nicolas Delahaye, fils de cette dernière, en prenait possession en 1846, et commença à le restaurer avec beaucoup de goût et de fidélité. On put croire que l'antique demeure des Ronsart ne tarderait pas à revivre parée de toute son élégance bi-séculaire ; mais la Providence en avait décidé autrement. Le 6 octobre 1860 fut un jour néfaste pour la famille Delahaye ; nous ne retracerons pas le déplorable accident qui rendit orphelins et héritiers de la Poissonnière les jeunes enfants de M. Delahaye sous la tutelle de leur mère. Nous comprenons le pieux respect que doit inspirer leur douleur.

Qu'il nous soit seulement permis d'émettre un vœu auquel applaudiront, nous en sommes persuadé, tous les

rénovateurs du passé, tous les amateurs de la Renaissance : qu'il nous soit permis d'espérer que l'œuvre si bien commencée par feu M. Delahaye n'a été qu'interrompue et que le travail de restauration ne tardera pas à être continué.

(Extrait de La Famille de Ronsart, Recherches généalogiques, historiques et littéraires sur P. de Ronsard et sa famille, par Achille de Rochambeau. 1 vol. in-8° raisin, orné d'un portrait inédit de Ronsard gravé à l'eau-forte d'après une peinture du temps, et de 20 planches. — Cet ouvrage paraîtra prochainement à la librairie Frank, 67, rue de Richelieu, et aux principales librairies archéologiques de Paris.)

EXTRAIT

DU

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MAISON DE VILLE

DE TOULOUSE (1586),

Communiqué par M. GATIEN-ARNOULT,

Professeur à la Faculte des Lettres de cette ville.

VIe Livre des Conseils de la Maison de ville de Tholose, f° 372.

Du troisiesme jour du mois de may mil cinq cens quatre vingtz six, dans le Consistoire des Conseilz de la Maison de ville ou estoient assistans Messieurs de Garaud, de Vignaulx, de Roux, Espie, de la Roque, d'Aiguesplas, Tournier et Marcelot, capitoulz.

Par ledict sieur de Garaud, capitoul, auroict esté remonstré qu'estans lesdictz sieurs de Vignaulx, de Roux, Marcelot et luy assemblés avec Messieurs les Mainteneurs et maistres ez jeux fleuraulx dans le Consistoire des Comptes pour délibérer sur le jugement et despartement des fleurs à ceulx qui ont récité leurs poemes la présent année, auroict esté par aulcunzs desdictz seigneurs représenté comme en l'année mil cinq cens cinquante-quatre en pareille assemblée la fleur de l'Eglantine feut adjugée à Pierre de Ronsard pour son excelent et rare scavoir pour l'ornement qu'il avoict appourté à la poesie françoise et que le pris d'icelle avoict esté converti en une Pallas d'argent quy luy feust envoyée de la part dudict College et des Capitoulz, dont s'estant extimé ledict Ronsard bien fort honnoré, il en auroict rendu action de graces et par autres infinis tesmoignages qui se treuvent

parmy ses œuvres faict connoistre combien ce présent luy auroict esté agréable ; que tenant, aujourd'hui, Jehan Anthoine de Baïf, au jugement des plus scavans de ce royaulme le premier rang entre les poetes par le deces dudict Ronsard, tant pour estre le plus antien de tous que pour estre celuy qui par la cognoissance des deux langues grecque et latine, a grandement enrichi nostre langue et poesie françoise, de sorte qu'ayant esté l'affaire mise en délibération, de l'advis de tout le College auroict esté arresté que les trois fleurs, suyvant la coustume, seroient distribuées aux trois qui se trouveront avoir récité les poemes les plus doctes, pour ne les frustrer du loyer qu'ils attendent de leur labeur, et pour leur donner cueur de faire mieulx à l'advenir, et au surplus que audict Baïf seroict faict ung honneste present de la valeur de cent livres, à quoy toutefois ilz n'auroient voulu consentir que premierement n'en eussent communiqué avec leurs compaignons, les a priés maintenant qu'ilz sont tous ensemble de y voulloir meurement délibérer et leur en dire leur advis affin d'en pouvoir resoudre l'assemblée.

A esté arresté que attendu le lieu et rang que tient au jour d'huy Mre Jehan Anthoine de Baïf entre les poetes et hommes scavans de cest caige, et pour avoir esté le mesme faict autreffois à Me Pierre de Ronsard, sera audict de Baïf faict présent en argent jusques à la somme de cent livres, tel que ledict College ordonnera.

NOTE

SUR

UN CURIEUX EFFET DE LA FOUDRE.

Communiquée par M. DE NADAILLAC.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre dernier, un violent orage éclata sur la colline où s'élève le château de Rougemont. Au bout d'une demi-heure environ, une détonation brève et sèche se fit entendre : la foudre venait de tomber sur un des arbres du parc. Cet arbre fut retrouvé complétement brisé et jonchant de ses débris le sol environnant, sur une étendue considérable. Plusieurs circonstances curieuses signalèrent ce phénomène. La cime de l'arbre resta complétement intacte, et c'est vers le milieu du tronc que la foudre l'atteignit, attirée probablement par le tronçon d'une branche récemment brisée. De plus, le tronc de l'arbre, qui était un chêne de moyenne grosseur, fut partagé en longues et minces lanières, qui furent projetées dans tous les sens, comme par l'explosion d'une mine ; en examinant le tissu de l'arbre avec attention, il fut facile de voir qu'il avait été entièrement desséché, quoique à ce moment de l'année les vaisseaux dussent être gorgés de sève ; les vaisseaux eux-mêmes étaient complétement déchirés dans toute leur longueur. Toutes ces circonstances s'expliquent parfaitement en admettant que toute la sève a été instantanément vaporisée par le passage du fluide électrique ; ce fut donc surtout l'expansion de la vapeur formée qui déchira les tissus et projeta au loin les débris de l'arbre déchiré dans le sens des fibres. Ce phénomène, dont on connaît déjà plusieurs exemples, se présente rarement avec toute la netteté qui fut observée dans cette circonstance, et montre une fois de plus combien sont capricieux les effets de la foudre, effets dont l'explication n'est pas toujours aussi facile à trouver. — L. LECARME.

ESSAI GÉNÉALOGIQUE & CHRONOLOGIQUE

SUR

LA FAMILLE RACINE

Par F.-C.-G. de Trémault de Bellatour.

Les armoiries de cette famille étaient peintes sur les vitres de la maison paternelle et dans une église de La Ferté-Milon : d'azur au cygne d'argent, becqué et membré de sable.

I. Jean Racine, premier du nom, fut receveur pour le roi et la reine du domaine et duché de Valois, ainsi que des greniers à sel de La Ferté-Milon et de Crépy. La première de ces charges ayant été supprimée à sa mort, ses descendants exercèrent celle de contrôleur au grenier à sel de La Ferté-Milon avec le titre de conseiller du roi. Il mourut en 1592, et fut inhumé dans la principale église de la Ferté-Milon, où l'on voyait encore sa tombe au XVIIIe siècle ; mais plus tard elle fut cachée par le dallage.

L'épitaphe était ainsi conçue : « Ci-gît honorable personnage, Jean Racine, receveur pour le roi, Notre Sire, « et pour la reine, tant du domaine et du duché de Valois que des greniers à sel de La Ferté-Milon et Crépy « en Valois, mort en 1592. » On dit qu'elle a subsisté jusqu'en 1793 (*Musée des Familles*, tome 27, page 362, 1860).

« C'est à ce personnage qu'il fut accordé de porter un « blason dont Racine parle dans sa correspondance, « blason qui nous est ainsi noté : d'azur au cygne d'ar- « gent, becqué et membré de sable. Primitivement

« l'écusson était revêtu d'un second signe héraldique, « un rat, ce qui a fait ranger les armes raciniennes dans « la classe des armoiries parlantes : Ra-cine, Rat-Cygne. « On ne peut s'expliquer la présence du rat, pas plus « que celle du cygne ; mais sans avoir à chercher la cause « originale de ce double attribut allégorique, on est « heureux de trouver dans l'un d'eux un symbole tou- « chant et vraiment prophétique du chantre harmonieux « d'Esther et d'Athalie. Des armes primitives Racine a « retranché le rat, ce qui le choquait. » (*Médéric Lecomte.*)

Il avait épousé dame Anne GOSSET.

De ce mariage est né un fils qui suit :

II. Jean RACINE, deuxième du nom, fut aussi contrôleur du grenier à sel de La Ferté-Milon. Il décéda en cette ville au mois de septembre 1650. Avant cette charge, il avait été greffier.

Il avait épousé Marie DESMOULINS, qui se retira à Port-Royal-des-Champs, où elle avait une fille et deux sœurs religieuses. Elle décéda dans cette maison, le 12 août 1662 ou 1663, selon Luneau de Boisjermain.

De ce mariage sont issus trois enfants :

1. Jean RACINE, qui suit.
2. Jean-François RACINE, mort à La Ferté-Milon à la fin de l'année 1697, ou dans les premiers jours de 1698.
3. Agnès RACINE, religieuse de Port-Royal de Paris, puis abbesse triennale de Port-Royal-des-Champs, appelée en religion la mère Agnès de Sainte-Thècle Racine. Elle était née à La Ferté-Milon le 30 août 1616 ; elle mourut à la fin de 1699. (Voir la lettre 50e aux œuvres de Racine.)

III. Jean RACINE, troisième du nom, écuyer, fut d'abord cadet dans le régiment des gardes du roi. Il s'établit dans la ville de La Ferté-Milon, et y exerça la charge de conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel.

Il décéda le 6 ou 26 février 1643.

Il avait épousé, le 13 septembre 1638, Jeanne SCONIN, qui mourut le 29 janvier 1641. Elle était fille de Pierre Sconin, mort en 1670, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forest de Villers-Cotterets (Isle-de-France), et sœur du célèbre Sconin, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, ancien général de l'ordre des Génovéfins, prieur de Saint-Maximin, official et vicaire général du diocèse d'Uzès.

« Devenu veuf en 1641, il se remaria le 3 novembre » 1642 à demoiselle Madeleine VOL, fille de Jean Vol, « notaire à La Ferté-Milon, et de Marie-Madeleine...., « dont il n'eut pas d'enfants. » (*Médéric Lecomte.*)

Du premier mariage sont issus deux enfants :

1. Jean RACINE, qui suit.
2. Marie RACINE, née le 24 janvier 1641, qui épousa M. RIVIÈRE, lequel fut contrôleur du grenier à sel de La Ferté-Milon. Elle vivait en viduité en l'année 1732, âgée de 92 ans, époque où elle mourut en cette ville.

   Elle était appelée Mademoiselle Rivière, suivant l'usage du temps qui voulait qu'on ne donnât le titre de Madame qu'aux personnes nobles ; celui de Mademoiselle était le seul que les femmes de la bourgeoisie pussent porter.

   C'est à Mademoiselle Rivière que Racine, le 16 janvier 1697, écrivait la lettre qui suit :

   « Je vous écris, ma chère sœur, pour une affaire « où vous pouvez avoir intérêt aussi bien que moi, « et sur laquelle je vous supplie de m'éclairer le « plus tôt que vous pourrez. Vous savez qu'il y a un « édit qui oblige tous ceux qui ont ou qui veulent « avoir des armoiries sur leur vaisselle ou ailleurs, « de donner pour cela une somme qui va tout au « plus à 25 livres, et de déclarer quelles sont leurs « armoiries. Je sais que celles de notre famille sont « un rat et un cygne, dont j'avais seulement gardé

« le cygne, parce que le rat me choquait ; mais je « ne sais point quelles sont les couleurs du chevron « sur lequel grimpe le rat, ni les couleurs aussi « de tout le fond de l'écusson, et vous me ferez un « grand plaisir de m'en instruire. Je crois que vous « trouverez nos armes peintes aux vitres de la mai- « son que mon grand-père fit bâtir, et qu'il vendit « à M. de la Clef. J'ai ouï dire aussi à mon oncle « Racine qu'elles étaient peintes aux vitres de quel- « ques églises. Priez Monsieur Rivière, de ma part, « de s'en mettre en peine, et de demander à mon « oncle ce qu'il en sait, et, de mon côté, je vous « manderai le parti que j'aurai pris là-dessus. J'ai « aussi quelque souvenir d'avoir ouï dire que feu « notre grand-père avait fait un procès au peintre « qui avait peint les vitres de la maison, à cause « que ce peintre, au lieu du rat, avait peint un san- « glier. Je voudrais que ce fût en effet un san- « glier, ou la hure d'un sanglier, qui fut à la place « de ce vilain rat. J'attends de vos nouvelles pour « me déterminer, et pour porter mon argent, ce « que je suis obligé de faire le plus tôt que je « pourrai. »

IV. Jean Racine, écuyer, quatrième du nom, naquit à La Ferté-Milon le 21 décembre 1639 ; il fit ses premières études au collége de Beauvais, y apprit le latin, et entra ensuite aux Granges, maison voisine de Port-Royal. Il en sortit pour étudier la philosophie au collége d'Harcourt.

Le père Sconin, son oncle maternel, voulut, mais en vain, le décider à entrer dans l'ordre de Sainte-Geneviève, dont il avait été abbé. Racine se contenta de prendre l'habit ecclésiastique et obtint le bénéfice du prieuré de l'Epinay, qu'il possédait en 1668, et qu'il abandonna peu d'années après, lorsqu'il quitta l'habit ecclésiastique.

En 1673, il fut reçu membre de l'Académie Française ; en 1677, il obtint une charge de trésorier de France au

bureau des finances d'Amiens, succédant à son beau-père M. de Romanet ; vers le même temps, Louis XIV le nomma son historiographe conjointement avec Boileau-Despréaux, et, en 1690, il eut une charge de gentilhomme ordinaire et de secrétaire de la chambre de Sa Majesté.

Il testa le 10 octobre 1698, et décéda à Paris le 20 avril 1699, hôtel de Ranes, bâti sur l'emplacement du Petit-Pré-aux-Clercs, rue des Marais-Saint-Germain, n° 21, maison existant encore en 1860, et ce, après une opération qui lui fut faite trop tard pour remédier à un abcès au foie qu'on n'avait pas connu d'abord. Son corps fut porté à Saint-Sulpice, sa paroisse, et après avoir été durant la nuit mis en dépôt dans le chœur de cette église, il fut inhumé, le 23 dudit mois, à Port-Royal-des-Champs, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament.

Lors de la destruction de Port-Royal, il fut exhumé et transféré, le 2 décembre 1711, d'après la demande de sa veuve, à Saint-Etienne du-Mont, et inhumé auprès de la sépulture de Pascal, derrière le maître autel, en face de la chapelle de la Sainte Vierge.

On connaît trop les œuvres et surtout les tragédies de Racine pour qu'il soit nécessaire d'en parler dans cette simple généalogie.

Selon Luneau de Boisjermain, voici en quoi consistait le bien de Racine : outre ce qu'il avait retiré de la représentation de ses œuvres, Racine avait été gratifié par le roi d'une charge de trésorier de France au bureau des finances de Moulins. Il avait également reçu de ce monarque 3,900 louis d'or, qui valaient alors onze livres pièce ; il avait obtenu, en 1664, une pension de 600 livres, portée par la suite à 1,500 livres et enfin à 2,000 livres. La pension d'historiographe était de 4,000 livres.

A sa mort, Louis XIV accorda à sa veuve et à ses enfants une pension de 2,000 livres, qui devait être partagée entre eux et ne s'éteindre qu'après le dernier survivant.

Il avait épousé, le 16 juin 1677, Catherine DE ROMANET, dont le père était trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Amiens, lequel portait pour armoiries : d'azur, au pal d'argent, chargé de cinq chevrons de sable et accosté de deux lions affrontés d'or, lampassés de gueules. Elle était née en 1652 ; elle décéda subitement à Paris le 15 novembre 1732, et fut enterrée auprès de son époux dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, sa paroisse.

De ce mariage sont issus deux fils et cinq filles :

1. Jean-Baptiste RACINE, écuyer, né à Paris le 11 novembre 1678, fils aîné. Il fut gentilhomme de la chambre du roi, en survivance de son père ; il exerça longtemps cette charge. En qualité de secrétaire d'ambassade, il fit un voyage en Hollande, et revint en 1699, peu de temps avant la mort de son père.

   Selon Boulard, notaire à Paris, il mourut garçon le 13 janvier 1747.

   Le 13 janvier 1746, il assistait aux accords de mariage d'Anne Racine sa nièce, avec messire Louis-Grégoire Mirleau de Neuville. C'est à ce fils que Racine écrivait toutes les lettres imprimées aux œuvres dévotes de cet auteur.
2. Louis RACINE, qui suit.
3. Marie - Catherine RACINE (Mme de Morambert). Etablie plus loin.
4. Elisabeth RACINE, que son père appelait *Babet*, qui fut religieuse au couvent de Notre-Dame de Variville, maison de l'ordre de Fontevrault, au diocèse de Senlis, décédée en 1745 ou 1746.
5. Jeanne-Nicole-Françoise RACINE, appelée *Fanchon*, décédée célibataire le 22 septembre 1739, à l'abbaye de Malnoue, où elle était pensionnaire depuis six ans.
6. Madeleine RACINE, appelée *Madelon*, née en 1688, décédée le 7 janvier 1741.

7. Anne RACINE, que son père appelait *Nanette*, fut religieuse aux Ursulines de Melun, où elle fit profession le 6 novembre 1698, n'étant pas âgée de 18 ans ; appelée en religion la Mère-Anne-Ste-Scolastique. Elle mourut la première de ses frères et sœurs.

V. Louis RACINE, écuyer, que son père appelait *Lionval*, naquit à Paris le 6 novembre 1692. Il fit ses études au collége de Beauvais sous le célèbre Rollin ; il y reçut les leçons du savant et pieux abbé Mésenguy.

Il prit l'habit ecclésiastique, et se retira chez les Oratoriens à Notrs-Dame-des-Vertus. C'est là qu'en 1720, il composa son poëme de *la Grâce*, qui avait précédé celui de *la Religion*, et qui fut suivi de plusieurs autres ouvrages estimés.

Après avoir quitté l'habit ecclésiastique, il fut pourvu de la charge de directeur des fermes de Sa Majesté à Soissons au mois de mai 1732, et le 21 janvier 1746 il était encore en possessien de cet emploi.

Il était de l'Académie des Inscriptions, où il avait été admis le 8 août 1719, n'étant guère âgé que de 26 ans. En 1722, il avait quitté Paris avec le titre d'inspecteur général des fermes du roi à Marseille. (Voir *La Vie de Louis Racine*, par Adrien de la Roque, chanoine d'Autun, l'un de ses arrière-petits-fils.

Il épousa à Lyon, le 1er mai 1728, étant directeur des fermes à Moulins, Marie PRESLE-DE-L'ECLUSE. Elle était fille de Pierre Presle-de-l'Ecluse, écuyer, seigneur de Cuzieu et d'Ugnias, conseiller et secrétaire du roi en la Cour des Monnaies de Lyon, l'un des échevins de la même ville dans les années 1709 et 1710, lequel mourut le 18 mai 1726, et de dame Angélique de Santilly.

Le contrat de mariage de Louis Racine fut passé devant Le Sellier, notaire à Paris, le 1er avril 1728.

Madame Racine mourut à Paris, rue Sainte-Anne, en 1794, étant âgée de 94 ans.

Louis Racine mourut le 29 janvier 1763.

Du mariage de Louis Racine sont issus un fils et deux filles ;

1. Jean RACINE, écuyer, qui, le 1er novembre 1755, périt dans l'inondation de Cadix, causée par le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne.
2. Anne RACINE, qui suit.
3. Marie-Anne RACINE (Mme d'Hariague). Etablie plus loin.

VI. Anne RACINE, née à Lyon, fut élevée à Variville, auprès de sa tante Elisabeth. Elle décéda à Blois, paroisse Saint-Nicolas, le 31 octobre 1805, âgée d'environ 70 ans. (Voir sur la mort de Mme de Neuville de Saint-Hery des Radrets le *Magasin Encyclopédique* de 1806, tome II, page 404.)

Elle avait épousé à l'âge de 12 ou 13 ans, par contrat passé devant Boulard, notaire à Paris, en date du 13 janvier 1746, célébration le 21 dans l'église de Saint-Roch, Messire Louis-Grégoire MIRLEAU DE NEUVILLE DE ST-HÉRY, écuyer, qui fut seigneur des terre, fief et seigneurie de la Berruère-des-Radrets-d'Illiers en Vendômois, et fermier général des finances à Caën, lequel portait pour armoiries : de gueules, au cygne nageant sur une rivière, surmonté en chef de deux étoiles, le tout d'argent, Il était né paroisse Saint-Barthélemy de La Rochelle, le 5 octobre 1712, fils d'Antoine-Pierre Mirleau de Neuville, écuyer, conseiller du roi, maison et couronne de France et de ses finances, l'un des 40 fermiers généraux de sa Majesté, demeurant, en 1748, à Paris, et de feue dame Marie Germain.

En 1751, le 30 mars, il était directeur général des fermes à Soissons.

Le 18 juin 1765, il acheta, devant Lambot, notaire au Châtelet à Paris, la terre des Radrets, située à Sargé en Vendômois.

Il décéda, en son château des Radrets, le 4 novembre 1783. Son père décéda âgé de 82 ans, à Paris, paroisse Saint-Roch, le 25 août 1757. Ce dernier, en mariant son fils, le dota de 4,000 livres de rente, et Mademoiselle Racine reçut en dot 40,000 livres en capital seulement, ainsi qu'il résulte des accords du mariage du 13 janvier 1746.

De ce mariage sont nés sept enfants, dont trois, nés à Soissons, moururent en bas âge ; suivent les quatre autres, savoir :

1. Louis Mirleau de Neuville-des-Radrets-d'Illiers, qui suit.
2. Anne-Adelaïde Mirleau de Neuville, Mademoiselle des Radrets, née à Paris, paroisse Sainte-Eustache, le 16 mars 1755, décédée à Blois le 9 janvier 1822.
3. Anne Mirleau de Neuville (Mme de Jupeaux). Etablie plus loin.
4. Marie-Anne Mirleau de Neuville (Mme de Trémault de Spoir). Etablie après la descendance de sa sœur.

VII. Louis Mirleau de Neuville, connu sous les noms de d'Illiers des Radrets, écuyer, naquit à Caën le 16 juin 1757. Il décéda à son château des Radrets le 27 septembre 1829.

Il avait épousé deux femmes :

1° Par contrat passé à Busloup en Vendômois, le 27 août 1782, Marie-Louise-Claude de Bonvoust, née à Dreux, le 10 février 1765, fille de messire Louis-Claude de Bonvoust, chevalier, seigneur de Rey, Le Boille, Montorson près Pezou et de Neuf-Châtel, lequel portait pour armoiries : d'argent, à deux fasces d'azur, accompa-

gnées de six merlettes de sable, posées 3, 2 et 1 (veuf en premières noces de noble dame Marie-Thérèse de Faulx, décédée à Dreux), et de Louise-Marguerite Cadot de Berfay, famille qui portait pour armoiries : de gueules, à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent, couronnée d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

Marie-Louise-Claude de Bonvoust décéda à sa terre du Tertre-Fourreau, paroisse de Busloup, le 8 juillet 1817.

2° Par acte passé à La Ville-aux-Clercs, le 24 septembre 1817, Victoire-Julie Rouge de Montant, née à Saint-Lubin de Cloyes (Eure-et-Loir) le 23 mars 1788 ; fille de Michel-Toussaint Rouge de Montant et de Madeleine-Françoise Huc, décédés l'un et l'autre à La Ville-aux-Clercs.

Du premier mariage sont nés 13 enfants, dont 7 moururent en bas âge, et 6 qui vont suivre :

1. Louis-Marie Mirleau d'Illiers, qui suit.
2. Louis-Elisabeth Mirleau d'Illiers, écuyer, né au Tertre-Fourreau, le 24 août 1789, décédé à Vendôme le 2 août 1836. Il avait épousé à Saint-Firmin, près de Vendôme, en 1814, dame Victoire-Félicité de Phelines, née à Saint-Firmin le 15 janvier 1782, fille de Jacques-Louis de Phelines, écuyer, seigneur de Villiersfaux et autres lieux, né en 1747, capitaine au corps royal du génie, chevalier de Saint-Louis le 22 janvier 1791, chevalier novice de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lequel portait pour armoiries : d'azur, au soleil d'or ; et de Marie-Elisabeth de Chabot, dont la famille portait pour armoiries : d'or, à 3 chabots de gueules, 2 et 1. Elle décéda à Pezou, près Vendôme, le 2 mars 1864, ne laissant pas d'enfants.
3. Louise-Bonne Mirleau d'Illiers, née au Tertre-Fourreau le 28 septembre 1783, décédée à Vendôme le 20 mars 1857, sans avoir été mariée.

4. Anne-Adelaïde MIRLEAU D'ILLIERS (Mme Mesnage). Etablie plus loin.
5. Marie-Louise MIRLEAU D'ILLIERS (Mme de Trémault). Etablie plus loin.
6. Angélique-Emélie MIRLEAU D'ILLIERS (Mme Masson). Etablie plus loin.

Du second mariage de M. Louis Mirleau de Neuville d'Illiers avec Mlle Rouge de Montant, sont nés 5 enfants, dont un mort en bas-âge.

1. Louis-Stanislas-Xavier MIRLEAU D'ILLIERS DES RADRETS, marié, dont un fils.
2. Marie-Anne-Chantal MIRLEAU D'ILLIERS DES RADRETS, née au château des Radrets, en 1819.
3. Louise-Théophile MIRLEAU D'ILLIERS DES RADRETS, née au château des Radrets en 1820, mariée à Sargé (Loir-et-Cher), le 10 mai 1840, à Victor-Ernestin TROCHU, décédé à Paris le 22 décembre 1850, et sa femme, même ville, en septembre 1865.

De ce mariage sont nées 4 filles, dont 3 moururent en bas âge; la quatrième suit:

a. Anne-Noémi TROCHU, née à La Bazoche en 1842, mariée en 1866 à M. FRANCHET, conservateur des collections de M. le marquis de Vibraye à Cheverny (Loir-et-Cher). — C'est pour Anne-Noémi Trochu qu'une souscription nationale fut ouverte en 1860.

4. Anne-Julie-Françoise MIRLEAU D'ILLIERS DES RADRETS, née au château des Radrets en 1821, mariée à Sargé, en 1849, à M. Pierre-Vincent CHOUILLOUX, professeur calligraphe à Paris.

De ce mariage sont nés quatre enfants, dont 2 filles moururent jeunes, et deux qui suivent:

a. Louis CHOUILLOUX, né à Paris en 1855.

b. Georgette CHOUILLOUX, née à Paris le 1er novembre 1853.

VIII. Louis-Marie MIRLEAU D'ILLIERS, écuyer, fils aîné de Louis Mirleau de Neuville d'Illiers des Radrets et de sa première femme Marie-Louise-Claude de Bonvoust, naquit au Tertre-Fourreau, paroisse de Busloup, le 1er avril 1785.

Il épousa à Saint-Firmin, près Vendôme, le 13 décembre 1813, Louise-Aspasie DE GUÉROUST, née à Sérigny, au Perche, le 1er août 1796, fille de Pierre-François de Guéroust, qui fut contrôleur de ville au Mans, décédé à Ham (Somme) le 7 mars 1835, qui portait pour armoiries : d'argent à un chevron de gueules, accompagné de 3 glands de chêne de sinople ; et de dame Marie-Jeanne Dividis, décédée à Sargé (Loir-et-Cher) le 2 août 1862, âgée de 83 ans, dont la famille porte pour armoiries : d'azur, à trois fuseaux d'or, surmontés en chef d'un lion léopardé de même.

De ce mariage sont nés trois garçons, dont l'aîné mourut en 1825, au Lycée d'Angers. Les deux puînés suivent :

1. Henri-Artus MIRLEAU D'ILLIERS, qui suit.
2. Louis-Marie-Pierre MIRLEAU D'ILLIERS, écuyer, né à Vendôme le 3 avril 1829, marié à Paris le 7 novembre 1860 à demoiselle Legrand.

IX. Henri-Artus MIRLEAU D'ILLIERS, écuyer, né à La Ville-aux-Clercs, le 29 avril 1818, marié à Orléans, le 9 mars 1846, à demoiselle Thaïs PELLERIN, née à Orléans le 9 mars 1824, fille de Denis Pellerin, notaire à Orléans, et de Thaïs Gaulier, née à Blois.

De ce mariage sont nés 2 garçons, décédés en bas âge, et 3 filles qui suivent :

1. Marie-Louise-Thaïs MIRLEAU D'ILLIERS, née à Orléans le 25 janvier 1848.
2. Marie-Henri-Gabrielle, née à Orléans le 18 décembre 1849.

3. Marie - Julie - Thérèse, née à Orléans le 11 mai 1851.

VIII. Anne-Adelaïde MIRLEAU D'ILLIERS, née à Busloup le 26 septembre 1790, fille de Louis Mirleau de Neuville d'Illiers des Radrets, et de sa première femme, Marie-Louise-Claude de Bonvoust. Elle décéda à Evron le 3 août 1861. Elle épousa à Vendôme, le 17 novembre 1818, Charles-Philippe MESNAGE, juge de paix à Evron, décédé à Mayenne le 4 novembre 1851.

De ce mariage sont nés 6 enfants, dont 2 moururent en bas âge ; les 4 autres suivent :

1. Charles-Dieudonné-Jean-Marie-Anne-Hélène MESNAGE, né à Evron le 11 avril 1821, marié à....
2. Henri-Charles-Marie MESNAGE, né à Evron le 8 juillet 1825, marié à Mayenne, le 25 novembre 1863, à demoiselle Emma GAUDAIS.
3. Camille-Charles-Marie MESNAGE, né à Evron le 11 mars 1827.
4. Esther-Marie-Anne-Françoise MESNAGE, née à Evron le 25 décembre 1823, directrice de la poste aux lettres de Montsurs (Mayenne).

VIII. Marie-Louise MIRLEAU D'ILLIERS, née à Vendôme le 14 août 1796, décédée même ville le 31 janvier 1858, sœur de la précédente.

Elle épousa, à Espéreuse, le 22 janvier 1821, François-César-Gédéon DE TRÉMAULT-DE-BELLATOUR, écuyer, né à Vendôme le 14 février 1796, fils aîné de Anne-François-Gédéon de Trémault-de-Bellatour, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine commandant au régiment de Bourbon-infanterie, lequel portait pour armoiries : de gueules à deux haches d'argent mises en pal, au chef cousu d'azur, à trois étoiles d'or rangées en fasce ; et de Françoise-Scolastique de Fontenay, dont la famille portait pour

armoiries : d'argent, à deux lions passants de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules. En 1815, il fut admis dans la compagnie des Gardes de la Porte du roi, puis fut sous-lieutenant dans la légion de Loir-et-Cher. Le 13 juillet 1822, il fut nommé maire de Sargé, et le 26 décembre 1823, maire d'Espéreuse, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1865.

De ce mariage est née une fille, qui suit :

Louise-Marie-Françoise DE TRÉMAULT-DE-BELLA-TOUR, née à Sargé, le 6 mars 1822, mariée à Espéreuse, le 19 février 1844, à Jules-Joseph LE SAULX-D'ANCREVILLE, né à Sablé le 29 novembre 1820.

Duquel mariage est né un fils, qui suit :

Louis-Jules-François LE SAULX-D'ANCREVILLE, né à Evron (Mayenne), le 8 février 1845.

VIII. Angélique-Emélie MIRLEAU D'ILLIERS, née à Vendôme le 21 septembre 1799. Elle épousa à Vendôme, le 21 février 1821, Tullius MASSON, médecin à Ballon, juge de paix de ce canton en 1846, décédé même ville le 3 juin 1850.

De ce mariage sont nés 2 enfants, qui suivent :

1. Alfred-Louis-Michel MASSON, né à Ballon le 5 novembre 1823, décédé, sans avoir été marié, au Mans, le 31 août 1867, maire de Ballon.
2. Odile-Angélique-Césarine MASSON, née à Ballon le 5 juin 1822, mariée même ville à Charles LE CAMUS, receveur des contributions directes, décédé au Mans le 23 avril 1864, ne laissant pas de postérité. Sa veuve, en 1865, se remaria à M. de Bouville.

VII. Anne MIRLEAU DE NEUVILLE, née à Caën le 20 mars 1753, décédée même ville le 28 décembre 1825.

Elle avait épousé à Vendôme, le 24 avril 1773, mes-

sire Louis-Didier DE TAILLEVIS, comte DE JUPEAUX, écuyer, lieutenant des vaisseaux de S. M. Louis XV, major d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Périgny, près Vendôme, le 12 novembre 1735, et décédé à Caën, en 1815, contre-amiral en retraite.

Cette famille portait pour armoiries : d'azur, au lion d'or, langué et armé de gueules, tenant en sa dextre une grappe de raisin de pourpre.

De ce mariage sont issus quatre enfants :

1. Anne-Louis-Marie DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, qui suit.
2. Louis DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, né à Vendôme le 11 juin 1780, mort sans postérité le 14 novembre 1802, à la Martinique, où il avait émigré.
3. Marie-Charlotte DE TAILLEVIS DE JUPEAUX (dame de Gomer). Etablie plus loin.
4. Anne-Pauline DE TAILLEVIS DE JUPEAUX (dame de la Roque). Etablie plus loin.

VII. Anne-Louis-Marie DE TAILLEVIS, comte DE JUPEAUX, écuyer, né à Vendôme le 17 août 1774. Il fut officier de marine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il décéda le 14 juin 1844, à Saint-Pierre (Martinique), où il avait émigré.

Il épousa à la Martinique demoiselle DE GALLET DE SAINT-AURIN.

De ce mariage sont nés un fils et une fille :

1. Louis-Augustin, qui suit :
2. Marie-Rose-Louise DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, née en 1804 à Saint-Pierre (Martinique), qui épousa à Paris, le 17 juin 1828, Louis-Victor-Gédéon DE LA MARLIER, né au château de la Sauverie, commune de Danzé (Loir-et-Cher), le 18 août 1796, fils de Louis-Quentin-Antoine de la Marlier et d'Elisabeth-

Victor Collier de la Marlière, veuve de Charles-Joseph de Trémault, établi plus loin.

De ce mariage sont issus deux enfants :

a. Louis-Marie-Gaston DE LA MARLIER, né à Vendôme le 15 juin 1829. Il fut lieutenant au 2e régiment de hussards, Il épousa, en 1867, à Fontaine-la-Guyon, près Chartres, demoiselle Marie-Thérèse-Raphaelle OLIVIER DE FONTAINE, née en cette commune, le 12 mai 1839.

b. Louise-Marie-Amélie DE LA MARLIER, née à Vendôme le 6 février 1834, qui épousa à Danzé, le 24 avril 1854, Marie-Michel-Gabriel-Florent DE SACHY DE FOURDRINOY, chevalier de la Légion d'honneur, commandant au corps impérial d'Etat-Major, né à Vendôme le 28 avril 1825, lequel porte pour armoiries : échiqueté d'argent et d'azur.

De ce mariage sont nés 3 enfants :

1. Marie-Gabriel-Robert, décédé en bas âge.
2. Marie-Louise-Elisabeth, née à Paris le 26 janvier 1861.
3. Gaston-Gabriel-Robert-Florent, né à Vendôme le 27 septembre 1866.

IX. Louis-Augustin DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, écuyer, officier de la Légion d'homeur, né à Saint-Pierre (Martinique) le 19 mai 1803, trésorier-payeur de la province d'Oran, mis en retraite en 1866.

Il épousa à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 5 février 1828, demoiselle Andrea-Louisia-Ophelia DE SOYRES, née à la Guadeloupe le 9 février 1808, fille de René de Soyres, chevalier, et de dame Laujol-des-Etages.

De ce mariage sont issus deux fils :

1. Anne-Edouard DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, écuyer, né à la Pointe-à-Pitre le 29 novembre 1828, officier

de la Légion d'honneur. En 1860, payeur en Algérie, et, en 1865, nommé payeur de l'armée du Mexique.

2. Victor DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, écuyer, né à la Pointe-à-Pitre le 12 mars 1831, agriculteur en Algérie.

VIII. Marie-Charlotte DE TAILLEVIS DE JUPEAUX, née à Vendôme le 31 mai 1777. En 1792, elle émigra à Londres, où elle épousa, le 29 mars 1799, messire Christophe-Marie-Joseph, comte de GOMER, ancien page de la chambre de la reine Marie-Antoinette, puis officier d'infanterie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé à Fricamps (Somme) le 26 avril 1822, lequel portait pour armoiries : d'or, à sept merlettes de gueules, au lambel d'azur.

De ce mariage sont nés 7 enfants, dont 3 moururent en bas âge. Restaient :

1. Alfred-Louis-Joseph DE GOMER, décédé, en 1827. à Amiens, à l'âge de 23 ans.
2. Adolphe-Charles-Maxime DE GOMER, mort aspirant de marine, à l'île de Chio, à l'âge de 20 ans.
3. Isaure-Marie-Gabrielle DE GOMER (Mme du Merle), qui suit.
4. Octavie - Charles - Ursule DE GOMER (Mme du Fay). Etablie plus loin.

IX. Isaure-Marie-Gabrielle DE GOMER, née à Amiens, le 3 mai 1805, Elle épousa même ville, le 18 octobre 1826, Louis-Pierre BONAVENTURE, comte DU MERLE, ancien garde-du-corps du roi, puis officier de cavalerie aux 13e et 16e régiments de chasseurs, né en 1797 ; demeurant à la Vespière, près Orbec, dont la famille porte pour armoiries : de gueules à 3 quintes feuilles d'argent, posées 2 et 1.

De ce mariage sont issus 7 enfants :

1. Charles-Pierre Bonaventure du Merle, né à Orbec le 22 juin 1827, lequel a épousé, à Ruppière, commune de Saint-Pierre-du-Jonquet (Calvados), le 23 février 1852, demoiselle Marie-Césarie-Octavie de Fribois, décédée audit lieu le 5 octobre 1863, dans sa 34e année.

De ce mariage sont nés 4 enfants : Guillaume-Bonaventure-Joseph, Louise-Catherine-Césarie, Jean-Camille-Marie, et Octave-Joseph-Charles.

2. Camille-Louis-Joseph du Merle, né à Orbec, le 16 septembre 1818.
3. Joseph-Edouard-Marie du Merle, né à Orbec le 26 décembre 1832, lequel a épousé demoiselle de Chyré.
4. Louise-Marie-Octavie du Merle, née à Orbec le 14 décembre 1829.
5. Gabrielle-Louise-Marie du Merle, née à Orbec le 27 avril 1834, sœur de charité de Saint-Vincent-de-Paul.
6. Louis-Charles-Xavier du Merle, né à Orbec le 4 février 1839.
7. Marie-Henriette-Joséphine du Merle, née à Orbec le 28 septembre 1841, sœur de charité de Saint-Vincent-de-Paul.

IX. Octavie-Charles-Ursule de Gomer, née à Amiens, le 11 mai 1811, qui épousa, à Orbec, le 17 septembre 1827, Philippe-Adolphe du Fay, capitaine commandant de Carabiniers, qui portait pour armoiries : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 molettes de même.

De ce mariage :

Godemar-Charles-Octave du Fay, né à Fricamps le 29 mai 1831, capitaine au 8e de hussards.

VIII. Anne-Pauline de Taillevis de Jupeaux, née à Vendôme le 19 novembre 1778. Elle épousa en 1796, à

Londres, où elle avait émigré, messire Jacques-Joseph baron DE LA ROQUE, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, qui fut successivement chevau-léger de la garde du roi, garde de la marine, capitaine d'infanterie au régiment de Vermandois, puis conseiller de préfecture, et enfin sous-préfet à Tournon. Il était né au château des Prés-en-Vivarais, en 1759, et mourut à Tournon le 18 juin 1842. Il portait pour armoiries : d'or, de gueules, en abîme, au cœur enflammé d'où sortent 2 pommes de pin tenues par un cordon de sinople, au chef chargé de 3 abeilles de sable.

De ce mariage sont issus 4 enfants :

1. Gabriel-Charles baron DE LA ROQUE. Etabli plus loin.
2. Adrien-Alexandre-Antoine DE LA ROQUE, né à Annonay, le 12 avril 1803, prêtre, chanoine d'Autun dès l'année 1828 ; c'est à sa plume sincère et éloquente qu'on doit la vie de Louis RACINE, son bisaïeul, publiée en 1852.
3. Hippolyte-Louis DE LA ROQUE, né en 1811, décédé en 1817.
4. Antoinette-Françoise DE LA ROQUE, qui épousa CYR DE SUZENAIS, et mourut en 1830, à Tournon, sans postérité.

IX. Gabriel-Charles baron DE LA ROQUE, né à Londres en 1799, ancien sous-préfet à Tournon, marié en 1830 à demoiselle Clémentine DE LA FAYOLLE-DE-MARS.

De ce mariage sont issus deux garçons :

1. Joseph-Balthasard DE LA ROQUE, né à Tournon en 1831 ; employé des finances. Il a épousé, à Marseille, le 7 avril 1858, demoiselle Joséphine BONNAFAY-PRADEL.
2. Paul DE LA ROQUE, né à Tournon en 1835, fut d'abord officier de dragons, et passa ensuite au 1er régiment de hussards.

VII. Marie-Anne MIRLEAU DE NEUVILLE DES RADRETS, née à Soissons le 7 janvier 1752, décédée à Azé, près Vendôme, le 21 février 1818. Elle avait épousé, par contrat passé devant Boulard, notaire à Paris, en date du 8 novembre 1769, au domicile de Marie de Presle, veuve de Louis Racine, son grand-père, messire Jacques-François DE TRÉMAULT, écuyer, seigneur de Spoir, du Bouchet-Touteville, paroisse de Cracheray, de Morillon et Bellatour, paroisse d'Azé ; conseiller du roi, lieutenant-général du bailliage de Vendôme, maire perpétuel de cette ville, capitaine des chasses du duché de Vendôme, enfin vice-président du tribunal de Chartres. Il était né à Vendôme le 12 juillet 1743, et décéda au château de Meslay le 9 octobre 1819.

De ce mariage sont nés 8 garçons, dont 4 moururent en bas âge.

1. Marie-François DE TRÉMAULT, écuyer, né à Vendôme le 12 octobre 1770. Il émigra en 1792, et fut incorporé, avec ses trois frères, dans l'armée des princes. Il fut fait prisonnier de guerre à Bois-le-Duc, avec une partie de la légion de Béon, par Pichegru, général français, qui la fit toute fusiller.
2. Auguste-Marie-Denis, qui suit :
3. Antoine-Anne-Hippolyte. Etabli après la descendance de son frère.
4. Louis-Henri, écuyer, né à Vendôme, le 23 octobre 1777. Il fut capitaine au corps royal du génie militaire, aide-de-camp du général Chambarlac, et fut tué en Prusse, en 1812, à la retraite de Moscou.

VIII. Auguste-Marie-Denis DE TRÉMAULT DE SPOIR, écuyer, né à Vendôme le 25 janvier 1775, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien employé supérieur des tabacs, retraité en cette qualité au mois de mai.

Il avait épousé à Paris, en 1801, paroisse Saint-Gervais, demoiselle Antoinette-Dorothée DE GONTAULT

D'ARROS, alors âgée de 13 ans, fille de Denis de Gontault d'Arros, baron, ancien colonel du régiment de Conti, chevalier de Saint-Louis et des ordres de Montesa et de Calatrava (Espagne), qui portait pour armoiries : écartelé aux 1 et 4 de gueules à une roue d'argent, aux 2 et 3 d'azur aux trois chevrons d'or ; et de dame de Pons, dont la famille portait pour armoiries : d'argent, à une fasce bandée de gueules et d'or. Ils moururent à Paris, l'un le 18 mars 1857, l'autre le 9 mars 1864, rue Tronchet.

De ce mariage est née une fille unique.

Marie-Reine-Olympe-Clotilde DE TRÉMAULT, née à Paris, 6e arrondissement, le 27 février 1812. Elle épousa à Paris le 10 juillet 1828, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, Marie-Alphonse vicomte DE ROSTAING, chevalier de Malte, né à Varennes en mars 1787, fils de messire Antoine-Louis, comte de Rostaing, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadrons en retraite, décédé à Vendôme le 20 septembre 1815, qui portait pour armoiries : d'azur, à une fasce en devise d'or, à une roue de même de huit raies en pointe ; et de Madeleine-Denise de Laval de la Fagerdie, décédée à Vendôme le 18 octobre 1852.

De ce mariage sont issus un fils, qui suit, et 2 filles décédées en bas âge.

Auguste-Denis-Tristan DE ROSTAING, né à Paris le 10 avril 1829, rue Tronchet. Il épousa en cette ville, le 1er mai 1862, à Saint-Thomas-d'Aquin, demoiselle Christine DE VERGÈS, dont le père était conseiller à la cour de cassation.

VIII. Antoine-Anne-Hippolyte DE TRÉMAULT DE SPOIR, écuyer, frère du précédent, né à Vendôme le 2 août 1776. Il entra au service en 1792, fit toutes les campagnes du premier empire, fut à Moscou, et le 1er janvier 1825 il fut mis à la retraite avec le grade hono-

rifique de chef d'escadrons; il était alors chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il décéda à Vendôme le 21 janvier 1861, emportant les regrets de tous les infortunés qu'il ne cessait de soulager.

Il avait épousé à Viévy-le-Rayé (Loir-et-Cher), le 26 novembre 1817, demoiselle Marie-Cécile-Eléonore D'WISSEL, née à Viévy le 7 juin 1776, fille aînée de messire Charles-Augustin, baron d'Wissel, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, qui portait pour armoiries : de gueules, à deux demi-vols d'argent élevés ; et de Catherine-Eléonore de Beauxoncles, dont la famille portait pour armoiries : de gueules, à trois coquilles d'or, posées 2 et 1, au chef d'argent. Elle décéda au château des Radrets, le 5 mai 1850, et fut inhumée à Vendôme le 7 suivant. De ce mariage il n'est pas né d'enfants.

VI. Marie-Anne RACINE, seconde fille de Louis Racine et de dame Marie de Presle, épousa par contrat passé devant Boulard, notaire à Paris, le 17 novembre 1752, le chevalier Jacques-Bernard D'HARIAGUE, qui, en 1793, fut administrateur de la manufacture des glaces de Saint-Gobain, qui portait pour armoiries : d'azur, à l'ancre d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accoté de deux étoiles d'or. Il était fils d'un conseiller-maître à la cour des comptes et neveu d'un président au Parlement de Paris.

Mme d'Hariague mourut à Paris le 11 septembre 1782.

De ce mariage sont issues deux filles :

1. Anne-Angélique, qui suit :
2. Emélie, rapportée après la descendance de sa sœur.

VII. Anne-Angélique D'HARIAGUE, née en 1755, épousa, par contrat passé devant Boulard, notaire à Paris, en date du 3 décembre 1775, messire Charles-Joseph DE

Trémault, écuyer, seigneur de la Sauverie, paroisse de Danzé, mousquetaire noir de la garde du roi, lieutenant de nos Seigneurs les maréchaux de France dans les provinces du Blaisois et du Vendômois, troisième fils de Gilles-François de Trémault, écuyer, seigneur de la Blotinière, Morillon, Bellatour et autres lieux, conseiller du roi, lieutenant-général civil du bailliage royal et prévôté de Vendôme, et de Denise-Françoise Canet de Gay, sa seconde femme, dont la famille portait pour armoiries : d'azur, au cheval gai, d'argent, au chef d'or.

M. de Trémault décéda à Vendôme, le 20 décembre 1788, et Mme était morte à Paris, paroisse Saint-Roch, le 19 décembre 1786.

De ce mariage sont nés 4 enfants, qui moururent au berceau.

M. de Trémault convola en secondes noces avec demoiselle Elisabeth-Victor Collier de la Marlière, dont il n'eut pas d'enfants ; cette dernière, veuve depuis 6 ans, se remaria à Louis-Quentin-Antoine de la Marlier, dont la descendance est établie plus haut.

VII. Emélie d'Hariague, deuxième fille de Jacques-Bernard d'Hariague, et de Marie-Anne Racine, épousa le comte Etienne-Marie d'Hariague, citoyen de Bayonne son cousin-germain, employé dans l'administration du timbre. Après le décès de M. d'Hariague, sa veuve a obtenu le rétablissement de la pension de deux mille livres créée par Louis XIV en faveur de la veuve et des enfants de Racine.

De ce mariage sont nés plusieurs enfants, dont :

1. Maxime d'Hariague, capitaine d'infanterie en 1837.
2. Théramène d'Hariague, employé, à la même époque, au ministère de l'Intérieur.
3. Marie-Aricie d'Hariague, mariée à Paris à un employé..., dont 2 enfants.

V. Marie-Catherine RACINE, fille aînée de Jean Racine et de Catherine de Romanet, naquit vers l'année 1680 ; elle fut élevée à Port-Royal. Elle entra, le 8 janvier 1699, aux Carmélites de Paris, rue Saint-Jacques ; mais elle n'y resta que quelques mois.

Elle épousa le 5 juin 1699, à l'hôtel des trésoriers de France et à Saint-Sulpice, Pierre-Claude-Colin DE MORAMBERT, avocat au Parlement, puis directeur général des fermes à Paris, qu'elle avait refusé peu de temps avant son entrée aux Carmélites. Elle mourut le 6 décembre 1751.

De ce mariage sont nés un fils et une fille. (Médéric Lecomte dit qu'il n'y eut que deux filles, dont une mourut religieuse.)

1. N.... DE MORAMBERT, qui eut un fils, qui, en 1791, était directeur des aides du Plat-Pays, et arrière petit-fils de Jean Racine (*Moniteur* du 4 janvier 1857).
2. N.... DE MORAMBERT, qui suit :

VI. N.... DE MORAMBERT, née à Toulouse, qui épousa, en 1725, M. Jacobé DE NAUROIS, seigneur D'ABLANCOURT, près Vitry-le-Français, qui portait pour armoiries : d'azur, à un fer de moulin d'argent, accosté de deux épis de blé d'or, les tiges passées en sautoir vers la pointe de l'écu.

De ce mariage sont issus un fils et trois filles.

1. Claude-Louis Jacobé DE NAUROIS, qui suit :
2. Françoise-Angélique Jacobé DE NAUROIS, établie après la descendance de son frère.
3. Marie-Françoise-Dorothée DE NAUROIS, morte, en 1807, sans avoir été mariée.
4. Louise-Marie-Suzanne Jacobé DE NAUROIS, décédée en 1783. Elle avait épousé à Langres M. GILLET, qui fut receveur des gabelles.

De ce mariage sont nées deux filles :

a. N.... GILLET, décédée en 1816, qui épousa M. Leclerc de Vandonne ; décédés sans postérité.

b. N.... Gillet, vivante en 1855, mariée à M. Fourelle de Frettes.

De ce mariage plusieurs enfants :

1° N.... Fourelle de Frettes, ancien militaire, demeurant à Frettes (Haute-Marne).

2° N.... Fourelle de Frettes, ancien militaire, demeurant à Frettes, marié à demoiselle de Pruissac.

3° N.... Fourelle de Frettes, mariée avant 1855 à M. de Lyver.

VII. Claude - Louis Jacobé de Naurois d'Ablancourt, né vers l'année 1730, décédé le 10 novembre 1819, directeur de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobain, charge qu'il a exercée pendant 56 ans.

Il fut député de Paris au Corps Législatif ; son épouse lui a survécu. Il a laissé des ouvrages manuscrits que possède aujourd'hui son petit-fils Auguste de Naurois.

Il avait épousé N....

De ce mariage est né un fils, qui suit :

VIII. Gérard-Marie Jacobé de Naurois, qui épousa demoiselle Gabrielle-Rose de Solages, veuve dès avant 1828. La famille de Solages porte pour armoiries : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au soleil d'or, qui est de Solages ; aux 2 et 3 d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent, qui est de Nobal.

De ce mariage sont nés 7 enfants, qui suivent :

1. Gabriel-Louis Jacobé de Naurois, décédé à Toulouse le 13 février 1853, dans sa 37e année. Il était né à Villeman (Haute-Garonne).
2. Edouard Jacobé de Naurois, marié à demoiselle de Bazire.
3. Auguste-Louis Jacobé de Naurois, marié le 15 juin 1830 à Mlle Marie-Gabrielle de Solages.

De ce mariage un fils et deux filles :

a. Albert DE NAUROIS.

b. N.... DE NAUROIS, fille aînée, mariée à M. MANET DE PUYMIROL.

c. N.... DE NAUROIS, mariée à M. Théodore DE SÉVIN.

4. Paulin Jacobé DE NAUROIS, a épousé Mlle Louise Augustine DE CLUZEL. En 1860, il était maire de Lacaune (Tarn).

5. Hippolyte Jacobé DE NAUROIS, marié à Mlle DE LA COSTE.

6. Gabriel Jacobé DE NAUROIS, célibataire, qui habitait Toulouse en 1860.

7. Dlle..... Jacobé DE NAUROIS, qui a épousé M. DE RIVALS-MAZÈRES.

VII. Françoise-Angélique Jacobé DE NAUROIS D'ABLANCOURT, née à Vitry-le-Français en 1737, décédée à Sully-sur-Loire, le 12 octobre 1823, âgée de 86 ans.

Elle avait épousé Joseph-Pierre-Salomon GRAVET D'HUISSEAU, receveur des finances de la généralité d'Orléans.

De ce mariage sont nés 3 enfants:

1. Guillaume-Marie-Maximilien GRAVET D'HUISSEAU, né à Sully-sur-Loire le 10 juin 1767, décédé à Bourges vers 1832, secrétaire-général de la préfecture; sa marraine fut damoiselle Marie de Presle, douairière de messire Louis Racine, écuyer.

Il se maria à Dlle....

De ce mariage sont nés deux enfants:

a. Léon GRAVET D'HUISSEAU, ancien magistrat, propriétaire à Aubigny, qui épousa demoiselle AJALLON DE GRUSSAGNE, dont 2 enfants très-jeunes.

b. Jenny GRAVET D'HUISSEAU, mariée à N.... DE LA ROCHÈRE. Ils ont plusieurs enfants.

2. Guillaume-Maximilien GRAVET D'HUISSEAU, qui

fut pendant 30 ans curé de la commune de Villemurlin, canton de Sully, décédé à Paris vers 1836.

3. Caroline-Françoise GRAVET D'HUISSEAU, née à Sully le 28 juillet 1769, qui épousa le 5 pluviôse an IV (25 janvier 1796), Jean-Baptiste-Auguste HUREAU, ancien militaire à Montargis. Elle mourut à Sully-sur-Loire en 1817.

De ce mariage est née une fille :

Marie-Sophie HUREAU, née à Sully le 10 nivôse an VII (30 décembre 1798), morte à Orléans au mois de novembre 1858. Elle avait épousé, en 1818, le chevalier Laurent LEROY, inspecteur aux revues.

De ce mariage sont nés 2 enfants :

1° Sophie-Joséphine LEROY, née à Sully le 20 juillet 1819, demeurant à Orléans.

2° Marie-Victoire LEROY, née à Sully le 15 juin 1826, mariée à Orléans, le 29 février 1848, à Désiré-Joseph HENNE, chevalier de la Légion d'honneur, recteur honoraire, inspecteur de l'instruction publique, né à Cambrai (Nord) le 26 août 1812.

De ce mariage sont nés 4 enfants, dont 2 moururent en bas âge.

a. Paul-Emlle-Désiré HENNE, né à Orléans le 15 novembre 1849, élève de l'école impériale du service de santé militaire de Strasbourg.

b. Louis-Dominique-Jean-Baptiste HENNE, né à Perpignan le 13 mars 1851, élève du Lycée Napoléon.

Nota. — Les limites de ce Bulletin n'ont pas permis d'y insérer de nombreux détails, qui n'étaient pas sans intérêt. G. DE T.

LES OBJETS ARCHÉOLOGIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LOIR-&-CHER

à l'Exposition Universelle[1].

Au moment où vient de se clore la plus grande solennité industrielle que les hommes aient jamais vue, nous croyons à propos de consigner ici le souvenir des objets qui représentaient notre département et en particulier le Vendômois. Toutefois, nous ne nous occuperons que de ceux qui intéressent l'archéologie et qui figuraient dans la Galerie de l'Histoire du Travail. Le catalogue publié par la Commission nous servira de guide, et nous aurons soin de faire suivre chacun de nos articles d'un numéro de renvoi à cet inventaire.

1° — PREMIER AGE DE LA PIERRE.

ALLUVIONS QUATERNAIRES ET DÉPOTS RÉPUTÉS CONTEMPORAINS[2].

Un carton contenant 21 silex taillés, dont 4 du type de Saint-Acheul. Alluvions quaternaires de Vendôme. — M. l'abbé Bourgeois. — N° 17.

Hache de silex, même type. Pouillé. — Le même. — N° 26.

[1] Cet article ayant été introduit en dehors des prévisions du Bulletin a dû se renfermer dans des limites restreintes.

[2] C'est ici surtout que nous serons forcé d'abréger, tant les objets de ce genre sont nombreux, grâce aux riches envois de MM. les abbés Bourgeois et Delaunay.

Rondelle de silex. Plateau de Pont-Levoy. — M. l'abbé Delaunay. — N° 28.

7 cartons contenant un grand nombre de haches, de scies, de rondelles, de racloirs, etc. Même plateau. — MM. Bourgeois et Delaunay. — N°s 29-34 inclus.

PREMIÈRE ÉPOQUE DES CAVERNES.

20 grattoirs de silex. Plateau de Pont-Levoy. — M. Bourgeois. — N° 55.

Carton contenant 9 pièces : silex taillés et divers ossements d'animaux spécifiés au catalogue. Brèche de Vallières. — Le même. — N° 65.

Dans les trois séries suivantes (Seconde époque des cavernes. — Restes fossiles d'animaux éteints ou émigrés... — Objets gravés et sculptés...), il n'y avait aucun objet de notre département.

DEUXIÈME AGE DE LA PIERRE.

ATELIERS, GROTTES DE 3e ÉPOQUE, SÉPULTURES, DOLMENS.

19 pièces : marteaux de silex et de granit, haches polies de roches diverses (silex, diorite, jadéite...), pointe de flèche à ailerons, pièces de silex du Grand-Pressigny ; le tout provenant du plateau de Pont-Levoy. — M. Bouvet. — N° 234.

14 silex du Grand-Pressigny, recueillis sur le même plateau, couteaux finement retaillés, etc. — MM. Bourgeois et Delaunay. — N° 237.

Voir aussi N° 246.

4 haches polies. Plateau de Pont-Levoy et Thenay. — Les mêmes. — N°s 279 et 280.

Voir aussi N°s 283-285, 297 et 309.

ÉPOQUE DE TRANSITION. — APPARITION DU MÉTAL.

Mâchoire humaine, beau couteau de silex, oursin fossile, fragment de bracelet et collier de bronze. Chitenay. — M. le Mis de Vibraye. — N° 321 [1].

2e & 3e EPOQUES.

GAULE INDÉPENDANTE. — GAULE SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Petit vase cylindrique sans anse, de très-ancien style. Terre extrêmement grossière. Trouvé à Vendôme. — M. Charvet. — N° 109.

Collier composé de chaînons d'améthyste reliés par des anneaux d'or; au centre, pendant d'améthyste et d'or, terminé par une grappe de raisin. Fermoir au masque d'or repoussé. Trouvé à Vendôme. — Le même. — N° 880 [2].

Vase à panse ovoïdale, couverte rouge brillante; décoré d'ornements en creux. Trouvé à Blois. 1867. — Le même. — N° 1072.

4e EPOQUE (MÉROVINGIENNE).

Reliquaire de saint Mundry : coffret quadrangulaire formé de bandes d'os, gravés de rosaces, de frettes, etc., garni de ferrures étamées et d'une serrure qui semblent du XIIe siècle. — Eglise de Cellette. — N° 1326.

[1] M. le Mis de Vibraye avait exposé une infinité d'autres objets de presque tous les âges de la pierre, et la plupart fort remarquables, mais appartenant à des localités autres que celles de notre département.

[2] Nous nous sommes adressé à M. Charvet, au nom de la Société, pour connaître le prix de ces deux objets et les circonstances de leur découverte. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Nous en sommes donc réduit à conjecturer qu'ils proviennent du cimetière gallo-romain de Pezou, d'où tant de choses déjà nous ont échappé.

. . . . . .

7e EPOQUE. (RENAISSANCE).

Châsse de saint-Bohaire, en forme d'église à transsept, représentant sur ses faces la légende du saint, sous des arcs de style gothique. Bois sculpté, peint et doré, portant les armoiries de la famille Guignon. — Eglise de Saint-Bohaire. — N° 2368.

Châsse de saint Victor, même forme. Sur les côtés la légende du saint, dont les scènes sont encadrées par des arcatures plein cintre, séparées par des pilastres en gaîne. Un petit clocher s'élève au croisement des toits. Bois sculpté, peint et doré. Fin du XVIe siècle. — Eglise de la Chaussée. — N° 2369[1].

Montre. Boîte en forme de rosace à 8 lobes. Argent gravé, monté en cuivre ciselé. Signé B. CUPER, *à Bloys*. — M. E. Dutuit. (Rouen.) — N° 2437.

Enfin 9 Plans ou dessins de diverses parties du château de Blois, exécutés par M. Duban, architecte. — Page 244.

Ici s'arrête le catalogue — au commencement du XVIIe siècle. — Nous nous arrêterons avec lui en nous bornant à signaler encore la belle collection de médaillons de Nini, qui avait été envoyée par un amateur dont le nom nous échappe. On sait que ces charmants portraits céramiques ont pris naissance au château de Chaumont, près Blois.

Tel est le résumé des richesses archéologiques de Loir-et-Cher qui figuraient à l'Exposition. Les objets des âges de la pierre étaient, comme on le voit, en grande majorité, et dénotent, sous ce rapport, un pays privilégié. Inconnus parmi nous il y a quelques années, ils tendent

[1] V. Notice sur cette paroisse, par M. A. Dupré, bibliothécaire à Blois. — Le catalogue place par erreur La Chaussée dans Indre-et-Loire.

aujourd'hui à devenir l'une des principales branches de notre archéologie locale. Les objets des âges suivants, au contraire, ne se trouvaient là qu'en bien petit nombre. Toutefois, il ne faudrait pas nous juger d'après cette faible proportion. Le Musée de Blois, par des causes que nous ignorons, s'était abstenu, et le nôtre, encore à l'état provisoire, avait dû en faire autant. Mais vienne une autre exhibition du même genre, et nous y pourrons briller sans doute autrement que par notre absence.

Ch. Bouchet.

29 novembre 1867.

Après ces lectures, M. le Président a donné la parole à M. J. Chautard, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy.

Notre savant collègue a d'abord expliqué le principe sur lequel repose l'admirable télégraphe *autographique* de l'abbé Caselli, système qui permet de transmettre l'écriture elle-même de la personne avec sa signature, des dessins, et, en un mot, des signes quelconques tracés sur un papier métallique avec une encre spéciale. Il a réalisé sous les yeux de son auditoire les réactions électro-chimiques qui sont la base de ce procédé, et montré ensuite des spécimens variés de dépêches obtenues ainsi.

Puis il a fait connaître un nouvel appareil, dit *Téléphone* de M. Reiss, qui permet de transmettre des *sons* par les fils télégraphiques. Ces sons faibles et courts ne sont à vrai dire que des *bruits* ; l'avenir nous apprendra s'ils deviendront musicaux et capables d'exprimer la pensée.

L'auditoire a été vivement intéressé par ces explications et expériences, dont il a remercié notre dévoué collègue.

E. N.

Nous sommes obligés d'ajourner au prochain Bulletin *Un Chapitre de l'Histoire de l'instruction publique dans le Vendômois*, par M. Arrondeau, inspecteur d'académie à Vannes.

TABLE

Séance du 10 janvier 1867.

Liste des membres présents. . . . . Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 11 octobre 1866. 2
Installation des membres du Bureau élus le 11 octobre 1866. 2
Comptes de l'année 1866, et budget de 1867 . . . 3
Communications du Président relatives : 1° aux fouilles commencées à Areines; (souscription ouverte pour les continuer); 2° à une décision du Bureau concernant les travaux archéologiques admis au Bulletin. 6
Description sommaire des objets offerts a la société ou acquis par elle, depuis la séance du 11 octobre 1866 8
Vie d'Hildebert, par M. de Déservillers (*suite*). . 16
Rapport sur deux découvertes de bois de cerfs fossiles, par M. E. Nouel. 34
Quelques vers inédits de Ronsard; Lettre a M. Blanchemain, par M. A. de Rochambeau . . 40
Notice sur M. Antoine Moreau, par M. l'abbé C. Bourgogne. — Compte rendu, par M. Ch. Chautard 47

De la Poésie lyrique des Minnesinger (Chantres d'amour), par M. Ul. Hinglais. 50
Note sur une découverte de monnaies carlovingiennes, par M. Ch. Bouchet. — *Planche* . . . 62

Séance du 11 avril 1867.

Liste des membres présents. 73
Liste des membres admis depuis la séance du 10 janvier 1867 74
Dépôt par M. Launay de deux photographies des portes des églises de Pezou et de Landes, offertes par M. E. Dattin. 74
Communications du secrétaire relatives : 1° à l'*Essai sur l'Armorial du Vendômois*, par M. de Maude; 2° à une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique sur la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. 72
Arrêté ministériel autorisant la Société Archéologique à ajouter à son titre les qualifications de *Scientifique et littéraire*. 75
Description sommaire des objets offerts a la société ou acquis par elle, depuis la séance du 10 janvier 1867 76
Note sur la *Biographie de Ronsard*, *lue par M. Blanchemain* 84
Trois Chartes inédites du xie siècle, relatives à l'église de Naveil ; publiées par M. A. de Rochambeau. 86
Note sur Galimart, par M. E. H. 94
Lettre sur une tête automatique autrefois attachée à l'orgue des Augustins de Montoire, par M. de Salies. — *Planche*. 97
Généalogie de la famille de Ronsard, par M. A. de Rochambeau 119
Poésie Un Meurtre a l'aube, par M. G. de Lavau. 119

Séance du 11 juillet 1867.

Liste des membres présents. 125
Liste des membres admis depuis la séance du 11 avril 1867. 126
Communication du Président relatives aux conventions avec le Maire de Vendôme pour la cession des collections à la Ville; approbation 126
Proposition de décerner au Maire de Vendôme le titre de Président d'honneur; adoption 127
Communication du secrétaire relative au prix décerné par l'Académie Française à M. Ém. Belot, membre de la Société. 127
Rapport sur la présence des membres de la Société aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Launay. 127
Extrait d'un rapport de M. de La Grange sur le *Répertoire archéologique du canton de Morée par M. Launay*. 128
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 11 avril 1867 129
DE LA POÉSIE LYRIQUE DES MINNESINGER (Chantres d'amour), par M. Ul. Hinglais (*fin*) 136
NOTICE SUR LES POÉSIES INÉDITES DE Me FOREST, procureur vendômois, par M. A. Dupré. 163
POÉSIE. — ROUROU ET PRAMADVARA (poésie indienne extraite du *Mahâbhârata*), par MM. Ch. Bouchet et Ch Chautard 177

Séance du 10 octobre 1867.

Liste des membres présents. 189
Liste des membres admis depuis la séance du 11 juillet 1867 190

Communications du Président relatives : 1° aux allocations attribuées à la Société par le Ministère de l'Instruction publique et par le Conseil général de Loir-et-Cher ; 2° à une modification des articles 8 et 10 des statuts ; vote de l'assemblée. . . . 190
Élection du Président et de huit autres membres du Bureau. 192
Description sommaire des objets offerts a la société ou acquis par elle, depuis la séance du 11 juillet 1867. 193
Le Chateau de la Poissonnière, par M. Achille de Rochambeau. — *Planche*. 198
Extrait du Livre des Délibérations de la Maison de Ville de Toulouse (1583), communiqué par M. Gatien-Arnoult. 209
Note sur un curieux effet de la foudre, communiqué par M. de Nadaillac. 211
Essai généalogique et chronologique sur la Famille Racine, par M. G. de Trémault 212
Les Objets Archéologiques du département de Loir-et-Cher à l'Exposition Universelle, par M. Ch. Bouchet 239
Note sur une communication de M. J. Chautard, relative à l'Appareil autographique de l'abbé Caselli, et à l'Appareil téléphone de M. Reiss . . . 244

FIN.

Vendôme. Typ. et Lith. Lemercier.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00713 1903